



**HAL**  
open science

# Production de l'espace et appropriation des ressources, continuités coloniales, rapports de pouvoir et résistances : le cas de la vallée du Kilombero en Tanzanie

Adriana Blache

## ► To cite this version:

Adriana Blache. Production de l'espace et appropriation des ressources, continuités coloniales, rapports de pouvoir et résistances : le cas de la vallée du Kilombero en Tanzanie. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2022. Français. NNT : 2022TOU20061 . tel-04001994

**HAL Id: tel-04001994**

**<https://theses.hal.science/tel-04001994>**

Submitted on 23 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par

**Adriana BLACHE**

Le 26 septembre 2022

**Production de l'espace et appropriation des ressources :  
continuités coloniales, rapports de pouvoir et résistances.**

Le cas de la vallée du Kilombero en Tanzanie

### École doctorale et discipline

École doctorale T.E.S.C. – Géographie

### Unité de recherche

Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires

(UMR CNRS 5193 LISST, Dynamiques Rurales)

### Directeur et Directrice de thèse

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur émérite,

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, UMR CNRS 5193 LISST, Dynamiques Rurales

Hélène GUÉTAT-BERNARD, Professeure,

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, UMR CNRS 5193 LISST, Dynamiques Rurales

### Jury

Amandine ADAMCZEWSKI, Chercheure, Université Gaston Berger, Sénégal - CIRAD, UMR G-EAU/GESTES

Géraud MAGRIN, Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR CNRS 8586 PRODIG

Hélène MAINET, Professeure, Université Clermont Auvergne, UMR 1273 TERRITOIRES

Estienne RODARY, Directeur de recherche, Université Paul Valéry Montpellier 3, IRD, UMR GRED

François BART, Professeur honoraire, Université Bordeaux Montaigne, UMR LAM 5115 (Professeur invité)

Didas KIMARO, Professeur émérite, Sebastian Kolowa Memorial University, Tanzanie (Professeur invité)



Université Toulouse 2 - Jean Jaurès  
Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires  
(LISST) – Dynamiques rurales

THÈSE

Pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ  
Spécialité : Géographie

**Production de l'espace et appropriation des ressources :  
continuités coloniales, rapports de pouvoir et résistances.**

Le cas de la vallée du Kilombero en Tanzanie

**Adriana BLACHE**

Présentée et soutenue publiquement  
Le 26 septembre 2022

**Devant un JURY composé de :**

<b>Amandine ADAMCZEWSKI</b> , Chercheure, Université Gaston Berger, Laboratoire, Saint Louis Sénégal - CIRAD, UMR G-EAU/GESTES	Examinatrice
<b>Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE</b> , Professeur émérite, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, UMR CNRS 5193 LISST, Dynamiques Rurales	Directeur
<b>Hélène GUÉTAT-BERNARD</b> , Professeure, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, UMR CNRS 5193 LISST, Dynamiques Rurales	Directrice
<b>Hélène MAINET</b> , Professeure, Université Clermont Auvergne, UMR 1273 Territoires / UCA AgroParis Tech IRSTEA VetAgro Sup	Rapporteuse
<b>Géraud MAGRIN</b> , Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR CNRS 8586 PRODIG	Rapporteur
<b>Estienne RODARY</b> , Directeur de recherche, Université Paul Valéry Montpellier 3, UMR GRED – IRD	Examinateur
<b>François BART</b> , Professeur émérite, Université Bordeaux Montaigne, UMR LAM 5115	Invité
<b>Didas KIMARO</b> , Professeur émérite, Sebastian Kolowa Memorial University, Tanzanie	Invité



*À celles et à ceux qui luttent pour un avenir meilleur,  
À celles et à ceux sans qui cette thèse ne serait pas,  
À vous, les habitantes et les habitants de la vallée du Kilombero.*



# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	- 7 -
<b>UN GRAND MERCI !</b> .....	- 8 -
<b>INDICATIONS DE LECTURE</b> .....	- 20 -
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	- 24 -
<b>PREAMBULE</b> .....	- 28 -
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	43
<b>PARTIE I. PENSER LES RAPPORTS ENTRE ESPACE, POUVOIR ET POLITIQUE</b> .....	60
INTRODUCTION DE LA PARTIE I .....	61
CHAPITRE 1. CADRE THEORIQUE.....	62
CHAPITRE 2. PRESENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE ET DU PROTOCOLE METHODOLOGIQUE .....	164
CONCLUSION DE LA PARTIE I .....	217
<b>PARTIE II. CONSTANCES COLONIALES EN AFRIQUE RENTIERE : LE « JARDIN D'EDEN », L'OR BLEU-VERT ET L'OR NOIR</b> .....	218
INTRODUCTION DE LA PARTIE II .....	219
CHAPITRE 1. LA PERIODE COLONIALE VECUE DANS LA VALLEE DU KILOMBERO .....	222
CHAPITRE 2. DE L'INDEPENDANCE AUX PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS.....	301
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	371
<b>PARTIE III. DYNAMIQUES CONTEMPORAINES D'ACCAPAREMENTS DE TERRES DANS LA VALLEE DU KILOMBERO</b> .....	375
INTRODUCTION DE LA PARTIE III .....	376
CHAPITRE 1. SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES CONTEMPORAINES.....	379
CHAPITRE 2. EXPLOITATION DES RESSOURCES ET CONTINUITÉ POSTCOLONIALE DES PROJETS AGRICOLES ET ARBORICOLES.....	467
CONCLUSION DE LA PARTIE III. AMBIGUÏTES ET CONTRADICTIONS DU « CAPITALISME VERT » .....	567
<b>CONCLUSION GENERALE DE LA THESE</b> .....	592
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	600
<b>ANNEXES</b> .....	652
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	690
<b>TABLE DES CARTES</b> .....	697
<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	699
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b> .....	701
<b>TABLE DES PLANCHES</b> .....	702
<b>TABLE DES PHOTOS</b> .....	703
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	704
<b>RÉSUMÉS</b> .....	705



**UN GRAND MERCI !**

Un grand merci aux membres du jury pour avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail de recherche. Merci par avance pour vos remarques, vos conseils et pour les quelques heures pendant lesquelles nous allons pouvoir en discuter. Vos travaux ont déjà guidé les réflexions théoriques et méthodologiques de ce manuscrit, mais ce travail inachevé (parce qu'inachevable) n'attend plus que les critiques pour l'améliorer, ouvrir des pistes et des perspectives de recherche futures.

Merci. Merci à toutes celles et à ceux qui m'ont accompagné dans ce périple, long et fastidieux, bien qu'il ait été avant tout, passionnant et enrichissant. Des prémisses de cette recherche jusqu'à la rédaction finale de ce manuscrit, vous m'avez aidé à assembler les petites pièces de ce puzzle, que ce soit autour d'un thé, par un message d'encouragement ou tout au long d'un travail de relecture qui n'en finissait pas, merci. Merci à toutes celles et à tous ceux que j'oublierais de nommer dans ces pages alors qu'ils ont compté, « [...] et pourtant qu'ils existent » (Ferré, 1969) !

Merci à Bernard Charlery de la Masselière pour ces années de patience, de conseil, d'appui, de périple tanzaniens et européens. Notre première rencontre a été un « évènement » de mon histoire. En novembre 2013, je suis arrivée dans un bureau en « préfabriqué », dont les murs étaient recouverts d'ouvrages, de cartes, de mémoires et de thèses. À voir l'activité et l'effervescence intellectuelle autour de ce directeur de laboratoire et directeur de multiples thèses déjà en cours suscitait une certaine admiration et intimidation, alors même que nous n'avions pas encore commencé à discuter. Ce jour-là, il y avait des tas de papiers accumulés sur son bureau, et surtout, un ouvrage en cours d'écriture : *Penser la question paysanne en Afrique intertropicale*. Alors que nous abordions la question des accaparements des terres et ma volonté d'aller au-delà des données journalistiques ou des études scientifiques en pleine effervescence, portant sur des grands projets qui ne décrivaient qu'hypothétiquement les ressentis et le vécu des populations concernées par des expulsions, Bernard a accepté de m'accueillir dans les locaux, de m'intégrer dans le laboratoire avant même que mon inscription en thèse ne soit effective. Merci de m'avoir intégré au programme européen RurbanAfrica, qui m'a permis de découvrir dès le premier mois de mon inscription en thèse la Tanzanie, le Kilimandjaro et ses habitants. Nous avons, avec Bernard, parcouru par la suite des milliers de kilomètres dans ce pays. Deux années après mon inscription, Bernard proposait de penser un « troisième temps » pour l'Afrique (Calas et Racaud, 2016 : 334), où le « modèle du

développement colonial et néocolonial [était] révolu » (*ibid.*, 2016 : 425). Comment alors lui « (dé)montrer » que la Tanzanie – du moins la vallée du Kilombero – n’était pas encore sortie de l’économie de rente extravertie (ou de « traite » (Dresch, 1946 ; Coquery-Vidrovitch, 1978 ; Lacoste, 1978), et que le modèle de développement impulsé par le projet colonial, irriguait encore les projets d’aménagement des espaces ruraux ? Cette thèse pourra peut-être apporter une toute petite pierre à l’édifice de ce grand débat qui a animé et continuera je l’espère, à animer nos discussions.

Merci à Hélène Guétat-Bernard, qui malgré la distance kilométrique a réussi à me soutenir jusqu’au bout. Repartie durant quelques années en Inde à Pondichéry où j’avais effectué mon Master 2, nous avons pu nouer des liens avec celles et ceux avec qui j’avais travaillé et l’institut de recherche de Pondichéry, et j’ai compris que toute expérience, tout lien tissé et construit dans le temps, même s’ils sont laissés au repos quelques temps, perdurent et peuvent donner lieu à de nouvelles collaborations. J’aurais espéré te rejoindre, partir depuis Dar es Salaam et retourner de l’autre côté de l’Océan Indien, remonter sur une Royale Enfield et partager avec toi les expériences passées avec les femmes rurales qui luttent pour le maintien des connaissances autour des herbes médicinales et des semences traditionnelles. Je n’ai pas décidé d’appréhender la question des rapports de pouvoirs de genre en tant que question centrale, et cela peut certainement représenter un des multiples manques de cette thèse. Néanmoins, les observations de terrain, les entretiens et les données sont là et n’attendent plus qu’à être discutées, analysées au travers d’un regard croisé centré sur le genre, qui je l’espère nous amènera à de futurs travaux en commun. Merci pour tout, merci de ta confiance.

Merci à Didas Kimaro de m’avoir pris sous son aile en Tanzanie. Rencontré par hasard dans les locaux de la Sokoine University of Agriculture aux pieds des Monts Uluguru, notre rencontre a marqué les débuts de ma thèse. Merci de m’avoir aidé dans les procédures administratives, les permis de recherche et les choix de terrain. Merci également à Dr. Proches Hieromino de m’avoir accompagné quelques jours pour les premiers pas dans la vallée et les procédures administratives interminables d’accès aux fameuses lettres de présentation aux autorités.

Merci à Michaël Pouzenc et Mohamed Gafsi pour leur soutien vis-à-vis des besoins en financement d’une thèse qui a coûté cher en déplacements, en colloques, en terrains. Merci pour la confiance accordée pour l’allocation du CDU et les différentes

initiatives que les doctorant.e.s voulaient engager. Merci également à Olivier Pliez, ancien directeur du LISSST, pour le soutien et la confiance accordée, les financements octroyés pour des colloques à l'international, et pour m'avoir proposé d'intégrer un programme en 2020, même s'il n'a pu avoir lieu. Merci à toi Mélanie Gambino, pour ton soutien crucial et ta présence essentielle durant les derniers mois de la rédaction.

Dominique, merci d'avoir éclairé le couloir de Dynamiques rurales, merci pour ta patience, ta bonne humeur, ton sourire, ton soutien. Merci d'être là. Ton départ du 1<sup>er</sup> étage de l'aile B a bouleversé ma thèse. Si les pragmatismes administratifs inculqués par des coupes budgétaires ont guidé ton départ vers « le haut », ce déménagement a eu des conséquences bien plus profondes. Ton absence et la lumière que tu laissais éteinte derrière toi quand tu es partie n'étaient pas remplaçable. Ta présence et la lumière que tu dégageais n'avaient pas de prix. Dynamiques rurales ne serait rien sans toi. On s'est retrouvé en Tanzanie, pour les journées rurales 2017 du CNFG dans le corridor nord. Ces moments ont été plus qu'intenses. Dans la joie et la douleur, les moments avec toi ont compté et ont aidé dans les moments difficiles. Je ne saurais pourquoi te dire merci tant il y aurait de choses. Merci. Merci pour ce que tu es. Domi, merci !

Merci à Catherine d'avoir été là. Malgré les directions qui se succèdent et les souvenirs du « bon temps », tu restes là pour l'ensemble des énergumènes qui défilent dans l'école doctorale. Merci pour les repas du midi dans le patio verdoyant de nos plantations abondantes (trois pieds de tomates, du basilic et de la camomille, ça éclaire un espace gris !). Parce que la vie à l'université n'est pas toujours un long fleuve tranquille, il faut trouver les forces pour aller de l'avant. Merci pour ton soutien sans faille aux doctorant.e.s, ta confiance et ton aide.

Med, tu es aussi l'une des personnes sans laquelle cette thèse n'aurait pu ne serait-ce que commencer, du moins pas dans ces conditions. Alors que j'étais partie en Inde, je t'avais déjà fait part de ma volonté de faire une thèse, de m'orienter vers la recherche et l'enseignement supérieur dès l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de Master. Tu as tout fait pour me dire que c'était dur, qu'une thèse c'était fastidieux, un voyage périlleux et plein d'embûches. Mais à cette époque, tu n'avais pas réussi à me décourager. Tu m'as fait confiance aussi pour développer de nouveaux cours dans le master d'Affaires Economiques Internationales, créer un partenariat international avec un incubateur d'entrepreneurs sociaux en Inde et le master, puis avec une ONG qui travaille avec les diaspora africaines.

Ton soutien et ta présence dans les premières années de cette thèse ont été précieux. Merci pour les débats à l'Ecole doctorale sur les questions postcoloniales, ton soutien aux doctorants et la confiance que tu accordais aux jeunes chercheurs. Tu n'y croyais pas, mais voilà, la thèse est achevée.

Merci à tout le Pôle foncier, Amandine Adamczewski pour tes conseils et tes commentaires constructifs lors des premières rencontres des doctorales en 2015 et le comité de thèse en 2016. Merci à Gérard Chouquer également. Merci à Pascale Moity-Maizi pour ton soutien sans faille, ton invitation à donner des cours à Agropolis, ta bonne humeur, ton sérieux, ta justesse et ta confiance. Merci à Marie Mellac et Pierre-Yves Le Meur, pour leurs remarques qui ont également aidé à construire cette thèse. Merci Pierre-Yves pour l'orientation vers les frontières internes de Kopytoff et le dispositif d'Agamben ! Merci à Philippe Lavigne-Delville, Jean-Pierre Jacob, Jean-Philippe Colin, Emmanuel Bouquet, Jean-Pierre Chauveau et tous les autres pour leur engouement dans les doctorales du Pôle, lieu privilégié de discussion, d'échange et de belles rencontres autour du Foncier ! C'était à chaque fois un plaisir et une source d'apprentissage et de découverte intense !

Merci à toi Benoît Lallau. Rencontré en 2015 à Toulouse lors d'un séminaire sur la co-existence des modèles agricoles dans les Suds, on est resté en contact et nous sommes retrouvés au sein du programme du CNRS-OASIC AMONT. C'est toujours un plaisir de te retrouver à Lille. Merci pour tes encouragements durant la dernière ligne droite.

Merci à tous les collègues rencontrés dans les différents conseils. Au niveau du laboratoire d'abord, où nous avons, à cette époque et grâce aux legs de doctorantes alors passionnées et pleines d'espoir, pu constituer, malgré quelques réticences institutionnelles, un « collège de doctorants ». Les *Doctorales de la ruralité* ont été des moments intenses, à préparer, comme à mener, mais elles permettaient alors de penser un « commun », un collectif de recherche à part entière. À l'Ecole doctorale ensuite, où François Bon nous donnait encore l'impression que tout était possible et que les doctorants avaient leur place, leur mot à dire ; une voix tout simplement. Enfin, si je n'avais nullement préalablement pensé « gravir » les échelons administratifs et politiques de la recherche, à la Commission Recherche (CR), les combats furent plus denses, plus politiques, plus intenses et nécessitaient un engagement particulièrement fort. Nous avons malgré tout réussi à mener

à bien certains de nos objectifs initiaux. Une pensée va aux collègues élu.e.s à la CR, Steve, Sami, Sarah, Aurélie et Léa. Camarades « éloignés » par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2016 lors de la dissolution des conseils centraux, le combat pour une université ouverte et libre d'accès, un enseignement et une recherche financée, riche et en effervescence, j'espère que nous nous retrouverons ! Merci aussi à Marie-Christine Jaillet, qui malgré des désaccords sur certains points, a toujours fait preuve d'écoute, de respect et reconnaît à sa juste valeur l'implication politique des doctorant.e.s.

Merci à toutes et à tous les collègues de Dynamiques rurales et du LISST que j'ai pu rencontrer dans les séminaires, les AGs, les couloirs ou le patio. Merci à Héloïse, à Auréline et à toutes les collègues de SAGESSE. Elsa et Lucie, vous avez été les lumières des premières années de la thèse, l'énergie qui donnait envie d'aller de l'avant dans le labo, merci d'avoir été là ! Samuel, merci pour les conseils de cartographie, merci pour les discussions, le soutien, les temps passés au labo ou ailleurs. Adrien, merci pour tes conseils de schémas et ton sourire. Aurélio, merci pour tes tics et tocs, ton énergie et tes histoires cévenoles. Merci à Chloé pour les pélardons des Cévennes et le pain des paysans-boulangers, les séances à la piscine, les moments de décompression dans le patio, la présence durant ces années confinées et quelques peu déboussolées. Anélie, merci pour tous les moments que nous avons partagés à l'école doctorale, au labo, dans les manifs et les soirées ! Merci Arnaud d'avoir été là, d'avoir soutenu les différentes initiatives au labo, les ateliers de lecture, les rencontres autour des axes de Dynamiques rurales, et

Mathilde. Que dire sur tant d'années passées ensemble. Je t'ai découverte après que nous ayons été « sélectionnées » par le laboratoire. Je ne peux rivaliser avec ce que tu as écrit dans les remerciements de ta thèse... « sœur jumelle de ces dernières années », les moments où nous faisons pousser des tomates, de la menthe et du basilic dans le patio gris de la Maison de la Recherche nous donnaient des ailes et nous aidaient à oublier la solitude de la thèse. Construire du collectif. Se battre contre le silence des Grands face à une université publique en voie de disparition. « *Codo a codo* » comme on dit. Il fallait se battre. Et on s'est battues ensemble, dans les arènes politiques du laboratoire, de l'école doctorale, ou du département. Une chanson d'Anne Sylvestre suffirait à exposer ce qu'on a toujours réussi à faire et ce que l'on fera toujours :

« Nos amitiés faisaient sourire, fallait se crêper le chignon... [...] C'est tout pareil dans nos métiers, on oppose et on nous monte, en épingle pour mieux montrer qu'on se trouve en dehors du compte... pour peu qu'on dépasse la tête on est toujours une exception, chacune sur notre planète, ce qu'on a pu tourner en rond... si on se retrouvait frangine, on aurait pas perdu son temps, unissant nos voix j'imagines, qu'on en dirait vingt fois autant, et qu'on ferait changer les choses et je suppose aussi les gens... et qu'on ferait changer les choses... Allez on ose... Il est grand temps ! »

Sylvain, merci pour tout. Collègues à Toulouse, tu m'as accueillie à Nairobi, puis à Bordeaux. Tu m'as intégrée dans le programme CNRS-OASIC sur l'Anthropisation des Montagnes d'Afrique de l'Est où on a pu faire un terrain à Mbeya, en Tanzanie. Aujourd'hui nous démarrons un autre programme, avec l'ambassade, autour du SAGCOT et de l'appui à des étudiants de master. Merci pour tout, pour les concerts de punk où je découvrais qu'en plus d'un prof, d'un chercheur et d'un collègue très sérieux, il y avait un punk, sérieux malgré tout.

Merci à mes parents, sans qui cette thèse n'aurait pas vu le jour. Maman, papa, vous m'avez accompagné tous les jours, et assuré ce soutien jusqu'à la dernière minute du rendu de ce manuscrit. Les sacrifices que vous avez faits, les tensions, les angoisses et les heures de relecture ont finalement donné leurs fruits. Si les défauts de ce travail ne relèvent que de mon fait, cette thèse est une entreprise familiale, un travail à plusieurs mains qui auraient pu avoir pour auteurs « les Blaches » !

Maman, « une sorcière [pas] comme les autres » comme dirait Anne Sylvestre. Professeure des écoles, féministe de la première heure, tu as guidé mes pas et mes pensées. Merci pour tout le soutien que tu as su apporter. Merci pour tes angoisses, tes peurs que je ne finisse pas à temps, pour les réveils à distance à 3h du matin ou les cafés nocturnes des dernières années, mois et jours. Merci d'avoir été à mes côtés jusqu'au bout, jusqu'à mon départ, encore une fois, en Tanzanie. Merci d'être revenue quand il fallait que je retravaille le manuscrit, quand je me sentais comme un poisson rouge hors de l'eau. Merci pour toutes les conférences retranscrites de Catherine Coquery-Vidrovitch et les livres que tu lui avais demandé de me dédicacer, merci pour Françoise Vergès et son féminisme décolonial... Merci de m'avoir toujours appris à lutter contre la pensée unique et les dogmes quel qu'ils soient. Merci de m'avoir donné le goût du voyage et de l'Afrique. Merci pour ce que tu es, ta force et ton amour.

Papa, professeur de français pour les mineurs étrangers emprisonnés, tu as participé à ce que je suis devenue. Merci pour les combats que tu mènes tous les jours pour que les travailleuses et les travailleurs des hôpitaux de Paris, les enseignants de l'Education Nationale et toutes celles et ceux qui se battent pour un avenir meilleur. Tu m'as donné le goût de l'histoire, et pas de l'histoire avec « une grande hache ». Si nos discussions sur mes cours d'histoire se sont particulièrement orientées vers 1917 quand maman insistait sur 1936, nos débats politiques ont participé à construire ce que je suis, dans la confrontation d'idées comme dans l'exploration de terrains d'entente. Merci pour tes relectures minutieuses toutes ces années, du début à la fin, les apports de Paul Nkuzimana, les ouvrages anciens de géographie et d'histoire scolaires, ta présence, ton engagement et ton amour.

Merci à Valentin, mon grand frère, qui de par sa passion pour l'histoire et les études postcoloniales m'a embarqué dans cette longue aventure. La rencontre avec le groupe d'études postcoloniales à Paris en 2014 a changé ma vie. Alors que j'étudiais les relations économiques internationales, je me suis dit qu'il était temps de faire de la recherche. Depuis que tu m'as retrouvée en Inde où tu cherchais à tout prix des textes d'Homi Bhabba, tu m'as donné des bouquins, des archives de l'institut des Parcs nationaux du Congo Belge, et l'Atlas des Colonies françaises de 1923 que je garde encore précieusement. Tu as orienté mes recherches, et alimenté par ton esprit critique les prémices de cette thèse. Et il ne faut pas oublier les manifs, les moments passés à la rivière en canoë ou à la nage, à la mer à manger des gambas alors qu'il était temps de finir cette thèse, ces moments qui m'ont tant aidé à achever ce manuscrit. Merci le frerot, merci pour tout.

Damien, mon frère, tu es resté pendant quelques temps un peu éloigné de cette thèse et des péripéties qui l'ont traversées. Dans un monde « parallèle », tu as été là comme tu le pouvais, et tu as toujours espéré que j'allais y arriver. Voilà, la thèse est là. Mon frère, cette thèse est finie et j'espère maintenant que j'aurai plus de temps à nous consacrer et qu'on découvrira ensemble la Tanzanie, le monde, la Vie sans enclume et que l'avenir nous donnera à vivre des jours meilleurs.

Merci à mes sœurs Clémentine et Juliette, et à leurs bouts de choux, qui malgré les kilomètres m'ont toujours redonné le sourire et l'envie d'en finir au plus vite pour pouvoir



les voir enfin grandir. Ça y est ! Merci pour vos messages d'encouragements constants, jusqu'au rendu final.

Made, ma tante, merci d'avoir été là. Toujours positive, les soirées passées à discuter avec toi à la Planque, petit hameau cévenol perdu dans les montagnes, ont été des bouffées d'air et des moments bien particuliers. Entre les masques de concombre et les bains de pieds de gros sels, on se marrait bien et tu as été là pour me dire que je pouvais réussir. Au Maroc où j'ai pu profiter des dix jours de vacances de ces cinq dernières années, nous avons parcouru la côte ouest, découvert des paysages fantastiques, des cités fortifiées « au milieu de nul-part », des bons petits plats qui font chaud au cœur. Merci enfin pour ce que tu es. Tu es un exemple de joie d'être et de détachement. Merci pour ton amour, pour ta présence, merci pour tout.

Thierry, mon oncle. Merci pour ton soutien et ton appui. Merci pour les randonnées, la cueillette des champignons et les soirées à discuter au coin du feu. Merci pour tes relectures des articles en anglais, merci d'avoir accepté qu'on accapare un bout du terrain de la Planque pour faire émerger un micro potager. On a réussi, et tu t'es fait embarquer dans le calendrier lunaire comme on se fait embarquer par les vagues. Je te rejoindrai bientôt au Maroc.

Jérémy, le cousin, merci pour ton énergie, ton soutien. Toujours positif, toujours engagé, impliqué dans des combats multiples, tu étonnes par ton dynamisme et ta bonne humeur.

Vincent, à l'autre bout de la France dans les contrées perdues du Nord, tu as su décortiquer des articles qui n'en finissaient pas, les découper à la hache pour qu'ils entrent dans les petites boîtes de la revue ou de la maison d'édition. Merci pour ton accueil à Lille, les bons petits restaurants les veilles et lendemains de colloques à Valenciennes, merci pour tes soutiens nocturnes lorsque la thèse demandait un travail continu. Ta bonne humeur, ta culture générale et ton esprit positif ont été précieux. Merci !

Ibrahima, alors qu'on s'est connu quand j'entrais au collège en 6<sup>ème</sup> et que tu étais « pion », on a gardé contact. Quelques années après, on s'est retrouvé, au hasard de discussions dans les rues de Paris, tu me proposes de relire ma thèse. Tu as relu la quasi-totalité de celle-ci, l'a embellie de ta grammaire, de ton vocabulaire. Un grand merci. Tu

as été là depuis 2019 jusqu'à la fin, et je ne t'en remercierai jamais assez. Je ne sais que dire à part... à quand le départ au Vietnam ?

Souaâd. Merci pour ton amitié, depuis l'Inde jusqu'en Irlande, on en a fait de la route ensemble. Merci d'avoir revu une partie de la bibliographie, de m'avoir soutenue par tes messages encourageants, de m'avoir accueilli à Cork pour un bon bol d'air frais sur la côte sud-ouest entre un retour de Tanzanie et la reprise des cours au Mirail. J'attends avec impatience de pouvoir continuer ce *road trip* avec toi !

Merci Guillaume pour les canards, les pots au feu, les moments de guitare et de violon. Merci pour les petits carreaux et les dpi.

Merci à vous les Planquais cévenols. Merci à toi Jacko l'Escargot, le « concierge » de la Planque, accompagné de sa Louise Michel qu'il fallait mettre à l'abris lors des pluies cévenoles. Tes chats ont fait tourner la tête de Rojava, elle qui aimait tant les courser parfois jusqu'à la rivière – mais, toujours en vain. Mais tes salades de tomates ont fait tourner la mienne, car je ne me rassasiais jamais des 21 espèces différentes qu'il y avait dans ton jardin. Ta bonne humeur, ton énergie, que l'on pourrait croire inépuisables, m'ont grandement accompagnées dans les périodes de rédaction et de relecture. On avait re(et re)construit un bureau en bas de chez toi, le plus beau des bureaux que je n'ai jamais eus. Deux tréteaux, une planche de bois, sous un tilleul, entre la Toureille et face à la vallée de Vallerauge, et... un accès à Internet ! Que demander de plus. Ton engagement et les multiples rencontres avec nos amis réfugiés ont renforcé ma volonté de finir cette thèse, et d'avancer. À mon départ, tu m'avais écrit que je « faisais partie de ce hameau », mais j'espère y revenir le plus vite possible, et apporter ma pierre à l'édifice de cette région porteuse d'espoir, de solidarité, de partage et de changement. Merci pour tout.

Merci à Laurent, à Mélanie, à Marie-Claude, à Pascal, à Susie, à Marc pour votre présence, votre bonne humeur, votre attention, les moments de détente face à la vallée, et le soutien sans mesure. Merci à Christiane, pour le câble Ethernet et les manipulations alambiquées et quelque peu épiques – bien que très amusantes – de la construction de cette connexion ! Merci au « Conti », où malgré les jours de marché, je trouvais l'inspiration pour corriger les centaines de pages papiers, dans la bonne humeur, quand la foule ensoleillée se pavanait de bonheur et d'allégresse. Merci aussi à Stéphanie et Éric de

la boutique de Mandagout, sans qui la connexion Internet aurait parfois été compliquée. Merci à Anne-Marie, à France, à Maël. Le pays viganais ne serait pas tel qu'il est sans vous.

Joseph, collègue, ami avant tout, compagnon de route et de dérouté. Nous avons ensemble vécus de nombreuses aventures en Tanzanie.... Que ce soit à Dar, à Moshi, Arusha, au Ngorongoro, dans la vallée du Kilombero surtout, où ton aide a été précieuse pour les entretiens avec les anciens Maasaï.

Merci à toi Gerhard, pour les longues discussions sur l'histoire de la Vallée, la politique du pays, les présentations aux représentants des communes et des villages. A cheval entre deux sites d'enquête, tes connaissances et ton aptitude à toujours peser le pour et le contre m'ont été précieuses. Merci pour les repas copieux, pour le prêt de la moto, et les nouvelles de la Vallée, à distance ; pour les traductions des plans d'aménagement ou d'articles de presse. Asante sana Mwalimu.

Merci à Anthony, interprète et ami. Sans toi le terrain aurait été bien compliqué. De retour en Tanzanie après la thèse, tu m'as accueilli de nouveau et m'a aidé à préparer un terrain au sein d'un nouveau programme. La thèse est finie mais la relation d'amitié perdue.

Merci à Father Abdon Mkope pour ta bonne humeur, ton attention et ton accueil au sein de la Mission d'Igota. Merci pour l'accès à tes archives personnelles, pour la carte de la vallée de 1974 que je conserverai le plus précieusement possible, pour les voyages à Mahenge, les présentations aux autorités locales et aux villageois. Merci pour toute la richesse de nos échanges, sous les regards avisés du Pape et de Nyerere, dont les portraits trônaient côte-à-côte sur les murs de la cuisine.

Merci à toi Hippolite pour les randonnées dans les Udzungwa ou les Uluguru au retour de la vallée. Alors que tu étais guide de montagne durant mes années de terrain, tu as finalement décidé d'allier à cette activité, le statut d'intermédiaire et de revendeur de riz entre la vallée du Kilombero, Morogoro et Dar es Salaam. Nos échanges jusqu'à la fin de la rédaction de cette thèse m'ont permis de connaître l'évolution de la vie dans la vallée, d'apprendre un peu plus sur les conditions de vente, de distribution et de transport du riz, mais aussi à me rappeler le bonheur de la pratique du « terrain », son intensité et sa richesse.

Merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées en Tanzanie, dans la vallée du Kilombero et au-delà, ainsi qu'aux membres d'institutions rencontrés. Travail solitaire et personnel, la thèse n'en n'est pas moins un travail collectif qui ne peut se réaliser seul, isolé. Cette thèse n'aurait pas existé sans les centaines de personnes que j'ai rencontrées en Tanzanie, qui ont accepté de livrer un bout de leur vie, une partie de leur histoire, et souvent pas la plus facile. Cette thèse leur revient et n'est désormais plus la mienne.

## **INDICATIONS DE LECTURE**

### ***Préservation de l'anonymat des personnes rencontrées et triangulation des données***

Nos données ont permis une analyse systématique des modèles qui émergent des effets combinés de la formalisation et de l'acquisition des terres en Tanzanie. Cependant, il convient de noter que la recherche sur les questions foncières en Tanzanie est politiquement controversée. Préserver notre indépendance, rendre le terrain lisible et évaluer notre position sur le terrain ont été des défis constants que les auteurs ont relevés par une réflexivité constante. En outre, j'ai soigneusement triangulé les informations recueillies afin de garantir la validité des résultats, notamment en consacrant beaucoup d'efforts à la tâche de la collecte et de l'analyse de divers documents officiels.

L'anonymat des personnes rencontrées est préservé dans sa quasi-totalité. Les représentants de hameaux, de villages, de communes, de districts ou encore de la région sont nommés, lorsque ceux-ci ont clairement demandé à l'être. Les représentants d'entreprise ou de programmes institutionnels sont également nommés. L'anonymat des villageois a été préservé pour éviter de violer la responsabilité éthique en tant que chercheuse, explorant le sujet hautement politique et controversé du foncier en Tanzanie. En effet, les récits relatés par les villageois pourraient les mettre potentiellement en danger de représailles de la part des autorités, des gardes des réserves ou des plantations.

### ***Naviguer entre le français, l'anglais et le swahili***

Par soucis de faciliter la lecture de ce document, j'ai préféré insérer dans le corps du texte une traduction française des citations et *verbatim* originaires en anglais ou en swahili, faite par mes soins. Les citations et *verbatim* originaires en anglais sont indiqués *in extenso* en note de bas de page dans leur langue d'origine, en italiques et entre crochet. Les traductions françaises des citations originaires en swahili sont néanmoins succédées de la mention « en swahili ». L'usage de l'italique dans le corps du texte est réservé aux mots d'origine étrangère. Les citations dépassant trois lignes sont mises en évidence par un espacement de trois points, entre guillemets et centrées.

Les emphases que j'ai effectuées dans les citations sont surlignées en gras, lorsque j'ai moi-même effectué cette accentuation. Je ne souligne donc pas à chaque fois lorsqu'il s'agit d'une modification de ma part. Si la distinction vient de l'auteur cité, alors je l'indique après la référence, entre parenthèse, par « *emphase de l'auteur* ».

Lorsqu'un mot est souligné en gras dans le texte, cela signifie que l'expression est particulièrement importante dans le corps du texte (autrement dit, qu'il renvoie aux objectifs principaux de la thèse). Les titres et numéros des photos, cartes, tableaux, graphiques ou planches photos sont également indiqués en gras.

Les descriptions d'observations durant des entretiens sont précisées entre parenthèses et en italiques au sein des citations.

### ***Référencement, bibliographie et sitographie***

Les références des citations sont indiquées entre parenthèses avec le nom de l'auteur lorsqu'il est seul, suivi de la date de l'ouvrage et le numéro de page comme par exemple : (Reclus, 1905 : 156). Lorsqu'il y a plusieurs auteurs, les noms des deux auteurs, même s'il s'agit d'une référence anglophone comme suit : (Peet et Watts, 1996 : 11). Lorsqu'il y a trois auteurs, la référence est indiquée comme suit : (Hall, Scoones et Dzodi, 2017 : 520). S'il y a plus de trois auteurs, alors la référence est signalée comme par exemple : (Adger *et al.*, 2001 : 712). Par ailleurs, les auteurs sont mentionnés dans le corps du texte, avec l'initiale de leur prénom suivi de leur nom, comme suit : « J.P. Olivier de Sardan souligne... » par exemple.

### ***Marque-pages et cartographie***

Afin de faciliter la lecture du document, un marque-pages cartonné est fourni, présentant au recto le sommaire de la thèse, et au verso la carte représentant les principales formes d'enclaves (environnementales et plantations) et certains toponymes (villages, routes, rivières). La cartographie plus détaillée de chacun des sites d'enquête est également fournie sous format cartonné et détaché, et reprend les cartes présentées dans la méthodologie du document. Enfin, dans sa version « papier » également, vous trouverez en fin de manuscrit une carte A3 dépliant du district de Mahenge de 1974 (représentant alors l'ensemble de la vallée du Kilombero), réalisée de façon manuscrite par P. Konradim. Cette carte m'a été offerte par le père Abdon Mkope le 13/03/2017, à la Mission catholique du village d'Igota, dans le district de Mahenge.

**Tableau des traductions des notions anglaises et swahili**

Notions anglaises	
<i>Commissioner of Lands</i>	Commissaire des terres
<i>Costumary Rights of Occupancy</i>	Droit coutumier d'occupation foncière
<i>Deemed Right of Occupancy</i>	Droit d'occupation réputé acquis
<i>Derivative Right of Occupancy</i>	Droit dérivé d'occupation foncière
<i>Estate</i>	Domaine foncier, fermes ou plantations
<i>General Land</i>	Terre gouvernementales
<i>Granted Right of Occupancy</i>	Droit conféré d'occupation foncière
<i>Freehold Title</i>	Titre de pleine propriété
<i>Freehold Titles (Conversion) and Government Leases Act</i>	Loi sur les titres de pleine propriété et les baux gouvernementaux
<i>Land Act</i>	Loi foncière
<i>Land Ordinance</i>	Ordonnance relative au foncier (ou Ordonnance foncière)
<i>Land Use Plan</i>	Plan d'aménagement des terres
<i>Land Use Planning Act</i>	Loi de planification de l'usage des terres
<i>Native Authority Ordinance</i>	Ordonnance relative aux autorités autochtones
<i>Reserved Land</i>	Terre de réserve (environnementale)
<i>Regional Development Fund</i>	Fonds de développement régional
<i>Trusteeship Agreement</i>	Accord de mise sous tutelle
<i>Village Land</i>	Terre villageoise
<i>Village Land Act</i>	Loi foncière relative aux terres villageoises
<i>Wildlife Conservation Act (WCA)</i>	Loi relative à la conservation de la faune sauvage



## **SIGLES ET ACRONYMES**

**AFD** : Agence Française de Développement  
**AGRA**: Alliance for a Green Revolution in Africa  
**BM** : Banque Mondiale  
**BMU**: Beach Management Unit  
**BRN** : Big Results Now  
**BTC** : Belgium Tanzanian Cooperation  
**CAADP** : Comprehensive Africa Agriculture Development Program  
**CAE** : Communauté d’Afrique de l’Est  
**CBNRM** : Community-based natural resources management  
**CBO** : Community Based Organisation  
**CCRO** : Certificate of Customary Rights of Occupancy  
**CCM** : Chama cha Mapinduzi  
**CDC** : Commonwealth Development Corporation  
**CDM** : Clean Development Mechanism  
**CdP** : Conférence des Parties  
**CNUCED** : Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement  
**CSA** : Comité de la Sécurité Alimentaire  
**DANIDA** : Danish International Development Agency  
**DFID** : Department for International Development of the United Kingdom  
**DLUP** : District Land Use Plan  
**DOAG** : Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft  
**EFC** : Escarpment Forest Company  
**ESIA** : Environmental and Social Impacts Assessment  
**FAC** : Future Agricultural Consortium  
**FAO** : Food and Agriculture Organization of the United Nations  
**FEM** : Forum Economique Mondial  
**FFU** : Field Force Unit – police gouvernementale tanzanienne  
**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole  
**FINNFUND** : Finnish Fund for Industrial Cooperation  
**FME** : Fonds Mondial pour l’Environnement  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**GEF** : Global Environment Facility – Fonds Mondial pour l’Environnement  
**GEF** : Global Environment Fund – Fonds d’investissement privé américain  
**GES** : Gaz à effet de serre  
**GRL** : Green Resources Ltd.  
**ICAS** : Initiatives in Critical Agrarian Studies  
**ICSID** : International Centre for Settlement of Investment Disputes  
**IDE** : Investissement Direct Étranger  
**IDS** : Institute for Development Studies  
**IFPRI** : International Food Policy Research Institute  
**IFRA** : Institut Français de Recherche en Afrique  
**IHRB** : Institute for Human Rights and Business  
**ILC** : International Land Coalition

**ILUMA** : Igumbiro Lupiro Mangu'la  
**ISS** : International institute of Social Studies  
**IPBES** : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
**IUCN** : International Union for Conservation and Nature  
**IWGIA** : International Work Group for Indigenous Affairs  
**JPS** : Journal of Peasant Studies  
**KGCA** : Kilombero Game Controlled Area  
**KIHOCO** : Hilombero Holdings Company  
**KILORWEMP** : Kilombero and Lower Rufiji Wetlands Ecosystem Management Project  
**KNR** : Kilombero Nature Reserve  
**KOTACO** : Korean Tanzanian Company  
**KPL** : Kilombero Plantation Ltd.  
**KSCL** : Kilombero Sugar Company Ltd.  
**KVTC** : Kilombero Valley Teak Company  
**LHRC** : Legal Human Right Center  
**LDPI** : Land Deals Politics Initiative  
**LTSP** : Land Tenure Support Program  
**MAEE** : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes  
**MAFAP** : Monitoring and Analysing Food and Agricultural Policies  
**MIGA** : Multilateral Investment Guarantee Agency  
**MINAPA** : Mikumi National Park  
**MPM** : Mufindi Paper Mills  
**MNRT** : Ministry of Natural Resources and Tourism  
**MTSN** : Museum Trento of Natural Sciences  
**NAFCO** : National Agriculture and Food COrporaion  
**NLUP** : National Land Use Planning commission  
**NMB** : National Bank of Microfinance  
**NorFund** : Norwegian Development Finance Institution  
**ONG** : Organisation Non-gouvernementale  
**OPIC** : Overseas Private Investment Corporation  
**OSP** : Outgrowers Support Programme  
**PAP** : Project Affected People  
**PFM** : Participatory Forest Management  
**PIDESC** : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels  
**PLAAS** : Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies  
**PLUM** : Participatory Land Use Management team  
**PN** : Parc national  
**PNM** : Parc national de Mikumi  
**PPP** : Partenariat Public-Privé  
**PRAI** : Principles for Responsible Investment in Agriculture  
**RAP** : Resettlement Action Plan  
**REDD** : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

**RELIVE** : Resources, Environment and Livelihoods  
**RUBADA** : Rufiji Basin Development Authority  
**RSE** : Responsabilité Sociétale Entrepreneuriale  
**SAGCOT** : Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania  
**SBT** : Sugar Board of Tanzania  
**SFI** : Société Financière Internationale  
**SGR** : Selous Game Reserve  
**SIDA** : Swedish International Development Cooperation Agency  
**SNAPP** : Science for Nature and People Partnership  
**SPILL** : Strategic Plan for Implementation of Land Laws  
**SRI** : System of Rice Intensification  
**SUDECO** : Sugar Development Cooperation  
**TAMISEMI** : *Tawala Mikoa Serikali Mitaa* (Administration régionale et gouvernements locaux)  
**TANAPA** : Tanzania National Parks Authority  
**TANZAM** : Tanzania-Zambia Highway  
**TAWA** : Tanzania Wildlife authority  
**TAWIRI** : Tanzania Wildlife Research Institute  
**TAZARA** : Tanzania-Zambia Railway Authority  
**TFGC** : Tanzania Forest Conservation Group  
**TIC** : Tanzanian Investment Center  
**TPC** : Tanzania Plantation Company  
**TLTP** : Tanzania-G8 Land Transparency Partnership  
**TPRI** : Tanzania Pest Research Institute  
**UE** : Union Européenne  
**UICN** : Union international pour la Conservation de la Nature  
**UN** : United Nations  
**UNDP** : Programme des Nations unies pour le développement  
**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
**UREC** : Unités de Réductions Certifiées d'Emissions Carbone  
**URoT** : United Republic of Tanzania  
**USAID** : United States Agency for International Development  
**VGS** : Village Game Scout  
**VLC** : Village Land Certificate  
**VLUP** : Village Land Use Plan  
**WMA** : Wildlife Management Area  
**WWF** : World Wide Fund for Nature  
**YOSEFU** : Youth Self Employment Foundation  
**ZES** : Zone Economique Spécial

## **PREAMBULE**

Par souci d'honnêteté intellectuelle, ce préambule vise à contextualiser le déroulement de ma recherche doctorale. La présente thèse s'inscrit dans un contexte scientifique multiforme et multi-situé. Avec un master en langues étrangères (anglais et japonais) appliquées aux affaires économiques internationales, deux stages, l'un au Burkina Faso dans une Organisation Non Gouvernementale (ONG) (juin-août 2012), l'autre en Inde dans un incubateur d'entrepreneurs sociaux (avril-septembre 2013), rien ne préfigurait l'orientation d'une recherche doctorale, en géographie, et en Tanzanie.

L'objectif de poursuivre dans la voie de la recherche est né dès la première année de master. C'est pourquoi, en plus d'un mémoire de stage sur les activités menées dans le Tamil Nadu en Inde, j'ai rédigé en parallèle un « mémoire de recherche » théorique portant sur la question des accaparements des terres en Afrique ; avec une approche centrée sur le rôle des acteurs de la finance, de l'agrobusiness et des institutions internationales. L'obtention d'un Contrat Doctoral Unique avec charges d'enseignement, sous la direction de Bernard Charlery de la Masselière et d'Hélène Guétat-Bernard m'a permis d'envisager une approche concrète, pratique et localisée de la question des accaparements.

## **DU KILIMANDJARO AUX *ESTATES* (POST)COLONIAUX**

C'est l'inscription dans le programme européen FP7 Rurban Africa - *African Rural-City Connections* qui m'a orientée vers la Tanzanie. Lors du premier terrain effectué en novembre 2014 dans le cadre de ce programme, je me suis rendue, avec plusieurs collègues <sup>1</sup> dans le corridor nord tanzanien. L'objectif était de comprendre la dynamique des relations « rural-urbain » dans la région du Kilimandjaro et d'Arusha, et d'appréhender la construction des systèmes de ressources dans le cadre d'un espace sous tension foncière extrême, *via* la redynamisation du secteur touristique et la transformation d'une activité pastorale en une activité agricole comme révélateurs de la diversification des activités ou encore le passage d'une culture coloniale (le café) vers une autre culture d'exportation (la tomate). Ce premier terrain a été l'occasion de découvrir la Tanzanie et ses habitants, ainsi

---

<sup>1</sup> Bernard Charlery de la Masselière, François Bart, Bénédicte Thibaut, Rémi Benos et Joseph Lukumay.

que les problématiques foncières soulevées par ces derniers. L'objet de recherche était *a priori* loin de celui que je souhaitais aborder.

J'avais pour ambition première d'analyser les grandes plantations agricoles et les dépossessions foncières des paysans et des éleveurs, alors que je découvrais un espace montagnard surpeuplé, aux parcelles étroites et denses, dont les stigmates de la colonisation perduraient dans l'étagement horizontal du Kilimandjaro, imposé par le zonage colonial, les traces de l'ancien chemin de fer ou encore les bâtiments de la ville de Moshi (Carte 1).



Carte 1. Districts étudiés et principales toponymies en Tanzanie (Réalisation : A. Blache, 2020 ; Source : Commons\_Wikipédia)

La région nord-est du Kilimandjaro a été extrêmement convoitée avant, pendant et après l'ère coloniale. En effet, les montagnes d'Afrique de l'Est sont des

« [r]éceptacles de mobilités anciennes pour les populations attirées par leurs conditions écologiques exceptionnelles [...], [et] sont à la fois terres d'approvisionnement vivrier et terres d'élection de l'agriculture commerciale, elle-même moteur des économies coloniale et nationale » (Charlery de la Masselière *et al.*, 2009 : 311).

Sur les pentes du Kilimandjaro, la problématique foncière est cruciale car la croissance démographique est forte, la disponibilité des terres est en baisse et leur accès, surtout pour les jeunes, est de plus en plus difficile. La rareté des terres rend nécessaire la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'adaptation, notamment par le développement de nouvelles formes de mobilité, d'investissements agricoles dans d'autres régions du pays, ou encore par une diversification des activités économiques. La concentration de la population sur les flancs des collines (la « ceinture café-banane ») contraste avec la situation dans les plaines semi-arides moins peuplées où s'étendent encore des *estates*<sup>2</sup> datant de l'époque coloniale, comme la Simba Farm détenue par un propriétaire hollandais<sup>3</sup> (**planche 1**), la TPC détenue par un investisseur mauricien<sup>4</sup> (**planche 2**) ou encore les *estates* de sisal<sup>5</sup> (**planche 3**).

---

<sup>2</sup> Bien que des tensions existaient déjà autour de la terre, les colons allemands et britanniques ont formé de vastes étendues de cultures, appelées *estates* ou *farms* (domaines, fermes ou plantations en français). Nous utiliserons le terme *estates* en italiques et sans guillemets dans la suite de ce manuscrit.

<sup>3</sup> Lors de notre rencontre avec ce propriétaire durant les Journées Rurales du Comité National Français de Géographie (CNFG) en 2017, nous avons pu retracer l'évolution historique de cette plantation acquise par son père durant la période coloniale. Pour une histoire de ces *estates* et des conflits fonciers avec les populations Chagga et Maasai, les interstices dans lesquels se sont retrouvés ceux qui ont été appelés les « *squatters* » et les liens avec la mise en réserve du Parc national du Kilimandjaro, voir Charlery de la Masselière, 2003.

<sup>4</sup> La TPC est une plantation de canne à sucre de 8 000 ha détenue par Alteo Group, qui produit 104 700 tonnes de sucre brut (en 2019) et qui génère 14,81 GWh d'électricité pour le réseau national d'électricité (<https://www.alteogroup.com/sugar-tpc>).

<sup>5</sup> *Agave sisalana* en latin, *katani* en swahili.





Planche 1. Photographies et images satellites de la plantation Simba Farm (Réalisation : A. Blache, 2020)

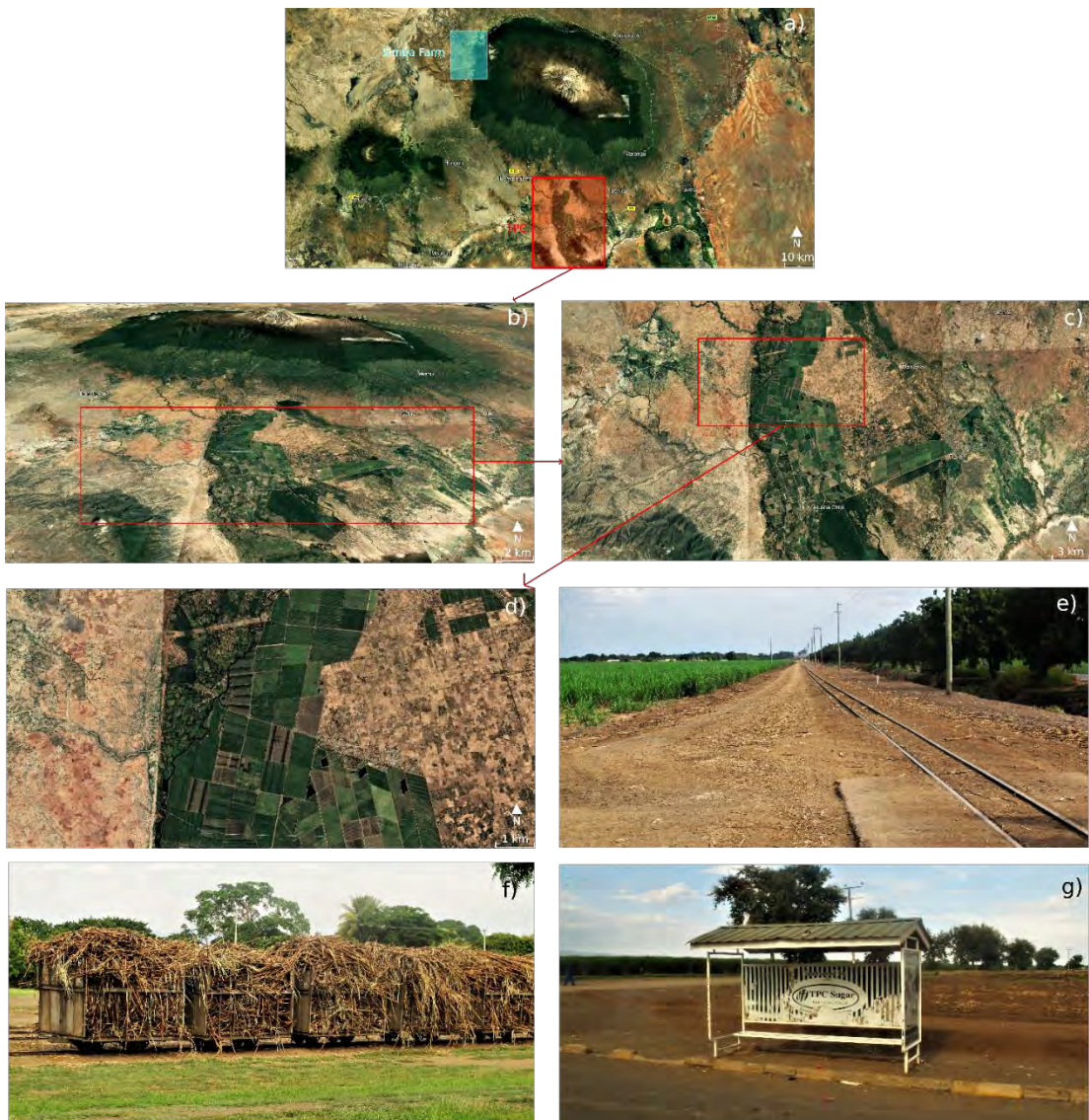


Planche 2. Estate de canne à sucre TPC (Réalisation : A. Blache, 2020)

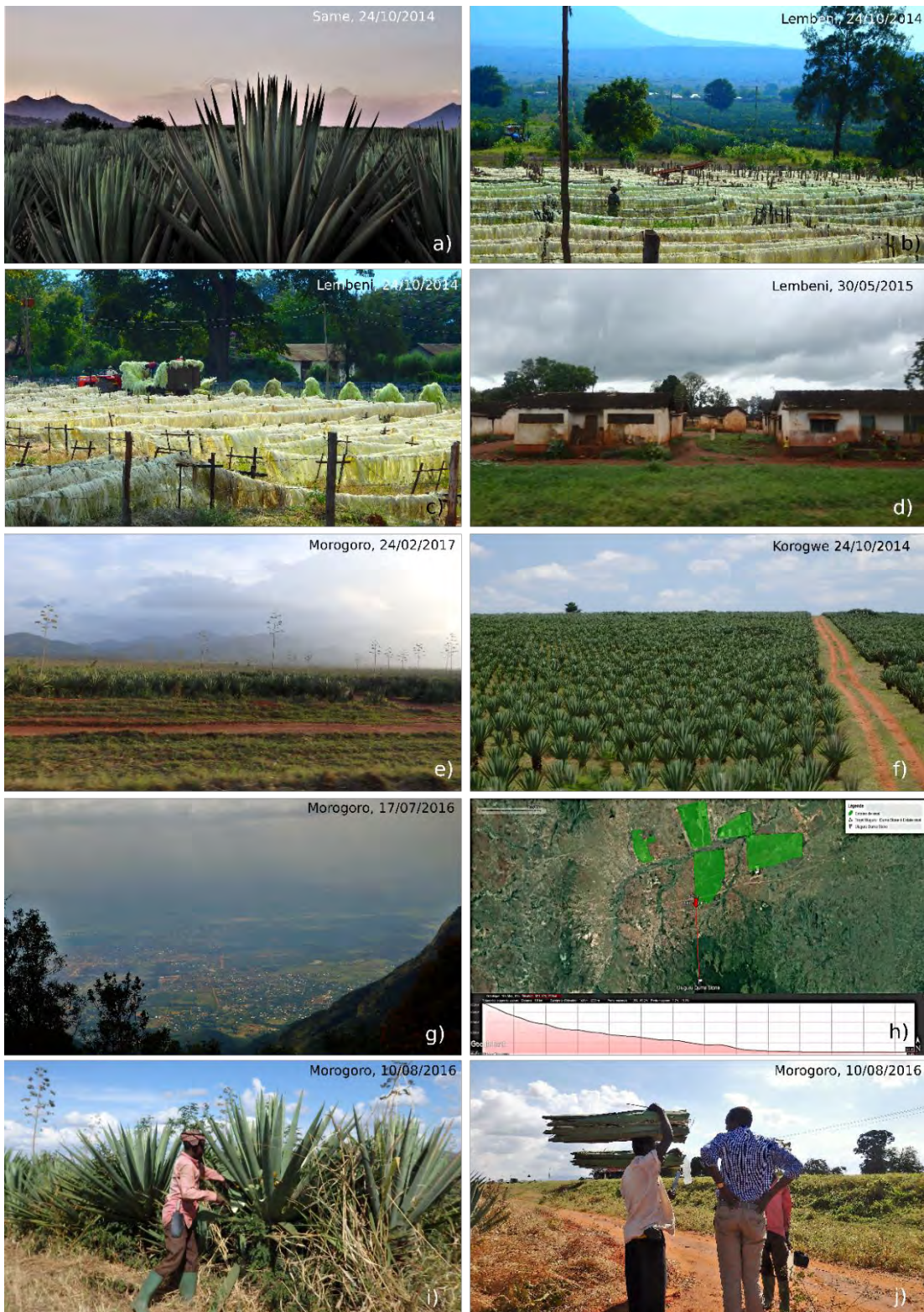


Planche 3. Photographies et images satellites de plantations de Sisal et camps de travailleurs en Tanzanie (Réalisation: A. Blache : 2019)

La **planche 1** montre plusieurs points de vue de l'*estate* Simba Farm située à l'ouest du Kilimandjaro. Les **images satellites c) et d)** permettent d'éclairer la situation de ceux qui ont été qualifiés de « *squatters labors* » à l'époque coloniale car considérés comme un vivier de travailleurs pour les plantations (Chuhila et Kifyasi, 2018). Le Parc national du Kilimandjaro (à l'est) est réservé au tourisme, alors que la plantation (**photos e), f) et g)** depuis la maison du propriétaire) s'étend à perte de vue sur la plaine. Les espaces interstitiels restant (encadré bleu sur l'**image satellite c)**, délimités en orange sur l'**image d)** et que l'on aperçoit au second plan sur la **photo h)**) sont occupés, habités et cultivés par les populations locales. La **planche 2** quant à elle porte sur la plantation de canne à sucre TPC que l'on a pu visiter en 2017, dans le cadre des Journées rurales du Comité National Français de Géographie (CNFG). On peut voir sur les images satellites **b), c) et d)** la différence d'occupation de l'espace entre la plantation de 8 000 ha et les petites exploitations voisines. La plantation avait été mise en place dans les années 1930 par une compagnie hollandaise sous le nom de Tanganyika Planting Company Limited (TPC), puis enregistrée sous le nom de TPC le 29 juin 1973, bien que les actionnaires soient restés les mêmes (Daily News, 13/01/2020). Les traces de la colonisation dans l'espace contemporain pouvaient être observées dans cette région de la Tanzanie, mais une autre piste fut suggérée durant les premiers mois de cette thèse.

### **Les *estates* de sisal comme « symbole du colonialisme »**

Sur la route menant de Moshi à Dar es Salaam, l'empreinte spatiale de la colonisation est également bien visible ; cette route qui fut l'objet de l'introduction de l'hommage à François Bart par Bernard Charlery de la Masselière. Ce dernier y explique pourquoi ces deux amis et collègues de longue date décident de « prendre la route » (« *barabara* » signifiant « route » en swahili) depuis Nairobi, au nord et en altitude, vers Dar es Salaam au sud, au niveau de la mer :

« [...] le géographe excursionniste reste un fugitif qui déserte un temps trop court la raison comptable et péremptoire de l'institution universitaire, et le fugitif courant, nous dit Jean Giono, grand connaisseur des faiblesses humaines, prend toujours le versant vers la descente terrestre [...] qui permet d'entrer sans effort inutile dans le cours terrible des choses qu'il faut non seulement étudier ou analyser mais consentir à aimer » (Charlery de la Masselière, 2014b : 22).

Sur cette ancienne route caravanière (**carte 1**), qui suit les traces du chemin de fer débuté par les Allemands en 1909 <sup>6</sup> longent des plantations de sisal à perte de vue : « l'espace sans horizon est submergé par de grands trains de vagues vertes qu'étale par diffraction la houle pointue des plants de sisal » (Charlery de la Masselière, 2014b : 32). Bernard Charlery de la Masselière me proposa d'orienter mon étude sur ces *estates* de sisal (**planche 3, photo a**) où l'on peut apercevoir le Kilimandjaro au loin, **photos e) et f)**). L'objet de recherche était intéressant : une plante introduite en 1893 par le Dr. Richard Hindorf de la German East African Company depuis le Yucatan, dont 2 à 4 % des tiges servaient à produire les cordes de la flotte allemande (Hartemink et Wienk, 1995). Le nombre de plantations de sisal est passé de 1 en 1893 à 54 en 1913, et la production, qui avait débuté faiblement en 1898 (0,6 tonnes) a augmenté jusqu'à 20 835 tonnes en 1913 (Mascarenhas, 1970). Le sisal couvrait la majeure partie des surfaces agricoles investies par les colons et représente encore aujourd'hui la plus grande partie des *estates* en Tanzanie, soit 11 % du total des terres mises en culture (Large scale farm report, URT, 2012). Le pays était le premier exportateur de sisal jusqu'en 1964 (234 000 tonnes de production annuelle, représentant un tiers du total des exportations agricoles et 80 % du RNB entre 1963 et 1964). Ces *estates* ont connu une évolution historico-politique riche, avec la poursuite des cultures de rente sous le protectorat britannique (1914-1964), puis une nationalisation partielle après l'indépendance. En 1967, le gouvernement nationalise les deux tiers des plantations de sisal, la production chute jusqu'à 30 000 tonnes des productions annuelles (Charlery de la Masselière, 2003 : 309), et la concurrence de nouvelles matières synthétiques, tel le polypropylène impacte lourdement la filière. La Tanzanie était le troisième producteur mondial en 1994. Ces *estates* sont encore (ou de nouveau) sous la propriété d'acteurs étrangers <sup>7</sup> (certains ont été nationalisés à

---

<sup>6</sup> Pour acheminer les productions depuis l'intérieur des terres jusqu'aux ports d'exportation, surveiller et atteindre les *estates*, collecter des impôts ou encore transporter les travailleurs.

<sup>7</sup> Concernant le tiers des *estates* n'ayant pas fait l'objet de nationalisation, l'on peut citer le Chanjuru Sisal Estate, situé dans le district de Kilosa, dans la région de Morogoro, ayant appartenu de 1930 à 1973 à la famille Meghji (et plus particulièrement à Rajbali Meghji, venant de Bangalore en Inde), ou encore les 11 *estates* couvrant un total de 40 000 hectares de terres dans cinq régions de Tanzanie (Morogoro, Tanga, Coast, Kilimanjaro and Lindi), détenus par MeTL Group, dont le directeur était alors Gulamabbas Dweji, qui a depuis été remplacé par son fils – plus grande richesse de Tanzanie (<http://www.metl.net/en/who->

l'indépendance, puis privatisés dans les années 1990), et emploient essentiellement des migrants (« *manamba* » en swahili) burundais qui n'ont pour la plupart pas obtenu de visa et qui vivent encore dans des conditions précaires (entretiens à Morogoro, 26/07/2016, Fatemi Estate, village de Ngerengere, région de Morogoro ; **planche 3 : photos d), i) et j))** <sup>8</sup>.

En 1998, le gouvernement « [...] privatise l'industrie du sisal en vendant les *estates* appartenant à l'Etat et les usines de décortication à Katani Ltd., un consortium d'investisseurs européens et locaux » <sup>9</sup> (Daily News, 13 avril 1998, cité par Sabea, 2001 : 300). Cette privatisation entraînera de nombreux investissements, qui ne se sont pas limités à Katani Ltd. En effet, la Sino-Tanzania Corporation (connue sous le nom de China State Farm group - China State Farm <sup>10</sup>) exploite depuis 1999, 5 900 ha de sisal à Morogoro et 6 900 ha sont également contrôlés par des investisseurs privés chinois (Chaponnière *et al.*, 2011 ; Kimaro, 2014).

Certains auteurs se sont notamment intéressés aux relations entre les représentations de l'industrie du sisal, l'apologie du marché et du secteur privé, mais également comment cette culture avait « [...] marqué économiquement, politiquement et culturellement le territoire entier » <sup>11</sup> (Sabea, 2001 : 287). Ils considèrent la culture du sisal comme le « symbole du colonialisme » pour deux raisons : (1) la propriété des moyens de production et l'exploitation de la filière relèvent du monopole des acteurs étrangers, et (2) les travailleurs migrants sont organisés en structure hiérarchique proche de celle d'une main d'œuvre d'usine (Lawrence, 1975 : 103 ; Sabea, 2001). L'étude de l'évolution

---

[weare/about-us](#)). Nous avons pu visiter une des plantations détenues par MeTL Group et l'usine de transformation à Lembeni lors des Journées rurales du CNFG en 2017.

<sup>8</sup> Nous avons pu avec Erasme Ngiye, docteur et professeur assistant à l'Université de Bujumbura, effectuer des entretiens auprès de travailleurs de la plantation, à Morogoro, mais l'accès aux camps est très surveillé et nous a parfois été refusé. Les travailleurs eux-mêmes craignent de parler, de peur d'être expulsés au Burundi, ou de peur d'être réprimandés s'ils critiquent leurs conditions de travail.

<sup>9</sup> [...] *privatised the sisal industry by selling off its state-owned estates and factories to Katani Limited, a consortium of European and local investors*].

<sup>10</sup> <https://africachinareporting.co.za/2013/06/ploughing-africa-the-story-of-a-chinese-sisal-farm-in-tanzania/>

<sup>11</sup> [...] *economically, politically and culturally the sisal industry marked the whole territory*].

historique de la captation des ressources foncières par des acteurs internationaux en Tanzanie permettait de replacer la nouvelle vague d'appropriation des terres déclenchée par la crise de 2007-2008 dans le temps long, pour dégager les continuités et discontinuités du processus, et mettre en exergue les enjeux que sous-tendent aujourd'hui la perte d'accès à la terre des communautés locales, dans le cadre des nouveaux investissements étrangers sur leurs terres. L'idée fut donc ensuite de comparer l'évolution des dynamiques foncières autour de ces *estates* dans la région Arusha-Moshi, mis en place pendant la colonisation allemande et ceux, plus récents, induits par les nouveaux investissements dans le foncier agricole dans la région de Morogoro <sup>12</sup>. Les premières questions s'orientèrent autour de trois grands thèmes : dans quelles mesures l'histoire du foncier agricole tanzanien nous renseigne sur les particularités des jeux d'acteurs induits dans les relations contemporaines d'appropriation et de concentration des terres ? Les nouveaux investissements dans les *estates* de sisal entraînent-ils une augmentation de la surface de ces derniers ? Comment les populations locales considèrent-elles ces *estates* et comment s'approprient-elles la filière et les bénéfices socio-économiques de leurs mises en valeur ?

Malgré quelques entretiens effectués auprès de travailleurs des plantations de sisal, s'intéresser à ces *estates* ne permettait pas de comparer les modalités d'accaparement et l'évolution des registres de légitimation visant à la restriction d'accès aux ressources des populations locales. C'est pourquoi la rencontre avec des chercheurs tanzaniens de la Sokoine University of Agriculture et les échanges avec des représentants d'institutions paraétatiques tanzaniennes (comme la Rufiji Basin Development Authority – RUBADA) ou d'ONGs (comme Haki Hardi) ont permis d'affiner les contours du terrain de recherche.

---

<sup>12</sup> J'avais au préalable identifié plusieurs *estates* comme le Pongwe Sisal Estate, Buhuri Sisal Estate, Amboni Sisal Estate, Geiglitz Sisal Estate dans la région de Tanga - région la plus productive et la plus dense en termes d'*estates* de sisal [28 080 ha, soit 81 % du total des terres mises en culture de sisal en Tanzanie] – mais également dans la région de Morogoro (11 % du total des terres mises en culture de sisal en Tanzanie) et du Kilimandjaro (4,9 %) (URoT, 2012).

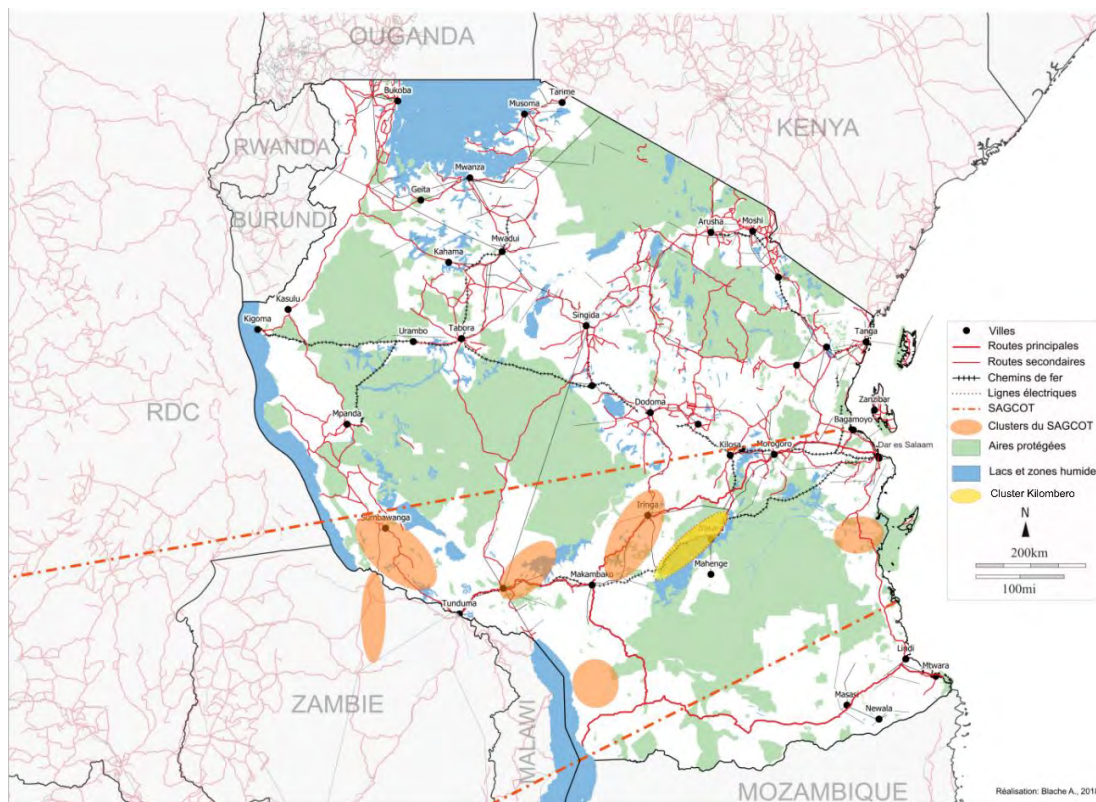
## LE CHOIX DU TERRAIN DE RECHERCHE

Lors du premier terrain effectué dans le cadre de Rurban Africa, nous avons eu la chance de rencontrer le Professeur Didas Kimaro à l'Université d'agriculture de Sokoine (Sokoine University of Agriculture), alors que l'équipe de Rurban Africa attendait pour recevoir les permis de recherche. Ce fut une rencontre purement fortuite. Accompagnée de Joseph Lukumay, je me suis rendue au département d'Aménagement et d'Ingénierie Agricole (Land Use Planning and Agriculture Engineering), où j'espérais à la fois pouvoir m'entretenir de mon projet de thèse avec la personne idoine et prospecter un éventuel partenariat. Le professeur Didas Kimaro, qui avait écrit un article en 1995 sur les effets destructeurs des plants de sisal sur la qualité des sols et qui travaillait à ce moment sur les pressions foncières liées aux exploitations minières et gazières fut cette personne, et m'ouvrit avec bienveillance ses portes. Après un long échange, nous avons convenu qu'il serait mon tuteur et m'accompagnerait dans mes démarches administratives auprès de la Sokoine University of Agriculture, ainsi que pour l'obtention du permis de recherche.

Le professeur Didas Kimaro m'a également aidée à délimiter ma zone d'étude. Alors que j'avais commencé une cartographie des différents cas « annoncés » d'accaparements de terres au moyen de la base de données de la Land Matrix, d'articles scientifiques ou de presse, et après avoir longuement « voyagé » sur Google Earth, j'ai finalement décidé de m'orienter vers le Couloir de croissance agricole sud-tanzanien (le Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania – SAGCOT), où de nombreux cas d'investissements agricoles étaient annoncés par le gouvernement. Le professeur Kimaro avait mené une étude sur la vallée de Kilosa (2014) et l'idée me vint d'établir une comparaison entre trois vallées : la vallée de Kilosa où se concentrent des *estates* de sisal et des programmes liés à l'initiative de Réduction des émissions de CO2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation – REDD), et où les conflits éleveurs-paysans ont été extrêmement médiatisés compte tenu de leur violence et de leur durée (Benjaminsen *et al.*, 2009), la vallée de Mvomero qui comporte une plantation de canne à sucre (le Mtibwa Sugar



Estate <sup>13</sup>), et la vallée du Kilombero, conçue comme cluster <sup>14</sup> de modernisation agricole dans le cadre du SAGCOT (**Carte 2**).



**Carte 2. Délimitations des clusters du SAGCOT et principales réserves environnementales (Réalisation: A. Blache : 2018)**

Finalement, j'ai rapidement dû me rendre à l'évidence que ce ne serait pas possible étant donnée l'approche méthodologique choisie, et les limites temporelles et financières que sous-tendent une recherche doctorale. Pour autant, recentrer mes recherches sur une seule vallée n'a pas simplifié la thèse. Au cours des trois terrains de recherche, ce sont la vie au village, les habitantes et les habitants de la vallée du Kilombero qui ont façonné cette thèse et son contenu. Si le temps passé avec toutes les personnes rencontrées n'est

<sup>13</sup> Qui a connu une grève de travailleurs importante en 2017 (Juma, *The Citizen*, 13/10/2017 <https://www.thecitizen.co.tz/news/Union-intervenes-in-sugar-firm-s-labour-dispute/1840340-4138212-format-xhtml-ti8epb/index.html>).

<sup>14</sup> Le SAGCOT a désigné sept zones prioritaires (*cluster*) dans lesquelles on prévoit le regroupement d'investissements agricoles, depuis l'allocation de grandes surfaces de terres pour la production, la création d'infrastructures de stockage, de transports, permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de production jusqu'à l'exportation ou la commercialisation des produits.

représenté que par les quelques pages de cette thèse, ce sont chacune des secondes, des minutes, des jours, des semaines, des mois et des années à leur écoute qui ont formé le socle de ce travail. La thèse est un long voyage, charriant de nombreuses péripéties et anecdotes. Des hauts et des bas, des bousclements, des basculements et des rencontres. En effet,

« [l]e voyage, sous toutes ses formes, est géographique par essence puisqu'il nécessite le déplacement dans l'espace géographique et l'éloignement de son cadre de vie habituel. Par là même, il permet la confrontation à l'altérité et la constatation de la diversité persistante du monde » (Lecoquierre, 2010 : 15).

Comme l'écrivait Nicolas Bouvier (1963 [2001]), « *on ne fait pas un voyage, c'est lui qui nous fait et nous défait* », « on ne fait pas une thèse, c'est elle qui nous fait et nous défait » pourrait-on dire.

## **UNE THESE AMARREE A PLUSIEURS PROGRAMMES DE RECHERCHE**

Pour achever ce préambule, je souhaiterais préciser que cette thèse a été associée à d'autres programmes de recherche. Le programme Rurban Africa m'avait permis de me familiariser avec le pays, les obligations administratives, de créer un réseau local de chercheurs et de commencer à distinguer les différentes formes d'emprises foncières selon les régions du pays. Ce programme a également permis de financer la majorité de mes terrains durant la thèse et a été l'occasion, lors du colloque international de Copenhague, de rencontrer de nombreux chercheurs et chercheuses qui travaillaient sur la question foncière en Tanzanie.

Un autre programme de recherche a influencé mon sujet de recherche. J'ai en effet pu profiter d'une bourse dans le cadre du programme « 2015 Tanzanian Election » financé par l'IFRA et coordonné par Marie-Aude Fouéré, l'IFRA et l'Université de Dar es Salaam. Cela m'a permis de porter un regard particulier sur ces périodes singulières qu'ont été les différentes campagnes électorales, que ce soit à l'échelon national, départemental ou communal. Par ailleurs, même si cela s'est fait après le dernier terrain de recherche dans la vallée du Kilombero, j'ai pu participer au programme de recherche

pluridisciplinaire Anthropisation des MONtagnes Tropicales (AMONT)<sup>15</sup>. Le terrain que nous avons fait en novembre 2017 a permis d'ouvrir notre champ d'observation à d'autres régions encore bien différentes de la vallée du Kilombero : les montagnes Uporoto densément peuplées avec peu de grandes plantations, et où les problématiques foncières étaient finalement bien distinctes de celles observées durant ma thèse. Finalement, c'est la création du partenariat « Corridor de développement agricole en Tanzanie » (CODEAT) avec Sylvain Rcaud, Bernard Calas et Colman Msoka<sup>16</sup> qui m'a permis de retourner en septembre 2019 dans le nord de la vallée du Kilombero. La formation à la méthodologie de la recherche à des étudiants de master et l'application de la théorie autour de la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company Ltd. (KSCL) dans le nord de la vallée m'a ainsi permis d'actualiser certaines données récoltées.

---

<sup>15</sup> Coordonné par Sylvain Rcaud, financé par le CNRS-OASIC, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, de Dar es Salaam, l'Institut de Recherche pour le Développement et l'Institute of Resources Assessment.

<sup>16</sup> Financé par l'ambassade de France en partenariat avec l'Institute of Development Studies de l'Université de Dar es Salaam.

## **INTRODUCTION GENERALE**

Entre 2012 et 2013, 5 000 éleveurs et leurs 486 736 têtes de bétail ont été expulsés de la vallée du Kilombero en Tanzanie. 41 officiers de police des districts d'Ulanga et de Morogoro, 6 officiers de prison, 37 militaires, 30 officiers villageois en charge de la faune sauvage et 16 gardes forestiers ont ainsi participé à une opération appelée « Opération Sauver la Vallée du Kilombero » (« *Operation Save Kilombero Valley* ») qui avait été ordonnée par le Commissaire régional de Morogoro (The Guardian, 2013<sup>17</sup>). Elle avait été impulsée en amont, le 14 août 2012, par le Secrétariat Permanent du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme (MNRT) et les représentants des districts d'Ulanga et de Kilombero, pour évincer les éleveurs et les paysans du site Ramsar<sup>18</sup>. Cette opération avait comme objectif affiché de préserver les zones humides et de laisser place à de larges monocultures. D'après l'enquête effectuée par le Groupe de Travail International sur les Affaires Indigènes (International Work Group for Indigenous Affairs – IWGIA, 2013 : 47), entre le 17 mars 2012 et le 31 janvier 2013, 12 hommes ont été touchés par des tirs de police, dont 8 sont morts sur le coup ou à la suite de leurs blessures. Les meurtres, les arrestations, les menaces de mort, les poursuites judiciaires, les incidents d'habitations, les expulsions des terres de pâture, et l'obligation de payer des amendes pour un « excédent » de bétail au nom de la conservation de la nature, de l'agrobusiness ou de l'extraction minière ne sont pas une exception en Tanzanie. IWGIA a ainsi rapporté de nombreuses menaces et atteintes aux Droits de l'Homme, des accaparements de terres et des conflits entre communautés et le gouvernement, à la bordure des parcs nationaux ou des grandes plantations. C'est le cas également dans le monde entier, et

---

<sup>17</sup> *The Guardian*, 2013, “‘Operation Save Kilombero Valley’ a success report”, <https://www.jamiiforums.com/threads/operation-save-kilombero-valley-a-success-report.393178/> (consulté le 15 février 2015).

<sup>18</sup> La convention internationale Ramsar a été signée en 1971 en Iran et vise à protéger « l'utilisation rationnelle » des zones humides. Les conventions de Ramsar stipulent qu'« une zone humide devrait être considérée d'importance internationale si elle contient un exemple représentatif, rare ou unique d'un type de zone humide naturelle ou quasi naturelle se trouvant dans la région biogéographique appropriée » (Ramsar, 2002 : 3). En outre, la convention de Ramsar définit « l'utilisation rationnelle » des zones humides comme suit : « le maintien de leurs caractéristiques écologiques, obtenu grâce à la mise en œuvre d'approches écosystémiques, dans le contexte du développement durable » (site Web Ramsar, <https://www.ramsar.org/about/the-wise-use-of-wetlands> consulté le 10 mai 2017). La Tanzanie a signé la convention Ramsar en 2002.

particulièrement dans les pays du Sud, comme le relate le dernier rapport du Global Witness de 2019, qui fait état de 164 morts de défenseurs des terres et de l'environnement <sup>19</sup>.

Cette situation soulève plusieurs questions sur les orientations des politiques internationales et nationales, aussi bien en termes de protection de la nature, que de développement agricole ou d'extraction des ressources. Se pose également la question de la reconnaissance des droits d'accès à la terre et aux ressources des populations. Concernant la Tanzanie, le gouvernement met un point d'honneur à attirer les investisseurs étrangers et nationaux privés, notamment au travers du Centre d'Investissement Tanzanien (Tanzania Investment Center – TIC) et de la Loi sur les investissements (Tanzania Investment Act) de 1999, mais également de la Loi sur les zones franches d'exportation (Export Processing Zones Act) de 2002. En 2012, le gouvernement met en avant le fait que :

« [L]a Tanzanie ne discrimine pas les entreprises dirigées ou détenues par des investisseurs étrangers. Il n'y a pas d'obstacles à la propriété à 100% des entreprises par des investisseurs étrangers dans l'agriculture. [Le pays] n'a pas d'histoire récente d'expropriation ou de nationalisation » <sup>20</sup> (SAGCOT, 2012d : 51).

Néanmoins, si la notion d'expropriation notée dans cet extrait vise essentiellement à rassurer les investisseurs étrangers, la question des « accaparements des terres » et des ressources en Tanzanie comme dans les pays du Sud a été mise en lumière par de nombreuses études depuis 2008, au travers du concept de « *land grabbing* ».

---

<sup>19</sup> Le rapport précise cependant que ce nombre est loin de représenter la réalité, car de nombreux cas ne sont pas relayés par les médias ou les autorités nationales et locales.

<sup>20</sup> [Tanzania does not discriminate against businesses conducted or owned by foreign investors. It has no barriers regarding 100% ownership of businesses by foreign investors in agriculture. It has no recent history of expropriation or nationalization].

## DES VIOLENCES AU NOM DU « DEVELOPPEMENT » <sup>21</sup>

La Tanzanie est aujourd'hui considérée par les institutions internationales et nationales comme un pays riche en « ressources naturelles »<sup>22</sup>, avec un montant considérable de terres « vacantes » et « inexploitées ». D'après le Ministère de l'Agriculture, la Tanzanie concentre 44 millions d'hectares de terres arables. 45 % du territoire est mis en réserve et seulement 23 % de la surface totale du pays serait exploité. C'est l'un des premiers pays ciblés pour des investissements agricoles sur de grandes surfaces et pour l'extraction minière depuis 2000. C'est également l'un des pays qui possède la plus grande surface de terres mises en réserve pour l'environnement. Bien qu'ancienne dans le pays, l'exploitation des ressources foncières et souterraines pour la production agricole ou l'extraction minière ou gazière, connaît un regain d'activité particulièrement important, tandis que dans le même temps les zones préservées au nom de la protection de l'environnement se développent. De nos jours, *via* des corridors de modernisation agricole comportant des volets environnementaux, les objectifs de développement du pays (et de « réduction de la pauvreté ») s'opèrent au moyen d'aménagements agrotechniciens « verdissant » hyperconnectés aux échelles locale, nationale, régionale et internationale. Les nouveaux investissements peuvent concerner aussi bien des espaces de culture mis en place durant la période coloniale, comme les *estates* ou les aires protégées au travers de leur réallocation à de nouveaux grands acteurs internationaux, que des espaces utilisés, mis en culture et sur lesquelles vivent des communautés villageoises (Sulle et Nelson, 2013 ; Chachage, 2010 ; Kimaro et Hieronimo, 2014).

---

<sup>21</sup> Les guillemets utilisés pour ce terme soulignent l'approche critique de cette thèse vis-à-vis de cette notion.

<sup>22</sup> Nous entendons les ressources comme un construit social et politique, au sens de C. Raffestin (1980 ; 1984), G. Magrin *et al.* (2015 : 6-7), et reprenons cette expression de « ressources naturelles » telle qu'elle est présentée dans les programmes de développement. Dans la suite du document, la graphie du terme *ressource* ne sera plus en italiques et le terme lui-même ne sera plus mis entre guillemets.

## UNE APPROCHE HISTORIQUE DES ACCAPAREMENTS DE TERRE

La réalité des expropriations n'est pas un phénomène nouveau, et l'objectif de cette thèse de géographie réside notamment dans l'éclairage et la compréhension de la façon dont se déclinent les rapports de pouvoir du global au local dans le temps long du capitalisme et de ses spécificités postcoloniales. Ceci en interrogeant les continuités ou discontinuités qu'introduisent les dynamiques contemporaines des grands projets d'aménagement. En suivant la proposition du géographe E. Reclus dans l'épigraphe de *L'homme et la Terre* (1905) : « la Géographie n'est autre chose que l'Histoire dans l'Espace, de même que l'Histoire est la Géographie dans le Temps », la thèse analyse les dynamiques spatiales et les « toiles de vie » (Lefebvre, 1974a [2000]) dans leur profondeur historique. Si cette thèse peut entrer dans le champ des études sur « l'accaparement des terres » (ou « *land grabbing* »), c'est donc avec une approche historique et multiscalaire que j'aborde ce phénomène complexe (Ansoms et Hilhorst, 2014 ; Kaag et Zoomers, 2014 ; Hall *et al.*, 2015).

En Tanzanie, la lutte pour l'espace et les ressources s'inscrit dans une longue histoire d'« accumulation par dépossession » (Harvey, 2001), façonnée par un vaste réseau de pouvoirs d'exclusion multiscalaires. Historiquement, la colonisation a procédé en premier lieu au contrôle et à la captation de l'espace, par sa démarcation effective et l'exploitation ou la mise en « conservation » de la matière, transformée en ressources. Depuis la période coloniale, les modèles de développement fondés sur l'économie de rente extractive et extravertie ont toujours postulé l'aménagement d'espaces clos ayant permis leur délimitation effective et la captation de grands espaces par les colons, devenus propriétaires, puis investisseurs « nécessaires » au tournant des années 1980. Ce modèle de développement, axé sur une « modernisation »<sup>23</sup> de l'agriculture tanzanienne (Illife, 1979 ; Havnevik, 1993 ; Sunseri, 2002) et couplé à l'idéal (exotico-colonial) d'une nature qu'il fallait préserver des populations locales considérées comme « dangereuses » (Paul *et al.*, 2013) a façonné l'espace par le haut, sans considération préalable de son usage initial sur lequel une pluralité de « toiles de vies » s'est tissée. En Tanzanie comme dans le reste

---

<sup>23</sup> Qui intègre aide, technicisation et intégration au marché.



des colonies <sup>24</sup>, les colons avaient mis en réserve et en clôture de grandes surfaces de terres <sup>25</sup>. Les productions agricoles et exploitations forestières devaient servir à alimenter la machine coloniale, tandis que la mise en réserve de vastes surfaces de terres au prétexte de la protection de la faune sauvage ou de mesures antiérosives, offrait un espace que l'on devait maîtriser pour pouvoir en jouir pleinement ; tout en allouant des parts de forêts en concession à des exploitants européens ou à des entrepreneurs du tourisme.

Comme le souligne Bernard Charlery de la Masselière (2014a : 107), « le projet colonial s'est matérialisé d'abord dans cette dimension spatiale, de la fixation des frontières à l'investissement de l'espace productif par les codes et les normes de l'Etat territorialisé ». Cette dimension spatiale ne s'arrêtait pas à la restriction physique de l'accès à certains espaces, mais nécessitait la mise en place de dispositifs <sup>26</sup> (au sens de Foucault, 1977 ; Agamben, 2006) composés de normes, de lois, de règles imposées par l'Etat colonial aux populations colonisées.

La mise en place de l'impôt *per capita* tout autant que l'obligation de récolte d'hévéa ou plus tard de la culture du coton, s'intégraient également dans le système de domination coloniale. Par ailleurs, la domination et le contrôle par le pouvoir colonial ne s'effectuaient pas uniquement via l'Etat central. Pour s'imposer sur des espaces éloignés des centres de contrôle, asseoir le contrôle et accéder aux ressources, les administrateurs coloniaux devaient tisser des liens étroits avec des élites locales et créer des alliances nécessaires. D'autre part, résister au colonisateur ou s'allier avec lui relevait d'un choix stratégique de la part des élites locales, qui pouvaient voir dans la coopération avec les colons une aide supplémentaire pour conquérir de nouveaux espaces, renforcer l'assise de leur territoire ou lutter contre des empires rivaux.

---

<sup>24</sup> Nous pensons ici notamment aux situations en Inde ou dans les autres pays colonisés par l'impérialisme britannique, mais également dans les pays colonisés par la France, l'Allemagne ou le Portugal notamment, même si les modalités ont pu varier d'un pays à l'autre, d'un empire à l'autre.

<sup>25</sup> Entre 1923 et 1961, plus de trois millions d'acres (plus de 1 214 056 ha) ont été alloués à des investisseurs étrangers (Hoben, 1992).

<sup>26</sup> Un dispositif au sens de Foucault est « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit » (Foucault, 1977).

La colonisation anglaise n'a pas été radicalement différente de la domination allemande, et s'est accompagnée d'un nouvel arsenal législatif concernant les limites administratives des espaces. A l'indépendance, l'Etat dit « socialiste » persiste dans la volonté de cultiver sur de grandes surfaces, tout en appuyant l'idée de regroupement des citoyens dans des villages, autour des plantations et en imposant des cultures obligatoires. C'est pendant la période *ujamaa* que les regroupements forcés seront les plus importants. Les anciens *estates* coloniaux sont largement abandonnés par manque de moyens financiers et techniques, et d'autres sont mis en place au travers de coopérations avec la Chine ou la Corée du Nord notamment.

Les années 1980 et 1990 ont été dominées par l'intervention des institutions internationales (FMI et Banque mondiale particulièrement), la mise en place des programmes d'ajustements structurels (PAS) et l'élaboration de politiques de plus en plus libérales dans le pays <sup>27</sup>. Les PAS visaient à imposer le retrait de l'Etat dans le financement des services publics et des subventions agricoles, et à redéfinir les politiques financières et économiques des échanges, au travers de la baisse des taxes aux importations et aux exportations. Dès lors, la suppression des subventions publiques à l'agriculture et dans tous les autres secteurs s'est accompagnée de la nécessité d'attirer les investissements privés et internationaux des pays anciennement colonisés. Concomitamment, ces années-là ont vu la montée en puissance des critiques portées au modèle de développement, ainsi que la dénonciation d'une crise environnementale et climatique. Ces critiques et alertes concernant le devenir de la planète ont servi de levier pour orienter les discours autour des politiques de développement vers des formes plus « durables », « vertes » et « respectueuses de l'environnement ». La constance de l'exotisme, de l'orientalisme et d'un certain paternalisme dans les représentations de la nature ont permis aux organisations internationales de protection de la nature – créées principalement à la veille des indépendances pour permettre la préservation du modèle au-delà des indépendances

---

<sup>27</sup> Bien que J.K. Nyerere ait quitté le pouvoir en 1985 pour laisser la place à Ali Hassan Mwinyi, le gouvernement « socialiste » avait déjà dû accepter la dérégulation de l'économie du pays au travers de plusieurs programmes : The Economic Recovery Programme en 1986, The Structural Adjustment Facility en 1987 et The Enhanced Structural Adjustment Facility en 1991.

politiques (Rodary *et al.*, 2003) –, de faire fonctionner un réel « marché de la conservation » (Aubertin (dir.), 2005 ; Brockington et Duffy, 2010 ; Bluwstein *et al.*, 2018).

## **POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE DE LA NATURE : DES SIMILITUDES A ANALYSER AVEC UNE APPROCHE SYNCHRONIQUE**

En Tanzanie, même si les paysans ont gardé une certaine emprise sur les ressources foncières, depuis 2000, les formes d'accumulation par dépossession ont connu une croissance importante. Nombre d'anciens *estates* coloniaux laissés vacants par l'État « socialiste », essentiellement par manque de moyens, ont été réalloués à de nouveaux investisseurs<sup>28</sup>, bien qu'au moment de leur abandon par leur « propriétaire » ils n'étaient demeurés ni vides ni inexploités : des éleveurs ou des paysans s'en sont en effet réapproprié l'accès et l'usage pour la plupart. Avec l'ouverture du marché foncier aux investisseurs privés nationaux et internationaux, de nouvelles situations – de conflits ou de coopérations – apparaissent et augmentent les tensions déjà existantes (Kimaro et Hieronimo, 2014 ; Mollel, 2014). En effet, 62 % de la population vit en milieu rural et occupe en moyenne une surface de 1,3 ha de terres par ménage (URoT, 2012), alors que la Tanzanie connaît une forte augmentation de la demande foncière à l'échelle locale, due notamment à une augmentation démographique importante<sup>29</sup>. En outre, le pays est également concerné par les pressions internationales relatives à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du dérèglement climatique.

Les politiques centrées à la fois sur une économie de rente extractive et extravertie, ainsi que sur une prise de conscience croissante de la nécessité d'une conservation de la nature, sont des outils qui peuvent paraître de prime abord contradictoires, mais qui recouvrent le même registre d'« exploitation de la nature ». Les effets ne sont bien

---

<sup>28</sup> C'est le cas notamment des *estates* de sisal dans la région de Morogoro ou ceux de Tanga transformés en mines à ciel ouvert, ou encore les fermes de la National Agriculture and Food COrportaion (NAFCO) dans le district de Mbarali, région de Mbeya.

<sup>29</sup> D'ici à 2050, les statistiques prévoient une croissance démographique de 51 à 129 millions de personnes dans le pays.

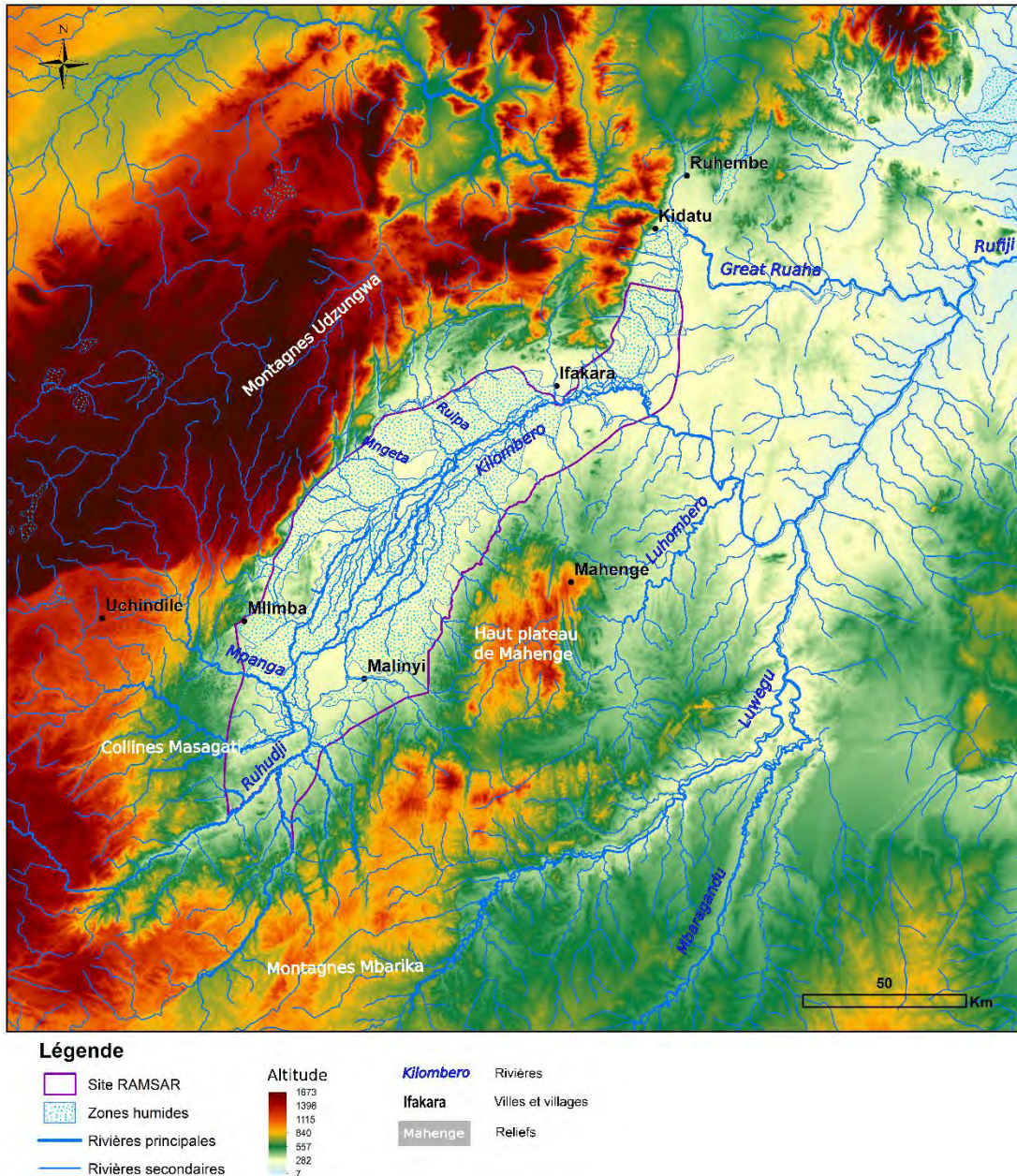
évidemment pas les mêmes sur les milieux, ni sur les populations voisines, mais ces politiques – qu’elles soient agricoles ou environnementales – s’accompagnent de dispositifs de dépossession – sous forme de politiques, de lois foncières et forestières, de corridors agricoles et de leurs infrastructures de transport et de communication ; mais aussi de représentations d’une paysannerie rurale « arriérée », « traditionnelle », « improductive » et de représentations d’une nature « sauvage » idéalisée. Par ailleurs, l’accumulation des ressources de la nature s’accompagne généralement de l’exploitation d’une main-d’œuvre et transforme par là-même les relations socioéconomiques des espaces concernés.

La logique dominante est celle du marché (terre, travail, nature, argent) au détriment des logiques sociales (au sens de Polanyi) défendues par les communautés paysannes. Il s’agit donc de montrer la manière dont cette logique mercantile, portée par le pouvoir colonial et postcolonial et ses relais – élites locales, grands investisseurs, institutions internationales – impose et organise une vision particulière des espaces (quadriller, cloisonner, spécialiser, contrôler, opposer) au détriment des paysanneries.

## **LE TERRAIN D’ETUDE : UNE VALLEE CONVOITEE**

Sur un espace particulier – la vallée du Kilombero (**Carte 3**) dans la région de Morogoro –, nous traiterons la question de la production de l’espace par les processus de domination, tout en interrogeant les formes d’adaptation et les résistances populaires à ce modèle de développement. La vallée du Kilombero comprend la plus importante plaine alluviale d’Afrique de l’Est (796 735 ha), partie du bassin versant de la Rufiji. La présence de ces « zones humides dans des zones arides » (Woodhouse *et al.*, 2000) et des nombreux affluents de la rivière Kilombero sur les flancs alluviaux font de cet espace un haut lieu d’intérêts parfois divergents, allant de la préservation d’une très riche biodiversité à la mise en valeur productive d’une abondance de matière (eaux, terres et forêts), souvent surestimée. La vallée est resserrée dans un rift entre deux chaînes de montagnes, au nord et à l’ouest les montagnes Udzungwa (culminant à 2579 m sur le Mont Luhombero) et au sud-est les hauts plateaux de Mahenge (1000-1500 m), parties de l’Arc oriental de Tanzanie ; ces deux ensembles se rejoignent au sud de la vallée vers les collines Masagati (**Carte 3**). Les flancs alluviaux et les forêts de miombo (*Brachystegia boehmii*) offrent à la

fois bois de chauffe et herbes médicinales, et un habitat à une très grande diversité de faune et de flore, faisant de cet espace à la fois une réserve de biodiversité et le « grenier de la Tanzanie ». La grande majorité des forêts montagneuses a été mise en réserve, que ce soit pour la « conservation de la biodiversité » ou la mise en place de plantations de teck, de pins ou d'eucalyptus sous forme de concessions à des acteurs internationaux.



Carte 3. Topographie, principales rivières et site RAMSAR de la vallée du Kilombero (Réalisation : A. Blache, 2019)

L'attrait pour cette vallée est cependant ancien, et on retrouve dans son histoire de nombreuses tentatives de projets d'irrigation sur de grandes surfaces, des tentatives de grandes monocultures intensives et la mise en réserve d'éléments de l'environnement (zones humides, montagnes, forêts, biodiversité), ce depuis l'époque coloniale allemande. Depuis le cycle Mfecane et dès le début de la colonisation allemande, la vallée et les montagnes environnantes ont été intégrées à l'économie internationale par les routes caravanières, ainsi qu'aux logiques d'économie de rente, couplées à des logiques conservationnistes importantes (Monson, 1996 ; Larson, 1999). La vallée et les escarpements alentours ont été à la fois idéalisés pour leurs ressources en eau, la présence de forêts exploitables et une fertilité des sols souvent surévaluée (Jätzold et Baum, 1968 ; Larson, 1976 ; Monson, 2009). En effet, pendant la période coloniale, les colons voyaient déjà dans cet espace « le grand potentiel de ces plaines, renforcé par ses sols alluviaux fertiles, qui attirèrent l'attention dès 1909 »<sup>30</sup> (Martiniello, 2015). Un indicateur de cette convoitise ancienne est la réalisation, grâce à des photographies aériennes et des travaux de terrain, d'analyses sur la qualité et la composition des sols de la vallée au début des années 1950 (au 1 : 500 000<sup>e</sup>). Ces analyses intégraient également le développement d'une liaison ferroviaire dans la vallée (Kauzeni *et al.*, 1993 : 27), déjà imaginée par les Allemands en 1909 (Beck, 1964) et construite en 1974, grâce à la coopération chinoise. Définie le 7 Août 1899 comme unité administrative coloniale de la plus haute importance (le « Mahenge *Militärbezirk* » (Von Lierbert, 1899, cité par Larson, 1976), elle a également été réceptacle et support de nombreux programmes de déplacement et de concentration de populations, à la fois pour contrer les ravages de la mouche tsé-tsé, et pour contrôler les populations locales, leur production et les « *hut taxes* » (impôt *per capita*). C'est aussi dans la vallée du Kilombero, et particulièrement au sud-est sur les monts de Mahenge et dans la vallée de Luhumbero que s'est déroulée la rébellion Maji Maji (1905-1906), première grande révolte organisée des colonisés vis-à-vis de l'occupant allemand. Depuis la colonisation, les programmes d'aménagement et les tentatives de mise en valeur de la vallée se sont multipliés. Nous verrons cependant que, quelques soient les différents

---

<sup>30</sup> [[A]he great agricultural potentialities of this lowland, enhanced by its fertile alluvial soils, [which] attracted attention as long ago as 1909].

régimes (coloniaux, socialistes, libéraux, néolibéraux) et les rhétoriques de légitimation associées, les modèles de développement n'ont pas tant changé sur le fond.

Alors que plus de 50 % de la vallée du Kilombero a été conçu comme réserve de biodiversité, que « contrairement au reste de l'agriculture tanzanienne typiquement dominée par les petits exploitants, seulement 23 % du total de l'aire sous culture dans la vallée [...] est cultivé par des petits producteurs, alors que 77 % est possédé par des grands propriétaires »<sup>31</sup> (SAGCOT, 2013b : 2-3). Malgré cela, en 2010, les institutions internationales comme nationales l'ont pensée comme un espace propice aux investissements étrangers pour la production agricole intensive. Elle a été définie comme « cluster de modernisation agricole » dans le cadre de la mise en place du SAGCOT. Ce couloir sud tanzanien couvre 1/3 du pays (**Carte 2**) et vise principalement à « [...] relier les petits producteurs aux chaînes de valeur agricoles. Cela permettrait a) d'accroître le nombre de petits exploitants liés à l'agro-industrie dans le cadre de partenariats commerciaux fructueux et b) d'améliorer les recettes que les petits exploitants et les communautés rurales tirent de ces partenariats sous la forme d'une croissance de la productivité agricole, des revenus et des emplois »<sup>32</sup> (URoT, 2013 : 216). Il est situé dans une zone fortement irrigable et dont les composantes écologiques et climatiques permettent une production agricole importante, facilement transportable et exportable depuis le port de Dar es Salaam vers l'international et d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Dans les districts de Kilombero, Ulanga et Malinyi (et dans une moindre mesure celui de Kilosa)<sup>33</sup> (**Carte 1**) les membres du SAGCOT ont identifié 182

<sup>31</sup> [[u]nlike the rest of Tanzania agriculture which is typically dominated by smallholders, only 23 per cent of the total area under cultivation in the Kilombero Valley is cultivated by smallholders while 77 per cent is owned by large scale farmers].

<sup>32</sup> [...] would be to link smallholder farmers in agricultural value chains. The component would (a) expand the number of smallholders linked to agribusinesses in successful commercial partnerships and (b) improve the revenues derived by smallholders and rural communities from these partnerships in the form of growth in agricultural productivity growth, income and employment].

<sup>33</sup> Qui constituent les limites administratives de la vallée. Le district de Malinyi était inclus dans celui d'Ulanga jusqu'en 2016. Les données que nous avons récoltées sur le terrain regroupaient les deux districts. Les statistiques et cartographies utilisées dans ce manuscrit précèdent pour la plupart cette subdivision, même si nous présentons des éléments actualisés (2016) concernant les catégories foncières dans la **Partie III**. de ce manuscrit. Par ailleurs, la plantation de canne à sucre étudiée dans cette thèse comprend un de ses *estates* dans le District de Kilosa. Bien qu'un des deux *estates* de la plantation de canne à sucre KSCL soit

198 ha (28 % des terres villageoises reconnues du district de Kilombero) « qui pourraient être offertes à l'investissement » (SAGCOT, 2012b : 12). La vallée du Kilombero, présentée comme « grenier de la Tanzanie », et classée à la fois en site Ramsar et en Aire de chasse contrôlée (Kilombero Game Controlled Area - KGCA) est au centre des discours actuels de ce programme de modernisation :

« Ces 800 000 ha de plaines inondables sont parmi les plus précieux en Tanzanie pour la production de riz et de canne à sucre à grande échelle, grâce à ses inondations saisonnières et son potentiel pour des projets d'irrigation à grande échelle »<sup>34</sup> (SAGCOT, 2013b : 2-3).

Alors que le gouvernement présente cet espace comme vacant, l'augmentation et la violence des conflits fonciers remettent en question ce mythe de l'abondance. En effet, cet espace connaît une croissance démographique importante depuis les années 1970, une densité de population forte, dont la réalité est bien différente de celle exposée par les autorités, qui présentent des terres fertiles et irrigables, inutilisées, prêtes à l'investissement.

Par ailleurs, les habitants présentés comme « bénéficiaires » des programmes de développement n'en voient que peu les retombées économiques : ils n'ont que très rarement (voire jamais) d'électricité<sup>35</sup>, et voient jours après jours les espaces cultivables ou de pâture restreints aux fins de la protection de la faune sauvage ou de la production de produits agricoles, exportés au-delà des limites administratives de la vallée, voire à l'international. Les nouveaux projets s'accompagnant souvent d'une restriction de l'accès à des ressources utilisées par les villageois, les résistances individuelles et collectives se multiplient, même si, *in fine*, les moyens coercitifs mis en œuvre par l'Etat assoient les

---

situé dans le District de Kilosa, nous parlerons essentiellement dans la suite de cette thèse des Districts de Kilombero et d'Ulanga.

<sup>34</sup> [These nearly 800,000 hectares of flood plain are among the most valuable in Tanzania for large scale paddy rice and sugar cane production due to seasonal flooding and potential for large scale irrigation schemes].

<sup>35</sup> Le rapport du SAGCOT de 2012a indique que « [...] bien que le cluster offre de nombreuses opportunités pour l'agriculture et l'eau pour l'hydroélectricité, les résidents locaux ont des revenus bien inférieurs à la moyenne tanzanienne et seul 1% a accès à l'électricité ». [although the Cluster has a wealth of opportunities for agriculture and water for hydropower, local residents have incomes far below the Tanzania average and only 1% has access to electricity] (SAGCOT, 2012a : 135).



projets pensés dans les bureaux des institutions internationales et nationales de « développement ».

## QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES

Les multiples formes d'enclosure et de restriction de l'accès à l'espace et aux ressources auxquelles font face les populations locales de la vallée du Kilombero nous amènent à questionner les relations de pouvoir dans la production de l'espace et les formes de résistance et de contournement, engagées par celles et ceux qui vivent loin des bureaux des organisations planificatrices.

A la croisée d'une géographie politique des ressources (Redon *et al.*, 2015), d'une géographie politique environnementale (Chartier et Rodary (eds.), 2016), d'une géographie du pouvoir (Raffestin, 1980) et de la *political ecology* ou encore des études postcoloniales cette thèse soulève la question principale suivante : **Comment la captation des ressources foncières façonne l'espace et fait de la vallée du Kilombero un espace local circonscrit et polarisé par ses ressources propres mais aussi traversé par des dynamiques relevant à la fois des échelles locale, nationale et internationale ?** Autrement dit, de façon plus générale, **comment se produit un espace à la fois global et fragmenté dans les contradictions du développement ?**

Dans un espace convoité à différentes échelles historiques, géographiques et institutionnelles, quels sont les rapports de pouvoir à l'œuvre autour du contrôle et de l'accès à la ressource foncière ? Comment ces rapports de pouvoir influencent-ils les stratégies individuelles et collectives pour l'accès à de nouvelles ressources ? Et comment en retour, les stratégies individuelles et collectives influencent-elles ces rapports de pouvoir ? Ces grandes questions ont formé le terreau théorique et méthodologique de la présente recherche. Pour répondre à la problématique principale, nous avons émis trois hypothèses :

- **Hypothèse 1.** Les politiques d'exploitation des ressources et les politiques de conservation de la biodiversité – mêmes si elles n'ont pas les mêmes effets sur les milieux et populations voisines – ont des modalités d'application qui produisent les mêmes formes d'accaparement.

- **Hypothèse 2.** Hors déterminisme historique, les rapports de pouvoir actuels pour l'accès et le contrôle de l'espace et des ressources s'inscrivent dans la continuité historique des modèles de développement issus de la colonisation.
- **Hypothèse 3.** L'accapement des terres produit des espaces interstitiels dans lesquels sont contraints de vivre les villageois, qui développent des stratégies de contournement, de dépassement des règles et des frontières, et des formes d'adaptation et/ou de résistance.

## UNE THESE EN TROIS ETAPES

Je présenterai dans un premier temps (**Partie I, Chapitre 1**) le cadre conceptuel qui m'a servi à répondre à la question de recherche. Je reviendrai sur les différentes approches scientifiques du *Land grabbing* pour expliquer leurs intérêts et limites, et pour justifier l'approche par la production de l'espace et les rapports de pouvoir sous-jacents, ainsi que l'importance d'appréhender le problème au travers d'une analyse diachronique et synchronique. Les logiques contemporaines de captation des ressources témoignent de la nécessité pour le système capitaliste de s'étendre, de coloniser de nouveaux espaces pour intensifier l'accumulation du capital par une extraction accrue des ressources, et de s'adapter pour contrôler et réagir à ses propres contradictions au travers de « solutions spatio-temporelles » (« *spatio-temporal fixes* ») (Harvey, 2001). Le système capitaliste se maintient à travers une complexification de son réseau de pouvoirs, des intérêts entrelacés d'acteurs qui peuvent révéler de fortes contradictions si l'on analyse les pratiques, au-delà de leurs discours de légitimation. Nous verrons que la nature, placée au centre des projets de réserves coloniales permettait déjà sa propre exploitation, que ce soit par l'arboriculture, la chasse ou le tourisme. Après l'ère du « développement durable », la nouvelle tendance se situe dans une logique de « triple gagnant-gagnant-gagnant » : combiner l'atténuation des risques liés au changement climatique, la conservation de la biodiversité et l'augmentation des moyens de subsistance. Les plantations d'arbres dans le cadre des Mécanismes de Développement Propre (Clean Development Mechanism – CDM) ainsi que les monocultures de riz ou de canne à sucre dans les interstices des aires protégées s'inscrivent également dans cette tendance au « verdissement » de l'économie extractive. Nous verrons également qu'au-delà du discours conservationniste et des limites des réserves de biodiversité, cette nature peut servir de vivier de ressources (ou de

« réservoir de biodiversité ») pour l'activité extractive au sein même des réserves et pour le développement agricole dans les interstices de la conservation environnementale. Alors que la territorialisation est comprise comme interdisant ou autorisant des activités spécifiques à l'intérieur des limites spatiales (Peluso et Lund, 2011), l'établissement de réserves environnementales permet, même au-delà de leurs limites spatiales, le contrôle des ressources par l'Etat néolibéral et les acteurs privés mondialisés.

J'exposerai ensuite (**Partie I, Chapitre 2**) le dispositif méthodologique polymorphe et multi-situé adopté, le choix et la présentation du terrain de recherche. Les enjeux auxquels font face les habitants et les habitantes de cette vallée ainsi que les questions que posent un espace ultra-convoité ont supposé d'adapter le dispositif méthodologique en fonction des « cas » étudiés. Même si l'analyse des discours et des pratiques des acteurs institutionnels et privés a été nécessaire à la compréhension des différents registres de légitimation, la majeure partie du terrain de recherche a consisté dans la rencontre et la cohabitation avec les acteurs « locaux » qui, menacés par des expulsions, ont été déplacés ou vivent à proximité des plantations et/ou des aires de conservation.

Parce que la deuxième hypothèse du travail présenté suppose des continuités dans le modèle de développement, la seconde partie de ce travail (**Partie II, Chapitre 1-2**) retracera l'évolution historique des différentes formes de domination depuis la période coloniale allemande jusqu'aux années 2000. L'objectif de cette partie réside, d'une part, dans l'éclairage des continuités coloniales des formes de domination et d'accumulation par dépossession (**Hypothèse 2**), en dépit des diverses successions d'acteurs et d'autre part, dans les liens étroits entre conservation et mise en territoire productif. Au-delà d'un simple descriptif diachronique de l'espace de la vallée du Kilombero, cette partie tentera de faire systématiquement le lien entre ces deux formes de mise en réserve (**Hypothèse 1**). Au travers d'un espace fortement convoité et traversé par des dynamiques spatiales et socio-économiques multiples de l'échelle locale à l'échelle globale, nous analyserons dans un premier temps les liens entre le contrôle des ressources et celui des populations par l'armée coloniale, puis, dans un second temps, le regroupement des populations et le contrôle de la force de travail par l'obligation.

Enfin, au moyen d'une approche synchronique, la troisième partie mettra en lumière les différents outils de domination contemporains, au travers notamment de

l'usage des plans d'aménagement villageois et départementaux, de l'incitation à intégrer des programmes d'agriculture sous contrat ou de la gestion décentralisée de la nature, mais encore au travers des formes de violences, physique et symbolique, qui permettent d'asseoir les projets actuels de l'Etat. Les formes de résistance aux projets d'aménagement seront abordées tout au long de cette partie. Le premier chapitre (**Partie III, Chapitre 1**) s'intéressera particulièrement aux mises en réserve environnementales et aux registres de légitimation liés aux pratiques « vertes » de développement. Nous verrons ensuite (**Partie III, Chapitre 2**) que dans les interstices des réserves environnementales, la prolifération de grandes monocultures intensives contraint les populations locales à vivre dans des espaces de plus en plus ténus, et participe ainsi de l'accentuation des conflits fonciers et de la précarisation croissante des populations locales. Enfin, (**Conclusion de la Partie III**), malgré des pressions foncières importantes, les formes d'adaptation, ce que certains nomment « résilience » sont multiples. Les populations locales, soumises à des restrictions d'accès aux ressources, sont amenées à développer des stratégies de résistance, de contournement, d'adaptation, qui font appel à la multi-mobilité et la multi-activité, que nous qualifions de *dynamiques interstitielles*. Elles mettent en lumière une forme de *rurbanisation agricole* marquée par des différenciations socio-spatiales grandissantes.

**Partie I.**  
**PENSER LES RAPPORTS ENTRE ESPACE,**  
**POUVOIR ET POLITIQUE**

## INTRODUCTION DE LA PARTIE I

La construction d'une démonstration scientifique nécessite une organisation et un assemblage d'idées, provenant de multiples horizons, théoriques, pratiques, vécus, qu'il est impossible de modeler de façon « parfaite ». Le choix revient alors au chercheur de créer des petites cases, de les remplir et de les aménager, en essayant le plus possible d'écarter le doute et le désir de sans cesse recréer un nouveau « puzzle ».

L'introduction générale de cette thèse a présenté les grandes lignes que nous approfondirons dans l'ensemble de ce travail. Il convient ici, dans l'**Introduction** de la **Partie I**, de présenter et de justifier le choix de son organisation. Le premier chapitre présente le cadre conceptuel que j'ai utilisé pour, à la fois, construire la méthodologie sur le terrain, et décrypter les informations recueillies. Même si le terrain et la confrontation à la réalité vécue par les populations ont grandement nourri mes questionnements et donc l'orientation de mes lectures scientifiques, j'ai choisi de commencer par poser les bases théoriques de ma démonstration. Les questions liées aux accaparements des terres, à la critique du « développement », aux relations entre protection de l'environnement et pratiques agricoles ou encore liées aux rapports de pouvoir dans l'organisation et l'aménagement de l'espace peuvent s'appliquer dans le monde entier et sur n'importe quel « terrain ». Par ailleurs, il est convenu aujourd'hui que le modèle de développement impulsé par les institutions internationales repose sur des continuités d'un modèle issu de la colonisation, revêtant de nouveaux habits et se déployant au sein de sphères de plus en plus complexes. L'originalité du cadre théorique présenté dans cette thèse repose cependant sur l'assemblage de ces différents questionnements, reposant sur des champs scientifiques et des littératures souvent déconnectés. Malgré tout, ce cadre d'analyse repose sur un large panel d'idées et d'auteurs qui m'ont permis d'enrichir la compréhension des réalités observées sur le terrain, ainsi que la construction de la démonstration de mes hypothèses.

La seconde singularité de cette thèse repose sur l'observation longue et approfondie des processus d'accaparements de terre, au travers de plusieurs cas d'investissement, dont l'histoire, les formes, les objectifs, les stades de développement ou de mise en place sont différents. Le recueil d'une grande quantité d'informations durant **9,5 mois de terrain** et auprès d'un total de **390 personnes**, dans **51 villages** situés sur **5**

**sites d'enquête** différents repose sur une méthodologie polymorphe et multi-située, nécessitant à la construction d'une « politique du terrain » (Olivier de Sardan, 1995) solide, que nous présentons dans le second chapitre de cette première partie. Par ailleurs, ce choix méthodologique repose également sur la délimitation du terrain et son quadrillage théorique et pratique, que je justifie dans le second chapitre.

## Chapitre 1. CADRE THEORIQUE

« Ils ont conquis la terre à l'agriculture capitaliste, incorporé le sol au capital et livré à l'industrie des villes les bras dociles d'un prolétariat sans feu ni lieu » (Marx, 1872 : 324).

« Nous pourrions aussi bien imaginer l'homme venant au monde sans bras ni sans jambe que menant sa vie sans terre. Et pourtant, séparer la terre de l'homme et organiser la société de manière à satisfaire les exigences du marché de l'immobilier, cela a été une partie vitale de la conception utopique d'une économie de marché » (Polanyi, 1944 [1983] : 254).

*Prima facie*, les différentes formes d'enclosure observées dans la vallée du Kilombero pourraient être considérées comme des formes d'accaparement de terres, ce qui nous renvoie à l'abondante littérature relative au « *land grabbing* », en se demandant si elle peut nous offrir un concept et des outils pertinents pour appréhender la complexité du phénomène étudié. La première section de ce chapitre (A) abordera ainsi, dans une démarche critique, la façon dont ce concept a été analysé par la communauté scientifique, en analysant les enjeux liés à la quantification du phénomène à l'échelle globale, ce qui implique son historicisation (est-ce un phénomène nouveau ? À partir de quand comptabiliser les transactions foncières ?), ainsi que sa qualification (à partir de combien d'hectares ? Quelles formes d'investissement ? Pour atteindre quels objectifs ?). L'observation des mutations de l'économie des « ressources naturelles » et du contrôle de ces ressources par les firmes transnationales a été complétée par une analyse des politiques nationales d'attraction des investissements étrangers dans le secteur agricole, et par une analyse des politiques de conservation de l'environnement et de l'atténuation des risques face au changement climatique. L'abondance des approches et des thématiques abordées par la littérature sur le « *land grabbing* » nous permet d'affiner le cadre d'analyse, pour intégrer ce concept dans une histoire plus large du développement et ainsi d'historiciser les transactions foncières et leur enchâssement socio-politique dans les territoires. Cela

permet également d'insister sur l'importance d'étudier les liens entre les différents secteurs d'investissement, entre conservation et agriculture grâce à la littérature issue de la *political ecology*. La deuxième section de ce chapitre proposera d'aborder les expulsions foncières au travers du triptyque « espace, pouvoir et politique » dans une approche multiscalaire (B). La troisième partie complètera ce cadre théorique par une analyse historique nécessaire à la compréhension des dynamiques actuelles, en resituant le cadre conceptuel dans les théories postcoloniales et décoloniales (C). Nous concluons ce chapitre en abordant la problématique et les hypothèses principales inhérentes à cette analyse (D).

### **A. Le « *land grabbing* » : une réalité concrète mais une théorisation problématique**

Le terme « *land grabbing* » apparaît en 1990, dans des publications comme celle d'Olima Wha (1997) à propos du Kenya. L'auteur analyse les rapports de pouvoir qui permettent aux élites proches de l'État et des autorités qui administrent la terre, de spéculer dans le cadre des nouvelles politiques d'aménagement urbain. En 1999, K. Salmon exposait également le combat de Wangari Maathai au Kenya face aux « accaparements de terres » dans la forêt de Karura. En 2000, J. M. Klopp employait ce terme pour signaler les accaparements réalisés par les élites locales et les proches du président Moi dans le cadre de la privatisation et de l'appropriation des terres publiques. Les recherches portent alors essentiellement sur les accaparements commis par les élites nationales, ou encore sur le phénomène de ségrégation spatiale liée à la politique d'apartheid en Afrique du Sud (Gibson, 2008). À partir des années 2007-2008, les publications sur le thème des accaparements de terres vont croissant et l'accent est mis sur les acteurs internationaux dans ce qui a été qualifié de « nouvelle forme de colonisation » (De Schutter, 2011).

#### **1. Les accaparements des terres : une réalité concrète**

Les appropriations et concentrations de terres ont fait l'objet d'une attention particulièrement soutenue, non seulement parce qu'elles ont été massives, mais également parce qu'elles ont été assorties de conditions de mise en place inédites (Pouch, 2010). La nature des contrats donnant principalement titre de propriété sous forme de baux



emphytéotiques, la rapidité du phénomène, la diversité des acteurs<sup>36</sup>, l'ampleur des superficies acquises sont autant de facteurs qui ont suscité l'intérêt des chercheurs.

L'analyse du phénomène a été justifiée par le fait que de nombreux et colossaux projets d'investissement dans le foncier agricole étaient annoncés par les médias et dénoncés par les Organisations Non-Gouvernementales (ONGs). Ces organisations, (GRAIN, Oxfam, les Amis de la Terre, AGTER, etc.) ainsi que de nombreux chercheurs ont tenté d'évaluer les ressorts des investissements, l'importance de la part des acteurs de la finance dans la « course aux terres », ainsi que les conséquences négatives ayant pu en découler. Les premières recherches ont mis l'accent sur la redéfinition des rapports de pouvoir à l'échelle mondiale, sur le rôle des acteurs et des processus transnationaux (Zoomers, 2010 ; Mc. Michael, 2012 ; Sassen, 2013) ainsi que sur les conséquences socioéconomiques des grands projets pour les populations locales<sup>37</sup> :

---

<sup>36</sup> Et la mise en réseau de plusieurs acteurs de la finance, de fonds d'investissements publics et privés, d'agences de coopérations étatiques et internationales, de banques de développement, d'entreprises de l'agro-business à tous les niveaux de la chaîne agroalimentaire (Arezki *et al.*, 2011 ; GRAIN, 2012).

<sup>37</sup> Que ce soit les ONGs (Daniel et Mittal, 2010 ; Amis de la Terre 2010 ; GRAIN, 2012) ou les chercheurs, les premières publications exprimaient de fortes inquiétudes quant aux conséquences sur les tissus socioéconomiques locaux (De Schutter, 2011a ; Borras, *et al.*, 2011 ; concernant la Tanzanie, voir : Mittal *et al.*, 2015 ; Mollel *et al.*, 2014 ; Cooksey, 2011, 2013) ou quant aux questions de justice environnementale (Fairhead, Leach, Scoones, 2012 ; Cotula, 2013a). Dans une perspective de genre, certaines études ont montré comment ces crédits privés affectent particulièrement les femmes (Behrman *et al.*, 2011 ; Chu, 2011 ; Geary, 2012 ; Mbilinyi, 1988). Les auteurs soutiennent que les femmes sont souvent tenues à l'écart des négociations et des prises de décisions lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont les objectifs en termes d'utilisation, de développement, de transfert et de contrôle de la terre (Mbilinyi, 1988). M. Mbilinyi (1988) souligne que les systèmes patriarcaux de gestion des ressources naturelles, qui ont été soutenus et renforcés par les États coloniaux et capitalistes, ont facilité l'exploitation des ressources en Afrique, ainsi que la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel dans les années 1980 ont profondément affecté l'autorité masculine et porté atteinte au rôle et au pouvoir des femmes dans les sociétés africaines. Certains chercheurs dénoncent le fait que les paysannes ne possèdent généralement pas de titre de propriété sur la terre qu'elles cultivent, sans aborder la question du lien étroit entre propriété privée et autorité masculine (Shivji, 2000). Pourtant, la plupart des agricultrices ont accès aux terres qu'elles cultivent, ce sont elles qui utilisent les terres dites « marginalisées », notamment pour la récolte des plantes médicinales (Kevane et Gray, 1999), et qui représentent la majorité de la communauté paysanne.

« L'expansion des grands domaines fonciers s'opère souvent par expropriation de populations rurales qui ne sont même pas indemnisées et d'une appropriation privative de ressources essentielles à leur survie qui étaient auparavant communautaires » (Lavigne Delville, Durand-Lasserve (coord.), 2009 : 20).

La question qui se pose est bien celle de la place des populations locales, de leur capacité à prendre part aux négociations et, le cas échéant, à donner leur consentement, etc.<sup>38</sup> Ces populations disposent-elles d'alternatives économiques ou institutionnelles<sup>39</sup>, ou faut-il considérer les investissements en cause comme étant le « symbole ultime » du déni des droits des populations autochtones, des droits des paysans et des droits des pasteurs (Golay, 2009 ; La Via Campesina, 2008), ce que confirmerait, si l'on se réfère au développement des agrocarburants et à la légitimation écologique de la production d'énergies non fossiles, le risque d'expropriation des populations locales qui n'en verront jamais l'utilité « écologique » ? O. De Schutter, en sa qualité de directeur de la FAO, énonce des problématiques plus intrinsèques aux orientations mêmes de ces investissements, à savoir le transfert du contrôle de la terre vers un investisseur unique qui implique la perte de la terre pour les communautés rurales ; les objectifs de monocultures intensives sur de grandes surfaces dont les productions sont essentiellement dédiées à l'exportation, ce qui accroît la vulnérabilité des pays cibles aux fluctuations des cours mondiaux, et enfin la création de marchés fonciers potentiellement destructeurs sur les moyens de production<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Voir Abdallah *et al.* 2014 ; Chachage, 2010 pour la question du manque d'implication des populations locales dans les transactions en Tanzanie.

<sup>39</sup> Voir Sonja Vermeulen et Lorenzo Cotula (2009a ; b).

<sup>40</sup> En 2011, S.M. Jr. Borras *et al.* coordonnent un numéro du *Journal of Peasant Studies* (JPS). Dans leur introduction au numéro *Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction*, ils annoncent les raisons du lancement du JPS Forum et de la création du Land Deal Politics Initiatives (LDPI). Des acteurs du développement sont invités à participer à ce numéro, tel qu'O. de Schutter (2011a), qui rédige un article intitulé *How not to think of land grabbing ? Three critiques of large-scale investments in farmland*. Il y dénonce le principal grief fait aux accaparements de terres est la faiblesse des États hôtes et leur incapacité à intéresser les populations rurales aux bénéfices de ces investissements. O. De Schutter (2011b) réitérera son opposition aux soi-disant potentiels de développement dans un autre article *The Green Rush : The Global Race*

La première justification donnée à cette « ruée vers les terres » a été la hausse des prix des denrées alimentaires (maïs, riz et blé notamment) entre avril 2007 et avril 2008. On peut en effet constater dans le graphique élaboré par R. Arezki *et al.* (2011a ; 2011b) l'augmentation sensible du nombre de publications d'articles de presse entre 2005 et 2010 qui fait suite à la crise économique, financière et alimentaire de 2007-2008.

L'accélération des acquisitions foncières depuis la crise économique, financière, économique, alimentaire et énergétique débutée en 2008 a réactivé la question du « développement » et celle du pouvoir du capitalisme et de son déploiement sur et au travers de l'espace. Les débats autour du « *land grabbing* » ont ainsi remis en lumière des problématiques parfois oubliées ou passées au second plan. La question de la durabilité des modèles agricoles et le débat « agriculture de firme/d'entreprise » contre « agriculture familiale » d'une part, la question de l'extraction et de la captation des ressources et celle de la souveraineté (alimentaire, énergétique, voire politique) des pays d'autre part ont ainsi refait surface. Une première vague de publications a mis en évidence une dichotomie entre modernisation et précarisation portée par l'opposition entre « pro » et « anti » investissements.

Alors que ces trente dernières années, les questions liées à l'agriculture et au développement des zones rurales étaient reléguées au second rang des politiques institutionnelles, elles ont ressurgi dès lors que la communauté internationale a pris conscience des déficiences du système agroalimentaire mondial et des tensions liées à la raréfaction des terres et des ressources naturelles.

La crise économique et financière, comme l'augmentation des prix des denrées agricoles (Cotula et Vermeulen, 2009a), ont ravivé les questions autour des dépendances énergétiques et alimentaires. Alors que cette crise s'est traduite par une augmentation des personnes vivant dans l'extrême pauvreté (de 125 millions dont 75 millions d'entre-elles sous-alimentées) (FAO, 2013), elle a également été à l'origine de la récente « ruée vers des terres agricoles » (Borras *et al.*, 2011b ; Cochet et Merlet, 2011). Dans le même temps, il a été avancé que les États riches en capitaux mais « pauvres en terres » ont cherché à

---

*for Farmland and the Rights of Land Users* dans lequel il mettra l'accent sur les questions de propriété foncière des populations rurales dans les Suds.

externaliser leur production agricole afin de nourrir leur population et leur économie (White et Dasgupta, 2010) et que la flambée des prix a incité ces pays importateurs à promouvoir l'acquisition de terres agricoles à l'étranger afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire à des prix abordables (Cotula et Vermeulen, 2009b) <sup>41</sup>.

On peut donc corréler la récente vague d'investissements dans le foncier agricole à une plus large crise du capitalisme néolibéral (Araghi et Karides, 2012), qui aurait suscité une « frénésie » des investisseurs et des acteurs de la finance et de l'agrobusiness aux fins de l'appropriation de nouvelles terres dans les Suds, comme nouvelle source d'accumulation (Zoomers, 2010 ; Mc. Michael, 2011 ; 2012 ; Sassen, 2013).

La tendance aux acquisitions de terres à grande échelle par des investissements agricoles doit être replacée dans le contexte plus large de développement des relations économiques entre l'Afrique et le reste du monde. En effet, au cours de la dernière décennie, la libéralisation économique, la mondialisation des transports et des

---

<sup>41</sup> Compte tenu de la diminution des stocks céréaliers, de la demande croissante en produits alimentaires, les États anciennement auto-suffisants ont dû faire face à un nouveau problème : celui du manque de souveraineté alimentaire et de dépendance face aux exportations. Ceci a entraîné des restrictions quantitatives et des réactions conservatrices quant aux productions locales, mais a aussi obligé ces États à investir à l'étranger, là où les terres n'étaient pas encore intensivement exploitées. Lorenzo Cotula et Sonja Vermeulen (2009a ; b) illustrent d'ailleurs plusieurs cas, dont l'emblématique tentative de la part de l'entreprise Coréenne Daewoo Logistics et du gouvernement malgache de transformer 1,3 million d'hectares pour la production de maïs et de palmier à huile dans l'objectif d'exporter les productions en Corée. En novembre 2008, le journal britannique, *The Financial Times*, mettait en lumière un accaparement de terres spectaculaire, à l'initiative de la société sud-coréenne Daewoo Logistics, spécialisée dans le développement des « ressources naturelles », sur les terres malgaches. Le projet d'achat d'une concession de 99 ans, visait à transférer 1,3 million d'hectares de terres arables, destinées à la production de 5 millions de tonnes de maïs d'ici à 2013, et de plus de 120 000 hectares de palmiers à huile. Comme l'écrit Pascal Vallières (2012) « L'affaire Daewoo a eu d'autant plus de résonance dans un pays où 70% de la population est rurale qu'elle met en lumière une contradiction entre la redistribution des terres aux paysans prévue par une réforme majeure entamée en 2005 et l'ouverture de ce marché aux sociétés étrangères ». La médiatisation de cette première affaire avait entraîné des émeutes sociales en janvier 2009, contraignant le gouvernement malgache à annuler le contrat, puis à démissionner. Les premières études mettaient ainsi en lumière le rôle (avéré) des pays du Golfe, de la Chine et de l'Inde notamment dans ce qui était qualifié de « nouvel impérialisme » ou encore d'« agro-impérialisme », attirant l'attention sur les conditions d'exploitation des travailleurs dans les nouvelles plantations agricoles (Hairong et Sautman, 2010).

communications, ainsi que la demande croissante en produits alimentaires, en énergie et en matières premières ont favorisé l'investissement étranger dans de nombreuses régions de ce continent. Cet afflux de capitaux a particulièrement convergé vers les industries extractives et l'agriculture. D'après le CNUCED, en 2007, les IDE vers l'Afrique subsaharienne s'élevaient à plus de 30 milliards de dollars, contre environ 22 milliards de dollars en 2006 et 17 milliards de dollars en 2005. De plus, la répartition des flux et stocks d'IDE est très inégale et façonnée par les différences entre pays dans les dotations en ressources. C'est pourquoi pendant de nombreuses années, les investissements étaient concentrés dans les pays possédants d'importantes ressources minérales, comme le Nigeria. Mais tandis que les flux d'investissement vers certains pays ont connu une stagnation, des pays comme l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie, qui pourtant suscitaient jusqu'au début des années 1990 peu d'attrait de la part des investisseurs, ont depuis lors été ciblés par ces derniers.

En effet, après la crise financière de 2007, le foncier agricole représentait une nouvelle opportunité d'investissement pour les fonds de pension, fonds d'investissements privés et les fondations <sup>42</sup>. La hausse des prix des denrées alimentaires, la diminution des

---

<sup>42</sup> Pour un aperçu des principaux fonds de pension, fonds d'investissements privés et banques qui investissent dans le foncier agricole, voir GRAIN, 2009 ; 2012. À titre d'exemple, le Teachers Insurance and Annuity Association, College Retirement Equities Fund est le plus important fonds de pension américain. Ce fonds possède à lui seul plus de 2 000 fermes agricoles au travers du fonds foncier COSAN, dont la majeure partie du secteur d'activité concerne la production de canne à sucre au Brésil (GRAIN, 2009). TriNorth, société d'investissement canadienne gérée par Lawrence Asset Management Inc. a pour filiale Feronia Inc., qui a « été créée pour investir dans la production agricole et les usines de transformation en Afrique du Sud, en Ouganda, au Zimbabwe et en République démocratique du Congo (RDC) » (GRAIN, 2009). Pharos Miro Agricultural fund est un fonds d'investissement des Émirats Arabes Unis qui a pour partenaire Pharos Financial Group (Russe) et Miro Holding International (Royaume Uni). Ce fonds investit dans les terres agricoles en Afrique (en Tanzanie notamment) et en Europe de l'Est. Jarch Capital (Iles Vierges) a acquis 70 % de la société soudanaise Leac for Agriculture and Investment.

Par ailleurs, il est important de souligner la complexification des relations entre différents acteurs. Cela est particulièrement manifeste dans la conceptualisation et la mise en place des corridors de développement agricole (ou pôles de croissance agricole) depuis 2003, lorsque le premier Programme de Développement Détaillé Agricole de l'Afrique (PDDA) a été initié par le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement Economique de l'Afrique. En 2005, la Banque mondiale soutient le développement des Pôles de croissance intégrées à Madagascar alors que Yara énonce sa volonté de participer activement à une

matières premières et le « besoin construit » d'une augmentation de la production alimentaire ont également été des facteurs qui ont participé à « remettre sur pied » le système capitaliste.

Par « besoin construit », il faut comprendre le fait que la nécessité de produire davantage de nourriture relève de facteurs variés, directement liés au système économique capitaliste. Les mauvaises conditions météorologiques – notamment les sécheresses de 2007-2008 ont engendré des diminutions de rendements, et par corollaire une diminution des stocks céréaliers mondiaux (Pouch, 2010). La demande croissante des pays émergents en produits alimentaires (de plus en plus homogénéisée et calquée sur le modèle occidental), la demande toujours plus importante en viande (entraînant une augmentation des besoins en eau et en céréales <sup>43</sup>) ont de ce fait occasionné des besoins de produits agricoles conséquents. Ainsi, selon le modèle économique de détermination des prix fondés sur l'offre et la demande, l'augmentation croissante de la demande en produits agricoles couplée à la baisse de l'offre de céréales, a entraîné une inflation se traduisant par une augmentation générale et durable des prix des denrées agricoles. La volatilité et la hausse des prix des céréales eurent pour effet de générer une bulle spéculative attirant les investisseurs à la recherche de placements fructueux.

Par ailleurs, en dehors des années de sécheresse, des niveaux records de production sont enregistrés depuis des années, lesquels suffisent théoriquement à assurer les besoins alimentaires de la population mondiale, alors que la faim affecte plus de 870 millions de personnes selon la FAO. À ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les près de 2 milliards de personnes souffrant de carences alimentaires. Selon la FAO et la Banque mondiale, l'agriculture devra nourrir 2,3 milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2050 (soit 9,3 milliards de personnes). Pour pallier l'augmentation de la croissance démographique mondiale estimée à plus de 40 %, la production alimentaire devrait, selon

---

« révolution verte » en Afrique. En 2006 est créée AGRA (Alliance pour la Révolution verte en Afrique) par les fondations Bill et Melinda Gates et Rockefeller, en lien étroit avec des entreprises du secteur agrotechnologique telles que Monsanto (Delcourt, 2010). En 2010 se déroule l'African Green Revolution Forum, organisé par Yara et AGRA ; tandis que cette même année, le SAGCOT est annoncé au Forum Économique Mondial.

<sup>43</sup> 4L d'eau pour produire 1 Kg de poulet, 12L pour 1Kg de bœuf notamment.

la Banque mondiale, augmenter de 70 %, et « la consommation de nourriture augmenter à 3 130 kcal/personne/jour » d'ici à 2050. Partant, cela nécessiterait de doubler la production agricole dans les pays en « développement ». Toujours selon la Banque mondiale, le manque de rendements serait la cause « d'avancées technologiques peu développées » et suggérerait que les anciens taux de conversion des terres devront être maintenus ou même augmentés d'ici à 2030.

Mais cette crise alimentaire qualifiée de « tsunami agricole et alimentaire » (Delcourt, 2010) a souvent été définie comme la conséquence d'une sécheresse, d'un manque d'investissements et de rendements, alors qu'elle est en réalité le résultat (i) d'une absence de réforme en profondeur du système international de production, et (ii) de transformation, de commercialisation et de distribution inégales des denrées agricoles.

De nombreuses études ont démontré qu'il existe déjà dans le monde beaucoup plus de denrées qu'il n'en faut pour nourrir l'ensemble de la population. Le problème de sécurité alimentaire ne proviendrait pas d'un manque de ressource mais d'autres facteurs : un gaspillage intensif car « [s]elon la FAO, près d'un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine (soit quelque 1,3 milliard de tonnes chaque année) est perdu ou gaspillé » (HLPE, 2014 : 11). Des productions mal réparties, des coûts de production trop élevés, et le glissement d'une agriculture destinée à la consommation vers une agriculture destinée à des produits non-consommables (tels que les agro-carburants), sont également autant de facteurs pouvant expliquer ce problème de sécurité alimentaire.

S'agissant de ce dernier point, la demande en production d'agro-carburant apparaît comme un facteur majeur de l'attrait pour les investissements agricoles, et la conversion des terres destinées à la production d'agrocaburants d'ici à 2030 est estimée entre 18 et 44 millions d'hectares (Cotula *et al.*, 2008). Entre 2008 et 2018, la production d'agro-carburants comptait, selon les rapports de la FAO et de l'OCDE de 2010 pour 52 % de l'augmentation de la demande en maïs et en blé, et pour 32 % de l'augmentation de la demande en graines à huile. De plus, on constate également une augmentation de la demande en canne à sucre pour l'éthanol. La demande croissante d'utilisation d'agro-carburants dans les transports a entraîné la création d'un marché spécifique pour ces productions, mais aussi un investissement alternatif très fructueux. Ainsi, l'objectif de l'Union Européenne visant à accroître le pourcentage d'agro-carburants (10 %) a constitué une réelle incitation à investir dans le secteur agricole (Cotula *et al.*, 2008). Les

investisseurs désireux de délaisser le marché immobilier devenu risqué et non rentable se sont en effet orientés vers ce nouveau marché jugé plus porteur. Cet attrait pour les marchés agricoles par des fonds spéculatifs et des investisseurs privés ne serait pas sans la financiarisation des denrées agricoles. En effet, l'introduction en bourse des produits agricoles de même que la nature incitative du système financier (favorisant les investissements par le biais de contrats à termes), ont amené les investisseurs à spéculer sur ce marché : ces agissements spéculatifs sont une problématique clé dans la compréhension du phénomène des accaparements des terres (Cochet et Merlet, 2011).

## *2. Les enjeux méthodologiques liés à l'analyse du « land grabbing »*

Cette réalité de l'augmentation des investissements dans le foncier agricole – essentiellement dans les pays du Sud – a suscité l'intérêt des chercheurs. À partir de 2010, on observe une augmentation des publications scientifiques portant sur le sujet. Selon la base de données « Web of Sciences » – qui ne comptabilise que les publications en anglais – on peut par exemple recenser 7 articles en 2008 et près de 140 en 2018. Le nombre de publications scientifiques et de rapports ponctuant les programmes des institutions internationales <sup>44</sup> n'a cessé de croître sous la forme d'une course à l'approche « parfaite »,

---

<sup>44</sup> Dans le monde du développement, la prise en compte de l'importance du phénomène a été marquée par la multiplication des rencontres internationales et des rapports. Mis à l'ordre du jour de l'agenda du Groupe des 8 (G8) et du Groupe des 20 (G20), il a également fait l'objet d'une attention particulière dans les nouveaux programmes de développement agricole et de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, ou encore de la FAO (Margulis *et al.*, 2013). Les sociétés civiles comme les mouvements paysans se sont engagées dans des formes de résistance face à ce qu'ils qualifiaient de néocolonialisme (GRAIN, Via Campesina – parmi les formes de résistance : les débats politiques culminant en 2014 avec l'année de l'agriculture familiale). Par ailleurs l'accent mis sur les liens entre petits producteurs et marché et sur la transparence des transferts fonciers souligne la tentative de prise en compte des résistances et des critiques au sein des institutions internationales. La Banque mondiale a ainsi publié des principes pour des investissements agricoles responsables (Lallau, 2011 ; 2012 ; Zoomers, 2010). Voir **Annexe 1** pour une critique des PRAI et de l'implication de la Banque mondiale dans les « accaparements de terres ».

Les garanties de la Banque mondiale consistent en 10 mesures différentes : six mesures environnementales, deux mesures sociales et deux mesures légales. En 2006, la Société Financière Internationale (SFI) et la MIGA (Multilatéral Investment Guarantee Agency) ont remplacé les garanties par des politiques comprenant huit standards de performance répartis de façon égale entre les standards sociaux et



les enjeux méthodologiques et théoriques se situant d'abord au niveau de la définition du phénomène. La multiplicité des notions associées à ces nouvelles appropriations et concentrations de terres est corrélée avec la variété des champs disciplinaires au sein desquels elles ont été abordées ou du statut institutionnel des acteurs qui les emploient. D'un côté la définition influençait directement sa quantification voire son hyper-quantification à l'échelle globale. De l'autre côté, la sémantique utilisée mettait en lumière les débats épistémologiques liés à des questions aussi diverses que l'accès aux ressources, la globalisation de l'agriculture, la protection de l'environnement, le droit à l'alimentation, ou le droit foncier notamment.

**a. Définitions du « *land grabbing* »**

Les tentatives de définitions du phénomène de « *land grabbing* » ont impliqué des représentations et des écoles de pensée divergentes, en particulier s'agissant des enjeux de développement entre, d'une part, un développement agricole industriel et mécanisé plus rentable et « plus productif » pour réduire la pauvreté en zone rurale et permettre la croissance des pays en développement (Banque mondiale, 2008), et d'autre part, les conditions de vie et l'alimentation des populations dépossédées de leurs terres ou soumises à des conditions de travail précaires. A titre d'exemple, pour décrire ce phénomène, le comité « foncier et développement » de l'Agence Française de Développement et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a utilisé la notion d'« appropriation et concentration foncière », le Centre d'Analyse Stratégique relevant des services du Premier ministre français a utilisé la notion de « cessions d'actifs agricoles », l'International Land Coalition identifiant quant à elle ce phénomène comme étant des « pressions commerciales sur les terres », la Banque mondiale les abordant comme étant des « acquisitions foncières à grande échelle », quand des chercheurs, certains média et ONGs utilisent encore la notion d'« accaparements des terres » (« *Land grabbing* » en anglais). Une des premières définitions du phénomène contemporain avait été formulée en 2008 par l'ONG GRAIN : le « *land grabbing* » « renvoie à la notion de prise de pouvoir sur le contrôle des terres et des ressources associées, telle que l'eau, les

---

environnementaux, les impacts plus larges sur les communautés et des standards liés aux conditions de travail. Ces politiques sont présumées clarifier le rôle des responsabilités des clients de la SFI et de la MIGA.

minéraux ou les forêts, dans le but de contrôler les bénéfices de leur utilisation » (GRAIN, 2012 : 1). Cette notion rappelle que ce phénomène sous-tend la notion de pouvoir de décision sur la façon dont « les terres et l'eau peuvent être utilisés maintenant et dans le futur » (GRAIN, 2012 : 1). Enfin, la Land Matrix décrit la récente vague d'appropriations foncières comme représentant des « transactions qui comportent un transfert de droit d'utilisation, de contrôle ou de possession de terres à travers une vente, une location ou une concession, qui couvre au moins 200 ha et qui a été conclue depuis 2000 » (Anseeuw *et al.*, 2012 : 48). Cependant, la délimitation historique du phénomène telle qu'elle est définie par les institutions précitées ne couvre pas l'ampleur des surfaces acquises avant 2000 et admet implicitement qu'il serait un phénomène nouveau.

R. Hall (2011) de son côté note que le terme de « *land grabbing* » ne permet pas d'appréhender la pluralité des transactions foncières commerciales, et fait une place trop importante aux acteurs étrangers. L'auteure propose un cadre analytique pour distinguer les différentes formes de transaction foncière en s'intéressant notamment aux intérêts des acteurs – du local à l'international – et les idéologies/légitimations sous-jacentes. O. Visser *et al.* (2013 : 900), soulignent que la notion « d'accaparement mondial de terres » (« *global land grab* ») tend à être une « expression fourre-tout pour décrire et analyser l'explosion actuelle de transactions foncières commerciales (trans)nationales à grande échelle »<sup>45</sup>. S.M. Jr. Borras *et al.* (2011a : 4) ont montré comment la définition du « *land grabbing* » qui portait uniquement sur 1) l'ampleur mondiale des acquisitions foncières à grande échelle 2) l'implication des gouvernements étrangers dans ces transferts et 3) les impacts négatifs de ces investissements sur la sécurité alimentaire, a biaisé les analyses et a mené à la conclusion que le « *land grabbing* » en Amérique latine n'existait qu'en Argentine et au Brésil (Borras *et al.*, 2011a : 4). Dans un article paru en 2012, S.M. Jr. Borras et J.C. Franco réitérèrent cette idée d'« expression fourre-tout » et mettent en avant la nécessité de créer une typologie analytique permettant de comprendre 1) la politique des changements dans l'usage des sols et 2) les transformations dans les relations foncières. Ils ont invité à analyser l'hétérogénéité des objectifs d'investissements, notamment agricoles, et ont ainsi

---

<sup>45</sup> [The phrase 'global land grab' has become a catch-all to describe and analyze the current explosion of large scale (trans)national commercial land transactions].

déconstruit la vision selon laquelle les investissements ne concernaient que les cultures alimentaires d'exportation et les agrocarburants.

### ***b. Quantification du phénomène***

Si l'on se réfère à l'échelle d'analyse : d'un côté, la quantification du nombre de transactions à l'échelle globale soulevait le manque d'études localisées, de l'autre côté, les études localisées soulevaient un manque de mise en perspective de la situation à l'échelle globale. Évaluer l'ampleur du phénomène à l'échelle de la planète se heurte à de nombreux problèmes, que ce soit le manque de connaissances quant aux surfaces acquises (GRAIN, 2012 ; Cotula *et al.*, 2011 ; Deininger et Byerlee, 2011 ; Cotula, 2012), l'opacité des contrats et des acteurs impliqués, ou encore la faible durabilité de certains projets (Locher, 2012 ; Boche, 2014 ; Engström, 2018). La surface totale de transferts de contrôle sur les terres depuis 2000 représentait selon la Banque mondiale 56,6 millions d'hectares en 2011 (Deininger et Byerlee, 2011). L'observatoire Land Matrix <sup>46</sup> annonçait 83,2 millions d'hectares de terres arables échangées en 2012 (Anseeuw *et al.*, 2012) et en recense en 2020, 52 millions d'hectares (Land Matrix, 2020). D'autres sources mettent en lumière que « [...] de 2008 à 2011, entre 30 et 60 millions d'hectares auraient été transférées sous forme de concession, dont 20 millions en Afrique » <sup>47</sup> (Peemans, 2014 : 11). Selon Oxfam (2011), 200 millions d'hectares de terres auraient été alloués, vendus ou donnés en concession.

En dehors du fait que de nombreux projets n'ont pas abouti et sont demeurés à l'état d'annonce (Locher et Sulle 2013 ; Sulle et Nelson, 2013 ; Engström, 2018 pour la Tanzanie), la quantification à l'échelle globale doit donc être relativisée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une grande partie des terres investies concerne la réallocation

---

<sup>46</sup> Comme l'a écrit M. Edelman, notamment vis-à-vis de la Land Matrix, « [...] la nature même de ces compilations de données est de renforcer à la fois l'apparence de la scientificité et l'alarmisme de la discussion sur les accaparements des terres, centré sur l'hectare » (Edelman, 2013 : 488). De nombreux chercheurs ont réalisé des rapports, études, articles scientifiques, sur la base de données issues de média (Von Braun et Meinzen-Dick, 2009 ; Hou, 2011 : 152), d'institutions comme la Land Matrix (Anseeuw, Boche *et al.* 2012 ; Rulli *et al.* 2013), tout en signifiant que ces données n'étaient pas forcément actualisées, qu'elles étaient de seconde main et qu'elles pouvaient ne pas être fiables.

<sup>47</sup> [...] *from 2008 to 2011, between 30 and 60 million hectares were given into concession, including 20 million in Africa*.

d'*estates* établis depuis la période coloniale, en Tanzanie ou au Mozambique par exemple (Charlery de la Masselière et Racaud, 2012 ; Boche, 2014) ou depuis l'époque soviétique pour l'Europe de l'Est (Cochet, 2012)<sup>48</sup>. Par ailleurs, la diversité des sources et des délimitations du phénomène, ainsi que le manque de transparence dans les contrats soulignent l'importance d'une nécessaire prudence dans la manipulation des chiffres (Chouquer, 2012a ; Edelman, 2013). M. Edelman fait également remarquer l'importance de la validité des données, en particulier lorsque l'on se situe dans un discours qui pourra être réutilisé comme base argumentaire par des militants ou des associations :

« Une attitude cavalière à l'égard des données peut compliquer les efforts visant à s'opposer à l'accaparement des terres en délégitimant simultanément les militants et en les incitant à facturer de façon quasi-toxique des cibles imaginaires ou mal identifiées, ce qui contribue à leur délégitimation ultérieure »<sup>49</sup> (Edelman, 2013 : 490).

Et cela d'autant plus que de nombreuses études se fondent sur des données de seconde main<sup>50</sup>, et que peu d'entre elles sont réalisées *via* des enquêtes de terrain sur le long terme permettant de discerner les implications réelles de ces nouveaux investissements sur les populations locales : « [...] il s'agit plus que de nuances et de détails

---

<sup>48</sup> Ce qui, nous le verrons dans le cadre de la Tanzanie, pose à la fois la continuité des modèles et la question de l'usage de ces grandes plantations laissées en jachère par l'État et réappropriées par les populations locales. En Tanzanie, C. Chachage et R. Mbunda (2009) ont fait état des anciens *estates* datant de l'époque coloniale, qui avaient été nationalisés puis privatisés, qui sont souvent restés à l'état de friche, et dont les détenteurs de titres sont toujours « absents ». Les auteurs ont mis en avant le fait que ces grands espaces sous contrôle d'acteurs privés amenaient à « nourrir la famine » dans un pays où les petits producteurs et éleveurs étaient les principaux producteurs de nourriture (Chachage et Mbunda, 2009 : 96).

<sup>49</sup> [*A cavalier attitude toward data may complicate efforts to oppose land grabbing by simultaneously delegitimizing activists and leading them to charge quixotically at imaginary or poorly identified targets, which in turn contributes to their further delegitimization*].

<sup>50</sup> I. Scoones *et al.* (2013b) répondent notamment à l'article publié par Rulli et D'Odorico (2013) sur la question de la réutilisation des données et appellent à une vigilance accrue vis-à-vis du nombre d'hectares concernées et de la validité des sources. L'article publié en 2013 par M. Locher et E. Sulle est édifiant en ce qui concerne la non-validité des données portant sur les accaparements des terres en Tanzanie. En compilant plusieurs bases de données et en les confrontant à des analyses de terrain, ils ont pu montrer que des projets abandonnés de longue date y figuraient encore, ou que des projets en cours de négociation ou fraîchement établis n'y figuraient pas.

de la réalité, mais bien d'un problème à poser sur un plan technique : savoir, si possible, de quelles réalités on parle » (Chouquer, 2012b : 3). Cette « fétichisation de l'hectare » (« *mesy hectares* ») (Edelman, 2013), qui est parfois l'expression de données tronquées suppose bien un questionnement éthique et méthodologique de la fabrique d'un discours scientifique possiblement réapproprié par des acteurs de la résistance locale :

« La fétichisation de l'hectare - ou, en réalité, de grandes quantités d'hectares ou même de miles carrés - comme la caractéristique la plus importante de l'accaparement des terres est lourde de problèmes conceptuels et conduit les chercheurs et les militants à en ignorer d'autres, tels que les questions d'échelle, le capital associé à la terre, le contrôle des chaînes d'approvisionnement, et les relations de travail fondées ou mises en place sur ces hectares »<sup>51</sup> (Edelman, 2013 : 488).

En 2013, I. Scoones *et al.* (2013a) proposent de laisser de côté cette « course à l'hectare » et cette volonté de broser un tableau de la surface totale de terres accaparées à l'échelle mondiale et appellent à « [...] une deuxième phase de recherche [...] en faveur de méthodes plus spécifiques, fondées et transparentes »<sup>52</sup>. En 2014, l'ouvrage *Au-delà de l'accaparement : Ruptures et Continuités dans l'accès aux ressources* (Silva-Castaneda *et al.*, 2014) proposait déjà de ne plus composer uniquement avec la « représentation réductrice du [terme] 'Land grabbing' ». Pareillement, en proposant de se projeter au-delà du « battage » médiatique et scientifique (« *Beyond the hype* »), M. Kaag et A. Zoomers (eds.) (2014) insistent sur la nécessité de recontextualiser les investissements particuliers à l'échelle nationale et internationale du phénomène, afin de comprendre les tendances en cours et la complexité des formes de « *land grab* ». Les auteurs de l'ouvrage mettent en parallèle différentes études de cas, en Afrique (Ethiopie, Kenya, Tanzanie), en Asie ou en Amérique latine, en analysant les liens entre les discours médiatiques et les formes d'investissements.

Nous rejoignons ici l'analyse de M. Boche et W. Anseeuw (2017), lorsqu'ils insistent sur la nécessité d'appréhender les acquisitions foncières non pas exclusivement

---

<sup>51</sup> [The fetishization of the hectare – or, really, of large quantities of hectares or even of square miles – as the most important defining characteristic of Land grabbing is fraught with conceptual problems and leads researchers and activists to ignore other, arguably more significant, issues of scale, such as the capital applied to the land, the control of supply chains, and the labor relations grounded or brought into being on those hectares].

<sup>52</sup> [...] for a second phase of land grab research [...] in favour of more specific, grounded and transparent methods].

comme phénomène exogène mais en s'intéressant particulièrement à l'enclassement social de ces acquisitions foncières. L'enclassement social de ces acquisitions ne peut par ailleurs se concevoir sans l'étude des processus de consultation, qui sont souvent bien analysés dans leur ancrage territorial, ni sans une fine connaissance de la politique foncière nationale et de ses implications sur les relations sociales dans les acquisitions. Nous pensons que ces études qui se fondent sur une approche localisée, par projet, par « étude de cas » n'empêchent en rien – et *a contrario* nécessitent – la prise en compte de ces « territoires » au sein desquels ces transactions s'opèrent. S'intéresser aux stratégies des entrepreneurs et aux différentes formes d'accaparement ne s'oppose pas à une analyse de la « réception » de ces transactions à l'échelle locale. Au-delà de la question relative à l'ampleur et au statut des accaparements, on insiste ici sur la question du contrôle et des jeux de pouvoirs multiscalaires, que le phénomène soit nouveau ou qu'il s'ancre dans un long processus d'appropriation et de concentration des terres (Peemans, 2014 ; Mollel, 2014).

### ***3. L'hétérogénéité des formes d'investissements***

Des chercheurs ont rapidement déconstruit l'idée d'un phénomène unique et homogène, pour faire ressortir l'hétérogénéité des modèles d'investissement. Anthropologues, géographes et économistes proches de la *political ecology*<sup>53</sup> et de l'économie politique agraire<sup>54</sup>, se sont orientés vers des analyses plus fines de cas

---

<sup>53</sup> Pour reprendre T. A. Benjaminsen et H. Svarstad (2009 : 1), « la *political ecology* est un domaine qui relève des études socio-environnementales et qui se concentre sur les relations de pouvoir dans la gouvernance environnementale ainsi que sur la coproduction de la nature et de la société dans le cadre d'une économie politique plus large ». Issue de théories marxistes de l'accumulation et foucaaldiennes du pouvoir, cette école de pensée qui a émergé dans les milieux anglosaxons est à différencier de l'« écologie politique », qui s'est développée de façon beaucoup plus rapprochée des partis politiques écologiques.

<sup>54</sup> Les publications subséquentes ont ainsi eu pour terreau théorique les quatre questions posées par l'économie politique, synthétisées par H. Bernstein (2010) : « 1) Qui possède quoi ?, 2) Qui fait quoi ?, 3) Qui reçoit quoi et 4) Qu'est-il fait de la valeur ajoutée produite ? A ces quatre questions, les chercheurs du groupe LDPI ont ajouté deux questions : 1) Quelles sont les relations entre acteurs ? 2) Comment les changements politiques sont-ils façonnés par les dynamiques écologiques, et vice versa ? » (Borras *et al.*, 2011 : 211)

particuliers pour en démontrer la complexité et l'hétérogénéité. A. Zoomers (2010) a par exemple identifié sept facteurs qui seraient à l'origine de l'actuelle « ruée vers les terres » (« *land rush* » en anglais) en se focalisant particulièrement sur les transformations des régimes de propriété et d'usage des sols en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le premier facteur serait l'extraversion de la production agricole au travers des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur agricole. Le deuxième facteur serait l'accroissement des IDE dans le secteur agricole de produits non alimentaire et des agrocarburants <sup>55</sup>, ce dernier facteur étant lié à la hausse des prix des produits en énergie, qui eux-mêmes ont contribué à l'accroissement du prix des denrées alimentaires <sup>56</sup>. Un troisième facteur aurait trait au développement des aires protégées, des réserves de nature, de l'écotourisme et des corridors <sup>57</sup>. Nous retrouvons ces trois premiers facteurs dans la vallée du Kilombero.

***a. Hétérogénéité des investissements agricoles – « farmland grabs »***

Au sein même des investissements dans le secteur agricole, l'hétérogénéité porte sur les modèles et les objectifs des investissements qui peuvent prendre plusieurs

---

*[(i) who owns what (ii) who does what (iii) who gets what and (iv) what do they do with the surplus wealth that has been created? We will add two additional key questions, highlighting political dynamics between social groups and classes: (v) what do they do to each other and (vi) how are political changes shaped by dynamic ecologies, and vice versa?].*

<sup>55</sup> Voir Kamanga, 2008 ; Locher et Sulle 2013 ; Sulle et Nelson, 2009 ; Bergius, 2012 pour la Tanzanie.

<sup>56</sup> Ainsi que l'écrivent S. Moyo et P. Yeros (2011 : 24), « il a été démontré de manière convaincante que le détournement de la production alimentaire vers les agrocarburants et les hausses de prix liées au pétrole représentaient 85 pour cent de la hausse des prix des denrées alimentaires ». Par ailleurs, « La production d'agro-carburants liquides est une motivation clé de nombre d'acquisitions récentes de terres. Au plan international, les objectifs de consommation fixés par les gouvernements ont été le facteur déterminant du boom des agro-carburants, car ils créent des marchés garantis pour des décennies » (IIED, IFAD, FAO, 2009 ; cité par Les Amis de la Terre, 2009 : 12).

<sup>57</sup> Le quatrième facteur identifié est l'expansion des Zones Économiques Spéciales (ZES), les travaux d'infrastructure à grande échelle et l'expansion urbaine. Les cinquième et sixième facteurs seraient liés à la construction de grands complexes touristiques et aux migrations résidentielles et de retraités entraînant des « économies d'enclave » (Zoomers, 2010 : 438 – 440). Le dernier facteur serait l'achat de terres par des personnes issues des diasporas qui profiteraient de l'accumulation de capital dans les pays de migration afin de réinvestir dans des surfaces de terres de leurs pays d'origine.

formes – achats, concessions portant sur des durées diverses, avec différents termes, agriculture sous contrat avec ou sans plantation noyau –, ou concerner des activités autres que les cultures alimentaires d'exportation et les agrocarburants (Borras et Franco, 2002). Afin de discréditer les critiques émises à l'encontre du « *land grabbing* », mais également afin d'éviter l'acquisition en propre du foncier et de devoir supporter la totalité des coûts de production, de nombreuses entreprises se sont tournées vers les systèmes de plantations satellites (ou d'agriculture sous contrat ou « *outgrower schemes* » en anglais) (Burnod *et al.* 2011 ; Boche, 2014 ; Hall, Scoones et Dzodzi, 2017). Ces systèmes promeuvent l'établissement de liens entre les petits producteurs et le marché en associant les agriculteurs sous contrats à une plantation noyau (« *nucleus farm* »), à une usine de transformation ou à un grossiste. Ces contrats peuvent dépendre de différentes formes (production assistée, production sous contrôle, ou « plantation clé en main ») (Burnod *et al.* 2011) et entraînent des restructurations des systèmes agraires locaux en systèmes capitalistes (Boche, 2014). En outre, ces systèmes d'agriculture sous contrat transforment les relations socio-spatiales autour des plantations noyaux, et participent des différenciations socio-spatiales des espaces interstitiels<sup>58</sup>. Nous apporterons une démonstration supplémentaire à ces transformations socioéconomiques au travers des différents cas étudiés dans la vallée du Kilombero.

Ces transformations soulèvent plusieurs questions relatives à la question du travail, à la dépendance des sociétés paysannes envers les acteurs de l'agrobusiness et nécessite d'appréhender le « *land grabbing* » dans toute sa complexité :

« Alors que la presse et certains rapports d'ONGs donnent une image écrasante de la croissance des exploitations à grande échelle hautement mécanisées fondées sur une faible absorption du travail salarié, le débat sur l'accaparement des terres s'oriente de plus en plus vers la prise de conscience d'une image bien plus complexe, en incluant des investissements productifs et de redistribution aux côtés d'acquisitions sans investissement productif, le

---

<sup>58</sup> Au sujet de la Tanzanie, voir : Smalley, 2014 ; Sulle et Smalley, 2014 ; Martiniello, 2015 ; Greco, 2015a ; Sulle, 2016.



retrait de l'investisseur ou même [son] expulsion, et l'agriculture contractuelle avec ou sans plantation noyau »<sup>59</sup> (Baglioni et Gibbon, 2013 : 1575).

C'est donc au-delà de la question des transferts fonciers *per se* qu'il faut également porter notre attention, car les transformations dans les relations au travail (notamment la question du salariat) sur les plantations traduisent la domination et la précarisation croissante des travailleurs agricoles (Murray Li, 2011). L'anthropologue T. Murray Li (2010) apporte la première contribution orientée vers la question du travail, en étant très critique vis-à-vis des préconisations de la Banque mondiale et des promesses de réduction de la pauvreté grâce au travail généré par les entreprises agricoles. En prenant comme exemple les plantations coloniales et contemporaines en Indonésie, elle montre que la précarité des emplois proposés tout comme les modèles d'agriculture sous contrat ne permettent pas d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Par ailleurs, les entreprises agricoles n'ayant que peu de besoin en main-d'œuvre, les populations dépossédées de leurs terres dans les pays du Sud ne peuvent pas, contrairement à la théorie dominante, trouver d'emplois dans une industrie *quasi* inexistante, dans des sociétés où même les personnes qualifiées sont au chômage<sup>60</sup>.

Cela interroge l'idée selon laquelle « [l]es investissements à grande échelle dans les ressources naturelles (extractives aussi bien qu'agricoles) peuvent permettre de transformer les économies africaines en accélérant la croissance économique, en créant des emplois et en renforçant les liens entre les économies locales et l'économie mondiale de façon plus générale »<sup>61</sup> (Buur *et al.*, 2017 : 2). D'après les auteurs de cette analyse, les

---

<sup>59</sup> [*While press and some NGO reports provide an overwhelming image of growth in highly mechanised large-scale exploitations based on low absorption of wage labour, the evolving debate on Land grabbing increasingly acknowledges a much more complex picture, including instances of redistribution and productive investment alongside others of acquisition without productive investment, investor withdrawal or even expulsion, and contract farming with or without nucleus estates*].

<sup>60</sup> Au-delà des promesses d'emploi, c'est également en contrepartie d'aménagement que des collectivités paysannes acceptent ou non de céder leurs terres. C'est le cas notamment de l'Office du Niger où certains arrangements fonciers sont guidés par l'objectif d'une amélioration des systèmes d'irrigation (Adamczewski, 2014).

<sup>61</sup> [*Large-scale investments in natural resources (extractives as well as agriculture) can help transform African economies by accelerating economic growth, creating jobs and strengthening the links between local economies and the global economy more broadly*].

investissements peuvent être analysés selon trois types d'échanges entre les investisseurs, les populations locales et les ressources. L. Buur *et al.* (2017), caractérisant de ce fait des « échanges réciproques » entre les investisseurs et les populations locales, des « intérêts compatibles » entre les élites dirigeantes et les investisseurs, et des « relations sociales productives » entre les populations locales et les élites dirigeantes. Si ce cadre d'analyse permet de comprendre les processus d'investissement et les différents degrés de convergences d'intérêts entre ces acteurs, permettant le déroulement ou non de ces investissements, il donne cependant une image bien trop « positive » et idéaliste de ces derniers.

***b. Hétérogénéité des investissements dans l'environnement***  
**– Du « *green grabbing* » au « colonialisme vert »**

Inscrire le phénomène du « *land grabbing* » dans le contexte de la question environnementale, revient à complexifier le tableau conceptuel de l'analyse de ce phénomène, mais est indispensable si l'on souhaite comprendre les multiples formes de restriction d'accès aux ressources. C'est la raison pour laquelle la question environnementale mérite d'être abordée. Des chercheurs issus de la *political ecology* ont développé le concept de « *green grabbing* », ou encore de « *water grabbing* », afin de souligner la façon dont les problématiques environnementales étaient utilisées pour restreindre l'accès aux ressources des populations locales. Les *political ecologists* ont développé ce courant dans les années 1970 <sup>62</sup> autour des questions de dégradation environnementale (Blaikie, 1985 ; Peet et Watts, 1996), ou encore autour des questions liées à la mise en place de parcs nationaux (Neumann 1998a ; 1998b.), dans une approche d'économie politique de prime abord marxiste. Ces chercheurs

« [...] ont par la suite adopté une posture poststructuraliste et se sont intéressés aux représentations et aux discours sur la ressource comme des facteurs influençant leur gestion ; ils ont insisté sur la nécessité de prendre en

---

<sup>62</sup> Comme le soulignent D. Chartier et E. Rodary (2016 : 22), des géographes français ont également adopté cette approche sans forcément se réclamer de cette école-ci, qui n'existait d'ailleurs pas encore. G. Magrin *et al.* (2015 : 12) soulignent également que « sous des formes et dans des perspectives très différentes, des géographes français ont questionné des alarmes ayant pour objet la destruction imminente de telle ou telle ressource issue de l'environnement ».

compte la pluralité de ces visions. [...] Ils montrent ainsi comment les rapports de force autour des ressources ne portent pas uniquement sur l'accès à celles-ci, mais sont aussi des luttes idéologiques véhiculées par des discours et des récits. [...] En intégrant la dimension cognitive, les *Political Ecologists* ont problématisé les stratégies, les politiques et les pratiques ayant l'environnement comme objet ou comme prétexte [...] » (Magrin *et al.*, 2015 : 12-13).

La *political ecology* (Watts, 1983 ; Blaikie, 1985 ; Fairhead et Leach, 1996) s'efforce de comprendre comment les discours sur le changement environnemental (dégradation de l'environnement, déforestation, changement climatique et érosion des sols) sont utilisés par les institutions internationales et nationales (et les élites locales) afin d'exclure les gens de leur écosystème (Chartier et Rodary, 2016 : 22-23). Comme R. Peet et M. Watts ont pu le souligner en 1996, l'analyse des approches discursives est au cœur de l'écologie politique. Par ailleurs, l'idée d'analyser la mondialisation des discours environnementaux doit être liée aux « [...] nouveaux langages et relations institutionnelles de la gouvernance et de la gestion de l'environnement mondial »<sup>63</sup> (Peet et Watts, 1996 : 11). C'est également ainsi que Scott et Sullivan (2000 : 2) ont décrit ce « champ disciplinaire » :

« Il s'agit de retracer la généalogie des récits concernant « l'environnement », d'identifier les relations de pouvoir soutenues par ces récits et d'affirmer les conséquences de l'hégémonie sur et dans ces récits pour le développement économique et social, et en particulier pour limiter les possibilités d'autodétermination »<sup>64</sup>.

L'analyse du discours de la *political ecology* est ainsi comprise de la façon suivante : « une analyse des régularités dans les expressions pour identifier les discours ; une analyse des acteurs qui produisent, reproduisent et transforment les discours ; et [une analyse des]

---

<sup>63</sup> [...] *new languages and institutional relations of global environmental governance and management*].

<sup>64</sup> [*A concern with tracing the genealogy of narratives concerning 'the environment' with identifying power relationships supported by such narratives, and with asserting the consequences of hegemony over, and within, these narratives for economic and social development, and particularly for constraining possibilities for self-determination*].

impacts sociaux et résultats politiques des discours »<sup>65</sup> (Adger *et al.*, 2001 : 684). En outre, il est nécessaire de souligner le fait qu’

« [u]ne question clé de la *political ecology* est l’exploration des connexions à plusieurs niveaux entre les phénomènes mondiaux et locaux, non seulement dans les fonctions environnementales mais aussi dans la prise de décision et les hiérarchies de pouvoir »<sup>66</sup> (Adger *et al.*, 2001 : 682, j’ai préféré, pour les raisons évoquées précédemment, garder le terme de *political ecology* en italiques).

Plusieurs chercheurs ont attiré l’attention sur le pouvoir hégémonique du discours sur l’environnement, comme Goldman qui a affirmé, d’après Adger *et al.* (2001 : 684) que « [l]e paradigme émergent des biens communs mondiaux est motivé par des intérêts qui cherchent à coloniser et à extraire des biens communs mondiaux qui n’étaient auparavant contrôlés que localement »<sup>67</sup>. J’ai donc lié la littérature de la *political ecology* à la géographie du pouvoir (Raffestin, 1980 ; Redon *et al.*, 2015) ainsi qu’à la géographie politique environnementale (Chartier et Rodary, 2016) qui soulignent aussi que les discours précèdent autant qu’ils suivent la mise en place des actions qu’ils guident. Ainsi, « le langage est un instrument de pouvoir au même titre qu’un autre » (Raffestin, 1980 : 97) et cette géographie politique adopte fortement le concept de pouvoir foucauldien, où « le discours n’est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s’emparer » (Foucault, 1971 : 12).

C’est donc en portant l’attention sur les mécanismes de fabrique de dispositifs de consensus autour de la question environnementale, mais également en déterminant qui produit les discours, qui parle et pour quels objectifs ; qui agit et comment ; que les chercheurs issus de la *political ecology* vont proposer d’analyser les formes « d’accaparements

---

<sup>65</sup> [The main aspects of discourse analyses: analysis of regularities in expressions to identify discourses; analysis of the actors producing, reproducing and transforming discourses; and social impacts and policy outcomes of discourses].

<sup>66</sup> [A key issue within political ecology is the exploration of multi-level connections between global and local phenomena, not only in environmental functions but also in decision-making and hierarchies of power].

<sup>67</sup> [The emerging global commons paradigm is driven by interests that seek to colonize and extract from global commons that were previously only locally controlled].

écologiques » ou « d'accaparements verts ». Ainsi, J. Fairhead *et al.* (2012 : 237) se demandent :

« Dans quelle mesure et de quelle manière les '*green grabs*' constituent de nouvelles formes d'appropriation de la nature ? Comment et quand les circulations de capital vert se manifestent-elles dans les appropriations réelles sur le terrain - à travers quelles dynamiques politiques et discursives ? Quelles sont les implications pour les écologies, les paysages et les moyens d'existence ? Et qui gagne et qui perd - comment les relations sociales agraires, les droits et l'autorité sont-ils restructurés, et dans l'intérêt de qui ? »<sup>68</sup>

Les « *green grabs* » revêtent différentes formes : ce peut être l'aliénation de terres aux fins de la mise en place d'aires protégées (dans leurs formes plus ou moins restrictives), la plantation d'arbres dans le cadre d'un programme REDD+ (cf. *infra*), la plantation d'agrocarburants (cf. *supra*), ou encore l'incitation à transformer les activités économiques locales pour le tourisme environnemental (ou éco-tourisme).

Depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre de Rio) en 1992, l'attention de la communauté internationale s'est portée sur la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique, avec pour objectif de tendre vers un « développement durable ». À la suite de la création en 1991 du Fonds Mondial pour l'Environnement (FME – Global Environment Facility – GEF) précédant le Sommet de la Terre de 1992, de nombreux instruments juridiques (conventions, protocoles, dispositifs, etc.), que l'on pourrait qualifier de « décrets d'application », ont vu le jour et ont durablement altéré notre rapport à la nature, désormais envisagé d'un point de vue économique et financier. D'énormes flux de capitaux financiers libérés afin d'étendre les réserves naturelles et les nouvelles formes de conservation de la nature ont en ce sens, permis au système économique mondial de déceler de nouvelles opportunités d'investissements. Le Protocole de Kyoto a introduit un dispositif permettant la mise en place d'un marché de crédits carbone, reposant sur le principe que les pays émetteurs de CO<sub>2</sub> pouvaient compenser leurs émissions de gaz à

---

<sup>68</sup> [To what extent and in what ways do 'green grabs' constitute new forms of appropriation of nature? How and when do circulations of green capital become manifest in actual appropriations on the ground - through what political and discursive dynamics? What are the implications for ecologies, landscapes and livelihoods? And who is gaining and who is losing - how are agrarian social relations, rights and authority being restructured, and in whose interests?].

effet de serre en investissant, en contrepartie, dans des projets de « développement durable » (plantations forestières, panneaux solaires, etc.), au sein d'un ou plusieurs « pays en développement ». Les Unités de Réductions Certifiées d'Émissions (UREC ou « crédit carbone ») mises en place par l'investissement consenti au titre du Mécanisme de Développement Propre, représentent un actif pouvant être acheté, vendu, échangé, placé et couvert sur le marché des crédits carbone. Le principe est simple :

« Institué par l'article 12 du Protocole de Kyoto, le « Mécanisme de développement propre » (MDP) permet à des entreprises issues des pays ayant souscrit à des engagements chiffrés de réduction des émissions au titre du Protocole de Kyoto (pays développés) de réaliser et/ou de co-financer des projets de réduction des émissions de GES dans des pays sans engagement chiffré (pays en développement, économies émergentes) et de se voir délivrer en contrepartie des crédits carbone, appelés Unités de réduction certifiées des émissions – URCE (CER en anglais). Le montant des URCE accordées à l'investisseur correspond aux émissions évitées grâce à la mise en œuvre du projet par rapport à un scénario de référence sans projet » <sup>69</sup>.

Le Protocole de Kyoto a également établi trois conventions : la Convention des Nations unies sur la biodiversité biologique (CDB – CBD en anglais), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLCD-UNCCD). L'organe fédérateur de ces trois conventions est le Fonds Mondial pour l'Environnement.

L'initiative internationale *Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation* (REDD) initialement engagée en 2003, élargie en 2008 <sup>70</sup> puis concrétisée en 2010 sous la forme de REDD+, est un autre outil qui reflète également le tournant vers un « capitalisme vert » et les nouvelles stratégies de profit tirées de la crise écologique internationale. Cette initiative reflète le renouvellement des politiques de « dépossession légitime de l'État » (Weber, 1905 [2015]) et des institutions internationales qui soutiennent ces « investissements verts » (Benjaminsen et Bryceson, 2012 ; Bluwstein ;

---

<sup>69</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mecanismes-internationaux-et-nationaux-reduction-des-emissions>

<sup>70</sup> Proposé lors de la Conférence des Parties (CdP) de la convention cadre sur les changements climatiques à Bali en 2007.

Bergius *et al.*, 2016). A l'origine, le RED est un mécanisme financier permettant d'allouer des fonds à la « déforestation évitée ». Il a évolué pour devenir le REDD, intégrant en plus la *déforestation* et la *dégradation* des forêts des pays dits « en développement ». A l'occasion de la 15<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques organisée à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009, le REDD est devenu le REDD+. Ce dernier prévoit la mise en place d'un marché de crédits carbone pour la réduction des émissions dues à la *déforestation évitée* ou à la *dégradation des forêts*, la *conservation des forêts*, la *gestion durable des forêts* et le *renforcement des stocks de carbone forestier*. C'est un tournant significatif à la fois en termes de représentation de la nature et en termes de dispositifs de financements. Comme le soulignent S. Ongolo et A. Karsenty (2012 : 71),

« [l]'élargissement de son périmètre au reboisement, à la gestion forestière et à la conservation des forêts marque la prééminence d'un agenda 'carbone' sur l'agenda 'biodiversité'. De même, la mention explicite de la gestion forestière, c'est-à-dire l'exploitation du bois, a conduit plusieurs ONG à rejeter le mécanisme dans sa forme REDD 'plus' ».

De nombreuses critiques ont escorté cette initiative <sup>71</sup>, comme celles émises par C. Corson et K.L. MacDonald (2012 : 274), exprimant leur inquiétude quant au fait que le « REDD+ s'est avéré être un argument particulièrement puissant en faveur de l'accaparement de terres, et [qu']on s'attend à ce que ce soit le 'plus grand accaparement de terres de l'histoire' (Mukerjee, 2009) » <sup>72</sup>. O. De Schutter (2011b : 523) exprimait lui aussi son inquiétude sur les droits d'usage des populations, dépendantes des ressources forestières :

« Le système de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) [...] peut représenter une menace pour les habitants des forêts, qui n'ont que des droits coutumiers faiblement reconnus

---

<sup>71</sup> Le rapport établi en 2019 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) reconnaît par ailleurs le manque de résultats de cette politique dans la mesure où la biodiversité continue sa tragique dégradation, non seulement au détriment des espèces phares mais également au détriment de la « biodiversité ordinaire » ou des insectes, notamment.

<sup>72</sup> [REDD+ has proven to be a particularly powerful rationale for green grabs, and it is anticipated to be the 'biggest land grab in history' (Mukerjee 2009)].

sur les forêts dont ils dépendent pour leur subsistance, si l'État ou d'autres acteurs sont tentés de s'approprier les bénéfices de la séquestration du carbone »<sup>73</sup>.

Une nouvelle fois, il s'agit ici de questionner la marchandisation de la nature et de démontrer que 1) la question économique prime sur une volonté conservacionniste de préservation des écosystèmes, et 2) il y a convergence d'intérêts entre les entreprises prêtes à acheter les droits à polluer et les acteurs du secteur de la conservation. La marchandisation de la nature et de ses composantes permet ainsi au capital privé de s'étendre et d'accéder à de nouveaux débouchés.

La notion « d'accumulation par dépossession » a été formulée par D. Harvey à propos d'une dynamique socio-économique plus large que l'espace ou les ressources en tant que telles ; mais elle permet d'analyser ce qu'il qualifie de « développement géographique inégal », guidé par des politiques économiques capitalistes globalisées<sup>74</sup>. Par ailleurs, comme l'a montré N. Smith (1954 [2008] : 7-8), la compréhension du développement géographique inégal ne va pas sans la compréhension de la « production de la nature ». Ainsi,

« [l]a production de la nature fournit non seulement une base plutôt philosophique pour discuter du développement inégal du capitalisme, mais c'est un résultat très réel du développement de ce mode de production. [...] Dans cette mesure, les problèmes de la nature, de l'espace et du développement inégal sont liés par le capital lui-même. Le développement inégal est le processus concret et le modèle de production de la nature sous le capitalisme »<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> [The Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation ("REDD") scheme [...] may represent a threat to the forest-dwellers, who have only weakly recognized customary rights over the forests they depend on for their livelihoods, if the state or other actors are tempted to appropriate the benefits from carbon sequestration].

<sup>74</sup> Cette notion englobe divers « objets » tels que l'histoire culturelle, les réseaux sociaux ou « [...] la commercialisation de sites considérés comme environnements uniques, [qui] sont récemment devenus une grande industrie » (Harvey, 2010 : 215) ; bien que ce dernier aspect évoqué soit *in fine*, au cœur des accaparements liés à la « protection » de la nature, que nous aborderons dans cette thèse.

<sup>75</sup> [The production of nature not only provides a rather philosophical foundation for discussing the uneven development of capitalism, but it is a very real result of the development of this mode of production. [...] To this extent the problems of nature,



En contre-courant des analyses affirmant que la mise en réserve de la nature empêcherait toute forme d'accumulation <sup>76</sup>, A. B. Kelly (2011 : 687) s'attèle pour sa part à démontrer que les formes néolibérales de la conservation environnementale conduisent aujourd'hui certains acteurs à tirer profit de ces réserves, alors que la clôture de ces espaces s'accompagne souvent de formes de dépossession :

« La création d'aires protégées, comme l'accumulation primitive, est un processus violent et continu qui modifie les relations et les pratiques sociales qui peuvent être définies par l'enclosure de la terre ou d'autres biens, la dépossession des détenteurs de ces biens et la création des conditions de production capitaliste qui permettent à un petit nombre de privilégiés d'acquérir de la richesse » <sup>77</sup>.

Par ailleurs, la mise en place d'aires protégées ayant par le passé inspiré les politiques coloniales de dépossession des populations indigènes, le phénomène, encore une fois, n'est pas nouveau (Blanc, 2015 ; 2020). Si les politiques dites « participatives » visant à intégrer les populations locales dans la gestion de l'environnement furent le credo des années 1990, une des nouveautés réside dans le fait que – tout comme pour les investissements agricoles – le profit dégagé de la mise en réserve de l'environnement bénéficie aujourd'hui à une large coalition d'acteurs internationaux. En analysant les discours et textes issus de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, C. Corson et K.L. MacDonald (2012) démontrent le rôle clé de cette institution dans la mise en place de nouveaux dispositifs de réglementation de la gestion de la nature. L'étude de cette « institution » qui regroupe à la fois des acteurs publics et privés, permet également de comprendre la complexification des coalitions d'acteurs dans la marchandisation et de la financiarisation de la nature. Cela a conduit à un glissement de paradigme qui a également modifié les rapports de force entre acteurs

---

*of space, and of uneven development are tied together by capital itself. Uneven development is the concrete process and pattern of the production of nature under capitalism].*

<sup>76</sup> [...] et en s'appuyant sur des études menées par Neumann (1998) ou encore celles de D. Brockington *et al.* (2007).

<sup>77</sup> [Protected area creation, like primitive accumulation, is a violent, ongoing process that alters social relations and practices which can be defined by the enclosure of land or other property, the dispossession of the holders of this property and the creation of the conditions for capitalist production that allow a select few to accumulate wealth].

de la conservation. Comme cela est le cas pour les investissements dans le foncier agricole, les cas de « *green grabbing* »

« [...] révèlent l'extraordinaire variété des acteurs qui se sont nouvellement impliqués : fonds de pension et capital-risqueurs, négociants en matières premières et consultants, courtiers et agrégateurs, fournisseurs de services SIG (système d'information géographique) et acheteurs de technologies, entrepreneurs et vendeurs, militants écologistes et consommateurs inquiets, ainsi que des ONGs et des organismes publics. Tous ces acteurs interagissent désormais dans le cadre d'un ensemble de relations qui s'étendent à l'échelle locale et mondiale. De nouvelles formes de coalition et d'alliance se dessinent entre des partenaires qui pouvaient autrefois sembler improbables : entreprises et ONGs, défenseurs de l'environnement et industries minières, ou encore entreprises d'écotourisme et militaires, pour ne citer que quelques-uns des partenaires identifiés [...] »<sup>78</sup> (Fairhead *et al.*, 2012 : 239).

Une chose remarquable réside dans la multiplicité des « possibles » économiques permettant au capital financier de tirer profit d'une aire protégée. En ce sens, C. Corson et K.L. MacDonald (2012 : 273) nous renseignent sur les formes de « marchandises » (« *commodities* ») pouvant être associées à la mise en clôture de ces espaces, et sur les types d'acteurs pouvant en tirer parti :

« Une zone protégée peut servir de pivot pour le développement de multiples formes de biens commerciaux. Par leur rôle dans l'obtention de terres pour l'écotourisme, la protection des droits sur le matériel génétique, les minéraux ou les services écosystémiques, la transformation des résidents en travailleurs salariés, la vente d'images d'une nature vierge et l'obtention de fonds pour la conservation, les zones protégées permettent en fait l'accumulation de capital privé, qui peut être éloigné dans le temps ou dans l'espace du site physique de l'enclosure. En outre, alors que les donateurs

---

<sup>78</sup> [...] reveal the extraordinary variety of actors who have become involved: pension funds and venture capitalists, commodity traders and consultants, brokers and aggregators, GIS (geographic information system) service providers and technology procurers, business entrepreneurs and salespeople, green activists and anxious consumers, as well as NGOs and state agencies. All now interact in an array of relationships that link across local and global scales. New forms of coalition and alliance are emerging between what might once have seemed unlikely bedfellows: businesses and NGOs, conservationists and mining industries, or ecotourism companies and the military, to mention but a few identified [...].

internationaux, les États et les ONGs sont impliqués dans l'achat ou l'expropriation de terres paysannes à des fins de conservation depuis des décennies, les investisseurs privés sont de plus en plus attirés par les parcs en tant qu'entreprises écotouristiques, sites de génération de crédits carbone par le biais de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et pour les compensations de la biodiversité [...]. En bref, même les zones protégées publiques offrent une diversité de fixations spatiales pour l'accumulation de capital privé »<sup>79</sup>.

T. A. Benjaminsen et I. Bryceson (2012) ont porté leur attention sur les réserves de nature et les aires de conservation marine en Tanzanie, qu'ils qualifient respectivement de « *green grabs* » et de « *blue grabs* ». Aujourd'hui encore, la mise en réserve de l'environnement est sous-tendue par un discours de légitimation portant sur la dégradation des sols, des forêts et de la biodiversité, ainsi que de la valorisation d'une nature « sans ses utilisateurs » pour promouvoir les bénéfices tirés du tourisme (Blanc, 2020 ; Rodary *et al.*, 2003). Si elles s'accompagnent de formes d'accumulation par dépossession, elles peuvent être mises en place de façon « progressive et fragmentaire » ou violente (Benjaminsen et Bryceson, 2012 : 335). Enfin, Bergius *et al.* (2019) ont insisté sur la notion de « *green economy* » dans le but de regrouper les différentes formes d'investissement agricoles et arboricoles subventionnés par les pays Scandinaves (principaux pourvoyeurs financiers des projets environnementaux en Tanzanie).

En définitive, afin d'englober les différentes formes « d'accaparement » et d'éviter de se focaliser exclusivement sur la question foncière, agricole, minière ou environnementale, certains auteurs ont privilégié la notion de « *control grabbing* » (Borras *et al.*, 2011), qui permettrait d'élargir la question aux moyens de production, aux rapports de classe, de race, de genre, et d'envisager également les rapports de travail. Par ailleurs, la notion de « *control grabbing* » aurait l'avantage d'englober à la fois les questions de « *land*

---

<sup>79</sup> [A protected area can act as a nexus for the launch of multiple commodity forms. Through their roles in securing land for ecotourism; protecting rights to genetic material, minerals or ecosystem services; transforming residents into wage labourers; selling images of pristine nature; and drawing in conservation funding, protected areas in fact launch private capital accumulation, which can be temporally or spatially distant from the physical site of enclosure. Moreover, while international donors, states and NGOs have been implicated in the purchase or expropriation of peasant land for conservation for decades, increasingly, private investors are attracted to parks as ecotourist ventures, sites of carbon credit generation through Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+) and for biodiversity offsets].

*grabbing* », de « *green grabbing* » et de « *water grabbing* », et servirait de révélateur quant au rôle majeur joué par la finance et l'économie capitaliste dans la nouvelle forme d'accaparement des ressources. Cette notion de « *control grabbing* », formulée par Borras *et al.* (2011 : 405), souligne ainsi l'importance du « capital global » :

« L'accaparement contemporain des terres consiste à prendre le contrôle de superficies relativement vastes de terres et d'autres ressources naturelles au moyen d'une variété de mécanismes et de formes faisant appel à des capitaux à grande échelle qui déplacent souvent l'utilisation des ressources vers l'extraction, à des fins internationales ou nationales, en réponse à la convergence des crises alimentaire, énergétique et financière, aux impératifs d'atténuation du changement climatique et aux demandes de ressources provenant de nouveaux centres de capitaux mondiaux »<sup>80</sup>.

Déclinée sous la notion de « pouvoirs d'exclusion » (Hall *et al.*, 2011), nous interrogerons la question du « contrôle » de l'espace et des populations, et la dimension hétérogène et historique du processus, en ajustant l'analyse à la question de l'accès ou non aux ressources, ainsi qu'aux différents pouvoirs d'exclusion à l'œuvre : le pouvoir du marché (agriculture sous contrat, marchandisation de la nature, mise en tourisme, extraction minière ou gazière), celui de la légitimation (réduction de la pauvreté, préservation de l'environnement et des ressources hydriques), mais également celui de la force (l'usage de l'armée et de la police) et de la « régulation » représentée par le droit foncier, sa refonte et les nouveaux programmes de formalisation foncière dans la vallée.

Enfin, nous avons évoqué le fait que l'approche par secteur (agriculture, mine, environnement) a été privilégiée par certains chercheurs dans l'étude du « *land grabbing* ». J. Bluwstein *et al.* (2018) – à l'instar d'autres auteurs cités précédemment, dans d'autres situations – démontrent la multiplicité des restrictions d'accès aux ressources pour les populations locales en Tanzanie. Toutefois, ce qui nous intéressera ici sera de présenter la manière dont, par exemple, les réserves environnementales peuvent être des viviers de ressources pour l'exploitation de pétrole, de gaz ou de bois, et la manière dont cette

---

<sup>80</sup> [Contemporary Land grabbing is the capturing of control of relatively vast tracts of land and other natural resources through a variety of mechanism and forms involving large-scale capital that often shifts resource use to that of extraction, whether for international or domestic purposes, as capital's response to the convergence of food, energy and financial crises, climate change mitigation imperatives and demands for resources from newer hubs of global capital].

exploitation peut avoir en aval des conséquences sur les espaces non enclos et habités par les populations locales. Ou encore, comment une mise en réserve peut-elle, en aval d'une plantation agricole, permettre l'irrigation de larges surfaces aux dépens de l'accès à l'eau pour les petits producteurs.

Cela nous amène à détailler une de nos trois hypothèses qui, rappelons-le, fait valoir que **les politiques d'exploitation des ressources et les politiques de conservation de la biodiversité – mêmes si elles n'ont pas les mêmes effets sur les milieux et les populations –, ont des modalités d'application similaires qui produisent toutes deux des formes d'accaparement.**

L'objectif recherché est de comprendre les liens et les contradictions entre les investissements dans l'agriculture, les mines, les projets hydroélectriques ou encore les projets de conservation de l'environnement, au travers notamment de la multiplicité des champs d'intervention dans lesquels les flux internationaux de capital convergent. Les secteurs agricoles, environnementaux ou d'extraction sont de plus en plus entrelacés et soutiennent une rhétorique verdissante nécessaire à la légitimation de leurs activités. Par ailleurs, les rapports de pouvoir entre les logiques internationales, nationales et locales permettent d'établir qu'exploitation des ressources et conservation (Magrin, 2011, vol. 3 : 217 ; 237) relèvent d'une même logique globale qui conduit aux accaparements.

Les relations entre les différents registres de légitimation et les paradoxes qu'ils révèlent dans les discours, jusqu'aux contradictions écologiques et sociales observées à la fois dans les textes comme dans la pratique des différents projets posent question. Aborder les processus de dépossession en prenant comme objet d'analyse un espace où se déploient différentes enclaves environnementales et agricoles, permet d'en comprendre les relations et les liens. Quelles sont les différences entre les effets des dépossession pour une grande plantation et celles pour la création d'un Parc national ? Quels sont les discours de légitimation associés derrière chacune d'entre elles ? Existe-t-il des liens entre les différents zonages ? Telles sont, notamment, les questions qui ont guidé la construction de la grille d'analyse de cette thèse.

À partir de la notion de production de l'espace, nous analyserons la façon dont, en Tanzanie, la construction scientifique et l'instrumentalisation politique et économique des concepts *d'environnement* et de *développement* ont permis et permettent encore la

mainmise de l'État colonial et postcolonial sur le mode d'aménagement de l'espace et des ressources dans une approche « systémique »<sup>81</sup>. **Nous aborderons les contradictions entre les discours associés aux projets de développement (agricoles, arboricoles, miniers ou hydroélectriques) et de conservation de l'environnement, en supposant qu'au-delà de ces contradictions, ce sont plutôt des complémentarités que l'on peut observer dans un projet plus global de territorialisation** (Bluwstein et Lund, 2016). Nous verrons que la nature, placée au centre des projets de réserves coloniaux et postcoloniaux a servi et sert encore d'outil de légitimation de restriction et de contrôle d'un espace, et permet leur exploitation, que ce soit dans le cadre de l'arboriculture ou dans celui du tourisme. Nous verrons également qu'au-delà du discours conservationniste et des limites de ces réserves, cette nature peut servir de ressource pour l'activité extractive au sein même des réserves et le développement agricole dans les interstices de la conservation. Les pressions foncières opérées sur les acteurs dits « locaux » ne sont pas ressenties de la même façon lorsque la présence de terres vacantes<sup>82</sup> leur permet de pallier les expulsions. Par ailleurs, les formes d'agricultures intensives mises en œuvre aux moyens d'intrants chimiques sont de plus en plus légitimées par des discours qui se veulent « écologiques », notamment au travers d'une « croissance verte » ou d'un « développement durable ».

Dans la lignée des différents auteurs évoqués précédemment, je propose donc d'aborder la question des transferts fonciers lorsqu'ils ont pour but non seulement le développement d'une agriculture intensive sur de grandes surfaces (comme c'est par exemple le cas dans le cadre du couloir de « modernisation agricole » SAGCOT), mais

---

<sup>81</sup> L'approche systémique est employée ici pour insister sur la prise en compte de plusieurs ressources dans un « système », un territoire, ici la vallée du Kilombero et les escarpements alentours, dont les différentes formes de mise en réserve et d'exploitation ou d'extraction sont imbriquées, voire sont nécessaires les unes aux autres.

<sup>82</sup> Par exemple lorsqu'un investissement agricole est envisagé mais que les terres alentours sont disponibles et accessibles, cela ne pose pas les mêmes problèmes que lorsqu'il y a en plus la mise en place de réserves environnementales, dont les espaces sont rendus inaccessibles. Par ailleurs, les villageois vivant à proximité d'espaces mis en réserve pour la conservation de l'environnement, ne font pas face aux mêmes soucis que ceux à proximité des plantations. En effet certains ont moins d'effets négatifs liés à l'épandage de pesticides par exemple, mais ont davantage d'animaux sauvages sur leurs terres. Cela est le contraire pour ceux habitant aux abords des plantations.

également lorsqu'ils ont d'autres objectifs, tels que la conservation de l'environnement ou encore l'exploration d'hydrocarbures ou de minerais. L'intérêt d'une approche localisée, délimitée sur un espace précis, est d'aborder les différentes formes de dépossession et de territorialisation de façon à la fois diachronique et synchronique. Une telle approche permet également d'appréhender les jeux d'acteurs à plusieurs échelles du temps et de l'espace, et de comprendre les liens entre « espace », « pouvoir » et « politique ».

## B. Espace, pouvoir et politique

« [...] [L]'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et rapports de force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques » (Ripoll et Veschambre, 2005 : 2)

« [...] [Il faut privilégier] une conception dynamique de l'*appropriation*, dans laquelle la qualification de l'espace n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mise en évidence des rapports de pouvoir, des conflits et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux » (Veschambre, 2005 : 3)

Bien qu'elles relèvent de registres contradictoires entre « production », « extraction » et « protection », les légitimations données aux différents investissements se rejoignent souvent autour d'une vision consensuelle du *développement*. En dépit du fait que leurs effets sur les milieux et les populations voisines ne sont pas les mêmes qu'il s'agisse de 20 000 ha de canne à sucre, d'une mine de graphite ou d'une réserve forestière, la restriction de l'accès aux ressources pour les populations locales est révélatrice des rapports de pouvoir sur l'espace. L'espace est un produit politique ; la mise en « cluster » d'un espace aux fins d'une agriculture industrialisée est politique ; la mise en réserve <sup>83</sup> des zones humides aux fins de la protection des puku <sup>84</sup> est tout aussi politique. Au-delà des ressources qu'il enclot, le contrôle de l'espace par les autorités politiques et les décideurs économiques est un moyen de subordination des sociétés qui l'habitent. Pour reprendre B. Charlery de la Masselière (2014a : 42),

---

<sup>83</sup> Qu'elle soit exclusive ou non.

<sup>84</sup> Ou *Kobus vardonii*, antilope quasi menacée (selon l'IUCN) dont la majeure partie de la population se trouve dans la vallée du Kilombero.

« [i]l faut redire que ce sont bien les principes du développement qui ont renforcé la coercition administrative et technique du monde rural. [...] L'idéologie du développement implique un projet sur la nature, l'espace et la société. L'idée principale est que la nature est un capital donné (les fameuses 'ressources naturelles') ; exit le fait que cette 'nature' est ou était déjà ordonnée, médiatisée et socialisée au sein de l'organisation des sociétés 'indigènes' ».

L'approche par les rapports de pouvoirs détaille les formes de la domination (Clerval *et al.*, 2015) d'un modèle de développement exogène et extraverti, qui se maintient par le déploiement de nouvelles stratégies et de relations multiscalaires, à travers un modèle hégémonique (Gramsci, 1914-20 [1971]) qui se diffuse dans de nouveaux espaces. Pour aborder les liens entre « espace » et « pouvoir », « ressources » et « domination », nous suivons l'approche de S. Planel (2015a : 99) :

« En plus de sa matérialité, l'espace se caractérise par une structuration verticale qui offre un éclairage intéressant sur les questions de domination sociale. Dans cette perspective, l'échelle nous *intéresse* doublement : d'abord parce qu'elle est produite par des rapports de force politiques mais également parce qu'elle engage une dynamique multi-niveau qui offre un regard intéressant sur la circulation du pouvoir ».

En partant d'une conception du pouvoir considéré comme attribut, C. Raffestin (1984) associe les concepts d'« influence » et d'« autorité ». La géographie du pouvoir permet de comprendre les situations de conflictualité et de domination plurielles et multiscalaires ; mais aussi les relations de coopération et de solidarité dans la dynamique d'appropriation des ressources. Elle use du concept de pouvoir comme « flux » plutôt que comme « jeu à somme nulle », dont les attributs seraient acquis par les « dominants » qui exerceraient un certain « pouvoir » sur les « dominés » (Raffestin, 1980). Le pouvoir ne vient pas uniquement du « haut », mais il se décline à chaque échelle et est inhérent à d'autres formes de relations sociales, économiques, culturelles, et politiques (Foucault, 1977). Lorsque M. Foucault répond aux géographes d'Hérodote en 1976, il insiste ainsi sur le fait que :

« [...] dès lors qu'on peut analyser le savoir en termes de **région, de domaine, d'implantation, de déplacement, de transfert**, on peut saisir le **processus par lequel le savoir fonctionne comme un pouvoir et en reconduit les effets**. Vous avez une administration du savoir, une politique



du savoir, des rapports de pouvoir qui passent à travers le savoir et qui, tout naturellement, si vous voulez les décrire, vous renvoient à **ces formes de domination auxquelles se réfèrent des notions comme champ, position, région, territoire**. Et le terme politico-stratégique indique comment le militaire et l'administratif viennent effectivement s'inscrire **soit sur un sol, soit dans des formes de discours**. [...]

Métaphoriser les transformations du discours par le biais d'un vocabulaire temporel conduit nécessairement à l'utilisation du modèle de la conscience individuelle, avec sa temporalité propre. Essayer de le déchiffrer, au contraire, à travers des **métaphores spatiales**, stratégiques permet de saisir précisément les **points par lesquels les discours se transforment dans, à travers et à partir des rapports de pouvoir** ».

C. Raffestin et A. Turco (1984 : 48) ajoutent également que la « 'géométrie du pouvoir' (découpage de l'espace en aires de contrôles, de surveillance et/ou d'observation) devrait être couplée à l'analyse de 'l'architecture sociale' (fondements politiques, économiques et idéologiques de l'organisation sociale) ». Il y a coproduction de l'espace et du territoire par l'intervention perpétuelle du pouvoir, par les différents projets stratégiques et politiques du capitalisme moderne et de l'État moderne. Pour citer H. Lefebvre <sup>85</sup>, « dans l'espace du pouvoir, le pouvoir n'apparaît pas comme tel ; il se dissimule sous 'l'organisation de l'espace'. Il élide, il élude, il évacue. Quoi ? Tout ce qui s'oppose. Par la violence inhérente et si cette violence latente ne suffit pas, par la violence ouverte » (Lefebvre, 1974a [2000] : 370).

Dans le but d'expliquer la façon dont j'aborde le triptyque « espace, pouvoir et politique » dans mon cadre d'analyse, je reprends dans cette section les principales études réalisées au moyen d'une approche multiscalaire. Cette section abordera essentiellement le rôle des « acteurs », alors que je questionnerai les effets sur « l'espace » dans la Section **C.3**. Nous verrons dans un premier temps l'importance de la globalisation et de l'expansion du système capitaliste financier vis-à-vis de l'accumulation des ressources

---

<sup>85</sup> J'ai conscience que les approches du pouvoir par C. Raffestin et H. Lefebvre semblent diverger autour de la notion d'« espace », du rôle de l'État et de la notion de « territoire ». Voir H. Lefebvre (1974b : 17-19) pour une critique du pouvoir de M. Foucault ; voir C. Raffestin (1982 : 168) pour une critique de la production de l'espace d'H. Lefebvre.

(**B.1.**), puis le rôle de l'État dans l'imposition des grands projets d'aménagement (**B.2.**). Dans un troisième temps, nous verrons qu'il est nécessaire d'aborder ces processus de domination sur plusieurs niveaux d'échelles, dans une approche relationnelle du pouvoir (Crozier et Friedberg, 1977) jusqu'à l'échelle locale (**B.3.**).

### **1. Globalisation et expansion du capitalisme à de nouveaux espaces**

L'évolution historique des logiques capitalistes d'extraction et d'accumulation des ressources permet d'analyser les stratégies de renouvellement continu visant à maintenir la domination du système, notamment au travers de nouvelles rhétoriques de légitimation. La logique inhérente aux modèles productivistes et extractivistes capitalistes est de transformer la « matière première » « en ressource (c'est-à-dire [prenant] de la valeur, valeur d'usage ou valeur marchande) au terme d'un processus social au sens large, lui-même complexe et inégal » (Charlery de la Masselière, 2013 : 12). Ainsi que le décrit D. Harvey (2001 : 24), le capitalisme a toujours essayé de « [...] résoudre ses tendances internes à la crise par l'expansion géographique et la restructuration géographique »<sup>86</sup> par la conquête de nouvelles « *solutions spatio-temporelles* ». Il s'agit ici de questionner

« [...] les pratiques d'exploitation capitalistes, soutenues par les activités politiques, militaires et géopolitiques des Etats-nation les plus puissants engagés dans l'exploitation impérialiste, coloniale ou néocoloniale de territoires et de populations entières et de leur culture, [qui] sont à la base du développement géographique inégal. Ceci donne lieu à des formes différenciées d'exploitation (des populations, des ressources et de terres) » (Harvey, 2010 : 196).

Après l'ère coloniale, afin de conserver le contrôle sur la terre, le travail et le capital, les puissances occidentales et leur système capitaliste ont dû intégrer et renforcer les ramifications du réseau d'acteurs et, en particulier, adapter leur discours de légitimation. La période post-coloniale (1960-1970) avait été marquée par le rôle central de l'État dans l'économie mais avait vu les pouvoirs décisionnels muter dans l'ensemble des secteurs. Depuis les années 1980 et surtout après les années 2000, la complexité et la densité croissantes de la coopération entre les sphères publique et privée vont de concert

---

<sup>86</sup> [...] *resolve its inner crisis tendencies by geographical expansion and geographical restructuring*].

avec la marchandisation puis la financiarisation des ressources de la nature, ressources de plus en plus considérées ni plus ni moins que comme des biens à échanger, à marchander ou à vendre sur les marchés mondiaux.

En réintégrant le phénomène d'accaparements actuels dans une approche marxiste globale du développement et des stratégies du capitalisme mondial, S. Moyo et P. Yeros (2011a : 1) caractérisent cette crise par :

« [...] un nouveau mode d'accumulation hautement financiarisé, l'entrée de compétiteurs non-européens et « périphériques » dans la course, et l'existence d'Etats capitalistes relativement autonomes sur le continent, nés des luttes mondiales anti-impérialistes du vingtième siècle, [et qui] contrairement au passé, ont au moins le pouvoir de résister et de former des alliances aux niveaux régional, continental et intercontinentale »<sup>87</sup>.

Les auteurs mettent par ailleurs l'accent sur le peu de temps (deux décennies) laissé aux Etats-nations africains entre la décolonisation et la restructuration néolibérale ou des décolonisations sous condition de mise en place de politiques néolibérales sur le continent. Cette « culture mondiale racialisée que diffuse l'impérialisme » sous-tend une « hiérarchie » des peuples et un paternalisme occidental – auquel les « nouveaux acteurs non européens peuvent facilement se rattacher – à l'égard des Africains. Ce racisme serait à la base de l'imposition des 'pseudo-modèles de développement' [...] qui impliqueraient 'l'expulsion des petits producteurs des campagnes *sans* leur complète absorption dans l'industrie ou les autres secteurs' »<sup>88</sup> (*ibid.*, 2011a : 5-9, italiques dans le texte).

Dans cette perspective et par référence aux processus de globalisation, les accaparements des terres et leur gouvernance doivent être abordés dans un contexte politique et économique international plus large, en s'intéressant à la façon dont les

---

<sup>87</sup> [...] *the new mode of highly financialised accumulation; the entry of non-Western, semi-peripheral competitors in the race; and the existence of relatively autonomous capitalist states on the continent, born of the global anti-imperialist struggles of the twentieth century; unlike in the past, these have at least the potential to resist and form effective alliances on regional, continental, and inter-continental levels*].

<sup>88</sup> [*This involves the expulsion of small producers from the countryside without their full absorption into the industrial or service sectors*].

politiques internationales bouleversent les changements socio-économiques locaux (Margulis *et al.*, 2013). Les ressources étant abordées comme construits sociaux,

« [d]es tensions croissantes s’observent en effet pour [leur] maîtrise, elles portent sur la définition des contenants (limites territoriales) et des contenus (priorités d’usage, valeur des ressources), ainsi que sur l’identité des acteurs et niveaux scalaires en position de gérer et de tirer bénéfice de ces ressources. Dans un tel contexte, la régulation des ressources renvoie à l’articulation des pouvoirs entre territoires et acteurs positionnés à différents niveaux de gestion. [...] La porosité des catégories scalaires mérite d’être soulignée : le global est dans tout lieu (Massey, 1991) » (Magrin *et al.*, 2015 : 7).

Nous nous situons également ici dans ce que H. Lefebvre (1974a [2000] : 375-376) appelait « l’extension du capitalisme à l’espace » et ses conséquences : « l’économique fétichisé dans le marché mondial et l’espace qu’il détermine, la politique portée à l’absolu ne risquent-ils pas de détruire leur propre fondement, la terre, l’espace, la ville et la campagne ? » Comment différents pouvoirs aux intérêts entrelacés conçoivent et traitent l’espace de façon absolue, à des échelles géographiques elles-mêmes imbriquées (du global au local), tout en imposant à l’échelle locale de multiples fragmentations dont l’un des objectifs est sinon d’exclure, du moins de dissoudre sociétés rurales et espaces de vie (des campagnes) dans des territoires informels ou informels sans perspectives ? H. Lefebvre voyait là une « contradiction principale » mais tout en soulignant qu’il n’y a pas « d’un côté l’espace global (conçu) et de l’autre l’espace fragmenté (vécu) », l’espace étant à la fois « total et cassé, global et fracturé » (*Ibid.*, 1974a [2000] : 410-411).

Au-delà des logiques capitalistes d’accumulation des ressources naturelles, le contrôle d’un espace par les autorités politiques et économiques est un moyen d’assujettir les sociétés qui l’habitent. Pour s’établir, ces activités productives et industrielles ont toujours été fondées sur un réseau complexe de relations de pouvoir, qui déconstruit la vision binaire opposant domination globale et locale. Les centres de dépossession et d’accumulation sont encore situés dans des pays riches même si de nouveaux centres apparaissent comme en Chine, en Inde et dans d’autres « pays émergents » et que les investissements Suds-Suds s’intensifient (Magrin *et al.*, 2015). On a vu que la financiarisation de l’économie a favorisé l’entrée de nouveaux acteurs dans les secteurs agricoles et environnementaux (A.1.). Les acteurs de la finance tout comme les entreprises transnationales contrôlent de plus en plus les ressources de la nature, les productions

agricoles et le secteur de la protection environnementale. L'approche relationnelle du pouvoir incite néanmoins à observer le rôle des acteurs à différents niveaux. La section suivante questionnera le rôle que jouent les États dans cette marchandisation croissante de la nature, et comment le contrôle de cette nature permet aux États d'accroître leur pouvoir sur le territoire.

## ***2. Le rôle des États hôtes dans le « global land rush »***

En référence aux espaces africains, S. Dulucq et P. Soubias (2004 : 7-8) soulignent que

« [l]e pouvoir a affaire avec l'espace, celui de l'Etat, de la nation, de l'ethnie, de la région, du village [...]. [L]es politiques d'aménagement, décidées d'en haut, contribuent elles aussi à façonner l'espace [...] au nom des conceptions planificatrices, gestionnaires, juridiques dont la nature est profondément politique ».

Le pouvoir se déploie sous différentes formes, institutions, niveaux de gouvernementalité (Foucault, 1971), la police et l'armée utilisant la « violence légitime » de l'État (Weber, 1905 [2015]) pour asseoir ce pouvoir. Cette déclinaison des pouvoirs est particulièrement visible dans des États fortement militarisés, comme cela a pu être observé en Colombie par J. Grajales (2013), ou dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est (Hall, Hirsch, Li, 2011) et d'Afrique (Ansoms et Hilhorst (eds.), 2014). La Tanzanie, souvent considérée comme un pays « calme et paisible » n'échappe pas – comme on a pu le constater dans la situation évoquée dans l'introduction générale de ce document – à cet usage de la force et de la « violence légitime » de l'État, que ce soit par exemple à l'occasion d'un transfert de terres ou à l'occasion de la recatégorisation légale du foncier.

Le transfert des terres soulève la question du pouvoir de décision : qui alloue la terre, qui contrôle les ressources, qui décide et comment ? Depuis les modalités d'accès au foncier utilisées par les investisseurs, la façon dont les institutions qui régissent cet accès, utilisent leur pouvoir et la loi (voire transforment cette dernière) pour permettre l'allocation des terres, a fait l'objet d'analyses dans de nombreux pays africains. L'État, les élites et les instances de gouvernance foncières jouent un rôle primordial dans le contrôle des terres et la répartition (voire la redistribution) des bénéfices liés à l'usage du

foncier (Burnod *et al.*, 2013 ; Boche et Anseeuw, 2017 ; Bélaïr, 2018 ; 2019). La mise en place de méga-projets d'infrastructures et de développement<sup>89</sup> est un marqueur du pouvoir de l'État sur l'organisation et l'administration du territoire national (Planel, 2015b : 224-247). C'est également dans des arènes de décision mêlant acteurs issus d'institutions internationales et gouvernementales, que se confrontent ou se coordonnent les décisions de transferts de terres vers des investisseurs privés. Ainsi, les transactions foncières sont-elles étroitement liées aux objectifs politiques officiels globaux ainsi qu'aux politiques de « développement des zones rurales » menés par les gouvernements. La mise en place des projets permet d'asseoir et de renforcer implicitement le contrôle politique et le pouvoir de l'État central sur les régions périphériques<sup>90</sup> et « [...] les transactions foncières ne sont rien de plus que des transformations du terrain sur lequel les États se construisent »<sup>91</sup> (Wolford *et al.*, 2013 : 194). T. Lavers et F. Boamah (2016) comparent les effets des investissements effectués en Éthiopie et au Ghana sur la capacité de l'État à renforcer son contrôle territoriale (en Éthiopie) ou au contraire, au Ghana, où la demande accrue des investisseurs a permis aux chefs coutumiers de réaffirmer leur autorité sur la terre vis-à-vis de l'État. En 2012, T. Lavers analyse les transactions foncières en Éthiopie en distinguant les types de projets, les investisseurs et les orientations des productions agricoles. Il conclut en disant que ces transactions mettent en lumière l'émergence d'une classe capitaliste étrangère et nationale, ainsi que la politisation croissante des transactions foncières, au travers de choix délibérés de la part du gouvernement central d'investir dans telle ou telle partie du territoire, aux dépens de certaines ethnies. Sur cet aspect, le travail de S. Planel (2015a, 2015b) est crucial vis-à-vis de la territorialisation du gouvernement éthiopien et de ce qu'elle nomme la « domination discrète » par le biais duquel le gouvernement entend asseoir son pouvoir sur le territoire. Dans ce contexte particulier, c'est un renforcement de la souveraineté et du pouvoir de l'État qui est à l'œuvre, s'agissant du contrôle d'espaces éloignés de la capitale (hautes terres, basses terres

---

<sup>89</sup> Comme le corridor d'infrastructure LAPSET - Lamu Port-South Sudan-Ethiopia-Transport au Kenya, le couloir de modernisation agricole sud Tanzanien – SAGCOT, le couloir de Nacala et le projet Pro-Savana au Mozambique notamment.

<sup>90</sup> Concernant l'État tanzanien, voir : Schlimmer, 2016, Bélaïr, 2018 ; 2019 ; Pedersen, 2016 ; Buur *et al.*, 2017.

<sup>91</sup> [...] *land deals are nothing more or less than transformations in the ground on which states are formed*].

périphériques). Si le rôle et la construction de l'État tanzanien au travers des investissements a été abordé dans plusieurs études (Schlimmer, 2016 ; Bélair, 2018 ; 2019), **ce sont justement ces micro-pouvoirs et ces formes de domination discrète que nous détaillons dans cette thèse.**

Par ailleurs, du Brésil à la Tanzanie, en passant par le Vietnam ou la Colombie, les gouvernements ont réagi de façon contrastée face à ce phénomène de transactions foncières. Alors que le Brésil par exemple, avait instauré une législation plus forte et restrictive sur la propriété foncière détenue par des étrangers (Oliveira, 2013), le Mozambique (Fairbairn, 2013 ; Boche, 2014 ; Leblond, 2017) et la Tanzanie ont préféré s'orienter vers de grands corridors permettant la délimitation effective de terres à allouer à des investisseurs privés. Même si depuis 2015, le gouvernement tanzanien a revu ses politiques d'attraction des investissements fonciers étrangers, notamment au travers des lois relatives à la fiscalité des activités extractives ou au travers de pressions (médiatiques du moins) sur les investisseurs ne mettant pas en valeur les terres acquises, l'accent est toujours mis sur l'attraction du capital privé. La conception d'un corridor de développement agricole en Tanzanie, comme dans le nord du Mozambique est significative de la tendance en Afrique à la délimitation et à l'institutionnalisation de pôles de croissance (agricole) depuis les années 2000. Les corridors transformés en territoires désignés par des « frontières » ne peuvent être « fonctionnels » ou « réels » par la tangibilité des lignes projetées sur une carte, que dans la mesure où l'État contrôle ces frontières par le déploiement d'une police et d'une armée, et qu'il développe toute une rhétorique afin de légitimer l'existence même de ces frontières (Wolford *et al.*, 2013 : 194)<sup>92</sup>. Les corridors écologiques viennent se superposer ou s'insérer dans les enclaves agricoles, « ces blocs d'agriculture extravertie (dans leur logique agronomique comme dans leurs horizons commerciaux) » (Magrin, 2011 : 217) et entre les grandes aires de conservation. L'allocation d'espace pour la conservation de l'environnement constitue également un

---

<sup>92</sup> Les auteurs soulignent que les « territoires sont délimitées par des frontières qui apparaissent comme des lignes tangibles sur une projection cartographique, mais ces frontières ne fonctionnent que parce qu'elles sont surveillées et définies – même 125 ans après la Conférence de Berlin – par un accord informel qui reconnaît et respecte les revendications formelles ». [*Territories are designated by borders that appear as tangible lines on a map projection, but these borders only work because they are patrolled and defined – even 125 years after the Berlin Congo Conference – by a gentleman's agreement to acknowledge and respect formal claims*].

marqueur du pouvoir de l'État central, comme le soulignent T. A. Benjaminsen *et al.* (2011 ; 2013) vis-à-vis de l'institutionnalisation des formes de gestion de la faune sauvage, qu'elles soient exclusivement contrôlées par une institution étatique ou bien supposées être gérées de façon « communautaire » par les villageois. C'est à la fois la logique territoriale, stratégique qui est en jeu, mais aussi une logique économique de renforcement des profits générés par le tourisme, les crédits carbone, ou encore les flux d'aide au développement. La multiplication de ces flux financiers supposés garantir le « développement des zones rurales » et réduire la pauvreté pose la question de la redistribution et de l'allocation des fonds. Si l'État centralise les fonds alloués, les profits générés ou les impôts collectés, O. Ongolo et A. Karsenty (2012) montrent bien que dans le cadre d'« États faillis », les initiatives REDD+ entraînent difficilement des retombées économiques et écologiques positives. S'agissant de la Tanzanie, T. A. Benjaminsen et O. Svarstad (2009) soulignent également la primauté de la rhétorique « *win-win* » (gagnant-gagnant), laquelle conduit davantage à l'expulsion des populations locales des forêts. Mais si les institutions internationales, les ONGs, les firmes transnationales et les acteurs de la finance ont cruellement besoin des États pour servir de relais, l'État central ne peut pas non plus contrôler l'ensemble de son territoire sans l'aide de relais locaux.

Rappelons que le pouvoir est normatif et adopte différentes formes – allant de la coopération à la coercition ou à l'oppression. Il est endogène – c'est-à-dire propre à l'organisation interne d'une société ; exogène – c'est-à-dire qu'il se manifeste par des pressions extérieures, réelles ou perçues, sur la société – et asymétrique. Il peut être considéré comme inhérent aux autres rapports sociaux, économiques, politiques, culturels ; il ne viendrait pas seulement « du haut » mais se déploierait à plusieurs échelles et ferait face à des résistances particulières. Sans pour autant exclure les formes de domination inhérentes au caractère asymétrique du concept de pouvoir « parfaitement intériorisées par différents acteurs » (Crozier et Friedberg, 1977 : 66), M. Crozier et E. Friedberg insistent sur le caractère relationnel du pouvoir :

« [l]e phénomène du pouvoir est simple et universel, mais le concept de pouvoir est fuyant et multiforme. [...] quel que soit en effet son 'type', c'est-à-dire ses sources, sa légitimation, ses objectifs ou ses méthodes d'exercice, le pouvoir [...] implique toujours la possibilité pour certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes » (*ibid.*, 1977 : 65).



C'est ici, encore une fois, que l'approche relationnelle du pouvoir est essentielle à la compréhension du processus d'accumulation par dépossession, qui se manifeste sur les espaces locaux.

### **3. De l'importance des « courtiers du développement » (Bierschenk, 1993)**

Malgré le rôle primordial de l'État colonial dans une standardisation des espaces, des produits et des communautés, le processus de décentralisation des pouvoirs au plus près des communautés locales a été un outil pour asseoir le modèle de développement. Nous examinerons tout au long de la **Partie II** le rôle joué par les autorités coloniales « locales » et les manières dont les stratégies d'alliance et de coopération visant à asseoir l'autorité se sont déployées dans la vallée du Kilombero durant la colonisation.

De même, alors que la période socialiste et le développement de l'*ujamaa* en Tanzanie a été marquée par un État central fort et une centralisation du modèle de décisions, la politique de décentralisation des pouvoirs de gestion des ressources au niveau des districts et des villages a tissé les contours d'une toile de pouvoirs encore plus complexe. Par la suite, les politiques d'ajustements structurels ont renforcé cette décentralisation. À partir des années 1980, le développement du capitalisme néolibéral a modifié le rôle de l'État qui devient un simple agent facilitateur, et a transformé les stratégies de financement du développement. En effet, « du politique, qui avait son mot à dire sur le développement, la préséance revient désormais à ceux qui savent obtenir et mobiliser les financements » (Ramiarantsoa *et al.*, 2012 : 270). Présentée comme un outil de participation et de renforcement de l'autonomie des communautés rurales, la décentralisation a essentiellement favorisé la mise en concurrence des territoires et leur plus grande autonomie afin de répondre aux sollicitations des investisseurs.

Parce que la politique se construit dans l'espace et que l'espace construit la politique, aborder la question des relations de pouvoir entre les différents acteurs à différentes échelles géographiques et institutionnelles permet d'observer « les arènes politiques » (Olivier de Sardan, 2005) au sein desquelles les conflits entre les différents acteurs sociaux se déroulent autour des mêmes ressources convoitées, dans un espace « local » (*ibid.*, 2005). La socio-anthropologie du développement (Balandier, 2013 ; Olivier

de Sardan, 1995) permet d'appréhender la façon dont les modèles de développement imposés « par le haut » influent sur l'accès à la ressource foncière des communautés villageoises. Elle permet également de comprendre pourquoi, au sein même des communautés vont se jouer des relations de pouvoir et de domination, modifiant par là-même les relations sociétales dans leur ensemble, modifiant les conditions d'existence des populations locales, et engendrant de nouvelles stratégies d'adaptation, de nouvelles formes de résistances individuelles et collectives, qui caractérisent notamment le changement social (Chauveau, Lavigne Delville, 2013).

De nombreuses formes de cooptation et de clientélisme se jouent alors dans une « arène politique multiscalaire », à partir de discours fondés sur la dialectique du développement « endogène et participatif ». Les élites « locales » sont parties prenantes dans les processus de captation et servent de relais aux programmes internationaux développés et imposés par les institutions internationales et les acteurs privés.

Le concept d'« élite locale » est souvent utilisé pour représenter l'« autorité », soit ceux qui, à l'échelle locale, disposent de plus de capital financier et économique, socioculturel (selon les termes de Bourdieu), sans forcément décrire le contexte et les conditions dans lesquels, ainsi que les mécanismes par le truchement desquels ils ont pu atteindre un tel statut. On peut définir ces acteurs comme des « courtiers en développement » (Bierschenk, 1993), des « gardiens » ou des « élites locales » (Ansoms et Hilhorst, 2014), des « riches et puissants », des « puissants en chef » (Martin, 1988). En dehors du mot que nous utilisons pour circonscrire la catégorie de ceux qui dominent généralement le processus de décision et le développement économique et politique des villages, il est admis que le pouvoir n'est pas nécessairement entre les mains de ceux qui sont reconnus comme « décideurs politiques ». Il peut également être acquis, contrôlé ou maintenu par des individus, des groupes ou des institutions dans des circonstances politiques, économiques et culturelles particulières. Il peut s'agir d'« autorités traditionnelles », liées aux ONGs nationales, d'activistes communautaires, d'agriculteurs plus riches, d'entrepreneurs provenant des zones urbaines ou d'autres espaces à forte démographie à la recherche de terres ou de nouvelles activités à développer, de personnes très « instruites » qui reviennent dans leurs villages d'origine, de chefs d'église, d'anciens, etc. En outre, « les courtiers du développement ne tombent pas du ciel. Ils sont le produit

d'histoires locales, et fonctionnent à l'intérieur de réseaux » (Olivier de Sardan, 1995 : 161).

En Tanzanie, D.-C. Martin (1988) a montré comment la colonisation a conduit à des déséquilibres régionaux et sociaux, en fonction de la présence et de la valeur des espaces convoités par le colonisateur. Il a étudié la façon dont la stratification régionale et le développement différencié sous le régime colonial, ont conduit à des différenciations sociales spécifiques au sein du pays. Le tournant politique entrepris au milieu des années 1950, qui a apporté à l'agriculture commerciale africaine des soutiens financiers et techniques officiels plus importants, a creusé le « fossé entre les agriculteurs les plus riches et les autres » (Martin, 1988 : 187). D.-C. Martin appelle ces derniers « agriculteurs à tracteur », « ces fameux paysans modernistes chers au cœur de l'administration coloniale » (*ibid.*, 1988 : 187). Ceux-ci étaient déjà en « meilleure » position avant la période coloniale : ils étaient des chefs traditionnels et avaient, à cette époque déjà, davantage d'aptitudes nécessaires à l'obtention d'un pouvoir supplémentaire. Cependant, D.-C. Martin ajoute que « dans bien des endroits, les différenciations sociales se signalent en fait plus par la variation des structures de consommation que par l'activité et les techniques de production » (*ibid.*, 1988 : 188). Sur la base d'une étude réalisée en 1969, il affirme que la différenciation sociale était principalement due à l'importance des ressources non agricoles et aux salaires dans les emplois publics (*ibid.*, 1988 : 188). En effet, quand bien même la « ressource agricole et foncière » n'était pas directement liée à la différenciation sociale, on sait que les autres revenus générés par les ressources non agricoles et les salaires dans les emplois publics étaient perçus par ceux qui étaient les « agriculteurs coloniaux les plus riches », considérés par le reste de la population comme les « bras droits des colons » (Fanon, 1961 [2002]), qui pouvaient concentrer les terres et améliorer leur capital économique, tout en aidant à la pénétration de l'appareil colonial.

Après l'indépendance, la mise en place du gouvernement à parti unique avec un système gouvernemental lourdement structuré, ayant notamment pour objectif l'abolition de la propriété privée, a amené une majorité des agriculteurs les plus riches à devoir se positionner politiquement, utilisant à cet effet les infrastructures politiques et les politiques publiques pour « [...] en tirer des bénéfices concernant l'accès au crédit, [...] aux intrants agricoles, à la terre, amorçant, malgré l'abolition de la propriété privée, des entreprises de concentration » (Martin, 1988 : 187). En effet, les fonctionnaires et les

membres permanents du parti qui étaient élus ou nommés, étaient supposés contrôler la redistribution et l'utilisation des terres dans les villages (*ibid.*, 1988 : 219). Néanmoins, afin de maintenir le contrôle sur ces ressources, les notables et les riches agriculteurs ont conclu des alliances avec les décideurs locaux. D'autre part, l'introduction de notables dans le cénacle des collectivités locales, était un moyen par lequel les membres de ces mêmes collectivités pouvaient influencer directement sur les ressources locales, contrôler les populations locales et canaliser leurs opinions politiques, ceci grâce (i) à l'autorité et au capital socioculturel détenu par ces notables, (ii) aux clientèles locales préétablies, et (iii) au réseau social patiemment échafaudé. Cette tendance s'est accrue lors de la « création, en 1967, du [Fonds de développement régional] *Regional Development Fund*, [qui a donné] aux fonctionnaires/permanents les moyens de constituer des réseaux capables d'inclure les clientèles patronnées par des notables » (*ibid.*, 1988 : 219). Cette relation privilégiée entre les fonctionnaires du gouvernement local et les « agriculteurs les plus riches » profite pleinement aux deux parties, assurant la position sociale des seconds tout en permettant le contrôle et la promotion par les premiers, de l'idéologie du parti auprès du reste de la population (*ibid.*, 1988 : 220). En effet, comme l'a constaté G. Huizer (1971 : 28-29),

« [o]n a constaté que les agriculteurs les plus riches exerçaient un contrôle considérable au sein du système des *ujamaa*, car ils étaient en mesure de transférer les droits d'usufruit des terres aux paysans les plus pauvres qui, en échange, devaient servir le 'patron' de plusieurs façons. Ils devaient notamment participer aux groupes de travail communaux, mais aussi élire le 'patron' à des postes clés de la branche ou de la cellule de dix maisons de la TANU. Cette relation patron-client interfère avec les idées égalitaires qui sous-tendent le programme *ujamaa*. Il était cependant difficile d'introduire quoi que ce soit dans les villages sans le consentement et le soutien des élites locales. [...] Les fonctionnaires du gouvernement traitent généralement avec les agriculteurs plus aisés sur la base d'une sorte d'échange : ils s'entraident de diverses manières, pas toujours au profit de l'ensemble du village *ujamaa* »<sup>93</sup>.

---

<sup>93</sup> [The wealthier farmers were found to exercise considerable control within the *ujamaa* system, because they were in a position to transfer usufruct rights of lands to poorer peasants who, in exchange, had to serve the "patron" in several ways. This included participating in communal work parties, but also in electing the "patron" to key positions in the TANU branch or ten-house cell. This patron-client relationship interfered the egalitarian ideas behind the *ujamaa* programme. It was difficult, however,

Nous verrons dans les **Parties II** et **III** la façon dont les « anciens » conservent aujourd'hui la mémoire de ces formes de cooptation et de clientélisme durant la période *ujamaa*, et que les dynamiques locales sont aujourd'hui encore régies par le clientélisme, les réseaux de courtage et les rivalités entre factions impliquant des acteurs externes et locaux.

Observer le rôle des acteurs étatiques à travers les différents niveaux du complexe gouvernemental est essentiel pour comprendre les relations de pouvoir qui les lient à la société<sup>94</sup>. Il est également important de ne pas considérer l'Etat comme unifié. M. Fairbairn (2013) aborde la question du « *global land grab* », non pas au travers d'un processus « *top-down* » impulsé par le marché mondial et les acteurs étrangers, mais plutôt au travers de multiples médiateurs locaux, qu'ils soient gouvernementaux ou élites nationales. L'auteure détermine ainsi cinq sources de pouvoir pouvant être exercé par les élites nationales : l'autorité traditionnelle, l'influence bureaucratique, l'accumulation historique, la connaissance et l'intégration dans les réseaux commerciaux locaux et le contrôle sur les programmes de développement (Fairbairn, 2013). Selon M. Fairbairn, cette approche permet de comprendre les inégalités locales qui conditionnent les résultats de ces transferts fonciers. L'auteure avance cependant une seule raison pour laquelle cette nouvelle vague d'accaparements s'apparenterait à du colonialisme : « L'accaparement des terres actuel ne ressemble au colonialisme que dans la mesure où les élites nationales ont *toujours* été intimement impliquées dans la facilitation du régime étranger »<sup>95</sup> (*ibid.*, 2013 : 352, italiques dans le texte). En effet, comme le soulignent Claessens *et al.* (2014 : 83) :

---

*to introduce anything into the villages without the consent and support of the local elites. [...] Government officials generally deal with better-off farmers on a kind of exchange basis: they help each other in various ways, not always to the benefit of the ujamaa village as a whole*].

<sup>94</sup> Voir Peluso et Lund, 2011 ; Cotula, 2012 ; Wolford *et al.*, 2013 ; Buur *et al.*, 2017 ; Boche et Anseuw, 2017.

<sup>95</sup> [The current land grab only resembles colonialism insofar as domestic elites were always intimately involved in facilitating foreign rule]. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les similitudes avec le colonialisme ne se limitent pas au rôle des élites locales, mais doivent également aborder différents acteurs à différentes échelles, et comprendre la prégnance des modèles ainsi que leurs implications sur l'espace et les sociétés. *A contrario*, si certaines études relativisent les continuités coloniales en soulignant la participation des acteurs « locaux » et des États hôtes dans les prises de décisions d'attribution des terres, la complexification du

« A diverses périodes de l'histoire, les élites africaines locales ont utilisé leur statut et leur pouvoir ainsi que leur connaissance des contextes institutionnels et juridiques pour acquérir de grandes concessions foncières (Berry, 2002). Elles sont plus susceptibles de pouvoir s'orienter dans le paysage institutionnel complexe et donc d'acquérir des avantages comparatifs au détriment des acteurs plus pauvres et moins bien connectés »<sup>96</sup>.

S. Berry (2002) insistait déjà sur le rôle des élites locales dans le contrôle des terres et l'acquisition de grandes concessions foncières. Les élites, représentants, chefs coutumiers ayant une connaissance plus fine des contextes juridiques et institutionnels sont plus à même de négocier en connaissance de cause avec d'autres parties, et de naviguer dans le système institutionnel dans le but d'obtenir des avantages comparatifs au détriment de ceux qui n'ont pas accès à l'information, qui n'ont pas les mêmes capacités de mobilité (manque de capital) ou d'accès aux textes de lois par exemple.

S.M.J. Borras *et al.*, 2011 ont également montré l'importance des élites nationales dans les transactions foncières, notamment en Amérique Latine et dans les Caraïbes : « Le rôle et la participation des élites locales ou nationales (dont beaucoup sont liés, à divers degrés, au capital international) est particulièrement important, voire dominant dans certains pays de la région »<sup>97</sup>. Constat qui a par ailleurs été partagé en Afrique de l'Est (Ansoms et Hilhorst, (eds.), 2014) et en Asie du Sud-Est (Hall *et al.*, 2011). Les études menées par Théa Hilhorst *et al.*, (2011) ont participé de la compréhension des dynamiques locales engendrées par ces transactions. Les auteurs ont montré qu'au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, plus de 95% des acquisitions se font au profit d'investisseurs locaux, des fonctionnaires, des politiciens, des entrepreneurs et des *businessmen*. C. Oya (2013) quant à lui décrit comment, au Sénégal, la majorité des acquisitions foncières était portée par des « entrepreneurs » et « *accumulators* » nationaux, des « représentants des relations de

---

réseau d'acteurs et la participation accrue des populations locales ne signifient pas pour autant une rupture dans le modèle.

<sup>96</sup> [At various periods of the history, local African elites have used their status and power as well as their familiarity with the institutional and legal contexts to acquire large land concessions (Berry, 2002). They are more likely to be able to navigate the complex institutional landscape and thus to gain comparative advantages at the expense of poorer and less well-connected actors].

<sup>97</sup> [The role and participation of domestic or national elites (many of which are tied, to varying degrees, to international capital) is quite important, even dominant in many countries in the region].

production capitalistes » (Byres, 2003 : 54, cité par Oya, 2013 : 505). De même, P. Burnod *et al.* (2013 : 357) ont montré comment les élites locales et les représentants de l'État à Madagascar « utilisent » les transferts fonciers pour assoir leur autorité sur la gestion foncière et gagner un certain pouvoir de contrôle et de décision, ce qui a pu entraîner des conflits intra-communautaires :

« Au sein des arènes locales, certains leaders locaux se saisissent des revendications territoriales des investisseurs pour étendre leur territoire, aux dépens d'autres communautés, réveillant ou exacerbant les conflits fonciers locaux »<sup>98</sup>.

Les auteurs insistent sur les différentes formes que les élites politiques et économiques peuvent prendre au sein de multiples arènes de décision, et entravent l'organisation des résistances et des revendications territoriales. Ils insistent également sur le fait que l'autorité n'est pas détenue exclusivement par le pouvoir central, et que la concurrence pour s'assurer le contrôle du foncier est également instaurée à l'échelon local. Pareillement, le pouvoir des investisseurs doit être relativisé en ce sens que les élites locales et l'État tentent d'imposer aux investisseurs des contraintes particulières afin d'affirmer ou réaffirmer leur autorité, comme nous le verrons au travers des différents cas analysés dans cette thèse.

C'est par le biais d'une analyse systémique du rôle et des positions prises par chacun des acteurs à différents niveaux que l'on peut comprendre la complexité des relations de pouvoir et de décision (Ansoms et Hilhorst, 2014 ; Pedersen, 2016). L'État n'est pas l'apanage du gouvernement central, d'autant *a fortiori* dans un pays comme la Tanzanie où les formes de décentralisation ont été valorisées depuis les périodes coloniale puis socialiste. R. H. Pedersen (2016), reprenant le cadre analytique d'E. Orstrom et particulièrement le concept de « gouvernance polycentrique », insiste sur la nécessité d'observer les transferts de terres non pas avec un *a priori* théorique sur les acteurs et leur *agency*<sup>99</sup>, mais à partir d'observations de terrain empiriques. Par ce biais, on constatera ainsi la capacité de ces élites, chefs coutumiers, représentants locaux, à instrumentaliser les

---

<sup>98</sup> [*Within the local arena, some local leaders seize upon investors' land claims to extend their territory at the expense of other communities, awakening or exacerbating local land conflicts*].

<sup>99</sup> Statut, capacité d'influence et autorité.

possibilités inhérentes à la marchandisation croissante de la terre et de la nature, aux investissements du secteur privé ou encore à l'adoption de nouvelles politiques foncières et d'investissement. En se positionnant comme « courtier » (Olivier de Sardan, 2005) entre les ONGs, les entreprises ou encore l'État, ces élites parviennent à affirmer ou à réaffirmer leur pouvoir politique et/ou économique. K. Claessens, E. Mudinga et A. Ansoms (2014) insistent par ailleurs sur le fait que le groupe stratégique « d'élites locales » n'est pas homogène et que ses membres « [...] opèrent dans différentes arènes politiques qui sont interconnectées verticalement et horizontalement. Ils sont ainsi en mesure de faire valoir leurs revendications foncières au niveau local »<sup>100</sup> (Claessens *et al.*, 2014 : 83). Comme nous le verrons dans la vallée du Kilombero, nombreuses sont les entreprises étrangères qui emploient des Tanzaniens pour assurer le rôle de directeur des Ressources Humaines (RH). Au-delà de « l'ancrage local » nécessaire aux investisseurs, ces salariés assurent les négociations avec les représentants villageois, tant en matière d'emploi qu'en ce qui concerne les projets d'aide au développement ou à la création d'associations de producteurs.

Notre analyse de la production de l'espace dans la vallée du Kilombero adoptera cette approche relationnelle du pouvoir et veillera à cartographier les différents acteurs en jeux et leurs relations. Pour comprendre les différentes formes de pouvoir impliquées dans les processus d'exclusion, et saisir la complexité des enchevêtrements d'objectifs et d'intérêts particuliers, nous adopterons une approche multiscalaire (acteurs et institutions se situant et agissant aux échelles locale, nationale ou mondiale ou étant multi-situés) et multisectorielle (agriculture, conservation de l'environnement, extraction minière ou gazière) de la production de l'espace. Par ailleurs, s'il est important d'avoir une analyse systémique et multi-niveaux, la compréhension des enjeux et des effets sur les populations locales doit se doubler d'une analyse historique. En effet, comme nous l'avons évoqué dans la « construction » des élites locales, un regard historique est primordial pour comprendre la situation actuelle, le pouvoir de chacun, et les résistances soutenues par des représentations du passé. La section suivante pose donc un troisième jalon à ce cadre

---

<sup>100</sup> [...] *operate in different political arenas that are vertically and horizontally interconnected. They are thus able to enforce their claims on land at the local level*].



théorique : aborder la situation contemporaine au travers d'une grille de lecture issue des études postcoloniales et décoloniales.

### C. Une approche passée au prisme des études postcoloniales et décoloniales

« L'histoire de l'humanité dans son ensemble et dans ses parties ne peut donc s'expliquer que par l'addition des milieux avec 'intérêts composés' pendant la succession des siècles ; mais pour bien comprendre l'évolution qui s'est accomplie, il faut apprécier aussi dans quelle mesure les milieux ont eux-mêmes évolué, par le fait de la transformation générale, et modifié leur action en conséquence » (Reclus, 1905, Tome I., chap. II : 119).

« Répétons que le plus grand danger et la plus grande objection sont l'évacuation du temps à la fois historique et vécu » (Lefebvre, 1974a [2000] : 72).

Les contributions de L. Cotula *et al.*, 2009 et de B. White *et al.*, 2012 ont participé à la recontextualisation du phénomène d'investissement contemporain dans un processus historique plus large. Replacer les dépossession contemporaines dans une histoire globale du capitalisme nécessite à la fois de s'intéresser aux acteurs, mais aussi aux politiques, aux lois, aux légitimations et à leurs évolutions dans le temps. L'objectif ici n'est pas de postuler d'emblée une continuité du modèle capitaliste et des formes d'accumulation par dépossession, mais plutôt de s'interroger sur l'évolution des représentations portées aux populations et aux espaces concernés par les récents investissements, et sur la façon dont les différentes « actions » sur les espaces, les ressources et les populations les ont transformés. A ce titre, M. Edelman et A. Léon (2013 : 1698) soulignent que

« [...] l'analyse historique de l'accaparement des terres a moins à voir avec l'introduction d'un cadre temporel plus profond qu'avec le fait de considérer les processus contemporains comme l'histoire conceptuelle et méthodologique du présent. Cela signifie **considérer le moment présent comme un épiphénomène des processus sociaux et matériels antérieurs et rétablir l'action (*agency*) des classes sociales en conflit**, plutôt que de comprendre leurs actions comme étant entièrement surdéterminées par les divers booms *dei ex machina* - des prix des matières premières (*commodity*) ou

les prêts multilatéraux, par exemple, qui est si courant dans la littérature sur l'accaparement des terres »<sup>101</sup>.

Dans cette perspective, J.-P. Peemans (2014 : 12) qui s'intéresse au cas congolais, redit

« [I]a nécessité d'avoir une approche historique [...] pour replacer la phase actuelle de 'land grabbing' dans un processus sur le temps long au travers duquel les ressources foncières des communautés paysannes ont continuellement été transférées à des acteurs guidés par des logiques d'accumulation (Harvey, 2003) »<sup>102</sup>.

Cela se traduit par une attention accrue portée aux relations sociales dans le processus historique comme ont pu le formuler L. A. Wily (2012a, b, c), ou encore M. Edelman et A. Léon (2013 : 1698) :

« En d'autres termes, la littérature sur les transactions foncières tend parfois à 'oublier' les relations sociales historiques qui ont produit les espaces ruraux dans lesquels se produisent les 'nouveaux' accaparements. Les accapareurs de terres – 'étrangers' ou 'nationaux, passés et présents - doivent presque toujours opérer dans un contexte façonné par les pratiques, les identités et les significations locales »<sup>103</sup>.

Dans le contexte de l'Inde contemporaine et toujours en lien avec l'histoire de l'Empire colonial britannique, M. Levien (2013) insiste sur l'importance d'historiciser les transactions foncières. Selon lui, la dépossession est une « [...] caractéristique constitutive

---

<sup>101</sup> [[...] analysing Land grabbing historically has less to do with introducing a deeper temporal frame than with viewing contemporary processes as the history—conceptually and methodologically speaking—of the present. This means viewing the present moment as an epiphenomenal result of earlier social and material processes and restoring the agency of contending social classes, rather than understanding their actions as entirely over-determined by the various *dei ex machina*—commodity booms or multilateral lending, for example—that figure so prominently in the Land grabbing literature].

<sup>102</sup> [A historical approach is needed to replace the current phase of 'land grabbing' in the long-term process through which land resources of peasant communities have been continuously transferred to actors guided by a logic of accumulation (Harvey, 2003)].

<sup>103</sup> [The land deal literature, in other words, sometimes tends to 'forget' the historical social relations that produced the rural spaces in which 'new' grabs are occurring. Land grabbers—'foreign' or 'domestic', past and present—almost always have to operate within a context shaped by local practices, identities and meanings].

des transformations socio-spatiales des économies politiques coloniales, postcoloniales et néolibérales » <sup>104</sup> (*ibid.*, 2013 : 381), même si les formes spatiales et institutionnelles ont pu changer au cours du temps. Il met en exergue plusieurs « régimes de dépossession » (*ibid.*, 2013 : 383) qu'il qualifie de « [...] constellations socialement et historiquement spécifiques de structures étatiques, de logiques économiques liées à des intérêts de classe particuliers et de justifications idéologiques qui génèrent un modèle cohérent de dépossession » <sup>105</sup>. En étudiant les investissements contemporains en Tanzanie, A. Mollel (2014 : 104-112) souligne également que

« [...] ce phénomène était au cœur de l'entreprise coloniale en Afrique, et a continué à définir les politiques postcoloniales et interactions économiques avec le capital international [...]. Les acteurs ont peut-être changé, mais la loi est à peu près la même aujourd'hui qu'elle l'était dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. **En effet, certains des acteurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont tout simplement muté au XXI<sup>e</sup> siècle.** [...] **Ce qui est nouveau et qui soulève les inquiétudes auprès de ceux en faveur des droits pour les communautés rurales est l'échelle et le rythme de ces nouvelles acquisitions** » <sup>106</sup>.

La vague contemporaine d'appropriation des terres doit donc être replacée dans le contexte de la longue histoire de captation des ressources de la nature et du contrôle des populations. Pour ce faire, nous verrons d'abord comment les transactions contemporaines peuvent être mises en parallèle avec le mouvement des enclosures du XVII<sup>ème</sup> siècle en Angleterre (C.1). Nous constaterons ensuite que les théories postcoloniales et décoloniales apportent des clés de compréhension supplémentaires de la réalité actuelle des processus de domination, et de la fabrique de dispositifs de

---

<sup>104</sup> [...] *constitutive feature of the socio-spatial transformations engendered by colonial, post-colonial and neo-liberal political economies*].

<sup>105</sup> [...] *socially and historically specific constellations of state structures, economic logics tied to particular class interests, and ideological justifications that generate a consistent pattern of dispossession*].

<sup>106</sup> [...] *this phenomenon was at the heart of the colonial enterprise in Africa, and has continued to define its post-colonial political and economic interactions with international capital. The actors may have changed, but the act is much the same today as it was in the last quarter of the 19<sup>th</sup> century. Indeed, some of the actors of the 19<sup>th</sup> century have simply mutated in the 21<sup>st</sup> century. [...] What is new and has raised concerns among advocates for rural land rights is the scale and pace of these acquisitions*].

consensus (C.2.). Cette approche nous permettra d'interroger le rôle qu'ont joué les différentes périodes coloniales et l'ère postcoloniale dans la formulation du droit foncier et ses rhétoriques de légitimation. Nous saisirons enfin comment les rapports de pouvoirs se matérialisent par la redéfinition des « frontières internes » (Kopytoff, 1987 ; Chauveau *et al.*, 2004) et la fragmentation de l'espace, pour interroger les dynamiques interstitielles observées entre les espaces investis (C.3.).

### ***1. L'accaparement des terres : une histoire ancienne et globale***

« [...] c'est qu'en effet la conjonction antérieure du travail industriel et du travail agricole fut rompue, les champs inexploités furent groupés en grands domaines et les petits paysans furent évincés par la concurrence écrasante des grandes exploitations rurales. Au lieu d'être eux-mêmes propriétaires fonciers ou fermiers, comme c'était le cas jusqu'alors, ils furent obligés d'abandonner leurs exploitations et de se louer comme valets de ferme chez les grands fermiers ou propriétaires d'un domaine » (Engels, 1845 : 225).

Sans repartir à l'Antiquité où le terme « colonisation » faisait référence à l'implantation de populations sur des territoires en dehors de la « cité mère », la colonisation européenne du XVIème siècle au XIXème siècle s'étendit à une échelle plus large, et avec une philosophie et des modalités différentes. Celle-ci fut

« [a]vant tout acte de conquête par une infime minorité d'Européens sur des terres déjà habitées, mises en valeur et administrées par des sociétés structurées, connaissant l'agriculture, l'architecture, l'urbanisation, les pratiques religieuses... Cette conquête, rapidement destructrice des sociétés préexistantes, se voulait d'emblée 'civilisatrice', en apportant à ces populations la religion des conquérants, considérée comme la seule véritable religion et excluant toutes les autres » (Dorigny, 2021 : 8).

Par ailleurs, la colonisation moderne avait déjà comme objectif principal d'assurer la puissance des métropoles en termes économiques et commerciaux, sous-entendant l'exploitation des ressources et de la force de travail des territoires conquis. Durant cette période, si les Empires coloniaux s'étendirent à d'autres continents, les puissances dirigeantes des métropoles établirent également des formes de domination et de colonisations internes sur leurs terres.

Certains auteurs ont comparé la vague contemporaine d'accaparement et les réformes foncières vers un « droit moderne » (par rapport à un « droit traditionnel » ou « coutumier ») avec les enclosures du XVII<sup>ème</sup> siècle en Angleterre. Celles-ci avaient eu un coût social important et avaient transformé en salariés agricoles des paysans autonomes, les forçant souvent à l'exode vers les villes (Marx, 1872 ; Polanyi, 1944 [1983] ; Merlet, 2009 ; White *et al.*, 2012 ; Cotula, 2013a). En 2012, B. White *et al.* font ainsi appel à la notion d'enclosures pour qualifier le phénomène de « *land grabbing* » à l'échelle internationale.

Le mouvement des enclosures représentait essentiellement l'appropriation des communs par de riches propriétaires, comme l'écrit K. Marx dans le Livre I du Capital, « Ce n'est pas seulement les terres en friche, mais souvent même celles qu'on avait cultivées, soit en commun, soit en payant une certaine redevance à la commune, que les propriétaires limitrophes s'annexèrent sous prétexte d'enclosure » (Marx, 1872 : 320). Le terme de « *land grabbing* » est utilisé dans la traduction anglaise quand K. Marx insiste sur le caractère politique de l'économie agraire :

« L'accaparement de terres sur une large échelle, tel qu'il a été perpétré en Angleterre, est la première étape de la création d'un terrain pour l'établissement de l'agriculture à grande échelle. D'où cette subversion que l'agriculture, à première vue, a plus l'apparence d'une révolution politique »<sup>107</sup> (Marx, 1872, Capital, Vol. I, Chap. 5, Section 5 : 471).

Ce mouvement des enclosures en Angleterre a pu se faire grâce à l'élaboration de lois (« *Acts* » en anglais) permettant aux riches propriétaires fonciers de s'approprier d'autres terres, mais également de s'approprier le vivant, les connaissances et les moyens de production. Le gouvernement les considérait comme une nécessité afin d'accroître la production agricole et permettre à l'industrie naissante d'accéder à une main d'œuvre suffisante, les populations des campagnes étant transformées en « prolétariat 'disponible' pour l'industrie » (*ibid.*, 1872 : 320). Cela a mené au dépeuplement des campagnes, à l'agrandissement des parcelles pour des monocultures et à la paupérisation des paysans

---

<sup>107</sup> [*Land grabbing on a great scale, such as was perpetrated in England, is the first step in creating a field for the establishment of agriculture on a great scale. Hence this subversion of agriculture puts on, at first, more the appearance of a political revolution*].

qui n'avaient d'autre choix que de devenir salariés agricoles sur leurs anciennes terres. Dans son analyse, K. Marx reprend Dr. R. Price (I. c., vol. II : 55) :

« Je parle ici de la clôture de terrains et de champs déjà cultivés. Les écrivains mêmes qui soutiennent les clôtures conviennent que, dans ce cas, elles réduisent la culture, font hausser le prix des subsistances et amènent la dépopulation... Et, lors même qu'il ne s'agit que de terres incultes, l'opération telle qu'elle se pratique aujourd'hui enlève au pauvre une partie de ses moyens de subsistance et active le développement de fermes qui sont déjà trop grandes ».

K. Marx poursuit son analyse des enclosures sur les Highlands d'Écosse et la façon dont les Gaëls furent expulsés de leurs terres par de multiples processus, grâce à ce qu'on appelait alors le « *clearing of estates* ». Leurs terres furent transformées en immenses ranches où 131 000 moutons se substituèrent aux 15 000 individus qui travaillaient ces terres (*ibid.*, 1872 : 322). Ces « proscrits » (tels que l'écrit K. Marx) furent pour certains assignés à 6 000 acres (2 428 ha) de terres sur les côtes, qui les amenèrent à devenir pêcheurs, « de vrais amphibiens, vivant à demi sur terre, à demi sur eau, mais avec tout cela, ne vivant qu'à moitié ». C'est par la suite que les anciens chefs de clan virent dans la production piscicole des profits potentiels, et qu'ils affermèrent « le rivage aux gros mareyeurs de Londres. Les Gaëls furent une seconde fois chassés » (*ibid.*, 1872 : 322). Phénomène qui résonne de façon spectaculaire avec l'histoire de la conservation environnementale de la Tanzanie, une partie des terres converties en pâturage a ensuite été « reconvertie en réserves de chasse. [...] L'Écosse [devient] le dernier asile de la noble passion de la chasse » (Marx, 1872 : 323). K. Marx cite ensuite R. Somers qui écrit en 1848 :

« Qu'on laisse croître le chiffre et l'étendue des réserves de chasse dans le prochain quart de siècle comme cela s'est fait dans le dernier, et l'on ne retrouvera plus un seul Gaël sur sa terre natale. [...] **Les bêtes fauves ont eu le champ de plus en plus libre, tandis que les hommes ont été refoulés dans un cercle de plus en plus étroit**... Le peuple s'est vu ravir toutes ses libertés l'une après l'autre... Aux yeux des landlords, c'est un principe fixe, **une nécessité agronomique que de purger le sol de ses indigènes**, comme l'on extirpe arbres et broussailles dans les contrées sauvages de l'Amérique ou de l'Australie, et l'opération va son train tout tranquillement et régulièrement ».

B. White *et al.* (2012) établissent ce parallèle avec les enclosures en Angleterre et l'analyse qu'en a faite K. Marx, tout en soulignant les aspects nouveaux du phénomène contemporain : financiarisation, marché des investissements « verts », zones économiques spéciales, accords multilatéraux, urbanisation. De son côté, utilisant le cadre conceptuel de K. Polanyi, L. Cotula (2013b) analyse le rôle du droit international lié aux investissements dans les « [...] transitions entre des conceptions de la terre plus marchandes et celles plus socialement intégrées »<sup>108</sup> (Cotula, 2013b : 1607). Partant, il explore les continuités et ruptures entre la marchandisation des terres observées et décrite par K. Polanyi en 1944 et les nouveaux investissements fonciers, suggérant le rôle crucial du droit international comme « catalyseur de la marchandisation des terres et protecteur des transitions accrues vers la marchandisation »<sup>109</sup> (Cotula, 2013b : 1607). Le droit international dicté par les « puissants » a façonné la régulation des échanges économiques, de la domination de peuples sur d'autres, de la mise en esclavage, mais également de l'expansion des empires. À l'aube de la colonisation, la Conférence de Berlin entérinait le partage systématique de l'Afrique et l'installation durable de la colonisation, établissait le cadre des frontières actuelles, ainsi que l'allocation des droits à chacune des puissances participantes. Ainsi, replacer l'approche dans une perspective historique moins lointaine que les enclosures nous amène à nous poser la question des continuités d'un modèle colonial qui se perpétuerait dans l'histoire contemporaine du développement territorial.

## ***2. Continuités coloniales : postcolonialisme ou néocolonialisme ?***

L'impérialisme colonial a radicalement modifié les modes de production ainsi que les moyens de subsistance des peuples colonisés. Le capitalisme est-il par nature colonial ? S'il existe différentes formes de colonisation (empires sans colonies, domination sans hégémonie), de colonisation « interne » aux pays contemporains, l'hégémonie actuelle du capitalisme et du conservatisme néolibéral peuvent-ils être considérés comme une forme de colonialisme dans le sens où cette pensée politique légitime les stratégies

---

<sup>108</sup> [...] *transitions between more commodified and more socially embedded conceptualisations of land*.

<sup>109</sup> [...] *as an enabler of land commodification and a protector of accrued transitions towards commodification*.

d'expansion et de maintien des politiques de dépossession ? Quelles sont les spécificités du fait « colonial » dans les stratégies d'accumulation par dépossession ?

Dès le commencement de la période coloniale moderne, les modèles de développement ont postulé l'aménagement d'espaces clos (la propriété privée ayant permis leur délimitation effective), ainsi que la captation de grands espaces par les colons, devenus propriétaires, puis investisseurs « nécessaires » au tournant des années 1980. B. Charlery de la Masselière (2014a : 108) souligne ainsi que

« [l]e colonisateur s'est ainsi attaqué à tout ce qui pouvait cristalliser une appartenance multiple à un espace composite (compétences et droits administratifs, droits collectifs) et indéterminé (terres sans maîtres ou faiblement appropriées). Le nouvel ordre territorial s'appuyait par-là sur un double processus : d'effacement de la nature sociale et symbolique de l'espace, d'un côté, d'encadrement territorial et d'intégration spatiale, d'un autre, sur la base d'une surdétermination de l'espace par la rationalité technique. Les réserves forestières, les grands projets de développement, les grandes plantations (*estates*) et les fermes mixtes européennes ont ainsi encerclé les terroirs traditionnels, quand ils ne les ont pas expropriés ».

Par ailleurs, devant s'accommoder des tensions sociopolitiques préexistantes, les formes de légitimation de la colonisation associent « modernité », « rationalité » et « progrès » en intégrant les paysanneries dans un horizon utopique d'un avenir « meilleur » et d'enrichissement. Depuis la colonisation, l'insertion des paysans dans les circuits capitalistes a été essentielle à l'exploitation de leur force de travail et de leurs savoirs, de même qu'au contrôle des territoires dominés (Ndami, 2018 ; Guétat-Bernard et Ndami, 2019). La dévalorisation du paysan africain et plus encore des paysannes, la nature mythifiée, le paternalisme et le développementalisme<sup>110</sup> ont traversé les différentes époques depuis la colonisation (*ibid.*, 2019). En effet, concernant plus spécifiquement les femmes, au Cameroun comme en Tanzanie, « le modèle de développement basé sur l'exportation de quelques cultures introduites pendant la colonisation a [...] fragilisé la place des paysannes et les a assignées au seul rôle de femmes productrices du vivrier »

---

<sup>110</sup> Bien que le concept de « développement » soit postérieur à la période coloniale.



(*ibid.*, 2019 : 347). Par ailleurs (on le verra également en Tanzanie avec la culture du coton pendant les périodes coloniales et postcoloniales),

« [l]e combat [des femmes] contre un modèle productif d'exportation [...] repose sur la volonté de ne pas en être exclues, mais aussi de ne pas le poser comme le seul modèle acceptable [...]. Le positionnement politique qu'elles défendent repose sur un modèle qui place la question de la sécurité alimentaire au cœur du projet de société » (*ibid.*, 2019 : 348).

Nous verrons dans la deuxième partie que depuis la période coloniale, les paysannes <sup>111</sup> sont aussi impliquées que les hommes de leur communauté dans des résistances aux mises en réserve de portion de leur territoire, car elles défendent une vision complexe basée sur les interrelations entre espace cultivé et de collecte notamment. Ces paysannes ont aussi participé à la mise en œuvre de stratégies de contournement des interdits pour l'accès aux forêts, ou ont facilité l'absence et l'isolation des hommes qui évitaient la collecte de l'impôt ou le travail forcé.

L'évolution historique du capitalisme agraire est fondée sur la transformation (parfois radicale mais aussi graduelle) de la production vivrière comme moyen de subsistance vers une agriculture capitaliste ou vers le salariat agricole ; ainsi que sur la séparation des travailleurs de leur moyen de production. Citons H. Bernstein, pour qui la création coloniale de la catégorie paysanne

« à travers un processus de territorialisation, [...] va progressivement les enfermer dans les limites strictes d'unités de production soumises aux orientations du projet colonial puis de la construction nationale. Le partage élémentaire de l'espace comme son affectation à des fonctions spécifiques marque le poids de la tutelle sur les dynamiques endogènes. Réduits idéologiquement à leur fonction de producteurs, [...] les petits paysans ont été la pierre angulaire, bien enchâssée, de la construction de l'Etat » (Bernstein, 1979, cité par Charlery de la Masselière, 2014a : 30).

La dévalorisation de la paysannerie africaine est au cœur des rhétoriques de domination coloniale et postcoloniale. Nous avons déjà abordé dans la section précédente

---

<sup>111</sup> Même si la présente thèse n'a pas comme approche centrale les rapports de pouvoir de genre, nous aborderons ces questions au travers des différentes époques.

le rôle de l'État dans les transactions foncières. Le rôle joué par l'État l'est notamment au travers de l'utilisation et de la représentation de la catégorie « paysanne » afin d'asseoir son pouvoir dans les zones rurales. De la même façon, la restriction d'accès aux forêts, aux herbes médicinales, aux bois de chauffe ou encore à des sources d'eau a des conséquences directes sur le temps et la distance de trajet d'accès aux ressources, comme sur l'alimentation. C'est également dans le secteur de la conservation que la rhétorique d'un paysan qui « érode » et « détruit » la nature sera utilisée afin de l'en exclure (Watts, 1983 ; Blaikie, 1985 ; Neumann, 1998a ; 1998b). Aujourd'hui, la rationalité technique des aménageurs d'un espace « clôturé » et « circonscrit » à ses composantes géophysiques, pourrait être vue comme une des formes de continuité coloniale de l'aménagement de l'espace. En effet,

« [L]a domination coloniale a, on le sait, privilégié certaines régions. [...] Le colonialisme n'exploite presque jamais la totalité du pays. Il se contente de mettre au jour des ressources naturelles qu'il extrait et exporte vers les industries métropolitaines, permettant ainsi une relative richesse sectorale tandis que le reste de la colonie poursuit, ou du moins approfondit, son sous-développement et sa misère » (Fanon, 1961 [2002] : 154).

Par ailleurs, le maintien des acteurs « historiques » dans le contrôle des grandes plantations et réserves d'un côté et, de l'autre côté, l'introduction de nouveaux acteurs « nationaux » et « internationaux » reproduisant les pratiques et les discours – parfois sous des formes nouvelles –, reflètent aussi bien les similitudes que les transformations du système. P. Bourdieu et A. Sayad (1964 : 169) soulignaient aussi la survivance du système colonial au sortir de l'indépendance :

« Le système colonial se survit tant que les contradictions qu'il a laissées derrière lui ne sont pas effectivement surmontées, ce qui suppose qu'elles soient appréhendées et affrontées en tant que telles. Or la logique de la décolonisation (négation qui porte la marque de ce qu'elle nie) incline la petite bourgeoisie de bureaucrates à nier magiquement, comme fantômes honteux du colonialisme défunt, les contradictions du réel plutôt qu'à s'efforcer de les surmonter dans une action orientée par une connaissance adéquate du réel ».

Dans le même registre, en analysant l'évolution des politiques postindépendance en Tanzanie, D.C. Martin (1988 : 119) souligne bien la permanence du modèle d'encadrement de l'économie du pays, et que

« [...] l'étatisation de l'économie n'était pas totalement en contradiction avec l'héritage colonial. Le parti travailliste avait largement nationalisé en Grande Bretagne au sortir de la seconde guerre mondiale, et les gouvernements coloniaux, surtout dans les années 1950, s'étaient signalés par un interventionnisme actif. Ainsi, en Tanzanie, la principale structure coordinatrice du secteur public descendrait-elle en droite ligne du secteur public colonial ».

Si l'État et ses structures indépendantes sont la continuité du modèle colonial, c'est aussi parce que dans de nombreux cas, « la bourgeoisie colonisée qui [a] accéd[é] au pouvoir [a] emplo[yé] son agressivité de classe à accaparer les postes anciennement détenus par les étrangers » (Fanon, 1961 [2002] : 151). Et comme on a pu le souligner au sujet de la consolidation des élites locales paysannes au sortir des indépendances en Tanzanie, il en fut de même dans de nombreuses autres colonies, comme par exemple en Algérie :

« Le comportement des propriétaires fonciers nationaux s'identifie pratiquement à celui de la bourgeoisie des villes. Les gros agriculteurs ont, dès la proclamation de l'indépendance, exigé la nationalisation des exploitations agricoles. A l'aide de multiples combines ils arrivent à faire main basse sur les fermes possédées autrefois par les colons, renforçant ainsi leur emprise sur la région » (Fanon, 1961 [2002] : 150).

Dans la continuité de notre réflexion sur les enclosures, une autre question se pose : dans cette perspective historique, comment inclure la paysannerie <sup>112</sup> comme actrice des changements agraires, de l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui, et non pas simplement comme unique objet de succès ou d'échec des transitions agraires, dont la récente phase d'accaparement des terres serait finalement l'ultime épisode ? Il s'agit ici de se demander comment

---

<sup>112</sup> Elle-même traversée par des dynamiques de différenciations, de classe, de genre, de génération notamment.

« [l]e paysan africain' est-[il] intégré, dans le temps et l'espace, dans l'histoire de la modernité, d'un côté comme catégorie du discours dominant et d'un autre côté, dans son historicité particulière, c'est-à-dire dans la façon dont il 'travaille' l'espace et le temps sur la durée » (Charlery de la Masselière, 2014a : 15).

Néanmoins, il s'agit aussi d'intégrer à cette analyse les dynamiques de différenciations internes aux « sociétés paysannes » et les rapports de pouvoirs qui s'y déploient. Ceci nous amène à penser la manière dont les populations rurales, non seulement subissent mais surtout agissent sur cet espace dont elles vivent les transformations à l'aune des différentes étapes de l'imposition des modèles de développement. Dans cet objectif, nous mobilisons les études postcoloniales dans l'impératif de « décoloniser l'imaginaire politique et culturel d'un colonialisme des catégories du savoir » (Labica, 2013 : 11), tout en étant attentifs aux liens existants entre l'acculturation des populations colonisées et la domination politique et économique sur de nouveaux territoires du système capitaliste. Bien qu'antérieur à la formation des études postcoloniales, K. Polanyi <sup>113</sup> soulignait déjà que :

« [...] c'est dans le domaine de la colonisation moderne que la véritable signification de [la séparation de l'Homme et de la nature] devient manifeste. Que le colonisateur ait besoin de la terre à cause de la richesse qu'elle recèle, ou qu'il veuille simplement contraindre l'indigène à produire un surplus de nourriture et de matières premières, ce n'est souvent pas cela qui compte ; et il est à peu près égal que l'indigène travaille directement sous la surveillance du colonisateur ou seulement sous quelques formes de contrainte, car dans tous les cas, sans exception, il faut d'abord qu'on ait ébranlé le système social et culturel de la vie indigène » (Polanyi, 1944 [1983] : 254).

La question du bouleversement de la vie socioculturelle des populations faisant face à de nouvelles restrictions foncières a été au cœur de notre cadre théorique. L'aliénation et la perte de liberté alimentent la compréhension des discours sous-jacents et les aspects culturels de la domination de la période contemporaine. Sans dresser un

---

<sup>113</sup> Tout comme P. Bourdieu et A. Sayad à propos de la colonisation française en Algérie dans leur ouvrage *Le déracinement* (1964 : 170) : « La colonisation a ôté au paysan algérien plus que sa terre ; elle l'a dépouillé d'un bien qui ne saurait lui être magiquement restitué ou octroyé et qu'il doit non seulement refaire, mais faire, à savoir sa culture ».

portrait exhaustif de la littérature sur les théories postcoloniales, il convient de revenir sur les grandes lignes afin d'expliquer pourquoi celles-ci ont aidé à la construction du cadre théorique. La théorie postcoloniale s'est notamment fondée sur le concept d'« hégémonie » d'A. Gramsci (1971), la théorie du discours de M. Foucault (1971) ou encore le concept « d'aliénation » de F. Fanon (1952 ; 1961 [2002]). L'idée du *post* dans le terme « postcolonialisme » n'est pas l'*après*, « le déclin des anciens empires, ne signifiant pas l'abrogation de leur domination, mais l'apparition de nouvelles formes de celle-ci » (Boizette, 2013 : 4). La théorie postcoloniale s'est formée autour de deux approches : une approche culturaliste et sémiotique qui a fourni la plus abondante littérature, et une approche matérialiste qui a été moins développée<sup>114</sup>. Mue par fort présumé anticolonial, l'idée première était de déconstruire et de critiquer l'eurocentrisme qui envahit les milieux universitaires et les théories scientifiques. Ancrée dans les études subalternes plus larges, « [...] la critique postcoloniale témoigne des forces inégales et inévitables de la représentation culturelle dans la lutte pour l'autorité politique et sociale dans l'ordre mondial moderne »<sup>115</sup> (Bhabha, 1994 : 171). L'acculturation décrite par A. Césaire dans son *Discours sur le colonialisme* (1950) a été un point de départ de la théorie postcoloniale :

« Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées. [...] Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme. On m'en donne plein la vue de tonnage de coton ou de cacao exporté, d'hectares d'oliviers ou de vignes plantés. Moi, je parle d'économies naturelles, d'économies harmonieuses et viables, d'économies à la mesure de l'homme indigène désorganisées, de cultures vivrières détruites, de sous-alimentation installée, de développement agricole orienté selon le seul

---

<sup>114</sup> La théorie postcoloniale a d'abord été conceptualisée dans les sciences littéraires par des chercheurs issus d'anciens pays colonisés (A. Césaire, F. Fanon, E. Saïd, H. Bhabha, G. C. Spivak, R. Guha, P. Chatterjee notamment).

<sup>115</sup> [...] *postcolonialism criticism bears witness to the unequal and uneven forces of cultural representation involved in the contest for political and social authority within the modern world order*.

bénéfice des métropoles, de rafles de produits, de rafles de matières premières » (Césaire, 1950 : 13).

Dans ce discours, nous pouvons voir le lien établi entre le processus d'acculturation et le développement colonial capitaliste <sup>116</sup>. Cette concentration sur la culture a été largement débattue, notamment quant aux risques d'essentialisation de la culture de ceux qui sont appelés les « subalternes » : de par le fait que, d'une part, ces subalternes des anciens pays colonisés n'ont pas la même histoire, les mêmes représentations et pratiques du monde et des systèmes de production et, d'autre part, que l'approche culturaliste oriente la théorie vers une sorte de nationalisme, voire renforce l'idée d'une spécificité orientaliste. Néanmoins, si ces critiques peuvent être facilement réfutées, la théorie postcoloniale fournit surtout des outils de compréhension des continuités des représentations et des formes d'intériorisation de la supériorité des savoirs coloniaux, du technicien agronome ou de l'herpétologue au savoir scientifique approuvé et validé par les institutions internationales et véhiculés dans les programmes de développement contemporains. Par ailleurs, comme l'a mentionné D. Harvey, alors que le colonialisme était une transformation radicale des sociétés poussées dans le capitalisme international, « [...] la tentation devint permanente pour [certains] groupes subalternes de collaborer avec le pouvoir capitaliste externe pour gagner le contrôle sur leurs propres surplus » (Harvey, 2010 : 216). Ainsi,

« [t]andis que les forces en jeu dans l'exploitation d'un territoire sont fondamentalement externes, des classes compradores locales peuvent collaborer et parfois même acquérir assez de pouvoir pour accaparer une partie du produit de l'exploitation à l'intérieur d'un territoire et s'assurer les conditions d'une vie bonne » (Harvey, 2010 : 196).

Le fait que le rôle des États hôtes, des élites locales <sup>117</sup> et gouvernementales dans les projets puisse être prépondérant, et que l'on dénombre de nombreux investissements

---

<sup>116</sup> L'intériorisation de l'acculturation a par la suite largement été étudiée par Franz Fanon, dans *Peau noire, masques blancs* (1952) et *Les damnés de la terre* (1961 [2002]) notamment.

<sup>117</sup> « [...] la bourgeoisie colonisée qui accède au pouvoir emploie son agressivité de classe à accaparer les postes anciennement détenus par les étrangers » (Fanon, 1961 [2002] : 151).

Sud-Sud<sup>118</sup> a été mis en avant par les opposants à l'idée d'un « néocolonialisme ». Pourtant, c'est bien encore la colonialité du pouvoir et du savoir qu'il faut ici comprendre, sans devoir se focaliser uniquement sur les localisations géographiques. Parce que nous voulons comprendre les relations de pouvoir multiscalaires qui mettent en lumière le rôle d'acteurs aux niveaux international comme local, il importe de souligner le fait que la colonialité et la domination pour l'accès aux ressources se reproduit sous diverses formes. Et ce d'autant plus dans un monde globalisé où les relations entre acteurs internationaux et locaux tendent à se complexifier et à se densifier *via* une dispersion géographique des centres de pouvoir. Il faut également comprendre que le fait colonial ne renvoie pas toujours (et uniquement) aux anciennes puissances coloniales, mais à une manière de penser le rapport spatial et économique. Les élites locales, tout comme les relations d'investissement et d'échange dits aujourd'hui « Sud-Sud », ont historiquement participé au processus colonial, alors même que ce dernier était économiquement, politiquement et militairement dominant<sup>119</sup>.

La mobilisation des études postcoloniales vise de ce fait à évaluer les ramifications diverses, complexes et contemporaines du modèle capitaliste colonial<sup>120</sup>. Par-delà une

---

<sup>118</sup> Le numéro d'Autrepart coordonné par G. Magrin, É. Mesclier et A. Piveteau (2015) « Quand les entreprises du Sud investissent au Sud : un basculement aux contours encore indistincts » s'intéresse aux nouvelles dynamiques d'investissements entre pays des Suds depuis les années 1990. Dans la contribution de W. Anseeuw et M. Boche (2015), ces derniers montrent l'importance de l'Afrique du Sud dans les investissements agricoles en Afrique, mais on observe également de plus en plus d'investissements brésiliens, au Mozambique notamment.

<sup>119</sup> O. Visser et M. Spoor (2010) mettent en avant le fait que le phénomène ne concerne pas uniquement les pays du Sud, mais également les pays d'Europe de l'est post-soviétiques.

<sup>120</sup> De nombreuses études ont critiqué les théories postcoloniales pour leur approche essentiellement culturaliste. V. Chibber écrit ainsi que ces théories sous-estiment les forces capitalistes globales qui dominent le monde entier : « Il nous faut montrer que les deux parties du globe sont sujettes aux mêmes forces fondamentales et font partie de la même histoire fondamentale » (Chibber, 2013 : 426-427, en italiques dans le texte). Le rejet de la pensée marxiste orthodoxe dans la théorie postcoloniale, qui est elle-même ancrée dans les études subalternes, a eu pour élément déclencheur le besoin de sortir de la pensée rationnelle et de la vision classique et universelle d'une classe prolétarienne. Comme l'écrit T. Labica (2013 : 14) dans son introduction au travail de K. Vasant :

« La possibilité même d'une compréhension centrée sur des rapports matériels, de propriété, de classes, historiquement déterminée s'affaiblit, voire, disparaît au profit d'un déplacement de ces enjeux clés de la

approche « centre-périphérie » et un modèle de développement postcolonial dont les ramifications contemporaines ne seraient visibles que dans le maintien des acteurs historiques (issus de la colonisation européenne en Afrique) au pouvoir, l'approche par les continuités coloniales du développement a ainsi pour objectif d'analyser l'évolution des rapports entre espace et pouvoir, nature et développement dans leurs déclinaisons actuelles.

Enfin, ce sont également les études décoloniales qui ont alimenté notre réflexion et guidé la construction théorique et analytique de cette thèse. Les différences, *a priori*, entre les études postcoloniales et décoloniales viennent du fait que ces dernières ont été pensées principalement par des auteurs sud-américains, qu'elles situent la colonisation au début des conquêtes européennes, et qu'elles s'intéressent davantage aux processus contemporains de domination économique et culturelle, plus qu'à la violence de la domination exercée par les colons pendant la colonisation <sup>121</sup> (Boidin, 2009). Pour ma part, je considère qu'il est intéressant de tisser des liens entre ces deux « champs » si l'on souhaite appréhender la question des accaparements de terres dans leur profondeur historique et contemporaine. En effet, si les questions d'identité, de rapport à l'Autre, de positionnement de soi et de (dé)valorisation de son savoir (faire) sont cruciales dans les théories postcoloniales, il est également important de voir comment, en dehors du psychosocial et des traumatismes, se manifeste cette colonialité, au travers de rapports socioéconomiques et spatiaux. Nous retenons certains des concepts clés qu'interroge la théorie décoloniale que sont : 1) la *modernité*, qui vise à construire une idéologie unilatérale

---

matérialité, de l'historicité, voire, de la détermination et de la causalité, vers l'ordre des signes, du discours, du langage ».

V. Chibber ne s'attarde étonnamment pas sur les pionniers de la théorie postcoloniale (mentionnés plus haut), et s'intéresse essentiellement à deux penseurs indiens. Il ne mentionne pas non plus les chercheurs qui critiquent l'utilisation d'une approche uniquement sémiotico-culturelle, laquelle ne permet pas de considérer une histoire plus large qui permettrait de souligner le fait que « le discours colonial moderne a été profondément inspiré des idéologies colonialistes classiques » (Acheraiou, 2008). A. Acheraiou avait déjà souligné en 2011 l'aveuglement des études postcoloniales sur le concept de mondialisation et la nécessité de rétablir les positions anticoloniales et d'étudier les nouvelles formes d'impérialisme qui évoluent au nom du développement et de la modernisation.

<sup>121</sup> Ainsi que l'ont particulièrement analysé les précurseurs des théories postcoloniales tels F. Fanon ou E. Saïd.



et unifiée d'un modèle de développement, ainsi qu'une dichotomie caractérisée par une différenciation entre « sous-développé » (ou auparavant « primitif », « sauvage », « arriéré » et plus récemment « en développement » - sous-entendu « à développer »), et « développé » ; 2) la *colonialité du pouvoir et du savoir* ; 3) la *hiérarchisation des pouvoirs* (qu'il s'agisse des classes, des genres, des activités économiques et productives ou encore des lieux d'habitats).

Enfin, l'importance de la domination coloniale (ou encore de la colonialité) dans le domaine de la *political ecology* a été soulignée par M. Bookchin et plus récemment par M. Ferdinand qui a appelé à une « écologie décoloniale » (Ferdinand, 2019). Mais cette question est également au cœur de l'écoféminisme (notion initialement théorisée par la philosophe et féministe F. d'Eaubonne (Goldblum, 2019), et des liens avec la *deep ecology* (Naess, 1973), qui appelle à une réflexion plus philosophique sur les relations humains/nature et le système économique, qu'elles façonnent et dans lequel elles évoluent. En référence à la notion de « *green grabbing* » J. Fairhead *et al.* (2012 : 239) soulignent bien que le phénomène de « *land grabbing* »

« [...] s'appuie certainement sur des histoires longues et bien connues d'aliénation des ressources coloniales et néocoloniales au nom de l'environnement - que ce soit pour les parcs, les réserves forestières ou pour mettre fin à des pratiques locales supposées destructrices (Peluso 1992, Neumann 1998, West *et al.* 2006, Adams et Hutton, 2007) »<sup>122</sup>.

Ceci nous amène à reprendre et à détailler la deuxième hypothèse de cette thèse : **Hors déterminisme historique, cette hypothèse inscrit les rapports de pouvoir actuels pour l'accès et le contrôle de l'espace et des ressources dans la continuité historique des modèles de développement issus de la colonisation.**

L'objectif ici est de comprendre l'évolution de la construction des politiques d'aménagement depuis la période coloniale, et les conséquences résultant de la mise en œuvre des grands projets d'aménagement sur les reconfigurations des systèmes sociaux et des systèmes de gouvernance des ressources des populations locales. En privilégiant des

---

<sup>122</sup> [[...] *certainly builds on long and well-known histories of colonial and neo-colonial resource alienation in the name of the environment – whether for parks, forest reserves or to halt assumed destructive local practices (Peluso 1992, Neumann 1998, West et al. 2006, Adams and Hutton 2007)*].

approches postcoloniale et décoloniale, nous valorisons donc les études issues de la *political ecology* afin de proposer une écologie politique décoloniale qui aborde la question des accaparements de terres contemporains, au travers des binômes espace-pouvoir et agriculture-conservation, avec la volonté de déconstruire les registres de légitimation postcoloniaux. Si les discours, les formes de légitimation et les représentations sont importants et en ce sens doivent être analysés, c'est également sur l'espace, dans des lieux définis, que les formes de domination se matérialisent et qu'il faut donc les observer.

Cette hypothèse portant sur les continuités coloniales ne peut être reléguée uniquement dans un petit **2.** d'un grand **C.** d'un premier chapitre d'une thèse. Cela est également le cas pour l'hypothèse formulée précédemment quant aux liens entre conservation et mise en territoire productif, ou encore l'hypothèse à venir quant aux stratégies des populations locales amenées à vivre dans des interstices. Si l'exercice demande de les disséquer et de les scinder, cela n'interdit pas que, somme toute, elles sont indissociables dans l'analyse globale de la thèse. Nous verrons dans la section suivante les liens existants entre la fragmentation, les interstices et les études postcoloniales que nous venons d'évoquer (**C. 3. a.**). Il apparaîtra que la fabrique des frontières internes (Kopytoff, 1987) se fonde sur des concepts de « rareté », « d'abondance », « d'utilité de la nation » qui légitiment, légalement, les expropriations (**C. 3. b.**). Il en sera de même pour les effets des expulsions et des dépossession sur les stratégies d'adaptation, de résistance ou de contournement des populations locales (**C. 3. c.**). Néanmoins, si l'on questionne les continuités et discontinuités, ce n'est qu'en étudiant l'espace et les gens qui l'habitent que l'on peut en comprendre les transformations concrètes.

### ***3. Fragmentation de l'espace et « dynamiques interstitielles »***

Aujourd'hui encore, les projets d'exploitation des ressources transforment les dynamiques endogènes qui construisent les espaces ruraux. Cette section propose d'appréhender la matérialisation de la domination sur l'espace et les habitants au travers des concepts de « fragmentation », de redéfinition des « frontières internes » et « d'interstices » (**C.3.a.**). La redéfinition des frontières internes est à la fois légitimée, comme on vient de le voir, par des représentations postcoloniales et un discours péjoratif à l'encontre des pratiques des populations locales, mais elle l'est également au travers des concepts de « rareté » (de la production alimentaire, de la biodiversité, des ressources), et

d'« abondance » (des terres, de l'eau, des espaces de nature « vierges »). Les dispositifs de consensus utiles à la légitimation des investissements s'appuient également sur le droit foncier, qui légalise les dépossession et les interventions publiques comme privées, nationales comme internationales (C.3.b.). Nous parachèverons en interrogeant les effets que peuvent avoir les investissements sur les espaces, supports de « toiles de vie » des populations locales ; et comment ces populations répondent aux violences, aux dépossession ou (dans d'autres cas), favorisent ces transactions et profitent de nouvelles opportunités d'affaires (C.3.c.).

**a. De la redéfinition des « frontières internes » : exclure dans les interstices du développement**

À partir du concept de « frontière », N. Peluso et C. Lund (2011 : 667) analysent les reconfigurations du contrôle de l'espace et des ressources, par le réagencement de nouvelles limites, de nouvelles formes de clôtures, afin de comprendre les mutations du système capitaliste et son ancrage dans l'espace :

« Des mots comme 'exclusion', 'aliénation', 'expropriation', 'dépossession' et 'violence' décrivent des processus qui animent l'histoire de la terre et celle des ressources, des droits de propriété et des territoires créés, extraits, produits ou protégés sur terre. Les formes primitives et continues d'accumulation, les frontières, les enclos, les territoires, les accaparements et les racialisations ont tous été associés aux mécanismes de contrôle des terres »<sup>123</sup>.

Quand bien-même les concepts énoncés au début de cette citation seront abordés plus avant dans la sous-section suivante, l'idée ici est de lier la notion de « frontière » à la fragmentation de l'espace, à la formation de « frontières internes » (Kopytoff, 1987 ; Chauveau *et al.*, 2004), et à la création d'espaces interstitiels<sup>124</sup>. La notion de *fragmentation*

---

<sup>123</sup> [Words such as 'exclusion', 'alienation', 'expropriation', 'dispossession', and 'violence' describe processes that animate land histories and those of resources, property rights, and territories created, extracted, produced, or protected on land. Primitive and on-going forms of accumulation, frontiers, enclosures, territories, grabs, and racializations have all been associated with mechanisms for land control].

<sup>124</sup> La notion de zone interstitielle a été employée à partir des années 1920 par l'école de Chicago en sociologie urbaine, et le plus souvent associée à un espace marginalisé, à un espace n'étant pas desservi par

est souvent associée à la géographie urbaine et aux questions de différenciations spatiales, de ségrégation ou de gentrification (Cattaruzza, 2010 ; Carrière et De la Mora, 2014), ou encore à l'écologie qui questionne la fragmentation des paysages (*landscapes*) et la transformation des milieux et de la biodiversité (Fischer et Lindenmayer, 2007). La notion de *fragmentation* peut néanmoins être appliquée aux espaces ruraux <sup>125</sup>, si nous la définissons comme un processus à la fois dominé par des logiques globales de production agrotechnicienne ou de conservation et des actions impulsées « par le bas », par les acteurs vivant sur ces espaces. La *fragmentation* n'est pas ici entendue comme un « processus de division ou de différenciation de ce qui, antérieurement, était uni ou homogène » (Rosière, 2008). Nous entendons au contraire la fragmentation comme étant l'imposition de normes et de codes, de classements contre un espace différentiel composite. Dans cette logique, citons H. Lefebvre (1974 [2000] : 410), pour qui la contradiction principale se situe

« [...] entre la capacité de concevoir et de traiter l'espace à l'échelle globale (mondiale) et sa fragmentation par de multiples procédures et procédés, eux-mêmes fragmentaires [...] [qui] permettent la représentation de l'espace instrumental, homogène ou plutôt homogénéisant. [...] La fragmentation n'en est pas moins 'opératoire' ».

Paradoxalement, si fragmentation de l'espace il y a, le système capitaliste s'efforce tant bien que mal de sectoriser, de diviser, de quadriller des espaces, dans un objectif d'homogénéisation et de zonage « monotone » de ces mêmes espaces, découpés de façon technocratique par les autorités publiques et les investisseurs privés. La notion de « fragmentation homogénéisante » du système capitaliste se révèle être un oxymore patent, intéressant à analyser (et c'est ce que nous tentons de faire dans cette thèse). On parlera de fragmentation car ces découpages s'opèrent dans des espaces auparavant pluriels, composites, habités par des milliers de personnes, les plaçant ainsi « hors du

---

des services, par le marché, ou encore à un certain vide (ou plutôt un vacuum) entre deux zones urbanisées. La notion de « zone interstitielle » peut ainsi être rapprochée de la notion de « ceinture de pauvreté » utilisée pour représenter les espaces situés entre le centre-ville et les zones résidentielles de Chicago.

<sup>125</sup> Qu'ils soient tanzaniens, africains, européens ou d'autres contrées sur Terre.

temps vécu, celui des usagers, temps divers et complexe » (Lefebvre, 1974a [2000] : 411-412).

Cette fragmentation de l'espace amène de plus en plus les populations locales à vivre dans des enclaves du développement. Les enclaves marginalisées peuvent être abordées grâce à la notion d'« interstice ». La définition qu'en donne le dictionnaire Larousse est la suivante : l'interstice, du « bas latin *interstitium*, de *interstare*, se trouver entre », est « un petit espace vide entre les parties d'un tout [...] ». Ce n'est cependant pas cette définition que nous retiendrons pour faire référence à la notion d'interstice, car « nos » espaces sont au contraire très densément peuplés, et constituent le « plein » dans un pays où les zones conservées pour l'environnement sont au contraire « vidées » des humains. D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), l'interstice peut représenter un espace de temps, restreint, ou encore un « mince espace qui sépare deux choses ». Si l'on évoque les populations marginalisées, alors on peut rapprocher la notion d'interstice de celle de « marge », qui peut signifier soit « à la périphérie de quelque chose » (*ibid.*), soit un « espace situé sur le pourtour d'une région considérée comme une unité géographique » (*ibid.*), soit un « espace laissé entre la limite de deux choses se côtoyant » (*ibid.*), ce qui pourrait être interprété comme des populations laissées à l'écart du « développement », « à côté » des opportunités d'accumulation d'un capital économique, social, culturel. Lorsque l'interstice « devient synonyme d'étouffement » (Chouquer, 2013 : 154), alors les tensions sociales et les résistances s'intensifient. Cependant, si « étouffement » il y a, les villageois servent encore d'« alibi du développement » dans le *corpus* des discours utilisés pour perpétuer le modèle, et ainsi permettre à l'État d'acheter la paix sociale en fin de compte. Nous reprenons ici la notion « d'interstitialité » de l'archéogéographe G. Chouquer, qu'il définit comme « la marginalisation de ce qui était antérieurement, au centre : les villageois ; le village ; le terroir ou espace productif ; la terre ; la production » (Chouquer, 2013 : 149) <sup>126</sup>.

---

<sup>126</sup> En donnant des exemples issus d'études et documents d'entreprises, G. Chouquer (2013 : 149) montre comment les paysans vivant sur les terres qu'occupent aujourd'hui l'entreprise Suisse Addax Bioenergy ont été « dépossédés de leurs terres [et] relogés dans les interstices mêmes du projet agro-industriel » au Sierra Leone. En se fondant sur une entreprise pétrolière du Tchad, il exemplifie sa notion d'interstices en

La notion d'interstices nous amène à nous poser la question de la restriction d'accès aux ressources pour les populations locales. À titre d'exemple, alors que les investissements agricoles effectués sur de très grandes surfaces sont largement financés par des acteurs internationaux qui ne verront rarement ou jamais les espaces investis, et qui n'interagiront rarement ou jamais avec les populations présumées « à développer », ces investissements n'en demeurent pas moins ancrés dans des espaces concrets, sur des sols habités, dotés de ressources. Lorsque nous additionnons aux investissements fonciers consentis dans le secteur agricole ou minier, et les différentes réserves pour la protection environnementale, nous observons une raréfaction croissante des espaces disponibles pour les populations locales. Ces dernières se retrouvent ainsi de plus en plus « enclavées » entre de vastes espaces enclos. G. Chouquer (2013 : 150) ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme le fait que

« [t]raiter de la notion 'd'interstices' à l'échelle de tout un pays [...] où le zonage et la superposition de concessions (agraires, minières, forestières, de prospection d'hydrocarbures) produit une carte émaillée d'exclusions et réduit les habitants de régions entières à l'état de population interstitielle de leur propre pays ».

Pour appuyer sa définition, G. Chouquer (2013 : 150) insiste également sur le fait qu'

« "interstice" est à entendre ici à la fois au sens topographique et au sens métaphorique du terme. Au sens topographique, cela renvoie à la **redéfinition de l'espace de vie et de production des sociétés traditionnelles dans les intervalles de multiples formes de concession qui bloquent les espaces et usages qu'on en fait**. Au sens social, cela renvoie au fait **d'exclure, du processus productif, les autochtones**. Au sens métaphorique, cela renvoie à **la marginalisation des habitants eux-mêmes**, qui, de centraux qu'ils étaient au sein de leurs propres villages, se retrouvent soumis aux limites franches des concessions ».

Nous reviendrons dans la suite de cette section sur ce que les exclusions peuvent provoquer, sous un éclairage sociologique, sur les populations, et non uniquement sur « le

---

montrant « l'énorme emprise foncière de l'exploitation [qui] enserre les villages existants et les étouffe progressivement par la dissémination des plateformes dans les terroirs d'agriculture traditionnelle ».

processus productif ». La marginalisation n'est pas uniquement métaphorique mais peut être ressentie par les personnes comme une honte, une discrimination, un sentiment de non-citoyenneté et avoir des conséquences concrètes sur l'accès (ou le non-accès) aux ressources, au marché et aux services notamment. La notion d'interstices décrite par G. Chouquer entre effectivement en résonance avec la question de l'intégration des populations locales à un développement idéalisé, « inachevé parce qu'inachevable » (Charlery de la Masselière, 2014a) qui emploie un registre narratif inclusif et moralisateur, mais qui *in fine* tend à exclure et à marginaliser plutôt qu'à inclure et accompagner. Finalement, les villageois vivant dans les interstices de ce que nous appellerons plus largement le « développement » sont aujourd'hui autorisés à occuper de minces espaces souvent les moins fertiles, dont l'accès à l'eau est le plus difficile. Ainsi, « les paysans africains [...] sont autorisés à s'insérer entre les immenses pivots et à mettre en valeur les résidus d'un territoire qui n'est plus le leur » (Chouquer, 2013 : 154).

Si l'exclusion des paysans et des éleveurs dans les interstices du développement peut être rendue visible au moyen des cartes et images satellites et démontrée par les différentes expulsions forcées, les formes de dépossession ou encore les programmes de titrisations, les dispositifs de consensus servant à la légitimation des investissements, à l'exclusion et la marginalisation des populations locales relèvent d'une dichotomie entre « rareté » et « abondance ».

### ***b. Foncier colonial et postcolonial, rareté et abondance***

Les justifications avancées par les promoteurs supposent en général l'existence de terres vacantes, d'un « vide à combler » et si elles sont considérées comme telles, c'est bien le fruit d'une histoire, foncière et juridique, propre aux territoires concernés :

« En effet, les terres dites 'vides' sont typiquement 'produites' - géographiquement et discursivement - par des processus antérieurs de conflit ou de résistance qui ont déplacé ou exclu des groupes spécifiques » <sup>127</sup>  
(Edelman et Léon, 2013 : 1698).

---

<sup>127</sup> [Indeed, so-called empty lands are typically 'produced'—geographically and discursively—through earlier processes of conflict or resistance which have displaced or excluded specific groups]

A. Exner *et al.* (2015 : 652) qui s'intéressent au cas tanzanien, déclinent l'histoire du foncier dans ce pays et mettent en avant le fait que

« [...] les termes de terres inutilisées et terres marginales servent de terminologie manipulatrice au profit des tentatives de valorisation et de commercialisation des paysages africains, allant de la production de biocarburants à la production alimentaire à grande échelle et au tourisme »<sup>128</sup>.

Les deux termes, s'ils procèdent d'un processus de domination, procèdent également de deux rationalités différentes : une rationalité renvoyant à la notion de terres « marginales », qui relèverait du registre discursif économique capitaliste, et qui exclurait ce qui n'est pas profitable, et une autre rationalité renvoyant à la notion de terres « inutilisées », qui relèverait davantage du registre bureaucratique de l'État (et des sources de fiscalité auxquelles il pourrait prétendre), et qui « exclu[erai]t les groupes d'utilisateurs jugés non pertinents pour le développement national »<sup>129</sup> (Exner *et al.*, 2015 : 652).

Cette problématique des terres marginales et inutilisées a également été abordée par R. A. Nalepa et D. M. Bauer (2012), dans les discours portant sur les agrocarburants en Tanzanie. Les auteurs présentent la façon dont la télédétection est utilisée, notamment par les institutions internationales et le gouvernement, dans une logique visant à construire la notion de terres marginales et à promouvoir les investissements dans les agrocarburants. Les auteurs avancent l'idée que

« [...] ]la 'terre marginale' en tant que construction spatiale artificielle sert à redéfinir la terre d'une manière qui néglige les processus socio-écologiques afin de la réorienter en faveur de principes fondés sur le productivisme des ressources »<sup>130</sup> (Nalepa et Bauer, 2012 : 403).

Plus récemment, I. Scoones *et al.* (2019 : 231) insistent sur le fait que « [...] la rareté est contingente, contextuelle, relationnelle et surtout politique »<sup>131</sup>. Ils soulignent le

---

<sup>128</sup> [...] *the terms marginal and unused land serve as a manipulative terminology for the benefit of attempts to commercially valorize and commodify African landscapes, from biofuel to large-scale food production and tourism*].

<sup>129</sup> [...] *which excludes user groups deemed irrelevant for national development*].

<sup>130</sup> [...] *that 'marginal land' as an artificial spatial construct serves to re-frame land in a way that neglects socio-ecological processes in order to re-frame it in support of principles based in resource productivism*].

<sup>131</sup> [...] *scarcity is contingent, contextual, relational and above all political*].



fait que dans les discours actuels portant sur la nécessité des investissements sur de grandes surfaces, les raretés absolues et relatives sont privilégiées et ignorent la rareté politique. Ainsi, tout autant que le « mythe de l'abondance », les notions de « [...] rareté sont présentées comme une stratégie politique délibérée, pour justifier le contrôle, l'appropriation, la dépossession et la restriction d'accès aux ressources des populations, [ainsi] que la sécurisation de droits fonciers privés »<sup>132</sup> (Scoones *et al.*, 2019 : 231). Alors que les récits autour de la rareté des ressources à l'échelle mondiale – dans un monde aux ressources finies –, a ravivé les intérêts d'investissement dans la terre comme dans la production agricole mécanisée<sup>133</sup>, c'est pourtant la dichotomie entre cette rareté des ressources et l'abondance des terres inutilisées qui a légitimé les nombreux investissements. Au travers de l'analyse de 135 documents issus de politiques, d'investisseurs, d'acteurs de l'agrobusiness ou d'ONGs, I. Scoones *et al.* (2019 : 235) soulèvent l'interdépendance des discours autour de la rareté et de l'abondance :

« Par rapport à la pénurie croissante de terres à l'échelle mondiale, les terres situées dans les zones d'investissement ciblées ont été décrites dans la plupart des sources comme étant abondantes, vides, inexploitées et sous-utilisées. La rareté (globale) et l'abondance (locale, africaine) sont ainsi juxtaposées dans le récit »<sup>134</sup>.

Cette logique a été privilégiée en Tanzanie par le gouvernement, au travers des programmes de modernisation agricole, mais également au travers des différentes lois foncières, comme nous le verrons dans les **Parties II** et **III**. Le pays est présenté comme un espace dont les terres et les ressources seraient abondantes et inexploitées. Ce mythe de l'abondance sous-tend des logiques économiques et financières, et façonne les politiques de développement et d'attraction des investissements, en déniaut aux villageois - et particulièrement aux éleveurs -, le droit d'occuper des sols (Massay, 2014). Mais c'est aussi grâce aux outils de la télédétection et de l'analyse des sols que D. Kimaro et P. Hieromino (2014), ont remis en question cette idée dominante véhiculée par le

---

<sup>132</sup> [...] *notions of scarcity are presented as a deliberate political strategy, justifying resource control, appropriation, dispossession, population restrictions and the securing of exclusionary property rights*].

<sup>133</sup> Voir p.67 sur le « besoin construit » d'une augmentation de la production alimentaire.

<sup>134</sup> [Relative to the growing shortage of land globally, land in target investment areas was described in most sources as abundant, empty, idle and underutilised. Scarcity (global) and abundance (local, African) are thus juxtaposed as part of the narrative].

gouvernement tanzanien. Ces auteurs ont montré que dans la vallée de Kilosa par exemple (au nord de la vallée du Kilombero), les surfaces cultivables fertiles sont minimales. Ils ont ainsi fait part de leur inquiétude quant aux nouveaux programmes de développement tels le SAGCOT, qui prétend proposer des terres « abondantes » propices aux nouveaux investissements.

Si l'essentiel de l'analyse de la dichotomie entre rareté et abondance a porté sur le secteur agricole, un parallèle peut cependant être établi avec les récits et rapports portant sur la biodiversité en Tanzanie. Alors que le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale est sévère, le pays est considéré comme une réserve d'espèces (en danger) à protéger des menaces du braconnage, de l'expansion urbaine et du développement industriel (on est ici dans la « rareté »). Pour ce faire, il convient donc d'enclaver les espèces survivantes dans des réserves à l'écart de toute activité humaine, tout en promouvant une politique de multiplication des parcs nationaux (lesquels abriteraient des espèces « rares »), ceci afin de relancer le marché du tourisme « écologique ». Nous nous attacherons donc à comprendre comment ces notions de rareté et d'abondance sont utilisées pour légitimer les nouveaux investissements dans l'agriculture ou la mise en réserve de l'environnement dans la vallée du Kilombero.

Si les registres de légitimation que nous venons d'aborder servent à justifier les investissements agricoles ou la mise en réserve environnementale, ils façonnent également les lois foncières et les lois relatives aux plans d'aménagement qui légalisent leur établissement <sup>135</sup>. Nous avons vu le rôle de l'État dans le processus d'accaparement de

---

<sup>135</sup> La loi est un outil de pouvoir. Comme le souligne M. Foucault, « [d]ès qu'une loi est instaurée, elle interdit ou condamne du même coup un certain nombre de comportements. Aussitôt apparaît ainsi autour d'elle une aura d'illégalismes. Or ces illégalismes ne sont pas traités ni réprimés de la même façon par le système pénal et par la loi elle-même [...]. L'on peut se demander si la loi n'est pas, sous son apparence de règle générale, une manière de faire apparaître certains illégalismes, différenciés les uns des autres, qui vont permettre, par exemple, l'enrichissement des uns et l'appauvrissement des autres, qui vont tantôt assurer la tolérance, tantôt autoriser l'intolérance » (Foucault, 1975 : 1586-1587).

En ce sens, décrypter la loi et comprendre les nuances et les marges d'interprétation possibles, est essentiel à l'analyse des transactions foncières. Il faut cependant souligner que le travail de traduction de l'anglais vers le français (sans même évoquer la question de la traduction du swahili vers le français), nécessite une

terres (**Chap. I. B. 2.**), processus qui passe notamment par la (re)configuration des règles d'accès et de contrôle des ressources. Outils de pouvoir, le droit et la cartographie permettent d'asseoir un modèle ainsi que l'autorité de l'État sur le territoire national. Dans l'étude de la production de l'espace, la terre et la gouvernance foncière ont une place particulièrement importante dans notre analyse. L'évolution historique et géographique de l'implantation et de l'expansion des plantations dans la vallée doit ainsi s'accompagner de l'analyse des politiques foncières et d'enregistrement des droits fonciers (Wily, 2012b). En effet, le terme « accaparement » ou « *grab* » en anglais sous-tend l'idée d'une forme d'illégalité dans l'accès au foncier, alors même que les investissements s'opèrent au travers de politiques foncières et de développement formulées par les États hôtes<sup>136</sup>. L'évolution de la gouvernance foncière, de même que l'imposition croissante d'une individualisation et des formes de privatisation<sup>137</sup> des terres, ont permis la situation actuelle d'investissements dans le foncier (Amanor, 2012). C'est le cas dans de nombreux pays africains, où les gouvernements coloniaux avaient à l'époque mis en place un système d'administration et de gouvernance foncière permettant à l'État et aux investisseurs étrangers d'accéder à la terre (Klopp et Lumumba, 2013). *A contrario*, les « natifs » sont devenus « locataires/métayers de la couronne » (Okoth-Ogendo, 1991, cité par Klopp et Lumumba, 2013 : 54). Comprendre la situation foncière contemporaine qui facilite ou non les nouveaux investissements nécessite, comme nous l'avons vu pour le « modèle de développement » ou de protection de la nature, de recontextualiser la question foncière dans l'histoire des pays depuis la colonisation jusqu'à la mise en œuvre des différentes politiques agricoles et foncières postcoloniales.

La question du transfert foncier met en lumière la problématique liée à la consultation des populations locales et à la reconnaissance légale des droits d'accès, d'usage et de contrôle de ces populations. Si l'on veut comprendre l'enchâssement social de ces acquisitions, il faut étudier les processus de consultation, analysés dans leur ancrage territorial, et avoir une connaissance fine de la politique foncière nationale. Par ailleurs,

---

attention particulière, car certains termes issus de la Common Law n'ont pas d'équivalent dans le droit romain.

<sup>136</sup> Et soutenues, voire fortement influencées par les institutions internationales.

<sup>137</sup> Notons cependant que cette « privatisation » fait ici référence à la gestion du foncier, son contrôle et son accès et non à la propriété privée du sol.

en écho au triptyque « espace-pouvoir-politique » exposé précédemment, « les questions touchant aux ressources renouvelables et à leur gestion ne peuvent être étudiées isolément et doivent intégrer un schéma global d'analyse des dotations, capacités et stratégies des acteurs de ce jeu foncier » (Lallau et Langlade, 2005 : 251). Cette proposition rejoint le modèle d'analyse de la théorie de l'accès (Ribot et Peluso, 2003) qui propose de cartographier les mécanismes et les « faisceaux de pouvoirs » constituant les relations mouvantes de pouvoir et de conflit lors des trois processus de « gain », de « contrôle » et de « maintien » de l'accès aux ressources. Cette théorie est intéressante dans une perspective d'analyse des dynamiques foncières en Tanzanie, où s'articulent des logiques de gestion communautaire des terres (informelles et formelles) et des logiques marchandes, car ladite théorie définit l'accès en se focalisant

« [s]ur la notion de '*capacité* [à bénéficier de choses]' plutôt que de '*droits* [à bénéficier]' plus classiquement abordé dans la théorie de la propriété, car cela amène l'attention sur une plus large gamme de relations sociales, qui peuvent contraindre ou permettre aux personnes de bénéficier des ressources sans se focaliser sur les seules relations de propriété » (Ribot et Peluso, 2003 : 154).

La propriété évoque généralement des formes de revendication ou de droits socialement reconnues et soutenues – que cette reconnaissance se fasse par la loi, les usages/coutumes, ou les conventions. En partant du postulat que la loi (qu'elle soit écrite ou orale, formelle ou informelle), ne peut jamais entièrement définir l'ensemble des modes et voies d'accès aux ressources au travers de rapports de pouvoir complexes et se superposant, la théorie de l'accès présume la « propriété » comme étant un mécanisme d'accès aux ressources parmi d'autres :

« Quelqu'un peut avoir les droits de bénéficiaire d'une terre mais peut ne pas être capable de le faire sans avoir accès au travail ou au capital. Ce serait dans ce cas avoir la propriété (le droit de bénéficiaire) sans accès (la capacité à bénéficier) » <sup>138</sup> (Ribot et Peluso, 2003 : 160).

---

<sup>138</sup> [Someone might have rights to benefit from land but may be unable to do so without access to labor or capital. This would be an instance of having property (the right to benefit) without access (the ability to benefit)].

Cette théorie permet d'analyser « qui bénéficie réellement des choses et à travers quels processus cela est possible », et propose une analyse dynamique qui permet de comprendre *pourquoi* quelques personnes ou institutions bénéficient des ressources, *qu'ils aient ou non* le droit d'en bénéficier. D'après la théorie de l'accès, ces pouvoirs constituent les dimensions matérielles, culturelles et politico-économiques au sein des « faisceaux » détenus par des acteurs dans un temps et un espace donné, faisceaux qui constituent eux-mêmes des « réseaux » de pouvoir conditionnant l'accès aux ressources. Face aux ressources, les personnes et les institutions sont positionnées différemment à différents moments historiques et échelles géographiques. Ces filaments, dans les réseaux et faisceaux de pouvoir sont les moyens, les processus, et les relations par lesquelles les acteurs peuvent gagner, contrôler et maintenir l'accès aux ressources : « Un individu peut posséder un faisceau de pouvoirs dont les filaments incluent divers moyens de contrôle et de maintien de l'accès » <sup>139</sup> (Ribot et Peluso, 2003 : 159).

La théorie de l'accès sépare l'action sociale de l'accès aux ressources selon trois processus :

- « Obtenir l'accès », en tant que processus par lequel l'accès est établi ;
- « Contrôler l'accès au foncier », comme la capacité à s'interposer à d'autres dans l'accès (aux ressources et à ses bénéficiaires) ;
- « Maintenir l'accès », c'est-à-dire « l'étendue des ressources et pouvoirs nécessaires pour maintenir l'accès à certaines ressources ».

Maintien et contrôle sont complémentaires. Ce sont des positions sociales qui se cristallisent temporairement autour de moyens d'accès. Ils sont tous deux constitutifs de relations entre les acteurs quant à l'appropriation de la ressource, sa gestion ou son utilisation. Parallèlement, les significations et les valeurs des ressources sont souvent contestées parmi ceux qui contrôlent et ceux qui maintiennent l'accès. Les relations sociales et la différenciation émergent de coopération et de conflits autour de bénéficiaires durant des périodes politico-économiques particulières. Les lois peuvent procéder de ces relations ou les précéder. Les bénéficiaires peuvent être redistribués et captés par le jeu de

---

<sup>139</sup> [One individual may hold a bundle of powers whose strands include various means of controlling and maintaining access].

relations sociales et de cadre légaux changeants, alors que dans le même temps, de nouveaux conflits et arrangements coopératifs peuvent émerger.

Dans chacune des étapes de l'accès précédemment citées, divers « mécanismes » sont à l'œuvre :

- Les mécanismes fondés sur les droits et les mécanismes illicites qui peuvent être utilisés directement pour faire des bénéfices ;
- Les mécanismes structurels et relationnels d'accès qui incluent et renforcent l'accès directement gagné au travers de configurations d'accès fondées sur les droits ou le fait illicite ;
  - o Et incluent la technologie, le capital, les marchés, le travail, la connaissance, l'information, l'autorité, les identités et les relations sociales.

Concrètement, sur notre terrain de recherche, nous utiliserons ce cadre d'analyse dans chacun des sites pour :

- Identifier les bénéfices/valeurs associés à la ressource foncière et les flux associés aux bénéfices ;
- Identifier les mécanismes par lesquels différents acteurs impliqués gagnent, contrôlent et maintiennent l'accès aux flux de bénéfices et leur distribution dans des circonstances politiques et culturelles particulières ;
- Cartographier les mécanismes et relations dynamiques de pouvoir et les conflits autour de l'accès à la terre.

Par ailleurs, même si les systèmes de gestion foncière sont différents en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est (et au sein même de chaque pays), l'abondante littérature produite par les chercheurs du Pôle foncier et de l'école française d'anthropologie du droit foncier, m'ont permis d'alimenter le cadre d'analyse de l'enchâssement social et politique des transactions foncières. L'ethnographie des droits foncières « procède par l'exploration de deux dimensions complémentaires (Colin, 2004) :

- L'exploration descriptive des droits au sein de patrimoines fonciers concrets, ou plus exactement des “portefeuilles de droits”, selon quatre grands champs de variables décrivant :
  - Le contenu des droits et des obligations qui leur sont associées ;

- L'origine des droits et des obligations (au sens de dispositifs d'acquisition et de transfert de ces droits) ;
  - Les titulaires des droits ;
  - Les instances d'autorité, de régulation, de pouvoir qui interviennent concrètement pour dire le droit, rappeler les obligations ou sanctionner leur transgression ;
- L'exploration descriptive des interactions sociales autour des droits par la mise en perspective croisée de la "biographie" des éléments des patrimoines fonciers, des trajectoires de vie et des stratégies d'accès à la terre des titulaires, des principes de justification mobilisés, des éventuels contestations et arbitrages intervenus, et des influences de l'environnement social, politique et institutionnel » (Chauveau *et al.*, 2006 : 36).

De son côté, S. Berry note que les « conflits fonciers reflètent plus que des pressions économiques et démographiques ; [...] la terre est également considérée comme une forme d'espace-territoire politique à contrôler à la fois pour sa valeur économique et comme une source d'influence sur les autres peuples » (Berry, 2009 : 27). L'auteure suggère enfin que

« [l]a propriété est plus qu'un ensemble de règles, un faisceau de droits ou une configuration stable de relations entre personnes au sujet de choses. Vue dans une perspective historique, la propriété apparaît comme un processus social multidimensionnel dans le cadre duquel les individus discutent et négocient la constitution de l'autorité, la distribution de la richesse et leurs relations mutuelles » (Berry, 2001 : 226).

Au final, comme le souligne C. Lund (2011 : 893), « [l]es politiques de réforme foncière peuvent être considérées comme des efforts pour contrôler les personnes et l'espace : pour produire et réguler les sujets politiques, la propriété et le territoire »<sup>140</sup>. Il en résulte ainsi que l'analyse du droit foncier et des différents faisceaux de droits et de pouvoirs d'accès aux ressources est essentielle pour comprendre l'enchâssement sociopolitique des transactions foncières actuelles, les transformations de l'État et les

---

<sup>140</sup> [Land reform policies can be seen as efforts to control people and space: to produce and regulate political subjects, property and territory].

relations de domination dans la production de l'espace. Bien que les statuts des terres mises en réserve et celles mises en culture (ou encore les sites miniers ou gaziers), soient souvent déterminés par différentes instances publiques, c'est un droit foncier national qui régit les différentes catégories du sol et les droits d'accès et d'usage.

Nous nous intéresserons donc à l'évolution du droit foncier tanzanien depuis la période coloniale, pour comprendre le rôle que celui-ci joue dans le processus de dépossession des populations villageoises. Cette analyse historique du foncier est une des déclinaisons de l'**hypothèse 2** portant sur les continuités coloniales grâce aux approches post et décoloniales, supposant que les cadres juridiques actuels de gouvernance du foncier relèvent d'une vision coloniale du rapport au foncier.

*c. Interroger les effets des accaparements des terres sur les populations locales*

Les sections précédentes détaillaient la façon dont nous appréhendons la vallée du Kilombero comme un espace « conçu » à la fois en tant que « territoire productif » ou réserve environnementale. Dans un contexte de complexification du système d'acteurs qui s'est construit au fur et à mesure des années (et particulièrement à la fin des années 1950, puis après 2008 et la crise économique internationale), de nouvelles dynamiques de pouvoir, de coopération et de conflits s'articulent autour d'un espace polarisé par ses ressources propres. Cette thèse a pour objectif d'observer cette complexification dans la vallée du Kilombero, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. La complexification du système d'acteurs est ici pensée comme la densification des réseaux d'acteurs participant à la captation des ressources, à savoir les acteurs étrangers privés comme publics, les institutions internationales et nationales, ainsi que les investisseurs venus des villes et les acteurs dits « locaux » vivant sur les espaces investis. Par ailleurs, les acteurs multi-situés<sup>141</sup> agissent souvent dans des sphères d'influence et de décision complémentaires, facilitant leur capacité d'information, de connaissance et ainsi leur accès à la ressource et à son contrôle. Enfin, les secteurs agricoles, environnementaux ou

---

<sup>141</sup> La création de filiales et les arrangements entrepreneuriaux brouillent souvent les traces des centres de pouvoir (financier), se démarquant de ce fait des vieilles sociétés coloniales d'investissement dont l'origine était bien connue.



d'extraction étant de plus en plus interdépendants, certains des acteurs précités peuvent avoir des positionnements clés dans plusieurs de ces secteurs.

Il convient dans cette section de souligner que nous prêtons une attention toute particulière aux espaces « vécus » et « perçus », aux symbolismes et aux représentations complexes, variant selon les lieux, les cultures et les individus (Lefebvre, 1974a [2000]). Malgré l'attention portée aux processus de domination, véhiculés par les discours et par les différents pouvoirs d'exclusion, l'approche choisie a été une approche interactionniste, visant à définir la façon dont les acteurs s'accommodent des règles en place ou les transgressent (Becker, 1963). Loin de n'être qu'un support sur lequel les différentes politiques coloniales et postcoloniales ont imposé de façon technocratique leurs programmes d'aménagement, la vallée du Kilombero est habitée, vécue, perçue par des centaines de milliers de personnes dont les histoires et les pratiques ont façonné ce qu'elle est aujourd'hui. Si les fragmentations promeuvent une homogénéisation de l'espace et des systèmes de vie, comment la fragmentation de l'espace, ainsi que l'exclusion des paysans et éleveurs de l'accès à des ressources bouleversent-elles les relations sociales et systèmes de production ? Et comment en réaction, les populations locales résistent-elles, s'adaptent-elles et se transforment-elles pour se réappropriier un espace qui leur est propre ?

Les récentes acquisitions s'inscrivent dans une histoire longue, mais aussi dans de nouvelles dynamiques qui voient l'émergence d'une opposition croissante de la société civile à l'appropriation des terres et la demande pour une administration des transferts fonciers plus transparente. On a vu au début de ce chapitre (**A.1.**) que les accaparements de terres préoccupaient de nombreux chercheurs, ONGs et acteurs de la « société civile », poussant les institutions internationales à proposer des « principes pour des investissements agricoles responsables » (**Annexe 1**). Néanmoins, si les effets des expulsions ont amené la majeure partie des chercheurs à s'interroger sur l'accentuation de la « pauvreté », de la « malnutrition » ou encore du manque d'implication des populations locales dans les négociations, l'éclairage des processus à l'œuvre avant, pendant et après ces investissements reste aujourd'hui à approfondir. Et surtout, peu d'études nous renseignent sur ce que deviennent les personnes, après ces expulsions, au-delà de leur statut (et de leur situation financière) en tant qu'agriculteurs sous-contrat ou gestionnaires d'une aire protégée. Les processus post-investissements ont été analysés essentiellement

au travers des programmes d'agriculture sous-contrat, ou encore dans le cadre des emplois proposés par les entreprises, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre (A).

Les négociations entre différents acteurs (« communautés locales » hétérogènes aux intérêts divergents, autorités gouvernementales, investisseurs étrangers, etc.), pour l'accès ou le maintien de l'accès à la terre induisent des rapports de pouvoir au sein même des communautés locales. Nous avons émis l'idée que ces rapports de pouvoir mènent à l'accroissement des inégalités intra-villages et inter-villages. En amont comme en aval des investissements, la différenciation « socio-spatiale » ne doit cependant pas cacher les stratégies individuelles et collectives d'accommodement, d'adaptation, de contournement ou de résistance « locale ». L'analyse des stratégies d'acteurs parties prenantes du « système » (Crozier et Friedberg, 1977), notamment par la mobilité, la diversification des activités, ou les formes de résistance, met en lumière les dynamiques interstitielles sociopolitiques et économiques. Loin d'être « perdues dans la nature », les populations locales réagissent de différentes façons pour trouver des horizons de vie meilleurs.

En effet, les sociétés ont toujours construit leur organisation sociopolitique sur les ressources qu'elles pouvaient exploiter. La terre est l'une d'elles ; comme le montre K. Polanyi (1944), loin d'être un objet strictement commercial, la terre véhicule des attributs sociaux et culturels. L'auteur a montré comment l'économie productiviste et capitaliste avait créé un cadre solide dans le processus de marchandisation de la terre et du travail. Il a caractérisé le phénomène de dépossession des terres et le déplacement des populations des territoires où elles vivaient, allant de pair avec la confiscation de leurs moyens de production et de subsistance. K. Polanyi (1944 [1983] : 254) rappelle que

« [c]e que nous appelons la terre est un élément de la nature qui est inextricablement lié aux institutions humaines. [...] La terre est donc liée aux organisations basées sur la famille, le voisinage, l'emploi et les croyances - avec la tribu, le temple, le village, la guilde et l'église ».

De plus, l'espace ne peut pas être uniquement compris comme un « simple support » (Chamussy, 2003) <sup>142</sup>. Il s'agit, au contraire, d'un composé complexe sur lequel

---

<sup>142</sup> Voir le numéro spécial de *Nomis* coordonné par F. Ripoll et V. Veschambre (2005), « L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir », n°195.

de multiples représentations, intentions et mises en valeurs se construisent et évoluent dans le temps. Il est « à la fois configurant et configuré » (Levy et Lussault, 2003 : 68). Dans cette optique, nous proposons d'interroger à la fois les dimensions historiques et sociales de cet espace, mais également « la pragmatique (actions et acteurs), le rôle des langages, [des discours] et des représentations comme composantes majeurs du réel social » (Levy et Lussault, 2003 : 68). Au final, je m'intéresse à la confrontation des logiques et des réactions (représentations, langages et actions) qu'engendrent les nouvelles acquisitions – stratégies d'appropriation et rapports à l'espace, conflits et luttes pour l'accès à la terre. Je n'aborderai pas cette « confrontation » comme une simple relation à sens unique d'un développement « imposé » qui aurait des « conséquences » sur les communautés locales, mais plutôt comme un enchevêtrement de dynamiques de pouvoirs multiscalaires, un système où des flux de pouvoir mouvants sont en œuvre (voir section **B.**).

Dans la littérature et les rapports institutionnels, les partisans des transactions foncières préjugent souvent de la volonté des populations locales de bénéficier d'opportunités d'emplois, de nouvelles infrastructures, de nouveaux marchés *et donc* de meilleures conditions de vie. D'un autre côté, les opposants à ces projets supposent que les personnes faisant face à ces investissements résistent, s'organisent et luttent pour garder accès à leur terre (Borras et Franco, 2015 : 1724). En dépit des forces dominantes, les populations réagissent, et c'est dans la contradiction des objectifs de mise en valeur d'un espace particulier que se confrontent les classes, les idéologies et les objectifs de vie. Les « populations locales » ne sont pas unifiées, et les différenciations sociales et spatiales préexistantes entraînent des dissemblances dans les formes de réactions à ces transactions foncières. Si les résistances aux projets d'investissements sont nombreuses et variées, il existe aussi des personnes qui défendent ces projets et les accueillent avec intérêt, dans l'objectif d'acquérir des gains personnels plus que par soucis « collectif ». Ainsi, comme le remarque N. Mamonova (2015 : 607) à propos de cas de dépossession en Ukraine,

« [...] la politique des groupes dépossédés dépend des conditions d'inclusion dans les accords fonciers ; les stratégies de réponse adaptative sont courantes et peuvent être avantageuses pour les populations rurales ; et les paysans sont plus préoccupés par les gains personnels tirés des appropriations

de terres que par les avantages pour la communauté entière, qui les conduisent souvent à accepter des achats de terres à grande échelle »<sup>143</sup>.

Ces remarques font écho à la **troisième hypothèse** que nous avons formulée, qui porte sur la façon dont les populations locales réagissent à ces nouvelles dynamiques d'investissement. Cette dernière souligne que **l'accaparement des terres produit des espaces interstitiels dans lesquels sont contraints de vivre les villageois, lesquels développent en retour des stratégies de contournement, d'adaptation, de résistance, de dépassement des règles et des frontières**. Ces stratégies sont différenciées dans la mesure où les populations locales ne font pas toutes face aux expulsions (et pour celles qui y font face, ne réagissent pas de la même façon au traumatisme) et ne répondent pas de la même façon aux investissements.

Se posent les questions suivantes : comment les populations de la vallée du Kilombero ont-elles réagi aux différentes formes d'exclusion et quelles stratégies de réappropriation/contre-production de l'espace ont-elles mises en place ? Comment ces appropriations ont-elles été et sont-elles perçues par les individus et groupes locaux ? Quelles stratégies ont été développées par les populations locales pour faire face à ces expropriations foncières ? Comment celles-ci se différencient-elles selon les familles, les individus, les genres, les générations ?

En d'autres termes, comment reconsidérer l'accumulation des ressources et les transformations spatiales qu'elle engendre, en s'intéressant aux différentes possibilités d'appropriations des faisceaux d'opportunités, d'information, de capital, de crédit, de formation, de la part de ceux qui – par des stratégies individuelles ou collectives, de mobilité, d'organisation et de résistance – veulent maintenir un certain contrôle sur un espace qu'ils auraient « inventé » et une liberté dans le système productif qu'ils veulent mettre en place ? Comment considérer la recomposition du système de ressources par les paysans et éleveurs d'un espace convoité pour de grands projets d'aménagement ?

---

<sup>143</sup> [...] *the politics of dispossessed groups depend on the terms of inclusion in land deals; adaptive response strategies are common and can be advantageous for rural people; and peasants are more concerned with personal gains from land grabs than with benefits for the whole community, which often leads to their acceptance of large-scale land acquisitions*].

Si l'on s'intéresse aux réactions différenciées à ces investissements, plusieurs autres questions, que nous reprenons dans cette thèse, ont déjà été formulées :

« Pourquoi et comment les différents groupes sociaux réagissent-ils de cette manière à des types particuliers de transactions foncières, et avec quels résultats, dans des situations spécifiques ? Quelles sont les questions qui unissent et divisent les groupes sociaux ? Quels sont les enjeux politiques des tensions et des synergies au sein des communautés et entre elles ? Comment et dans quelles mesures l'ampleur de ces contestations politiques (re)façonnent la trajectoire des transactions foncières à l'échelle mondiale ? » <sup>144</sup> (Borras et Franco, 2015 : 1725).

Si la dernière question portant sur le poids des contestations à l'encontre des nouvelles modalités d'investissements à l'échelle mondiale est essentielle, je m'intéresserai ici à la façon dont les contestations localisées dans la vallée du Kilombero peuvent façonner les registres de légitimation des partisans des transactions foncières à l'échelle de la vallée et de la Tanzanie. J'ai ainsi émis l'idée que **les résistances face aux accaparements de terres dans la vallée du Kilombero ont des effets sur les politiques publiques et les orientations politiques du gouvernement central ou encore des institutions internationales qui financent et soutiennent les différents investissements.**

---

<sup>144</sup> [Why and how do various social groups react the way they do to particular types of land deals, and with what outcomes, in specific situations? What are the issues that unite and divide social groups? What are the political tensions and synergies within and between communities? How and to what extent are such political contestations (re)shaping the trajectory of global land deals?].

À ce stade, trois étapes sont à différencier pour étayer la **troisième hypothèse** :

1. Si les restrictions d'accès à la terre se font au détriment de l'accès des populations locales à des ressources, cela s'accompagne parfois d'annonces ou de négociations. Au moment de l'annonce par le gouvernement ou par un investisseur d'un projet de transfert d'usage du foncier, se jouent de nombreuses relations de pouvoir, de cooptation et de tentatives d'adhésion. C'est également à ce stade que d'autres éléments entrent en jeu, tels que la volonté pour certains groupes de personnes de se structurer afin de lutter contre le projet, pour d'autres d'élaborer des parades ou des subterfuges visant à rechercher l'adhésion de la population, ou encore – et cela à trait davantage aux individus – à se retrouver dans une situation d'incertitude absolue sur leur devenir. Les réactions et représentations face aux négociations sont donc importantes à analyser car elles sont diverses et variées.
2. Au moment même de l'expulsion, les modalités et les effets psychologiques induits par les traumatismes liés aux chocs des déplacements forcés <sup>145</sup>, sont aussi des facteurs importants dont il faut tenir compte afin de comprendre à la fois les rapports de pouvoir inhérents à ces projets, mais également les stratégies d'adaptation ou de résistance post-investissements.
3. Enfin, je considère que les conséquences de ces investissements sur les moyens de production, les conditions de vie (les formes de mobilité, la diversification des activités et l'accès – ou non – aux ressources, aux services et au marché) des populations locales après leur mise en place (et/ou leur échec) doivent également être analysées afin d'en comprendre les implications socioéconomiques.

---

<sup>145</sup> Je ne prétends bien évidemment pas comprendre l'ensemble des mécanismes psychologiques liés aux traumatismes au travers d'une analyse psychanalytique.

### 1) *L'étape des négociations*

Lorsqu'un investisseur, le gouvernement et/ou un programme impliquant plusieurs parties prenantes souhaite(nt) développer un projet de grande envergure (en l'espèce une grande monoculture, un parc national, une réserve de biodiversité ou un site minier/d'extraction de gaz), la première étape est l'annonce du projet. Cette annonce peut prendre plusieurs formes : soit le gouvernement évoque directement et clairement l'expulsion des personnes à un terme échu, soit le gouvernement entre en négociation avec les autorités locales (et *a posteriori* avec les villageois), s'agissant des modalités d'expulsions et d'investissements <sup>146</sup>, soit il n'y a pas d'annonce et les expulsions sont immédiates. Cette absence d'annonce est plutôt rare quand il s'agit d'États dits « démocratiques », qui ne sont pas en situation de « crise » ou de guerre, ou encore lorsque les lois foncières promeuvent une certaine « participation villageoise ». Ceci d'autant plus que les projets d'investissement sont en général longs à mettre en place, et que les institutions financières internationales insistent sur la nécessité d'engager des transactions « transparentes » qui « respectent les droits humains ». Les annonces peuvent être faites par la radio ou par la télévision, par des institutions représentatives de l'État, accompagnées ou non d'investisseurs privés et de membres d'institutions de développement ; elles peuvent aussi parvenir aux personnes concernées par le « bouche à oreilles ». La délivrance de l'information relative à de futures expulsions ne s'accompagne pas nécessairement d'une « promesse » d'investissement. Les autorités peuvent utiliser d'autres biais afin d'expulser les personnes, ce avant même qu'un investisseur consente à entreprendre la mise en place d'une plantation, d'une concession de chasse, ou que des fonds de développement financent une réserve environnementale. L'exclusion peut passer par la refonte d'un plan d'aménagement villageois, la restriction du nombre de tête de bétail par famille ou encore la mise en place de programmes de titrisations foncières par exemple. Il est donc important de ne pas se focaliser uniquement sur les investissements annoncés en tant que tels, mais de comprendre les différentes subtilités à l'œuvre dans le transfert de l'usage des terres.

---

<sup>146</sup> En mettant en avant et en détaillant les bénéfices de cet investissement pour le développement économique et social du village.

Aussi, le temps de l'annonce et le temps qui suit cette annonce sont des moments importants à analyser. En effet, si les communautés locales n'ont pas les mêmes objectifs et peuvent réagir de façon plus ou moins positive (ou négative) aux annonces, alors ces moments sont des moments clés pour comprendre les rapports de pouvoir, les différents registres de discours, les rapports de force et les stratégies de résistance à ces projets. Dans chacun des cas que nous observons dans la vallée du Kilombero, nous tâchons de comprendre comment ont été annoncés et présentés les projets, qu'ils aient été mis en place ou non. Nous supposons en effet que **les informations délivrées aux populations locales, les promesses de développement, de dédommagement, de compensation ou d'allocations de nouvelles terres sont des éléments nécessaires à la compréhension des réactions des personnes et de leur devenir, car la connaissance, l'information et le savoir sont des formes de pouvoir permettant aux personnes y ayant accès d'agir et de réagir de façon éclairée et autonome.**

En effet, les annonces d'expulsion peuvent engendrer des réactions diverses, selon le capital initial détenu par les acteurs concernés, les conséquences directes (terres occupées sur le projet ou non) ou indirectes (temps de trajet sur leurs terres, proximité avec le nouveau projet, opportunité d'emploi, etc.), la position occupée au sein des instances dirigeantes, la connaissance de projets similaires, les expériences de vie, le vécu d'expulsion précédentes notamment. Dans le cadre d'oppositions à un projet, la mise en commun des forces pour organiser la résistance n'est pas non plus évidente. Les oppositions et les résistances peuvent être individuelles, familiales, ou alors prendre des formes plus organisées, groupées et s'étendre à plusieurs villages. Et ces organisations peuvent être en leur sein traversées par des oppositions, voire des tentatives de corruption.

Si pour les personnes directement concernées, l'annonce d'une expulsion peut entraîner des réactions diverses telles que la colère, l'incompréhension, le sentiment de n'être pas considéré comme citoyen dans son propre pays, une telle annonce peut aussi conduire certaines personnes au renoncement, à *accepter* la domination ou encore à espérer un avenir « meilleur ». Elle peut également engendrer des tensions entre villageois, au sein d'un même village ou de villages limitrophes. Qu'il s'agisse des opposants à ces investissements ou des personnes en faveur de ces investissements, les différences de réactions et d'actions au niveau local peuvent engendrer ou accentuer des tensions politiques préexistantes au sein même des communautés villageoises et inter-villageoises.



Lors des négociations, les promoteurs de l'investissement, qu'ils soient publics ou privés, peuvent également jouer sur la division, ou dit de façon plus abrupte, « diviser pour mieux régner ». En s'appuyant notamment sur le droit foncier, sur la question de l'autochtonie ou sur leurs relations avec le parti au pouvoir, ils peuvent ainsi diminuer la puissance de l'opposition et asseoir leurs revendications.

Si l'annonce d'expulsions et d'un nouvel investissement entraînent de nouvelles dynamiques socio-politiques au sein des villages ou entre les villages, entre le moment de l'annonce de l'expulsion et celui de l'expulsion proprement dite, la période transitoire peut être courte (de quelques jours ou semaines), comme très longue (quelques années). L'attente de l'expulsion peut également engendrer de la peur, de l'impuissance, de l'incertitude quant aux possibilités même d'un futur. Il s'agit donc ici d'être attentif non seulement à l'annonce de l'expulsion et aux effets que cette attente peut provoquer sur les dynamiques de pouvoirs au sein des villages et entre différents villages, mais également de s'interroger sur les effets que ces annonces peuvent provoquer sur les dynamiques de développement familiales et individuelles.

## **2) *Expulsion, dépossession, déracinement et aliénation***

Parce que la perte sociale, politique et psychologique n'est pas aussi tangible (et pas moins difficile à détecter, analyser et travailler) que la perte matérielle de l'espace physique sur lequel on vit, l'insérer dans le cadre théorique de la thèse nécessite quelques repères. Abordons ici les différents termes attachés à la notion d'« accaparements ». Les termes d'*expulsion*, de *dépossession*, de *déracinement*, d'*exclusion* ou d'*aliénation*, s'ils peuvent parfois être synonymes, font référence à un traumatisme perçu, vécu et qu'il est difficile d'analyser et de comprendre lorsqu'on n'en a pas fait l'expérience. Sans prétendre pouvoir analyser les traumatismes liés aux expulsions des personnes que j'ai pu rencontrer, je ferai ici appel aussi bien à des auteurs issus de la psychanalyse (F. Fanon), qu'à des philosophes (J. Butler), des anthropologues (A. Athanasiou, D. Hall, P. Hirsh, T.M. Li), des sociologues (P. Bourdieu et A. Sayad) et des économistes (S. Sassen), dont les travaux

m'ont permis d'affiner ma grille analytique <sup>147</sup>. Le traumatisme lié à la perte de l'accès à un bien, à un lieu, à des habitudes, à un voisinage, à des cultures, à un poulailler, à des arbres et à tout autre chose du milieu auquel l'humain s'attache et se rattache pour vivre, ne peut ici être explicité par une compréhension psychanalytique ou psychologique. Néanmoins, cette thèse en géographie, qui se veut compréhensive et qui met en avant les ressentis, les représentations, le vécu et la perception des personnes enquêtées durant 13 mois, se propose de jeter les bases d'un questionnement plus profond sur les traumatismes engendrés par les accaparements de terres. Certes, les accaparements des terres ont été analysés par de nombreux chercheurs. Certes, il faut « comprendre l'enchâssement social des transactions ». Certes, il faut analyser la façon dont l'État se construit à travers les transactions foncières, le contrôle des espaces ruraux et la fabrique du droit foncier avec une profondeur historique. Certes, il faut comprendre les différenciations socio-spatiales liées aux programmes d'agriculture sous contrat, qui entraînent des inégalités au sein même des communautés villageoises. Mais *quid* des personnes, des individus ? Qu'en est-il des populations subissant ces expulsions ? Que ressentent-elles et que deviennent-elles ? Comment retranscrire le mal-être et le désarroi des personnes expulsées (parfois de nuit, sans pouvoir emporter quoique ce soit), et emmenées par camions dans des tentes ou au pied d'une montagne ? Si l'attention portée à la question du traumatisme lié à la perte d'accès à un lieu, à un espace, à des ressources et à des personnes est au cœur de cette troisième hypothèse, c'est bien parce qu'elle préfigure, dans une certaine mesure, les dynamiques pré et post-investissements, ou encore ce que j'appelle les *dynamiques interstitielles*.

Une expulsion, une dépossession, mènent à l'aliénation et à un déracinement, qu'il soit concret (la terre, les ressources forestières, l'eau, une maison, une culture) ou abstrait (le social, l'imaginaire, les sentiments). Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU-HABITAT (2014 : 3), l'expulsion forcée est :

---

<sup>147</sup> Bien que j'aie fait appel à quelques articles issus de la psychologie, notamment Shultz *et al.*, 2004 pour vérifier (dans la limite de mes compétences) mes hypothèses, encore une fois, je ne prétends pas pouvoir comprendre les « traumatismes » dans une perspective psychanalytique.

« [l]’éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu’une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu’elles occupent ».

Par ailleurs, et cela rejoint ce que nous verrons avec la Loi d’acquisition forcée de 1967 en Tanzanie, qui justifie les expulsions forcées au nom de « l’intérêt de la nation » :

« Les expulsions liées à des projets de développement sont souvent planifiées ou réalisées au nom du « bien commun » ou de « l’intérêt général », mais sans assurer la protection des plus vulnérables [...]. Il en va ainsi de bon nombre de projets de développement et d’infrastructure – grands ouvrages de retenue, exploitation minière et autres activités extractives, programmes d’acquisition de terres à grande échelle [...] » (*ibid.*, 2014 : 2).

Cette définition de l’expulsion forcée, si elle est pragmatique et tangible, n’aborde pas les effets psychosociaux, politiques et économiques sous-jacents. S. Sassen (2016) emploie le concept « d’expulsion » pour caractériser la violence ordinaire du capitalisme globalisé. L’auteure souligne que

« [l]’une des intentions de [son] livre [*Expulsions : Brutalité et complexité dans l’économie globale*] était de rendre visible cette traversée de l’espace par les expulsés – de saisir dans sa visibilité le lieu ou les moments de l’expulsion, avant que nous n’oublions. [L’intention de l’ouvrage était de rendre visible] [l]es habitants des villages et les petits exploitants agricoles chassés de leurs terres en raison du développement de plantations de palmiers [qui] se transforment rapidement en habitants des bidonvilles dans des mégalo-poles, où leur passé de petits exploitants agricoles finit par être complètement effacé » (Sassen, 2016 : 286).

Néanmoins, nous n’avons malheureusement pu trouver, du moins dans le chapitre dédié au « nouveau marché global des terres », d’exemple convainquant de « traversée de l’espace par les expulsés »<sup>148</sup>. Par ailleurs, saisir « le lieu ou les moments de l’expulsion » ne suffit pas, selon moi, à caractériser la violence de l’expulsion et ses conséquences sur les populations concernées. L’expulsion considérée ici comme un « concept » ne permet

---

<sup>148</sup> Hormis une brève étude de cas fondée sur le rapport d’une ONG et des articles de presses, mais cette auteure ne prétend pas avoir observé empiriquement les cas étudiés.

pas de compléter pleinement la grille conceptuelle relative à l'accaparement des terres. C'est un moment, un instant T, souvent rapide et violent, où l'on « chasse » « hors » d'un lieu, d'un espace de vie. Les concepts de *déracinement*, de *dépossession* ou encore d'*aliénation* me semblent plus appropriés (du moins tels qu'ont été théorisés par les auteurs cités ci-après), pour appréhender la complexité de ses conséquences psychosociales et politiques.

P. Bourdieu et A. Sayad (1964 : 31) abordaient le concept de « déracinement, qui détruit les cadres spatiaux et temporels de l'existence ordinaire », pour décrire « l'action de la puissance dominante, méthodiquement et délibérément orientée par la volonté de détruire les fondements économiques de l'ordre social traditionnel, [qui] détermine une véritable *déculturation* ». Comme on l'a vu dans la section portant sur la théorie postcoloniale, le déracinement passe non seulement par la dépossession foncière, l'individualisation des communs, le mépris des savoirs et des coutumes traditionnels, mais il faut encore que le colon (ou le gouvernement) ait discrédité (ou discrédite) et ait anéanti (ou anéantit) les espoirs d'un futur propre : « il faut tout ignorer de la condition des ouvriers agricoles et des paysans dépayés, hantés par l'incertitude du lendemain, empêchés de trouver dans un monde qui les écrase un début de réalisation de leurs espérances [...] » (*ibid.*, 1964 : 170).

La notion de déracinement proposée par P. Bourdieu et A. Sayad permet de ne pas se focaliser uniquement sur le moment de l'expulsion en lui-même, mais de s'intéresser également au caractère social des sociétés dans leur vécu et dans leur pratique de l'espace. La question de l'anéantissement d'un futur propre ou encore de l'incertitude du lendemain est particulièrement prégnante lors d'expulsions visant à mettre en place des grandes plantations ou des réserves environnementales, bien que les discours associés à ces projets promettent souvent la création d'emplois, d'opportunités d'enrichissement ou de développement.

Pour leur part, J. Butler et A. Athanasiou (2013 [2016]) utilisent le concept de « dépossession », qu'elles abordent sous deux aspects. Le premier aspect serait « une soumission inaugurale du sujet-à-venir aux normes de l'intelligibilité, une soumission qui, dans sa simultanéité paradoxale avec la maîtrise, constitue les processus ambivalents et ténus de la sujétion » (*ibid.*, 2013 [2016] : 9). En ce sens, « la dépossession recouvre les pertes constitutives et primordiales qui conditionnent le fait qu'on soit dépossédé (ou

qu'on se laisse déposséder) par un autre » (*ibid.*, 2013 [2016] : 9). D'un autre côté, et c'est ce second aspect que nous retiendrons dans l'analyse,

« [...] être dépossédé se réfère à des processus et des idéologies par lesquels des personnes sont dépouillées et rejetées dans l'abjection par des puissances normatives et normalisantes qui définissent l'intelligibilité culturelle et régulent la distribution de la vulnérabilité : la perte de sa terre ou de sa communauté ; [...] la pauvreté, [...] l'individualisme possessif libéral, la gouvernementalité néolibérale et la précarisation » (*ibid.*, 2013 [2016] : 9).

Les auteures soulignent par ailleurs que

« [d]es présupposés coloniaux et racistes ont été historiquement mobilisés pour légitimer et naturaliser la non reconnaissance, l'appropriation et l'occupation de terres indigènes dans des contextes coloniaux et postcoloniaux [...]. La dépossession fonctionne comme un appareil autoritaire et souvent paternaliste de contrôle et d'appropriation de l'espace, des mouvements, de l'affectivité, de la puissance et des relations de sujets (néo)colonisés. Dans de tels contextes, le langage de la 'dépossession' permet d'exprimer des expériences de déracinement, d'occupation, de destruction de foyers et d'attachements sociaux » (*ibid.*, 2013 [2016] : 17).

Si les auteures font finalement appel à la notion de *déracinement*, elles mettent en avant les caractères à la fois symboliques et physiques de la « perte ». Il est question de contrôle et d'appropriation de l'espace, d'attachement (ou de détachement) social, et nous retrouvons dans cette définition de la dépossession plusieurs des éléments clés de notre analyse. L'adossement du travail de ces auteures aux théories postcoloniales en fait également partie.

Enfin, le terme d'« exclusion » employé par D. Hall, P. Hirsh et T.M. Li (2011) peut revêtir une certaine utilité car, à l'instar de J. Butler et A. Athanasiou (2013 [2016]), les trois premiers nommés ne se limitent pas à envisager l'exclusion en tant que « perte » d'accès, mais ils questionnent également les processus qui permettent l'exclusion, qu'elle soit directe ou indirecte. Les auteurs distinguent quatre pouvoirs d'exclusion que sont : le pouvoir du marché (agriculture sous contrat, marchandisation ou mise en tourisme de la nature), celui de la légitimation (réduction de la pauvreté, préservation de l'environnement et des ressources hydriques), mais également le pouvoir de la force (l'usage de l'armée et de la police) et celui de la « régulation », représenté par le droit foncier, sa refonte et les

programmes de titrisation et de formalisation foncières. Par ailleurs, les auteurs soulignent à juste titre que l'exclusion n'est pas forcément « négative ». Un paysan ou une communauté de paysans peuvent souhaiter vouloir exclure toute intervention extérieure sur leur champ afin pouvoir continuer à le cultiver et vivre sur leur terre.

Nous abordons ici le fait d'un événement potentiellement violent et traumatisant, laissant souvent impuissant (Michaud, 2015 : 16) face aux forces de l'ordre, l'armée ou un bulldozer, et face à la perte physique, sociale et économique, qui n'est pas instantané et uniforme mais peut se décliner sous différentes configurations et sur le long terme (Shultz *et al.*, 2014). Nous tâcherons, au travers des différents cas étudiés, de décrire ce qu'ont pu ressentir et vivre les personnes concernées, non seulement pour signifier les formes violentes du développement, mais également pour comprendre les stratégies entreprises après les expulsions.

### **3) Réactions post-investissements**

L'étude des résistances, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales a pu être menée par certains auteurs issus de l'économie politique agraire marxiste (Borras, 2011 ; Hall *et al.*, 2011 ; Borras et Franco, 2013 ; Oya, 2013 ; Hall *et al.* 2015a ; 2015b). Encore une fois, les résistances varient en fonction des formes d'investissement, en fonction de l'histoire des lieux, de la disponibilité en terres, des conflits préexistants, et sont souvent invisibilisées par les autorités en place (Scoones *et al.* 2013). Même si les formes de réactions et de résistances peuvent être « discrètes » ou « invisibles » (Moreda, 2015), certaines personnes peuvent vouloir résister non pas pour préserver l'accès à la terre mais pour obtenir de meilleures compensations, un travail (ou de meilleures conditions de travail ou de meilleurs salaires lorsqu'ils sont employés). Certaines personnes peuvent également s'engager dans des programmes d'agriculture sous contrat (Borras et Franco, 2015 : 1728). Par ailleurs, les processus post-investissements ont été abordés soit en lien avec les différentes formes de contractualisation des producteurs – qui entraînent des différenciations socioéconomiques fortes (Adams *et al.*, 2018 ; Dancer et Sulle, 2015 ; Sulle et Smalley, 2015 ; Sulle, 2016 ; Wendimu *et al.*, 2016 ; Hall *et al.*, 2017), soit en lien avec des projets abandonnés peu de temps après leur mise en place ou qui n'ont jamais vu le jour (Engström, 2018), ou encore en lien avec la création d'un nouveau marché foncier (Greco, 2015). Mais si l'on s'intéresse aux effets des transactions foncières sur l'espace local (et

donc sur la vie des habitants), tous ces éléments ne peuvent être pris isolément et d'autres encore doivent être pris en compte. **En effet, les conséquences à long terme sur les dynamiques de mobilité, de transformation des relations socioéconomiques, des processus d'urbanisation et, au-delà de transformation des paysages et des espaces de vie, sont des éléments essentiels pour comprendre les enjeux sociaux engendrés par ces investissements.**

Ainsi, comment analyser ces espaces modélisés et imposés « par le haut » et pourtant traversés par des mobilités individuelles et collectives multiples et des dynamiques d'initiatives de développement constantes ? Comment considérer la recomposition par les paysans et éleveurs, du système de ressources d'un espace convoité pour de grands projets d'aménagement ? À cette fin, il faut opérer un changement de focale, depuis les grands espaces technicisés, sans humain, lisses et monotones, pour regarder les « à-côtés », prendre la tangente pour découvrir qu'existent des espaces encore habités, espaces que je qualifie d'*interstices du développement*. Si l'on s'intéresse à ces minces espaces, on se rend compte d'une part qu'ils sont investis non seulement de l'intérieur et de l'extérieur, mais également que leurs frontières sont à la fois poreuses, dynamiques et mouvantes.

Les *dynamiques interstitielles*, si l'on peut qualifier ainsi les relations frontales, mais aussi les mobilités, les différenciations socio-spatiales, les revenus générés par les emplois (tout autant que les conditions de travail), la diversification des activités, les opportunités d'investissements dans le sillage des « méga projets » notamment, pourraient alors permettre d'appréhender les aires de mobilités multiples (Haggett, 1973) dans un processus plus large de production de l'espace. Ainsi, au-delà des questionnements sur les processus de négociation et les expulsions – et dont les modalités et effets jouent sur les réactions et les actions post-investissement –, il a également fallu, pour bien comprendre les conséquences de ces dépossession foncières *a posteriori* (qu'elles soient relatives à des investissements agricoles ou environnementaux), prendre en considération d'autres indicateurs (voir **Annexe 2**) relatifs :

- Aux emplois (salaire, temps de travail, conditions de travail, types de contrat de travail) ;
- Aux programmes d'agriculture « sous contrat » ou de gestion dite « participative » des aires protégées ;

- À la diversification des activités (agricoles et/ou non agricoles) ;
- Aux transformations d'accès à la terre, à l'électricité, à l'eau, à la forêt, au marché et aux différents services publics (écoles, dispensaires, administrations) et à la façon dont ces changements impliquaient ou non une modification de la distance, du temps et du coût d'accès à ces services (c'est-à-dire les mobilités, ici quotidiennes) ;
- À la réception des financements de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) présentés comme garantissant le « développement des villages » limitrophes, et à la façon dont ils étaient gérés localement ;
- Aux nouvelles dynamiques d'investissements autour des plantations ou des aires de conservation et aux transformations de l'espace rural (nouvelles infrastructures, routes, et autres formes de « rurbanisation »).

En définitive, si la question de la mobilité n'est pas au cœur de cette thèse, les restrictions d'accès à un espace entraînent *de facto* de nouvelles formes de mobilités <sup>149</sup>. Celles-ci peuvent se décliner de la façon suivante :

- Les mobilités à court, moyen, ou long terme
- Les mobilités forcées
- Les mobilités pour l'accès à l'emploi sur la plantation (parfois en vain)
- La modification du temps d'accès aux marchés, aux services

Au-delà des questions relatives aux proches ayant dû quitter le village, ayant dû migrer dans d'autres parties de la vallée ou au-delà, le sujet du lien social (ou de sa rupture) à la suite du « déracinement », n'a pas été abordé de façon systématique et pourrait être davantage « creusé » par des analyses psychosociales et/ou anthropologiques. Comme nous le développons dans la partie méthodologique, la non-connaissance de la langue swahilie a été un frein à la compréhension fine des représentations personnelles et des ressentis.

---

<sup>149</sup> Comme écrit dans le **Préambule** de cette thèse, celle-ci a été amarrée au programme Rurban Africa, qui abordait les relations villes-campagnes et les différentes mobilités des populations rurales. Nous avons donc pu profiter d'une littérature abondante et d'échanges précieux avec des chercheurs spécialistes des mobilités, des nouvelles formes d'urbanisation en milieu rural et des questions d'enchevêtrement entre ancrage et mobilité. Voir <https://rurbanafrika.ku.dk/>.



## Conclusion du Chapitre 1

Pour conclure cette grille analytique, cette thèse s'intéresse à la compréhension des continuités historiques des projets de développement, par la mise en place de grandes plantations et la mise en réserve des sources forestières et hydrauliques, ainsi que par le renforcement et l'extension des réseaux d'acteurs de plus en plus denses et complexes. Ces derniers ne gravitent pas seulement dans les hautes sphères institutionnelles, mais se déploient à tous les niveaux, jusque dans les familles villageoises. Les relations entre rapports sociaux et spatiaux abordées comme clés de compréhension des jeux d'acteurs, imbriquées dans des échelles multiples et déployant des stratégies individuelles et collectives particulières, mettent en évidence des rapports de pouvoir dans l'appropriation de l'espace. L'analyse des stratégies des acteurs dans et autour d'un espace donné, permet aussi la compréhension des continuités et ruptures des modèles de développement, ainsi que celle des contradictions internes au modèle. Pour analyser les différentes formes de pouvoirs impliquées dans les phénomènes d'exclusion et saisir la complexité des enchevêtrements d'objectifs et d'intérêts particuliers, nous adoptons donc une approche multiscalaire (acteurs et institutions se situant et agissant à l'échelle locale comme globale, ou étant multi-situés) et multisectorielle (agriculture, conservation de l'environnement, extraction du gaz et des mines) de la production de l'espace sur le temps long.

L'objectif est d'analyser les relations de pouvoir qui se nouent dans la compétition et la coopération. Ces relations de pouvoir sont entendues comme des dynamiques mouvantes dans le temps et dans l'espace, comme des flux de domination, de résistance, d'accommodation ou de coopération pour l'accès et le contrôle de l'espace et de ses ressources. Nous proposons d'étudier les investissements dans le foncier sur de grandes surfaces, en partant notamment du triptyque de la production de l'espace proposé par H. Lefebvre : **(i)** la pratique spatiale (espace vécu), **(ii)** les représentations de l'espace liées à l'ordre, à la norme, aux signes, pensées par des aménageurs, des technocrates « découpeurs », des « agenceurs », représentations qui engendreraient des relations « frontales » (espace conçu) ; et **(iii)** les « espaces de représentations aux symbolismes complexes » (espace perçu). Les différents symboles, représentations et pratiques à l'œuvre dans des temporalités spécifiques, propres aux acteurs impliqués dans ces relations mouvantes, à différents niveaux institutionnels et politiques, du local au global sont à prendre en compte, et ce, sans oublier les multiples échelles intermédiaires

(Lefebvre, 1974a [2000]). Par ailleurs, nous émettons l'idée que les investissements ne limitent pas leur influence et leur autorité aux frontières de leurs « propres » plantations ou des aires de conservation. Les programmes de plantations satellites ou de gestion participative de la nature façonnent également les interstices, espaces vécus et transformés par de nouvelles dynamiques socioéconomiques. La pression foncière et les nouveaux investisseurs « locaux », sont autant de dynamiques qui bouleversent les rapports spatiaux et ajoutent un élément de complexité supplémentaire au schéma d'analyse de la production de l'espace. Nous proposons ainsi d'adopter cette analyse du cloisonnement de l'espace « par le haut », et cet aménagement de l'espace guidé par la rationalité technique et productiviste, en intégrant les « arènes politiques locales » (Olivier de Sardan, 1995) que les formes du développement transforment et qui se développent et évoluent à l'échelle locale.

Le positionnement choisi est donc de **1)** dépasser la dichotomie local-global en nous intéressant aux relations de pouvoirs et aux niveaux de décisions, depuis les politiques internationales jusqu'aux stratégies individuelles de (re)construction d'un système de ressources en situation de perte d'accès à un espace ; **2)** dépasser la dichotomie investissements récents-coloniaux, en supposant que les accaparements de terres contemporains ne sont en définitive que la continuité des modèles de développement issus de l'ère coloniale ; **3)** transcender de surcroît la dichotomie entre les champs de la géographie de la protection de l'environnement et les champs de la géographie agricole, afin d'interroger les formes de légitimation des différentes enclosures et comprendre les complémentarités existantes entre ce qui a longtemps été considéré comme *contradictoire*. Nous nous intéresserons donc à la supposée « impossible intégration » entre « protection de l'environnement » et « développement » (Rodary *et al.*, 2003) tout en abordant la construction de ces champs et de ces différentes enclosures depuis la géographie politique des ressources mondialisées (Redon *et al.*, 2015). Il s'agit par ailleurs **(4)** d'aller au-delà de la compréhension du processus de transfert de terres pour montrer que le pouvoir de domination ne se limite pas à la perte de l'accès à la terre mais également à un système de mise en dépendance au marché et à la marchandisation de la nature. C'est ici que se jouent les dynamiques interstitielles dans lesquelles les différenciations socio-spatiales s'accroissent en fonction du capital initial, en fonction des relations personnelles et de pouvoir, en fonction de l'autochtonie (affirmée ou (re)construite), ainsi qu'en fonction des rapports à l'entreprise ou aux institutions (gouvernementales ou non). Finalement **(5)**, nous nous

intéresserons à la façon dont les populations locales agissent et réagissent face à ces aménagements et interventions extérieures.

Pour répondre à ces questions, je reprends la critique portée par M. Edelman à l'encontre de l'utilisation des grandes bases de données et de seconde main, critique qui l'amène à proposer une analyse des accaparements « sur le terrain ». L'auteur souligne la nécessité d'une étude approfondie des dynamiques foncières locales ancrées dans l'histoire du territoire, en dépit d'une double limite : l'impossibilité de généraliser une telle étude à l'échelle mondiale, et l'impossibilité d'en tirer des « tendances ». L'auteur insiste à la fois sur le fait que de telles études sont plus efficaces et « prometteuses pour découvrir les réalités sur le terrain [et qu'elles permettent] d'éviter la délégitimation de revendications erronées » (Edelman, 2013 : 490). Analyser les transactions foncières ne peut se faire uniquement « derrière son ordinateur » en recherchant les différentes bases de données disponibles, en analysant les divers articles de presse, ou en navigant sur Google Earth à la recherche de monocultures situées à des milliers de kilomètres des espaces investis et des populations concernées. De telles démarches n'ont d'utilité que dans le cadre d'une phase préparatoire au terrain exploratoire<sup>150</sup>. Comprendre l'enchâssement des relations sociales autour des différents transferts de terre ne peut non plus passer exclusivement par les bureaux des institutions spécialisées de la capitale du pays étudié. De même, dans la recherche d'une compréhension étendue du sujet, il serait vain de se rendre dans les villages, accompagné de membres du gouvernement afin de recueillir les représentations et les ressentis des populations, même et surtout quand on s'intéresse à la construction de l'État<sup>151</sup>. Les rapports de pouvoirs sont multiscalaires et se déclinent dans toutes les strates de la société, et cela nécessite une approche localisée, permettant de comprendre à la fois les facteurs historiques qui ont permis ou non ces investissements, mais également les

---

<sup>150</sup> Bien qu'il soit difficile d'identifier les aires protégées au moyen de Google Earth, d'une part parce que les occupations illégales sont fréquentes, d'autre part parce que la résolution des images satellites est peu précise et que les aires protégées ne sont généralement pas clairement délimitées. Il en va de même pour les plantations dont l'état de développement et la superficie effectivement mise en culture est inférieure à la surface détenue par les entreprises.

<sup>151</sup> Au-delà de l'observation de la façon dont les autorités présentent les projets, mettent en place des projets dits « participatifs », ou gèrent des conflits. Si ces moments sont intéressants pour la compréhension des jeux d'acteurs, ils ne permettent pas de saisir les ressentis et le vécu des habitants.

intérêts propres à chaque acteur, les agencements, les processus de légitimation, de coopération, de cooptation ou de domination.

J'ai par conséquent adopté une méthodologie circonscrite à un espace particulier, aux prises avec des intérêts et des préoccupations *a priori* contradictoires : d'un côté le développement agro-capitaliste, et de l'autre la « protection de la nature et de la biodiversité »<sup>152</sup>. Pour ce faire, je détaillerai dans le chapitre suivant la justification du choix du terrain d'étude. Nous nous intéresserons dans un second temps au dispositif méthodologique adopté pour aborder non seulement cet ensemble disparate que constitue *la vallée*, mais également les différents cas particuliers de plantations et d'aires protégées, afin de restituer une compréhension globale des formes d'accaparements, de résistances et d'adaptation localisées.

---

<sup>152</sup> Les concessions d'extraction minière et gazière n'ont pas été centrales dans l'analyse, mais ont été prises en compte dans la mesure où elles étaient situées dans plusieurs parties du terrain d'étude, à proximité ou au sein de réserves environnementales.

## Chapitre 2. PRESENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE ET DU PROTOCOLE METHODOLOGIQUE

J'ai évoqué dans le **Préambule** de ce manuscrit les raisons du choix de la vallée du Kilombero en tant que terrain d'étude. J'ai ensuite exposé dans l'**Introduction générale** les enjeux principaux liés à la situation globale rencontrée dans la vallée du Kilombero, puis j'ai mis en perspective, tout au long du chapitre conceptuel, les approches théoriques et la façon dont je les décline aux travers des trois hypothèses <sup>153</sup>. Le choix de la vallée du Kilombero a en premier lieu été guidé par le fait que, depuis 2010, cette vallée est considérée comme un « cluster » de modernisation agricole dans le cadre du SAGCOT, et comme un espace sur et dans lequel le gouvernement souhaite attirer des investissements étrangers et privés. Afin d'analyser le processus de production de l'espace et d'éprouver nos postulats, la décision de raisonner sur un ensemble géomorphologique et hydrologique totalement distinct impliquait des « astuces » et des questionnements différents sur le plan méthodologique. Cela permettait d'aborder plusieurs situations et formes d'accaparements sur un espace particulier, bien que l'objectif ait été de les recontextualiser dans le réseau plus large et plus complexe qu'était le « terrain d'étude ».

Cette thèse est le fruit de **326** jours de terrain en Tanzanie dont **284** dans la vallée du Kilombero (soit environs **9,5 mois**) entre 2014 et 2017 (**Tableau 1**). Au total, les

---

<sup>153</sup> Pour rappel :

**Hypothèse 1.** Les politiques d'exploitation des ressources et les politiques de conservation de la biodiversité – mêmes si elles n'ont pas les mêmes effets sur les milieux et les populations voisines – ont des modalités d'application qui produisent les mêmes formes d'accaparement.

**Hypothèse 2.** Hors déterminisme historique, les rapports de pouvoir actuels pour l'accès et le contrôle de l'espace et des ressources s'inscrivent dans la continuité des modèles de développement issus de la colonisation.

**Hypothèse 3.** L'accaparement des terres produit des espaces interstitiels dans lesquels sont contraints de vivre les villageois, qui développent des stratégies de contournement, de dépassement des règles et des frontières, et des formes d'adaptation et/ou de résistance.

enquêtes se sont déroulées dans **51** villages des districts de Kilombero, d'Ulanga, de Malinyi et de Kilosa (**Tableau 2**).

**Tableau 1. Temporalité des séjours et terrains en Tanzanie et dans la vallée du Kilombero**

<b>RURBAN</b>	25/10/2014	01/11/2014	1 semaine	7
<b>1er terrain</b>	18/05/2015	30/09/2015	4 mois	120
<b>2ème terrain</b>	29/06/2016	11/09/2016	3,5 mois	104
<b>3ème terrain</b>	19/02/2017	14/04/2017	2 mois	60
<b>AMONT</b>	20/10/2017	05/11/2017	17 jours	17
<b>CODEAT</b>	29/08/2019	15/09/2016	18 jours	18
<b>Total de jours en Tanzanie</b>				<b>326</b>
<b>Total de jours dans la vallée du Kilombero</b>				<b>284</b>

**Tableau 2. Nombre de villages, entretiens et groupes de discussion dans la vallée du Kilombero**

Nombre de villages et hameaux	51
Nombre d'entretiens et de récits de vie	390
Nombre de groupes de discussion	38

Au total, j'ai effectué **390** entretiens et récits de vie dont **313** auprès de villageois, **71** auprès de représentants des hameaux, villages et districts, et **6** auprès de membres d'entreprises ou d'organisations de protection environnementale. Par ailleurs, j'ai effectué **4** entretiens à Dar es Salaam et à Morogoro auprès d'un représentant du SAGCOT, d'un représentant de l'institution paraétatique Rufiji Basin Development Authority (RUBADA), ainsi que d'un membre de l'ONG Haki Ardhi (signifiant « Droit Foncier » en swahili) et un membre de l'ONG MVIWATA (Mtandao wa Vikundi vya Wakulima Tanzania – Réseau des groupes de petits agriculteurs en Tanzanie). J'ai enfin effectué **38** groupes de discussion concernant total de **500** personnes, mais ce dernier nombre ne représente pas l'ensemble des personnes ayant activement participé à la discussion car certaines demeuraient spectatrices (**Tableau 1**).

Afin de comprendre pourquoi cette vallée a été historiquement, et est encore convoitée par de multiples acteurs, il convient dans un premier temps de donner un aperçu des caractéristiques géographiques de cet espace (**A.1**). En effet, parce que les pratiques des acteurs sont construites sur un espace et par rapport à un « dispositif » particulier (Agamben, 2006), la compréhension des actions et des logiques guidant celles-ci ne peut se faire sans une contextualisation géographique et historique des différents

sites étudiés. J'ai par conséquent considéré que la construction de ma « politique du terrain » (Olivier de Sardan, 1995) et de recueil de données nécessitait un certain « quadrillage » théorique et pratique par « études de cas ». La vallée découpée en « sites » représentant des espaces investis par des plantations, des réserves environnementales – et pour certains des sites miniers –, mais également des espaces interstitiels, a permis de regrouper des espaces investis et réservés à des usages et à des droits différents, et d'approfondir les questionnements liés aux enjeux particuliers de chacun des sites, en s'efforçant de constituer un échantillon d'enquêtés le plus homogène possible en fonction des lieux enquêtés. Il convient cependant de rappeler que l'enjeu de la thèse ne s'arrête pas à cette description d'études de cas éparses, mais bien à la confrontation des pratiques et des représentations, dans un ensemble géographique plus large qu'est la vallée du Kilombero et les escarpements alentours (**A.2.**).

Nous reprendrons ensuite le dispositif méthodologique général, au travers des difficultés rencontrées en amont comme en aval de ma présence dans les villages. Nous nous intéresserons aux différentes contraintes, tant administratives que pratiques, qu'il a fallu contourner et transformer en outils (**B.1.**) ; les problématiques que j'ai pu rencontrer lors de la « vie au village », ainsi que les enjeux que posent une compréhension de sens et du discours sans analyse textuelle ni linguistique des entretiens retranscrits (**B.2.**). Nous verrons enfin la façon dont j'ai utilisé certains outils géomatiques et cartographiques, et l'importance des données cartographiques dans l'analyse globale des accaparements de terres (**B.3.**).

## **A. Un espace convoité pour l'abondance de ses ressources**

Travailler la question de la production de l'espace et les rapports de pouvoir qui sous-tendent la fragmentation de l'espace oblige à s'intéresser aux conditions et aux raisons mêmes de l'intérêt des acteurs à vouloir s'appropriier les ressources et à en exclure l'accès à d'autres. Les investissements agricoles, miniers, gaziers et les mises en réserve environnementales ne se font pas sur des espaces vides et abstraits. Ils sont au contraire concentrés sur des espaces particuliers, aux caractéristiques particulières. Les conditions géologiques et climatiques de la vallée du Kilombero ont historiquement suscité un intérêt particulier. En effet, la plaine alluviale du Kilombero fait partie d'un ensemble plus large de l'écorégion du Zambèze en Afrique australe et orientale. On retrouve dans cette région

de nombreuses autres zones humides telles que le delta de l'Okavango au Botswana, l'ensemble de vastes marécages, de lagon et de zones humides du Kafue Flats en Zambie, ou encore les zones humides de Malagarasi-Myovozi proche du lac Tanganyika, à l'ouest de la Tanzanie. Ces zones humides au sein de terres sèches (pour reprendre l'expression de P. Woodhouse *et al.*, 2000) sont d'importance internationale en raison de la présence d'eau irrigable et de la richesse de la biodiversité (Dinesen, 2016).

Nous examinerons dans un premier temps les éléments géographiques constituant cet espace (A.1.). Nous concluons cette section en présentant une cartographie des différents sites étudiés, ainsi que du nombre d'entretiens, de récits de vie et de groupes de discussion, par village et hameaux, réalisés tout au long de la recherche (A.2.).

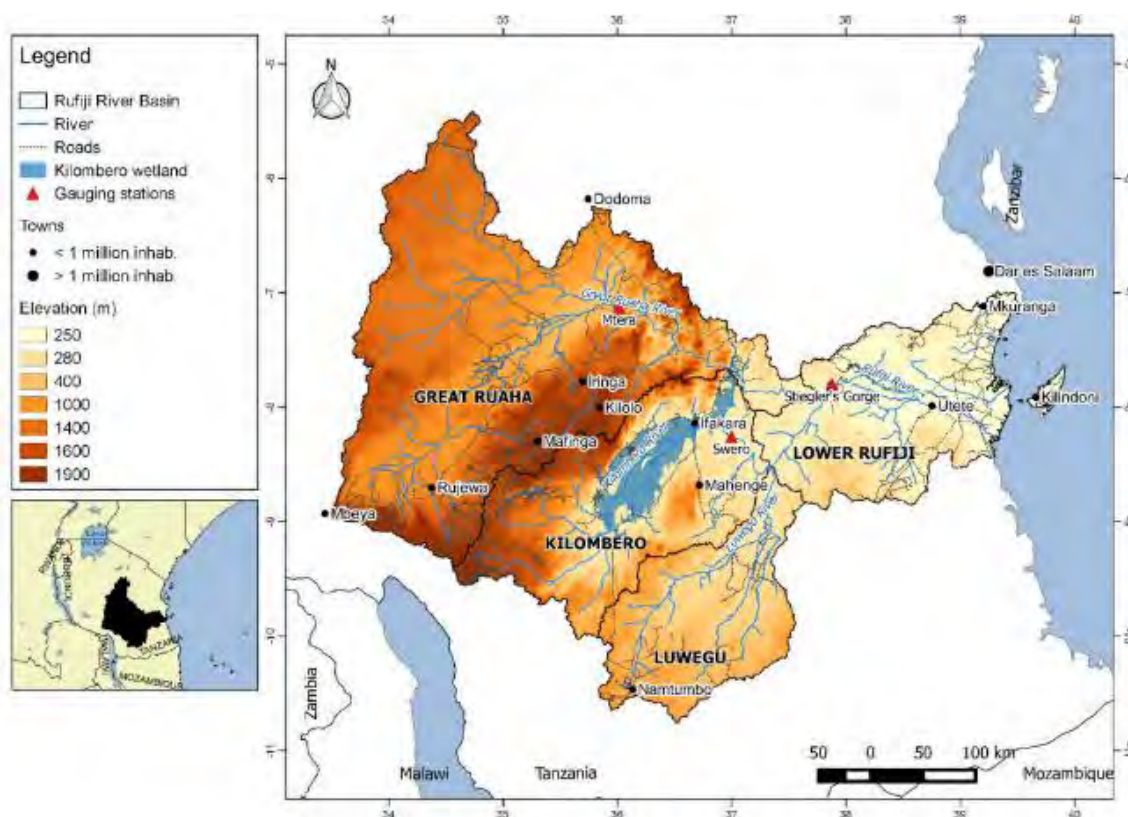
### ***1. Une zone humide dans la vallée du Rift***

La vallée du Kilombero fait partie des quatre sous-bassins principaux du bassin de la Rufiji, dont la rivière Kilombero est tributaire (Carte 4). Elle alimente deux-tiers de la rivière Rufiji (Tableau 3), dont le sous-bassin Rufiji-Lower qui a connu de nombreux aménagements et conflits d'accès aux ressources depuis la période coloniale (Paul *et al.*, 2011 ; Duvail *et al.*, 2017).

Le bassin versant du Kilombero couvre une surface totale de 39 990 km<sup>2</sup> (Wilson *et al.*, 2017) (Carte 4). La vallée du Kilombero dans son ensemble couvre une surface de 11 700 km<sup>2</sup>, soit 1 170 000 ha (Jätzold et Baum, 1968), et la plaine inondable couvre 7,967 km<sup>2</sup>, soit 796 700 ha (Mombo *et al.*, 2011).

La vallée s'étend sur une longueur de 257 km du nord au sud, et sur une largeur maximale de 65 km de l'ouest à l'est dans la vallée intérieure. Une des caractéristiques particulières de la vallée réside dans son réseau fluvial, le plus extensif d'Afrique de l'Est. L'ensemble du réseau fluvial contribue à hauteur de 62 % du débit de la rivière Rufiji. La vallée est encerclée par la rivière Great Ruaha au nord, la rivière Kilombero au centre, les rivières Luhombero et Luwegu à l'est, et la rivière Mbaragandu au sud (Carte 3).





Carte 4. Bassin Rufiji et sous-bassins (Source: CDM Smith, 2016 : 35)

Tableau 3. Principales rivières du bassin Rufiji (Source : Wilson et al., 2017 : 10)

Rivière	km <sup>2</sup>	Part dans la surface totale du bassin Rufiji	Pourcentage de ruissellement dans le bassin Rufiji
Great Ruaha	83 970	47 %	15 %
Kilombero	39 990	23 %	62 %
Luwegu	26 300	15 %	18 %
Rufiji (rivière inférieure)	27 160	15 %	5 %
Total	177 429	100 %	100 %

Conséquence d'un effondrement asymétrique progressif de la vallée du Grand Rift s'étant produit au cours de l'époque du Pliocène, la présence de hautes terres forme la dernière partie de l'arc oriental de Tanzanie : l'escarpement des Udzungwa à l'ouest, les hauts plateaux de Mahenge au sud-est, et les collines Masagati et Mbarika, situées au sud et au sud-ouest (Carte 3). L'escarpement Udzungwa au nord-ouest s'élève à 2576 m, de façon abrupte au niveau de Kidatu, et de façon plus légère au niveau de Ruipa.

L'escarpement marque un mur de précipitations enveloppé d'une forêt tropicale semi-caducifoliée. C'est depuis ces montagnes que se forment les multiples rivières qui alimentent en aval le fond de vallée. Les Montagnes de Mahenge s'élèvent à 1000-1500 m. Le massif regroupe plusieurs crêtes déchiquetées et des vallées de montagnes calcaires étroites. L'ensemble de la vallée est un écosystème complexe constitué de cours d'eau pérennes et saisonniers, de bras morts, de marais, d'étangs, de lacs, de prairies et de forêts.

La vallée du Kilombero est divisée en deux zones : la vallée intérieure (« *inner valley* ») au sud, et la vallée extérieure (« *outer valley* ») au nord. La vallée extérieure est délimitée par l'escarpement Udzungwa, la rivière Ruaha au nord, la Rufiji à l'est et la rivière Kilombero au sud. Cette vallée forme un corridor de communication (socio-écologique) depuis le nord de la vallée vers le centre de la Tanzanie. La vallée intérieure est la plus importante en termes de surface. L'élévation sur l'ensemble de cette vallée est d'environ 270 m, et la différence d'altitude entre les bords et le centre de la vallée (ouest-est) est approximativement de 20 m, alors qu'elle est d'environ 45 m du nord au sud. Au niveau le plus bas de la rivière Kilombero, avant la confluence avec les rivières de Luhombero et de Luwegu (**Carte 3**), la rivière traverse une formation de gneiss-grès qui agit comme goulot d'étranglement pendant la saison des pluies.

Depuis les montagnes Udzungwa et le plateau de Mahenge vers le centre de la plaine, s'étendent des cônes alluviaux particulièrement fertiles, qui constituent les espaces les plus cultivables (et cultivés quand l'Etat le permet, nous y reviendrons tout au long de ce manuscrit). Cette plaine alluviale qui se situe à un peu moins de 300 m au-dessus du niveau de la mer, fait de la vallée un lieu privilégié pour la culture du riz et de la canne à sucre. Les cônes alluviaux représentent des bandes de 6 km de large, couvertes d'un sol composé de limon, d'argile et de sable, sur lesquelles sont situés la majorité des villages. Ceux-ci sont protégés des crues annuelles et constituent les zones les plus favorables à l'agriculture <sup>154</sup>. Les cônes alluviaux sont constitués de levées de berge. Aux abords des affluents de la rivière Kilombero se trouvent des marécages de papyrus qui permettent d'endiguer les crues. Le bord de la plaine constitué de surfaces sableuses marginales

---

<sup>154</sup> Les villageois s'y sont installés pour cette raison.

subhorizontales – dont le sol est particulièrement pauvre – est couvert par des forêts de miombo (**Figure 1**).

Distinguant la plaine du Kilombero des monts et collines marginales, R. Jätzold (1968) dresse un portrait des différentes aires physiographiques et écologiques de la vallée du Kilombero. La plaine est ainsi constituée d'une zone de méandres, d'une zone fluviale tressée, d'une zone de levées de berge et d'extension des cônes alluviaux, de marécages, de prairies inondables, de savanes inondables et enfin, de plaines de miombo sablonneuses. La zone de méandre est principalement composée de grandes herbes telles que l'herbe éléphant (*Penisetum purpureum*<sup>155</sup>), l'herbe de Guinée (*Panicum maximum*), les roseaux (*Phragmites mauritianus*), mais ne comporte pas d'arbres, en raison des crues de longue durée. Plusieurs espèces de ficus, mais également des saucissioniers (*Kigelia africana*) poussent sur les fourmilières des cônes alluviaux (Kato, 2007). Les marges montagneuses sont constituées de collines marginales recouvertes de forêts décidues sèches (les collines de miombo), alors que les escarpements sont recouverts de forêts ombrophiles (**Figure 1**).

---

<sup>155</sup> Les mots de ce paragraphe dont la graphie est en italique sont des mots issus du latin.

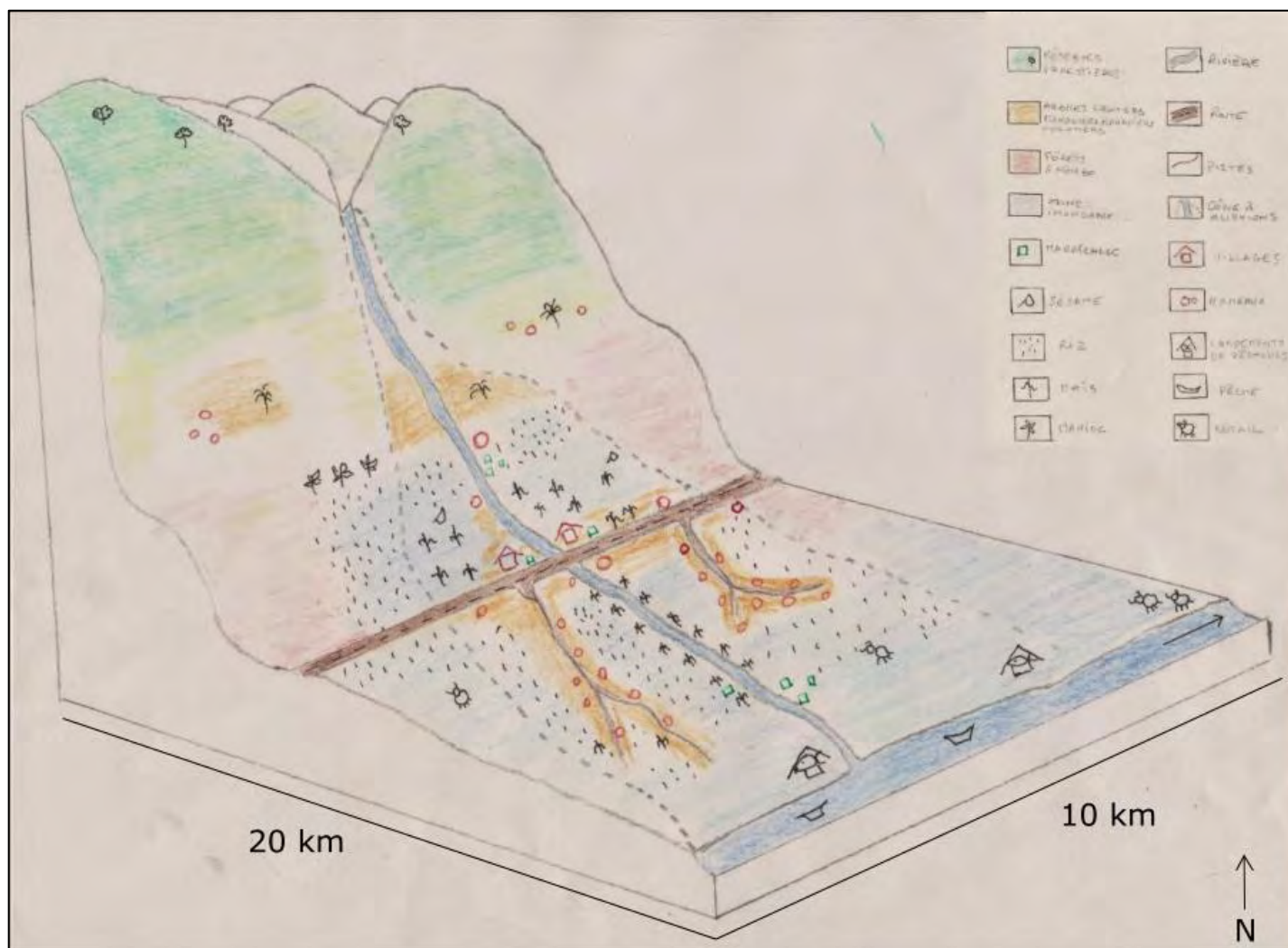
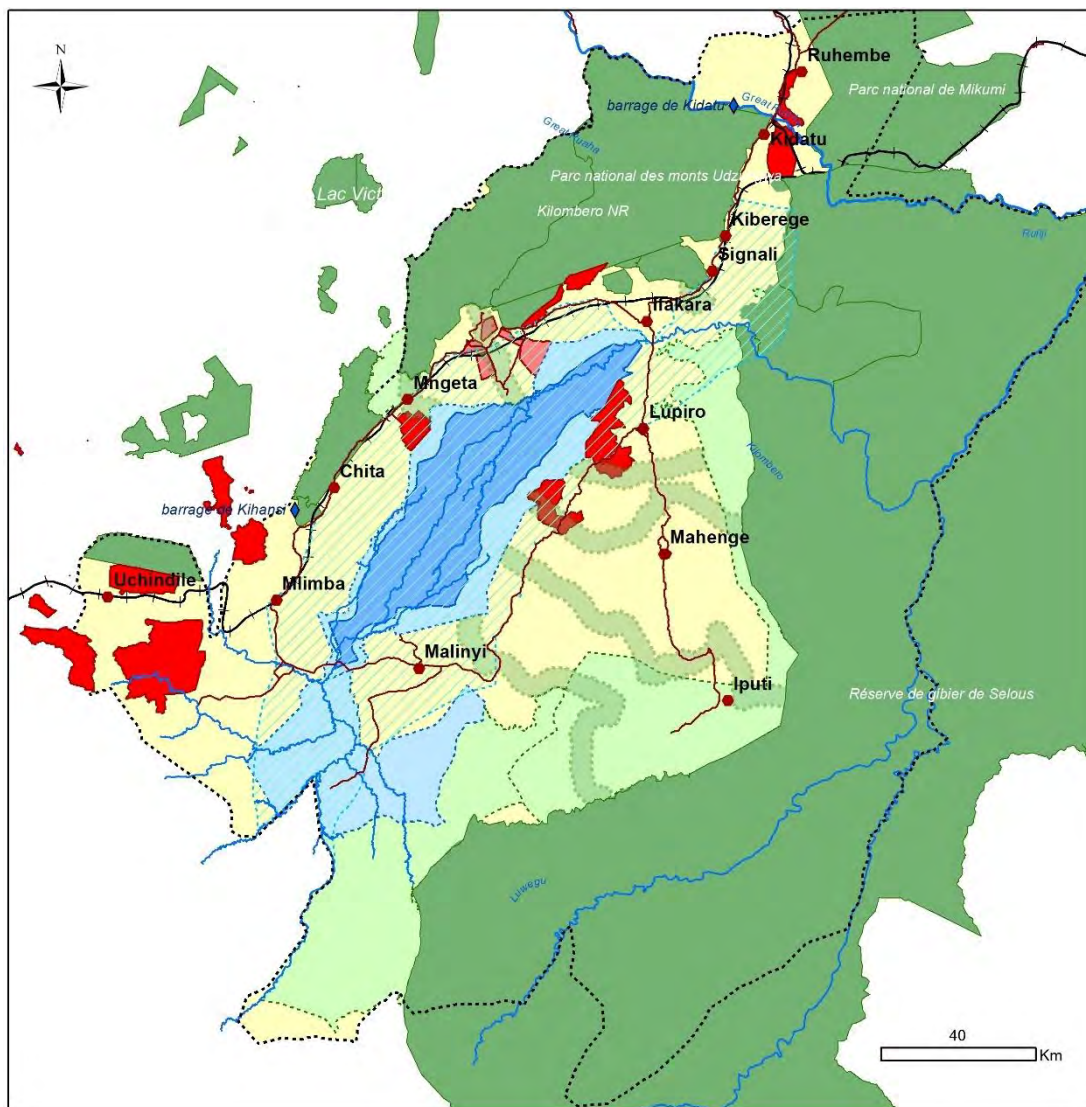


Figure 1. Croquis d'une portion de cône alluvial (Réalisation : M. Blache, 2019 ; d'après Kato, 2007 ; Le Clerc, 2015)

## 2. Présentation cartographique des sites d'enquête



### Légende

- Aires de conservation
- Site RAMSAR
- KGCA
- Corridors
- WMA\_KCGA
- WMA\_Selous
- Plantations
- Projet Ruipa
- Interstices
- terrain d'étude
- Rivières
- TZA\_rails
- Routes
- Villages
- Barrages
- Projet barrage Stiegler

Carte 5. Terrain d'étude et principales enclaves (réserves et plantations) (Réalisation : Blache, 2019)

Malgré les imprécisions (shapefiles différents, zones tampons et WMA non indiquées, différentes délimitations des plantations, des limites des villages et autres), une cartographie globale des différentes catégories foncières apporte une clé de compréhension supplémentaire de la situation. Bien que les fichiers de formes (« *shapefiles* ») puissent être complètement différents d'une base de données à l'autre et que les représentations cartographiques des différentes aires puissent varier d'un document à l'autre. La carte synthétise la (ou plus justement, « *une certaine représentation de la* ») situation foncière à l'échelle du terrain d'étude, en 2017.

Si elle n'est pas exhaustive s'agissant des grands espaces mis en réserve ni des « grandes propriétés »<sup>156</sup>, la **Carte 5** présente la situation foncière actuelle du terrain d'étude. Cette carte peut paraître difficile à lire et à comprendre, dans la mesure où elle représente les imbrications et la complexité des superpositions des catégories foncières. Elle illustre cependant d'une part, la prégnance des réserves environnementales et la multiplication des plantations dans les interstices, et d'autre part, la complexité de la situation par la superposition des catégorisations foncières. Si pour des raisons de lisibilité, je n'ai pas indiqué les divisions administratives (**Carte 1**), ce que je qualifie de « terrain d'étude » ne s'arrête pas aux limites administratives des trois districts. En effet, j'ai voulu représenter ici les délimitations de l'ensemble des réserves et des plantations étudiées dans la thèse. Ainsi, la majorité des réserves et parcs situés en bordure des délimitations administratives s'étendent au-delà, comme c'est le cas s'agissant du Parc national Mikumi, de la Réserve de gibier du Selous, et du Parc national Udzungwa, notamment. C'est aussi le cas s'agissant des plantations telles que la plantation de canne à sucre KSCL<sup>157</sup> située au nord du district de Kilombero – dont un des deux *estates* se trouve dans le district de Kilosa au nord –, ou encore les plantations de pin et d'eucalyptus de l'entreprise Green Resources, dont certaines se trouvent dans la région d'Iringa.

---

<sup>156</sup> Je qualifie de « grande propriété », celle détenue par un villageois ou un investisseur, supérieure à 100 hectares. Par ailleurs, les autres exploitations moins importantes (mais supérieures à 500 hectares) dans la vallée (plantation d'hévéa à Msolwa Station, de la Mofu Farms Ltd. à Mofu, ou encore de la Mbingu Sisters Farm à Mbingu) ne sont pas représentées sur cette carte.

<sup>157</sup> Connue aussi sous le nom de « Illovo » ou « Kilombero Sugar ».

Enfin, quelques ultimes remarques préliminaires sur ce « terrain d'étude » : pour des raisons théoriques et pratiques, je n'ai pu ni arpenter ni observer empiriquement la vallée du Kilombero dans son ensemble, et ai dû cibler les sites hébergeant de grandes plantations ou destinés à héberger des plantations en projet. Je n'ai pas non plus effectué de « safaris » ou d'enquêtes dans les réserves limitrophes telles que le Parc National Udzungwa ou le Selous <sup>158</sup>, bien que la route menant de Morogoro à Mikumi traverse le Parc national Mikumi et que le train TAZARA traverse la Réserve de gibier du Selous. Ceci étant, si l'analyse d'un espace passe par l'arpentage et la rencontre avec le « terrain », l'objectif de cette thèse et, par-là même, des différents moments passés sur le « terrain », n'était pas tant d'observer la faune et la flore que de m'instruire auprès des personnes <sup>159</sup>. C'est donc à la croisée des espaces réservés aux humains et de ceux réservés aux non-humains, que j'ai pratiqué le terrain pour comprendre les connexions, les conflits et les problématiques socio-environnementales, plus généralement.

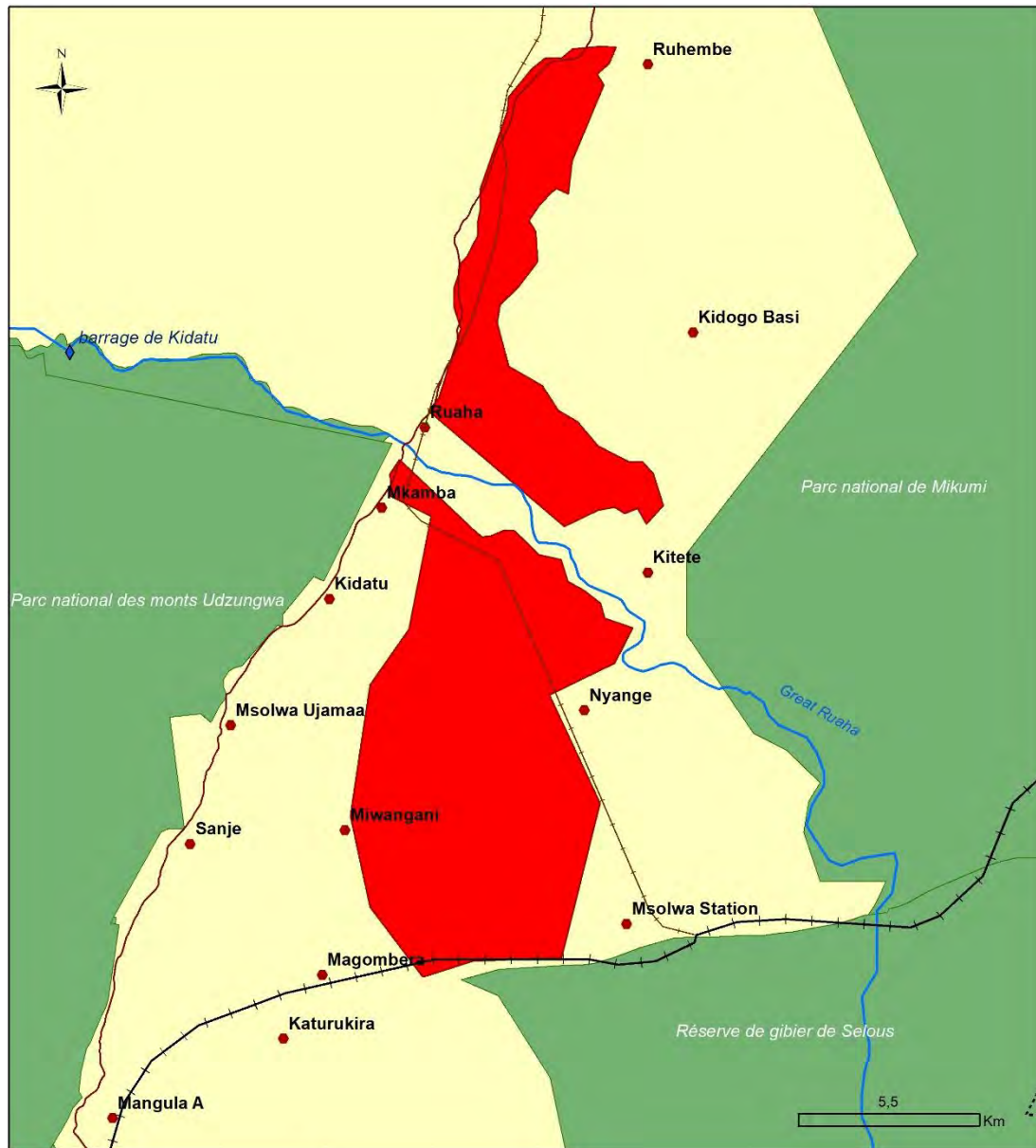
À partir de cet ensemble complexe, nous présenterons ici chacun des cinq sites identifiés pour le recueil des données. Il s'agit de schématiser à plus grande échelle davantage d'éléments de toponymie, d'hydrographie, et des réseaux de transport qui seront par la suite utilisés dans les **Parties II** et **III**. Si les sites portent le nom des plantations, ils regroupent également diverses formes de réserves environnementales ainsi que des sites d'exploitation minière ou gazière.

---

<sup>158</sup> Qui auraient pu apporter un autre point de vue à l'analyse de cet espace, notamment quant aux occupations qualifiées d'illégales.

<sup>159</sup> Si le « voyage » – tout autant que le tourisme – peut être un objet de recherche (Lecoquierre, 2010), l'observation participante de « safaris » est l'occasion de comprendre les représentations des touristes, la façon dont fonctionnent les agences touristiques, et plus généralement la gestion et le fonctionnement de l'industrie touristique. Les observations du fonctionnement des visites de parcs, des représentations des touristes et de leurs réactions et actions lors des journées rurales du CNFG de 2017, bien que réalisées dans un très bref laps de temps (15 jours) et dans le nord de la Tanzanie, ont ainsi permis de mettre en perspective les analyses que j'expose à propos de la vallée du Kilombero.

1) *La Kilombero Sugar Company Ltd.*



Carte 6. KSCL

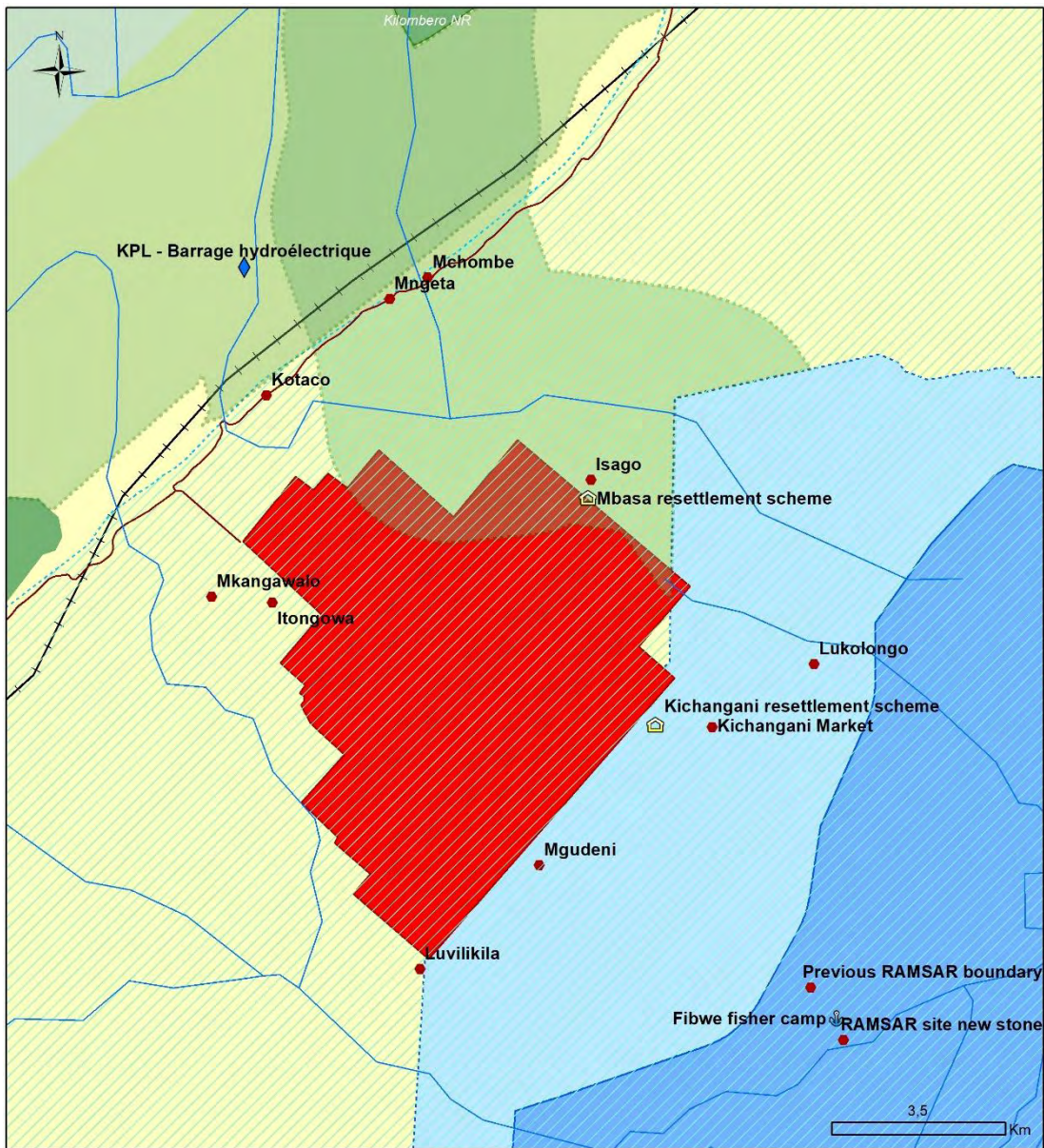


Le premier site d'enquête est composé de la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company Ltd. (KSCL) d'une superficie de 12 000 ha, des montagnes Udzungwa à l'ouest, ces dernières ayant le statut de Parc national ; à l'est le Parc national de Mikumi, au sud la Réserve forestière de Magombera et dans son prolongement la Réserve de gibier du Selous à l'est. La plantation est scindée en deux parties (*Msolwa estate* au sud et *Ruhembe estates* au nord), situés de chaque côté de la rivière Great Ruaha. Les interstices sont habités et cultivés essentiellement par des producteurs de canne à sucre qui vendent leur production à l'entreprise Illovo.

Sur ce site, j'ai effectué un total de 109 entretiens et récits de vie, ainsi que 12 groupes de discussion, dans 12 villages bordant la plantation.

Site	Villages	Focus groups			Entretiens et récits de vie				Total des personnes par village
		N°	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Représentants	Entreprises	
	12 villages								
KSCL / Udzungwa NP / Selous / Magombera FR	Ruhembe		4	5	3	2	2		16
	Msolwa station	1	6	4	3	5	4		29
		2	3	4					
	Kidogo Basi				2	2			4
	Kitete	1	3	4	4	3	3		28
		2	5	6					
	Mkamba		12		13	4	2		31
	Kidatu	1	10	4	3	4	3		33
		2	4	5					
	Msolwa Ujamaa				5	4	1		10
	Sanje	1	2	3	1	1			7
	Katurukila	1	4	3	5	2	2		16
	Miwangani	1	5	8	2		2		17
	Nyange	1	7	6	8	6	5		47
		2	4	4					
3		3	4						
Magombera		10	6			3		19	
Total H/F	12	82	66	49	33	27	0	257	
Total H et F		148		109				257	

2) La Kilombero Plantation Ltd. (Mngeta farm)



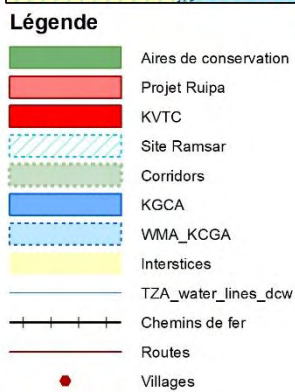
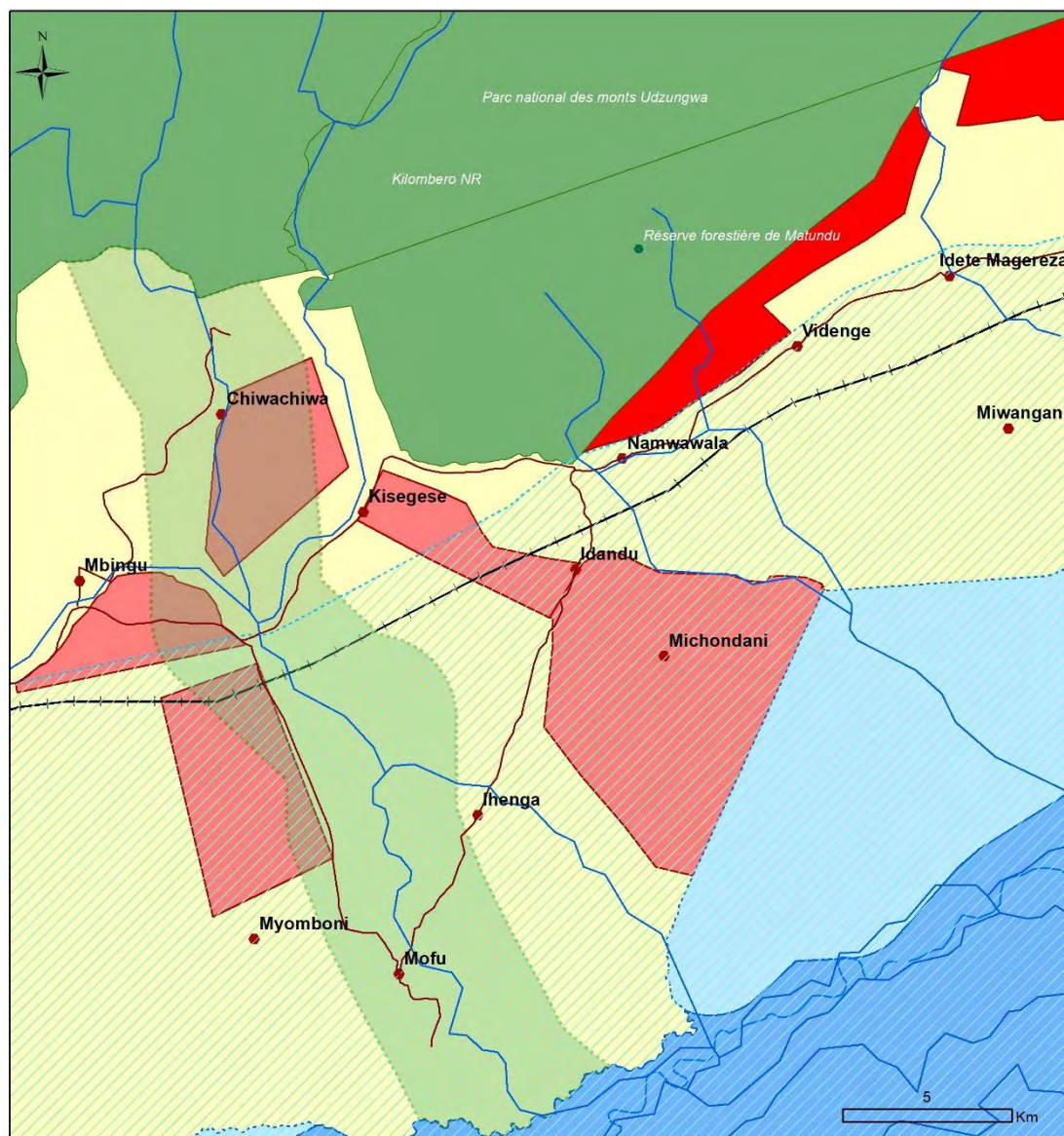
Carte 7. KPL

Ce deuxième site se compose de la plantation Kilombero Plantation Ltd. (KPL)<sup>160</sup>, située au sein du site Ramsar. La plantation borde également la récente aire de gestion (dite « participative ») de la faune sauvage (Wildlife Management Area – WMA) et un couloir visant à relier l’Aire de chasse contrôlée du Kilombero (KGCA) est en projet afin d’établir une continuité entre les différentes réserves environnementales. Sur ce site, j’ai effectué un total de 73 entretiens et récits de vie, ainsi que 8 groupes de discussions.

Site	Villages	Focus groups			Entretiens et récits de vie				Total des personnes par village
		N°	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Représentants	Entreprises	
	12 villages et hameaux								
KPL / KNR / RAMSAR	Mchombe				2	3	1		6
	Mngeta	1	10	2	3		5	3	23
	Mkangawalo	1	16	5	4	3	6		34
		2	5						5
	Kotaco				4	2			6
	Mgudeni	1	20	17	12	2	4		55
		2	4						4
	Kichangani	1	6		4				10
	Lukolongo								0
	Isago	1	13	22	1	2	1		39
	Fibwe				3	1			4
	Itongowa	1	15	17			1		33
	Mbasa				1	2			3
	Luvilikila				3				3
Total H/F	8	89	63	37	15	18	3	225	
Total H et F		152		73				225	

<sup>160</sup> Connue aussi sous le nom de « Mngeta Farm » ou « Kotaco Farm ».

3) Le projet de canne à sucre « Ruipa » (SUDECO)

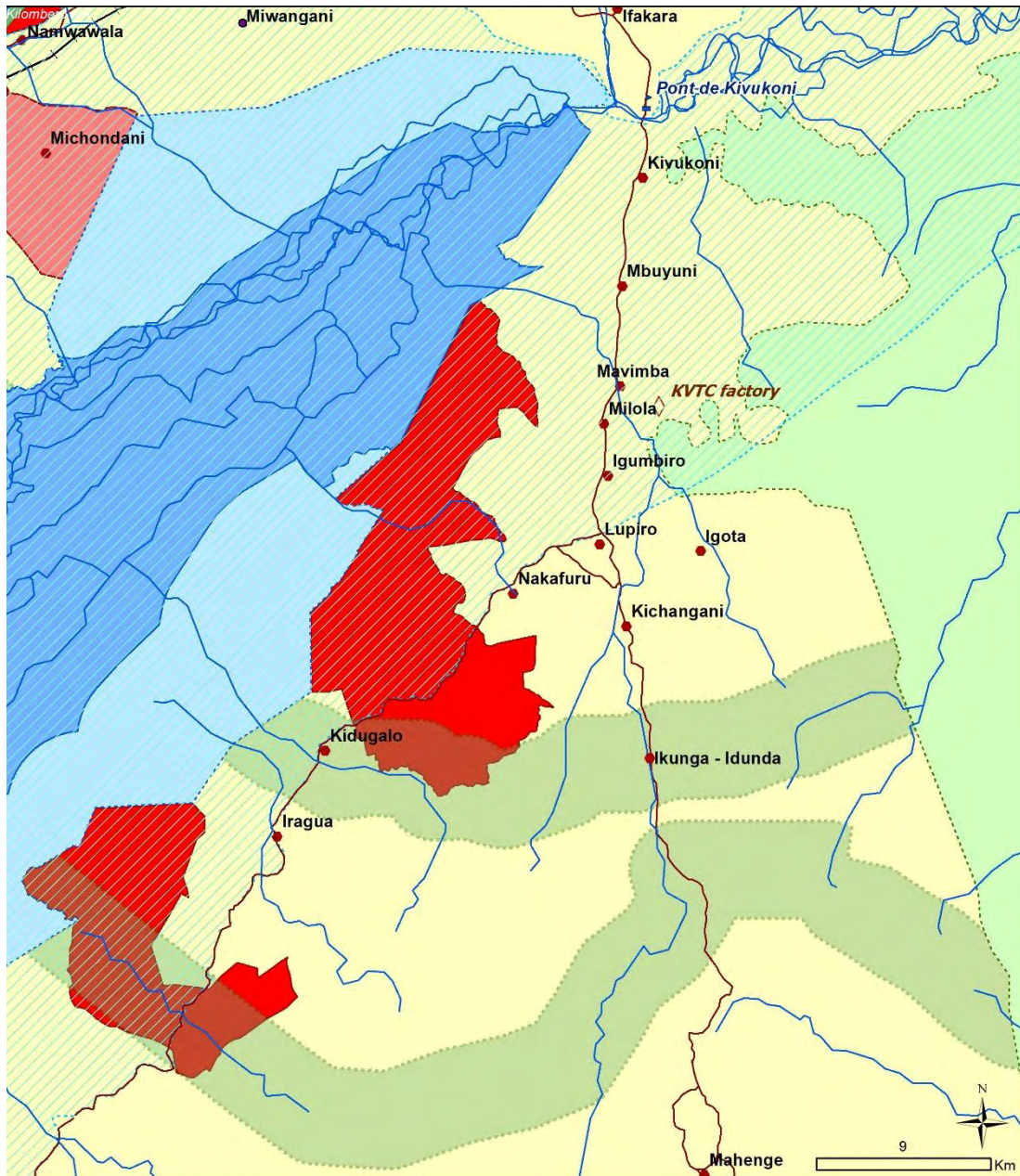


Carte 8. Ruipa

Le site « Ruipa » a été le plus problématique en termes d'accès, comme nous le verrons dans la section B. de ce chapitre. C'est un site en cours de négociation, où les tensions se sont accentuées au cours des années. J'ai malgré tout pu effectuer 65 entretiens et récits de vie formels, et 4 groupes de discussion. J'ai également pu assister à une assemblée organisée par le maire de la commune.

Site	Villages	Focus groups			Entretiens et récits de vie				Total des personnes par village
		N°	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Représentants	Entreprises	
Ruipa	10 villages et hameaux								
	Namwawala				7	2	4		13
	Ihenga		3		5				8
	Kikurukutu / Idandu	1	6	1	13	2			22
	Mikochini	1	4	2	3				9
	Michondani	1		5		2			7
	Mofu		7	4	5		3		19
	Miyomboni		11		7	1	1		20
	Mbingu				3	2	1		6
	Kisegese				2		1		3
	Chiwachiwa	1	4				1		5
	Total H/F	4	35	12	45	9	11	0	112
	Total H et F		47		65				112

4) *La Kilombero Valley Teak Company*



**Légende**

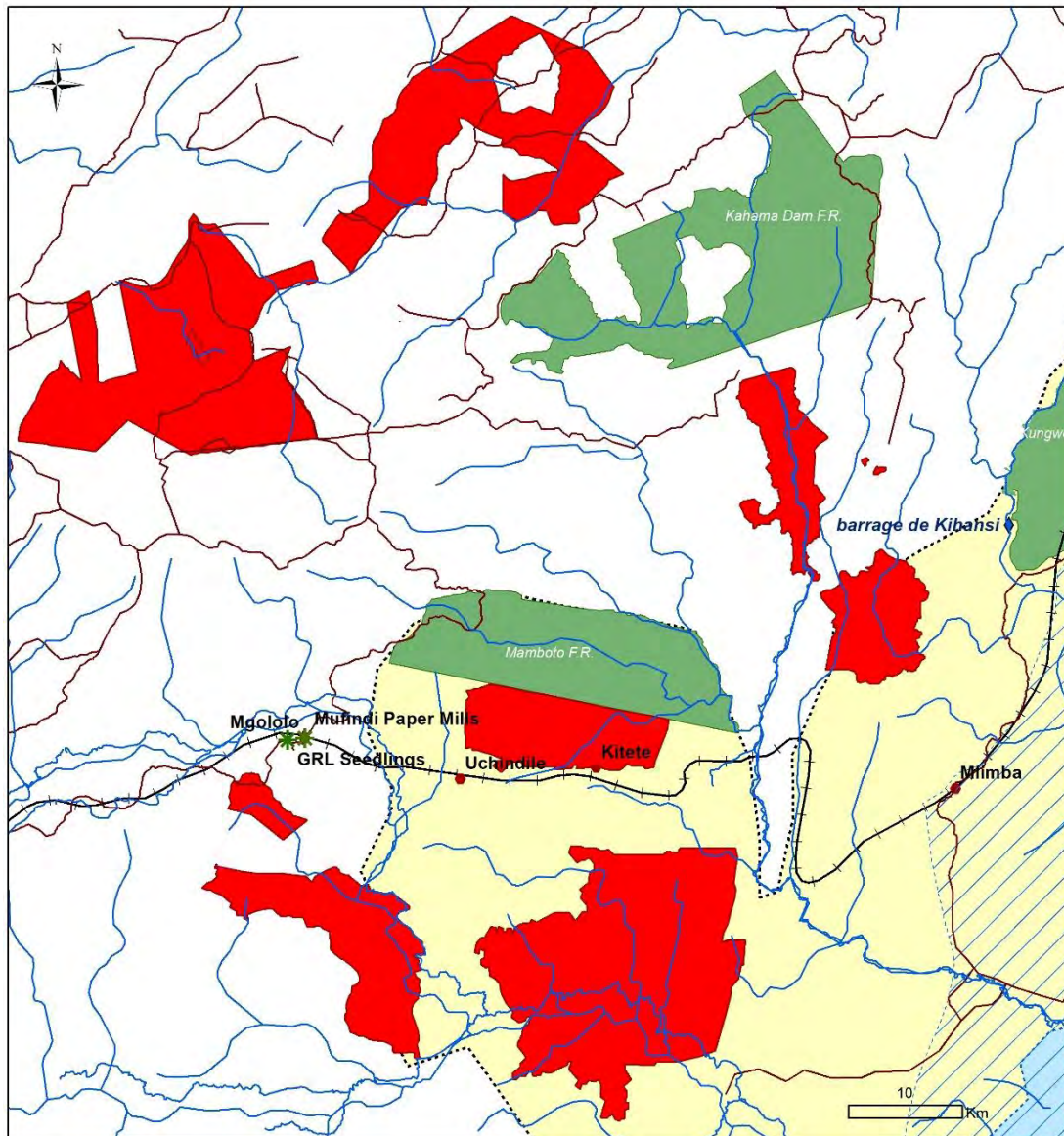
- Points
- Corridors écologiques
- +— Chemins de fer
- ▨ Site Ramsar
- KVTC
- Rivières
- KGCA
- Interstices
- Villages
- ▨ WMA KCGA
- Routes
- Projet Ruipa
- ▨ WMA Iluma

Carte 9. KVTC

Dans cette partie de la vallée du Kilombero, j'ai effectué un total de 112 entretiens auprès de 59 hommes et de 53 femmes dans 13 villages. J'ai également assuré la conduite de 9 groupes de discussion dans 4 villages. Dans le cadre de ces entretiens semi-directifs et des groupes de discussion, j'ai vécu au sein de la mission catholique d'Igota et j'ai pu recueillir 7 récits de vie auprès de 4 hommes et 3 femmes à Milola, Mavimba et Igota. J'ai également interviewé 12 officiels (représentants villageois, fonctionnaires en charge de la vulgarisation agricole, fonctionnaires cartographes et responsables du projet Kilombero and Lower Rufiji Wetlands Ecosystem Management Project – KILORWEMP). J'ai également pu m'entretenir avec le directeur de la plantation KVTC à Mavimba, le responsable de la gestion des plantations et le représentant de l'ONG Kilombero Valley Ornithological Center à Lupiro, ainsi que les gestionnaires de l'ONG Frontier.

Site	Villages	Focus groups			Entretiens et récits de vie				Total des personnes par village
		N°	H	F	H	F	Représentants	Entreprises	
KVTC / Selous / Iluma / WMA / RAMSAR	13 villages								
	Mavimba				7	2	1	2	12
	Milola	1	3	4	8	10	1		49
		2	7	5					
		3	5	6					
	Igumbiro	1	5	4	4	7			28
		2	3	5					
	Lupiro				10	8		1	19
	Nakafuku	1	3	6	12	6			80
		2	24	17					
		3	5						
		4		7					
	Iragua				2	3	2		7
	Madabada				1	2	3		6
	Idunda	1	4	3		2	1		10
	Kichangani	1	2	1	2	4			9
	Ikongowa	1	10	7	2	1			20
	Epanko				0	2			2
Igota	1	10	4	7	4			25	
Mahenge				4	2	5		11	
Total H/F	13	81	69	59	53	13	3	278	
Total H et F		150			128				278

5) *La Green Resources Ltd*



**Légende**

- Green ressources
- Aires de conservation
- Site RAMSAR
- KGCA
- WMA\_KCGA
- Interstices
- Rivières
- Chemins de fer
- Routes
- Barrage
- Villages

Carte 10. Green Resources Ltd.



Le cas des plantations de pins et d'eucalyptus de l'entreprise Green Resources Ltd. n'a pu être approfondi de la même manière que les autres. Ceci essentiellement pour des raisons logistiques et de temps, car le principal moyen d'accéder à cette plantation est le train, le seul village où nous pouvions loger se situer à Mgololo, près de l'usine de transformation de papier Mufindi Paper Mills, et que le site se situe à plus de 400 km du premier site de recherche (Carte 10), soit environ 9 heures de route par la région d'Iringa, ou de 8 à 10 heures par le train, lorsqu'il n'y a pas de retard. J'ai malgré tout pu m'y rendre quelques jours par le train, depuis Namwawala, et loger, d'abord à Mgololo, puis les jours suivants chez l'habitant à Uchindile, village situé à plus de 1000 m d'altitude, dont l'accès depuis la « gare de train » prenait la forme d'un petit chemin de terre. Malgré tout, ce cas a été intéressant à étudier en comparaison des plantations d'arbres dans la vallée du Kilombero.

Site	Villages	Focus groups			Entretiens et récits de vie				Total des personnes par village
		N°	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Représentants	Entreprises	
Green resources	4 villages								
	Kitete								0
	Mabaoni				3	1			4
	Uchindile	1	2	1	7	2	2		14
	Mgololo								0
	Total H/F	1	2	1	10	3	2	0	18
	Total H et F		3			15			

## **B. De la nécessité d'une méthodologie hybride et polymorphe**

### **Introduction**

Pour présenter le dispositif méthodologique, j'aborderai d'abord la question du choix des villages et des procédures engagées auprès des différents échelons administratifs (**B. 1**). Je détaillerai ensuite la « pratique du terrain » au travers de la construction de ma « politique du terrain » (Olivier de Sardan, 1995), qui impliquait la vie au village et la pratique des transports. Je terminerai enfin par les enjeux, les atouts et les difficultés que cette approche méthodologique a pu faire naître dans la récolte et l'analyse des données (**B. 2**).

#### *1. Les procédures administratives comme outil de récolte de données, de rencontres d'acteurs et d'intermédiaires décisionnels clés*

Nous aurions pu nous focaliser sur une plantation, un parc ou une mine, ou encore un seul de ces secteurs, mais il nous a semblé pertinent de pouvoir rendre compte des dynamiques engendrées par les différentes formes de restriction d'accès aux ressources sur un même « site ». Alors que la vallée du Kilombero était présentée comme « cluster », l'idée était bien de la considérer comme un « objet » de recherche qui faisait « système », du moins tel qu'il était présenté dans les documents officiels. En effet le site Ramsar – dont la désignation vise à « protéger les zones humides » – étant présenté dans les documents du SAGCOT comme un « potentiel d'irrigation à grande échelle », il est apparu primordial de « décortiquer » les liens entre protection environnementale et développement agricole. Appréhender la vallée du Kilombero à la fois dans son ensemble et au travers des différents cas d'accaparement pouvait paraître ambitieux. Il nous était impossible de rencontrer les personnes qui vivaient dans tous les villages de la vallée. Il a donc fallu opérer un choix et la compréhension fine de chaque cas ne pouvait se faire de manière égale, comme nous venons de le voir avec le nombre d'entretiens par « site ».

Au départ, ma volonté était de comprendre les processus de décision de transfert de très larges surfaces de terres villageoises au profit d'une entreprise privée aux fins de la mise en place d'une monoculture intensive, et de comprendre les effets de la perte d'accès

à la terre pour les populations concernées. Le premier terrain effectué en 2015 s'est donc logiquement orienté vers les grandes plantations. Dr. Proches Hieromino <sup>161</sup>, de la Sokoine University of Agriculture, m'a accompagnée pour mes premiers pas dans la vallée, avec mon interprète <sup>162</sup> et ami Geoffrey Mutayoba, alors licencié de géographie de l'Université de Dar es Salaam <sup>163</sup>. A Ifakara et grâce aux connaissances de Dr. Proches, nous avons pu rencontrer les personnels du département d'aménagement, en charge de la fabrication des plans d'aménagement des villages, ainsi que les membres du département de l'Agriculture, Irrigation and Livestock Cooperatives Office (DAICO). Alors que la lecture de la littérature portant sur la vallée du Kilombero avait déjà orienté mes recherches vers les grandes monocultures existantes telles que la Kilombero Sugar Company Ltd. (KSCL), et la Kilombero Plantation Ltd. (KPL), les documents du SAGCOT indiquaient des zones « vacantes et prêtes à l'investissement » dans d'autres parties de vallée, à Ruipa, à Kiberege, et à Ngalimila notamment. Au début, les mises en réserves environnementales n'étaient donc pas prises en compte dans le choix des villages.

Cependant, avant de se rendre « sur le terrain », il est essentiel pour le chercheur d'avoir une idée précise des villages dans lesquels il faut se rendre. En effet, avant tout contact avec les habitants d'un village, il faut d'abord se présenter au représentant du village. Afin de pouvoir le faire, il faut au préalable se présenter au représentant de la commune. Afin de pouvoir se présenter au représentant de la commune, il faut en amont se présenter aux officiels du district. Mais c'est au niveau de la région que tout commence. La bureaucratie tanzanienne et la multitude des procédures administratives nécessaires afin de pouvoir discuter avec un villageois peuvent paraître contraignantes. Ce parcours nécessite du temps et de la patience, et il faut veiller à ce que chaque étape soit « validée »

---

<sup>161</sup> Dr. Proches avait travaillé quelques années plus tôt en collaboration avec le département d'aménagement (Land planning) du district de Kilombero pour la mise en place d'un projet d'apiculture à Kidatu.

<sup>162</sup> Nous reviendrons sur la question de l'interprétariat par la suite.

<sup>163</sup> Au départ peu enclin à travailler sur les questions foncières, Geoffrey s'intéressait aux aires de conservation, à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Après plusieurs terrains ensemble, les récits de vie et les données récoltés auprès des habitants de la vallée l'ont apparemment sensibilisé à ces questions. J'ai d'ailleurs été ravie de relire son manuscrit de master en géographie sur la mise en place des Wildlife Management Areas (WMA) et des forêts en gestion « partagée » dans le district d'Ulanga, réalisé sous la direction R. Biddulph qui coordonnait alors un programme de recherche « Securing land rights in sub-Saharan Africa: A critical examination of new approaches to tenure reform in practice ».

afin de pouvoir accéder à l'étape suivante. Si, à une étape quelconque, on se voit refuser l'agrément d'une autorité administrative, il est alors impossible de passer à l'étape suivante. Ces étapes commencent avec l'obtention d'un permis de recherche et d'un visa de recherche, puis par l'obtention de lettres de présentation aux différentes autorités depuis : la région, les départements (*districts*), les communes (*wards*) et les villages.

L'inscription à l'Université de Sokoine m'a permis d'obtenir un permis de recherche (« *research permit* », **Annexe 3**). Il a ensuite fallu acquérir un visa relevant non pas de la catégorie « tourisme » mais « recherche »<sup>164</sup> délivré par les bureaux de l'administration de la Région, à Morogoro. Toujours à l'échelon régional, le département relatif à la gestion foncière m'a délivré une lettre de présentation (« *introductory letter* », **Annexe 4**) pour le ou les districts où je désirais me rendre. La question foncière étant très sensible dans le pays, les autorités ne sont pas toujours enthousiastes à l'idée d'accorder des lettres lorsqu'il est question d'aborder cette problématique. Il a fallu bien des négociations, et l'adaptation d'un discours qui rassurait quant aux intentions mêmes de ma recherche. Le fait que j'étais doctorante a aidé, dans la mesure où les travaux effectués par ceux qualifiés « d'étudiants » paraissent avoir moins d'échos et de répercussion que ceux d'un chercheur qualifié. Le fait d'être « géographe » m'a également facilité la tâche, dans la mesure où les interlocuteurs rencontrés s'imaginaient souvent que j'allais m'intéresser au changement climatique, à la protection de l'environnement, ou que j'allais « simplement » dessiner des cartes, sans crainte de porter un jugement critique sur la politique du pays.

Ces contraintes administratives m'ont permis d'aborder des représentants et personnels de départements d'aménagement, de gestion des ressources naturelles, ou encore d'agriculture, ce à tous les échelons de l'administration. Ce fut en effet à chaque fois l'occasion de recueillir des informations, d'approfondir des questionnements, et surtout de recueillir le discours et les représentations des responsables administratifs et politiques décisionnaires. Cela me donna l'opportunité de poser des questions sur l'implication et les rôles des différents niveaux administratifs dans le programme gouvernemental du SAGCOT, dans la gestion des conflits fonciers ou encore dans la collaboration avec les investisseurs privés. Ce fut finalement, portée par l'idée de

---

<sup>164</sup> Dont les frais de délivrance sont plus importants que ceux du visa de « business ».

transformer la contrainte administrative en opportunité d'obtenir des données, l'occasion d'interviewer de nombreux acteurs et d'obtenir des documents essentiels à l'analyse. C'est notamment grâce à ces procédures et aux échanges qui en ont résulté, que j'ai pu obtenir des plans d'aménagement des villages du district de Kilombero en 2015, puis d'Ulanga en 2016, mais que j'ai également pu avoir accès aux statistiques démographiques, aux cultures pratiquées, et aux tonnages mesurés aux frontières douanières des districts.

À l'échelon du district, il faut pouvoir dire précisément dans quelles communes et dans quels villages nous voulons nous rendre, afin d'obtenir ces fameux « sauf-conduits ». Il faut donc savoir exactement quels villages se situent à proximité des plantations, et dans quelles communes ces villages sont situés. Lors du premier terrain exploratoire, et bien qu'ayant étudié en amont un corpus documentaire important, il m'a été particulièrement difficile de fournir précisément les noms des villages et des communes dans lesquels je souhaitais me rendre. En effet, les toponymes « homonymes » étant chose courante en Tanzanie, il a plusieurs fois fallu préciser dans quel village « Ihenga », ou encore « Mgudeni » ou « Signali » je souhaitais enquêter. Les différentes études menées dans la vallée m'avaient déjà fourni quelques pistes. Malheureusement, les confusions entre noms de hameau, de village ou de commune, sont fréquentes dans la littérature portant sur la Tanzanie, malgré leur importance comme on le verra dans la **partie III**.

Ayant pris connaissance d'un projet contesté à Namwawala (Chachage, 2010, Bergius, 2014), j'avais demandé une lettre de présentation pour ce village au niveau du district. Les personnels du district m'ont vivement déconseillé de m'y rendre, compte tenu de l'intensité des conflits et des dangers inhérents. À l'inverse, pour le cas où j'aurais été intéressée par l'étude des grandes plantations, il aurait été impératif de visiter au préalable la plantation de riz Mngeta Farm (KPL), laquelle m'était présentée ainsi : « il n'y a pas de problème, l'investissement a permis la création d'emplois et il y a un programme de plantations sous contrat, les villageois ont beaucoup bénéficié de cet investissement, vous allez voir ! Et aussi... allez voir Illovo <sup>165</sup> ! » (M. M., District Land Use Planning, Ifakara,

---

<sup>165</sup> Pour rappel, Illovo est le nom du groupe détenant la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company.

19/07/2015). Cette première remarque m'a fait comprendre le pouvoir de ces lettres <sup>166</sup>, et surtout le pouvoir des autorités du district sur les déplacements et le travail des chercheurs, et plus généralement sur la production scientifique. Cela a également mis en lumière l'image positive de certaines plantations véhiculée par les autorités, alors même que cette image allait rapidement se ternir lors de ma rencontre avec les villageois.

Les conditions d'accès au terrain ont beaucoup évolué depuis 2014, ce qui, au-delà de la collecte des données, signifie des transformations importantes en rapport au climat socio-politique. Au regard de la contestation grandissante envers ces grandes monocultures et l'expansion des réserves, la surveillance dont faisait l'objet les chercheurs à proximité des plantations était nettement plus visible en 2017 qu'en 2014. Un interlocuteur clé, fonctionnaire du gouvernement dans l'une des communes où se situait l'une des plantations, nous a d'ailleurs dit avoir été menacé de licenciement et de perte de retraite pour m'avoir aidée et avoir encouragé les villageois à dire ce qu'ils pensaient de la plantation en question. C'est durant le dernier terrain, en 2017, que j'ai réellement pu éprouver cette méfiance et cette surveillance de plus en plus pressante. Dans les villages, les habitants ne voulaient plus parler. Dans l'un des villages bordant la plantation de riz Mngeta Farm (KPL), alors que je ne l'avais jamais rencontré auparavant, un homme habillé en garde forestier s'est présenté à moi comme un « membre du conseil de village ». Par la suite, de nombreux villageois m'ont rapporté qu'il s'agissait d'un employé de l'entreprise. Le matin-même, mon interprète recevait un magnétophone dans une boîte en carton. Selon lui, il devait être « récompensé » pour enregistrer tous les entretiens. Nous décidâmes donc de le laisser à la *guest-house*. Le soir-même, deux policiers armés et en casque se présentaient à la table où nous partagions un verre avec un ami *Maasai* qui prévoyait de m'offrir une chèvre. Les policiers m'emmenèrent au poste de police pour vérifier mes papiers, et s'assurer que j'étais « en règle ». Ils ne cessèrent de me poser des

---

<sup>166</sup> Le « pouvoir » de ces lettres doit être relativisé dans le sens où, avant 2015, la majorité des chercheurs ayant travaillé en Tanzanie n'en demandaient pas. Par ailleurs, dans le district d'Ulanga, dès ma rencontre avec les prêtres de l'église d'Igota, plus aucune lettre ne m'était demandée par les autorités des communes ou des villages.

questions sur mes intentions et les raisons de ma présence, tout en m'assurant que c'était bien évidemment, « pour ma sécurité » <sup>167</sup>.

Alors que les autorités du district de Kilombero ne m'avaient pas rédigé de lettres de présentation pour Namwawala (Projet Ruipa) lors du premier terrain en 2015, elles m'autorisèrent cependant à aller à Mbingu (**Cartes 5 et 8**), car c'était l'un des villages les moins concernés par le projet de canne à sucre et le plus enclin à l'accueillir. Cela ne m'avait pas empêché, à Mbingu (village dont j'avais l'autorisation d'accès), de m'entretenir avec des villageois, et d'y trouver les plus fervents détracteurs du projet, comme un ancien professeur d'école qui avait enseigné à Miyombonyi, hameau situé presque entièrement dans les limites du projet Ruipa ; ou encore des personnes qui cultivaient sur les terres du « projet ». Les contournements de la contrainte, tout en demeurant dans la légalité, ont été multiples et essentiels à la poursuite de la collecte de données. Par ailleurs, si les lettres furent dans un premier temps des « passe-partout » essentiels pour mes rencontres en tant que « primo-arrivante » dans les villages, elles ne le furent plus dans un second temps, lorsque je revenais, de mois en mois ou d'année en année.

Enfin, la collecte des données socioéconomiques en Tanzanie peut s'avérer compliqué. Dans chaque village, lorsqu'il existe un bâtiment de mairie <sup>168</sup>, on retrouve souvent un plan local d'occupation des sols plus ou moins détaillé, ainsi qu'une série de tableaux réalisés à la main qui synthétisent le nombre de personne par hameau <sup>169</sup>, voire par quartier – coordonné par un représentant de dix maisons <sup>170</sup> – ; les usages du foncier villageois, ou encore les données des représentants locaux. Les données socioéconomiques collectées dans les villages ont également été mises en parallèle avec les différents plans d'aménagement des districts et des villages obtenus au niveau des districts.

Finalement, bien que j'aie suivi un raisonnement global pour répondre à la problématique principale et aux trois hypothèses, le temps passé et les thématiques

---

<sup>167</sup> D'autres chercheurs ont révélé les risques inhérents à l'activité de recherche en Tanzanie. Voir : Igoe et Croucher, 2007 ; Paul *et al.*, 2011 notamment.

<sup>168</sup> « *village office* » en anglais et « *ofisi ya kijiji* » en swahili.

<sup>169</sup> « *hamlet* » en anglais et « *kitongoji* » en swahili.

<sup>170</sup> « *10-house cell leader* » en anglais et « *nyumba ya kumi kumi* » en swahili.

abordées sur chacun des sites n'ont pas toujours été les mêmes (agriculture sous contrat ou non, projet établi, en cours de négociation ou arrêté, type de culture, histoire des villages...). De même, la méthodologie utilisée ne s'est pas limitée aux bornes définies dans les ouvrages universitaires <sup>171</sup>. Elle fut, de façon assez classique, polymorphe, multiscalaire et multi-située. J'ai navigué entre l'analyse anthropologique (entretiens semi-directifs, groupes de discussion et observations), l'analyse de documents légaux, officiels et administratifs, l'analyse d'images satellites, de plans d'aménagement et l'analyse géopolitique des conflits fonciers <sup>172</sup> (Lacoste, 2012). La collecte de données a également nécessité un travail d'analyse des archives de gestion des transactions foncières et des plans d'aménagement de la vallée (depuis la période coloniale lorsque cela était possible), dans les communes ou au niveau des districts, ainsi qu'un travail d'analyse des images satellites.

## ***2. Une approche compréhensive des relations socio-spatiales***

Pour aborder la question des accaparements de terres, M. Edelman (2013 : 494) souligne l'importance d'avoir une connaissance fine des systèmes fonciers locaux et de

---

<sup>171</sup> Si tant est qu'il y en ait « une ». Ayant eu l'opportunité d'enseigner pendant 5 ans la « méthodologie de la recherche en géographie » à l'université, j'ai pu, au cours des années, me rendre compte et rendre compte de la façon dont la « méthodologie » pouvait être à la fois synonyme de « carcan » et d'outil libérateur de la pensée. Un carcan, car il faut rentrer dans les cases. Si on ne fait pas de quantitatif, alors cela peut être considéré par certains comme « non-scientifique ». Mais comment des statistiques réalisées à partir de 150 entretiens effectués auprès d'une population villageoise de 2 000 habitants, pourraient-elles constituer un ensemble représentatif pertinent ? Comment restituer plus de 600 entretiens comme étant descriptifs des ressentis et du vécu des habitants d'une vallée de plus de 700 000 habitants ?

<sup>172</sup> Bien que l'analyse géopolitique de Y. Lacoste propose également de prendre en compte le « local ». Pour reprendre une de ses thèses fondatrices et bien connue, j'entends par géopolitique (que l'on y accole ou non un adjectif supplémentaire comme « local » (Subra, 2016)), les processus suivants : « Par géopolitique, au sens fondateur du terme, j'entends des rivalités de pouvoirs sur du territoire qu'il soit de grande ou de petite dimension [...]. Le territoire géographique est essentiel en géopolitique mais il ne s'agit pas seulement du territoire en tant que tel, avec son étendue, ses formes de relief et ses ressources, mais aussi des hommes et des femmes qui y vivent et des pouvoirs qu'ils acceptent et ceux qu'ils combattent, en raison de l'histoire qu'ils se racontent à tort et à raison, de leurs craintes et des représentations qu'ils se font d'un passé plus ou moins lointain et de l'avenir plus ou moins proche » (Lacoste, 2012 : 27).



l'enchâssement social des relations précédant les transactions. Ma rencontre avec la Tanzanie dans le cadre du programme européen Rurban Africa n'avait duré qu'une semaine, mais m'avait conforté dans l'idée que de longs séjours étaient à prévoir afin de saisir les logiques foncières, la situation politique et les us et coutumes des habitants. Il me fallait m'immerger dans un monde qui n'était pas le mien, et vivre un « certain » temps dans la vallée pour comprendre les problèmes vécus par les habitants, et saisir les diverses stratégies que ces derniers engageaient pour trouver quelconque opportunité d'un avenir « meilleur ».

Le vécu dans les villages et l'observation des pratiques, de la « toile de vie » (Lefebvre, 1974a [2000]) et des activités quotidiennes permet d'aborder la recherche sous un angle plus « compréhensif » des problématiques sociales. F. Gonthier décrit la façon dont M. Weber a pu penser la notion de « compréhension », et explique que « l'activité se définit en effet comme le comportement auquel l'individu communique un sens subjectif. Elle revêt dès lors une dimension de 'significativité' qui la rend justiciable de compréhension : l'activité significative (*sinnhaftes Handeln*) est *ipso facto* une activité compréhensible » (Gonthier, 2004).

Alors que ma thèse avait comme objectif la compréhension des pouvoirs « multiscalaires », ce sont leurs déclinaisons dans les villages qui ont constitué l'angle principal d'observation. Pour savoir si ce que S. Planel (2015b) nomme la « domination discrète » de l'Etat sur les populations rurales s'appliquait également en Tanzanie, la cartographie des acteurs et des stratégies de transfert des terres, ainsi que l'analyse des vecteurs et des véhicules de cette domination, nécessitaient d'observer les assemblées villageoises, les rencontres de la vie quotidienne (à différents moments de la journée), les échanges, les conflits (et les modalités de leur résolution), de même qu'elles nécessitaient une présence physique, malgré des allers-retours en France. Le vécu au village, au sein des familles, et dans des « *guest-house* », a été essentiel à la compréhension des rapports de pouvoir et des tensions inter-villageoises, ainsi qu'à la compréhension des conditions de vie, des activités de production, de commerce, ou encore récréatives. En effet, l'analyse des problématiques foncières nécessite une étude à l'échelle locale, afin d'identifier les acteurs et les facteurs d'influence à l'œuvre dans leur gestion, et en l'espèce, les acteurs et les facteurs d'influence à l'œuvre dans le cadre d'une pression foncière extrêmement

intense, et dans des espaces de plus en plus confinés dans les interstices de très larges enclos.

J'ai souvent dû adapter ma position de chercheuse, à l'aune de situations parfois conflictuelles, dans la mesure où ma présence aurait pu (a dû) influencer les échanges. Lorsque j'ai été accueillie par les prêtres de l'église d'Igota, Father Abdon Mkope et Father James, il a également fallu adapter mon approche. Alors que j'étais invitée à prendre la parole à la fin de la messe du dimanche matin, celle-ci se transformait parfois en une sorte d'assemblée générale lors de laquelle le prêtre traduisait mes questions, des personnes prenaient à leur tour la parole pour apporter leurs ressentis, leur vécu, leurs idées sur le sujet. Après la messe, des petits groupes de personnes venaient à ma rencontre pour développer leurs propos, ou me proposaient d'organiser une rencontre.

Par ailleurs, les négociations dans les villages mettaient en évidence les relations entre les acteurs publics et privés, les investisseurs nationaux, étrangers et les villageois, ainsi que les tensions entre les secteurs de la conservation et du développement agricole, qui se déployaient dans un espace multi-scalaire. Cela permettait de comprendre comment un espace est produit à la fois « par le haut », et par les dynamiques individuelles et collectives impulsées par ceux qui vivent de plus en plus dans les interstices de la ferme et des aires de conservation. Il fallait adopter une approche compréhensive des processus socio-spatiaux, parce que les déterminismes « [...] ne permettent pas d'aborder le travail constant de production de sens qui caractérise notre humanité » (Schurmans, 2003). Ainsi, interpréter les actions des acteurs, le sens et les représentations subjectives qui sous-tendent ces actions était au cœur de la démarche scientifique. M. Charmillot et C. Dayer (2006) soulignent que la démarche compréhensive

« [...] dégage la logique des conduites individuelles et collectives en ce qu'elle se centre sur la mise au jour des significations que chacun d'entre nous attribue à son action (que veut l'acteur, quels buts veut-il atteindre, quelles sont ses conceptions des attentes des autres... quelles sont les attentes des autres ?); ainsi que sur la mise au jour de la logique collective qu'est l'activité sociale (quelle trame les actions et réactions forment-elles, quel est le réseau de significations qui apparaît sur la base du faisceau croisé des actions singulières ?) » (Charmillot et Dayer, 2006 : 126).

En anthropologie, l'approche processuelle (Chauveau, 2007) permet d'analyser les règles, les normes et les pratiques des acteurs, et de comprendre les raisons de ces choix. La recherche doctorale d'A. Adamczewski sur la zone du Niger au Mali montre bien que

« [l]es acteurs ne sont ni des atomes isolés ni des récepteurs passifs des « règles ». Ils interagissent avec d'autres acteurs au sein de réseaux multiples dans un contexte institutionnel donné, qui limitent leur champ d'opportunités et sur lesquels ils peuvent agir » (Adamczewski, 2014 : 13).

Afin d'adopter cette approche compréhensive, les récits de vie ont été privilégiés pour comprendre les trajectoires personnelles, les migrations, les raisons de ces migrations (trouver un travail dans les plantations à l'époque coloniale, « trouver une vie », ou devoir se regrouper durant la période de villagisation par exemple), et les représentations individuelles des transformations socio-spatiales sur le temps long. Les recherches à partir de récits oraux grâce auxquels nous avons pu retracer l'histoire de la vallée du Kilombero depuis la période coloniale ont constitué un socle qui nous a permis de comprendre son développement et le déploiement de son histoire dans les dynamiques socio-spatiales actuelles. En effet, c'est bien la compréhension des dynamiques passées et de la mémoire véhiculée par les acteurs qui permet, dans une certaine mesure, d'aborder à la fois une partie des logiques d'acteurs et de faire apparaître les continuités ou les divergences contemporaines.

Par exemple, l'histoire des membres d'un comité de résistance face à un projet de canne à sucre, composé de personnes ayant été expulsées en 2002 du nord de la vallée à la suite de l'expansion d'une plantation de canne à sucre, et de personnes ayant été expulsées d'une plantation de riz à Mbarali située dans la région de Mbeya, nous permettait de saisir la résistance particulièrement forte dans cette partie de la vallée. A contrario, le récit des vieux, à l'époque travailleurs migrants dans les plantations de sisal durant la période coloniale, qui affirment aux jeunes que « c'était mieux avant, même pendant la colonisation, au moins on pouvait s'acheter un poulet par semaine ! » (Entretien avec M. P., Lupiro, 15/08/2016), ne laissait pas d'interroger quant à la reproduction (et la transformation) des représentations transgénérationnelles.

### ***3. Le choix des enquêtés et l'usage de « l'effet boule de neige »***

A Mngeta, après un entretien avec une personne en charge de la vulgarisation agricole (« *Agricultural Extension Officer* »), M. U.<sup>173</sup>, nous décidâmes ensemble des villages et hameaux dans lesquels nous pourrions mener des entretiens et organiser des « discussions thématiques de groupes » (ou « *focus groups* »<sup>174</sup> en anglais). Bien que consciente du biais engendré par cette façon d'aborder le terrain grâce à un fonctionnaire de l'État<sup>175</sup>, M. U. nous a aidé à constituer des groupes de discussion dans chacun des hameaux. Il était en effet informé des difficultés rencontrées par les villageois, et très enclin à ce que cela soit rapporté à des chercheurs. J'ai d'abord été surprise de la tournure prise par les premiers groupes de discussion. Je n'avais pas choisi les personnes avec qui nous allions discuter, même si j'avais donné des indications, telles que le nombre de personnes (un maximum de 10 personnes par groupe, ce qui fut rarement respecté), une part à peu près égale d'hommes et de femmes, des « jeunes » et des « vieux », des personnes concernées par la perte d'accès à la terre, d'autres faisant partie du programme de plantations satellites. Alors que j'avais préparé une grille de discussion, les prises de parole et les colères l'emportaient souvent sur la rigidité d'un questionnaire que j'avais préparé en amont derrière mon écran d'ordinateur à Toulouse. Au final, je fus surprise par la facilité des prises de parole, par les femmes comme par les hommes, par les jeunes comme par les vieux. Très vite, le ton montait lorsqu'il était question de KPL<sup>176</sup>. Des femmes se levaient de leur chaise et se plaignaient en vociférant qu'elles n'avaient désormais plus de terre, d'autres couraient chercher les outils rouillés et inadaptés que KPL les avaient « forcées » à acheter et qui se retrouvaient sur le toit des toilettes, d'autres

---

<sup>173</sup> Comme énoncé dans les **Indications de lecture** de ce manuscrit, l'anonymat des personnels administratifs comme des villageois et villageoises enquêtées est crucial. J'ai déjà mentionné ce fait, mais nombreux sont les personnels administratifs qui m'ont fait part de leur crainte quant aux conséquences de l'aide qu'ils m'avaient apportée lors des premiers terrains, notamment la possible perte de leur poste ou de leur retraite.

<sup>174</sup> « focus group » sera utilisé par la suite.

<sup>175</sup> « Biais » car les représentants de l'État font partie de ce système de pouvoir multiscalair et peuvent parfois être partie-prenante des accaparements.

<sup>176</sup> Les remarques faites à propos de cette plantation pourraient aussi bien être écrites concernant les entretiens menés autour de la plantation de teck KVTC, de la plantation de canne à sucre KSCL ou bien du projet de canne à sucre de Ruipa.

encore mimaient l'avion qui épandait du Roundup et qui « pollueait les puits et affectaient les femmes enceintes ». Les discussions, qui au départ étaient très institutionnalisées, se transformèrent parfois en sorte d'assemblée villageoise, où chacun venait présenter ses « doléances ».

Maintenir le cap de la discussion tout en rebondissant sur les différentes plaintes et problèmes soulevés était un exercice nouveau, mais épanouissant et riche en ressentis et vécus. Contenir les émotions et conserver un recul nécessaire fut l'un des principaux défis de mes terrains. Il s'agissait en réalité davantage d'une discussion de groupe, (avec des questions certes préparées en amont), mais l'idée était vraiment d'avoir un premier aperçu global de la situation. Cependant, et comme cela est de mise dans les études anthropologiques ou sociologiques, j'ai immédiatement compris que l'émulation d'un groupe face à un problème commun pouvait cacher des contradictions, des différences entre chacun des acteurs présents. *L'acteur et le système* de M. Crozier et E. Friedberg, comme l'habitus de P. Bourdieu, résonnaient alors en moi pour me rappeler l'attention que je me devais de porter aux situations propres aux individus dans la société. En effet, malgré la facilité des prises de parole, les regards et les visages des personnes présentes m'ont fait comprendre que les situations personnelles étaient très contrastées. La méthodologie s'est donc orientée vers des entretiens individuels. En 2015, de nombreuses personnes voulaient aborder les difficultés qu'elles rencontraient<sup>177</sup>. Un jour que nous revenions à vélo après avoir longé sur 23,3 km une partie de la plantation de 5 800 ha pour rejoindre le village de Mngeta, dans l'attente de la barque qui devait nous permettre de traverser la rivière, un travailleur en bleu de travail demanda à M.U., s'il était possible de me parler : « Les gens [*noms des villages supprimés*] m'ont dit qu'ils avaient tout raconté sur KPL ! Moi je voudrais lui raconter comment ça se passe au niveau du travail dans l'usine, parce qu'il y a beaucoup à dire aussi ! ». Toujours animée d'un souci de préserver l'anonymat et d'assurer la protection des personnes interrogées, nous sommes alors convenus d'un rendez-vous le soir-même autour d'un repas. Si je relate cette rencontre, c'est que par la suite, de nombreux entretiens ont été réalisés grâce à des rencontres faites « par hasard », au fil de l'eau.

---

<sup>177</sup> Ce ne fut pas le cas en 2017, année où je n'ai pu rencontrer que très peu de nouvelles personnes, nombreux étant ceux qui m'évitaient par peur d'être repérés par les autorités.



Planche 4. Rencontre avec un travailleur de la plantation KPL (Entre Isago et Mngeta, A. Blache 12/07/2015)

#### *4. L'enjeu d'une compréhension du sens sans analyse du discours*

Un enjeu majeur de la compréhension des sens donnés aux actions est la compréhension de la langue, de sa structure grammaticale et orthographique approfondie. En effet, l'analyse d'un dispositif ou encore de la production de l'espace (Lefebvre, 1974a [2000]), et donc des relations de pouvoir correspond à l'analyse d'un

« [e]nsemble hétérogène qui inclut virtuellement chaque chose, qu'elle soit linguistique ou non : discours, institutions, édifices, lois, mesures de police, propositions philosophiques. Le dispositif pris en lui-même [étant] le réseau qui s'établit entre ces éléments » (Agamben, 2006).

J'aurais souhaité pouvoir mener une analyse des récits de vie, et des entretiens effectués auprès des villageois. En effet, les deux principales langues de travail ont été l'anglais et le kiswahili. J'avais traduit la grille des entretiens semi-directifs de l'anglais au swahili avec l'aide de collègues tanzaniens, mais il m'était impossible de comprendre l'intégralité des réponses aux questions, et donc de pouvoir « rebondir » sur celles-ci sans l'aide d'un interprète. Cela a bien-sûr été un problème, malgré la bonne volonté des interprètes. Afin de minimiser les distorsions d'interprétations, il a été indispensable de s'entendre sur le fait que je ne désirais pas une synthèse de ce qui venait d'être dit, mais bien l'ensemble du propos, quand bien même cela pouvait sembler inutile à l'interprète, voire contradictoire ou redondant. Cela a parfois pu mener à des frustrations, qui ont pu être résolues par un dialogue constant et un retour permanent sur le travail collaboratif effectué en binôme dans la journée, ou après un entretien. J'ai également pu observer un autre problème lorsque j'ai travaillé pendant plusieurs mois avec le même interprète, devenu ami. Anthony, jeune entrepreneur originaire de Rombo au Kilimandjaro, est venu s'installer dans la vallée du Kilombero pour y investir, « trouver des terres », de l'espace, qu'il ne pouvait pas investir dans le nord du pays, densément peuplé. Nous nous sommes rencontrés à Namwawala en 2014, sur le site Ruipa en cours de négociation. Il tenait une boutique de recharge de batteries de téléphones portables, par panneau solaire. Il était également propriétaire d'une ferme avec une vingtaine de porcs, et rêvait de se lancer dans la fabrication de saucisses <sup>178</sup>. Son parcours, plutôt atypique, révèle bien les dynamiques de

---

<sup>178</sup> Il fit d'ailleurs, à de nombreuses reprises, la demande d'obtenir auprès de B. Charlery de la Masselière une machine pour fabriquer des saucisses.

pluriactivités et de pluri-localisation des activités que l'on peut aujourd'hui observer notamment chez les jeunes. Anthony a été le premier locuteur anglais rencontré dans la vallée. Après le premier terrain avec Geoffrey, ce dernier avait dû repartir en urgence à Bukoba, dans le nord du pays, afin de régler une affaire de « terres familiales ». Anthony m'avait donc proposé de m'accompagner et de m'aider dans les entretiens. Bien évidemment, cela représentait pour lui une rentrée d'argent conséquente lui permettant de consolider ses investissements.

Au début, les entretiens effectués avec l'aide d'Anthony furent un peu « chaotiques ». D'une part il ne quittait jamais son téléphone. Homme d'affaires, en permanence à gérer des échanges, à vérifier les horaires de train pour assurer les commandes de riz ou d'œufs à transporter depuis la vallée jusqu'à Dar es Salaam, le téléphone était son outil de travail. Nous avons donc dû rediscuter les termes de notre collaboration, et à la fin de la première journée les règles de cette collaboration étaient clarifiées. J'ai également dû composer avec le fait qu'Anthony était un habitant de la vallée du Kilombero, qui plus est un habitant de Namwawala (**Cartes 5 et 8**), village connaissant une forte contestation liée à un projet de plantation de canne à sucre. Cette particularité fut extrêmement avantageuse mais s'avéra également un problème, parfois révélateur de dynamiques intéressantes. Un avantage car le fait qu'Anthony soit connu dans différents villages, qu'il puisse nous présenter à des personnes « clés », et qu'il connaisse les conditions d'accès aux villages et les moyens de transports (horaires, prix, temps de trajet...), a grandement facilité l'accès aux personnes enquêtées. Anthony a été pour moi un cas d'étude. Partout où nous allions, il cherchait à trouver une opportunité, une affaire à « dégoter »<sup>179</sup>. Chaque nouveau village de la vallée qu'il découvrait était pour lui l'opportunité d'élargir son réseau de clientèle. Cela en devint même gênant quand, alors que nous abordions la question foncière et le prix des terres, il disait l'air de plaisanter, qu'il achèterait bien ces terres que les paysans, en recherche de capital financier, vendaient à un prix dérisoire.

---

<sup>179</sup> Anthony s'étant lancé dans l'élevage de volaille, nous voyagions souvent en *bajaji* (« *tuck-tuck* ») depuis Ifakara, la capitale du district de Kilombero, jusqu'aux différents villages de la vallée, avec entre nous, des colonnes d'œufs empaquetés.



Apprendre la langue, communiquer, échanger, écouter les informations au journal du soir ou les querelles de voisinage. Comment connaître un pays, une société si on ne peut communiquer ? Apprendre la langue est essentiel. Les mots employés pour les salutations par exemple permettent de comprendre les relations hiérarchiques qui lient deux interlocuteurs. Les plaisanteries dans les présentations, sur la tenue, l'activité principale ou l'origine, révèlent également les sujets liés aux groupes ethniques. En effet, alors que je n'y avais pas particulièrement prêté attention, la répétition de la question « *Una kabila gani ?* » (« Tu es de quelle ethnie ? ») ou encore de la question « *Una toka wapi ?* » (« Tu viens d'où ? ») m'a surprise. L'apprentissage de la langue permettait de combler certaines phrases non traduites par l'interprète. Malgré tout, il n'était pas possible de dégager des « registres de discours », les nuances grammaticales et subtilités nécessaires à la compréhension de leur signification m'échappant <sup>180</sup>.

### ***5. La pratique du terrain et la rigueur du qualitatif***

Afin de pallier le problème de la langue, l'approche immersive dans la vie du village m'a permis d'appréhender les mobilités quotidiennes, les lieux de rencontre, d'échanges, de commerce et de détente. Le fait que certaines parties du terrain <sup>181</sup> ont été « sur-enquêtées » a pu poser des difficultés. Certains enquêtés ont en effet clairement fait part de leur sentiment d'être « utilisés » pour la recherche sans contrepartie et sans constater d'amélioration concrète de leurs conditions de vie, ce qui a inévitablement posé question sur la posture du chercheur et le retour aux enquêtés. La question de la posture et de la « nécessaire réflexivité » du chercheur est cruciale. Si « les périodes de doute, d'introspection, de solitude sont souvent passées sous silence » (Blondet, 2008 : 59) dans

---

<sup>180</sup> Pour finir sur les limites de l'analyse de discours, et dans un souci de compréhension de l'évolution des représentations portées sur la vallée du Kilombero et sur ses habitants par celles et ceux qui la « planifient », il aurait été intéressant de faire une analyse textuelle des récits, notes et rapports coloniaux (sur lesquels ont largement travaillé L. E. Larson et J. Monson), associée à l'analyse des discours actuels. Un programme de recherche (« Future Rural Africa : Future-making and social-ecological transformation - Collaborative Research Center 228 »), comporte un « module » dont l'objet est de questionner l'histoire du « cluster Kilombero » dans la compréhension des stratégies locales actuelles. Ce serait une piste à approfondir, notamment avec les historiens présents dans ce programme.

<sup>181</sup> Autour de la plantation de riz à Mngeta et autour de la plantation de canne à sucre au nord.

la littérature, il s'agit ici d'exposer une réflexion personnelle à la fois sur ma posture et sur la légitimité du statut de « chercheuse », tout autant que de questionner les limites de ce qu'est la « vie au village », et plus encore ce que signifie l'observation participante (Blondet, 2008 : 59).

Plusieurs fois, surtout dans les premiers temps suivant mes retours en Tanzanie, je me suis posée la question de la légitimité de faire de la « Recherche ». « Faire de la recherche », s'intéresser à la vie des autres, à la construction des représentations, des toiles de vie, d'un espace ou d'un territoire, essayer de comprendre les relations que les gens tissent entre eux, la construction des discours et les pratiques de chacun et de tous. Il faut associer les règles de ceux qui ont circonscrit la façon de « produire de la connaissance » aux digressions, aux doutes, aux aléas. Mais la connaissance, elle, est déjà là, quelque part. Et la tentation de contourner les règles et d'aller au-delà d'un cadre institutionnel qui parfois entraîne une méconnaissance flagrante du « réel », du « concret », du vécu, tourmente le chercheur. Quelle légitimité avais-je à retranscrire la vie quotidienne d'une autre personne, à travailler sur les formes de colonialisme, moi qui venais de l'un de ces anciens empires coloniaux si prompts à donner des leçons au reste du monde ? Comment accepter d'administrer des questionnaires pour pénétrer des vies humaines, des ressentis, des imaginaires et des idées ? Le terrain est une découverte permanente (découverte de l'autre, dans toute sa complexité et sa richesse), mais aussi une perte du pouvoir sur soi-même afin d'en acquérir un peu plus.

Qu'est-ce que la connaissance d'un terrain ? Quand peut-on dire que l'on « connaît son terrain » ? « Vivre le terrain ». Vivre le terrain et l'embrasser, s'imprégner des mots, des odeurs, des goûts, s'immerger dans un inconnu et ne jamais s'en repaître. Le temps permet de s'abreuver de détails, de situations de vie particulières, de moments et d'images, qui tous ensemble construisent ou déconstruisent ce que l'on appelle « notre connaissance du terrain ». Comment intégrer les morts, les souffrances physiques et les « manques » dans l'analyse ? Comment prendre du recul lorsqu'on apprend qu'une personne que l'on rencontrait année après année (membre d'un comité de résistance et élu à l'une des communes) a été assassinée à coups de machette ? Comment retranscrire les joies, les moments de bonheur, les rires et le partage d'un thé, à l'aube, avant le départ du bétail ? Malgré la peur de détourner l'objectif général de l'écrit en détaillant des situations particulières, la question du vécu et de son importance dans l'analyse globale, mérite

quelques paragraphes. C'est en effet le cumul des situations particulières qui forge la connaissance du terrain.



Planche 5. Entretiens, groupes de discussion et vie au village (Réalisation : A. Blache, 2022)

Plonger dans des plantations de canne à sucre à perte de vue, monter dans des camions remplis de sacs de riz pour aller d'un village à l'autre, écouter les récits de paysans expulsés à coup de bulldozers, s'embourber sur des routes non réhabilitées, ou même bloquées par les déversements d'eaux usées des grandes plantations, dormir dans des « *guest houses* » dans les chambres desquelles des ventilateurs bruyants et obsolètes font office de « climatisation », et dont les douches et les toilettes rudimentaires fonctionnent quand il y a de l'eau... ont été des vécus instructifs sur les conditions de vie dans la vallée. Non ce n'est pas le Kilimandjaro, où l'économie touristique florissante a fait sortir de terre des hôtels rutilants et des routes praticables. Ce n'est pas le Kilimandjaro, les habitants de la vallée ont été expulsés de tous les flancs des montagnes Udzungwa, et des hauts plateaux de Mahenge. Ce n'est pas le Kilimandjaro : on n'y parle que très peu l'anglais, on

n'y mange pas de cuisine indienne, et les plus hauts bâtiments sont ceux des silos de riz et des usines de transformation de canne à sucre. Ce n'est pas le Kilimandjaro ; il n'y a que très rarement de l'électricité, alors que l'installation hydroélectrique de Kihansi fournit 180 MW aux grandes villes du pays. Ce n'est pas le Kilimandjaro ; ici, les tensions foncières et les critiques exprimées face aux expulsions à répétition font craindre aux élites locales et aux grandes compagnies l'arrivée de chercheurs. C'est la vallée du Kilombero, circonscrite entre des aires protégées et des grandes plantations et traversée par la TAZARA, ce chemin de fer construit avec les Chinois en 1974, *symbole* de l'indépendance et de la coopération Sud-Sud face à « l'impérialisme occidental » (Monson, 2009). La vie dans la vallée du Kilombero était assez rudimentaire. Un extrait d'un de mes carnets de terrain <sup>182</sup> illustre cet aspect « rudimentaire » et la situation vécue :

*« 11.07.2015, 14h. Après avoir quitté les bâtiments administratifs du district à Ifakara, nous avons réussi à partir avec plus d'une vingtaine de lettres en poche avec Geoffrey. Nous avons filé vers la 'station' où se trouvait plusieurs Noah garés prêts à partir pour le sud de la vallée. Ce sont des types de vans de 9 places, ou plus... plus que 9 généralement. Alors que je croyais, bêtement et naïvement que nous allions partir tout de suite après avoir été installés dans un Noah, nous avons en fait attendus plus de deux heures que se remplisse le véhicule. Si j'avais voulu partir, j'aurais dû payer l'ensemble des places disponibles. Mais cette idée ne m'est pas venue à l'idée. Il fallait attendre, comme tout le monde. La prochaine fois je ne me ferai pas avoir, je monterai dans celui qui est déjà presque rempli... ! [...]*

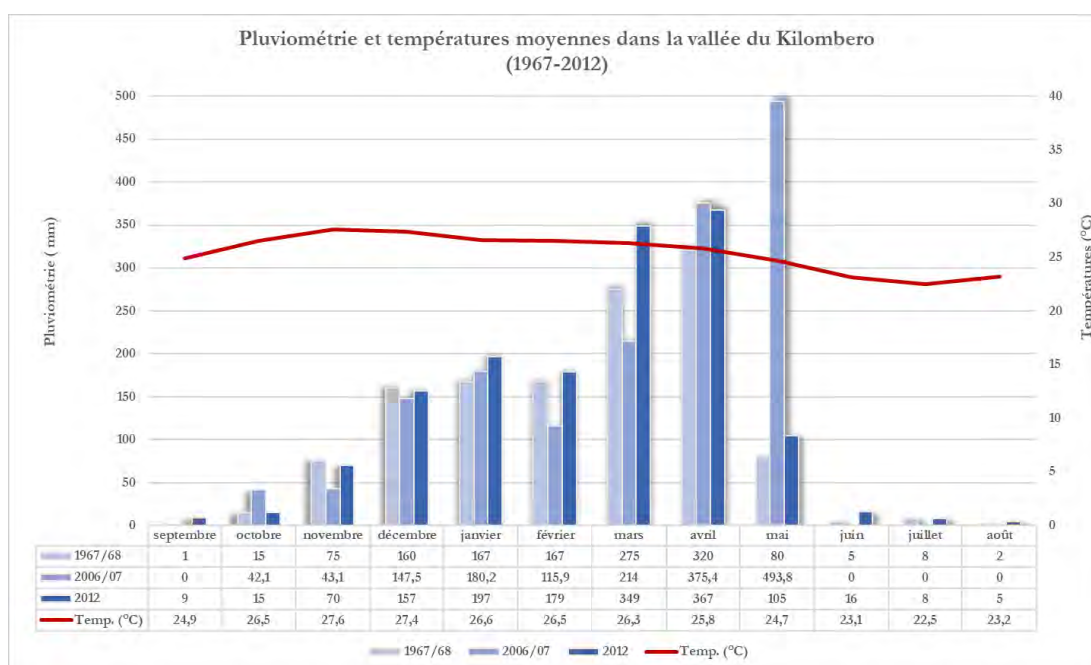
*18h. Arrivés enfin à Mchombe, près de la plantation de riz KPL ! Aucune guest house n'est disponible, forcément, c'est la fin de la saison des récoltes et tous les acheteurs sont là et les occupent toutes. Arriver à 18h n'était pas une bonne idée. Il fait déjà nuit. Après quelques tentatives et discussions, Geoffrey a réussi à trouver un endroit qui pourrait nous accueillir pour la nuit. Bonheur et soulagement... Un bâtiment qui a l'air vraiment neuf, propre. Et on dirait qu'il y a l'électricité d'après tous les fils électriques qui s'étendent par-ci par-là dehors. Quand je rentre enfin dans ma chambre, je m'étale sur le lit complètement détruit, de soulagement... et là, une colonie d'araignée se pavane sur ce qui ressemblait à peu près à une moustiquaire (ou des lambeaux de moustiquaire). J'en*

---

<sup>182</sup> J'ai tenu deux types de carnets de terrain. Les premiers servaient à prendre des notes durant les différents entretiens. À défaut de pouvoir enregistrer tous les entretiens (lorsque la personne n'était pas d'accord par exemple), je notais le plus grand nombre d'idées et de réponses possibles, ainsi que la situation, l'ambiance, l'environnement qui entourait l'entretien. L'autre type de carnet était une sorte de journal de réflexion sur mon vécu et ma posture en tant que chercheuse. J'ai pu y noter toutes les réflexions, les idées, les nouvelles questions qui me venaient à l'esprit.

ai compté 56 avant d'arrêter et de décider d'aller prendre l'air» (Blache, carnet de terrain personnel n°1, 11/07/2015).

Par ailleurs, les conditions pluviométriques et hydrologiques de la vallée du Kilombero participent de la convoitise de cet espace, mais constituent également une contrainte pour la mobilité, l'accessibilité à l'électricité, aux marchés, aux champs, et la croissance des cultures. La vallée bénéficie d'un climat tropical semi-humide avec une importante saison des pluies allant de mi-novembre à fin mai. La durée de cette période est néanmoins variable. Elle peut aussi bien débuter en octobre ou fin décembre, et s'étendre jusqu'à mi-juin <sup>183</sup>.



**Graphique 1. Pluviométrie et températures dans la vallée du Kilombero (1967-2012) (Réalisation : A. Blache, 2019 ; Sources : Jätzold et Baum, 1968 : 19 ; Ulanga DLUP, 2012 ; climat-data.org)**

La moyenne annuelle de l'intensité des précipitations dans la vallée varie entre 1 000 et 2 000 mm par mètre carré, jusqu'à 3 000 – 3 200 mm par mètre carré dans certaines zones. S.W. Lyon *et al.* (2015 : 1914) estiment qu'en 2015, la moyenne des précipitations se situait entre 1 200 et 1 400 mm par mètre carré dans les plaines, alors

<sup>183</sup> Des périodes de sécheresse peuvent apparaître entre janvier et février, comme ce fut le cas durant l'année 1944-45, au cours de laquelle une période de 39 jours consécutifs sans pluie a pu être observée, provoquant à certains endroits la destruction des cultures de riz (Jätzold et Baum, 1968 : 18).

qu'elle se situait entre 1 500 et 2 100 mm d'épaisseur dans les zones montagneuses. D'après l'étude hydrographique menée par ces auteurs (*ibid.*, 2015 : 1917), les « valeurs mensuelles moyennes du total des précipitations variaient entre 174 et 233 mm par mètre carré entre décembre et avril (la saison humide), et étaient à moins de 80 mm par mètre carré entre mai et novembre (la saison sèche) »<sup>184</sup>. La plaine est inondée de janvier à mai, modifiant les moyens de transport et de communication entre les deux cônes alluviaux. C'est en mars que les précipitations deviennent les plus importantes, pour connaître un pic en avril-mai. Cette période, appelée la grande saison des pluies (*masika*<sup>185</sup>), est traversée des crues importantes. Le niveau de la rivière du Kilombero et de ses affluents peut alors augmenter de 4 à 5 mètres en quelques semaines. Il s'en suit une saison plus fraîche (*kipupwe*) jusqu'à la saison sèche (*kiangazi*), puis une saison chaude et sèche (*vuli*) jusqu'au début de la saison des pluies (**Graphique 1**).

Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces variations saisonnières influencent grandement les mobilités et l'accessibilité à certaines parties de la vallée. Dans le district de Kilombero, depuis la TANZAM<sup>186</sup>, la route partant de Mikumi jusqu'au nord de la vallée est une route majoritairement goudronnée. Depuis Ruhembe jusqu'au pont enjambant la rivière Great Ruaha, une grande partie de la route est tapissée de mélasse issue des résidus de la canne à sucre produite par l'entreprise Kilombero Sugar Company Ltd. (**Carte 6**). Après le pont, à hauteur de Mkamba, la route se dégrade jusqu'à devenir une route de terre, refaite après chaque saison des pluies. Les bosses et les nids-de-poule sont fréquents, ce qui provoque de nombreux accidents (de bus, de voitures, de cyclistes ou de piétons). Pendant la saison sèche, la poussière laissée après chaque passage de bus forme d'épais nuages de couleur orangée, qui tapissent ensuite les maisons, les arbres et les villageois situés à proximité. Ceci est encore plus manifeste lorsque des 4x4 d'ONG, d'entreprises privées ou du gouvernement arpentent la vallée<sup>187</sup>. Les routes sont

---

<sup>184</sup> [Average monthly total rainfall values ranged from 174 to 233 mm between December and November (the wet season) and were less than 80 mm between May and November (the dry season)].

<sup>185</sup> Les mots de ce paragraphe dont la graphie est en italique sont des mots en swahili.

<sup>186</sup> Signifiant « Tanzania-Zambia », la TANZAM est une route reliant Dar-es-Salaam à la Zambie, construite par les Américains dans les années 1970.

<sup>187</sup> Deux anecdotes illustrent cette situation. Le 20/07/2015, alors que nous nous rendions de Mbingu à Ifakara à bord d'un Noah (minibus de 8 places « officiellement »), nous sommes tombés en panne à hauteur

impraticables pendant la saison des pluies. Il peut ainsi arriver de mettre plus de six heures pour parcourir 30 km même au moyen d'un *bajaji* (ou « *tuck-tuck* »). Le *bajaji* n'en demeure pas moins un moyen de transport pratique pendant la saison des pluies, car les mini-bus ont tendance à s'embourber. Par ailleurs, ils permettent aux chercheurs de géolocaliser les hameaux ou les villages n'apparaissant sur aucune carte, grâce à la connaissance précise qu'ont de la région les conducteurs qui parcourent quotidiennement la vallée. Pendant la saison sèche, il est préférable et moins coûteux d'opter pour les *daladala* ou les Noah. Ces minibus, dont la capacité *officielle* est de huit personnes, transportent souvent près de quinze personnes, des poulets et des sacs de riz notamment. La musique, à plein volume, n'empêche pas les rencontres et les discussions, qui permettent d'en apprendre un peu plus sur les conditions de vie et de mobilité dans la vallée (**Planches 5 et 6**).

---

de Kiberege. Nous avons été pris en stop par un 4x4 conduit par un ingénieur agricole en charge de la plantation de riz Kilombero Plantation Ltd. Au vu du manque de place à l'intérieur du véhicule, il nous proposa de nous installer à l'arrière de celui-ci, dans la benne. Ce fut l'occasion de m'apercevoir que le conducteur ne décélérait absolument pas pendant la traversée des villages, alors que les enfants qui jouaient près de la route couraient et sautaient sur les bas-côtés en voyant arriver le pick-up, et que nous laissions derrière nous une trainée que l'on n'avait pas le temps de voir s'estomper.

Par ailleurs, de retour de Namwawala le 30/07/2016, alors que je conduisais un 4x4 prêté par un collègue de l'université de Dar es Salaam pour nous rendre à Ifakara avant la tombée de la nuit, un 4x4 de la Belgium Tanzania Cooperation (BTC - en charge de la coordination du site Ramsar) nous doubla à vive allure dans un village, alors qu'un camion arrivait en face. Il est vrai qu'il est déconseillé (voire parfois interdit) de conduire de nuit dans les campagnes tanzaniennes. Mais doubler en plein village, sur une chaussée rehaussée dont les fossés peuvent en période de pluies être très glissants, peut s'avérer extrêmement dangereux. Nous avons évité le pire, mais le camion s'est retrouvé dans le ravin. Heureusement, il n'y eut aucun blessé et le camion ne comportait aucune marchandise.



Planche 6. Transports (1) (Réalisation : A. Blache, 2021)

Jusqu'en 2018, pour se rendre dans le district d'Ulanga depuis Ifakara, il fallait emprunter une barge afin de traverser la rivière du Kilombero <sup>188</sup>. Plusieurs accidents ayant eu lieu (dont les deux plus meurtriers en 2002 et en 2017), un pont a depuis été construit grâce à la coopération chinoise et permet aujourd'hui une meilleure fluidité de la mobilité entre les districts (**Planches 5 et 6**). La majorité du revêtement des routes du district d'Ulanga est faite de terre. Il n'y a qu'à l'arrivée à Mahenge, capitale du district, que les routes sont revêtues de goudron. La dangerosité des routes du district d'Ulanga est

---

<sup>188</sup> L'attente de l'arrivée de la barge permettait d'observer la vente de poisson séché et le transport des bois de teck par camion, ainsi que les différentes marchandises transportées par les habitants et des vendeurs ambulants. Cette attente permettait également de faire des rencontres et d'engager des discussions informelles enrichissantes.



pareillement préoccupante. Une caractéristique particulière et récurrente tient au fait que la majorité des routes de Kivukoni à Lupiro, ainsi que la route allant de Lupiro à Malinyi (routes qu'empruntent les camions chargés de bois de teck de l'entreprise Kilombero Valley Teak Company – KVTC), sont détériorées en de nombreux endroits <sup>189</sup>. Nous y reviendrons dans la partie 3 de ce manuscrit.

Nous reviendrons également dans le **Chapitre 2** de la **Partie II**, sur le chemin de fer TAZARA, construit en 1974 grâce à la coopération chinoise, qui a transformé en profondeur la démographie et l'économie de la vallée. Aujourd'hui, ce chemin de fer est utilisé principalement pour le transport de marchandises, mais les habitants de la vallée l'utilisent également pour se rendre dans les districts alentours, en particulier dans les zones inaccessibles par la route (Uchindile, Mufindi ou Makambako dans la région d'Iringa, par exemple). De nombreux produits sont échangés grâce à cette voie ferrée, et une économie de petits commerces se déploie tout le long de la ligne à chacune des gares traversées. Le train n'est cependant pas le moyen de transport le plus utilisé pour les trajets internes dans la vallée : même si ses passages sont fréquents, il est en effet très peu ponctuel <sup>190</sup>.

Enfin, la volonté de vivre le plus possible dans les villages et d'appréhender les ressentis, les expériences, les représentations du temps et de l'espace, était également motivée par la volonté de déconstruire les représentations postcoloniales sur l'Afrique et ses habitants. La géographie a été une science coloniale, de domination (Claval, 2008 ;

---

<sup>189</sup> Une autre anecdote (parmi beaucoup d'autres, malheureusement) nous éclaire sur l'état de ces routes. Pour nous rendre de Lupiro à Ifakara le 21/03/2017, en faisant du stop, une voiture de l'Ifakara Health Institute s'est arrêtée. À son bord, une femme enceinte sur le point d'accoucher se rendait à l'hôpital d'Ifakara avec sa mère et ses jeunes enfants. Il fallait faire vite et même si le conducteur faisait attention et prenait toutes les précautions possibles, sa douleur s'exprimait à chaque soubresaut de la voiture lorsque celle-ci arpentait les nids-de-poule.

<sup>190</sup> Une anecdote illustre la non-ponctualité du train, qui n'est pas l'apanage de la SNCF... Avec Bernard Charlery de la Masselière et Erasme Ngiye, nous avons décidé de prendre le train depuis Mngeta le 03/03/2017, jusqu'à Dar es Salaam. L'arrivée à destination du train était prévue à 4h du matin, mais nous avons dû patienter jusqu'à 7h40 avant que le train n'entre en gare. Ici, pas de remboursement, ni d'excuses de la part de la compagnie de transport. Cependant, les paysages qui s'offrent aux voyageurs, le wagon-bar et les rencontres que l'on peut y faire permettent d'occulter rapidement ce retard.

Singaravelou, 2008 ; Pourtier, 1986). Que ce soit dans l'expertise agricole ou environnementale, les géographes ont joué un rôle prépondérant dans les orientations stratégiques coloniales. Par ailleurs, au tournant de la période coloniale, la géographie n'a pas radicalement changé de cap. A. Ballouche explique ceci par le fait que « au-delà de la production scientifique elle-même, c'est l'implication grandissante des spécialistes issus des champs de la géographie dans les actions de développement des dernières décennies qui révèle le mieux la persistance des héritages » (Ballouche, 2016 : 195).

Notre façon de vivre en village avait pour objectif de nous distancier des pratiques encore trop courantes de scientifiques, arrivant en 4x4 dans les villages, avec un questionnaire ou un carnet à la main, l'appareil photo autour du coup et la boussole en poche, prêts à recueillir les informations voulues dans un temps limité. Recueillir et analyser des récits de vie, des récits du quotidien, sans pour autant avoir la prétention de généraliser ces derniers, servaient alors à éclairer les dynamiques majeures au travers d'expériences particulières. Si, en tant que géographe, j'ai pu évoquer les barrières linguistiques dans la compréhension des discours, c'est avec une prudence extrême que j'ai abordé les méthodes issues de l'anthropologie <sup>191</sup>. Cela étant dit, c'est bien dans une posture de rupture avec des pratiques et des représentations coloniales encore présentes en géographie que j'ai choisi d'aborder le terrain. Le fait de vivre dans une famille, ou bien dans une « *guest-house* » (qui est en fait souvent la continuité d'une maison habitée), a permis d'observer les pratiques du quotidien, les rythmes de la journée, les tâches de chacune et de chacun, et les mobilités. C'était aussi le meilleur moyen de parler aux femmes lors de la préparation du thé, du repas, de la lessive, ou lorsqu'il faut balayer le sol ou aller au champ <sup>192</sup>. C'est avec les femmes et les enfants que nous avons eu l'occasion de parler le plus swahili. Souvent, il n'y avait ni eau courante, ni électricité. Le fait d'être dans le village pendant quelques temps a également permis d'avoir des discussions et des

---

<sup>191</sup> La polémique de « l'affaire Malaurie » engendrée par le reportage de Jean Malaurie sur les Esquimaux et les Inuits avait suscité l'effroi d'anthropologues dans un article du Monde. Yves Lacoste (1981) soulevait alors les critiques portées à ce géographe par des anthropologues, parce qu'il n'était justement, pas anthropologue.

<sup>192</sup> Si j'ai d'abord reçu des refus catégoriques quant à mes participations aux tâches ménagères, à la préparation des soupes matinales ou du thé, j'ai pu par la suite y prendre part en soulignant l'intérêt que j'avais à apprendre la langue et à être avec mes hôtes.

entretiens « informels » dans les bars, dans les restaurants, sur les marchés, en attendant le bus ou le train. Les repas ponctuaient le travail d'enquête tout autant qu'ils le constituaient, car ils permettaient de rencontrer de nouvelles personnes et d'entamer des discussions plus informelles. Le matin, nous mangions des *chapati* (galettes d'origine indienne) et buvions du thé sucré. Quand nous étions chanceux, il était possible de commander une soupe au poulet (*supu ya kuku*), ou encore une soupe au bœuf (*supu ya ngombe*). Le midi et le soir nous mangions de l'*ugali*<sup>193</sup> ou du *wali* (riz), des *mchicha* (épinards) avec des *marabage* (des haricots), parfois accompagnés de quelques morceaux de viande de chèvre grillée, de bœuf en sauce ou de poissons.

S'agissant de l'accès à l'électricité, la vallée du Kilombero fournit une grande partie de l'énergie au pays. En effet, les sources de Kihansi et de Kidatu (**Carte 5**), où ont été construites deux usines hydroélectriques, fournissent plus de 70 % de l'énergie hydroélectrique et 50 % de l'énergie électrique du pays. L'alimentation des villages est toutefois précaire, voire inexistante. De plus, les inondations et les variations de pluviométries occasionnent de fréquentes coupures de courant, et l'accès des ménages aux câblages est restreint. C'est pourquoi les villageois ont recours, quand ils le peuvent, à des générateurs électriques indépendants, et pour certains, à des panneaux solaires<sup>194</sup>.

L'accès à l'eau potable n'est pas démocratisé non plus. La majorité des villageois de la vallée ont recours à l'eau pluviale ou à l'eau des puits, construits soit grâce à des initiatives d'ONG, de coopérations internationales ou gouvernementales, soit grâce à des puits creusés par les villageois eux-mêmes. Les zones humides et les grandes quantités d'eau présentes dans l'ensemble de la vallée, sont aussi la cause d'un problème majeur : le paludisme est fréquent, particulièrement à proximité des marais, comme le marais de Kibasira situé entre Mofu et Mngeta<sup>195</sup>.

---

<sup>193</sup> Pâte de maïs ou de manioc. Souvent mangée avec une sauce.

<sup>194</sup> Anthony Joakim Kavishe, entrepreneur qui vient de Rombo au Kilimandjaro et qui vit aujourd'hui entre le Malawi, Ifakara et Namwawala où il a d'abord démarré une production de porc dans l'objectif de pouvoir un jour produire des saucisses, puis un poulailler dans sa maison à Ifakara. Il a également investi dans une boutique de rechargement de téléphones portables par panneau solaire qu'il a fait venir depuis l'Angleterre.

<sup>195</sup> La vallée accueille l'un des plus importants centres de recherche sur la malaria : l'Ifakara Health Institute.

### **Le voyage**

Vivre et voyager dans la vallée du Kilombero m'ont permis d'appréhender les rythmes et les mobilités quotidiennes et hebdomadaires. Le vélo était souvent le moyen de transport le plus efficace – et parfois le seul possible – pour atteindre des hameaux éloignés des routes principales. C'était aussi le moyen le plus sûr, surtout en période de pluie, dans la mesure où les routes devenaient inaccessibles à tout véhicule terrestre à moteur, ainsi que le moyen le plus utilisé pour des courtes distances, car le moins cher et le plus accessible. J'ai également eu la chance de pouvoir emprunter plusieurs fois les motos de représentants de village ou de commune, ou celles d'amis. Lorsque nous arrivions en moto, la première réaction était de taquiner mon interprète car je conduisais et qu'il se laissait « conduire par une femme... blanche ». Néanmoins, conduire en moto sur des routes ensablées, ou inondées, permettait aussi de comprendre la difficulté et les temps longs des déplacements. Le fait de conduire et de ne pas être passagère me permettait à titre personnel, d'appréhender les difficultés de déplacement <sup>196</sup>. C'est en utilisant la voiture qu'un autre changement a pu être perçu depuis le début de la thèse. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir du président J. M. Magufuli, la présence de policiers sur les routes contrôlant la vitesse a plus que doublé, mais ce n'était là qu'un pan du changement de politique engagé à l'échelle de l'État.

---

<sup>196</sup> Liées aux conditions mêmes de la route, ou encore lorsque des villageois de Nakafuru m'indiquaient qu'il ne fallait pas que je traverse – à moto - l'une des plantations de teck de KVTC pour me rendre à Kidugalo car un lion venait d'être aperçu sur la route.

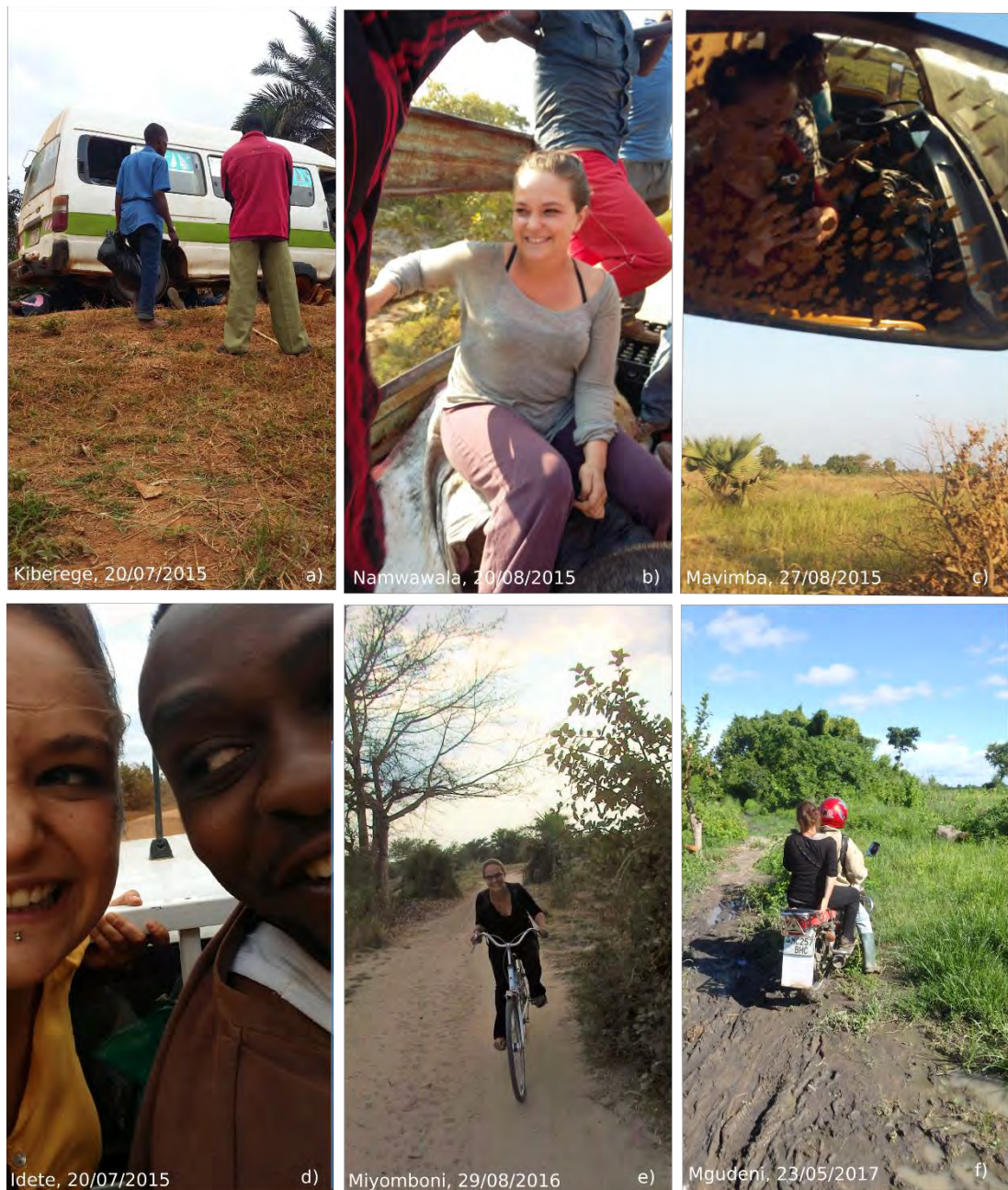


Planche 7. Conditions de transport dans la vallée (2) (Réalisation : A. Blache, 2020)

Appréhender la difficulté des routes et des déplacements par la pratique, et ce, au cours des trois terrains de recherche, m'a également permis de me rendre compte des améliorations ou des détériorations, et des variations saisonnières. J'ai ainsi eu l'occasion de traverser le pont reliant Ihenga à Mofu (**Carte 8, Planche 7**) de nombreuses fois, à vélo, à pied, à moto et en conduisant un 4x4. La première fois, des lattes de bois étaient manquantes. Le pont était refait chaque année après la période des pluies. Lors du dernier

terrain, un pont en béton avait été construit, ce qui évitait de nombreuses réparations après les pluies.



**Planche 8. Evolution du pont de Mofu de 2015 à 2018 (Réalisation : A. Blache, 2020)**

Enfin, s'agissant des transports, il faut souligner l'importance du train (la TAZARA) dans la vallée du Kilombero. Le train permet au géographe d'observer le paysage sous un nouvel angle, d'apprécier, pendant un certain temps, les temporalités des mobilités vécues, leurs conditions, les paysages traversés, et les opportunités à saisir. Parce qu'il a été moteur de l'économie de la vallée et de son ouverture aux régions alentours (Monson, 2009), je ne pouvais passer à côté de cette « colonne vertébrale » qui structurait les échanges et les mobilités. Il fut par exemple nécessaire de l'emprunter lorsque nous nous rendîmes à Uchindile, situé à 1075 m de dénivelé, où se trouvaient les plantations de

pin et d'eucalyptus de Green Resources. Le trajet opéré par la TAZARA, depuis la plaine (située à 285 m d'altitude au niveau de la gare de Ruipa) jusqu'à Mgololo (1295 m), à proximité d'Uchindile, permet d'ailleurs d'observer les écarts de température, dont la valeur diminue progressivement au fil de l'ascension des 1 000 m de dénivelés. Prendre le train est un périple en soit. Alors qu'il arrivait à 23h30 à Namwawala au départ d'Ifakara, nous sommes retrouvés dans un train bondé, où des sacs de riz et des paniers de tomates placés entre les sièges servaient eux-mêmes de siège, où les poulets accrochés en l'air donnaient aux wagons un air de marché, et où aucune place assise n'était disponible. Le train « ordinaire » (*ordinary train*) est un moyen de transport fréquemment utilisé pour celles et ceux qui échangent entre la plaine et les montagnes. En effet, arrivés à Mgololo, la gare la plus proche d'Uchindile où il se trouve une *guest house* (et où se trouve aussi l'usine de transformation de papier Mufundi Paper Mills), à 3h30 du matin, de nombreuses personnes déchargeaient de gros cartons, de marchandises ou de tissus achetés à Dar es Salaam, ou à Ifakara.

Certains voyageurs viennent de Zambie, de Mbeya ou de Makambako pour trouver un emploi, vendre des produits, ou en acheter, puis continuent leur route jusqu'à Dar-es-Salaam. A Mbingu, de nombreux voyageurs achètent un régime de banane, et arrivés à Ifakara, d'autres voyageurs réceptionnent des sacs de riz. Certains voyageurs, venus d'Uchindile, s'arrêtent à Ifakara. Après avoir quitté cette ville, plus au nord, à Msolwa station le long de la plantation de canne à sucre KSCL, le train prend la direction de l'est. La voie ferrée marque alors la limite entre la plantation de canne à sucre et la Réserve de gibier du Selous.

## **6. *L'usage des outils géomatiques et cartographiques***

L'analyse des changements d'accès aux ressources a été faite grâce à plusieurs matériaux : nous avons précédemment abordé la question des récits de vie qui m'ont aidée à comprendre les représentations, sur le temps long, des changements socio-écologiques et socio-économiques intervenus dans la vallée du Kilombero.

Les études de seconde main sur les changements d'usage des sols en écologie et en hydrologie, ont permis une analyse détaillée du changement hydrographique et du déclin des espèces animales et végétales. L'analyse de l'évolution des images satellites au

moyen de l'outil Google Earth (compte tenu de la « qualité » des images disponibles <sup>197</sup>), fut secondée par le recueil de points géolocalisés au moyen d'un GPS, afin de situer les villages, hameaux, routes et lieux significatifs ne figurant pas sur les cartes – comme la limite d'une plantation –, d'enregistrer le temps d'un trajet, ou encore de déterminer le nom des différentes rivières et forêts.

La superposition des plans d'aménagement villageois (zonages géolocalisés et nombre d'hectares indiqués dans les plans-cadre d'aménagement foncier des districts et des villages) aux images satellites, a permis de comprendre à la fois la pression foncière exercée par les différentes réserves, mais également le non-respect de ces limites *via* la présence de champs cultivés et d'habitats au sein de ces réserves. Cet exercice a également permis d'interroger l'adéquation des surfaces indiquées par les documents officiels (les plans d'aménagement mais aussi les documents du SAGCOT ou des entreprises paraétatiques) avec les surfaces calculées grâce aux logiciels cartographiques. Les statistiques fournies par les fonctionnaires du district, comme les plans d'aménagement villageois ne pouvaient constituer un tout suffisant pour l'analyse. Outils du pouvoir, la cartographie des villages et la délimitation des frontières et des zones d'usage (ou de restriction) des terres seraient au mieux un support sur lequel l'implication des différents acteurs et leurs rôles pourraient être étudiés. L'analyse des registres fonciers villageois a également permis la reconstitution des trajectoires foncières et des modèles d'aménagement. La cartographie des espaces interstitiels et des villages a été travaillée à partir des relevés GPS ponctuels et des tracés des chemins empruntés à partir du deuxième terrain.

## **Conclusion du Chapitre 2**

Le travail de géographie a également une ambition historique, qui nécessite de ce fait une certaine périodisation (Coquery-Vidrovitch, 2004). J'ai exposé les diverses méthodes utilisées durant les différents terrains de recherche. Si le premier terrain s'est principalement orienté vers la compréhension des dynamiques contemporaines

---

<sup>197</sup> Quand les pixels laissaient à voir autre chose que des tâches marrons et vertes, et quand il était possible de distinguer des champs tout autant que des habitats ou des routes.



d'accaparement, des acteurs impliqués et des enjeux socio-économiques soulevés par les habitants, j'ai pendant le deuxième terrain axé une grande partie des entretiens sur l'histoire de la vallée, des villages, des modèles politiques et économiques, et l'histoire du peuplement. Le troisième terrain a consisté à actualiser les données recueillies durant les précédents entretiens, tout en mettant l'accent sur les nouvelles réglementations mises en place (en matière d'enregistrement des titres fonciers par exemple), ou l'évolution des aires de gestion dites participatives de la nature. J'ai également pu obtenir davantage de données officielles auprès des différentes administrations des Districts de Kilombero et d'Ulanga.

De façon générale, la collecte de données dans la vallée du Kilombero n'a pas été une tâche aisée. Si j'ai évoqué les différentes difficultés liées aux procédures administratives, aux conditions météorologiques, aux transports, c'est surtout la complexité des situations vécues par les habitants, ainsi que les expériences de violences, de décès, et d'injustices parfois très difficiles à « accepter », qui posèrent le plus « problème ». Malgré tout, la distanciation vis-à-vis du terrain et l'analyse des récits et entretiens *a posteriori*, afin de s'approcher de la plus grande objectivation possible, m'a permis de rédiger la démonstration que constitue ce travail.

## CONCLUSION DE LA PARTIE I

Nous avons abordé dans cette Première Partie le cadre d'analyse ainsi que les différentes méthodologies employées sur le terrain. Pour répondre à la problématique principale visant à questionner la façon dont **la captation des ressources foncières façonne l'espace, et fait de la vallée du Kilombero un espace local circonscrit et polarisé par ses ressources propres, mais aussi traversé par des dynamiques relevant à la fois des échelles locale, nationale et internationale**, j'ai proposé un cadre théorique dont le socle a été bâti à la fois sur la géographie politique environnementale, la géographie du pouvoir et des ressources mondialisées, avec une approche postcoloniale et décoloniale.

Afin d'éprouver les hypothèses formulées s'agissant **1)** des liens étroits entre politiques de conservation de la nature et exploitation des ressources quant aux modalités d'expropriation des populations, **2)** des continuités du modèle de développement issu de la colonisation et des rapports de pouvoir inhérents à ce modèle, et **3)** du dynamisme engendré par les stratégies individuelles et collectives des populations déplacées dans ce que j'ai nommé les interstices du développement, j'ai proposé une méthodologie fondée principalement sur la pratique du terrain, la vie au village, les entretiens auprès de villageois, et les récits de vies.

La démonstration de ces hypothèses se fera tout au long des deux parties suivantes. Si la **Partie II.** apporte une profondeur historique au modèle de développement, de contrôle des populations et des ressources de la vallée, ainsi que des formes de résistances villageoises, la troisième partie démontre quant à elle ces hypothèses par « sites », avec pour objectif final de proposer une image plus globale des formes d'accaparements, de résistance et d'adaptation dans la vallée du Kilombero (**Partie III.**).

**Partie II.      CONSTANCES COLONIALES EN  
AFRIQUE RENTIERE : LE « JARDIN D'ÉDEN »,  
L'OR BLEU-VERT ET L'OR NOIR**

## INTRODUCTION DE LA PARTIE II

« Les indigènes [de la vallée du Kilombero] devraient être encouragés dans leur prédisposition au travail, ils devraient être attachés au sol en tant que propriétaires de plusieurs arbres à hévéas, et formés en agriculture intensive » <sup>198</sup> (*Zeitung*, vol.22, no.37, Berlin (12 June 1908), 987-89 ; cité par Monson, 1993 : 125).

« Ces près de 800 000 hectares de plaines inondables sont parmi les plus précieux en Tanzanie pour la production de riz [...] et de canne à sucre à grande échelle, en raison des inondations saisonnières et de la possibilité d'irrigation à grande échelle. L'objectif serait de relier les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur agricoles » <sup>199</sup> (SAGCOT, 2013a : 27).

Ces deux citations illustrent de façon synthétique l'une des trois hypothèses que nous avons formulées, s'agissant des continuités idéologiques et matérielles du modèle colonial et capitaliste de développement. Si les tensions entre exploitation de la nature et mise en valeur des espaces en Afrique ne datent pas d'aujourd'hui, les efforts des différents régimes visant à intégrer les « paysans » africains dans le système de production capitaliste, tout comme ceux visant à protéger des espaces vierges contre les menaces « indigènes », trouvent leurs origines dans l'imaginaire colonial et paternaliste. Cette partie démontre les continuités des représentations et des pratiques exotico-coloniales liées à la vallée du Kilombero, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La vallée a été intégrée à l'économie de rente avant la colonisation, et cette colonisation s'est elle-même construite *via* des réseaux marchands précoloniaux. L'imaginaire d'abondance de terres fertiles et d'eau a été constant ; et la pérennité de l'ordre colonial, du modèle de développement extractif, tout autant que la permanence des discours négatifs portant sur un paysan à la fois *en danger* pour sa survie et *lui-même danger* pour une nature devant être protégée, se décline au travers des siècles et des différents régimes politiques. Autrement dit,

---

<sup>198</sup> [...] [T]he natives [of the Kilombero Valley] should be encouraged in their inclination towards work, they should be tied to the soil as owners of a number of rubber trees, and trained in intensive agriculture].

<sup>199</sup> [These nearly 800,000 hectares of flood plain are among the most valuable in Tanzania for large scale paddy rice and sugarcane production due to seasonal flooding and potential for large scale irrigation schemes. [...] The objective [...] would be to link smallholder farmers in agricultural value chains].

« [n]atures et sociétés autochtones sont donc, simultanément, dans le champ du réel renvoyées hors de l'histoire, avec une existence vécue sur le registre du regret ou de l'exotisme, et, dans le champ sémantique, réintégrées comme objets historiques sur le mode de prétexte ou d'alibi du modèle de développement colonial et néocolonial par lequel s'écrivent de nouvelles relations de pouvoir » (Charlery de la Masselière, 2014a : 56).

Afin de comprendre la continuité des discours, des modèles et des pratiques, et afin de faciliter la lecture de ce chapitre, nous avons procédé à une certaine périodisation historique visant à montrer l'évolution chronologique des politiques environnementales et agricoles, tout en mettant l'accent sur les « événements » marquants (Coquery-Vidrovitch, 2004). L'objectif est d'identifier pour chacune des périodes, les différents moyens de contrôle de la ressource et des populations locales, notamment au travers des plans de déplacement et de relogement des populations (« *resettlement schemes* »), de la mise en place de la taxation et des cultures forcées, ainsi que les lois régissant le foncier. L'objectif est également d'éclairer la façon dont les différentes pressions extérieures ont été perçues et reçues par les populations locales, dont les formes de résistance ou d'adaptation témoignent en effet d'une proactivité contredisant la vision passéiste de la colonisation, véhiculée dans plusieurs ouvrages d'historiographie.

Les données historiques apparaissant dans ce chapitre sont notamment extraites des matériaux issus de différents travaux historiographiques. A ce titre, nous pouvons mentionner la thèse de doctorat de L. E. Larson<sup>200</sup> (1976), *A History of The Mahenge (Ulanga)<sup>201</sup> District, c.1860-1957*, dans laquelle l'historien met en lumière les continuités et discontinuités des rapports de force depuis les années 1860, à partir d'une histoire orale « par le bas » et d'archives. Nous pouvons également mentionner la thèse doctorale et les travaux de l'historienne J. Monson (1991 ; 1993 ; 1996 ; 2000 ; 2009), qui ont été précieux dans la compréhension de la prégnance des modèles, ainsi que dans la recontextualisation précise des différentes formes de contrôle des ressources coloniales encore à l'œuvre aujourd'hui. Nous pouvons enfin évoquer le mémoire de master d'E. Burton (2013),

---

<sup>200</sup> Nous profitons de ce chapitre pour remercier L. E. Larson de nous avoir transmis les écrits qu'il n'avait pas publiés, et les nombreux conseils de lecture sur l'histoire de la vallée du Kilombero.

<sup>201</sup> Durant l'époque coloniale allemande, la vallée était nommée « Mahenge Militärbezirk », durant la période coloniale anglaise elle fut nommée « Mahenge District », puis « Ulanga District ».

*Development Concepts of Peasants, Poets and Dancers in German East Africa ca.1870-1918*, dans lequel l'auteur déconstruit notamment la pensée commune aux études sur l'histoire de la colonisation, à savoir une migration pour le travail (*labour migration*) des sociétés africaines qui aurait été suscitée uniquement par l'État colonial et les politiques de taxation financières, de recrutement, ainsi que par le travail forcé. L'auteur explique ainsi comment les différents groupes ethniques présents dans la région d'Ubena <sup>202</sup>, ont utilisé la mobilité comme vecteur d'accumulation du capital, et ce bien avant la colonisation allemande. D'autres productions, notamment celles de J. Maddox, J. Gibblin, J. Illife, F. Maganga et I. N. Kimambo seront mentionnées tout au long de ce chapitre.

La mise en parallèle des études historiques portant sur la période coloniale, issues essentiellement de l'histoire orale, des récits de vie et d'expériences recueillis auprès des habitants, ainsi que des archives collectées dans les deux missions catholiques d'Igota et de Mahenge, nous a permis de recontextualiser la situation actuelle dans une histoire plus globale de la vallée. Les récits de vie des habitants qui ont connu la colonisation anglaise et la période *ujamaa* illustrent la profondeur historique de ce modèle de développement. Les récits des anciens (« *Mzee* » en swahili) ont également éclairé différentes pratiques, et donc différents vécus et perceptions de cette domination coloniale. Même si les récits mettent en lumière des contradictions historiques, c'est la « réalité subjective » exprimée par les enquêtés qui forge leurs actions et représentations actuelles. Les expulsions et les mobilités en découlant ont façonné la vallée, modelant de nouveaux hameaux, de nouveaux villages, dans les interstices de plus en plus étroits des parcs et des plantations industrielles.

---

<sup>202</sup> Eric Burton dans son mémoire de master confond (mais l'argumente) et regroupe les Ndamba et les Bena. Les Ndamba ont été rendus « sujets » des Bena. Ces derniers n'hésitant pas à forcer les Ndamba à travailler dès la mise en place du système de taxation, des sultanats et des *jumbes*.

## Chapitre 1. LA PERIODE COLONIALE VECUE DANS LA VALLEE DU KILOMBERO

« Une faiblesse majeure de l'historiographie de la résistance tanzanienne est qu'elle prend l'invasion allemande comme point de départ, sans percevoir que la conquête européenne n'était souvent que la dernière d'une série d'incursions militaires déstabilisatrices » (Larson, 1976 : 37).

L'histoire du peuplement précolonial dans la vallée du Kilombero est débattue par les historiens, d'une part parce qu'elle a été essentiellement écrite par les colons et les explorateurs à l'époque coloniale. Comme pour le reste de l'Afrique, l'interprétation des sources coloniales ainsi que leur reproduction ont été et restent encore problématiques dans l'écriture de l'histoire de la vallée. D'autre part, des études menées à partir de l'histoire orale, ont plus récemment remis en question les catégorisations ethniques en particulier, et l'histoire du peuplement de façon plus générale. Selon les travaux plus récents et qui ont critiqué les catégorisations préexistantes, les principaux groupes ethniques vivant dans la vallée du Kilombero au début du XIX<sup>ème</sup> étaient les Pogoro, les Ndamba et les Ngindo <sup>203</sup>. Néanmoins, comme l'écrit L. E. Larson, « ces noms tribaux sont en grande partie une création commode d'une administration coloniale ultérieure » <sup>204</sup> (Larson, 1976 : 7). L'auteur distingue deux grands groupes linguistiques : les Ulanga et les Ngindo ; et suppose par ailleurs l'existence de trois « sous-groupes » d'Ulanga. En premier lieu, les Gange qui seraient venus du nord, depuis la rivière Great Ruaha au nord et la Rufiji à l'est, et se seraient installés à l'est de la vallée. Certains d'entre eux se seraient ensuite déplacés vers les monts de Mahenge. En deuxième lieu, les Zungwa <sup>205</sup> qui seraient venus du nord-ouest et se seraient déplacés vers la plaine. Ceux-ci pratiquaient la pêche et l'agriculture, et auraient été les premiers à fabriquer des canoës et à maîtriser le réseau fluvial. En troisième lieu, les Chanya qui seraient arrivés du sud et se seraient implantés sur les collines de Masagati et de Matumbi, traversées par les plus importants affluents de

---

<sup>203</sup> Il faut noter qu'en swahili le nom des groupes ethniques est précédé de « Wa ». Par exemple, « Wapogoro », « Wandamba », « Wabena », etc.

<sup>204</sup> [*However these tribal names are largely a convenient creation of a later colonial administration*].

<sup>205</sup> Le nom des montagnes Udzungwa provient des Zungwa. Les noms des montagnes en swahili sont généralement précédés du préfixe « u » (« Uluguru », « Uporoto ») suivi du nom du peuple qui les habitait.

la rivière Kilombero (**Carte 3**). D'autres études nomment les Ulanga comme étant les Ndamba, littéralement « le peuple qui vit dans la vallée grâce aux rivières », afin de les distinguer des Pogoros, qui vivaient dans les collines au sud-ouest de la vallée et sur les hauts plateaux de Mahenge à l'est (Jätzold et Baum, 1968 : 35). Ainsi R. Jätzold (1968 : 35) insiste sur le fait que les « personnes âgées disent que les Pogoro et les Ndamba vivaient autrefois comme une seule tribu dans la région du Haut Luhombero avant d'immigrer dans la vallée du Kilombero sous les pressions venues du Sud »<sup>206</sup>. J. Monson affirme quant à elle que les Ndamba étaient ceux qui représentaient « les habitants de la vallée », mais qu'ils avaient plusieurs noms (Mwera, Mbowa, Temangande, Hanila, Pindi et Hungu) (Monson, 2000a : 353). Les Ngindo étaient présents dans l'ensemble du sud tanzanien (entre la rivière Rufiji et la rivière Ruvuma, depuis la côte océanique jusqu'au lac Malawi<sup>207</sup>). Dans la vallée, les sous-groupes Ngindo étaient les Ndewe et les Ndonde établis au sud-est, près de la rivière de Luwegu. Les Ngindo étaient quant à eux principalement cultivateurs de millet, apiculteurs et chasseurs

Le rôle du Mfecane, ainsi que la façon dont ce cycle de guerres et de migrations a participé au peuplement de la Tanzanie ont également été débattus<sup>208</sup>. H. Kjekshus (1996),

---

<sup>206</sup> [The old people state that the Pogoro and Ndamba formerly lived as one tribe in the region of the upper Luhombero before they immigrated into the Kilombero Valley under pressure from the South].

<sup>207</sup> Lac Nyasa à cette époque.

<sup>208</sup> Le cycle Mfecane a connu de nombreuses interprétations. Il s'inscrit dans une série de guerres et d'invasions qui ont mené à la formation du plus grand État d'Afrique Australe entre 1820 et 1830, l'État Zulu. Alors que des historiens Boers ont pu minimiser le rôle de la traite négrière et du commerce de l'ivoire dans le disséminement du peuple Zulu depuis l'Afrique du Sud jusqu'à l'ensemble de l'Afrique Australe, afin de montrer les atrocités et les ravages commis par l'empire de Shaka, l'historien Cobbing a quant à lui essentiellement expliqué cette expansion par la traite négrière (Coquery-Vidrovitch et Hamilton, 1999). C. Coquery-Vidrovitch et C. Hamilton soulignent ainsi que « la théorie du mfecane repose en effet sur la conviction discutable que, en dehors de la région du Cap, l'expansion des Européens ne fut guère ressentie par les Africains de l'intérieur avant le Grand Trek des années 1830 » (*ibid*, 1999 : 205). La thèse de Cobbing a été longuement débattue, car elle minimisait le rôle des sécheresses, des résistances locales, ainsi que la volonté des élites à étendre leur pouvoir en s'intégrant dans le commerce d'esclaves et d'ivoire. Voir Omer-Cooper (1996) ; Hamilton (1995). Les guerriers Ngoni ont fui l'armée de Shaka avec leur leader Zwangendaba (Kimambo, Maddox et Nyanto, (2017)).

Dans la vallée du Kilombero et plus généralement dans l'ensemble du sud tanzanien, des débats perdurent sur le rôle du Mfecane sur l'organisation ou la restructuration des entités politiques du début des années



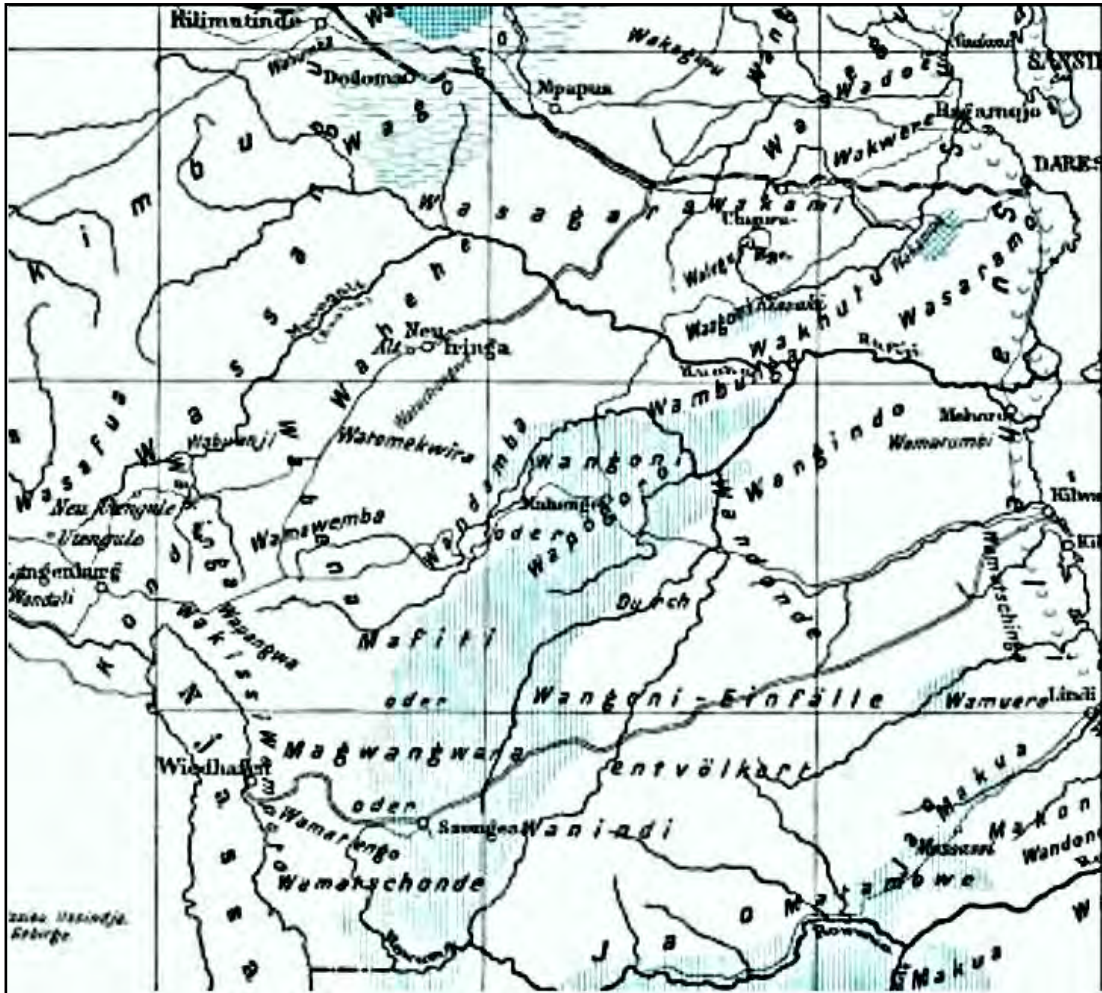
J. Koponen (1988) et J. Monson (1991) (parmi d'autres historiens), soutiennent que l'influence du Mfecane et de l'invasion Ngoni sur la Tanzanie aurait été exagérée par les missionnaires et les abolitionnistes. Ces derniers utilisaient la métaphore de « déserts humains », résultante des massacres perpétrés par les Ngoni, afin de justifier l'intervention occidentale (Pizzo, 2007). J. Monson (1991 : 109-117) soutient qu'un « mythe Ngoni » était volontairement perpétué par les historiens de l'époque coloniale. L'auteure soutient par ailleurs le fait que ce ne sont pas les sociétés Ngoni qui ont apporté, *ex nihilo*, une organisation sociale et politique forte dans la vallée du Kilombero ; cette organisation préexistait déjà au sein des sociétés « autochtones ».

Sans détailler l'histoire des différents groupes Ngoni dans l'ensemble de la Tanzanie, il faut noter que les stratégies d'expansion des territoires (au travers notamment de guerres) ont eu d'importantes conséquences en termes de répartitions socio-spatiales au sein-même de la vallée du Kilombero. P.H. Gulliver (1955 : 16-30) écrit qu'en 1862, les Ndendeule (issus d'une scission du groupe Ngoni après de longues périodes de conflits internes), seraient remontés depuis le sud de la vallée et se seraient installés près de l'actuelle ville d'Ifakara (**Carte 3**). Cette invasion Ndendeule aurait contraint les Ndamba à migrer davantage vers le centre de la plaine, dans les zones marécageuses. Les Ndendeule arrivés près d'Ifakara se seraient intégrés aux Ndamba et aux Pogoro, formant le nouveau groupe des Mbunga. Ils contrôlèrent la majeure partie de la vallée et établirent trois centres de contrôle. Le chef Lipangalala prit le contrôle de la zone située autour d'Ifakara. Dwangire prit le contrôle du territoire situé à l'ouest, et s'établit sur les cônes alluviaux de la rivière Ruipa. Mbulume Nalioto prit quant à lui le contrôle de la région située au nord de la rivière Ruaha. Ces trois personnes connurent des résistances particulièrement fortes de la part des Ndamba Chanya, qui furent chassés vers la plaine intérieure. L. E. Larson suggère que même s'ils étaient établis sur la route caravanière (au nord de la rivière Ruaha), les Mbunga ne participèrent que peu au commerce d'esclaves effectué depuis la côte, car ils préféraient intégrer à leurs sociétés les captifs, ou bien les retenir en otage afin de les échanger contre des butins (Larson, 1976 : 18-19). Ils échangeaient cependant des

---

1800. Plusieurs groupes Ngoni se sont affrontés. Le groupe Ndendeule qui avait été vaincu par le Gwangara Ngoni du groupe Njelu-Mshope Ngoni, chassé vers le nord de la Vallée du Kilombero pour former ce qui deviendra le peuple Mbunga. Cette invasion dans la vallée a été la première qui perturba les peuples « autochtones » de la vallée.

produits avec les commerçants de la côte, à Kilwa, tels que l'ivoire et le caoutchouc, en particulier lorsqu'ils établirent une base à Kisaki, au nord-est de la vallée du Kilombero.



Carte 11. Carte coloniale ethnique de la région, réalisée par Karl Weule (Heinrich Schnee, Deutsches Kolonial-Lexicon) (Source : Quelle et Meyer, 1921 ; cité par Pizzo, 2007 : 58)

En bleu, au nord de Mafiti se trouve la vallée du Kilombero. Les Wandamba sont localisés à l'ouest de la rivière du Kilombero, et les Wapogoro à l'est de celle-ci. Il est intéressant de noter que dans la région située au centre/sud-est est indiquée la mention « *Wangoni Einfälle entvölkert* » en allemand, qui signifie « dépeuplé par les raids Ngoni ».

Afin de contrer les invasions Ngoni, plusieurs consolidations entre différents groupes se seraient faites. Les Sangu se seraient recentrés sur une seule famille autour de Merere Towelamahamba et Munyigumba (de la dynastie Myinga) a unifié les Hehe sur les hauts plateaux d'Iringa, vers 1860. Une troisième consolidation s'est faite autour d'un groupe de Sangu et de Hehe sous la dynastie de Manga (précédemment liée à la dynastie

Myinga) (Larson, 1976). Ces derniers consolidèrent leur autorité politique à Mgololo (dans les hautes terres au sud-ouest de la vallée, où se trouve aujourd'hui l'usine de fabrication de papier Mufindi Paper Mills), et formèrent le groupe qui sera connu sous le nom de Rivers Bena (Monson, 2000a).

Dans les années 1860 et 1870, parallèlement à la demande croissante en esclaves, en ivoire et en hévéa, d'importantes guerres secouèrent les hauts plateaux à l'ouest de la vallée du Kilombero. Alors que la vallée n'était pas directement le lieu des grands affrontements, des Chanya (Ndamba) demandèrent l'aide des Bena afin de lutter contre les Mbunga. C'est en 1874-1875, lors de la bataille dite de « Mgodamtitu », que les Hehe vainquirent les Bena, les contraignant à fuir vers l'intérieur de la vallée du Kilombero. Entre 1876 et 1884, les Bena tentèrent d'étendre leur territoire vers l'est de la vallée, mais se heurtèrent à la résistance des Chanya. Au sud, les Bena étaient restreints par les Ngoni, à l'ouest par les Hehe, et au nord par les Mbunga. Selon le couple d'ethnologues A.T. et G.M. Culwicks <sup>209</sup> (1935 : 211), les Bena auraient envahi la vallée en 1863 depuis les hautes terres de Njombe, en auraient été chassés par les Hehe, et auraient été poussés vers le sud-ouest de la vallée. A la fin du siècle, les Hehe auraient pénétré la vallée depuis le piedmont du grand escarpement, le long des monts Udzungwa.

J. Monson (2000b) insiste sur le rôle des historiens et ethnologues coloniaux (et implicitement sur l'importance de l'histoire orale en tant que « contre-pouvoir »), en mettant en avant le fait que les Bena et les Ndamba furent considérés comme une seule et unique ethnie, la raison étant que le couple d'ethnologues Culwicks s'était focalisé sur les Bena, qui dominaient alors les Ndamba :

« Dans le cas des Ndamba, par exemple, la subordination politique sous les chefs Bena pendant l'*indirect rule* a résulté en la subordination de leur mémoire collective, étant donné que le discours des dominants Bena était privilégié [...] [d'après les Culwicks]. En un sens, les Ndamba sont devenus à cette époque un 'peuple sans histoire', parce que leur statut politiquement

---

<sup>209</sup> A.T. Culwick était affecté au district d'Ulanga en tant qu'agent administratif colonial de 1930 à 1946. Plusieurs écrits des Culwicks ont été republiés, dont un ouvrage intitulé *Ubena of the Rivers*. Pour une revue des différents écrits, voir G. Maddox (1996).

subordonné signifiait qu'il n'y avait pas d'histoire ethnique' coloniale écrite pour eux »<sup>210</sup> (Monson, 2000b : 251).

J. Monson souligne également le fait que d'après les traditions orales des Ndamba, ces derniers n'avaient pas considéré l'arrivée des Bena comme une menace, mais leurs avaient au contraire fait bon accueil. C'est avec la colonisation allemande (qui plaça les Bena comme collecteurs des taxes) que les tensions commencèrent (Monson, 2000b : 362). La mort du chef (*mtema*) des Bena Mtengera provoqua une série de conflits internes, liés à la succession au trône. Alors que Kiwanga avait été désigné comme successeur par son père, un autre fils, Sagamanga, contesta cette désignation. Il s'ensuivit une guerre interne de huit ans. Dans le même temps, une guerre du même ordre éclata au sein des Ngoni, pour la succession du chef Chipeta mort en 1878. A cette occasion, Chabruma (Mshope Ngoni) s'allia avec Sagamanga (Bena). Quant à lui, Kiwanga (Bena) tenta de convaincre Mpepo (Ngoni) de s'allier avec lui, en lui offrant une de ses terres en contrepartie, mais ce dernier privilégia une alliance avec les Mbunga.

Les Ndamba qui n'avaient pas été incorporés (de force) ou qui ne s'étaient pas soumis aux Mbunga ou aux Bena (essentiellement dans une logique d'accession aux cônes alluviaux plus fertiles), purent se réfugier dans la plaine inondable grâce à leur maîtrise des cours d'eau, de la pêche et de la chasse. Malgré les compétences militaires de leurs ennemis, les zones marécageuses constituaient un environnement si hostile aux invasions qu'elles offrirent un abri sûr aux Ndamba. Les Pogoro quant à eux, se réfugièrent sur les Hauts plateaux de Mahenge, difficilement accessibles.

Bien que le XIX<sup>ème</sup> (et particulièrement sa seconde moitié) fut une période au cours de laquelle les populations autochtones connurent de nombreuses invasions, des alliances se nouèrent toutefois (Kimambo, Maddox et Nyanto, 2017 : 98-100). À la fin du siècle, le district était marqué par de fortes rivalités et tensions. Le nord de la vallée était relié à une route de commerce, notamment d'esclaves et d'ivoire, menant vers les ports de Bagamoyo et de Kilwa (**Carte 1**). Les différentes sociétés de la vallée du Kilombero

---

<sup>210</sup> [In the case of the Ndamba, for example, political subordination under Bena Chiefs during indirect rule resulted in the subordination of their collective memory, as written Bena-dominated discourse (authored by the Culwicks) was privileged. In one sense, the Ndamba became a 'people without history' in this period, because their politically subordinate status meant that there was no written colonial 'tribal history' for them].

étaient déjà, dans une certaine mesure et de façon plus ou moins contrainte, intégrées à l'économie « mondiale ». L'invasion allemande fut une des dernières du XIX<sup>ème</sup> siècle, et se fit *via* les routes commerciales existantes. C'est dans ce cadre et celui plus global de la demande croissante des marchands Swahili en esclaves, en ivoire et en hévéa, qu'intervint l'invasion allemande de la vallée.

## **A. La période coloniale allemande : impérialisme, exploitation, violence et résistances**

### **1. La stratégie impériale allemande : exploiter les conflits de territoire, diviser pour mieux régner**

« La réflexion autour de [la colonisation allemande] a été troublée par cette rareté de la recherche, par la confusion sémantique de la terminologie utilisée et par un point de vue 'noir contre blanc' qui ignore souvent la continuité de l'histoire précoloniale »<sup>211</sup> (Larson, 1976 : 34).

« Certains Africains ont coopéré avec les Allemands, tandis que d'autres ont résisté. Pour comprendre cela, il faut se rendre compte que les objectifs des deux étaient les mêmes : conserver autant de pouvoir et d'indépendance que possible. La résistance d'un peuple africain dépendait en grande partie de ce qu'il croyait essentiel à son existence, et si les Allemands menaçaient ces choses essentielles »<sup>212</sup> (Illife, 1969 : 291).

Comme évoqué au début de ce chapitre, les descriptions écrites les plus anciennes de la vallée à ce jour consultables, proviennent d'observateurs qualifiés alors d'explorateurs, arrivés entre 1880 et 1890 (Monson, 2000b : 355). Les observations que ces explorateurs firent étaient guidées à la fois par leurs intérêts personnels, et par ceux de la Société pour la colonisation allemande<sup>213</sup>. Les interprétations ainsi que les reproductions de ces observations par les colons arrivés après ces premiers explorateurs,

---

<sup>211</sup> [Discussion of [German colonization] has been troubled by this scarcity of research, by semantic confusion in terminology utilized, and by a 'black vs. white' viewpoint that often ignores continuities with precolonial history].

<sup>212</sup> [Some African people cooperated with the Germans, while others resisted. To understand this, one must realize that the objects of both were the same: to retain as much power and independence as possible. Whether an African people resisted depended largely on what it believed essential to its existence, and whether the Germans threatened these essential things].

<sup>213</sup> « Gesellschaft für deutsche Kolonisation » en allemand et « German Colonial Society » en anglais, qui sera renommée ensuite la Compagnie de l'Afrique orientale allemande : German East Africa Society – Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft (DOAG), ci-après DOAG.

ont ainsi participé de l'écriture d'une histoire, que les administrateurs coloniaux manipulaient et utilisaient selon leur gré. Au-delà de l'analyse « ethnographique » des habitants, les explorateurs ont très tôt entrevu dans ces zones humides la possibilité de très grands projets d'aménagements agricoles et de transports. Ils ont également perçu dans les forêts montagneuses, l'opportunité de garantir un approvisionnement constant en bois pour les chemins de fer (alors en construction dans le nord du pays), et pour les industries de transformations de la colonie, ainsi qu'un approvisionnement durable en hévéa et en cire d'abeilles aux fins d'exportation vers la métropole.

L'explorateur Dr. Carl Peters fut le premier Allemand à pénétrer dans la vallée en 1884. Arrivant depuis la portion de la côte située entre Saadani et Bagamoyo, ce dernier « avait conclu une série de traités douteux avec les dirigeants locaux au nom de la Société pour la colonisation allemande »<sup>214</sup> (Larson, 1976 : 38). En 1885, le chancelier Otto von Bismark accorde à Dr. Carl Peters des droits (dans le cadre de l'établissement d'un protectorat) sur l'ensemble des terres situées à l'ouest de celles du Sultan de Zanzibar.

En 1992, dans un chapitre consacré à l'histoire coloniale et postcoloniale du foncier en Tanzanie, A. Hoben, J. Bruce et L. Johansson affirment que la première concession foncière fut allouée à l'Allemand Dr. Carl Peters en 1884. Celui-ci aurait reçu

« en vertu de certains accords douteux, de larges étendues de terres par des chefs locaux en contrepartie de quelques babioles. Ceci fut vite suivi par l'empereur allemand en étendant son autorité à tout le territoire acquis grâce à des 'accords', en réalité, en conquérant ces terres. Peters a ensuite transféré les terres qui lui avaient été concédées à sa société, la [DOAG] »<sup>215</sup> (URoT, 1994 : 8).

Les premières années de la colonisation furent brutales. C'est à cette période qu'est créée la DOAG, qui sera chargée d'orienter les stratégies politique, économique, agricole et commerciale de la colonie. C'est également à cette période qu'est fondé l'ordre

---

<sup>214</sup> [he concluded on behalf of the *gesellschaft für deutsche Kolonization* a series of treaties of dubious value with local leaders].

<sup>215</sup> [[...] under some dubious agreements, large tracts of land by local chiefs in consideration for a few trinkets. This was quickly followed by the German Kaiser extending his protection to all the territory acquired under the agreements, in effect, conquering these lands. Peters subsequently transferred the lands he had been granted to his company, the *German East Africa Company*].

missionnaire catholique allemand des Bénédictins de St. Ottilien, qui s'étendit ensuite dans plusieurs parties de la vallée <sup>216</sup> (Larson, 1976 : 40 ; Green, 1994 <sup>217</sup>).

Le Sultan de Zanzibar recrutât alors des Africains dans les terres afin de lutter contre l'invasion allemande, et s'allia notamment avec les Mbunga qui s'étaient établis sur la route commerciale à Kisaki. Le 20 octobre 1889 débuta la révolte dite d'Abushiri qui dura trois ans. Les Arabes furent finalement battus, consolidant ainsi l'administration coloniale allemande, laquelle nomma Freiherr von Soden premier Gouverneur de l'Afrique Orientale Allemande. La volonté de l'administration coloniale était de s'assurer le contrôle des routes commerciales, mais elle fut confrontée à des rafles de la part des Mbunga et des Hehe sur lesdites routes. En 1891, le major Zelewski lança une expédition afin de faire cesser ces rafles, mais ses troupes furent anéanties par les forces de Mkwawa, chef des Hehe, au niveau de Lugalo, à moins de 10 km d'Iringa. Ce fut la première et la plus importante défaite infligée aux colons allemands à cette époque. Cette défaite marqua aussi le début d'une série d'attaques allemandes contre les Hehe, lesquels devinrent leurs « plus grands ennemis » dans la région. Les Mbunga, qui avaient participé à la révolte d'Abushiri, demeurèrent également particulièrement hostiles à l'occupation allemande, ce jusqu'à la rébellion Maji Maji en 1905-1907, durant laquelle ils furent définitivement défaits (Larson, 1976 : 46).

L'administration coloniale renforça par la suite son contrôle et poursuivit sa répression par la mise en place de la « ceinture militaire » dans le centre et le sud du Tanganyika. Alors que les Allemands avaient établi un campement à Kisaki, siège des

---

<sup>216</sup> Je remercie ici Father Abdon Mkope de la mission d'Igota, de m'avoir présenté les travaux de l'anthropologue Maïa Green, qu'il avait rencontrée lorsqu'elle faisait ses recherches doctorales dans le district d'Ulanga. Je remercie également feu le Vice General Assistant Bishop de m'avoir permis l'accès aux archives de l'église du Diocèse de Mahenge, et de m'avoir livré son vécu de la colonisation anglaise, de l'histoire de la mise en place de l'église à Mahenge, de la coopération des missionnaires avec les Allemands et de la destruction programmée de l'église et de l'école d'Epanko (en 2016), pour permettre l'exploitation d'une mine de graphite.

<sup>217</sup> J. Monson indique que c'est Joachim Graf von Pfiel, membre de la Société Allemande de l'Afrique de l'Est dans les années 1880, qui aurait formulé les premières observations de la vallée du Kilombero (Monson, 2000b : 355). Ce dernier aurait signé des traités avec des chefs locaux, tels que Kidatu, ainsi qu'un traité avec Nalioto, chef des Mbunga (Monson, 1998 : 103).

Mbunga, leur stratégie pour asseoir leur pouvoir tout en continuant à assurer l'approvisionnement en nourriture et en force de travail, fut dans un premier temps de solliciter la collaboration des Mbunga. Cependant, l'un des représentants des Mbunga (Magnula) poursuivit les attaques contre l'occupant. En 1891, les troupes du lieutenant Johannes détruisirent les 300 cases du village de Magnula, après la projection d'une flèche en direction des Allemands. Entre juillet et août 1891, les Mbunga réunirent environ 5 000 guerriers et lancèrent un raid contre l'armée allemande, jusqu'au sud des Uluguru. En 1892 ainsi qu'en 1893, sous la pression des raids répétés des Mbunga et des Hehe, les Allemands recherchèrent des alliés dans la région afin de s'assurer un entier contrôle, et de pouvoir démarrer les programmes d'exploitation. Ils trouvèrent ces alliés en la personne des pires ennemis des Mbunga et des Hehe : les Sangu et les Bena.

L.E. Larson évoque deux possibles prises de contact des Allemands avec le chef des Bena. Kiwanga aurait été amené sur la côte pour être soigné par les Allemands, à la suite d'une blessure occasionnée par l'un des prétendants au trône, puis serait retourné en 1892 sur la côte pour consolider l'alliance. Par la suite, il serait revenu de Dar es Salaam avec un détachement militaire allemand. Une autre alliance, plus surprenante, fut celle nouée à la même époque par les Allemands et une partie des Mbunga (les sections de Magoha à Ifakara et de Dwangire à Ruipa). Cette alliance aurait été motivée à la fois par les menaces du chef Hehe de renoncer à accueillir les réfugiés de son groupe, et par les pressions des Mpepo Ngoni au sud de la rivière du Kilombero (Larson, 1976 : 53). Le gouverneur allemand Von Soden créa alors une ceinture militaire au nord et au sud de la vallée, et établit une série d'alliances à l'ouest et à l'est pour isoler les Hehe et les Mbunga, afin de s'assurer le contrôle de la région. Le successeur du gouverneur dû cependant faire face à un nouveau foyer de résistance à l'est, en provenance du couloir Rufiji.

En 1893, une série d'expéditions allemandes détruisit les villages Mbunga, et deux quartiers militaires furent établis au sud de la vallée. Le 20 décembre 1893, le gouverneur Von Schele annonça que les populations étaient « sujets du Kaiser allemand », et que les raids (« locaux ») étaient interdits. Le premier quartier militaire fut établi à Barikiwa, à quelques kilomètres de Liwale, et le second fut établi à Mbaragandu au sud-est de l'actuelle réserve de gibier du Selous. En 1894, les forces allemandes occupèrent le quartier général des populations Hehe, et entre 1894 et 1898, en utilisant la vallée du Kilombero comme base de départ, elles menèrent une politique de la « terre brûlée » en lançant une série



d'opérations dans l'ensemble des montagnes Udzungwa. En 1896, les Allemands établirent une garnison militaire permanente à Iringa. Pendant la campagne de 1897, les Allemands firent alliance avec les Bena pour attaquer les populations des montagnes Udzungwa, depuis le nord jusqu'au sud. La campagne fut un « succès », et Kiwanga, chef des Bena, parvint à prendre le contrôle de terres auparavant aux mains des Hehe. Il établit son quartier général à Utengule, sur les piedmonts des montagnes Masagati.

En 1897, le gouverneur Libert commente le comportement de Kiwanga :

« Contrairement à tous les autres chefs et sultans du protectorat allemand, Kiwanga a accepté les vêtements, l'équipement, les tenues d'équitation, la tente, la table et le charisme européens, etc. et il est ravi s'il est traité comme le 'msungu' (Européen) qu'il prétend être »<sup>218</sup> (Libert, 1897, cité par Larson, 1976 : 87).

Cette représentation naïve de Kiwanga s'avère erronée, car ce dernier utilisait avant tout les Allemands afin d'étendre son territoire, et faisait preuve d'innovation en matière agricole : ce fut ainsi le premier à cultiver l'hévéa et à produire le latex, technique qu'il avait apprise sur la côte (Larson, 1976 : 120-122). Au sud-est, dans les monts de Mahenge, les Pogoro ne s'étaient pas encore réellement confrontés aux Allemands. C'est à la suite du décès de leur leader Lingwenhu et encore une fois, lorsqu'il eut été question d'une succession au trône, que la situation se complexifia. Le fils aîné de Lingwenhu faisant face à des menaces de la part de ses frères, fut obligé de fuir et tenta de se rapprocher des Bena. Ces derniers lui présentèrent les Allemands, qui pour leur part, lui proposèrent de l'aider à retrouver sa position et son territoire. On voit ici encore, la façon dont le système colonial se trouvait dans la nécessité de créer des alliances en utilisant les conflits de territoires locaux pour assoir son pouvoir.

De leur côté, les missionnaires Bénédictins de St. Otilien qui avaient tenté de s'installer sur les hauts plateaux de Mahenge, se firent repoussés par les Pogoro. Les missionnaires s'allièrent donc avec l'armée coloniale allemande (« Schutztruppe »)<sup>219</sup> afin

---

<sup>218</sup> [In contrast to all other chieftains and sultans of the German protectorate, Kiwanga has accepted European clothing, equipment, riding gear, tent, table and charis, etc., and he is overjoyed if he is treated as the 'msungu' (European) he makes out to be].

<sup>219</sup> Constituée principalement de forces africaines et d'un petit corps d'officiers européens.

de gagner le contrôle de ces terres. La Schutztruppe menée par le lieutenant Fonck, lança une expédition contre les Pogoro à Mahenge mais se heurta à une contre-attaque violente. La Schutztruppe parvient à les combattre, avec les mêmes techniques adoptées pour combattre les Hehe, à savoir la politique de la « terre brûlée ». Le 27 Août 1899, le Mahenge Militärbezirk (circonscription militaire) est officiellement formé et le quartier général du district est établi à Vigoi, dans l'actuelle ville de Mahenge. Le Bierkschef Von Grawert occupe alors deux positions : celle d'administrateur colonial de la circonscription, et celle de commandant des troupes. À cette époque, le gouvernement colonial reconnut trois divisions de Mbunga et leurs autorités respectives : Sindano bin Dwangire qui régnait sur le sultanat de Mofu, Kinduda bin Lubiki sur celui d'Ifakara, et Simbamkuti bin Nolioto sur celui de Kiberege.

Dans les années 1900, les colons allemands réfléchissaient à la meilleure façon d'optimiser l'exploitation des ressources et de la force de travail des populations locales, tout en limitant les dépenses militaires et les pertes en hommes. Dans la vallée, les tentatives coloniales d'aménagement et d'exploitation agricole et forestière ont été nombreuses, car les colons voyaient déjà dans cette immense réserve d'eau et de terres un potentiel « grenier de la Tanzanie ». Par ailleurs, l'imposition d'un modèle de développement a nécessité la mise en œuvre de règles régissant la propriété, l'usage et le contrôle des ressources. Si le modèle actuel de développement trouve ses racines dans l'histoire coloniale, il en va de même concernant les règles de contrôle et d'accès aux ressources, et plus généralement du droit foncier. A titre d'exemple, la distinction entre le titre de propriété et le droit d'occupation encore présente dans les lois foncières actuellement en vigueur, provient du Décret Impérial du 26 novembre 1895 instauré par l'empire colonial allemand. Comme le dit A. Rwegasira dans son ouvrage *Land as a Human Rights*, « [n]ous sommes les témoins de plusieurs formes de disputes foncières qui sont le produit de la politique foncière coloniale »<sup>220</sup> (Rwegasira, 2012 : 11). De plus,

« [l]'histoire regorge d'exemples concernant la façon dont diverses puissances coloniales ont utilisé tous les moyens dont elles disposaient (faux traités, négociations, violence, etc.) pour s'emparer et s'aliéner les terres

---

<sup>220</sup> [We are witnesses to various forms of land disputes which are a product of the colonial land policy].

autochtones, dépossédant ainsi la majorité des autochtones, pour en faire des intrus sur leurs propres terres ! » <sup>221</sup> (*ibid.*, 2012 : 11).

En effet, la colonisation en Tanzanie comme dans l'ensemble de l'Afrique (et dans le monde), s'est faite par l'imposition de règles en matière d'usage et de contrôle des terres. Ainsi,

« [c]omme ce qui a été dit au sujet de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, tous les gouvernements coloniaux d'Afrique se sont engagés à établir leur domination en fixant d'abord les frontières de leurs zones d'influence respectives, peut-être pour éviter des hostilités potentielles susceptibles de survenir entre eux » <sup>222</sup> (*ibid.*, 2012 : 14).

Dès 1895, de considérables étendues de terre furent occupées par des colons. Une fois la domination politique fermement établie, le Décret Impérial fut promulgué le 26 novembre 1895 (URoT, 1994 : 8 ; Fimbo, 1992 ; Rwegasira, 2012 : 53). Celui-ci visait à déclarer toutes les terres occupées – ou non – comme « terres de la couronne » (« *Krone Landet* ») dévolues à l'empire, à l'exception des terres dont la revendication de propriété pouvait être prouvée par la mise en place d'une culture pérenne, telle que la culture de café, de canne à sucre ou de sisal par exemple. Cela avait amené une distinction entre les titres dont la revendication de propriété devait être prouvée par un document officiel, et ceux dont la revendication de propriété se prouvait par l'occupation effective des terres. Dans la pratique, les colonisés ne pouvant pas prouver leur propriété, on leur accordait ce qu'on appelait des droits d'occupation : « *ein freizügiges besatzungsrecht* » (« *permissive right of occupancy* »). Une réserve exemptait les revendications de propriété ou d'autres revendications que des particuliers, des chefs ou des communautés autochtones auraient pu prouver, qui a surtout permis aux colons d'établir de larges surfaces agricoles. L'article 1<sup>er</sup> du Décret Impérial disposait ainsi que :

---

<sup>221</sup> [History is replete with examples of how various colonial powers used whatever means they had (such as false treaties, negotiations, violence) to grab and alienate native lands, thereby dispossessing the majority of the natives, only to make them trespassers of their own land].

<sup>222</sup> [I]ike what has been said about South Africa and Zimbabwe, all colonial governments in Africa undertook to establish their domination by first fixing boundaries over their respective spheres of influence, possibly to avoid potential hostilities that were likely to occur among themselves].

« En dehors des cas où la propriété peut être prouvée par une personne privée ou juridique... toutes les terres de l'Afrique Orientale Allemande doivent être considérées comme non possédées. La propriété de ces terres est conférée à l'Empire »<sup>223</sup> (cité par URoT, 1994 : 9).

Mais la domination coloniale ne s'imposa pas uniquement par la guerre, l'accaparement de terres et les expropriations. La taxation et le travail forcé allaient ainsi renforcer le pouvoir de contrôle de la puissance coloniale, soumettre davantage les populations à la production pour les métropoles et restreindre ces populations aux ressources qu'ils utilisaient depuis des générations.

## 2. Les *nouvelles formes de domination : la taxation et le travail forcé*

« De nouvelles routes ont été construites partout ; soixante mille hévéas ont dû être plantés ; deux nouvelles halles de marché ont été construites à Mahenge ; chaque indigène a dû construire et ériger 15 ruches afin de recueillir le miel et la cire d'abeilles sauvages. Les produits de l'hévéa et des ruches devaient être la propriété des Noirs – mais combien d'entre eux y croyaient ? Selon eux, ces règlements n'ont été mis en œuvre que pour que la station militaire puisse obtenir plus d'argent des contribuables. Ils n'y voyaient aucun profit pour eux-mêmes »<sup>224</sup> (Kwiro chronicle I, 1905, cité par Larson, 1976 : 97-98).

L'administration coloniale n'était ni homogène, ni unifiée, et le pouvoir accordé aux autorités des circonscriptions était fort. Les relations entre l'administration centrale et les autorités coloniales des districts n'étaient pas toujours bonnes, et l'histoire nous indique que les intérêts particuliers des autorités coloniales décentralisées pesaient pour beaucoup dans les orientations économiques des régions.

Même s'il existait déjà des formes de collecte de la part de certains dirigeants de territoires, ou encore des achats opérés par des commerçants étrangers, l'introduction d'un impôt de capitation (« *hüttensteuer* » en allemand et « *hut taxes* » en anglais)<sup>225</sup>, a

---

<sup>223</sup> [Excepting where ownership can be shown by private or judicial persons... all land in German East Africa shall be regarded as unowned. Ownership to such land is vested in the Empire].

<sup>224</sup> [New roads were built everywhere; sixty thousand rubber trees had to be planted; two new market halls were built in Mahenge; every native had to construct and erect 15 beehives in order to gather honey and wax from wild bees. The produce of the rubber trees and the beehives was to be the property of the blacks – but how many believed this? In their opinion, these regulations were only implemented so that the military station could get more tax money. They saw no profit in it for themselves].

<sup>225</sup> L'équivalent de l'impôt de capitation imposé à partir de 1903 en Afrique Occidentale Française.

radicalement transformé les conditions de vie des populations de la vallée. Cette politique procédait d'une politique coloniale globale : le décret sur l'impôt per capita (« *Hütten-und Pollsteuer Verordnung* » en allemand et « *Hut and Poll Tax Ordinance* » en anglais).

La résistance des populations locales au paiement de l'impôt fut brutalement réprimée par les autorités coloniales <sup>226</sup>. Les Pogoro, qui avaient précédemment résisté à l'expédition de Fonck reprirent alors les armes. Ces résistances et révoltes visant à contrer les obligations de payer l'impôt menèrent au détronement et à la mort de plusieurs chefs Pogoro, ainsi que ceux des Mbunga en 1902 (Larson, 1976 : 73).

Nous avons vu au début de ce chapitre que la vallée du Kilombero était déjà, d'une certaine manière, intégrée à l'économie internationale, par les routes caravanières. Le commerce de l'hévéa y avait joué un rôle majeur, et avait contribué (comme dans d'autres pays africains et également avec d'autres cultures), à l'insertion des colons dans les terres, par les anciennes routes commerciales. A ce propos, J. Monson (1993 : 113) souligne le fait que :

« [l]a continuité des relations d'échange qui ont accompagné le commerce du caoutchouc n'était pas propre à la vallée du Kilombero. [...] Les réseaux commerciaux fondés sur les exportations d'huile de palme, de riz et d'autres produits de base sont devenus les canaux d'exportation du caoutchouc des marchands régionaux. Au Congo belge, souvent considéré comme une aberration dans la littérature, les concessions privées ont été en concurrence avec les systèmes commerciaux existants, mais fonctionnaient sur le même registre [d'exploitation] » <sup>227</sup>.

Dans les années 1890, les colons voyaient dans les anciens commerçants d'esclaves de futurs commerçants de caoutchouc en quête de revenus. De nouvelles opportunités de revenus seraient alors assurées et « un emploi rentable [serait acquis] pour

---

<sup>226</sup> Voir le mémoire de thèse de D. Pizzo (2007) et le mémoire de master d'E. Burton (2013) qui détaillent les différentes formes de violences coloniales allemandes envers les Hehe ainsi que le système répressif mis en place contre les tentatives de révolte.

<sup>227</sup> [*The continuity of exchange relations which accompanied the rubber trade was not unique to the Kilombero Valley. [...] Commercial networks built on the exports of palm oil, rice and other commodities became the conduits for rubber exporting by regional merchants. In the Belgian Congo, often viewed as an aberration in the literature, private concessions operated in competition with existing trade systems, yet along the same lines.*]

les classes dont les moyens de subsistance avaient cessé avec la suppression de la traite illégale des esclaves »<sup>228</sup> (Jackson, cité par Monson, 1993 : 115). Quand la frontière d'exploitation de l'hévéa s'est déplacée vers l'intérieur des terres, « elle a suivi les routes des caravanes jusqu'à Liwale, puis vers le nord dans [la région de] Mahenge et du Kilombero » (*ibid*, 1993 : 115).

Par ailleurs, les Allemands n'étaient pas les seuls étrangers dans la vallée. Les commerçants (essentiellement Indiens<sup>229</sup>) arrivés depuis la côte se sont installés à Mahenge non seulement pour des questions de sécurité mais également en raison du développement par (et pour) les autorités allemandes, des routes et des infrastructures. Des commerçants Swahili s'étaient installés plus au sud sur les collines de Masagati. Un missionnaire bénédictin mentionne les origines de ces marchands, à Iringa, ville située dans la province limitrophe :

« Iringa, où nous sommes en ce moment, est maintenant le camp militaire, et une ville de huttes est apparue à la vitesse de l'éclair - Grecs, Arabes, Indiens, Africains et autres »<sup>230</sup> (P. Ambros to P. Prefect. 7 December 1896 in MB1 (1897), cité par Larson, 1976 : 75).

Une même remarque avait été faite par Engelhardt à Urambo<sup>231</sup>, situé en ce temps dans le nord de la vallée :

---

<sup>228</sup> [*a profitable employment to those classes whose means of subsistence ceased with the suppression of the illegal slave trade*].

<sup>229</sup> Pour une histoire des Indiens en Tanzanie, voir M. A. Fouéré, 2015.

<sup>230</sup> [*Iringa, where we are at the moment, is now the military camp, and a city of huts has arisen with lightning speed – Greeks, Arabs, Indians, Africans and the like*].

<sup>231</sup> Nous n'avons pas trouvé de village nommé Urambo dans la vallée du Kilombero actuelle. Cependant, Urambo district, situé à l'ouest de la Tanzanie a connu de nombreux plans de relogement, développés notamment par la Banque Mondiale en 1971 pour la production de café par des petits producteurs. Voir Agarwal et Linsenmeyer (1971).

« Plusieurs des plus importants commerçants de Kilwa [y] résident afin d'échanger leurs marchandises contre du caoutchouc, un éléphant et des défenses d'hippopotame »<sup>232</sup> (Engelhardt, 1901, cité par Larson, 1976 : 76).

Des marchands, qui contrôlaient l'approvisionnement en ivoire et en hévéa, ou encore des intermédiaires qui collectaient l'impôt à différents niveaux, formaient un réseau de commerçants que les autorités allemandes voyaient à la fois comme facilitateurs d'une transition vers une économie de marché monétarisée, mais également comme menaces potentielles dès lors que les prix d'achat des produits qu'ils proposaient ne permettaient pas aux contributeurs de payer leur taxe.

L'exploitation de l'hévéa était difficile et coûteuse en temps de travail, même si elle ne se faisait que pendant la saison sèche. Des moyens coercitifs avaient été mis en place à la fois par les marchands indiens et par les Allemands. Pour leur part, les Allemands reprochaient aux marchands indiens les crédits que ces derniers accordaient aux exploitants locaux. Ces crédits entraînaient selon eux la surexploitation de l'hévéa sauvage, aux dépens des récoltes qui leur étaient destinées. À l'opposé, les marchands indiens se plaignaient du monopole accordé par le gouvernement colonial aux sociétés allemandes à Mahenge (Monson, 1993 : 116). Les plaintes émises par les Allemands constituaient en réalité davantage un « écran de fumée » pour « justifier le contrôle gouvernemental et la régulation du commerce de caoutchouc »<sup>233</sup> (Monson, 1993 : 119).

À la fin de l'année 1905, il y avait à Mahenge une filiale de la DOAG, une entreprise somalienne et cinq entreprises indiennes. Il y avait également un marchand syrien vivant à Masagati (Monson, 1993 : 120). J. Monson fait également état d'une entreprise appartenant à un entrepreneur allemand B. Soller, localisé également à Masagati (*ibid*, 1993 : 120). Par ailleurs, O. Roland et G.N. Sanderson (1975 : 586) apportent une précision sur les profils et le nombre de marchands : « A Mahenge, le plus récent [front pionnier de la production de] caoutchouc, les Swahili de Kilwa et les Indiens de Bagamoyo, ainsi que leurs commerçants locaux affiliés, sont passés de 200 en 1902 à entre

---

<sup>232</sup> [several of the most important Kilwa traders reside in order to exchange their goods for rubber, an elephant and hippopotamus tusks].

<sup>233</sup> [to justify government control and regulation of the rubber trade].

500 et 700 en 1905 »<sup>234</sup>. Le commerçant syrien Haddad s'étant plaint au Gouverneur G. von Gützler du monopole dont bénéficiaient les entreprises allemandes, il se vit lui aussi accorder l'autorisation d'acheter l'hévéa récolté par l'administration coloniale (Monson, 1993 : 120). Ici apparaissent les prémices de la concurrence entre la volonté de monopole des Allemands au détriment des autres « étrangers », et la promotion d'une économie libéralisée malgré tout.

Le produit le plus échangé était le caoutchouc sauvage, que l'on trouvait principalement dans les hautes terres de Mahenge, les collines de Masagati et l'escarpement Udzungwa (**Carte 3**). La mise en place de la taxation s'était accompagnée d'une hausse importante du prélèvement du latex d'hévéa, la circonscription devenant le plus important producteur de latex de toute l'Afrique Orientale Allemande. La surexploitation de l'hévéa inquiéta les autorités allemandes, qui interdirent en 1905 la récolte et encouragèrent la diversification des sources de revenus (pour payer l'impôt), notamment au travers de la production de cire d'abeille.

Entre 1894 et 1905, l'intégration croissante de la vallée dans l'économie internationale et la monétarisation des processus commerciaux étaient inextricablement liées à la mise en place de la taxation forcée. La croissance des échanges commerciaux à l'international, la vitalité des réseaux marchands contrôlés depuis la côte océanienne transformèrent considérablement les relations socioéconomiques des populations de la vallée. Ces transformations furent à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif, et concernaient aussi bien le nombre de personnes participant à cette économie que les types de biens échangés (Larson, 1976 : 74-75).

Les conséquences sur l'économie locale ont été multiples. Les nouvelles exigences sur le travail masculin pour le portage, la guerre et le travail forcé, associées aux réglementations liées à la conservation de l'environnement ont augmenté les pressions sur le travail féminin. L'exploitation du caoutchouc sauvage a soustrait une partie de la main-d'œuvre masculine de la production agricole domestique et commerciale (Monson, 1993 ; Wright, 1993). Enfin, la famine et les crises de subsistance qui ont suivi la peste bovine

---

<sup>234</sup> [In Mahenge, the newest district of the rubber frontier, the Swahili from Kilwa and the Indians from Bagamoyo, together with their affiliated local traders, rose in number from 200 in 1902 to between 500 and 700 in 1905].



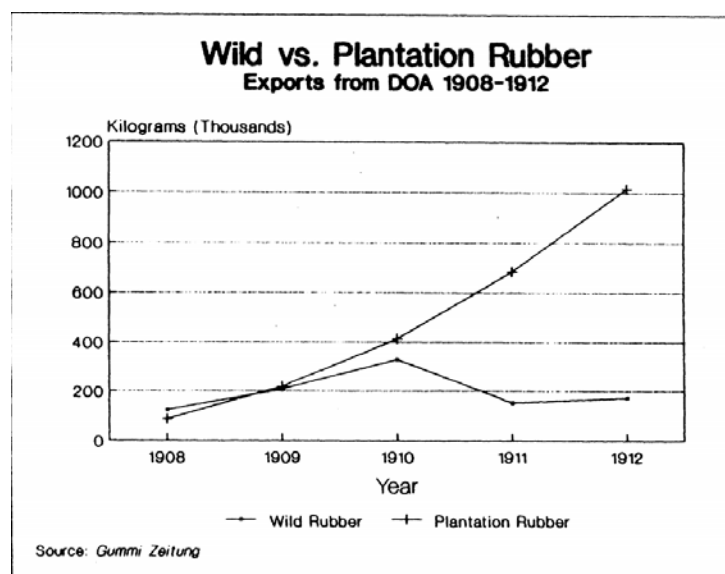
de 1892, la perte de contrôle écologique et d'accès aux forêts et aux pâtures qui s'en est ensuivie, ainsi que les multiples raids, ont accru le temps et la quantité de travail effectué par les femmes. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons qu'avance T. Sunseri (1997 : 259) pour expliquer la résistance des femmes Zaramo (dans les collines Matundi à l'est de la Tanzanie), l'auteur donnant à cette occasion une autre clé de lecture quant à l'origine de la révolte Maji Maji :

« Dans la région d'Uzaramo, le déclenchement de la guerre [Maji Maji] a été précédé par une famine résultant des politiques allemandes qui ont paralysé l'économie familiale en canalisant le travail des hommes vers des projets coloniaux. Les politiques coloniales de conservation ont entravé les contrôles sociaux que les paysans utilisaient pour protéger les terres et enrayer la détérioration de l'agriculture. En l'absence d'hommes, les femmes ont dû faire face à une spirale descendante de la production, qui s'est manifestée par un assaut de phacochères qui a dévasté les cultures. Dans leurs efforts pour protéger la terre, les femmes ont assumé les rôles établis des hommes dans la production, ce qui a entraîné des changements dans les sphères de pouvoir selon le sexe. Les chefs de Zaramo, qui perdaient l'autorité de la société rurale au profit de l'État colonial, étaient incapables de maintenir leurs rôles de mécènes locaux. Le déclenchement de la famine en 1905, avant Maji Maji, a façonné la réponse de Zaramo au soulèvement. Pour les chefs [*jumbe*] [de village], la participation à Maji Maji était une tentative de restaurer les arènes locales de pouvoir et les modèles d'autorité en renversant les politiques allemandes qui créaient la famine. Pour les femmes de Zaramo, la famine a pris le pas sur la guerre, comme en témoigne la lutte continue pour maintenir la production alimentaire. Le combat contre la famine par des rituels [effectués] par les femmes grâce à des médicaments pour protéger les récoltes et les appels aux divinités agricoles ont ainsi été repris par les historiens nationalistes et transformés en une idéologie proto-nationaliste de la résistance, qui s'est établie comme la tradition Maji Maji »<sup>235</sup>.

---

<sup>235</sup> [In Uzaramo region the outbreak of the war was preceded by a famine resulting from German policies that crippled the household economy by channeling men's labor to colonial projects. Colonial conservation policies inhibited social controls which peasants used to protect the land and stem agricultural deterioration. In the absence of men, women were left to deal with a downward spiral of production, manifested by an onslaught of wild pigs which devastated crops. In their efforts to protect the land, women assumed men's established roles in production, ushering in shifts in gendered spheres of power. Zaramo headmen, losing authority in rural society to the colonial state, were unable to maintain their role as local patrons. The outbreak of famine

Lorsque Von Grawert partit en retraite en décembre 1904, c'est le jeune officier Haptmann von Hassel qui le remplaça. Considérant que son prédécesseur avait fait montre d'un manque de dynamisme dans l'exploitation des ressources et le contrôle de la population, il lança une série de plans de développement économique, consistant à accroître la production de caoutchouc et de cire d'abeille. Son plan consistait en trois phases distinctes. La première était d'obliger chaque homme à construire et à entretenir 12 ruches. Par ailleurs, compte tenu de l'exploitation intensive de l'hévéa sauvage, le district distribua un demi-million d'arbres hévéa à la population.



Graphique 2. Exportation du caoutchouc sauvage et de plantation entre 1908 et 1912 (Source : Gummi Zeitung, cité par Monson, 1993 : 121).

On entrevoit ici encore les liens avec la mise en réserve au travers d'une rhétorique écologique escortant les programmes d'exploitation de la colonie :

« En 1908, le capitaine Heinrich Fonck recommandait l'établissement de limites à la récolte d'hévéa [sauvage], craignant la destruction totale des vignes existantes. [...] Fonck a suggéré qu'une

---

*in 1905, before Maji maji, shaped Zaramo response to the uprising. For jumbe headmen, participation in Maji maji was an attempt to restore local arenas of power and patterns of authority by turning back German policies which created famine. For Zaramo women the famine took precedence over the war, as reflected in the continuing struggle to maintain food production. Women's ritual amelioration of famine through medicines to protect crops, and appeals to agricultural deities, were thus appropriated by nationalist historians and transformed into a proto-nationalist ideology of resistance, which has become established as the Maji maji tradition].*

conséquence supplémentaire de l'abattage des forêts de caoutchouc serait une augmentation de l'inondation des rivières en aval en raison d'un ruissellement d'eau de pluie sans retenue »<sup>236</sup> (Monson, 1993 : 123).

Déjà pendant la colonisation allemande, comme c'était le cas en Afrique de l'Ouest, « derrière la logique objective du naturaliste transpara[issai]t [...] la logique du forestier des colonies qui surimpos[ait] sa grille de lecture à celle du scientifique » (Ballouche, 2016 : 186). Par ailleurs, alors que des conservationnistes mettaient en avant la rhétorique écologique liée aux problématiques d'érosion des sols ; parce que l'exploitation de l'hévéa était directement associée au système de crédit et à l'endettement des populations locales ; d'autres colons allemands voyaient dans la baisse de la production une opportunité pour maintenir la population sous un contrôle économique majeur :

« Si la pluie ne vient pas et que l'écoulement du caoutchouc cesse, il n'y a plus de caoutchouc pour cette année. Cela ne veut rien dire de mal, les petits commerçants intelligents sont heureux d'attendre, la dette se creuse un peu, sans que le Noir puisse la contrôler, et pour qu'il n'oublie pas qu'il a des dettes, de nouvelles marchandises lui sont offertes »<sup>237</sup> (Gummi Zeitung, vol.1, No.50 (15 September 1905), cité par Monson, 1993 : 125).

Cette citation illustre la façon dont l'endettement, la création de nouveaux besoins et la mise sous domination économique permettait déjà le contrôle des populations. La deuxième phase du plan de Von Hassel consistait en la construction d'infrastructures de transport (routes, ponts) pour faciliter la collecte et le transport des produits, des taxes et la commercialisation, puis l'exportation des cultures de rente. La troisième phase de son programme de mise sous contrôle et d'encadrement reflétait ce qui fut ensuite connu sous la forme des plans de relogement. Afin d'augmenter le montant des taxes collectées, il fallait à la fois contrôler la population et ses mouvements, et accroître symboliquement le nombre de « maisons » par famille. En redéfinissant les contours de la notion de

---

<sup>236</sup> [In 1908, Captain Heinrich Fonck recommended the establishment of limits on rubber harvesting, fearing the total destruction of existing vines. (...) Fonck suggested that an additional consequence of the hewing down of the rubber forests would be an increase in river flooding downstream due to unrestrained rainwater runoff].

<sup>237</sup> [If the rain does not come and the rubber flow ceases, there is no more rubber for this year. This means nothing bad, the clever small traders are happy to wait, the debt compounds itself somewhat, without the Negro being able to control it, and so that he will not forget that he has debts, new goods are offered to him].

« famille » à une seule maison <sup>238</sup>, le montant des taxes collectées augmenta mécaniquement d'un tiers dans toute la circonscription.

Von Hassel s'ingénia à démontrer les avantages que son plan pouvait représenter pour les populations locales. Il tenta de restreindre l'activité des commerçants indiens, ce qui provoqua une protestation de la part des représentants des entreprises indiennes à Bagamoyo (Larson, 1976 : 88-89). Par ailleurs, la construction comme l'entretien des routes, la mise en place de la ferme expérimentale à Ifakara, ainsi que l'ensemble des autres travaux ont été réalisés par les Africains, sous la forme d'un travail forcé et non rémunéré. Ceci associé à l'imposition de la taxe et au renforcement du contrôle par les autorités de la circonscription, de nombreuses formes de résistances se firent jour tout au long de la décennie, malgré la construction d'un poste d'*askari* <sup>239</sup> à Ifakara.

Mais comme nous l'avons évoqué avec la citation de T. Sunseri (1997 : 259) ce sont également les restrictions d'accès aux forêts, et particulièrement les ordonnances liées à la chasse, qui ont marqué les premières années de la colonisation allemande (Sunseri, 2010 : 118). Les Allemands mirent en effet en place une série de réglementations visant à imposer la notion de « *weidgerecht* » (« éthique de chasse »), lesquelles entraient en conflit avec les pratiques locales de chasse, visant principalement à protéger les champs et les cultures des animaux considérés comme « nuisibles », à obtenir de la viande, ainsi qu'à acquérir de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et de la fourrure. La chasse à l'époque de la colonisation allemande n'était pas réservée à l'aristocratie comme J. M. MacKenzie (1988 [2008]) a pu l'écrire au sujet de l'empire britannique. En effet, les administrateurs coloniaux et les propriétaires de plantations pratiquaient fréquemment la chasse (Pletts, 2015 ; 2019). Les Allemands mirent en avant leur supposée « éthique de chasse » qu'*a contrario*, les Africains ne posséderaient pas. A l'appui de ce présupposé, un système de licences fut mis en place, interdisant de fait la pratique de la chasse aux Africains. Ces licences s'accompagnèrent de la mise en place des premières « réserves de chasse » (« *Wildreservat* » en allemand). T. Sunseri souligne le fait que c'est la convention

---

<sup>238</sup> Nous n'avons pas de précisions sur la définition de « famille », l'étendue et le nombre de personnes la constituant. Cependant, cette stratégie ayant permis d'augmenter la collecte de taxes, on peut supposer qu'elle se limitait à l'acception restreinte du mot, à savoir les « parents et enfants ».

<sup>239</sup> Africains employés dans la police coloniale.

internationale de 1900 organisée à Londres, qui avait pour objet la création de règles et la mise en place de réserves de chasse en Afrique, qui inspira Hermann von Wissmann, premier conquérant militaire de la German East Africa. L'auteur nous indique que l'instauration des lois allemandes restreignant la chasse aux éléphants, a « menacé à la fois la subsistance des paysans et la base de pouvoir des grands hommes locaux et du *majumbe* [chef de village] dont le prestige, la richesse et le mécénat reposent souvent sur la chasse à l'éléphant »<sup>240</sup> (Sunseri, 2010 : 119).

Entre 1896 et 1903, le gouvernement colonial allemand Wissmann avait introduit une série de lois relatives à la restriction de la chasse (par les Africains), qui se sont ensuite significativement et progressivement durcies (Koponen, 1994 ; Gissibl, 2006)<sup>241</sup>. De façon plus générale, outre la chasse aux éléphants, T. Sunseri met en avant le rôle du contrôle environnemental exercé par les colons allemands (Sunseri, 1997 ; 2001 ; 2003). Ce contrôle s'illustre par « les attaques allemandes contre les méthodes agricoles africaines, le contrôle africain des forêts, la protection des champs par les paysans contre les prédateurs des cultures »<sup>242</sup> (Sunseri, 2010 : 120).

En 1903, treize réserves ont été mises en place dans le Tanganyika, dont quatre dans la région : la Réserve de gibier de Mahenge (dont les limites se situent dans l'actuelle Réserve forestière de Magombera au nord-est de la vallée et dans le Selous actuel), celle de Mahoro au nord-est, près de Mikumi, celle de Matandu à l'est près de Liwale et celle de Mtetesi au sud près du Mozambique actuel) (Sunseri, 2010 : 134). Si ces réserves de

---

<sup>240</sup> [*simultaneously threatened peasant subsistence and the power base of local big men and majumbe whose prestige, wealth and patronage often lay in hunting elephants*].

<sup>241</sup> B. Gissibl (2006 : 128) précise que ces lois furent « un amalgame de différentes traditions, [et introduisirent] l'idée de réserve en Afrique de l'Est et suscitèrent un large débat dans les colonies britanniques voisines et même dans les possessions britanniques en Inde. En outre, elles inaugurèrent une période d'intense coopération anglo-allemande qui aboutit à la Conférence internationale sur la préservation des animaux sauvages convoquée à Londres en avril 1900 ». [*Itself an amalgam of different traditions, Wissmann's Game Regulations introduced the idea of the reserve in East Africa and engendered widespread discussion in the neighboring British colonies and even the British possessions in India. Moreover, it ushered in a period of intense Anglo-German cooperation leading up to the International Conference on the Preservation of Wild Animals convened in London in April 1900*].

<sup>242</sup> [*German attacks on African methods of farming, African control of the forests, peasant protection of their fields from crop predators*].

chasse étaient dispersées, nous verrons par la suite qu'elles ont été étendues et reliées pour former le Selous.

Les autorités allemandes exerçaient ainsi leur pouvoir de domination au travers de politiques agricoles et environnementales, mais également par le contrôle des mouvements de population, la taxation et le travail forcés. Cette première phase de la colonisation allemande et le renforcement du pouvoir colonial sur les populations locales accentuèrent les tensions et les résistances face à l'occupant.

### ***3. La rébellion Maji Maji : une lutte contre l'exploitation***

« [...] Il n'est donc pas surprenant que tous ceux qui portaient le fardeau principal de ces projets se soient immédiatement joints aux rebelles et aient déraciné la plupart des hévéas, croyant que ce faisant, ils détruisaient la propriété de la garnison militaire » <sup>243</sup> (Kwiro chronicle I, 1905, cité par Larson, 1976 : 97-98).

La montée croissante des protestations à l'égard de l'occupation, de l'imposition des cultures, du travail forcé et de l'impôt occasionna l'un des « événements » les plus marquants de l'occupation allemande au début du XX<sup>ème</sup> siècle : la rébellion Maji Maji. Larson explique que cette rébellion était bien plus qu'une guerre contre les Européens ou l'administration coloniale, les raids à cette période visant en premier lieu les caravanes et les marchands indiens et africains <sup>244</sup>. Selon l'auteur, cette rébellion était avant tout une révolte anti-impérialiste (Larson, 1976 : 110-111). J. Monson (1998 : 96) souligne également que la rébellion

« Maji Maji était bien plus qu'une rébellion qui s'est propagée dans les hautes terres du sud par des messagers *bongo* de l'est. Comme l'ont laissé entendre les témoignages oraux des anciens survivants de la vallée du Kilombero, Maji Maji représente un ensemble plus vaste de relations politiques, de tensions et de griefs qui s'étendaient de la période précoloniale tardive au début de la colonisation. Ce complexe était caractérisé par des alliances et des identités changeantes, l'expérience genrée de la guerre et des

---

<sup>243</sup> [It is therefore not surprising that all of those who carried the main burden of these projects immediately joined the rebels, and uprooted most of the rubber trees, believing that in so doing they were destroying the property of the military station].

<sup>244</sup> Voir également Sunseri, 2010 : 140-142.

conflits, et la dévastation des ressources agricoles et environnementales dans les zones touchées »<sup>245</sup>.

Dans la mesure où alliances avaient été nouées avec quelques-unes des « chefferies » locales, la rébellion n'impliqua pas l'ensemble des communautés. A titre d'exemple, tous les Mbunga n'ont pas participé à la rébellion. Pareillement, les Bena qui s'étaient alliés aux Allemands ne participèrent pas à la rébellion mais constituèrent au contraire la plus grande part du contingent militaire allemande dans la région. J. Illife (1967 : 495) indique que « selon les estimations officielles, 75 000 Africains seraient morts, principalement de famine et de maladie. On estime que 8 000 Pogoro et Mbunga ont attaqué Mahenge le 30 août 1905 »<sup>246</sup>.

Les causes et l'organisation de la rébellion Maji Maji ont été débattues par les historiens. En effet, nombre d'entre eux ont pointé une rébellion menée par des sociétés « non organisées politiquement » qui se révoltaient face à l'occupation coloniale (Illife, 1967). De son côté, en interrogeant des anciens, J. Monson pointe quant à elle le fait que les Tanzaniens emploient de nos jours le terme « Maji Maji » pour décrire une « guerre civile » et non une révolte anticoloniale. Malgré tout, la majorité des récits et des enseignements en Tanzanie décrivent cette rébellion comme étant née dans le Matumbi sur le littoral côtier et les collines du sud de la Tanzanie contre l'occupant allemand<sup>247</sup>. Un prophète du nom de Kijikitile Ngwale aurait incité les paysans à se révolter, à arracher les plans de coton sur les plantations des colons allemands, et à se battre contre le régime du travail forcé. Le terme *maji maji* vient de cette prophétie qui permettrait de transformer les balles en eau (« *maji* » signifiant « eau » en swahili) (Wright, 1995). La révolte se serait

---

<sup>245</sup> [Maji Maji was much more than a rebellion that was spread to the southern highlands by hongo messengers from the east. As oral testimonies of surviving elders of the Kilombero valley have suggested, Maji Maji represents a larger complex of political relationships, tensions and grievances that spanned the late pre-colonial and early colonial periods. This complex was characterized by shifting alliances and identities, the gendered experience of war and conflict, and the devastation of agricultural and environmental resources in affected areas].

<sup>246</sup> [The official guess was that 75,000 Africans died, mostly from famine and disease. An estimated 8,000 Pogoro and Mbunga assaulted Mahenge on 30 August 1905].

<sup>247</sup> Se reporter à Gibblin et Monson (eds.), 2010 pour davantage de détails concernant cette rébellion. Cet ouvrage est le fruit de plusieurs programmes de recherche collectifs qui ont débuté en 2001 sur la réinterprétation de la rébellion Maji Maji à partir d'histoires orales notamment. Voir également Illife, 1979 ; Larson, 1975 ; 2010.

ensuite rapidement développée dans l'hinterland, jusque dans la vallée du Kilombero, au sud et à l'ouest, véhiculée par des messagers (« *bondo* » en swahili) qui prêchaient pour la magie de cette eau protectrice. Les rebelles visaient les missions allemandes, les garnisons militaires, les centres de commerce et les marchands. J. Monson (1998) tout comme T. Sunseri (1997) insistent sur la corrélation entre les changements environnementaux (principalement la déforestation et la dégradation des sols) et les réorganisations politiques et démographiques vécus, pour expliquer cette révolte. La baisse drastique de population causée par la répression allemande a favorisé l'expansion de la mouche tsé-tsé, « ce qui a créé une rupture d'équilibre dans une région que les récits des anciens donnent pour assez prospère et où se pratiquait une riziculture sensiblement plus évoluée qu'aujourd'hui [en 1971] » (Raison, 1971 : 267). L. E. Larson (1976) et M. Wright (1995) ont également avancé comme étant l'une des causes de la rébellion Maji Maji, les exigences allemandes liées à la production du caoutchouc.

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué précédemment, la place des femmes dans les politiques d'alliance au XIX<sup>ème</sup> et comme (l'un des) facteur déclencheur de la rébellion Maji Maji a été sous-étudiée. A cet égard, T. Sunseri montre comment le rôle joué par les femmes dans l'agriculture, dans les rituels pour la fertilité et dans les politiques locales, a affecté leur expérience du régime colonial et a pu conduire vers la rébellion. J. Monson met également en lumière l'importance des femmes dans les politiques d'alliances et de conflits. Les femmes étaient faites captives par les rebelles mais également par les Allemands. Ainsi, l'auteure écrit :

« Le travail agricole des femmes et leur rôle reproductif dans l'assimilation des disciples ont constitué la base de l'accumulation et de l'autorité pendant cette période. Les femmes ont scellé des alliances politiques, par le biais d'échanges et de mariages mixtes. L'expérience des femmes en matière de guerre différait de celle des hommes, puisqu'elles ont été emmenées en captivité par les troupes africaines et allemandes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre Mondiale. L'expérience des femmes est donc



importante pour établir le schéma plus large du changement politique »<sup>248</sup>  
(Monson, 1998 : 96).

L'auteure ajoute par ailleurs :

« La main-d'œuvre agricole féminine dans toute la région de l'Afrique de l'Est s'est intensifiée au XIX<sup>ème</sup> siècle en réponse à la demande croissante de produits agricoles, en particulier de denrées alimentaires. Ils étaient nécessaires pour le paiement du tribut - l'imposition ultérieure - et pour l'approvisionnement des caravanes commerciales et des groupes de guerre. [...] Pendant ce temps, de nouvelles exigences sur le travail masculin pour le portage, la guerre et le travail forcé ont augmenté les pressions sur le travail féminin. L'exploitation du caoutchouc dans les régions méridionales de la Tanzanie a encore retiré la main-d'œuvre masculine de la production agricole domestique et excédentaire. Enfin, la famine et les crises [liées à l'agriculture de] subsistance qui ont suivi la peste bovine de 1892, la perte de contrôle écologique qui s'en est suivie et les raids ont aggravé le fardeau du travail féminin »<sup>249</sup> (Monson, 1998 : 113-114).

Le contrôle du commerce de l'ivoire a également constitué l'un des facteurs déclencheurs de la révolte Maji Maji. T. Sunseri (2010 : 118) note ainsi que les « [l]e rapport officiel allemand sur les causes du soulèvement a pris note du rôle des chasseurs d'éléphants en tant que chefs de guerre, et le gouverneur Götzen a temporairement reconfiguré les ordonnances de chasse dans un effort d'aider à réprimer la rébellion »<sup>250</sup>. Les restrictions de chasse résultant de la mise en place du système de licences, ainsi que

---

<sup>248</sup> [Gender was also a critical component in the politics of alliance and conflict. Women's agricultural labor and their reproductive role in the assimilation of followers formed the basis for accumulation and authority during this period. Women sealed political alliances, through exchange and intermarriage. Women's experience of warfare differed from that of men, as they were taken as captives during raiding by both African and German troops from the later nineteenth century through the First World War. The experience of women is therefore important in establishing the larger pattern of political change].

<sup>249</sup> [Female agricultural labor throughout the East African region intensified in the nineteenth century in response to increased demands for agricultural products, especially foodstuffs. These were needed for payment of tribute - later taxation - and for the provisioning of trading caravans and war parties. [...] Meanwhile, new demands on male labor for portage, warfare and labor tribute increased the pressures on female work. Rubber tapping in the southern regions of Tanzania further withdrew male labor from household and surplus agricultural production. Finally, the famine and subsistence crises that followed the 1892 rinderpest, subsequent loss of ecology control, and raiding further aggravated female labor burdens].

<sup>250</sup> [The official German report on the causes of the uprising took note on the role of elephant hunters as war leaders, and Governor Götzen temporarily ameliorated hunting ordinances in an effort to help quell the rebellion].

la création des réserves de chasse ont largement contribué au soulèvement des populations locales.

La rébellion Maji Maji a marqué un tournant dans les pratiques coloniales de contrôle des populations locales, dans les stratégies d'alliances et dans les pratiques d'extraction des ressources. Les habitants de la vallée du Kilombero et des hauts plateaux alentours (de la chaîne Udzungwa, de Mahenge et de Masagati), ont été au cœur de cette guerre. La militarisation post-événement ainsi que le durcissement du contrôle colonial ont sur le terrain, provoqué des restructurations spatiales et socio-économiques importantes.

#### ***4. De la rébellion Maji Maji à la Première Guerre mondiale***

« Je suis également d'avis qu'il ne faudra pas longtemps avant que d'autres colons viennent s'installer dans ma région, car c'est dans la vallée d'Ulanga que les possibilités de culture de l'*hévéa* sont les plus remarquables. La crise actuelle du caoutchouc obligera les planteurs *Manihot* [manioc] à se tourner vers d'autres cultures »<sup>251</sup> (Fromm, 1911, cité par Larson, 1976 : 139).

En plus du coût humain de cette rébellion (une centaine de morts côté allemand, 200 000 morts côté rebelles), les zones rebelles subirent à titre punitif la même politique de la « terre brûlée » entreprise contre les Hehe au début de la colonisation. Cette politique a été la cause d'une famine importante dans la vallée, dans la mesure où elle a détruit les cultures. Le prix des denrées alimentaires et des semences a été multiplié de 6 à 10 dans les années qui suivirent (Larson, 1976 : 135).

La rébellion Maji Maji une fois éteinte, les Allemands exercèrent un contrôle encore plus drastique de la région et des populations. À partir de 1907, ils restructurèrent le schéma économique qui caractérisera tous les plans d'aménagement qui suivront jusqu'à nos jours. Ces changements ne résultaient pas tant des besoins locaux grandissants ou des changements dans les techniques de production, mais étaient essentiellement le fruit de la demande des métropoles coloniales européennes.

---

<sup>251</sup> [I am also of the opinion that it won't be too long before other settlers will be coming to my area, for it is in the Ulanga Valley that the most striking possibilities exist for the cultivation of Hevea. The present rubber crisis will force the Manihot planters to switch to other crops].

Tableau 4. Total des produits exportés en roupies <sup>252</sup> entre 1907 et 1909 (Source : Mahenge district, cité par Larson, 1976 : 135)

	1907/1908	1908/1909
Caoutchouc	90,780	69,530
Cire	17,184	25,152
Ivoire	<b>28,800</b>	<b>62,400</b>
Dents d'hippopotame	2,040	2,160
Cornes d'hippopotame	1,140	890

On remarque une augmentation de l'exportation d'ivoire énoncée que « due [à l'augmentation du nombre de] chasseurs européens » <sup>253</sup> (Larson 1976 : 134-135).

En 1907/1908, le district de Mahenge se positionne en tant que « grenier agricole », en fournissant en denrées alimentaires les enclaves coloniales d'exportation du Tanganyika. Les productions de riz sont exportées vers les *estates* de sisal à Kilosa, Morogoro, ainsi que vers le nord-est dans la région de Tanga, et le caoutchouc est acheminé jusqu'à la ligne de chemin de fer à Kilosa pour être ensuite exporté depuis Dar es Salaam. En 1909, le riz est le principal produit exporté en dehors du district, suivi du poisson séché. L'augmentation des exportations de riz est principalement due à l'imposition de la culture par le pouvoir colonial, donnant notamment comme rhétorique de légitimation à cette imposition la construction du chemin de fer <sup>254</sup> central, ainsi qu'à la croissance corrélative de la ville ferroviaire de Kilosa. Le développement économique de la vallée n'a cependant pas été homogène.

L'exploitation des ressources nécessitait de mettre en place un système de transport facilitant l'écoulement des produits sur le marché, au-delà de la région. Pour ce faire, la première solution envisagée fut de maîtriser le réseau fluvial complexe du sous-bassin Kilombero-Rufiji, en raccordant celui-ci aux liaisons ferroviaires en construction

<sup>252</sup> 1 pound correspondant à 13,13 roupies. La roupie avait fait l'objet d'une indexation sur le pound jusqu'en 1966, ce qui signifie que les chiffres indiqués représentent soit une augmentation des exportations, soit une augmentation des prix des produits exportés, due à une demande accrue au niveau des métropoles, et à des restrictions locales de production ou d'exploitation.

<sup>253</sup> [*Rise in ivory export is due to European hunters*].

<sup>254</sup> Pour l'histoire des chemins de fer dans le Tanganyika, voir : Gillman, 1942 ; Monson, 2009.

au nord de la vallée. Plusieurs expéditions exploratoires avaient déjà été menées, au moment où Paul Fuchs entreprit la première étude de faisabilité d'un chemin de fer dans la vallée en 1904<sup>255</sup>, à l'initiative d'un groupe d'industriels et de banquiers allemands<sup>256</sup>. Au terme de cette étude, deux rapports furent publiés, l'un portant sur le potentiel de développement économique de la route du sud (1905), et l'autre sur les routes du centre et du nord (1907) (Monson, 2009 : 17). P. Fuchs a d'abord privilégié la route du sud (riche en potentiel agricole et en minéraux), qu'il estimait être la plus propice aux futurs développements économiques dans le Tanganyika (*ibid*, 2009 : 18).

On voit ici déjà les ressemblances avec ce qui, cent ans plus tard, sera pensé comme étant le SAGCOT, supposé favoriser la croissance économique de la Tanzanie *via* le développement des plantations agricoles et leur mise en réseau avec le marché.

Entre 1907 et 1911, quatre études de faisabilité technique furent réalisées, mais en 1912, l'idée d'un système reposant entièrement sur le réseau fluvial fut rapidement abandonnée en raison du nombre important d'affluents, des zones de méandres, des rapides, et surtout des gorges de Stiegler<sup>257</sup> situées dans ce qui deviendra la Réserve de gibier du Selous. La même année, c'est finalement l'idée d'un système ferroviaire partant depuis Dar es Salaam jusqu'au lac Nyasa, *via* la vallée du Kilombero, qui sera proposée<sup>258</sup>.

Les chemins de fer étaient considérés comme les colonnes vertébrales des colonies, symbolisant leur puissance et permettant de relier les différents territoires conquis. Tout comme l'idée de construire un train reliant le Caire au Cap, formulée par C. Rhodes en 1881 à propos de l'Empire britannique,

---

<sup>255</sup> Paul Fuchs, « Die wirtschaftliche Erundung einer ostafrikanischen Sudbahn », Beiheft zum Tropenpflanzer 6, no.4/5 (1905). D'après J. Monson, Fuchs estimait que les ouvriers Nyamwezi étaient plus aptes à la construction du chemin de fer. Il proposa que ces ouvriers soient recrutés puis encouragés à rester comme « colons » par la mise en place de mesures financières (impôts).

<sup>256</sup> Nous n'avons pu retrouver les sources donnant les noms et sociétés.

<sup>257</sup> Les gorges de Stiegler ont été nommées ainsi suite à la première expédition menée par l'ingénieur allemand Stiegler pour évaluer le potentiel du bassin Rufiji. En 1907, l'ingénieur fut attaqué et tué par un éléphant lorsqu'il y effectuait ses études. C'est à la suite de sa mort que les autorités donnèrent son nom aux gorges.

<sup>258</sup> Une compilation des différents plans de communications sur les réseaux fluviaux (durant les colonisations allemande et anglaise) a été réalisée par Gillman en 1932.

« [p]endant la période coloniale allemande (1885-1918), certains considéraient les chemins de fer comme une ressource pour l'agriculture des colons blancs dans les hautes terres, tandis que d'autres pensaient qu'ils devaient soutenir la production paysanne africaine dans les plaines. Les politiciens allemands avaient rêvé d'un empire de la *Mittelafrika* unie par des liaisons de transport, une étendue de contrôle territorial qui s'étendrait à travers le continent de l'océan Indien à l'Atlantique » <sup>259</sup> (Monson, 2009 : 16-17).

La construction du chemin de fer central débuta en 1905, pour atteindre la ville de Morogoro en 1907. L'arrivée du chemin de fer encouragea l'installation de nouveaux colons allemands dans la vallée, et accéléra l'exportation de riz depuis la vallée du Kilombero. L. E. Larson (1976 : 137) indique que « les exportations de riz vers Kilosa sont passées de 16 500 kg en 1911 à 27 300 kg en 1912 » <sup>260</sup>. Par ailleurs, contrairement à la ligne de chemin de fer reliant Tanga à Arusha (**Carte 1**), construite dans l'objectif de profiter aux colons qui avaient déjà établi de grandes plantations de sisal, mais aussi de café ; ou encore contrairement à la ligne centrale, pensée plutôt pour le développement d'une agriculture africaine, l'administration allemande considérait que « la ligne méridionale pourrait favoriser soit les colons, soit les producteurs africains, selon qu'elle traverse les hauts plateaux du sud (peuplés d'agriculteurs allemands) ou les régions plus au sud (destinées à la production paysanne) » <sup>261</sup> (Monson, 2009 : 17).

Plusieurs plantations furent mises en place à cette période, par des administrateurs coloniaux ou des militaires. Ce fut le cas du sergent Feldwebel Münzer qui agissait sous l'ordre de Hauptmann Fromm et établit la plantation Sanya <sup>262</sup>, ainsi qu'une seconde

---

<sup>259</sup> [In the German colonial era (1885–1918) some viewed railways as a resource for white settler agriculture in the highlands, while others believed they should support African peasant production on the plains. German politicians had dreamed of an empire of *Mittelafrika* held together by transport connections, a span of territorial control that would stretch across the continent from the Indian Ocean to the Atlantic].

<sup>260</sup> [Rice export to Kilosa increased from 16,500 kg in 1911 to 27,300 kg in 1912].

<sup>261</sup> [The southern line could favor either settlers or African producers, depending upon whether it traversed the southern highlands (settled by German farmers) or the areas further to the south (slated for peasant production)].

<sup>262</sup> Nous n'avons malheureusement pu faire le lien entre cette plantation et les plantations actuelles de la vallée. Certaines plantations coloniales ayant été nationalisée à l'indépendance, elles ont soit été transformées en coopératives ou redistribuées pour la formation des villages *ujamaa*, ou encore en plan de relogement, soit vendues et renommées

plantation développée par un autre officier retraité (Larson, 1976 : 136). Les deux colons cultivaient du coton et de l'hévéa. Un autre soldat retraité, Hauptmann Klinghardt établit la Ulanga Reis-und Handelsgesellschaft, une entreprise hambourgeoise basée à Ifakara (*ibid*, 1976 : 137). Les activités principales de cette entreprise consistaient à acheter, à mouliner et à revendre de grandes quantités de riz, égrener le coton et cultiver l'hévéa. C'est au sujet de cette entreprise que Fromm écrit :

« A mon avis, votre projet rizicole est plein d'avenir [...] Il faut tenir compte du fait que le chemin de fer [Dar es Salaam] - Kisaki - Mahenge - Nyassa va bientôt décoller et qu'il offrira des possibilités extraordinaires pour l'approvisionnement en riz. Une quantité appréciable de riz peut encore être exportée à Kilosa et à Morogoro, bien sûr par l'intermédiaire des Indiens qui ont certainement tous les porteurs dans leurs poches »<sup>263</sup> (Fromm à Klinghardt, 10 novembre 1913, cité par Larson, 1976 : 139).

Les colons allemands n'étaient en effet pas les seuls à convoiter les produits de la vallée. Le chemin de fer attira également de plus en plus d'Indiens. En 1907, on recensait dix commerçants indiens, principalement situés à Mahenge<sup>264</sup>. En 1909, on en recensait dix-huit, dont beaucoup étaient basés à Ifakara (Larson, 1976 : 139). Ifakara, ville carrefour entre les deux pans de la vallée était un lieu stratégique pour les commerçants. C'était en effet là qu'était vendu le poisson séché, et qu'étaient acheminés les sacs de riz, pour ensuite être transportés vers le nord.

C'est également à cette période qu'on note une augmentation du nombre de personnes migrant vers l'extérieur de la vallée. En examinant les registres coloniaux, L. E. Larson en déduit qu'en 1907, de 800 à 1000 personnes étaient parties travailler dans les plantations coloniales du nord-est, sur la côte. En 1909, ils migraient essentiellement pour travailler à la construction du chemin de fer à Kilosa. Autour de Mahenge, des villageois étaient employés à la construction de l'église Kwiro à Vigoi, ce qui fut également le cas

---

<sup>263</sup> [In my opinion, your rice project is full of prospects, if you don't begin too splendidly at first. You must consider that before long the DSM - Kisaki - Mahenge - Nyassa railroad will get off the ground and just that will offer extraordinary opportunities for rice provisioning. An appreciable amount of rice can still be brought to Kilosa and Morogoro, of course through the agency of the Indians who certainly have all porters completely in their pockets].

<sup>264</sup> Aujourd'hui encore, les entreprises d'exploitation de ruby, de spinel, d'or et de graphite basées autour de la commune de Mahenge sont principalement d'origine indiennes.

pour la construction d'une mission dans le Sultanat de Mofu, ou encore pour la construction d'une mission à Ifakara où 350 employés étaient comptabilisés en 1914 (Fuchs, 1915, cité par Larson, 1976 : 153). Il faut également noter la proximité des liens qui se tissaient déjà entre les missionnaires catholiques et les militaires. En effet, les missionnaires avaient réussi à intégrer la vallée avec l'aide des militaires et des forces africaines alliées. Mais des conflits liés à la répartition de la force de travail éclatèrent, les travaux nécessaires dans les missions nécessitant aussi l'apport d'une force de travail. La concurrence liée au recrutement des travailleurs était donc importante. Les missionnaires, comme les militaires investirent l'espace pour la production agricole. Ainsi, L. E. Larson souligne le fait qu'« au début de 1911, de vastes étendues de terres autour du *boma* [centre administratif] de Mahenge furent déclarées terres de la Couronne. Peu de temps après, les sergents Küster et Röhde du détachement militaire de Mahenge ont pris les options sur ce terrain » (1976 : 156) <sup>265</sup>.

Dès le début de la Première guerre mondiale, la vallée (encore connue sous le nom de circonscription de Mahenge) avait été considérée comme potentiel « grenier du Tanganyika », et fut soumise à de nouvelles politiques agricoles. Des notes rédigées par les missionnaires de l'église de Kwirowo donnent un aperçu de la pression exercée sur le district de Mahenge ainsi que la peur des populations locales d'être embrigadées dans l'armée :

« A la demande du Gouvernement, les écoles ont été suspendues depuis le 1er janvier 1917. Les enfants doivent se rendre utiles dans la production des cultures vivrières... » <sup>266</sup> (Kwirowo Report, 1916, cité par Larson, 1976 : 217).

Le travail forcé ainsi que l'embrigadement forcés dans les forces allemandes, ont amené de nombreux habitants de la vallée à fuir les garnisons allemandes (Monson, 2009 : 75). De même, les pillages de récoltes perpétrés par les Allemands afin de ravitailler

---

<sup>265</sup> [In the early part of 1911, large tracts of land around the Mahenge boma were declared crown land. Soon after, the options on this land were taken up by Sergeants Küster and Röhde of the Mahenge Military detachment].

<sup>266</sup> [Throughout 1916 and 1917, the Kiro Mission recorded that '(...) At the request of the Government, the schools have been suspended since 1 January 1917. The children are to make themselves useful in the cultivation of food crops].

les troupes pour contrer les forces militaires ennemies, causèrent de nombreuses famines dans la région.

La période allant de 1914 jusqu'à 1918 est connue dans la région sous le nom de Campagne de l'Afrique de l'Est. Cette campagne, mettant aux prises les armées allemandes aux armées britanniques, débuta en effet en Afrique de l'Est allemande et, avec la défaite germanique, se conclut par la fin de la colonisation allemande dans la région. C'est en 1917, qu'Allemands et Britanniques s'affrontèrent dans une bataille décisive à l'est de la vallée. Le Capitaine Frederick Courteney Selous, de l'armée britannique d'Afrique de l'Est, y fut tué, et c'est en son honneur que la Réserve de Mahenge (au nord de l'actuel Selous Game Reserve) fut renommée ainsi en 1922. En 1917, les forces alliées se positionnèrent aux frontières de la circonscription de Mahenge, et en octobre de la même année, les forces belges occupèrent les hautes terres et la base de Mahenge. Ces mouvements marquèrent la fin de la colonisation allemande.

A la fin de la période coloniale allemande, on recensait plus de 1 300 000 acres (526 091 ha) de terres accaparées dans tout le Tanganyika (URT, 1994 ; Sundet, 2005). Cet accaparement avait essentiellement eu lieu le long de la côte, depuis Dar es Salaam jusqu'au nord au Kilimanjaro, dans les Monts Usambara et les plaines adjacentes, ainsi qu'à Morogoro et à Kilosa, pour la production de sisal notamment. En comparaison, les terres accaparées par les colons dans la vallée furent bien moindres, en taille comme en nombre.

Si l'emprise foncière de la colonisation allemande dans la vallée était moins importante, la domination économique et politique fut extrêmement forte, comme nous l'avons vu au travers des différentes stratégies du pouvoir colonial. L'instrumentalisation des conflits préexistants et les alliances avec certaines chefferies locales d'abord, la mise en place de l'impôt per capita ensuite, le contrôle et l'obligation d'exploiter l'hévéa, l'instauration d'un système d'endettement, la construction d'infrastructures de transport permettant un contrôle plus effectif des populations et un accès aux productions, tout autant que la mise en place de nouvelles règles de chasse participèrent activement à l'instauration puis à la consolidation de la domination coloniale. Par ailleurs, les terres aliénées comptabilisées ci-dessus ne représentaient que les terres mises en culture, et non les réserves de chasse et forêts dont avaient été exclues les populations locales.



## **B. La période coloniale anglaise : grands projets agricoles, mesures antiérosives et concentration forcées**

### **1. De la Société des Nations à la colonisation britannique : refonte des droits fonciers ?**

Après la défaite allemande, la gestion des colonies allemandes fut dans un premier temps, transférée à la Société des Nations. Si la défaite allemande justifiait la « réquisition » de leurs colonies, les raisons invoquées pour justifier ce transfert furent les « mauvais traitements » infligés aux populations colonisées ainsi que la « mauvaise gestion » des colonies. En 1919, le Tanganyika passe sous tutelle britannique. L'article 8 de l'Accord de mise sous tutelle (*Trusteeship Agreement*) de la Société des Nations indique alors

« [...] [qu']aucune terre ou ressource naturelle indigène ne peut être transférée, sauf entre les natifs, sauf avec le consentement préalable de l'autorité compétente. Aucun droit réel sur les terres ou les ressources naturelles autochtones en faveur des non-autochtones ne peut être créé sans le même consentement »<sup>267</sup> (URoT, 1994 : 10).

En vertu de cet accord, le Royaume-Uni devait, dans l'élaboration des lois relatives à la détention ou au transfert de terres et de ressources naturelles, tenir compte des lois et coutumes autochtones, respecter les droits des populations autochtones, et sauvegarder leurs intérêts présents et futurs. Aucune terre ou ressource naturelle des populations colonisées ne pouvait donc, *a priori*, être transférée à des non-autochtones sans le consentement préalable des autorités « compétentes ». En 1923, le gouvernement britannique élabore une nouvelle Ordonnance relative au foncier : la Land Ordinance Cap.113. Le préambule de cette Ordonnance entre en résonance avec l'Article 8 précité :

« Considérant qu'il convient d'assurer et de préserver les droits coutumiers existants des autochtones du territoire du Tanganyika d'utiliser et de jouir des terres du territoire et de leurs fruits naturels en quantité suffisante

---

<sup>267</sup> [No native land or natural resources may be transferred except between the natives, save with the previous consent of the competent authority. No real rights over native land or natural resources in favour of non-natives may be created except with the same consent].

pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et de leur descendance ;

Et qu'il convient de préserver autant que possible les coutumes autochtones existantes en matière d'utilisation et d'occupation des terres ;

Attendu qu'il est opportun que les droits et obligations du gouvernement à l'égard de l'ensemble des terres du territoire ainsi que les droits et obligations des cultivateurs ou autres personnes qui prétendent avoir un intérêt sur ces terres soient définis par la loi,

Qu'il soit donc promulgué par le gouverneur et commandant en chef du territoire du Tanganyika comme suit »<sup>268</sup> (Land Ordinance, 1923 : 1-2).

Sous le contrôle du gouverneur Sir Horace Byatt, toutes les terres et tous les intérêts publics furent dévolus aux autochtones pour leur usage et leurs avantages communs :

« En vertu de l'Ordonnance foncière de 1923, l'ensemble des terres du territoire sont déclarées terres gouvernementales, **mais la validité de tout titre ou intérêt foncier légalement acquis avant la date de l'Ordonnance n'en est pas affectée**. L'Ordonnance prévoit l'octroi de droits d'occupation induits pour des périodes allant jusqu'à 99 ans. La superficie maximale qui peut être accordée en vertu de l'Ordonnance est de 5 000 acres. Aucune concession de pleine propriété ne doit être accordée, **sauf si cela est nécessaire pour donner effet à un contrat ou à un engagement de l'ancien gouvernement allemand**. Lorsqu'un non-autochtone désire un droit d'occupation à l'égard d'une terre publique, le loyer à percevoir en premier lieu est déterminé par adjudication publique sujette à une réserve ou au versement d'un loyer, le loyer initial étant révisable au bout de 33 ans et à nouveau au bout de 66 ans. Le loyer initial varie d'une localité à l'autre, le

---

<sup>268</sup> [*Whereas it is expedient that the existing customary rights of the natives of the Tanganyika Territory to use and enjoy the land of the Territory and the natural fruits thereof in sufficient quantity to enable them to provide for the sustenance of themselves their families and their posterity should be assured and preserved;*

*And whereas it is expedient that the existing native customs with regard to the use and occupation of land should as far as possible be preserved;*

*And whereas it is expedient that the rights and obligations of the Government in regard to the whole of the lands within the Territory and also the rights and obligations of cultivators or other persons claiming to have an interest in such lands should be defined by the law,*

*Be it therefore enacted by the governor and Commander-in-Chief of the Tanganyika Territory as follows].*

minimum étant de 50 centimes de shilling l'acre. L'occupant doit s'engager à respecter des obligations en matière de culture, d'installation de clôtures et d'aménagement en fonction de l'utilisation qui sera faite de la terre »<sup>269</sup> (Société des Nations, 1925 : 33-34).

Par ailleurs, l'Ordonnance foncière a introduit un régime foncier appelé droit d'occupation (« *right of occupancy* »), qui était soit accordé (ou autrement dit, concédé) (« *granted right* »), soit réputé acquis (ou autrement dit, induit) (« *deemed right* »). Les droits accordés étaient inscrits dans la loi alors que le droit réputé acquis était par définition coutumier. Cela signifiait que le titre (d'usage et non de propriété) était considéré comme acquis par un autochtone ou par une communauté autochtone, dès lors qu'ils utilisaient ou occupaient légalement des terres conformément au droit et à la coutume autochtones. Toutefois, les droits réputés acquis (« *deemed rights* ») ne bénéficiaient pas de la même sûreté que les droits conférés par la loi. Dans la pratique, ces droits coutumiers étaient régis et accordés par les pouvoirs administratifs coloniaux, alors que les droits dits accordés (« *granted right* »), étaient pour leur part soumis à des dispositions légales.

L'Ordonnance foncière conférait au gouverneur colonial d'importants pouvoirs sur les terres, de même qu'elle en centralisait de manière effective l'administration. En vertu de l'Ordonnance, « aucun titre d'occupation et d'utilisation de ces terres ne p[ouvai]t être validé sans le consentement du gouverneur »<sup>270</sup>. Le gouverneur était habilité à accorder aux autochtones et aux non-autochtones, le droit d'occuper et d'utiliser des terres pour une période pouvant aller jusqu'à 99 ans. Ce faisant, il pouvait également placer les terres occupées et exploitées par les autochtones comme par les non-autochtones, sous un régime locatif. En dépit de ces concessions faites aux autochtones

---

<sup>269</sup> [Under the Land Ordinance of 1923, the whole of the lands within the Territory are declared to be public lands, but the validity of any title to land or interest therein lawfully acquired before the date of the Ordinance is not affected thereby. The Ordinance provides for the granting of rights of occupancy for any periods up to 99 years. The maximum area which may be granted under the Ordinance is 5,000 acres. No grant of freehold is to be issued except where this is necessary to give effect to any contract or undertaking by the former German Government. When a non-native desires a right of occupancy in respect of public land, the rent to be charged in the first instance is determined by public auction subject to a reserve or upset rent, the initial rent being revisable at the end of 33 years and again at the end of 66 years. The upset rent varies in different localities, the minimum being 50 cents of a shilling per acre. The occupier has to undertake obligations as to cultivation, fencing and development according to the use to be made of the land].

<sup>270</sup> [No title to the occupation and use of any such lands shall be valid without the consent of the Governor].

et aux non-autochtones, et bien que toutes les terres concernées soient des terres « publiques », le gouverneur et les administrateurs coloniaux agissaient comme si ces terres étaient la propriété du gouvernement britannique, et qu'ils en disposaient par conséquent à leur guise.

Par ailleurs, on a vu qu'à la fin de la colonisation allemande, la surface totale de terres aliénées comptabilisées était de 526 091 ha. Celle-ci a plus que doublée durant la période britannique. En 1925,

« [l]a superficie totale aliénée à des fins agricoles par le gouvernement [...] [était] de 25 749 acres [10 420 ha]. A l'exception des propriétés gouvernementales et autochtones, 1 780 369 acres [720 489 ha] [étaient] détenues par des non-autochtones à des fins agricoles, les superficies détenues par des sujets britanniques et des étrangers étant les suivantes :

- Sujets britanniques autres que les Indiens : 1 118 073 acres [452 468 ha]
- Indiens : 266 154 acres [107 708 ha]
- Etrangers : 396 142 acres [160 312 ha] »<sup>271</sup> (Société des Nations, 1925 : 34)

Grâce à ces dispositifs législatifs, les autochtones se sont ainsi vus dépossédés au cours des quarante-quatre années de la domination britannique, de près de 3,5 millions d'acres (1 416 399 ha) de leurs terres au profit d'étrangers.

En 1923, la Native Authority Ordinance, relative aux droits alloués aux sultans et aux chefs coutumiers fut également promulguée. En 1925, un texte publié par le Conseil de la Société des Nations, intitulé *Reports of Mandatory Powers* précise ainsi que :

« [d]ans d'autres districts plus éloignés de la civilisation, où il n'y a pas d'autorité autochtone forte capable de gouverner, l'influence des responsables politiques [coloniaux] est plus directe, mais même dans ces districts, la politique du gouvernement consiste à encourager l'établissement d'une autorité autochtone et la participation des autochtones à la gestion de

---

<sup>271</sup> [The total area alienated for agricultural purposes by the present Government is 25,749 acres. Apart from Government and native holdings 1,780,369 acres are held by non-natives for agricultural purposes, the areas held by British subjects and foreigners being as follows: [...]].

leurs propres affaires. Ce travail ne peut s'accomplir que progressivement et les progrès varient en fonction de la capacité naturelle de chaque tribu et de sa capacité à s'adapter aux circonstances nouvelles. Les détails de l'administration, en ce qui concerne uniquement les autochtones, sont assurés dans une large mesure par des sultans, des chefs et d'autres autorités autochtones, agissant sous la supervision d'attachés d'administration »<sup>272</sup> (Société des Nations, 1925 : 7).

La Loi foncière de 1923 fut amendée en 1928 afin de donner au « droit d'occupation » une reconnaissance légale. Avec cet amendement, la Loi foncière consacra pour la première fois « un titre foncier coutumier d'un autochtone ou d'une communauté autochtone utilisant légalement ou occupant la terre en accord avec la loi autochtone et les coutumes »<sup>273</sup> (URoT, 1994 : 11). Dès lors, les droits fonciers autochtones furent requalifiés comme étant des « droits d'occupation présumés » (« *deemed rights of occupancy* »).

Après la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale et pour faire face aux critiques internationales, en 1950, la Loi foncière fut amendée afin de soumettre tout projet d'accaparement de terre à la consultation préalable des autorités autochtones. Cependant, en 1953, une circulaire administrative stipula que « cette obligation de consulter l'Autorité Autochtone n'implique pas une obligation d'obtenir son consentement si l'allocation d'une terre est recommandée »<sup>274</sup> (URoT, 1994 : 15). Par ailleurs, cette circulaire insistera sur le fait que le développement économique des colonies nécessite la présence d'investisseurs « non-natifs », pour l'« intérêt général », connu plus tard sous la notion d'« intérêt de la nation » :

---

<sup>272</sup> [In other districts more remote from civilisation, where there is no strong native authority capable of governing, the influence of political officers is more direct, but even in these districts the policy of Government is to encourage the establishment of a native authority and the participation of the natives in the management of their own affairs. This work is capable of only gradual accomplishment and progress varies according to the natural ability of each tribe and to their power of adapting themselves to changed circumstances. The details of administration, so far as natives only are concerned, are carried out to a considerable extent by Sultans, Chiefs and other native authorities, acting under the supervision of Administrative Officers].

<sup>273</sup> [The title of a native or a native community lawfully using or occupying land in accordance with native law and custom].

<sup>274</sup> [This obligation to consult the Native Authority does not imply an obligation to obtain its consent before the allocation of land is recommended].

« La vieille théorie selon laquelle l'Africain devrait être protégé en déclarant (sans enquête approfondie) **de vastes zones dans lesquelles l'aliénation serait ou ne serait pas autorisée** et en s'efforçant de maintenir les zones agricoles non africaines à l'écart des zones principalement africaines a été annulée. Il est maintenant admis que la richesse et les intérêts généraux de l'Africain ne sont pas mieux servis en le laissant dans l'isolement, entouré de grandes étendues de terres non développées qui pourraient être nécessaires pour sa progéniture prévue. Au contraire, le développement du territoire est maintenant considéré comme dépendant des efforts combinés de toutes les communautés, travaillant et prospérant **dans l'intérêt mutuel et l'assistance vers un objectif commun de prospérité territoriale** »<sup>275</sup> (URoT, 1994 : 15).

Dans la pratique, la « prospérité territoriale » et l'« intérêt général » conduisirent à l'accaparement annuel de 260 400 acres [105 380 ha] de terres entre 1949 et 1957, soit au total plus de 2,3 millions d'acres [soit 930 776 ha] sur cette période (URoT, 1994 :15). La circulaire insiste également sur la volonté d'étendre le système de propriété privée à l'ensemble du territoire : « Il serait possible d'initier progressivement parmi les Africains un système de détention de terres à titre individuel »<sup>276</sup> (URoT, 1994 : 16). C'est par la publication d'une autre circulaire que cette incitation à l'individualisation de la propriété foncière fut formulée. Ainsi, dans la circulaire (Government Paper No.6 de 1958) intitulée *Review of Land Tenure Policy*, le gouvernement colonial proposa d'introduire « une forme de tenure individuelle, exclusive, sûre, illimitée dans le temps et négociable - en d'autres termes, la propriété individuelle de la terre sous forme de pleine propriété »<sup>277</sup> (URoT, 1994 : 16).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution moyenne de terres aliénées depuis 1923 tout au long de la colonisation britannique. Le modèle colonial britannique en œuvre dans

---

<sup>275</sup> [The old theory that the African should be protected by declaring (without full investigation) large areas in which alienation would or would not be permitted and by endeavouring to keep the non-African farming areas segregated from the mainly African zones has been cancelled. It is now accepted that the wealth and general interests of the African are not best served by leaving him in isolation, surrounded by great tracks of undeveloped land which may be needed for his anticipated progeny. On the contrary, the development of the territory is now believed to depend on the combined efforts of all communities, working and thriving in mutual interest and assistance towards a common goal of territorial prosperity].

<sup>276</sup> [it would be possible gradually to initiate among Africans a system of holding land on individual title].

<sup>277</sup> [a form of tenure which is individual, exclusive, secure, unlimited in time and negotiable – in other words, individual ownership of land, to be called freehold].

le Tanganyika pris la forme d'un modèle dual, contrairement aux colonies de peuplement du Kenya ou d'Afrique du Sud, où les « *settlers* » étaient dominants et l'accaparement de grandes surfaces de terres prédominant. Dans le Tanganyika, quand bien même la loi favorisait *in fine* les planteurs étrangers, le fait que les autochtones se virent reconnaître (même de manière discursive et non appliquée) des droits coutumiers, fit du système un système dual. Les droits coutumiers n'étaient pour autant aucunement ni garantis ni pérennes, dans la mesure où le gouverneur ayant autorité sur l'allocation des terres, déterminait en dernier lieu ce qu'étaient « l'intérêt général » et la « prospérité territoriale ».

**Tableau 5. Moyennes et totaux des terres aliénées pendant la colonisation britannique (à partir de URoT, 1994, Report of the Presidential Commission of Inquiry into Land Matters, Vol. 2 : 14)**

Période	Moyenne annuelle en acres	Total en acres sur la période	Total en ha sur la période	Changements politiques
1923-1926	24 000	96 000	38 850	Suprématie autochtone (Ligue des Nations)
1927-1929	145 000	435 000	176 038	Double politique
1930-1936	30 400	212 800	86 117	Dépression
1937-1939	90 000	270 000	109 265	Redressement économique
1940-1948	21 000	189 000	76 486	Seconde guerre mondiale
1949-1957	260 400	2 343 600	948 421	Reconstruction et période pro-aliénation (arrêté)
1923-1957		<b>3 546 400</b>	<b>1 435 177</b>	

Le système de domination coloniale ne se limitait toutefois pas à la loi foncière. Les lois relatives à la conservation environnementale, à la restriction d'accès aux réserves forestières, aux régulations de chasse, au contrôle des déplacements pastoraux, constituaient également des réglementations complémentaires permettant d'asseoir le pouvoir colonial et d'assurer une forme de contrôle territorial, en particulier s'agissant de l'exploitation des ressources. Les lois relatives à la culture forcée, aux taxes et au contrôle des échanges, participaient également de ce dispositif de gouvernementalité (Agamben, 2006) colonial.

## ***2. Continuités des modèles et des représentations avec la colonisation allemande : redéfinition des frontières et renforcement du pouvoir***

« Il y a une tendance perceptible chez les autochtones à faire tout ce qu'ils peuvent pour se soustraire à leurs obligations locales, par exemple le déblayage des routes, le transport des charges gouvernementales et le paiement de leurs impôts. À mon avis, cette question devient sérieuse et ne peut être réglée qu'en rapprochant les familles dispersées de leurs chefs »<sup>278</sup> (M.D.A.R., 1923, TNASMP 1733/20, cité par Larson, 1976 : 221-222).

Alors que la Société des Nations dénonçait la brutalité de la colonisation allemande et les atteintes faites aux populations locales et à l'environnement, les colons britanniques nouvellement arrivés dans la vallée du Kilombero firent les mêmes observations. Du temps de la colonisation allemande, il existait deux circonscriptions militaires : celle de Mahenge et celle d'Iringa à l'ouest (où, rappelons-le, le pouvoir colonial allemand gagna d'abord le contrôle du pays Hehe). Des observateurs en conclurent donc que la nature du contrôle militaire exercé par l'armée allemande dans la vallée expliquait le « retard » dans le développement de la région. Des observateurs britanniques firent ainsi état des dommages causés par l'armée coloniale allemande dans la vallée du Kilombero :

« Avant la guerre, je crois savoir que ce district était administré par l'armée. En conséquence, il a été laissé à tous de mettre en place une administration autochtone efficace. En conséquence, ce District est un peu arriéré par rapport à d'autres »<sup>279</sup> (Mahenge District Annual Report, 1921. TNASMP1733/7/5, cité par Larson, 1976 : 218).

En dépit des « reproches » faits à la colonisation allemande, les Britanniques n'en accentuèrent pas moins leur contrôle et leur exploitation du Tanganyika. La Première Guerre mondiale et le transfert à l'empire britannique de la colonie, provoquèrent de nouveaux bouleversements dans le tissu socioéconomique local et, s'agissant de notre

---

<sup>278</sup> [There is a noticeable tendency among natives to do all they can to evade their local obligations, e.g. the clearing of roads, the carrying of Government loads, and the paying of their taxes. In my view, this is becoming a serious matter and can only be dealt with by bringing scattered families closer to their headmen].

<sup>279</sup> [In prewar years, I understand, this District was administered by the Military. In consequence of this it has been left tous to build up an efficient Native Administration. As a result this District is somewhat backward in comparison to others]. Mahenge District Annual Report, 1921. TNASMP1733/7/5, cité par Larson L.E., 1976.



sujet d'étude, de la vallée. Un renforcement du contrôle des populations locales afin de garantir la collecte de taxes, de grands projets de développement agricoles et arboricoles virent ainsi le jour. L'imposition de la culture du coton et du riz en tant que cultures marchandes bousculèrent également les habitudes de vie et les pratiques locales. Nous verrons également que les politiques environnementales et les restrictions d'accès aux forêts et à la chasse vont s'accroître. En effet, certaines grandes réserves environnementales que l'on retrouve aujourd'hui, telles que la réserve de gibier de Selous à l'est, l'Aire de chasse contrôlée de Kilombero au centre, ou les différentes réserves forestières vont également être mises en place ou vont s'étendre sur la base de celles déjà mises en place par le gouvernement colonial allemand, à cette époque-là. A titre d'exemple, alors que le gouvernement colonial allemand avait délimité quatre réserves à l'est de la vallée, celles-ci vont être étendues à quatorze sur approximativement 30 000 km<sup>2</sup> en 1913 dans ce qui deviendra l'actuel Selous (Noe, 2019 ; Paul *et al.*, 2011 : 164 ; Matzke, 1976)<sup>280</sup> .

Tous ces dispositifs de domination allèrent de pair avec un contrôle des mobilités et l'encadrement de la paysannerie et de la force de travail. En effet, la nouvelle administration coloniale ne pouvait concevoir que la population soit libre de s'établir et de se déplacer à son gré. Une population libre de se déplacer et d'utiliser cette liberté de mouvement pour vivre à sa guise dans des colonies et/ou pour se soustraire aux exactions du pouvoir colonial, ne pouvait qu'être une source de préoccupation pour une administration de district. Ladite administration entreprit donc de reconstruire une structure permettant d'assurer un contrôle plus strict ainsi qu'une plus forte centralisation du pouvoir. À l'origine, près de deux cents dirigeants locaux se revendiquaient comme étant des « sultans » indépendants. Cependant, en 1919, les Britanniques n'en reconnurent officiellement que 36 (en tant que « corps intermédiaire »), étant par ailleurs entendu que les « sultans » officiellement reconnus ne bénéficiaient non seulement d'aucun pouvoir décisionnel, ni n'étaient rémunérés au titre de l'exercice de leurs fonctions.

C'est en 1922 que l'administration locale prit des mesures drastiques afin de renforcer le pouvoir des structures intermédiaires. La première mesure prise fut

---

<sup>280</sup> D'autres sources mentionnent qu'en 1911, le gouvernement colonial allemand avait déjà déclaré près de 30 000 km<sup>2</sup> (ou 5 % de la colonie) en tant qu'« aire protégée » (Baldus, 2002 : 4).

d'enregistrer les contribuables par zones géographiques plutôt que par « allégeance personnelle » (au Sultan), comme cela avait été le cas autrefois. La deuxième mesure prise fut de redéfinir et de délimiter précisément les frontières du sultanat, rendues caduques par le nouveau régime fiscal. Enfin, dans le but de faciliter le contrôle et d'asseoir le pouvoir colonial, la troisième mesure prise fut d'attribuer des salaires à tous les sultans afin de renforcer l'emprise de l'administration du district sur ces derniers. Alors que le pouvoir du district avait reconnu 36 sultans en 1919, leur nombre n'était plus que de 14 en 1922 (Larson, 1976 : 221).

Dans le but de se soustraire à la domination exercée par le pouvoir colonial (notamment au travers de l'impôt, du travail forcé et de l'imposition des cultures spécifiques), la fuite et l'isolement furent les stratégies adoptées par les populations locales. Afin d'obvier à ce « problème », l'administration coloniale britannique mit rapidement en place une stratégie de concentration de la population. Les colons allemands, dans une moindre mesure, avaient expérimenté les premiers plans de relogement et de concentration de populations, mais c'est sous la domination Britannique que ces plans furent mis en œuvre avec la plus grande rigueur.

Un administrateur du district de Mahenge observa en 1919 que « [l]es Sultans et les chefs n'ont généralement pas beaucoup d'influence sur leur peuple. [Et observa que] les indigènes ne vivent pas dans de véritables villages mais dans des habitations familiales dispersées de quelques huttes »<sup>281</sup> (Mahenge District Annual Report, 1919/1920, TNA SMP 1733/1/8, cité par Larson, 1976 : 221). Entre 1921 et 1925, les plans mis en œuvre concentraient les populations autour des grands axes de communication. En 1940, estimant que les chefs ne contrôlaient pas assez leurs populations et qu'il était difficile de collecter des taxes dans des habitations dispersées, mais sous couvert de lutter contre la mouche tsé-tsé, « les officiers britanniques du district de Mahenge commencèrent à imposer ce qui deviendrait le plus grand projet de réinstallation de toute la colonie. [...] Ils déplacèrent les populations rurales près des sièges des chefs et les chefs, dans les villes et le long des routes » (Monson, 2009 : 76).

---

<sup>281</sup> [...] *The Sultans and headmen generally have not much influence over their people. The natives do not live in proper villages but in scattered family settlements of a few huts [...]*.

Dans la mesure où les administrateurs ne pouvaient se prévaloir d'aucune base légale, la légitimation apportée à ces concentrations de populations fut donc avant tout sanitaire. Un administrateur du district informa ainsi le pouvoir central de Dar es Salaam des résultats des premiers plans de concentration :

« Grâce aux efforts déployés pour ramener ces habitants de la brousse dans des campements près de leur chef, on estime qu'environ 25 % d'entre eux ont été récupérés et, selon mes informations, le statut de la population elle-même s'est considérablement amélioré. Des emplacements de campements bien construits se trouvent dans chaque village des chefs, on peut se procurer de la nourriture et des moyens de transport et, point important, le ravageur de la mouche tsé-tsé est matériellement réduit par les colonies indigènes le long de la route. La différence dans l'apparence des gens est notable, ceux qui sont retournés à leurs chefs présentent une apparence bien conditionnée tandis que les récalcitrants sont revenus à [leur apparence initiale] »<sup>282</sup> (M.D.A.R., 1921. TNA SMP 1733/7/5, cité par Larson, 1976 : 223-224).

Les concentrations forcées se firent au moyen de méthodes particulièrement brutales, L. E. Larson (1974 : 223) notant par exemple que l'officier politique en charge de ce plan dans le district de Mahenge, avait été affublé par les populations locales du sobriquet de « *Bwana Nyoka* » (« Le Serpent » en swahili), pour les méthodes coercitives qu'il employait. Selon J. Monson (2009 : 75), il aurait en effet « incendié en 1922 les maisons des familles qui refusaient de se réinstaller dans les villages désignés »<sup>283</sup>.

Le contrôle des mouvements des populations ainsi que la concentration de ces populations autour de chefs reconnus par les autorités coloniales, étaient les éléments

---

<sup>282</sup> [*As a result of efforts to bring these bush-dwellers back to settlements near their headmen, it is estimated that about 25% have been recovered, and in consequence, I am informed, a great improvement has been effected in the status of the people themselves. Well- built camping places are to be found at every Headman's village, food and carriers are obtainable and--an important point--the tsetse fly pest is materially reduced by native settlements on the road. The difference in the appearance of the people is noticeable those who have returned to their headmen present a well-conditioned appearance while the recalcitrant ones have reverted to type...*].

<sup>283</sup> [*reportedly set fire in 1922 to the homes of families that refused to resettle into designated villages*] Towegale Kiwanga to Eastern Province PC, 9 November 1935; Letter from Mtwa Sapi Mkwawa to D.O. Iringa, Mgololo, 1 August 1934; Memorandum of the Bena-Hehe Dispute, Culwick, Kiberege, 8 Demcember 1936; Ulanga District Books, Inter-Tribal Boundaries; cité par Monson, 2009: 75 et 177.

fondamentaux de la politique coloniale britannique. À ce titre, l'Indirect Rule renforçait les pouvoirs dévolus aux chefs (qui pour la grande majorité étaient les anciens « Sultans »), eux-mêmes reconnus comme étant les seuls et uniques intermédiaires du pouvoir colonial. Furent alors créés deux Councils (les Pogoros y avaient 6 *Chiefs* et les Mbunga 4 *Chiefs*), et quatre Chiefdoms (les Ndamba, les Ngoni, les Ngindo et les Bena). Cet « organigramme » eut des conséquences négatives importantes sur les territoires « autochtones », et engendra des tensions autour des frontières des anciens territoires. En 1927, la plupart des zones Ndamba et Pogoro contrôlées par les Bena furent ainsi « perdues » par ces derniers (Larson, 1976 : 225).

Le contrôle des populations s'accompagna de celui des productions et de leur commercialisation. Ainsi deux institutions « supra-ethniques » furent mises en place par l'autorité coloniale : le Malinyi Trade Council (Bena, Ngoni, Ndamba, Mbunga) et l'Isongo Native Administration School à Mahenge (Pogoro). La première (le Malinyi Trade Council) était destinée à organiser la récolte et le transport du riz *via* les affluents et la rivière Kilombero jusqu'à Ifakara, mais fut dissoute en 1931. A.T. Culwick avance comme explication le fait que « la principale raison de son manque de succès était que le plan était basé sur l'hypothèse que les tribus coopéreraient pour leur bénéfice mutuel, ce qu'elles refusaient de faire »<sup>284</sup> (Culwick, 1931, cité par Larson, 1976 : 228). La seconde (l'Isongo Native Authority School), participait également d'une stratégie coloniale plus globale consistant à former les enfants des chefs, afin qu'ils assurent plus tard à leur tour ce rôle d'intermédiaires entre les autorités autochtones et le pouvoir colonial.

### ***3. Les transformations agricoles des années 1920***

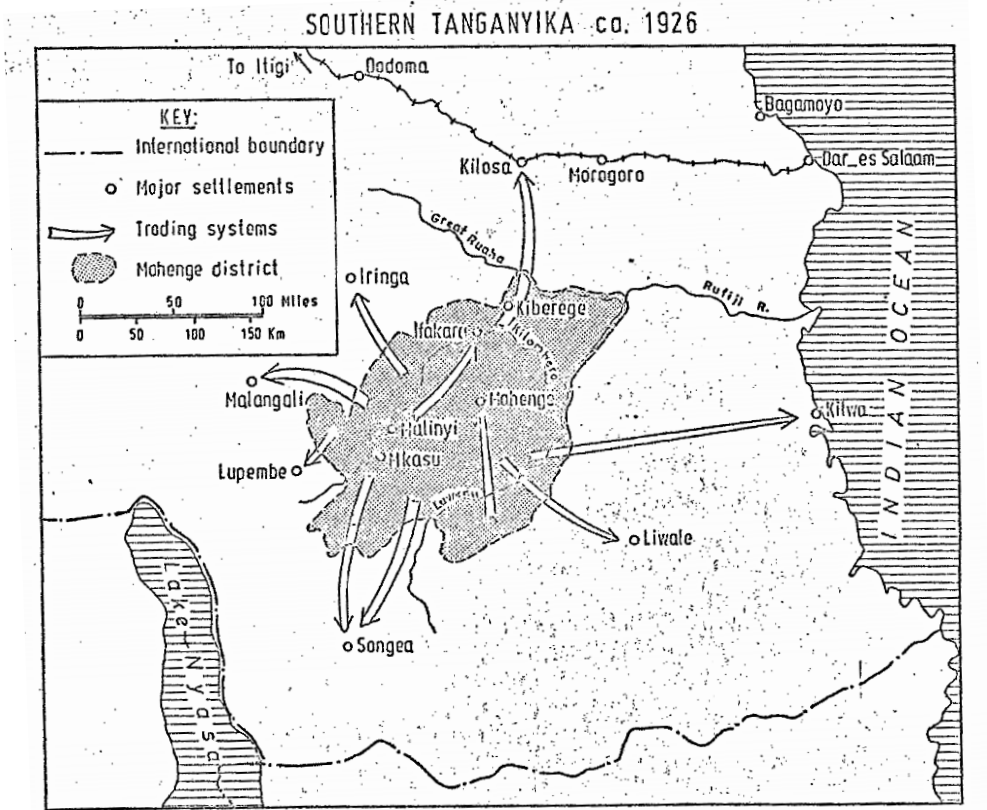
La transition vers une nouvelle monnaie, la lente redistribution à de nouveaux étrangers des terres anciennement contrôlées par les Allemands, et la consolidation d'une nouvelle entité administrative, avaient ralenti les échanges commerciaux, les commerçants indiens comme européens espérant une amélioration de la situation économique. Ceci eu

---

<sup>284</sup> [The chief reason for its lack of success was that the scheme was based on the assumption that the tribes would co-operate for their mutual benefit, and this they refused to do].

comme conséquence de rendre difficile l'écoulement des denrées produites par les paysans de la vallée et, par effet de ricochet, l'acquittement par eux des taxes dues à l'administration coloniale.

Au milieu des années 1920, deux systèmes d'échanges coexistaient : le système régional, et ce que L. E. Larson nomme le « système d'Ifakara » (**Carte 12**). Le premier système s'étendait au-delà de la vallée, alors que le second système était pour l'essentiel interne à la vallée. Des milliers de personnes transportaient leurs productions vers les villes périphériques, puis les vendaient à des marchands indiens, aux missions, aux plantations coloniales, ou encore sur les marchés locaux. Les marchands indiens, *via* différents centres de collecte installés dans la vallée intérieure, se procuraient du riz (et dans une moindre mesure du poisson, du sésame et du tabac), et transportaient ensuite par canoës les produits jusqu'à Ifakara. Le second système avait plutôt cours au sud et au sud-est de la vallée, où les Ngindo pratiquaient avec l'est du Tanganyika le commerce de la cire d'abeille, du tabac ou du riz, parfois jusqu'à Kilwa sur la côte. Les commerçants échangeaient vêtements et sel, qu'ils revendaient ensuite dans la vallée afin d'être en mesure de payer l'impôt. Les deux systèmes fonctionnaient de concert, mais le second système profitait davantage aux populations locales, en premier lieu parce qu'il permettait une diversification des productions et des produits échangés, en second lieu parce que le district et les intermédiaires indiens ne contrôlaient pas la fixation du prix du riz, et en troisième lieu parce que ce système était principalement caractérisé par une relation producteur - « consommateur » (ou du moins acheteur). Par ailleurs, L. E. Larson (1976 : 235-238) met en avant le fait que, dans le système Ifakara, le transport des productions s'effectuait essentiellement par canoë, alors que dans le système régional, le transport des productions reposait essentiellement sur le portage de tête et nécessitait par conséquent davantage de main-d'œuvre.



Carte 12. Systèmes d'échanges depuis le bassin du Kilombero en 1926 (Source : Larson, 1976 : 236)

Si le riz était depuis longtemps produit dans la vallée du Kilombero, dans les années 1920 les demandes croissantes des commerçants indiens, des plantations, des missions et des centres administratifs coloniaux, ont significativement intensifié la culture de cette céréale, culture qui s'imposa alors comme principale culture de rente. Les Ngoni cultivaient qui essentiellement du mil se tournèrent vers la production du riz dans une logique de culture commerciale, tout comme les Pogoro qui introduisirent le riz *faya*<sup>285</sup> sur les hautes terres de Mahenge.

<sup>285</sup> Variété des basses terres qui était achetée à un prix plus élevé (12 cents le kilo en 1928) que le riz *meli*, variété des hautes terres qui était vendu à 10 cents le kilo.

#### 4. La vallée du Kilombero : un vivier de main-d'œuvre pour les plantations coloniales

Alors que l'administration coloniale et les réseaux de commerce se stabilisaient dans l'ensemble du Tanganyika, la relance de l'économie de plantation nécessita un besoin croissant en main-d'œuvre. L. E. Larson (1976 : 242) cite à titre d'exemple l'un des rares rapports existants sur le phénomène de migrations, depuis la vallée du Kilombero.

Tableau 6. Nombre de migrants à l'extérieur de la vallée en 1925 (Source : 1926 Annual report for the Mahenge district, cité par Larson, 1976 : 242)

Destination	Nombre de laissez-passer délivrés	Total de migrants estimés
Kilosa	1867	3400
Morogoro	906	1650
Dar es Salaam	223	300
Iringa	228	300
Itete	127	200
Kilwa	56	100
Songea	12	12
Dodoma	12	12
Bagamoyo	10	10
Tanga	7	7
Tabora	4	4
Pangani	3	3
Rungwe	2	2
Total	3457	6000

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, en dehors de Dar es Salaam, la majorité des migrations se faisait vers les districts voisins, essentiellement vers les *estates* de sisal, ou encore vers les plantations de papaye détenues par des Grecs (entretien à Milola avec Mr. K. <sup>286</sup>, le 13/08/2016). Les migrations étaient saisonnières et s'inscrivaient dans une démarche « volontaire », ceci afin de gagner l'argent nécessaire au paiement de

---

<sup>286</sup> Mr. K était originaire de la région de Kilwa et nous racontait son difficile voyage à travers le Selous, voyage riche en péripéties. Il était arrivé par la vallée du Kilombero pour ensuite se diriger vers Kilosa, ceci afin de travailler d'abord dans la plantation de sisal. Le travail étant trop difficile et risqué, il se tourna vers une plantation de papayes détenue par des Grecs. Il revint ensuite en 1957 dans la vallée et s'installa à Milola (Carte 9).

l'impôt ainsi qu'à l'achat de denrées produites à l'extérieur de la vallée. Par ailleurs, comme le soulignent Brankamp et Daley (2020 : 119)

« La mobilité des Africains n'était encouragée que dans les espaces coloniaux d'accumulation du capital. Les autorités coloniales ont également tenté de contrôler la migration des Africains vers les centres urbains, où les hommes africains étaient nécessaires pour des rôles subalternes dans l'économie urbaine coloniale »<sup>287</sup>.

Les migrants étaient essentiellement des hommes, ceci ayant pour conséquence que la totalité de la charge de travail dans les champs ainsi qu'au foyer reposait désormais sur les seules femmes. 1925 fut l'année où les migrations furent les plus importantes. Les années qui suivirent réorientèrent l'économie du district vers l'extension et l'intensification de la production agricole. À cet effet, l'administration coloniale mit en place trois grands projets visant à transformer radicalement les modes de production agricole dans le district : 1) l'imposition de la culture du coton, 2) la mise en place de plantations « noyaux » et d'agricultures satellites, 3) la mise en réseaux des transports.

***a. L'imposition de la culture du coton comme culture de rente***

Le coton avait été introduit après la première Guerre Mondiale dans la vallée, mais sa culture et sa production n'avaient pas suscité d'engouement particulier de la part des habitants. Un rapport annuel du district de Mahenge de 1922 indique que « les autochtones ont dû être contraints, en fait, forcés à cultiver le coton, mais maintenant qu'ils réalisent qu'il y a du profit à faire, ils devraient montrer moins de réticence dans le futur »<sup>288</sup> (Mahenge Annual Report, cité par Larson, 1976 : 244). Un autre rapport expose les raisons pour lesquelles les populations étaient réticentes à cultiver du coton, malgré une augmentation importante de sa production autour de Kiberege (**Carte 5**) :

---

<sup>287</sup> [*African mobility was encouraged only to colonial spaces of capital accumulation. Colonial authorities also attempted to control African migration to urban centers, where African men were needed for menial roles within the colonial urban economy*].

<sup>288</sup> [*Natives had to be pressed, in fact, forced to grow this Cotton but now they realize there is profit in it, they should show less reluctance in the future*].



« Cette réticence au marché s'explique en partie par la fatigue indubitable [liée au] transport du coton et en partie par les prix très élevés fixés lors de l'ouverture de la vente aux enchères, qui avaient donné une idée exagérée de ce qu'ils allaient [en réalité] recevoir »<sup>289</sup> (R.C. Wood, « Cotton Specialist Report No.7 », 21 October 1924. PRO. C0691/73/267-268, cité par Larson, 1976 : 246).

Mais malgré tout, encore une fois, « la réponse universelle que le natif d'ici donne à toutes les questions sur les raisons pour lesquelles il plante du coton, c'est que c'est 'l'ordre du gouvernement', et quand on lui demande des détails, il explique que c'est pour payer sa taxe »<sup>290</sup> (*ibid.*, cité par Larson, 1976 : 246).

Le rapport de la Société des Nations de 1925 note cependant une augmentation de la production :

« Mahenge. — La production de coton est passée de 61 200 lb [soit 27 760 kg] en 1923 à 164 200 lb [74 480 kg] en 1924. Les autochtones s'intéressent de plus en plus à la culture du coton et l'on espère que la production sera beaucoup plus importante l'an prochain »<sup>291</sup> (Société des Nations, 1925 : 29).

Mais en 1925, l'administration du district abandonne le programme du coton, en invoquant les difficultés liées à son transport. En réalité, cet abandon trouvait ses causes dans les problèmes liés aux ravageurs et à la fluctuation des cours mondiaux<sup>292</sup>.

---

<sup>289</sup> [Part of this reluctance to market was the undoubted fatigue of transporting the cotton, and partly the very high prices which obtained at the opening auction, which had produced an exaggerated idea of what they were going to receive].

<sup>290</sup> [The universal reply which the native in these parts gives to all inquiries as to why he is planting cotton, is that it is the "order of the Government-", and on being pressed for particulars, he explains that is to pay for his hut tax].

<sup>291</sup> [Cotton production increased from 61,200 lb. in 1923 to 164,200 lb. in 1924. the natives are showing increased interest in cotton growing, and it is hoped that production will be much greater next year].

<sup>292</sup> De plus amples informations sont fournies par L. E. Larson, s'agissant de la « naïveté » des experts coloniaux et des « fausses excuses » liées au transport. L. E. Larson cite en premier lieu un rapport de Mahenge : « Bien que le riz soit toujours une marchandise vendable, il est lourd et les grandes distances qu'il doit parcourir pour être transporté vers les grands marchés le rendent peu rentable. En l'absence de meilleures communications pour encourager la riziculture destinée à l'exportation, l'attention s'est concentrée sur la promotion de la production du produit le plus précieux, le coton, qui est le meilleur moyen d'améliorer le bien-être économique de la population et du District en général » (M.D.A.R., 1921t. TNA SMP 1733/18 : 102). Mais il souligne ensuite l'absurdité de tels propos : 1) un kilo de riz équivalait à un kilo

*A contrario*, entre 1927 et 1929, l'exportation du riz vers Kilosa passa de 350 tonnes à 1144 tonnes (Monson, 1996 : 203).

***b. Le deuxième plan agricole des colons britanniques : le Telford Scheme, ou la renaissance du projet de l'Allemand Fonck (1908)***

Le deuxième projet agricole mis en place durant la colonisation britannique, fut pensé à la suite d'une étude des potentiels de développement du bassin Rufiji et de la vallée du Kilombero, réalisée entre 1928 et 1929 par Alexander Telford. Le rapport faisant suite à cette étude décrit le projet de la manière suivante :

« L'idée générale est qu'une **compagnie en partenariat avec le gouvernement devrait disposer des facilités nécessaires en foncier** pour se doter des moyens d'acheter, d'entreposer, d'expédier et de transporter les produits à l'intérieur et à l'extérieur de la zone en développement, à condition de **se procurer des terrains à cultiver par les autochtones et au besoin, de leur fournir des semences et de leur fournir la main d'œuvre temporaire** qui leur sera nécessaire pour la zone plus étendue qui aura été ouverte à eux » <sup>293</sup> (Telford., 1929, cité par Larson, 1976 : 276).

Le projet d'Alexander Telford avait un double objectif ; d'une part, acquérir des terres par une entreprise privée, d'autre part, créer une classe de métayers par l'entremise de la fourniture d'une « main d'œuvre temporaire ». L'administration du district ne fut pas encline à instaurer ce plan, qu'elle voyait comme générateur de formes d'exploitations pouvant potentiellement être risquées pour la colonie : « Je crains qu'un contrôle économique tel qu'il [A. Telford] le souhaite n'entre en conflit avec la politique

---

de coton ; 2) le marché du coton étant situé à Kilosa (et non à Ifakara), la distance était plus importante à parcourir pour les producteurs (Larson, 1976 : 247).

<sup>293</sup> [The broad scheme in mind is that a Company in partnership with Government as should be given the necessary facilities as regards land for providing itself with means for buying, storing and shipping produce in and from, and transport within and out of, the area under development, on condition that it pledges itself to open areas of land for cultivation by natives as these are required, to supply them with seed and to provide these native farmers with casual labour that will be wanted for the larger area that the opening will have given to them...].

autochtone de ce pays. Cela aurait tendance à créer une classe d'élites sous une forme légère »<sup>294</sup> (Reid, cité par Larson, 1976 : 250).

Rappelons ici que la Land Ordinance, promulguée en 1923, concédait au gouverneur de la colonie des droits d'allocation et d'utilisation de l'ensemble des terres du pays, mais la Grande Bretagne devait également composer avec les droits coutumiers en usage des populations autochtones. On voit cependant ici, encore une fois, entre le contrôle du foncier et l'insertion dans le marché via l'introduction de semences, la mise en place d'une plantation « mère » et de producteurs « satellites » lui fournissant les récoltes ; idée que nous retrouverons par la suite sur les différentes périodes.

### *c. La mise en réseau des transports*

Dans le cadre de l'accompagnement des plans de développement agricole de la vallée, l'idée d'une mise en réseaux des transports (évoquée pendant la colonisation allemande) refit surface. La volonté des colons britanniques était de créer un réseau régional de systèmes ferroviaires desservant l'ensemble de la British East Africa, réseau connu sous le nom de « Liaison impériale » (« Imperial Link » en anglais). Dans le même temps, la volonté d'étendre les réseaux d'infrastructure coloniaux fit l'objet d'études de faisabilité, ce faisant remettant à l'ordre du jour le projet d'un chemin de fer permettant de désenclaver les districts de Kilombero et d'Iringa. Dans un rapport daté de 1921 relatif à l'établissement des chemins de fer en Afrique de l'Est, le colonel F.D. Hammond recommandait qu'une ligne principale relia Dar es-Salaam à Nyasa. Il recommanda également que ce projet soit prioritaire sur tous les autres, ceci notamment afin d'atteindre les mines de Rhodésie (actuelle Zambie) (Monson, 2009 : 74). Le projet retenu fut celui de la construction, *a minima*, d'une liaison ferroviaire entre Kilosa et Ifakara, qui serait elle-même raccordée à un réseau fluvial. La crise économique des années 1930 provoquée par la dépression du système financier capitaliste international, conduisit cependant le gouvernement colonial à abandonner les projets d'extension du système ferroviaire.

---

<sup>294</sup> [I am afraid that such economic control as he [Telford] wishes would conflict with the present native policy of this country. It would tend to create a class of belots in a mild form].

Par ailleurs, les lignes de chemin de fer nécessitaient du bois pour les traverses et pour le charbon qui alimentait les locomotives. Ici encore, on peut voir les liens étroits entre développement, exploitation des ressources et mise en réserve de l'environnement. En effet, si la mise en réserve des forêts visait à l'exploitation de l'hévéa dans la vallée, ces réserves forestières pouvaient également servir à l'alimentation en bois pour les chemins de fer, comme le souligne A. Ballouche (2016 : 191) en Afrique de l'Ouest : « au moment où se construisent les lignes de chemin de fer vers l'intérieur de l'AOF, les forêts classées qui jalonnent les voies doivent aussi permettre l'alimentation en charbon des locomotives ».

#### ***d. La nature « comme prétexte » dans le discours colonial***

L'acceptation de l'opposition conservation/préservation<sup>295</sup> en Tanzanie a historiquement été un outil d'exclusion des populations locales hors d'un espace dont elles menaceraient la biodiversité et les ressources. En Tanzanie, les politiques coloniales de conservation de la nature ont été guidées à la fois par une vision classique de la *Wilderness* (Larrère, 2006, Adams et Hulme, 2001 ; Blanc, 2015 ; Griffiths et Robin, 1997) qui avait pour but de préserver une nature considérée comme menacée par les indigènes et par une vision « ressourciste » où la protection de cette biodiversité permettrait de jouir d'une réserve de gibier à chasser (Rodary *et al.*, 2003) ou encore d'exploiter les forêts. Les auteurs donnent le tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle comme le moment où le « le souci de conservation s'est progressivement détaché des objectifs d'exploitation de la nature [...] » (Rodary *et al.*, 2003 : 12). Deux principales raisons seraient à l'origine de ce changement d'orientation. La première résiderait dans la prise de conscience coloniale et capitaliste de l'impossibilité d'associer surexploitation des ressources des colonies (et particulièrement le bois) et préservation *durable* de ces ressources, ainsi que les « conflits qui opposèrent les 'préservationnistes' aux agriculteurs en Afrique orientale à propos de la maladie du sommeil dans les années 1910-1920 » (Rodary *et al.*, 2003 : 12-13). Mais, « dans ce

---

<sup>295</sup> E. Rodary et al. (2003 : 8) soulignent ainsi que « [d]ans l'empire colonial anglais, le mot 'préservation' a été utilisé à l'époque de la diffusion des réserves de chasse dans lesquelles un prélèvement des ressources était pratiqué, alors que celui de 'conservation' a caractérisé la période suivante, qui a vu la diffusion de parcs nationaux dans lesquels aucune utilisation des ressources n'était autorisée [...] ».

contexte, la conservation, qui avait pu être envisagée comme une dimension particulière mais partie prenante de l'exploitation des espaces, s'est finalement trouvée marginalisée, prise en contradiction avec les objectifs d'appropriation des milieux » (Rodary *et al.*, 2003 : 13).

C'est donc plutôt du registre *ressourcisme* qui « s'est initialement inscrit dans une problématique de finitude des ressources naturelles, mais qui a consisté à transformer les milieux afin de mieux les gérer et d'éviter la pénurie » (Rodary *et al.*, 2003 : 13) que relevait la mise en réserve des forêts de la vallée du Kilombero.

« Selon Richard Grove, les premières mesures de protection de la nature au XIXe siècle partageaient ainsi une même finalité avec les actions de ce que l'on ne nommait pas encore le développement, celle d'une amélioration des conditions d'exploitation de l'espace » (Rodary *et al.*, 2003 : 12).

Si la restriction de l'accès à un espace « naturel » est légitimée par la nécessité de sauvegarder une biodiversité particulière, elle peut ainsi également l'être par une vision rationnelle et technicienne de la gestion de la nature. Le discours colonial environnementaliste consacrait la « nature, mythique, comme prétexte et le paysage, dévasté, d'alibi » (Charlery de la Masselière, 1997 : 39), afin d'imposer un modèle de développement colonial et raciste où « l'esprit et la science du Blanc guidera la main du Noir » (Dohogne, 1946, cité par Charlery de la Masselière, 1997 : 294). Les solutions à la crise écologique caractérisée par l'érosion des sols, la perte de leur fertilité et la diminution des rendements agricoles, relevaient alors d'une « ambiguïté constante entre un discours conservateur et les nécessités de transformation du milieu ; ambiguïté qui [servait] l'intervention technicienne, jugée seule capable de renouveler les ressources consommées » (Charlery de la Masselière, 1997 : 33).

L'idéologie occidentale (biblique et coloniale), imposait ainsi une nécessaire maîtrise et une nécessaire possession de la nature afin, on l'a vu, de maintenir une nature sauvage et idéalisée, mais également afin de « garantir la pérennité de l'approvisionnement du gouvernement et du négoce en produits forestiers » (Pouchepadass, 1993 : 10). Au-delà des grands projets agricoles, les services forestiers coloniaux jouaient un rôle prépondérant dans la restriction de l'accès à des espaces utilisés depuis des générations. Comme l'écrit J. Pouchepadass à propos de l'Inde coloniale (1993 : 10), « [l]a forêt, dans

L'optique coloniale, est couramment perçue comme un obstacle à la soumission de l'environnement aux fins de la mise en valeur rationnelle et rentable ».

Encore une fois, la transition entre les deux puissances coloniales ne marqua pas un changement radical d'orientation politique, « [l]e souci de préservation, l'intérêt économique et la prédominance des chasseurs dans l'administration coloniale britannique [ayant] conduit à un accueil très favorable de la proposition du Kayser [durant la Conférence de 1900] de la part du Foreign Office britannique » (Gissbl, 2006 : 130).

Par ailleurs, le rapport de la Société des Nations de 1925 ne fait que très peu mention des réserves de chasse. Ce rapport fait toutefois état de la Loi forestière appliquée en 1921 au Tanganyika, avant même la Loi foncière de 1923 :

« Lors de la promulgation de l'Ordonnance sur les forêts de 1921, **toutes les zones réservées en tant que forêts par le gouvernement allemand ont été transformées en réserves forestières, car il était évident qu'il faudrait des années pour réexaminer chaque zone et pour décider de la nécessité de sa mise en réserve.** L'enquête se poursuit progressivement, et **aucune terre impropre à la production permanente de bois ou de combustible ne sera conservée comme réserve forestière.** Certaines zones du district de Mwanza ont été retirées de la liste des réserves car elles ne contiennent que peu de broussailles, de palmiers et de rochers, **et une zone du district de Morogoro a été abandonnée à la culture du coton** »<sup>296</sup>  
(Ligue des Nations, 1925 : 33).

Néanmoins, le gouvernement britannique se montrera plus enclin à l'extension des réserves forestières et de chasse, comme nous l'avons mentionné précédemment (Anderson et Grove, 1987 ; Beinart, 1984). Par ailleurs, c'est dans un registre ressourciste et économique qu'étaient établies les réserves de chasse et la protection de la nature plus généralement. B. Gissbl (2006 : 136) souligne ainsi que

---

<sup>296</sup> [When the Forest Ordinance of 1921 was enacted all areas reserved as forests by the German Government were made forest reserves, since it was obvious that it would take years to re-examine each area and to decide as to the necessity of its reservation. Investigation is proceeding gradually, and no land unsuited for the permanent production of timber or fuel will be kept as forest reserves. Certain areas in the Mwanza District have been withdrawn from the list of reserves as they contain little but scrub, palms, and rock, and an area in the Morogoro District has been given up to cotton growing].

« [L]a Conférence de 1900 permet en outre de souligner le fait que, derrière l'idée générale de 'nature sauvage' africaine, les significations et les valeurs attachées aux animaux africains étaient très divergentes. Bien que la Conférence de Londres ait fait référence à la protection des 'animaux', elle s'intéressait principalement au 'gros gibier', c'est-à-dire aux animaux qui pouvaient être utilisés comme ressource économique, que ce soit par le biais de licences sportives ou du commerce de l'ivoire, des peaux, des cuirs et des cornes ».

C'est finalement la notion de « ressourcisme » qui « définit une protection à finalité d'exploitation » qui peut permettre ici de comprendre la façon dont la mise en réserve de l'environnement s'est inscrite dans une logique de mise en réserve des ressources. L'environnement et la nature étaient représentés à la fois par les forêts (où les formes d'exploitation étaient les plus importantes), et les aires de chasse dans lesquelles les réserves de gibier, et plus généralement la « faune sauvage », devaient être soumises à des restrictions.

En examinant les relations entre la construction des canoës en bois de *mwawa* (*Khaya nyasica*, un type d'acajou) et les politiques agricoles dans la vallée du Kilombero entre 1920 et 1940, J. Monson (1996 : 201) met en avant le fait que « les politiques forestières coloniales de l'ère 'conservationniste' étaient liées de plusieurs façons aux politiques agricoles dans la même période »<sup>297</sup> ; pendant les années de la Grande Dépression, période durant laquelle les populations africaines « produire davantage de nourriture pour, finalement, manger moins ». J. Monson présente ainsi l'idéologie coloniale des forestiers britanniques :

« La rhétorique des forestiers Tanganyikans a été invoquée non pas pour maintenir la forêt dans son état naturel ou vierge, mais pour développer une exploitation plus rationnelle et 'scientifique' des feuillus tropicaux. Cela

---

<sup>297</sup> [The forestry policies of the 'conservationist era' were related in several ways to agricultural policies in the same period].

devait être accompli en accordant des monopoles concessionnaires aux intérêts du bois européen »<sup>298</sup> (Monson, 1996 : 201).

Alors que « pour les communautés locales de la vallée intérieure du Kilombero l'ère de la conservation' [dans les années 1920-1930] entraînait une régulation exogène de l'économie et un accès restreint aux ressources naturelles qui constituaient une source de subsistance depuis des générations »<sup>299</sup> (Monson, 1996 : 209-210), l'extension de la réserve forestière de Matundu à l'ouest (**Carte 8**) renforça l'exclusion de l'accès pour les villageois au bois de chauffe et aux produits forestiers. L'exemple de la construction des canoës est significatif, parce que cette embarcation était elle-même utilisée pour le transport des produits agricoles et « parce que les canoës liaient la forêt au champ et le champ au marché »<sup>300</sup> (Monson, 1996 : 201).

Ainsi, en restreignant l'accès à la forêt de Matundu le long de l'escarpement des monts Udzungwa (**Carte 8**), les agents forestiers coloniaux et les concessionnaires forestiers européens se préoccupaient déjà de l'usage et de l'exploitation du bois dans cette partie de la forêt, une zone revêtant à leurs yeux une valeur particulière en raison de sa proximité avec les affluents de Kilombero et « [...] qui avait un accès direct aux voies de transport en aval »<sup>301</sup> (Monson, 1996 : 208). En 1929, les services forestiers constituèrent la Réserve Naturelle des Escarpements Udzungwa. Néanmoins, comme l'explique J. Monson, la constitution de cette réserve relevait moins d'une volonté de préservation de la biodiversité que d'un contrôle de l'exploitation du bois. Ainsi, alors que les forestiers coloniaux visitaient la réserve forestière de Matundu au début du mois de novembre 1937, qu'ils constatèrent une coupe « intensive »<sup>302</sup> des bois d'acajou, ils estimèrent nécessaire « d'inculquer dans l'esprit des autochtones la valeur intrinsèque de

---

<sup>298</sup> [*The rhetoric of the Tanganyikan foresters was invoked not to maintain the forest in its pristine or natural state, but to develop a more rational and 'scientific' exploitation of tropical hardwoods. This was to be accomplished by granting concessionary monopolies to European timber interests*].

<sup>299</sup> [*For the local communities of the inner Kilombero, the 'conservationist era' brought about external regulation of the economy along with restricted access to natural resources which had been a source of livelihood for generations*].

<sup>300</sup> [*... because canoes linked the forest to the farm and the farm to the market*].

<sup>301</sup> [*... had direct access to downstream transport routes*].

<sup>302</sup> J. Monson démontre la façon dont les forestiers coloniaux avaient mal interprété la visite dans la forêt de Matundu, dont l'observation les avaient amenés à extrapoler la situation à l'ensemble des montagnes Udzungwa, à se méprendre sur la soi-disant surexploitation du bois *mwile*.



ce bois et le fait que sa disponibilité n'était pas inépuisable »<sup>303</sup> (Assistant Conservator of Forest under H. Fraser, 1937, cité par Monson, 1996 : 200). Par ailleurs, l'attribution d'un monopole sur des concessions forestières à des exploitants européens, au sein même des réserves, avait pour objectif premier de « centraliser la commercialisation et la taxation des produits forestiers, stabiliser et sécuriser les prix et garantir les approvisionnements à long terme » (Monson, 1996 : 204). La forêt de Matundu comportait en effet de nombreux affluents de la rivière Kilombero, permettant ainsi aux populations Ndamba d'acheminer les canoës construits fabriqués pour la pêche, et de transporter le riz jusqu'à Ifakara. En 1937, le conservateur colonial des Forêts prévoyait d'accorder de grandes concessions aux Européens, et de construire une scierie dans la région permettant de charger le bois jusqu'à Ifakara par les affluents de Kilombero, tels la rivière Ruipa (**Cartes 3 et 8**) (*ibid.*, 1996 : 204).

Il est remarquable de noter ici encore, la confrontation entre les logiques d'exploitation agricole et conservacionniste. En effet, A.T. Culwick, alors Officier du District, se montrait plutôt réservé quant à la politique de restriction d'accès aux forêts utilisées pour la construction des canoës. Il y voyait-là un frein pour le commerce du riz :

« Les récentes inondations ont démontré de manière concluante à quel point toute politique qui priverait les autochtones de la vallée d'Ulanga d'une quantité suffisante de bois pour la construction de canoës serait désastreuse »<sup>304</sup> (Culwick, 1936, cité par Monson, 1996 : 205).

Ces réserves n'ont toutefois pas empêché le renforcement des restrictions d'accès aux forêts ainsi que celui des taxes sur la construction des canoës. Sur ce second point, la légitimation avancée par les forestiers était que les canoës étant utilisés de façon individuelle pour le transport de marchandises, leur construction devait de ce fait être taxée. Néanmoins, J. Monson, comme A.T. Culwick, ont démontré que cette justification était erronée, dans la mesure où la construction, tout comme l'usage et la propriété des canoës, étaient « communautarisés » (Monson, 1996 : 207-209).

---

<sup>303</sup> [*instil in the native mind that this timber is valuable and the supplies not inexhaustible*].

<sup>304</sup> [*The recent floods have demonstrated conclusively how disastrous would be any policy which deprived the natives of the Ulanga valley of adequate timber for the construction of canoes*].

Les premières années de la colonisation anglaise ne marquèrent pas un changement radical d'orientation vis-à-vis de la période précédente, mais s'accompagnèrent ainsi de plusieurs tentatives de renforcement du contrôle des populations, des ressources et de la production. Néanmoins, les années suivantes vont voir un raffermissement de la domination et vont s'accompagner de mesures de plus en plus restrictives.

### ***5. De 1932 à la veille de l'indépendance : des années de plus en plus restrictives***

« [...] Il n'y avait qu'un seul critère : est-ce bon ou mauvais pour mon peuple ? L'administrateur n'avait aucun doute. Il savait et donnait des ordres en conséquence et voyait que ses ordres étaient exécutés ; et **malheur à quiconque osait s'opposer à lui !**

Sous ce système d'**autocratie bienveillante**, des millions de personnes ont prospéré. Les régions touchées par la famine ont commencé à exporter les excédents alimentaires. Des populations entières avaient l'air différentes parce qu'elles étaient différentes sans les vers tétranyques et autres parasites. La peur a disparu des visages et les sourires ont pris place...

Ces questions n'ont pas été renvoyées à un comité élu représentant tous les intérêts. Un homme, un homme blanc, a pris la décision et l'a appliquée. **'La loi, c'est moi'.... Dictature ? Très certainement, mais néanmoins précieux pour tout cela** »<sup>305</sup> (Culwick, 1963 : 13-14 ; cité par Larson, 1976 : 271).

À partir de 1931, le gouvernement colonial reprit à son compte les préconisations du rapport Telford<sup>306</sup>, en adoptant plusieurs mesures qui transformèrent radicalement l'économie du District. Si la réintroduction de la culture du coton comme culture de rente, le renforcement des réglementations liées à la commercialisation, l'extension et

---

<sup>305</sup> [There was only one criterion--is it good or bad for my people? The administrator had no doubts. He knew and gave orders accordingly and saw that his orders were enforced; and woe betide anyone who dared oppose him!]

Under this system of benefit autocracy, millions flourished. Famine-stricken areas began exporting surplus foodstuffs. Whole populations looked different because they were different without their worms and other parasites. Fear disappeared from faces and smiles took its place...

These matters were not referred to an elected committee representing all interests. One man, a white man, took the decision and he enforced it. « La loi, c'est moi »... Dictatorship? Very definitely, but nonetheless valuable for all that]. A.T Culwick, *Britannia Waives the Rules* (Joahnesburg, 1963).

<sup>306</sup> Pour rappel, voir p.50-52.

l'amélioration du réseau de communication, les plans de concentration de populations ainsi que l'augmentation des réserves environnementales dénotaient une forte continuité idéologique, leur mise en œuvre fut bien plus contraignante.

Alors qu'A. Telford proposait qu'une entreprise se charge de l'achat des productions paysannes de coton, c'est l'entreprise indienne Vithaldas Haridas & Co.<sup>307</sup> qui proposa d'établir une égreneuse à Ifakara, et qui reçut en retour une réponse positive du gouvernement. En 1932, l'égreneuse fut construite et des semences furent distribuées aux paysans. Malgré les échecs remontant aux années 1920<sup>308</sup>, le gouvernement s'entêta dans la même direction. La production de riz s'avérant bien plus rentable que celle du coton, et le prix de vente de la céréale bien plus avantageux que celui de la fibre végétale, les populations locales persistèrent dans leur refus de produire du coton. Ce faisant, l'administrateur colonial en place, A.T. Culwick imposa des réglementations obligeant les populations à cultiver du coton. A titre d'exemple, les ordonnances de la Native Authority rendirent obligatoire la récolte de ce produit, et des « *agricultural assistants* » (en réalité des « policiers ») furent employés pour veiller au respect des nouvelles règles. De nouveau, les paysans de la vallée du Kilombero qui payaient l'impôt reçurent l'ordre de planter du coton plutôt que du riz comme culture commerciale (Monson, 1996 : 204). Ceux qui refusaient étaient harcelés par les collecteurs de taxe. De nombreuses méthodes

---

<sup>307</sup> Arrivée en 1893 en Afrique de l'Est, la famille Madhvani a établi plusieurs plantations et usine de transformation de canne à sucre en Ouganda (Kakira Sugar Works). Voir De Gaurava Desai, 2013, *Commerce with the Universe : Africa, India and Afrasian Imagination*, Columbia University Press, New York, 314p.

En Tanzanie, l'entreprise sera plus tard dénommée Ulanga Rice and Cotton Industries Ltd. Nous n'avons pu retrouver de trace de cette compagnie qui sera nationalisée à l'indépendance. Néanmoins, aujourd'hui, « Mohammed » est souvent cité dans les entretiens comme l'Indien ayant voulu investir dans le projet de plantation de canne à sucre à Ruipa. Il possède également une plantation de canne à Sanje, à proximité de la plantation Kilombero Sugar Company Ltd. Une autre plantation a été mise en place en 1945 par le père de David Pletts qui était en poste comme District Officer à Mahenge en 1945, en revenant d'Afrique du Sud. La famille a établi une plantation de canne à sucre à Sanje, qui devra être restituée à l'indépendance. Voir le blog patissant de David Pletts « In the Shade of the Mvule » dans lequel ce dernier décrit ses années vécues pendant la colonisation à proximité de la Sanje Farm <http://www.theshadeofthemvule.com/sanje-and-sugar-cane/>, et les déboires que la famille a vécu à l'indépendance et pendant la période postcoloniale.

<sup>308</sup> Pour rappel, voir p.48-52.

coercitives et violentes furent par ailleurs mobilisées afin d'asseoir la stratégie coloniale (Larson, 1976 : 290-293).

*a. De nouvelles restrictions d'autres cultures*

L'introduction de nouvelles réglementations s'accompagna également de mesures discriminatoires à l'encontre de la commercialisation des autres cultures. Ainsi, en 1932, le District fut déclaré « fermé » à certains produits : le riz, la cire d'abeille, l'arachide, le millet et le tabac ne pouvaient dorénavant être vendus ou achetés, que dans la seule mesure où ils étaient destinés à l'exportation en dehors du District. La justification de ces nouvelles mesures était que les producteurs vendant aux commerçants leurs productions à des prix jugés trop bas, n'étaient donc plus en mesure de s'acquitter de leurs taxes. Entre 1934 et 1936, des marchés expérimentaux à destination des autochtones furent mis en place, dans lesquels devaient s'établir des commerçants auxquels les populations vendraient leurs productions en gros. L'idée de l'administrateur colonial en place, A. T. Culwick était plutôt claire : « créer de nouveaux besoins qui, à mon avis, sont le moyen le plus sûr de stimuler et de maintenir la production » <sup>309</sup> (ADO Kiberege (Culwick) to PC Eastern, 2 October 1934. 1 NA 261/2H; cite par Larson, 1976 : 294).

Ces réglementations, associées à la mise en place de marchés autochtones, engendra des tensions au sein de la communauté indienne de commerçants. Une pétition écrite, présentée par une de leur association exigea alors que soient prises des dispositions permettant de faciliter l'achat de plus petites quantités de produits :

« Comme les marchés seront introduits dans un avenir proche dans presque tous les centres du District, il nous incombe de souligner ce que nous avons vécu ces dernières années au marché d'Ifakara : **le système actuel ne favorise que les grands capitalistes au détriment des autres commerçants, ce qui a généralement des effets nuisibles sur les producteurs.** Lorsque la saison du riz est en pleine floraison, il arrive généralement que certains marchands qui pourraient offrir de meilleurs prix ne puissent pas rivaliser sur le marché, le lot étant trop gros [par rapport à l'argent qu'il a en main]. Comme les marchés sont introduits pour la commodité de tous ceux qui sont intéressés par l'achat de produits indigènes,

---

<sup>309</sup> [In this way I hope to create new wants which in my opinion is the surest way to stimulate and maintain production].

L'Association demande que le riz puisse être mis aux enchères en petits lots »<sup>310</sup> (The Indian Association of Commerce (Ifakara) to DO Kiberege. 5 May 1935, cité par Larson, 1976 : 295).

Cette pétition met en évidence la complexité des réseaux économiques créés à l'époque coloniale, lesquels réseaux reposaient déjà sur un tissu dense d'acteurs allant bien au-delà du contrôle des entreprises coloniales. Les « grands capitalistes » auxquels cette pétition fait référence à l'entreprise indienne Vithaldas Haridas & Co., qui détenait le monopole de l'achat du coton et du riz, puisqu'elle était la seule entreprise à disposer du capital financier nécessaire à l'achat en gros, et la seule à pouvoir en assurer l'exportation. Bien que d'autres commerçants indiens firent auprès du District la même demande que celle de l'association de commerçants indiens précitée, l'administrateur colonial A.T. Culwick refusa d'y donner suite dans la mesure où cela aurait favorisé des économies d'échelle, et aurait permis aux populations de s'acquitter du paiement de leurs taxes uniquement grâce à leur production. Culwick avança que la concurrence devait être le fait des entreprises elles-mêmes, ce qui n'empêchât pas Vithaldas Haridas & Co. de s'assurer un monopole sur les deux cultures.

Concomitamment à la mise en place de ces réglementations et à l'organisation de ces marchés, l'administration coloniale entreprit de construire des routes afin d'améliorer les conditions de transport des productions et de fluidifier le réseau marchand. Les fonds du gouvernement colonial nécessaires n'ayant pas été accordés, les populations locales se virent « confier » la charge (dans les faits se virent forcées) de construire et d'entretenir ces routes.

---

<sup>310</sup> [As the markets are being introduced in the near future in almost all the centres of the District, it becomes incumbent upon us to point out from what we have experienced during the past years at Ifakara market. The present system favours only big capitalists at the cost of other traders, which generally results [sic] injurious effects upon producers. When rice season is in its full bloom it generally happens that some merchants who could offer better prices could not beat [sic] in the market, the lot being too big to meet his cash in hand. As the markets are introduced for the convenience of all who are interested with purchase of native products the Association requests that rice may kindly be auctioned in small lots]. The Indian Association of Commerce (Ifakara) to DO Kiberege. 5 May 1935. TNA 461/2H, , cité par Larson, 1976 : 295.

***b. Renforcement du contrôle des populations et extension des réserves environnementales***

Pour autant, les mesures économiques adoptées par l'administration coloniale ne permirent pas à celle-ci de s'assurer le plein contrôle de l'exploitation de la région. Il fallait en effet également contrôler au plus près les populations dispersées, au travers, encore une fois, de plans de concentration. En 1937, dans les collines de Masagati (**Carte 3**), des épidémies de dysenterie obligèrent des populations entières à se disperser dans d'autres parties de la vallée du Kilombero. Les autorités coloniales en profitèrent alors pour mettre en place des restrictions d'accès à certaines parties des collines, au prétexte d'une stratégie de lutte antiérosive. L. E. Larson souligne la violence avec laquelle les autorités coloniales maintinrent le contrôle de restriction d'accès à ces espaces. En s'appuyant sur certaines sources écrites des missionnaires de Taweta, L. E. Larson (1976 : 297) énonce que

« [l]'évaluation de l'érosion du sol était certainement superficielle et probablement erronée. En 1943, une centaine d'agriculteurs Masagati ont été arrêtés pour avoir échappé à cette réglementation ; ils ont été emmenés à pied sur 150 km jusqu'à Kiberege et ont reçu des châtiments corporels »<sup>311</sup>.

La présence de la mouche tsé-tsé vecteur de la maladie du sommeil, fut également considérée comme une « aubaine » par l'administration coloniale, qui s'en servit comme prétexte sanitaire afin d'obliger les populations à se rassembler. L'utilitarisme des politiques environnementales qui œuvrent à la mise en réserve des forêts situées à proximité du chemin de fer, se retrouve également dans l'analyse des feux de brousse au Burkina, de S. Caillault (2016 : 310) :

« Après ces premières années, l'administration coloniale adjoint à ces espaces [forêts classées] une nouvelle mission : diminuer les risques sanitaires. La mise en valeur de ces terres à travers l'aménagement régional passe alors par leur interdiction aux populations en raison de risques sanitaires (paludisme, onchocercose...). Ce faisant, les instances dirigeantes cherchent à optimiser l'espace des habitants pour la production, en tentant de limiter la

---

<sup>311</sup> [The assessment of soil erosion was certainly cursory and probably erroneous. It ignored local contentions that forested crowns were maintained on hills to protect against erosion, and that soil erosion had never been a problem. In 1943 one hundred Masagati farmers were arrested for evading this regulation; they were marched 150 km to Kiberege and given corporal punishment].

dispersion de l'habitat et en restreignant les mobilités (transhumance, hameaux de cultures saisonniers...), afin de contrôler les productions agricoles ou pour agir plus efficacement (campagnes de traitements sanitaires) ».

Entre 1928 et 1951, à l'est de la vallée, l'administration coloniale transforma également la plupart des réserves forestières datant de la colonisation allemande en réserves de chasse et délimita les premières frontières de la Réserve de gibier du Selous (**Carte 14**).

La création de cette réserve et, par voie de conséquence, l'expulsion des personnes qui l'habitaient, permirent à l'administration coloniale d'imposer le plus grand plan de concentration de tout le Tanganyika, avec comme légitimation principale la lutte contre la maladie du sommeil. Les populations vivant dans ce qui deviendrait la réserve de gibier du Selous furent alors déplacées. Tous les Pogoro et les Ngindo (environ 20 000 personnes) qui vivaient au sud et à l'est des hautes terres du Mahenge ont été concentrés. S'en sont suivies les concentrations des Pogoro qui vivaient au nord et à l'ouest des hautes terres : Kichangani-Lupiro, Iragua, Itete et Mtimbira en 1943 et Sofi-Majiji en 1944 (**Carte 9**). J. Monson indique qu'au total, 37 188 personnes furent expulsées et réinstallées dans neuf villages (Monson, 2009 : 76).

A.T. Culwick constata dans un rapport annuel du district l'impopularité de ces plans de concentration : « Ces personnes n'aiment pas être regroupées, et nous ne devons pas cacher ce fait ni le fait qu'elles détestent les Européens et le gouvernement, et [enfin] désirent d'être le plus [...] loin possible des deux »<sup>312</sup> (Culwick, 1941, cité par Larson, 1976 : 299). Malgré tout, l'administrateur persista dans sa démarche de déplacements forcés (« *kihama* » en swahili). Les familles furent obligées d'abandonner les champs en culture, les lieux de sépulture ancestraux, ainsi que les lieux de culte. Si l'obligation de produire du coton tout autant que l'augmentation des ventes des récoltes aux fins de payer l'impôt avaient grandement affaibli la diversité des variétés de semences et de variétés agricoles<sup>313</sup>, ces plans de concentration aggravèrent le phénomène. Les regroupements

---

<sup>312</sup> [These people do not like being concentrated, and we must not blind ourselves to this fact and also to the fact that they hate Europeans and loath the Government and desire to be as far away from both as humanly possible].

<sup>313</sup> En reprenant le rapport d'évaluation de la vallée du Kilombero établi par K. Braun entre 1906 et 1911, *Der Reis in Deutsch-Ostafrika*, L. E. Larson indique que c'est au travers du riz que ce processus est le plus

forcés ont logiquement entraîné une augmentation de la densité de population dans les villages, et ont transformé les modes de production : une plus grande densité associée, à la restriction des espaces destinés aux réserves environnementales entraînaient une diminution de l'espace cultivable et empêchait la rotation, l'extension et la diversification des cultures. Les réinstallations forcées, combinées à la demande en hausse de céréales à bas prix <sup>314</sup> ont entraîné de graves famines dans de nombreux villages de la vallée.

C'est également en 1939 que la plantation forestière de Sao Hill (pins et eucalyptus) fut officiellement formée, dans la région habitée par les Hehe, au sein du District de Mufindi, Région d'Iringa, au sud-ouest de la vallée du Kilombero. Si je mentionne cette plantation forestière, c'est que, si elle a d'abord été mise en place par les colons allemands dans la Région d'Iringa – qui se trouva être la région où l'accaparement foncier durant la période coloniale était le plus important (dans le sud du Tanganyika) –, elle fut par la suite nationalisée, pour être privatisée et vendue à la Compagnie Green Resources Ltd. (Kangawale, 2018 : 9), sur laquelle j'ai pu enquêter durant la thèse au travers de quelques entretiens.

***c. Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale sur les habitants de la vallée***

La Seconde Guerre mondiale accentua cette spirale « pénurique », dans la mesure où l'« effort de guerre » entraîna la réquisition des réserves de riz dans l'ensemble du district, et provoqua également de nombreuses famines. En conséquence, des familles à la recherche de moyens de subsistance, se dispersèrent de nouveau afin d'échapper aux réquisitions de céréales et à l'incorporation forcée dans l'armée.

---

documenté : « Au cours de la première décennie du XXe siècle, une enquête a montré qu'au moins vingt-huit types de riz étaient cultivés dans le district de Mahenge. Ils étaient employés dans les cultures de montagne (comme à Masagati), dans les cultures de bas-fonds (comme dans la vallée du Kilombero), et dans la culture du ngapa, c'est-à-dire la culture du riz par irrigation pendant la saison sèche ». L'étude réalisée par R. Jätzold et E. Baum entre 1963 et 1968 faisait alors état de trois types de riz cultivés : le faya, le meli et le dunduli (Jätzold et Baum, 1968 : 43).

<sup>314</sup> La baisse des prix de vente des produits était imposée par l'administration coloniale.



Une lettre de l'Association des Africains du district nous éclaire sur la façon dont la ponction de ressources de la vallée a affecté les populations locales :

« La réunion a [...] soulevé la question des denrées alimentaires produites ici dans le district d'Ulanga, qui est l'un des **greniers territoriaux**. On s'est rendu compte que la grande famine a commencé dans le district depuis 1939, et aujourd'hui elle continue surtout pendant la saison des pluies (*Masika*) quand les gens souffrent terriblement. La cause vient du fait que le gouvernement a permis à une certaine compagnie [Vithaldas Haridas & Co] d'acheter tout le riz paddy (*mpunga*) qui le moule [...] et après cela, l'exporte et laisse le district quasiment stérile. Chaque fois que les indigènes veulent acheter du riz ou du riz paddy, ils rétorquent simplement que c'est de la faute [des paysans] s'ils ont vendu tout le stock et s'ils sont maintenant affamés comme des chiens »<sup>315</sup> (Hon. Secretary, Arican Association, Ulanga Branch – Ifakara (Peter Mgothamawali) to DC Mahenge, 5 avril 1948, cité par Larson, 1976 : 306-307).

En réponse aux pénuries alimentaires liées aux réquisitions forcées, le gouvernement colonial imposa la culture d'une demi-acre de manioc par foyer. Quelques années après la guerre, en 1953, chaque contribuable demeurait obligé de cultiver une demi-acre de manioc (ou une culture racinaire comparable) (Larson, 1976 : 311), comme c'était déjà le cas dans les années 1930 (Jätzold et Baum, 1968 : 52).

#### ***d. De nouvelles tentatives de mise en réseau des transports***

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intérêt pour la mise en place d'un chemin de fer au sud Tanganyika a été ravivé, dans l'objectif d'augmenter et d'améliorer l'importation et l'exportation des ressources. Alors qu'à la fin des années 1940, le « projet arachide » (« *Groundnut Scheme* »<sup>316</sup>) avait nécessité l'importation de vastes quantités de ciment et de

---

<sup>315</sup> [The meeting [...] raised the question of foodstuffs produced here in the Ulanga District which is one of the territorial granaries. It was found out that great famine has entered the District since 1939 and on up to the present year, especially during the Rainy Season (*Masika*) where people are terribly suffering. The cause is that the Government has permitted a certain Company to buy all the paddy rice (*mpunga*) who grinds them with their local mill and after that they send away and left the District quite barren. Whenever natives wish to buy some rice or the paddy rice, they simply told that it was their fault to sell all the stock and now hungering like dogs].

<sup>316</sup> « The Groundnut Scheme » est un projet de plantation d'arachide mis en place par l'administration coloniale britannique après la Seconde Guerre mondiale pour contrer les pénuries en huile végétale. Il fut

pétrole, c'est essentiellement la ligne de chemin de fer centrale (**Carte 1**) qui bénéficia de ces échanges. Entre 1950 et 1951, des ingénieurs effectuèrent une seconde étude de faisabilité d'extension de la ligne ferroviaire, depuis le centre jusqu'au sud du pays, en direction de la vallée.

Par ailleurs, alors qu'une nouvelle Ordonnance fut promulguée en 1951 (dans le Tanganyika comme au Kenya) pour réguler et standardiser les réglementations liées à la chasse et à la protection de la faune sauvage dans les deux colonies (Neumman, 2002 : 32) ; depuis la publication du rapport Telford (en 1928), plusieurs études relatives aux potentiels de développement de la vallée furent réalisées. En 1952, la société A. Gibb&Partners produisit un rapport sur le développement d'une potentielle ligne de chemin de fer et soulignèrent les conditions climatiques avantageuses, la richesse du réseau fluvial ainsi que la fertilité des sols. Ils préconisèrent la mise en culture d'un total de 100 000 acres [40 468 ha] dans les 10 à 15 années suivantes. Une autre étude fut réalisée en 1953 par Loxton. La portée de cette étude s'étendait cette fois d'Ifakara à Mngeta, d'Ifakara à Lupiro, ainsi qu'autour de Malinyi (**Carte 5**). L'auteur de l'étude voyait déjà dans la zone située entre Mofu et Mngeta la possibilité de développer l'agriculture sur de grandes surfaces sous la forme d'un *estate*, dirigé par une entreprise étrangère.

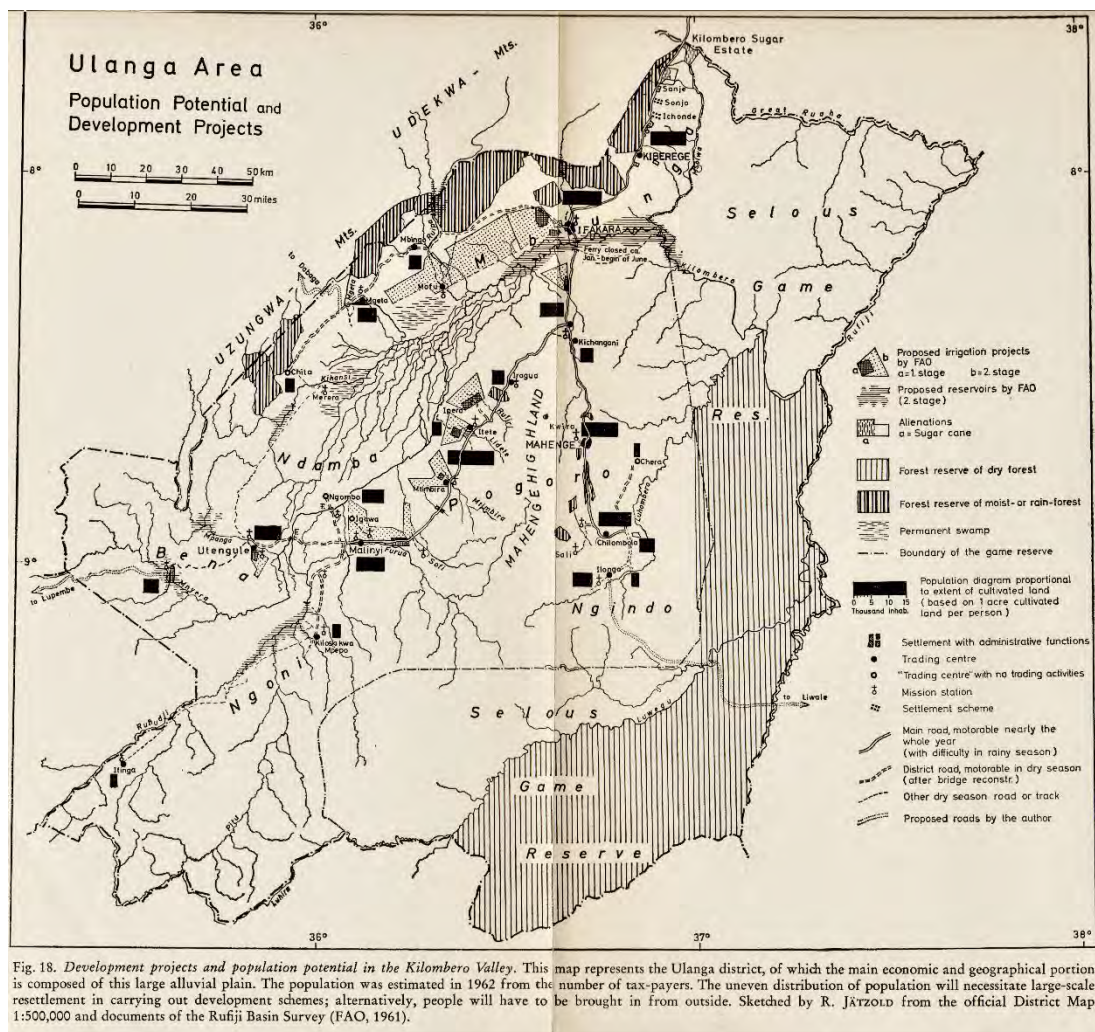
Dans la même logique, en 1955, le gouvernement colonial sollicita la FAO pour réaliser une étude complète sur l'ensemble du bassin Rufiji. Le rapport, rendu à la veille de l'indépendance en 1961, donnera de nombreuses recommandations quant à la mise en production de la vallée (FAO Report No.1269, Rome, 1961). Pour la première fois depuis la Première Guerre mondiale, le rapport recommandera ainsi des investissements substantiels dans la vallée du Kilombero, principalement pour la mise en place de systèmes d'irrigation sur de grandes surfaces, considérant qu'« entre 60 et 70 % de [la vallée] se

---

démarré en 1946-47 et financé par la Food Overseas Corporation et l'institution financière du Commonwealth Development Corporation. Les fonds américains avaient été annoncés après la guerre la fin de l'aide au financement des alliés. Le projet prévoyait 3 210 000 acres dans plusieurs régions de Tanzanie, dont à Lindi au sud-est de la vallée du Kilombero, mais aussi à Dodoma au centre du pays. En 1951, après 36 millions de livres dépensées, le plan est abandonné par le gouvernement. Voir Pizzo, 2006 ; Hogendorn, Scott, 1981 ; Bourbonniere, 2014.

prêtait à l'irrigation »<sup>317</sup> (Beck, 1964 : 37). Le rapport conclut à la possibilité de développer, sur trois phases, 800 000 acres (330 000 ha) de terres dans la vallée (**Carte 13**).

Ainsi, comme nous pouvons l'observer sur la carte des projets de développement de la FAO, plusieurs grands projets d'irrigation à différents stades d'avancement sont dispersés le long des deux cônes alluviaux de la vallée : à l'ouest, le plus grand projet d'irrigation situé entre Ifakara et Mngeta en passant par Mofu ; à l'est à Mbuyuni ; au sud-est à Iragua, Itete et Mtimbira ; au sud à Malinyi et Utengule.



Carte 13. Carte des projets de développement de la FAO, compilés et analysés par Jätzold, 1968.

<sup>317</sup> [considered between 60% to 70% of the area suitable for irrigation].

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les auteurs de la carte indiquent toujours en 1968, que « la distribution inégale de la population nécessitera de larges [plans] de relogement pour mettre en place ces développements, [ou] de manière alternative, des gens devront être amenés depuis l'extérieur ». Nous pouvons également noter les trois plans de relogement (« *resettlement schemes* ») dans le nord de la vallée, à Ichonde et Sonjo, entre Kiberege et Sanje. Pensés en 1961, ces plans de concentration des populations sont intimement liés à la mise en place de la plantation de canne à sucre que l'on peut observer tout au nord de la vallée, nommée par l'auteur par « Kilombero Sugar Estate ».

### ***Les prémices de la canne à sucre dans la vallée***

Ainsi, comme on peut l'observer sur la carte-ci-dessus (**Carte 13**), un *estate* de canne à sucre était déjà établi dans le nord de la vallée, indiqué sous la légende « Aliénation ; a = canne à sucre » (« *alination a = sugar cane* »). Dans les années 1930, un commerçant indien vivant à Ifakara expérimenta la culture de différentes variétés de canne à sucre. Le succès de la production de canne sur 100 acres qu'il s'était appropriés à Sanje lui limitait ses capacités de production, ce pourquoi on peut observer sur la carte que les délimitations de l'« aliénation » concernant l'*estate* de Sanje s'étend au-delà de la surface mise en culture. En 1957, deux experts agricoles néerlandais ont effectué des prospections pour établir une plantation de canne à sucre (Nombo, 2010), que l'on peut voir sur la **carte 3** au nord de la vallée. Le 11 Juillet 1959, les premières surfaces de terres furent débroussaillées pour établir la plantation (Sunday Nes, 23/07/1961 ; cité par Jackson, 2021 : 509). C'est en 1960-1961 qu'une compagnie hollandaise posa les premières pierres de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Kilombero Sugar Company. Ladite compagnie fut soutenue par de nombreuses institutions financières : la Commonwealth Development Corporation (CDC), l'International Finance Corporation, the Nederlandess Overseese Financierings, Maattchapaaij N.V., the N.V Vereenigte Klattesnsche Cultuur Maatchappij, The Standard Bank of South Africa Ltd. (Jätzold et Baum, 1968 : 117 ; Kopoka, 1989 ; Sprenger, 1989). La compagnie hollandaise exploitait environ 1 600 ha de terres, puis construisit en 1960 une usine de transformation du sucre sur la rive sud de la rivière Ruaha (Mbilyini et Semakafu, 1995 : 31).

Le père de David Pletts, membre de l'armée britannique en Afrique du Sud pendant la Seconde Guerre mondiale, puis nommé administrateur principal du District de Mahenge en 1945, avait également acquis une terre à Sanje <sup>318</sup>. Le témoignage de David Pletts s'agissant des débuts de l'exploitation de la canne à sucre dans la vallée nous renseigne quant à son développement par des étrangers ; mais également des liens entre acteurs étant multi-situés (investisseur privé étant administrateur colonial du district) et l'entreprise KSC, financée par le Fonds colonial britannique et administrée par une entreprise privée hollandaise :

« Quand ma famille est arrivée à Sanje, la plupart de notre ferme a dû être débarrassée des buissons vierges pour pouvoir cultiver une culture commerciale. Un bloc de semence de canne, variété Nco310, y a été établi. Je ne me souviens pas comment cette graine était arrivée là, mais elle avait voyagé d'Afrique du Sud au Tanganyika. Je ne comprends toujours pas comment une marchandise aussi lourde et encombrante a pu voyager avec succès tout en conservant sa fraîcheur.

Toutes les autres exploitations sucrières de la région appartenaient à la Kilombero Sugar Company (KSC). Kilombero arborait son propre moulin de broyage, mais à notre grand étonnement et à notre grande déception, l'entreprise avait refusé d'accepter de la canne de n'importe quel « étranger » - comme nous l'étions ! Kilombero relevait de la CDC (Commonwealth

---

<sup>318</sup> Rappelons-nous l'acquisition de plantations en 1907, par les deux officiers allemands Hauptmann Fromm et Hauptmann Klinghardt. Les acquisitions de terre par d'anciens officiers ou administrateurs durant la colonisation ont été fréquentes, de même que les acquisitions de concessions de chasse. Le pouvoir conféré par la position administrative, politique et économique permettait au travers de la Land Ordinance de 1923 (qui confie à l'administration coloniale la gestion de l'allocation des terres), d'acquiescer aisément des terres. Nous verrons plus loin que pendant la période *ujamaa*, l'acquisition de terres par les membres du parti unique (TANU) était également chose commune. À Msolwa *ujamaa*, l'ensemble du village était par exemple détenu par un membre de la TANU (Dancer et Sulle, 2015 : 14). L'acquisition de terres par des membres de l'administration est encore fréquente aujourd'hui. L'ancienne présidente du District de Kilombero Azimina Mbilinyi, a par exemple acquis 3 000 acres à Uchindile pour la mise en place de pins et d'Eucalyptus autour des plantations de Green Resources Ltd. (Entretien à Mlimba station 21/08/2016 et Uchindile 22/08/2016).

Development Corporation) qui avait désigné une société néerlandaise, HVA International, pour gérer l'ensemble des opérations.

Avant d'envoyer notre récolte de canne à KSC, nous avons dû faire face à un défi de taille en raison des options limitées qui s'offraient à nous sur ce qu'il fallait faire avec la récolte. Nous sommes entrés passivement dans l'arène de production de Jaggery - Jaggery étant une sorte d'extrait de sucre raffiné de type caramel qui était largement utilisé en Afrique de l'Est. L'Inde était à l'époque l'un des principaux producteurs de Jaggery, ce qui nous a incité à importer un broyeur de ce pays. [...] Nous avons acheté un bulldozer Caterpillar D4 du Kongwa Groundnut Scheme qui avait cessé ses activités [en 1951] » <sup>319</sup> (Pletts, 2015).

R. Jätzold et E. Baum (1968) prévoient que la mise en place d'un chemin de fer permettrait d'étendre la production de canne à sucre dans d'autres parties de la vallée, à Mngeta ou à Ruipa notamment. Ils écrivent ainsi que

« [L]e manque de capital et le danger de surproduction ont jusqu'à maintenant opéré contre la mise en place d'une autre plantation. [...] De sérieux obstacles s'opposent à la création d'une deuxième plantation dans la vallée du Kilombero. Tout d'abord, il pourrait s'avérer difficile de trouver une grande zone adaptée à la culture de la canne à sucre et, deuxièmement, il

---

<sup>319</sup> [When my family arrived at Sanje, most of our farm had to be cleared of virgin bush to enable cultivating a commercial crop. A block of seed cane, variety Nco310, was established there. I cannot recall how this seed had come to be there but it had somehow travelled from South Africa to Tanganyika. It remains a mystery to me as to how such a heavy and bulky commodity could have travelled successfully while maintaining freshness. All the other sugar farming operations in the area belonged to the Kilombero Sugar Company. Kilombero sported its own crushing mill, but to our amazement and deep disappointment, refused to accept cane from any "outsiders" – like we were! Kilombero fell under the jurisdiction of the CDC (Commonwealth Development Corporation) who had appointed a Dutch company HVA International to manage the whole operation. The Kilombero Sugar Company (KSC) was nationalised in 1967 but Nyerere continued to support the status quo arrangement. In 1965 HVA International had signed a five-year management contract. My close friend Ko Wevers was appointed Managing Director of Kilombero and it was he who agreed to accept sugar cane from "outsiders" to add to his crush. Prior to us sending our cane harvest to KSC, we were severely challenged with the limited options available to us on what to do with the crop. We passively entered the Jaggery production arena – Jaggery being a sort of refined toffee type sugar extract which was widely utilised in East Africa. India was a prime producer of Jaggery at the time and this inspired us to import a crushing mill from that country. [...] We purchased a Caterpillar D4 Bulldozer from the Kongwa Groundnut Scheme which had stopped operations].

n'existe actuellement aucun débouché pour une production de sucre plus élevée sur le marché intérieur »<sup>320</sup> (Jätzold et Baum, 1968 : 118).

Nous verrons cependant que l'idée d'une seconde plantation referra surface dans les années 1970. Enfin, si l'on reprend le récit de David Pletts quant à son expérience de la canne à sucre et plus généralement de la vallée du Kilombero nous renseignera également sur les relations entre ses amis colons qui possédaient des concessions de chasse et dans lequel lui et son père pratiquaient la chasse au gros gibier et la pêche ; et nous rappelle ainsi les liens entre administration coloniale (i.e. politique coloniale), production agricole et conservation environnementale.

### *e. La conservation environnementale au tournant de la colonisation*

Concernant la problématique environnementale, comme nous pouvons l'observer sur la carte précédente (**Carte 13**), les réserves environnementales et les réserves de chasse étaient déjà nombreuses en 1961. A.D. Beck (1964 : 42) souligne qu'une

« [é]tude des forêts de Kilombero a été entreprise en septembre 1960. Toute la vallée et les escarpements environnants ont été divisés en 18 unités distinctes, à des fins de prospection [en vue de leur exploitation]. Sur les recommandations de cette étude, une grande zone de la vallée de Msolwa a fait l'objet d'un appel d'offres à des fins de développement et l'on espère commencer la coupe vers le milieu de 1964. Le teck, planté sur des parcelles expérimentales, pousse avec succès, et l'arbre indigène *mwule* fournit un excellent bois local pour la construction »<sup>321</sup> (Beck, 1964 : 42).

---

<sup>320</sup> [Lack of capital and the danger of overproduction have so far operated against the setting up of another plantation. [...] There are serious obstacles to the setting up a second plantation in the Kilombero Valley. In the first place it might well be a difficult matter to find one large area suitable for the culture of sugar cane, and secondly there is no sale outlet for a higher sugar production on the home market at the present time].

<sup>321</sup> [A Kilombero forest survey was instigated in September, 1960. The entire area of the valley and the surrounding escarpments were divided into 18 separate units for investigational purposes. On the recommendations of the survey a large area in the Msolwa valley has now been put out to tender for development purposes and it is hoped to begin cutting about the middle of 1964. Teak, planted in trial plots, is growing successfully, and the indigenous *mwule* tree provides an excellent local wood for construction].

Par ailleurs, alors que les colons allemands avaient créé les premières réserves de chasse (« *game reserves* ») en 1905, que les colons anglais avaient ensuite créé en 1921 un département dédié à la chasse avec le classement de la première réserve de chasse britannique (le Selous), l'industrie touristique de la chasse s'instaura officiellement en 1946 avec la création des premières aires de chasse contrôlées (« *game controlled areas* »), avec la division de blocs de chasses détenus par des investisseurs privés. Sont ainsi indiquées sur la carte précédente les délimitations de la Réserve de gibier du Selous à l'est, et les nombreuses réserves forestières à l'ouest sur les montagnes Udzungwa. Étrangement, alors que la plaine inondable au centre de la vallée, avait été classée « aire de chasse contrôlée » (Kilombero Game Controlled Area – KGCA) en 1956 et scindée en concessions de chasse distinctes que se partageaient trois compagnies (Wild Foot Prints, North Safari Ltd., Wild Things), elle n'est pas délimitée sur cette carte. Néanmoins, on le verra, l'imposition d'un modèle de conservation dans la vallée et par voie de conséquence, l'exclusion des populations locales des espaces concernés va perdurer grâce à des stratégies d'autonomisation des organisations de conservation vis-à-vis des Etats coloniaux.

Ainsi, les organisations internationales anticipèrent également les indépendances en vue d'assurer une « certaine autonomie d'action des ONG par rapport aux gouvernements » (Rodary *et al.*, 2003 : 21) nouvellement indépendants. E. Rodary *et al.* (2003) décrivent la façon dont l'avènement des indépendances avait poussé au « tournant utilitariste des conservationnistes engagé au milieu du XX<sup>e</sup> siècle » (*ibid.*, 2003 : 21). C'est au travers de multiples sociétés de préservation situées dans les métropoles qu'étaient conçues les orientations stratégiques portant sur la meilleure façon de protéger la nature et la faune sauvage. E. Rodary *et al.* (2003 : 19) éclairent l'histoire des différentes sociétés et congrès internationaux dans lesquelles les différents pouvoirs coloniaux échangeaient :

« Les colonies britanniques, très en pointe sur ces questions, voient en 1903 la création de la *Society of Preservation of The Fauna of the Empire* (SPFE), ONG qui restera très active jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. (...) Les congrès internationaux sont aussi nombreux : les puissances coloniales se retrouvent en 1900 et 1933 à Londres pour prendre des mesures de protection de la faune en Afrique (*Convention for the Preservation of Wild Animals, Birds and*



*Fish in Africa*, 1900 et *Agreement for the Protection of the Fauna and Flora of Africa*, 1933) ».

Sur ce point, l'analyse en écologie politique de la mise en place du Parc National d'Arusha au nord de la Tanzanie par R.P. Neumann (1998a : 88-89) est éclairante :

« Le plaidoyer le plus vigoureux en faveur de la création de parcs au Tanganyika, cependant, n'est pas venu des professionnels des ressources naturelles de la colonie, mais de sociétés de conservation politiquement puissantes en Angleterre. [...] Derrière cette idée se cachait un groupe de conservation basé à Londres, la Society for the Preservation of the Flora and Fauna of the Empire (SPFFE). »<sup>322</sup>

En 1948, l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) est créée, et le Fonds mondial pour la nature (World Wild Fund for Nature – WWF <sup>323</sup>) voit le jour en 1961. Ces institutions sont la marque de la concrétisation des constellations d'acteurs en charge de la conservation et des relations internationales qui s'étaient tissées dès le début de la période coloniale (Boardman, 1981). Teintée de racisme et de paternalisme, la déclaration d'un responsable de l'UICN <sup>324</sup> dans les années 1960 illustre bien la continuité historique d'un regard porté sur l'Afrique et ses habitants :

« Les considérations éthiques et esthétiques étaient probablement plus importantes que les considérations économiques, mais qu'à ce degré de civilisation [*sic*] les arguments économiques étaient encore nécessaires pour un moment et qu'il était important de nous armer de cette dimension économique » (cité par Boardman, 1981 : 69).

À la veille des indépendances, les organisations internationales, qu'elles concernent la production agricole (FAO par exemple) ou les organisations de protection de la nature se sont donc organisées pour maintenir un contrôle sur les orientations politiques des pays colonisés. Nous avons vu que la vallée du Kilombero a également été concernée par le biais de plans de concentration de populations, d'investissements

---

<sup>322</sup> [*The most forceful advocacy for creating parks in Tanganyika, however, came not from the colony's natural resource professionals but from politically powerful conservation societies in England. [...] Behind this idea was a London based conservation group, the Society for the Preservation of the Flora and Fauna of the Empire (SPFFE)*].

<sup>323</sup> A cette époque nommée le World Wildlife Fund.

<sup>324</sup> Dont certains membres étaient d'anciens colons (Blanc, 2020).

agricoles ou de projets d'irrigation sur de grande surface, mais également par le transfert des compétences de gestion de l'environnement à d'autres organisations internationales que l'Etat colonial.

Cependant, et même si nous l'avons mentionné de façon parsemée tout au long de ce chapitre, l'indépendance du pays n'a pas été initiée ni proposée par le gouvernement colonial. Les multiples résistances des populations tanzaniennes tout au long des périodes coloniales, les grèves et la constitution de syndicats, puis d'un parti ont activement participé à l'accession à l'indépendance du pays.

### **6. Montée de la résistance africaine**<sup>325</sup>

On l'a vu, la domination coloniale ne s'est pas faite sans résistance. Cette dernière s'est exprimée au travers de rebellions, de migrations et de tentatives d'évitement des taxes et du travail forcé notamment. Alors que l'exploitation des ressources, des hommes, des femmes, ainsi que de leur force de travail était de plus en plus forte, les populations s'organisaient, concevaient des formes de résistance. Des stratégies de contournement, d'alliances et de fuite jalonnèrent ainsi la période coloniale. Toutefois, dans le cadre de la lutte anticoloniale et anti-impériale, des résistances et des confrontations directes avec le colonisateur s'avèrent nécessaires. En 1936, un missionnaire de l'église de Kwirow constatait la montée du mécontentement des populations locales, ainsi que l'organisation d'une forme de résistance :

« Il convient de noter que, depuis quelque temps déjà, une nouvelle danse appelée le *ngoma ya beni* s'est répandue dans tout le territoire. C'est une sorte de groupe de danse dont les membres paient des cotisations, etc. Ce *ngoma ya beni* est une organisation politique secrète d'origine communiste. Il est strictement interdit à nos chrétiens de rejoindre cette organisation. Il faut faire particulièrement attention à ce

---

<sup>325</sup> Pour une lecture détaillée de la montée de la résistance dans la vallée du Kilombero, voir Larson, 2018 ; Monson, 2000a.

que les enseignants n'y participent pas »<sup>326</sup> (Kwiro Mission, 1936, cité par Larson, 1976 : 325).

Par ailleurs, dans les années 1950, un nouveau modèle administratif avait été créé : les « gouvernements locaux » (« *Local Governments* » en anglais) se substituèrent progressivement à l'« Indirect Rule ». Bien que la mise en place de ce nouveau modèle d'administration ne provoquât pas de changement notable dans le district, cela permit cependant une forme de « démocratisation » sous la forme de « conseils » (« *Councils* » en anglais). Durant cette période, la protestation se structura par la formation de la Tanganyika African Association (T.A.A.)<sup>327</sup>. La première section de l'association s'établit en 1945 dans la vallée (précisément à Ifakara), puis en quelques mois, d'autres sections essaimèrent à Mtimbira et à Mahenge. Les missionnaires étaient conscients de la montée d'une résistance organisée par les populations locales :

« Les tendances politiques de l'Association africaine ne sont pas insoupçonnables. On ne peut pas prouver que la politique menée est antieuropéenne et anti-mission, mais il est incontestable que le communisme trouverait des adeptes parmi les membres de l'Association africaine »<sup>328</sup> (*ibid.*, cité par Larson, 1976 : 325).

En 1948, les différentes sections de la T.A.A se regroupèrent sous l'égide de l'Ulanga African Traders' Association et des grèves firent très tôt décidées. Pourtant, dès 1924, des charpentiers travaillant dans les missions protestèrent contre la réduction de leurs salaires, mais les menaces portant sur les emplois de travailleurs issus d'autres districts mirent fin à leur mouvement<sup>329</sup>. Une autre grève éclata en 1943, les travailleurs revendiquant l'amélioration de leurs conditions de travail et l'augmentation de leurs

---

<sup>326</sup> [It should be remarked that, for some time now, a new dance called the ngoma ya beni has been spreading through the whole Territory. It is a kind of dance society whose members pay dues, etc. This ngoma ya beni is a political secret society of communist origins. It is strictly forbidden for our Christians to join this society. One should take special care that teachers do not participate in it].

<sup>327</sup> Voir Illife (1969) pour l'histoire du développement de la T.A.A.

<sup>328</sup> [The political tendencies of the African Association are not above suspicion. It cannot be proved that the policy pursued is anti-European and anti-mission, but it is most unquestionable that communism would find ready followers among the members of the African Association].

<sup>329</sup> Kwiro Chronicle I. 1 May 1924 and 19 May 1924. MD1/1 ; Papers of P. Guido Käppeli, Diary X. 5 May, 22 Mar and 27 August 1924, Klöster Altdorf (Switzerland), cité par Larson., 1976

salaires <sup>330</sup>. En 1944, une grève eu lieu dans l'entreprise d'Ulanga Rice and Cotton Industries (le nouveau nom de Vithaldas Harridas & Co.), les grévistes exigeant pareillement l'amélioration de leurs conditions de travail et une revalorisation salariale. Ces revendications furent en partie satisfaites <sup>331</sup>. D'autres grèves survinrent au cours des années 1940-1950, mais elles étaient généralement caractérisées par une désorganisation des secteurs et une faible solidarité entre les travailleurs (Larson, 1976 : 361-372). C'est en 1957 que le syndicalisme apparut dans la vallée, dans un premier temps initié à titre individuel par les travailleurs de l'entreprise Ulanga Rice and Cotton Industries, puis par la suite structuré par le Tanganyika Transport and Allied Workers' Union <sup>332</sup>. Alors que plusieurs tentatives de prise de contrôle, par la Tanganyika African Traders Union (TATU), des différentes coopératives et unions syndicales depuis l'extérieur du district, avaient provoqué une opposition forte de la part de la Malinyi African Farmers Cooperative Society, de l'Upogoro Trading Union ou de la coopérative de pêche de Ndamba, l'effondrement de la TATU accéléra la structuration d'une résistance « unie » au travers de l'ancienne Tanganyika African Association, cette dernière se muant en un véritable parti politique, le Tanganyika National Union (TANU).

### Conclusion du Chapitre 1

Nous avons vu dans ce chapitre la continuité des politiques coloniales, formulées et appliquées aussi bien du temps de la colonisation allemande que de la colonisation britannique. Les stratégies coloniales d'accaparement de terres et de domination reposaient à cette période sur **1)** un discours de légitimation visant à inculquer aux paysans la propriété individuelle (d'arbres, de ruches par exemple) et l'individualisme (« attachés au sol en tant que propriétaires de plusieurs arbres à hévéas ») ; **2)** l'intégration au marché

---

<sup>330</sup> Bishop Edgar Maranta to P. MAndred. 13 June 1943. Unclassified file. Mahenge Diocese Archives, cité par Larson, 1976.

<sup>331</sup> « Annual Report on Labour. 1944. Ulanga District » TNA 61/141/G/I., cité par Larson, 1976.

<sup>332</sup> Branch Secretary, T.T.A.w.u. (A .Muhidini) to the General Secretary, T.T.A.W.U., Dar es Salaam. 8 Decembar 1957. AOM L,10/13/7; Secretary, Ulanga Cotton and Rice Industries Ltd. to Labour Officer Kilosa. 10 December 1957.AOM L,10/3/4; Labour Officer Kilosa, "stoppages of Work", 16 December 1957. AOM L.1/J/267, cité par Larson, 1976.

via la production de cultures forcées (le coton, le riz, le manioc par exemple), et le contrôle des prix de vente et des systèmes d'échange ; **3**) l'incitation à l'agriculture intensive ; **4**) le contrôle des populations et l'encadrement de la paysannerie par les programmes de concentration. Ces stratégies d'accapement et de domination reposaient également sur une dévalorisation et une déconsidération des savoirs paysans, au nom de la rationalité agrotechnicienne et conservationniste, sous prétexte soit de lutte contre l'érosion, la déforestation ou la « chasse incontrôlée », ou encore de mesures sanitaires pour la mise en place de réserves environnementales.

Les résistances des populations locales face aux restrictions, à l'exploitation et aux accaparements prirent différentes formes, de l'évitement à l'affrontement, et menèrent à la fin des années 1950 à la formation d'un parti révolutionnaire indépendantiste qui ouvrit la porte de l'indépendance en 1961.

## **Chapitre 2. DE L'INDEPENDANCE AUX PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS**

Ce chapitre couvre plusieurs périodes, de l'indépendance politique du pays jusqu'à la fabrique d'un couloir de modernisation agricole, le SAGCOT. S'il couvre plus de cinquante années, l'objectif est avant tout de dévoiler, tout comme nous l'avons vu dans le chapitre précédant, les conséquences des politiques internationales et nationales sur et dans la vallée du Kilombero. Nous observerons d'abord la façon dont s'est déroulée la transition entre le régime colonial et l'indépendance avec le tournant « socialiste » opéré à l'échelle national – à rebours des logiques capitalistes nationales et internationales –, en nous intéressant particulièrement à la manière dont la politique *ujamaa* a influencé les politiques foncières et environnementales, les dynamiques socio-spatiales, les reconfigurations sociopolitiques et les rapports à la terre et à la production agricole. Nous verrons de quelle façon ces politiques, déclinées dans la vallée du Kilombero, ont transformé les rapports socioéconomiques, et comment la mise en place de nouvelles infrastructures de transport, les programmes de concentration de populations et l'industrialisation ont joué sur les mobilités et les dynamiques interstitielles dans la vallée (A.).

Nous nous intéresserons ensuite à la période postsocialiste et au tournant libéral des années 1980-1990, en insistant à la fois sur la reconfiguration des politiques foncières, agricoles et environnementales dans la vallée du Kilombero. Nous verrons l'influence des différentes politiques internationales de « développement », agricoles et environnementales, au travers des différents sites étudiés dans cette thèse. Ce chapitre s'achèvera sur la façon dont la fabrique du SAGCOT et les politiques de modernisation agricole (i.e. de croissance, de mécanisation et d'intensification agricole au travers de partenariats publics-privés), s'inscrivent dans la continuité des modèles de développement précédents. Nous soulignerons cependant le « verdissement » de l'activité extractive et

productive, au travers de discours de légitimations nouveaux, ainsi que les relations de plus en plus ténues entre conservation environnementale et exploitation des ressources. Nous verrons également la façon dont la question de la participation et de l'insertion des populations locales aux programmes de « modernisation agricole » ou de « préservation de l'environnement » peuvent légitimer davantage ces nouveaux programmes et sous-tendent l'afflux de capitaux internationaux entremêlés au sein de modèles pouvant paraître contradictoires (B.).

### A. L'indépendance et la période *ujamaa*

« Nous ne voulons pas que des étrangers gouvernent le Tanganyika... La domination européenne nous a causé beaucoup de difficultés, nous a privé des choses que Dieu a créées... [...] L'Européen était pauvre quand il est arrivé dans ce pays ; maintenant il est riche et gros. Même les Indiens ont accumulé beaucoup de richesses dans notre pays... Chaque année, nous subissons une perte de nos denrées alimentaires. Les Européens, les Viheshi [Ulanga Rice and Cotton Industries Ltd.] et les Indiens prennent notre nourriture [gratuitement] mais cette année, 1955, nous allons garder notre nourriture, et demander au gouvernement de nous amener d'autres marchands... À quoi sert le *Bwana Shamba* [agent agricole] ? Ses assistants ne prennent pas un *jembe* [houe] et ne cultivent pas, mais ils reçoivent leur salaire... Nous sommes des êtres humains et les Européens sont des êtres humains ; nous sommes tous entre les mains de Dieu, hommes, femmes, animaux et les choses de l'air... Aucun homme n'est supérieur aux autres ici sur terre »<sup>333</sup> (Ramadhani Willibald Ligonja, 1955, cité par Larson, 1976 : 366).

Le Tanganyika acquiert son indépendance politique le 9 décembre 1961. Julius Kambarage Nyerere devient le premier président du pays en décembre 1962, et la Tanzanie est formée le 26 avril 1964 à partir de l'union avec le gouvernement indépendant

---

<sup>333</sup> [We do not want foreigners to rule Tanganyika... European rule has brought us much difficulty, denying us the things that God has created... [...] The European was poor when he arrived in this country; now he is rich and fat. Even the Indians have amassed much wealth in our country... Every year we suffer a loss on our foodstuffs. Europeans and *Viheshi* [Ulanga Rice and Cotton Industries Ltd.] and Indians take our food free [free] but this year, 1955, we will husband our food, and ask the Government to bring us other merchants... Of what use is the *Bwana Shamba* [Agricultural officer]? His assistants do not take a *jembe* [houe] and cultivate, yet they receive their wages... We are human beings and Europeans are human beings; we are all in the hands of God--men, women, animals and the things of the air... No man is superior to another here on earth]. (Ramadhani Willibald Ligonja, texte découvert après sa mort en 1970, cité par Larson, 1976 : 366).

de Zanzibar sous la forme d'une Fédération <sup>334</sup>. La transition entre le régime colonial britannique et l'indépendance du pays ne se fit cependant pas du jour au lendemain.

La période post-indépendance est marquée par une transition politique formulée principalement par J.K. Nyerere (« le socialisme *ujamaa* ») dont la base idéologique se fondait sur l'autosuffisance (« *self-reliance* »), la priorité donnée à l'agriculture et à l'entraide, l'autonomie des sociétés rurales, la communautarisation des moyens de production et de consommation répartis entre les membres de la communauté, et l'indépendance vis-à-vis des anciennes colonies (Traoré, 1978). Si le concept fut formulé par J.K. Nyerere dès 1962, c'est avec la Déclaration d'Arusha de 1967 que la politique se consolidera autour de stratégies et des mesures spécifiques transposées à tous les secteurs.

Cependant, comme le montre M. Santos (1978 : 565), si la mise en place d'une politique socialiste et l'autosuffisance des populations étaient le fondement de l'*ujamaa*, en 1978, « [s]eize ans après l'Indépendance et onze ans après la Déclaration d'Arusha, l'organisation de l'espace tanzanien [était] encore capitaliste ». L'auteur cite à ce titre l'inégale distribution des capitaux investis, du développement des infrastructures, le renforcement d'une bureaucratie et le passé colonial :

« Ainsi, l'héritage du passé colonial, dans les formes d'utilisation de la terre, la localisation des cultures, la distribution des infrastructures et des villes constitu[aient pour le gouvernement socialiste] un défi aux tentatives de changement. L'organisation capitaliste de l'époque coloniale a [eu] des répercussions durables sur les structures de l'espace national [...] » (Santos, 1978 : 565).

Nous verrons d'abord dans cette section la façon dont les politiques foncières, agricoles et environnementales ont évolué avec les politiques du gouvernement de J.K. Nyerere (A.1.). Nous verrons ensuite comment celles-ci se sont développées dans la vallée du Kilombero, et comment les habitants ont perçu le changement, changement qui n'a pas été homogène dans toute la vallée. Les programmes de villagisation (« *Ujamaa vijijini* »), d'abord incités, puis forcés à partir de 1973, ont été vécus de manières différentes selon les villages et selon les infrastructures et investissements alloués au développement des

---

<sup>334</sup> Zanzibar a acquis son indépendance le 10 décembre 1963, indépendance qui fut suivie de révoltes et du massacre du 11 au 12 janvier 1964 contre les partis politiques mis en place par l'ancien occupant britannique.



villages. Par ailleurs, on verra que la vallée du Kilombero, et notamment la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company évoquée précédemment, a été accompagnée de plans de relogements (« *resettlement schemes* ») qui ont marqué durablement les politiques nationales en matière de villagisation (A.2.). Enfin, nous verrons le rôle qu'a joué le développement du chemin de fer TAZARA dans l'aménagement, le peuplement ainsi que les mobilités dans la vallée (A.3.)

### 1. *Politiques foncières, agricoles et environnementales*

Depuis la période coloniale, le droit domanial donne tout pouvoir à l'État tanzanien sur le contrôle des terres. Ce droit domanial avait accompagné la formation des grandes plantations coloniales, de réserves de chasses, de forêts ou de parcs, ainsi que le contrôle des petits producteurs ; et a continué de favoriser le transfert de larges surfaces de terre à des investisseurs privés. L'évolution des lois foncières depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, montre une continuité dans le maintien du contrôle des terres aux mains du « gouverneur » (et aujourd'hui du « président »).

La politique foncière postcoloniale n'a pas connu de changement radical par rapport à celles qui avaient été mises en place pendant la période coloniale. Néanmoins, J. K. Nyerere formula explicitement son refus de maintenir le concept de « pleine propriété » (« *freehold* ») pour préférer un système de « bail » (« *leasehold* »). En reprenant la devise « la terre appartient à ceux qui la travaillent », J. K. Nyerere (1964 : 42) écrit :

« Le gouvernement du TANU doit revenir à la coutume africaine traditionnelle de la propriété foncière. C'est-à-dire qu'un membre de la société aura droit à un lot de terre à **condition qu'il l'utilise**. La propriété inconditionnelle, ou 'franche propriété', de la terre (**ce qui conduit à la spéculation et au parasitisme**) doit être abolie »<sup>335</sup>.

Finalement, au travers de la Loi sur les droits d'occupation (Right of Occupancy Act) de 1963 (cap. 518), de la Loi sur les titres de pleine propriété et des baux gouvernementaux (Freehold Titles (Conversion) and Government Leases Act) de 1963

---

<sup>335</sup> [The TANU Government must go back to the traditional African custom of land holding. That is to say, a member of society will be entitled to a piece of land on condition that he uses it. Unconditional, or 'freehold', ownership of land (which leads to speculation and parasitism) must be abolished].

(cap.523), la majorité des terres qui avaient été aliénées pendant les deux périodes coloniales n'ont pas fait l'objet de nationalisations, mais plutôt de transformations de pleines propriétés à des locations sous forme de baux emphytéotiques (33, 66 ou 99 ans renouvelables) auprès du gouvernement. Les concepts relevant de la Loi foncière de 1923 n'ont finalement que peu évolué avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement indépendant. La principale différence réside dans le changement du nom « Gouverneur » par « Président », à l'instar de la majeure partie des États anciennement colonisés.

Ainsi, on se souvient de la Loi foncière de 1923 qui indiquait que « toutes les terres, occupées ou inoccupées [devenaient] terres publiques, à l'exception [de celles dont] le titre ou l'intérêt foncier avait été légalement acquis avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance »<sup>336</sup>. En vertu de cette loi, « aucun titre d'occupation et d'utilisation de ces terres ne [pouvait] être validé sans le consentement du gouverneur »<sup>337</sup>. Si cette loi foncière coloniale impliquait une pleine possession, une domination et un contrôle direct de l'Etat colonial sur les terres, la nouvelle Loi foncière de 1963 de l'Etat indépendant stipule que :

« [l']ensemble des terres du Tanganyika, occupées ou inoccupées, sont déclarées 'terres publiques' (article 3) et ces terres sont déclarées '**sous le contrôle et la disposition du Président** et sont détenues et administrées pour l'usage et le bénéfice commun, direct ou indirect, des autochtones du Tanganyika, et aucun titre sur leur occupation et utilisation ne peut être validé sans l'accord du **Président**' (article 4) »<sup>338</sup> (URoT, 1994, 19).

Les politiques de *Pujamaa* (1967-1975) avaient pour objectif de s'opposer au modèle de développement imposé par l'ancienne puissance coloniale, et de repenser un développement par et pour les Tanzaniens. Le regroupement des populations tanzaniennes dans des villages (ou encore la « villagisation »), visait, officiellement, à

---

<sup>336</sup> [*All lands, whether occupied or unoccupied as public lands, except for the title or interest to land which had been lawfully acquired before the commencement of the Ordinance*].

<sup>337</sup> [*No title to the occupation and use of any such lands shall be valid without the consent of the Governor*].

<sup>338</sup> [*The whole of the lands of Tanganyika whether occupied or unoccupied*] are declared to be "public lands" (section 3) and such lands are declare to be "under the control and subject to the disposition of the President and shall be held and administered for the use and common benefit, direct or indirect, of the natives of Tanganyika, and no title to the occupation and use of any such lands shall be valid without the consent of the President" (section 4)].

permettre à tous les citoyens d'accéder aux services publics, de regrouper les moyens de production et de collectiviser les terres, tout autant que de redistribuer les richesses du pays de façon égalitaire. J.K. Nyerere avait supprimé les instances de gestion coutumière du foncier et des gouvernements locaux, et bien que de nombreux observateurs ont observé l'abandon de pratiques coutumières et de cultures « ethniques »<sup>339</sup>, dans la réalité les acteurs s'emparent des zones grises des lois foncières en vigueur, des espaces non contrôlés pour gouverner les ressources en dehors du cadre légal établi pour gouverner les terres de façon coutumière. D'autre part, de nombreux auteurs soulignèrent le fait que lors de la transition vers l'institutionnalisation des gouvernements locaux élus « démocratiquement », de nombreux anciens chefs coutumiers ou leurs descendants avaient pris la tête des villages, en devenant *de facto* les représentants légaux (Martin, 1988). Les politiques engagées par J.K. Nyerere tentèrent de restreindre l'accès des acteurs étrangers à la propriété, et une partie des colons qui avaient acquis des terres durent les « rendre » au gouvernement. Les terres récupérées furent dans certains cas nationalisées (en particulier certains *estates*), et dans d'autres cas, redistribuées aux villageois.

Par ailleurs, alors que les politiques *ujamaa* visaient à promouvoir la démocratisation de la gestion des terres, une loi définissant le pouvoir de l'Etat et du Président dans la gestion des terres fut adoptée en 1967 : le Compulsory Land Acquisition Act n°47 de 1967 (la Loi d'acquisition foncière forcée ou « d'expropriation forcée »). Cette loi donnait tout pouvoir au président dans la décision de transfert et d'acquisition des terres. Ainsi, il était expressément stipulé que « le Président, sujet aux provisions de cette loi, peut acquérir n'importe quelle terre pour n'importe quel *estate* ou projet lorsque ces terres sont requises pour l'utilité publique [ou l'intérêt de la nation] »<sup>340</sup> (Compulsory Land Acquisition Act, No.47, 1967, Part.II., Article 3. : 622).

Nous verrons cependant que l'Etat indépendant instaurera d'autres politiques, influençant directement la gouvernance et l'usage des terres. Nous avons vu par ailleurs

---

<sup>339</sup> Nous avons pu entendre dans des séminaires de recherche qu'« en Tanzanie les chefs coutumiers ont été supprimés alors la gestion coutumière n'existe plus » (2016) ou au contraire qu'« aujourd'hui l'allocation des terres se fait de façon coutumière par les chefs des villages » (2017).

<sup>340</sup> [The President may, subject to the provisions of this Act, acquire any land for any estate or term where such land is required for any public purpose].

qu'à la veille de l'indépendance, les organisations internationales de la conservation s'étaient préparées en vue de maintenir un certain contrôle sur les orientations du modèle de conservation de l'environnement, de sa gestion, de sa gouvernance, de son financement, et de son encadrement (souvent armé) (Blanc, 2020). Il s'ensuit que l'indépendance ne s'est pas accompagnée d'une mise à l'écart des acteurs étrangers, et qu'au contraire les institutions internationales ont renforcé leurs réseaux afin de maintenir le contrôle sur le modèle de conservation.

Alors que les colons (Allemands et Anglais) avaient entamé la mise en place de grandes réserves menant à l'exclusion des populations locales sur l'ensemble du territoire, le nombre de ces réserves a largement augmenté après l'indépendance politique du pays. L'expansion des réserves, puis des parcs nationaux a eu pour conséquence la multiplication par quatre du budget alloué à leur gestion (Neumann, 1998 : 86). E. Rodary *et al.*, (2003 : 8) soulignent à ce sujet que

« [d]ans l'empire colonial anglais, le mot 'préservation' [avait] été utilisé à l'époque de la diffusion des réserves de chasses dans lesquelles un prélèvement des ressources était pratiqué, alors que celui de 'conservation' a caractérisé la période suivante, qui a vu la diffusion de parcs nationaux dans lesquels aucune utilisation des ressources n'était autorisée [...] ».

Néanmoins, les auteurs ajoutent (Rodary *et al.*, 2003 : 20) que « [...] la diffusion des parcs nationaux a été envisagée à la fois dans un rapport de protection et de jouissance d'une nature vide pour des citoyens modernes qui, par ailleurs et dans la grande majorité, adoptaient une position très clairement *ressourcistes* ». Cet engouement pour la conservation de la nature était avant tout motivé par une ambition économique plus que par une volonté écologique et politique forte. Pour reprendre le directeur de l'institution paraétatique Tanzania National Park Authority (TANAPA), l'augmentation du budget alloué à la protection des réserves était « [...] principalement due au fait que l'industrie touristique [était] prévue pour être la première source de devises étrangères du pays »<sup>341</sup> (Owen, 1970, cité par Neumann, 1998). De son côté, Julius K. Nyerere, futur président

---

<sup>341</sup> [mostly due to the fact that the tourist industry is expected to be the prime earner of foreign currency for the country]. (Owen, 1970).

tanzanien, remarquait déjà lors de la Conférence relative à la conservation de la nature <sup>342</sup> de 1961 :

« Personnellement, je ne m'intéresse pas beaucoup aux animaux. Je ne veux pas passer mes vacances à regarder les crocodiles. Néanmoins, je suis entièrement en faveur de leur survie. Je crois qu'après les diamants et le sisal, les animaux sauvages fourniront au Tanganyika sa plus grande source de revenus. Des milliers d'Américains et d'Européens ont l'étrange envie de voir ces animaux » <sup>343</sup> (Nyerere, 1961, cité par Neumann, 1998 : 144).

Si pour sa part, A. Ballouche montre que pendant la période postcoloniale (1970-1980) en Afrique de l'Ouest, on assiste à une évolution des considérations quant aux connaissances et pratiques vernaculaires des paysans et éleveurs <sup>344</sup>, amenant notamment « Jean César (1990) à écrire que le feu est 'un facteur de conservation' des savanes » (Ballouche, 2016 : 195) ; il n'en reste pas moins que c'est bien la constance d'une vision négative des paysans et des éleveurs dégradant leur environnement qui marquera encore cette période. Les savoirs scientifiques s'imposent aux savoirs vernaculaires, et les écologues, de même que les géographes, s'associent avec les gestionnaires des forêts et des aires de conservation. Ainsi « [l]'expertise du géographe constatant les processus de dégradation, associée à celle du forestier gestionnaire, est souvent opposée à l'ignorance des paysans et pasteurs qui dégradent leur environnement » (Ballouche, 2016 : 196). Qu'elles soient motivées par un « paternalisme technocratique » (Ribot, 1999) de la part des gestionnaires de l'environnement dans les pays de l'époque postcoloniale, ou par l'intérêt de naturalistes pour une espèce animale ou végétale particulière, les orientations politiques en matière de conservation ne changeront pas pour autant dans les pays concernés (Rasmussen, 1999 ; Fairhead et Leach, 2012).

---

<sup>342</sup> Organisée par l'IUCN et le WWF (Dumoulin et Rodary, 2005) à Arusha.

<sup>343</sup> [I personally am not very interested in animals. I do not want to spend my holidays watching crocodiles. Nevertheless, I am entirely in favor of their survival. I believe that after diamonds and sisal, wild animals will provide Tanganyika with its greatest source of income. Thousands of Americans and Europeans have the strange urge to see these animals].

<sup>344</sup> Dont la pratique du « feu » visait à rendre certaines terres cultivables sans endommager durablement ce qu'on appelle aujourd'hui « l'écosystème », et dont la surveillance de ces feux et les aller-retours sur ces espaces participaient à la « bonification » des terres.

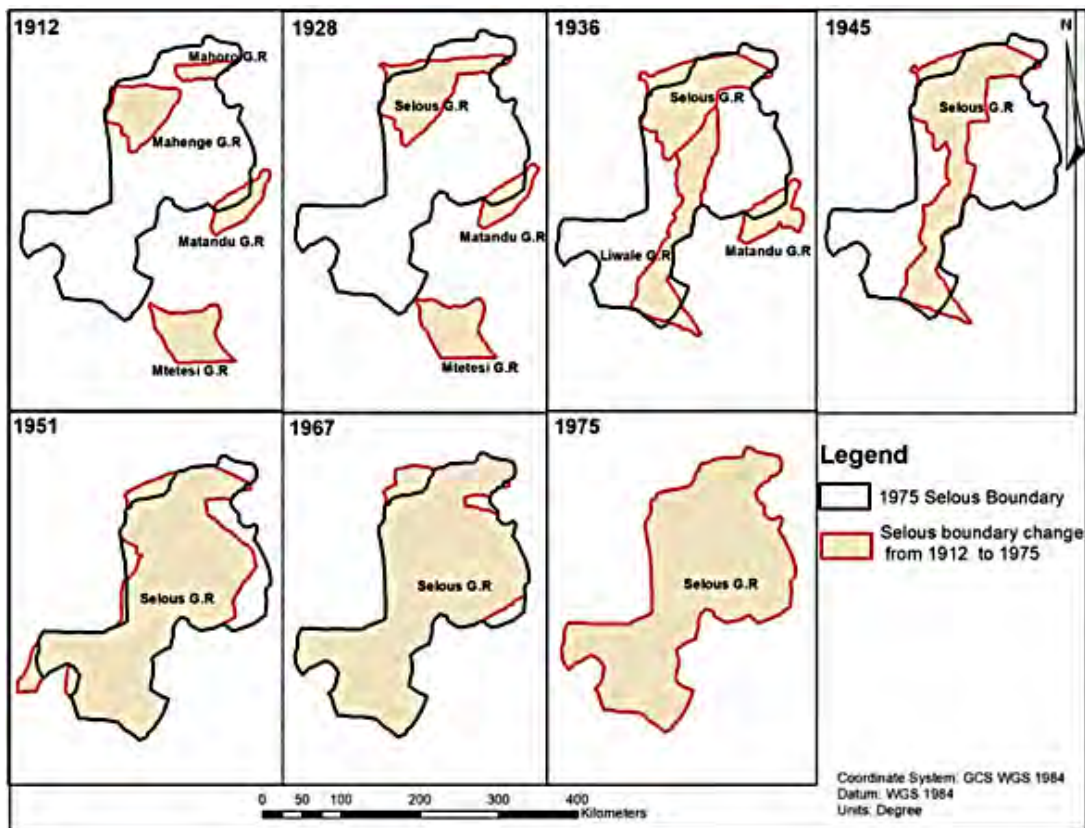
En 1974, le gouvernement tanzanien en plein cœur de la politique *ujamaa* et de la politique de villagisation, va promulguer une nouvelle loi relative à la conservation de la faune sauvage, la Wildlife Conservation Act (WCA) de 1974. Celle-ci abrogea les Ordonnances coloniales de 1951 sur les régulations de chasse durant la colonisation anglaise, mais n'a nullement modifié les règles qui avaient été imposées par les autorités coloniales en charge de la faune sauvage (Nelson *et al.*, 2007). Ainsi Nelson *et al.* (2007 : 238-239) soulignent que la Wildlife Conservation Act de 1974

« qui reste en vigueur aujourd'hui en tant que principale législation sur la faune sauvage dans le pays, a poursuivi et intensifié les pratiques coloniales de restriction de l'utilisation locale de la faune sauvage et de consolidation de l'autorité de l'État. La WCA n'a pas cherché à rétablir les droits d'utilisation traditionnelle de la faune ou à permettre la gestion locale et l'accès à la ressource. Elle ne prévoit aucune exception explicite permettant aux tribus de chasseurs-cueilleurs de continuer à utiliser la faune sauvage comme le faisaient les lois britanniques sur la faune sauvage. La WCA donne au directeur de la Wildlife le pouvoir discrétionnaire d'attribuer des droits ou des licences de chasse à une 'association autorisée', qui peut inclure un village local, mais cette disposition n'a que rarement été utilisée pour permettre aux communautés rurales d'accéder à la faune sauvage [en question] »<sup>345</sup>.

A l'est de la vallée du Kilombero, la réserve de gibier du Selous va ainsi voir s'élargir ses frontières entre 1967 et 1975, comme nous pouvons le voir sur les cartes (**Carte 14**) et tableaux (**Tableau 7**) suivants, réalisés par C. Noé en 2019 :

---

<sup>345</sup> [The WCA, which remains in force as the main wildlife legislation in the country today, continued and intensified the colonial practices of restricting local wildlife use and consolidating state authority. The WCA did not seek to reinstate traditional use rights to wildlife or enable local management and access to the resource. It provides no explicit exceptions for hunter-gatherer tribes to continue using wildlife as were made in the British wildlife laws. The WCA does provide the Director of Wildlife with discretionary authority to allocate hunting rights or licenses to an 'Authorised Association', which can include a local village, but this provision has rarely been used to allow rural communities access to wildlife].



Carte 14. Evolution des frontières de la Réserve de gibier du Selous (Réalisation et source : C. Noé, 2019 : 8)

1912	Déclaration des réserves de chasse de Muhoro et Kisaki au nord
1922	Fusion de Kisaki et Muhoro pour former le sanctuaire de Selous comprenant 2000 km <sup>2</sup>
1928	Extension de la réserve à l'ouest à Mahenge pour inclure 6 500 km <sup>2</sup>
1931	Création de nouvelles réserves au sud-est à Matandu et dans la région de Mtetesi
1936	Extension de la réserve de Matandu
1940	Déclaration de zones contrôlées pour le contrôle des éléphants en dehors de la réserve
1943	Déclaration de zones de maladie du sommeil, évacuation des personnes et inclusion de certaines parties de Madaba, Luwegu et Mahenge dans la réserve
1947	Déclaration de la rivière Mbarang'andu au sud comme faisant partie de la réserve
1951	Déclaration de grandes zones de forêts de miombo autour des vallées des rivières Mbarang'andu et Luwegu comme faisant partie de la réserve. De plus, d'autres zones contrôlées par le gibier ont été délimitées à Nyamirembe, à l'est de la réserve.
1953	Des modifications ont été apportées à la frontière occidentale afin d'inclure les zones giboyeuses des rivières Chihi, Lukula et Luhombero.
1960	Des zones supplémentaires à la rivière Lungonya sont ajoutées à la réserve (peu avant l'indépendance).
1967	D'autres plans d'expansion sont approuvés.
1970s	Expansion de la réserve dans presque toutes les directions (aidée par les déplacements pour l'établissement des villages <i>Ujamaa</i> des années 1970, qui ont créé de vastes terres inoccupées).
1982	Déclaration de Selous en tant que site du patrimoine mondial - en raison de sa taille, de son potentiel de chasse et de son importance écologique.
1990s	Établissement de zones tampons et de corridors pour la faune sauvage par le biais des CWMA.
2000s	Déclaration des zones tampons et des corridors de vie sauvage en tant que zones de gestion de la vie sauvage
2007	Mécontentement du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO concernant l'état de conservation du bien
2014	Inscription sur la liste des biens du patrimoine mondial en péril
2014	Les processus de modification des frontières commencent à courber les gisements d'uranium et à compenser la partie perdue du bien.

**Tableau 7. Chronologie de l'évolution des frontières de la Réserve de gibier du Selous (Réalisation et source : Noé, 2019 : 7)**



## 2. *Ujamaa dans la vallée du Kilombero*

En 1968, R. Jätzold et E. Baum observaient que différentes « formations économiques » (« *economic formations* » = « *Wirtschaftsformationen* », d'après L. Waibel, 1937 : 50) constituaient la vallée du Kilombero. Celles-ci combinaient à la fois certains types de cultures, les structures agraires, la physionomie et la physiologie des surfaces cultivées. Les auteurs constataient cependant « à quel point les différentes traditions économiques cèdent la place à une uniformité générale » (1968 : 53). S'agissant des politiques agricoles, celles-ci n'ont pas connu de changements significatifs que ce soit en termes d'idéologie ou de paradigme. En effet, la villagisation visait au regroupement des villageois autour de grandes plantations coloniales nationalisées. A titre d'exemple, il en va ainsi de la transformation de la Tanganyika Agricultural Corporation de l'administration coloniale britannique, qui sera renommée par le gouvernement indépendant la Tanganyika Development Corporation en 1962 sans toutefois en modifier la substance (Martin, 1988 : 119). Par ailleurs,

« [l]a limitation de plus en plus grande de l'autonomie des coopératives puis leur dissolution, la villagisation faisant passer la priorité de l'*ujamaa* au regroupement ont fourni quelques éléments de ce contrôle. C'est ainsi parce que les populations rurales avaient été rassemblées qu'il a été possible de remettre en vigueur les antiques ordonnances coloniales obligeant les paysans à cultiver des superficies données en certaines cultures et, plus généralement, que des pressions ont pu sur eux être exercées afin de les 'convaincre' d'accroître leurs productions: procès, amendes, voire peines de prison pour négligence de la terre, non-respect des normes imposées ou travail insuffisant » (Martin, 1998 : 124)

Alors que les incitations et obligations à cultiver du coton s'étaient multipliées pendant la période coloniale, en 1962, le District Council de Mahenge promulgua un arrêté obligeant chaque contribuable qui n'avait pas d'autre moyen de subsistance autre que l'agriculture, à cultiver deux acres de coton par an (Jätzold et Baum, 1968 : 117). En 1965, près de 75% de la population de la vallée cultivait du coton sur environ 1,5 acres par famille (Jätzold et Baum, 1968 : 50). Dans le village de Lupiro (**Carte 9**), une dame âgée de 83 ans se souvient de cette obligation, qu'elle associe directement avec la villagisation qui sera mise en place en 1974 et la corruption des représentants du village, alors membres du parti unique de la TANU (Entretien à Lupiro, 13/03/2017). Au sud et

à l'est de la vallée, où avaient été appliqués les plus grands plans de déplacement et de concentration dans la vallée pendant la colonisation anglaise et la culture forcée du coton, la réintroduction de cette culture associée aux programmes *ujamaa* a été particulièrement mal vécue. Les récits de vie recueillis et leur interprétation vis-à-vis de la période *ujamaa* montrent que certains la considéraient comme un « retour à l'époque coloniale » (entretien avec S.A.M., Mbasu, 13/08/2016). Cependant, certains villageois relatent d'autres facettes de cette période, vécue de façon plus « positive ». Par exemple, S.A.L., 56 ans, raconte l'histoire de son village, Nakafuru, situé à l'écart de la route principale Ifakara-Mahenge, sur la route Lupiro-Malinyi (**Carte 9**) :

« En 1959, il n'y avait que peu de personnes ici. Il devait y avoir autour de 50 personnes. Après l'indépendance, certains de nos proches qui étaient partis, sont venus s'installer ici, entre 1962 et 1970. Il y avait beaucoup d'animaux à cette époque. On avait été les premiers à s'installer dans ce village, accueillis par des animaux. On ne pouvait pas marcher d'ici [centre du village de Nakafuru] à la route, sans trouver un animal. [...] A l'époque, il n'y avait qu'un camion, qui appartenait à la coopérative et qui faisait tous les jours Ifakara-Malinyi. A cette époque, le gouvernement pensait à construire des voies pour traverser la rivière du Kilombero. En 1974, *ujamaa* a commencé et toutes les personnes qui vivaient en communauté selon leur clan [*kabila*] se sont regroupées pour vivre ensemble. La vie est devenue un peu plus facile à cette époque. Avant, on n'avait pas d'école, mais pendant *ujamaa*, la mission [d'Igota] a construit une classe. [...] Il y avait aussi des fermes collectives. On cultivait tous ensemble le maïs, et le coton était produit sur des parcelles individuelles. Ça [*ujamaa*] s'est fini en 1979 » (S.A.L., 14/08/2016).

Par ailleurs, on se souvient de la mise en place en 1960, de la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company Ltd. (ci-après « KSCL ») au nord de la vallée (**Carte 6**). En 1961, sur la base de l'étude du chemin de fer réalisée entre 1950 et 1951, « [...] un embranchement ferroviaire fut construit sur la ligne de chemin de fer centrale, depuis Kilosa jusqu'à Mikumi, dans le but de transporter le sucre de la Kilombero Sugar Company »<sup>346</sup> (Beck, 1964 : 42). Celle-ci est encore visible dans le paysage (**Planche 9**),

---

<sup>346</sup> [...] a branch railway line was constructed from Kilosa on the Central Line to Mikumi for the purpose of transporting the sugar from the Kilombero Sugar Company].

mais elle ne fonctionne plus, comme c'est encore le cas dans le nord du pays aux abords de la plantation de canne à sucre TPC (**Planche 2**).

En 1962, les principaux fournisseurs en canne à l'usine étaient des grands



**Planche 9. Ancien chemin de fer à proximité de l'usine de transformation de KSCL (© A. Blache, 22/07/2015)**

On peut voir sur les photos de la planche ci-dessus les traces du ballast et de la voie de chemin de fer menant jusqu'à l'usine de transformation. Sur la photo en haut à gauche, on peut voir un panneau de danger indiquant le passage de trains, et la voie envahie d'herbes. Au fond, on aperçoit une partie de la plantation de canne à sucre et les remorques d'un camion rempli de cannes. Sur la photo de droite on aperçoit les montagnes Udzungwa au fond, et sur les deux photos du bas l'usine de transformation.

domaines détenus par des Indiens et des Européens (Baum, 1968 : 23), dont la ferme de Sanje de la famille Pletts. L'objectif était de créer un modèle de plantation « noyau » autour duquel graviteraient des producteurs soutenus notamment par la banque du Commonwealth Development Corporation (CDC). En 1962 toujours, un plan de regroupement et de réinstallation des populations est imposé afin d'« établir l'ordre social, le contrôle politique et la productivité économique » (Monson, 2009 : 74). À cette occasion, le contrôle de la population va une nouvelle fois aller de pair avec le contrôle de la force de travail, en l'espèce, afin d'alimenter la plantation et l'usine de transformation de canne à sucre. J. Monson souligne que :

« [l]e projet de peuplement de Kilombero était situé sur la route principale entre Mikumi et Ifakara, comprenant les villages d'Ichonde, Sonjo

et Kichangani. Au total, le programme comprenait 1 000 acres de terres défrichées qui ont été allouées à 250 familles pour le développement en 'petites exploitations', où elles cultivaient la canne à sucre comme producteurs sous-traitants pour la Kilombero Sugar Company » <sup>347</sup> (*ibid*, 2009 : 76).

En 1967, la plantation est nationalisée mais demeure sous le contrôle d'un responsable canadien et sous la tutelle des bailleurs de fonds internationaux. Un second plan de relogement est alors financé par la Banque mondiale en 1974, avec la mise en place entre la plantation et la Réserve de gibier du Selous, d'un cadastre et de cinq blocs d'agriculteurs sous contrat à Kitete (Banque mondiale, 1974 ; voir **Carte 6** et **Carte 15** ci-après). Ces programmes entraient dans la politique nationale *ujamaa*, qui conduisit, dans les années 1960-1970, à la création de plusieurs villages autour de la plantation (Huizer, 1971).

Nous avons vu que la FAO avait préconisé en 1961 des plans de concentration de villageois à Sonjo et Ichonde, près de la plantation KSCL (**Carte 13**). Toujours autour de cette plantation, le plan de relogement de population à Kitete initié pendant la colonisation anglaise et accompagné d'une incitation à produire de la canne à sucre par les populations déplacées, a ensuite été financé par la Banque mondiale en 1974, avec la mise en place d'un cadastre et d'un « projet de développement » de la plantation et de cinq blocs d'agriculteurs sous contrat (Banque mondiale, 1974). Ainsi, le contrôle de la paysannerie ne se fit plus uniquement par le biais de l'achat de leurs produits mais également par le biais de la production elle-même. Ces deux fonctions devenant toutes deux, selon I. Shivji « portées et contrôlées par un unique corps, dans les mains de l'Etat néo-colonial » <sup>348</sup> (Shivji, 1987 : 126). Les programmes d'agriculture sous contrat étaient portés à la fois par cette demande en produits agricoles, et la nécessaire « aide » aux paysans africains afin de prévenir l'érosion des sols (Kauzeni *et al.*, 1993 : 29). Le rapport de la Banque mondiale sur le plan de développement de la plantation de canne à sucre est à ce titre édifiant :

---

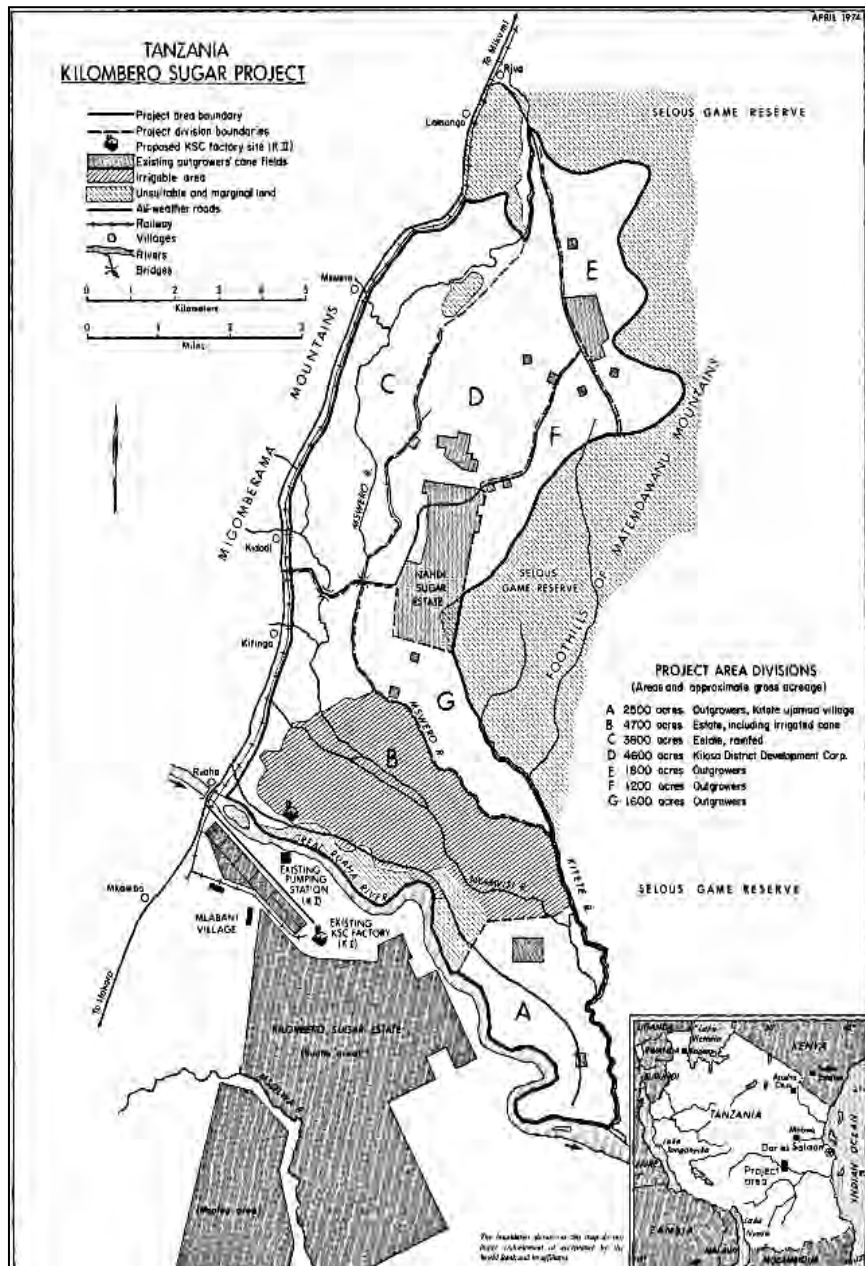
<sup>347</sup> [*The Kilombero Settlement Scheme was located on the main road between Mikumi and Ifakara, incorporating the villages of Ichonde, Sonjo, and Kichangani. In total the scheme comprised 1,000 acres of cleared land that was allocated to 250 families for development into "smallholdings," where they grew sugar cane as outgrowers for the Kilombero Sugar Company*].

<sup>348</sup> [*handed and controlled by a unique body, in the hand of the colonial and neo-colonial State*].

« L'un des principaux instruments de la stratégie de développement rural du Gouvernement est l'encouragement de la production sur des lignes communautaires dans les **villages *ujamaa***, typiquement composés de **60 à 70 familles**. Bien que les objectifs du programme *ujamaa* soient politiques et sociaux, le gouvernement reconnaît la nécessité pour les villages d'être économiquement viables et les encourage à participer à de nouvelles entreprises de cultures de marché. Il y a déjà six villages *ujamaa* dans la vallée du Kilombero qui cultivent collectivement la canne à sucre pour KI, et deux d'entre eux - Kitete et Kidogobasi - sont dans la zone du projet. Ces deux villages ont actuellement 120 acres de canne à sucre cultivées selon un calendrier strict établi par KSC. Cependant, ils ont encore des difficultés à respecter les calendriers de récolte, et il serait important de surveiller la capacité des villages dans leurs premières années avec la nouvelle récolte et de maintenir une flexibilité dans les programmes de développement des cultivateurs sous-traitants »<sup>349</sup> (Banque mondiale, 1974 : 6).

---

<sup>349</sup> [A major instrument of Government's rural development strategy is the encouragement of production on communal lines in *ujamaa* villages, typically of 60-70 families. Although the objectives of the *ujamaa* program are political and social, Government recognizes the need for the villages to be economically viable and encourages them to participate in new marketcrop ventures. There are already six *ujamaa* villages in the Kilombero valley growing cane collectively for K I, and two of these - Kitete and Kidogobasi - are in the Project area. These two presently have 120 acres under cane grown under a strict schedule laid down by KSC. They still have difficulty keeping to harvest schedules, however, and it would be important to monitor the capacity of the villages in their early years with the new crop and to maintain flexibility in the outgrower development programs].



Carte 15. Plan d'aménagement du projet de canne à sucre par la Banque mondiale en 1974 (Source : Banque mondiale, 1974)

Par ailleurs, ce programme de relogement, associé à la production de canne à sucre, nécessitait d'appréhender la problématique foncière. Ainsi, un peu plus loin dans le rapport, la Banque mondiale souligne que :

« [L]es droits fonciers en Tanzanie sont dévolus au gouvernement. Les terres requises par le projet ont déjà été allouées aux différentes catégories de producteurs. Il y a moins de 2 000 familles dans la zone du

projet, dont deux petits villages *ujamaa* et un *estate* de canne pour les cultivateurs sous-traitants. Certaines familles ont dû quitter la zone du projet ou s'y installer : elles se sont réinstallées **avec succès**, certaines se sont installées dans des villages *ujamaa* où elles se lanceront dans la culture de la canne à sucre ; d'autres se sont installées au bord de la route où elles font du commerce et **constituent une source potentielle de main-d'œuvre pour K.II** [*estate* au sud de la rivière Ruaha] [...] Le gouvernement a versé des indemnités pour les bâtiments et les cultures permanentes aux familles qui ont dû déménager »<sup>350</sup> (Banque mondiale, 1974 : 7).

L'institution soulevait clairement la question du dédommagement, ainsi que des compensations liées à la perte des terres des personnes déplacées, même si nous n'avons pu savoir exactement le montant des indemnités allouées. Ici encore, la rationalité technique et la nécessaire croissance économique *via* un modèle extraverti, et au travers d'une culture de rente, amènent l'institution internationale à légitimer les déplacements de population. Ceux qui n'entrent pas dans le projet peuvent quant à eux « servir de main d'œuvre ». Nous retrouverons exactement les mêmes « conseils » en 2009. Il est intéressant également de noter la remarque faite à propos des personnes ayant migré dans la vallée, qui se sont « installées au bord de la route où elles font du commerce ». En effet, le regroupement forcé des villageois dans les années 1970 s'est effectuée de façon particulière dans la vallée, de par la construction du chemin de fer TAZARA à la même période, comme on le verra dans la section suivante (A.3.).

Il en fut de même pour les villages autour de la plantation de Sao Hill, où

« [d]urant les années 1973-1976, les réinstallations forcées [et] la villagisation, étaient une caractéristique importante des forêts de Sao Hill, car elles étaient utilisées pour étendre leurs limites aux dépens des communautés environnantes [...] ».

---

<sup>350</sup> [*Land rights in Tanzania are vested in Government. The land required by the Project has already been earmarked for the various categories of growers. There are under 2,000 families in the Project area, including two small ujamaa villages and an outgrowers sugar estate. Some families have had to move from or within the Project area: they have resettled successfully, some joining ujamaa villages where they will take up cane growing; others moving to the roadside where they are trading and are a potential source of labor for K II [...]. Government has paid compensation for buildings and permanent crops to the families who have had to move*].

Pendant les préparatifs de la première phase du prêt de la Banque mondiale, la section des pépinières à Irundi [Sao Hill, Mafinga Town, Iringa Region] a attiré de nombreuses personnes, surtout entre 1966 et 1976, lorsque l'idée de la [mise en place d'une usine de] pâte à papier a été évoquée.

La scierie de Sao Hill a été créée en 1974. Elle a été financée conjointement par la NORAD (Agence norvégienne pour le développement international), la TIB (Tanzania Investment Bank) et le gouvernement tanzanien.

L'autre raison qui a conduit à l'essor de Sao Hill est l'héritage laissé par la Banque mondiale sur la structure organisationnelle, l'infrastructure et le bon réseau de routes au sein de la plantation. En outre, le ministère des Ressources naturelles et du Tourisme a reçu un soutien international important pour le projet. Par exemple, à partir de 2002, le ministère a mis en œuvre le programme de conservation et de gestion des forêts avec le soutien de la Banque mondiale, du gouvernement du Danemark et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'un des objectifs du programme était de renforcer la capacité d'administration et de gestion des services forestiers de Tanzanie (TFS) » <sup>351</sup> (Kangawale, 2018 : 21).

On voit ici encore le rôle joué par les institutions internationales et les fonds de développement étrangers dans cette période *ujamaa*, période promue comme une transition pour sortir du joug des pouvoirs économiques et politiques occidentaux, et visant à construire un développement « par et pour les tanzaniens ». Par ailleurs, comme mentionné dans la citation précédente, l'extension de la plantation forestière de Sao Hill

---

<sup>351</sup> [During the years 1973-1976 forced resettlements/villagisation, was an important feature in the Sao Hill forests as it was used to expand its boundaries at the expense of the surrounding community. [...] During the preparations for the World Bank loan phase one, the nursery section at Irundi attracted many people, especially between 1966 and 1976, when the idea of pulp and paper was mooted.

The Sao Hill Saw Mill was established in 1974.107 It was funded jointly by the NORAD (Norwegian Agency for International Development), TIB (Tanzania Investment Bank) and the Tanzanian government.

The other reason which led to the flourishing of Sao Hill was the legacy left by the World Bank on the organisational structure, infrastructure and good network of roads within the plantation. Moreover, the Ministry of Natural Resources and Tourism received much international support for the project. For example, from 2002 the ministry implemented the Forest Conservation and Management Programme with support from the World Bank, the Government of Denmark and the Global Environmental Facility (GEF). One of the aims of the programme was to strengthen the capacity for administration and management of Tanzania Forest Services (TFS)].



fut accompagnée de l'idée de construire une usine de pâte à papier. Les fonds alloués par la Banque mondiale et la FAO pour la construction de cette usine étaient conditionnés à l'extension conséquente de la plantation de Sao Hill :

« En 1975, la Banque mondiale et la FAO ont fait remarquer au gouvernement tanzanien que le projet de construction d'une usine de pâte à papier pour utiliser le bois des plantations de Sao Hill se concrétiserait si davantage de terres étaient disponibles pour le boisement dans les zones voisines de la forêt de Sao Hill. Les **terres destinées à accueillir le projet devaient être classées comme réserve forestière**. La surface nette totale estimée requise pour les plantations industrielles par le prêt de la Banque mondiale a été évaluée à 50 000 hectares » <sup>352</sup> (Kangawale, 2019 : 86).

On voit ici encore, tout comme durant la colonisation, les liens entre mise en réserve (« réserve forestière »), le financement par le Fonds Mondial pour l'Environnement, et la gestion par le Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme d'une plantation de pins et d'eucalyptus qui n'avait rien de « naturel ». Cette extension de la plantation durant la période de villagisation pose par ailleurs la question de la disponibilité foncière, alors même que les habitants étaient forcés à se regrouper dans des villages définis par le gouvernement, et dont les limites étaient encore en cours d'établissement. En effet, comme le souligne H.R. Kangawale (2019 : 88) :

« Le Département des forêts a exploité cette opportunité d'utiliser les terres laissées par les villageois qui avaient été réinstallés dans les villages *ujamaa* entre 1973 et 1974. **L'acquisition de terres en dehors des villages *ujamaa* était destinée à limiter les tentations des individus qui souhaitaient retourner dans leurs anciennes zones**. L'étude des limites de la réserve forestière impliquait également une étude des zones des villages

---

<sup>352</sup> [In 1975 the World Bank and FAO pointed out to the government of Tanzania that Plans to have a pulp and paper mill to use the wood from the Sao Hill plantations would materialize if more land for afforestation would be available in the vicinity areas of the Sao Hill Forest. The land to cater for the project had to be gazetted as a forest reserve. The estimated total net area required for the industrial plantations by the World Bank loan was put at 50000ha (Mtzy, 1979: 6)].

*ujamaa*, et donc l'établissement de limites connues entre les villages et la réserve forestière [...] »<sup>353</sup>.

Par ailleurs, on voit également les liens entre la villagisation, et les mobilités engendrées par les opportunités de travail dans les plantations ou les usines, ainsi que le rôle joué par la TAZARA, Sao Hill ainsi que l'usine de transformation de pulpe et de papier Mufindi Paper Mills en construction étant accessibles depuis la gare de Mgololo, près d'Uchindile. Dans la vallée du Kilombero également, de nombreux récits d'anciens recueillis pendant les différents terrains de recherche que j'ai effectués indiquent qu'ils sont venus dans la vallée parce qu'ils étaient attirés par les emplois proposés, par les opportunités d'y cultiver de la canne ou encore par l'opportunité de travailler à la construction du chemin de fer :

« Nous sommes venus avec ma femme en 1971 à Kitete. Nous étions partis de Mbeya où il n'y avait pas assez de terre. Moi, j'étais intéressé surtout par la plantation Kilombero Sugar. A cette époque, elle était dirigée par des Hollandais. Quand nous sommes arrivés, c'était déjà *ujamaa* ici. En 1975, la compagnie a envahi une partie des terres du village. Il paraît que le maire du village avait accepté une carte du village que lui avait donné la compagnie. Mais depuis, personne n'a vu la carte. Comme on ne savait pas quels étaient nos droits, la plupart d'entre nous sommes partis. On avait des champs, mais pas de maisons sur ces terres. Certains sont partis à Rumangu, d'autres ici à Kitete » (Entretien avec Mme et M. K2 et leur fils, 06/08/2016).

Dans les villages situés aux alentours de la plantation de canne à sucre, la villagisation et la période *ujamaa* n'ont pas eu les mêmes effets ni les mêmes ressentis. Les anciens marchands, colons agriculteurs ou administratifs, ont été également concernés par le tournant « socialiste » de J.K. Nyerere. L'histoire de David Pletts concernant la transition entre la colonisation et l'indépendance est remarquable à cet égard. Rappelons que son père, membre de l'armée britannique en Afrique du Sud pendant la Seconde Guerre mondiale, avait été nommé Officier du District de Mahenge en 1945, et que

---

<sup>353</sup> [The Forest Department exploited this opportunity of using land left behind by villagers who were resettled into *ujamaa* villages between 1973 and 1974. Acquisition of land outside *ujamaa* villages was meant to restrict temptations from individuals who wanted to go back to their former areas. The survey of the forest reserve boundaries also meant a survey of the *ujamaa* village areas, and hence the establishment of known boundaries between villages and the forest areas [...]].

pendant l'exercice de son mandat d'officier colonial, il s'était approprié une terre aux fins d'y cultiver de la canne à sucre :

« [...] La Kilombero Sugar Company (KSC) a été nationalisée en 1967, mais Nyerere a continué à soutenir le statu quo. En 1965, HVA International avait signé un contrat de gestion de cinq ans. **Mon ami proche Ko Wevers a été nommé directeur général de Kilombero et c'est lui qui a accepté de la canne à sucre de « l'extérieur » pour ajouter à sa production.**

La politique socialiste africaine de Nyerere était maintenant profondément enracinée et il fallait panser la plaie suppurante si l'on voulait espérer une guérison. Le plein impact du [phénomène] anti-blancs (parce qu'ils représentaient l'oppression coloniale) m'a frappé au cours d'une discussion sérieuse et profonde que j'ai eue avec Alex. [...] Au bout d'un certain temps, j'ai réalisé que les gens me criaient en colère : 'Mrija ! Mrija ! Mrija !'. J'ai demandé à Alex ce que cela signifiait vraiment. Il a expliqué que Mrija signifie « paille » qui représentait l'aspiration du sang des habitants par les capitalistes blancs coloniaux. [...] Les terrains et les comptes bancaires étaient maintenant hors de notre contrôle.

Il y a eu une période intermédiaire entre la nationalisation et la période où on a été forcé de partir. Le seul problème était d'avoir à obtenir la permission d'effectuer des opérations de change, ce qui nous permettait de savoir où nous allions. **J'avais géré les plantations d'hévéas voisines pour Watson Paul et le gouvernement. Ces plantations ont été établies en 1910 par les Allemands.** Le gouvernement avait accepté que j'aille en Malaisie pour étudier la faisabilité de l'extension des plantations locales. Cela a donné une légitimité au voyage que j'allais entreprendre, qui comprenait des voyages exploratoires en Afrique du Sud et en Australie pour prospecter les opportunités »<sup>354</sup> (Pletts, 2015).

---

<sup>354</sup> [Nyerere's African Socialism policies had now bitten deep and the suppurating wound had to be dressed if any healing was to be anticipated. The full impact of the anti-white person (because they represented colonial oppression) hit home during a serious and deep discussion I was having with Alex. [...] realised after some time that the people were angrily shouting at me: "Mrija! Mrija! Mrija!" I asked Alex what this actually meant. He explained that Mrija means "straw" which represented the sucking of the lifeblood out of the locals by the colonial white capitalists. Land and bank accounts were now out of our control. [...] There was an interim period between nationalisation and being blocked with moving. The only snag was having to get permission for foreign exchange – which kept a check on where we were going. I had been managing the neighbouring

Il est intéressant de souligner la mention faite par David Pletts de son travail dans les plantations d'hévéa également. En effet, alors qu'une plantation d'hévéa avait été constituée par un colon allemand en 1910, les 4 800 arbres qui la composaient furent de nouveau exploités en 1960, et produisirent une quantité importante de latex, ce qui conduisit le gouvernement à décider de combiner un programme de relogement *ujamaa* avec la plantation de caoutchouc à Sanje, toutefois sans les résultats escomptés (Jätzold et Baum, 1968 : 50). Cette plantation est encore aujourd'hui visible à Sanje, comme on peut le voir sur la photo ci-dessous prise sur la route entre les villages de Katurukira et Msolwa *ujamaa* (Photo 1).



**Photo 1. Plantation d'hévéa à Sanje (Réalisation : E. Ngiye, 26/02/2017)**

Par ailleurs, les propos relatés par David Pletts mettent en lumière une autre vision de la transition entre le régime colonial et l'indépendance du pays. Les propos de l'auteur éclairent également sur la manière dont J.K Nyerere entendait mettre en place les plans de relogement, associés à l'intégration des paysans dans des fermes communautaires et

---

*rubber plantations for Watson Paul and the government. These plantations were established in 1910 by the Germans. The government had agreed that I should go to Malaya to research the feasibility of extending the local plantations. This gave legitimacy to the trip I was to undertake which included exploratory journeys to South Africa and Australia to check out the opportunities].*

des « blocs de culture » (« *farm blocks* ») collectivisés, et la façon dont cette politique fut perçue par cet anglais :

« En tant que famille, nous avons été intégralement impliqués dans le travail de développement avec la population locale, à commencer par **mon père qui dirigeait le Sonjo Settlement Scheme pour Nyerere**. Sonjo était un village après Sanje et sur la route vers Kisawasawa. C'était l'un des projets du village d'*ujamaa* qui était habité par des sans-abris de Dar es Salaam [...] Ce prototype n'a jamais fonctionné - **malgré les tracteurs, les engrais, etc. qui avaient été donnés par le gouvernement allemand**. Les gens qui s'y sont installés de force ont tout simplement refusé de travailler. [...]

**Notre famille connaissait personnellement Julius Nyerere qui nous avait rendu visite à Sanje pour discuter de sa proposition de mise en place d'un village *ujamaa* avec mon père, qu'il espérait engager comme agent administratif pour lui. Après la Déclaration d'Arusha de 1967**, le projet d'implantation d'*ujamaa* a été lancé sur le modèle communiste chinois. [...] Les bonnes intentions d'autosuffisance de Nyerere étaient d'avoir des biens et des outils de base en commun et partagés par les membres du village, chaque individu étant obligé de travailler la terre ! Malheureusement, même si les propositions éducatives de Nyerere mettaient l'accent sur les concepts d'égalité et de responsabilités sociales, les paysans n'ont jamais été motivés pour s'engager dans ces villages. **Les paysans progressistes se sont enrichis avec les fonds de l'Etat et les paysans n'ayant pas suivi, il n'y eu que peu de réduction de la pauvreté rurale**. Nyerere a ensuite abandonné cette approche et a réinstallé les paysans dans des villages **sous contrôle direct du gouvernement**.

Les villages de peuplement n'ont pas non plus réussi - bien qu'ils aient été bien pourvus en eau potable, en cliniques, en écoles, en engrais, en semences à haut rendement et en irrigation. Les paysans étaient ouvertement hostiles et rancuniers de ne pas avoir été consultés au sujet de la réinstallation obligatoire. L'étape suivante de Nyerere fut de persuader les paysans de fusionner leurs petites exploitations en grandes fermes communautaires. Il a eu recours à des incitatifs économiques pour stimuler ce processus. Le gouvernement de Nyerere a adopté la politique de 'villagisation' obligatoire pour toute la population rurale.

[...] Les individus étaient pénalisés - personne ne devait avoir deux propriétés. Tout bien locatif a été saisi. L'impôt a été augmenté pour

redistribuer la richesse individuelle. **Les fonctionnaires du gouvernement ont été interdits de posséder toute forme d'intérêt commercial privé et ont été limités à ne gagner qu'un seul salaire** »<sup>355</sup> (Pletts, 2015).

La Déclaration d'Arusha de 1967 impose en effet un Code des dirigeants, qui interdisait à toute personnalité politique de prendre part à « des activités économiques, telles que posséder une entreprise ou un commerce, détenir des actions dans une entreprise privée, être membre du conseil d'administration d'une compagnie privée, ou encore mettre sa maison en location » (Fouéré, 2011 : 75). Néanmoins, le contrôle des décisions par les fonctionnaires membres du parti unique CCM (Chama Cha Mapinduzi, « Parti de la Révolution ») dans les campagnes était commun. D.-C. Martin (1988 : 119) souligne ainsi que

---

<sup>355</sup> *[As a family we had been integrally involved in development work with the local population, starting with my father who ran the Sonjo Settlement Scheme for Nyerere. Sonjo was a village past Sanje and on the road towards Kisawasawa. This was one of the ujamaa village schemes which was inhabited with homeless people from Dar Es Salaam as a prototype. We were never capitalists in the sense of the local understanding of the word. This prototype never worked – in spite of the tractors, fertilizer etc. that had been donated by the German government. The people forcibly moved there simply refused to work. [...]* Our family personally knew Julius Nyerere who had visited us at Sanje to discuss his ujamaa Village settlement proposal with my father, whom he was hoping to enlist as an administrative agent for him. After the Arusha Declaration of 1967, the ujamaa settlement scheme was initiated based on the Chinese Communist model. It consisted of a collective agricultural venture run along African lines. They were intended to be socialist organisations created by the people and governed by those who lived and worked in them. Nyerere's good intentions of self-reliance were to have basic goods and tools being held in common and shared by the village members with each individual being obligated to work the land! Unfortunately, even though Nyerere's educational proposals stressed concepts of social equality and responsibility, the peasant farmers were never motivated to become active in these villages. Progressive farmers were enriched with state funds and with the peasant farmers not following there was little improvement in rural poverty. Nyerere then abandoned this approach and resettled the peasants into villages under direct government control. [...] The settlement villages also failed – in spite of being well provided for in the form of potable water, clinics, schools, fertilizers, high-yielding seed and irrigation. The peasants were openly hostile and resentful of not having been consulted regarding the compulsory re-settlement. Nyerere's next step was to persuade the peasants to amalgamate their smallholdings into large, communally owned farms. He used economic incentives to drive this process. He was hoping the outcome of this movement would be self-reliance. Nyerere's government adopted the policy of compulsory "villagisation" of the entire rural population. [...] ! Individuals were penalised – no person was to have two properties. Any rental property was seized. Tax was increased to redistribute individual wealth. Government officials were banned from owning any form of private business interest and were restricted to earning only one salary. Despite these drastic measures, corruption remained widespread].

« [...] [l']étatisation de l'économie n'était pas totalement en contradiction avec l'héritage colonial. Le parti travailliste avait largement nationalisé en Grande Bretagne au sortir de la Seconde Guerre mondiale, et les gouvernements coloniaux, surtout dans les années 1950, s'étaient signalés par un interventionnisme actif. Ainsi, en Tanzanie, la principale structure coordinatrice du secteur public descendrait-elle en droite ligne du secteur public colonial ».

La période de l'indépendance a également été vécue différemment selon les villages et, au sein même des villages, différemment selon les habitants. D.-C. Martin (1988) a montré comment la colonisation avait conduit à des déséquilibres régionaux et sociaux, en fonction de la présence et de la valeur des espaces convoités par le colonisateur. Il a étudié la façon dont la stratification régionale, ainsi que le développement différencié sous le régime colonial, avaient conduit à des différenciations sociales spécifiques au sein du pays. Le tournant politique entrepris au milieu des années 1950, qui apporta à l'agriculture commerciale africaine des soutiens financiers et techniques officiels plus importants, avait creusé le « fossé entre les agriculteurs les plus riches et les autres » (Martin, 1988 : 187). D.-C. Martin appelle ces agriculteurs plus riches, « agriculteurs à tracteur », « ces fameux paysans modernistes chers au cœur de l'administration coloniale » (*ibid.*, 1988 : 187). Ceux-ci étaient déjà en « meilleure » position avant la période coloniale : ils étaient des chefs traditionnels et avaient, à cette époque déjà, davantage d'aptitudes nécessaires à l'obtention d'un pouvoir supplémentaire. Cependant, D.-C. Martin ajoute que « dans bien des endroits, les différenciations sociales se signal[ai]ent en fait plus par la variation des structures de consommation que par l'activité et les techniques de production » (*ibid.*, 1988 : 188). Sur la base d'une étude réalisée en 1969, il affirme que la différenciation sociale était principalement due à l'importance des ressources non agricoles et aux salaires dans les emplois publics (*ibid.*, 1988 : 188). En effet, quand bien même la « ressource agricole et foncière » n'était pas directement liée à la différenciation sociale, on sait que les autres revenus générés par les ressources non agricoles et les salaires dans les emplois publics étaient perçus par ceux qui étaient les « agriculteurs coloniaux les plus riches », considérés par le reste de la population comme les « bras droits des colons » (Fanon, 1961 [2002]), qui pouvaient concentrer les terres et améliorer leur capital économique, tout en aidant à la pénétration de l'appareil colonial.

Après l'indépendance, la mise en place d'un gouvernement à parti unique avec un système gouvernemental lourdement structuré, ayant notamment pour objectif l'abolition de la propriété privée, a amené une majorité des agriculteurs les plus riches à devoir se positionner politiquement, utilisant à cet effet les infrastructures politiques et les politiques publiques pour « en tirer des bénéfices concernant l'accès au crédit, [...] aux intrants agricoles, à la terre, amorçant, malgré l'abolition de la propriété privée, des entreprises de concentration » (Martin, 1988 : 187). En effet, les fonctionnaires et les membres permanents du parti élus ou nommés, étaient supposés contrôler la redistribution et l'utilisation des terres dans les villages (*ibid.*, 1988 : 219). Néanmoins, afin de maintenir le contrôle sur ces ressources, les notables et les riches agriculteurs conclurent des alliances avec les décideurs locaux. D'autre part, l'introduction de notables dans le cénacle des collectivités locales, était un moyen par lequel les membres de ces mêmes collectivités pouvaient influencer directement sur les ressources locales, contrôler les populations locales et canaliser leurs opinions politiques, ceci grâce (i) à l'autorité et au capital socioculturel détenu par ces notables, (ii) aux clientèles locales préétablies, et (iii) au réseau social patiemment tissé. Cette tendance s'est accrue lors de la « création, en 1967, du [Fonds de développement régional] *Regional Development Fund*, [qui a donné] aux fonctionnaires/permanents les moyens de constituer des réseaux capables d'inclure les clientèles patronnées par des notables » (*ibid.*, 1988 : 219). Cette relation privilégiée entre les fonctionnaires du gouvernement local et les « agriculteurs les plus riches » profite pleinement aux deux parties, assurant la position sociale des seconds tout en permettant le contrôle et la promotion par les premiers, de l'idéologie du parti auprès du reste de la population (*ibid.*, 1988 : 220). Par ailleurs, en 1967, J.K. Nyerere, conseillé par la compagnie MacInsey and Company Inc. (Kubala, 1993, cité par Calas, 2006) développe un vaste programme de décentralisation, et appuie cette idée au travers de l'ouvrage *Decentralization* (Nyerere, 1972). Dans les années 1970, la villagisation et la restructuration des organes de gestion du foncier, des ressources ainsi que de l'économie, vont avoir des conséquences importantes sur les pouvoirs politiques locaux. Les gouvernements locaux (« *local governments* ») vont se décliner à plusieurs échelles : les conseils de départements (« *district councils* »), les conseils de communes (« *ward councils* ») et les conseils villageois (« *villages councils* »).

Par ailleurs, la suppression des coopératives entre 1976 et 1982 va amener les villageois à vendre les productions aux autorités par l'intermédiaire de différentes autorités



désignées du district (« *Designated District Authorities* »). Celles-ci sont au départ, spécialisées dans un secteur particulier, mais vont s'étendre à plusieurs secteurs (Martin, 1988 : 125). Elles seront, comme les positions adoptées par les membres du parti et les nouveaux conseils de village, « pourvoyeuses de ressources et de pouvoirs importants, d'autant plus qu'elles occup[ai]ent des situations stratégiques et jouiss[ai]ent d'une considérable autonomie » (*ibid.*, 1988 : 125). En effet, comme l'a constaté G. Huizer (1971 : 28-29) :

« [o]n a constaté que les agriculteurs les plus riches exerçaient un contrôle considérable au sein du système des *ujamaa*, car ils étaient en mesure de transférer les droits d'usufruit des terres aux paysans les plus pauvres qui, en échange, devaient servir le 'patron' de plusieurs façons. Ils devaient notamment participer aux groupes de travail communaux, mais aussi élire le 'patron' à des postes clés de la branche ou de la cellule de dix maisons de la TANU. Cette relation patron-client interfér[ait] avec les idées égalitaires qui sous-tend[ai]ent le programme *ujamaa*. Il était cependant difficile d'introduire quoi que ce soit dans les villages sans le consentement et le soutien des élites locales. [...] Les fonctionnaires du gouvernement trait[ai]ent généralement avec les agriculteurs plus aisés sur la base d'une sorte d'échange : ils s'entraid[ai]ent de diverses manières, pas toujours au profit de l'ensemble du village *ujamaa* »<sup>356</sup>.

En effet, j'ai pu observer au travers d'entretiens avec certains anciens, la façon dont ceux-ci conservent aujourd'hui la mémoire de ces formes de cooptation et de clientélisme durant la période *ujamaa*, par la mainmise des fonctionnaires et des personnalités politiques sur le contrôle des productions de la vallée du Kilombero. Ainsi, une femme interviewée sur son vécu de la période *ujamaa* à Milola (**Carte 9**), de l'autre côté de la vallée, m'exprimait ainsi son ressenti :

---

<sup>356</sup> [The wealthier farmers were found to exercise considerable control within the *ujamaa* system, because they were in a position to transfer usufruct rights of lands to poorer peasants who, in exchange, had to serve the "patron" in several ways. This included participating in communal work parties, but also in electing the "patron" to key positions in the TANU branch or ten-house cell. This patron-client relationship interfered the egalitarian ideas behind the *ujamaa* programme. It was difficult, however, to introduce anything into the villages without the consent and support of the local elites. [...] Government officials generally deal with better-off farmers on a kind of exchange basis: they help each other in various ways, not always to the benefit of the *ujamaa* village as a whole].

« Ahh, *ujamaa*... On était forcé de cultiver du coton, et tous les bénéficiaires allaient dans la poche du représentant ! On travaillait gratuitement ! On n'avait pas de contrôle sur les revenus des récoltes ! » (Entretien à Milola, Mi3., 10/08/2016).

Mais ces ressentis n'étaient pas vécus de la même façon d'un village à l'autre dans la vallée. Un ancien du village de Mbasa <sup>357</sup> situé à quelques kilomètres à l'ouest de Lupiro, né en 1928, me disait ainsi :

« Vous savez, moi je suis venu de Liwale dans la région de Lindi, on habitait dans le village de Dapata. En 1964 je suis venu ici. J'ai dû traverser le Selous à pied. Je suis venu pour deux choses : mon père était mort en 1958 et mon oncle était venu dans la vallée alors je l'ai rejoint. [...] En 1948, j'étais d'abord allé travailler à Kilosa. On disait qu'il y avait du travail là-bas. J'ai essayé de travailler dans l'estate de sisal Kiataka pendant quatre mois, mais c'était trop dur. Après je suis allé travailler dans l'estate de Rudewa, c'était des Grecs. On était payé 10 à 15 shillings par mois. On travaillait beaucoup, mais on n'avait rien. Là-bas j'ai rencontré beaucoup de gens, des gens de Mbeya, du Burundi. [...] Et ensuite, je suis retourné à Lindi dans une plantation d'arachide, à Nachwingea. Et c'est après que je suis venu ici. [...] *ujamaa* ? c'était vraiment bien. Pour trois choses. On a été obligé de vivre ensemble, de nous regrouper, c'était bien pour nous. Aussi, s'il y avait un feu quelque part, on s'organisait, il n'y avait pas de danger. Et aussi, quand arrivait un enterrement, tous les voisins aidaient la famille. [...] Et l'agriculture ? C'était vraiment bien aussi. On a dû cultiver du coton de 1977 à 1979, mais on n'était pas beaucoup à l'époque. [...] A cette période, et même pendant la colonisation, on pouvait acheter un poulet à 50 centimes, et trouver des vêtements pour 2 shillings ! Mais aujourd'hui, on ne peut même pas s'acheter un poulet par semaine ! [*Les jeunes du village s'étaient regroupés autour de cet ancien au caractère bien trempé, qui racontait l'histoire du village. Il se tourne vers eux*]. Aujourd'hui, vous travaillez dans la plantation de teck, et vous avez quoi ? C'est peut-être mieux aujourd'hui pour les filles, mais vous savez, la colonisation, elle est toujours là ! » (S. A. M., 88 ans, entretien à Mbasa, 13/08/2016).

La déclaration d'Arusha allait transformer la vie des anciens colons, de ceux qui, anticipant une transformation des politiques, n'étaient pas encore partis du pays. Le

---

<sup>357</sup> Enregistré en tant que village en 2015, qui était avant un hameau du village de Lupiro.

témoignage de David Pletts illustre les conséquences sur les anciens colons, du tournant de la déclaration d'Arusha :

« [...] Nyerere a socialisé toute l'économie de la Tanzanie et tout ce que notre famille possédait est parti avec. Cela a eu de graves répercussions sur ma vie à l'époque et sur la vie de ma famille dont j'étais responsable. Un soir, je me suis couché avec un compte bancaire à mon nom et je me suis réveillé le lendemain matin et j'ai trouvé ce compte appartenant à la Banque Nationale de Commerce !

[...] Une rencontre avec l'agent de contrôle des changes du gouvernement local [à Sanje], un jeune homme de couleur appelé Bennett, a alors été organisée. Sa haine et son impolitesse envers nous étaient débridées. Ses paroles [...] et l'expression de l'horreur et de la peur sur le visage de mon père ont été gravées dans ma mémoire. Il a refusé de permettre à mon père ou à moi-même d'avoir des devises étrangères - ni argent ni biens ne devaient quitter le pays. A mon père, il a dit : **'Tu es un p... de porc capitaliste blanc qui a sucé le sang des gens pour le système capitaliste'** »<sup>358</sup> (Pletts, 2015).

Enfin, avec la politique de villagisation, de nombreux villages furent « créés » (Msolwa *ujamaa*, Namwawala, Mngeta...), essentiellement le long des voies de communication – autour des gares du chemin de fer TAZARA en construction -, ou à partir de villages qui étaient les hauts-lieux des « empires » précoloniaux (Mofu pour les Ndamba, Mahenge pour les Pogoro, Ifakara pour la Confédération des Mbunga...).

---

<sup>358</sup> [Nyerere socialised the entire economy of Tanzania and with this went everything our family owned. It impacted severely on my life then and the life of my family for whom I was responsible. One night I went to bed owning a bank account with my name on it only to wake up the next morning and find that account owned by the National Bank of Commerce! [...] This then called for a meeting with the local government exchange control officer – a young coloured man called Bennett. His hatred for and rudeness towards us was unbridled. His words will remain with me always and the expression of horror and fear on my father's face was burned into my memory. He refused to allow my father or myself any foreign exchange – no money or possessions were to leave the country. To my father he said: "You are a f\*\*\*\*g white capitalist pig who has sucked the blood from the people in the capitalist system"].

### ***3. Le rôle de la TAZARA dans le développement de la vallée du Kilombero : de « l'Imperial link » au « Freedom Railway »***

« Avec l'indépendance, le secteur du transport est devenu un des symboles de l'unité nationale et de l'existence de la nouvelle nation sur l'échiquier africain. Cela s'est opéré, non pas en rupture avec la période précédente, mais plutôt dans la continuité des orientations décidées par les puissances coloniales.

[...] Dans la décennie 1960, le chemin de fer, hérité de l'économie 'minière' coloniale, a encore massivement servi à l'exploitation des ressources nationales, minerais, bois, produits agricoles, et à leur acheminement vers la côte et les ports d'exportation » (Lombard et Ninot, 2010 : 70-71).

Dans la vallée du Kilombero, le programme de villagisation a rassemblé (de façon incitatrice puis de façon forcée) des populations dans des villages définis et choisis par le gouvernement, près des principales voies de transport, des routes, ainsi que des services sociaux, qui avaient pour la majeure partie été mis en place par les missionnaires du temps de la colonisation. Alors que le programme suivait son cours au niveau national, la construction de la TAZARA le long de la vallée du Kilombero, constitua un facteur supplémentaire dans la transformation du peuplement et de l'économie de cette région. Indicateur d'une volonté ancienne d'aménagement de la vallée, le chemin de fer pensé par les Allemands dès 1909 (Beck, 1964), puis par les Anglais en 1921, fut finalement construit à partir de 1971, grâce à la coopération chinoise (Monson, 2009). La TAZARA est en effet le premier investissement de grande envergure entrepris par les chinois en Afrique et longe le piedmont des montagnes Udzungwa depuis Kidatu dans le nord, jusqu'au sud-ouest à Mlimba, pour ensuite remonter vers Mufindi puis Makambako à plus de 1500 m.

Ce chemin de fer a été associé à de nombreux programmes de relocalisation des populations et il est important de souligner le rôle de la TAZARA dans la géographie de peuplement et de mobilités dans, depuis et vers la vallée. En effet, la plupart des personnes arrivant dans la région à partir des années 1970 étaient des travailleurs de la TAZARA, ou des migrants venus travailler pour la plantation de canne à sucre KSCL au nord, ou encore des personnes venant grâce au chemin de fer pour acheter du riz et le transporter à Iringa ou à Dar es Salaam (*ibid.*, 1996). A la fin de l'année 1973, la construction du chemin de fer était presque achevée du côté tanzanien <sup>359</sup>. Pour les milliers de tanzaniens qui

---

<sup>359</sup> Il allait encore se poursuivre en Zambie jusqu'en 1974.

travaillaient sur le projet, la fin de la construction de la TAZARA tout le long du corridor constituait une opportunité d'installation dans une zone alors peu peuplée.

La construction d'un chemin de fer répondait notamment aux besoins d'atteindre les zones de production agricole <sup>360</sup> ou arboricole, d'extraction minière. Mais la politique du gouvernement de J.K. Nyerere, tout autant que la coopération avec la Zambie, allaient permettre le désenclavement de ce dernier pays, dans l'espoir de s'extraire de la domination des compagnies coloniales minières.

*a. L'opération « Kando Kando ya Reli » <sup>361</sup>*

Alors que la villagisation forcée avait commencé en novembre 1973, l'opération « *Kando Kando ya Reli* » de 1977 allait imposer une nouvelle forme de villagisation dans la vallée (Monson, 2006) : les habitants devaient s'installer le long du chemin de fer pour le protéger des menaces de destruction, de vol ou d'obstruction à sa finalisation. J. Monson donne plusieurs exemples de villages qui ont fait face à ce déplacement forcé :

« Le gouvernement a fixé à 1977 la date limite pour l'installation de l'ensemble de la population rurale de Tanzanie dans les villages. Si nécessaire, on aurait recours à la force. [...] Dans le corridor de la TAZARA, les arpenteurs du gouvernement ont commencé à cartographier des parcelles pour la réinstallation près de la gare de Chita [Carte 5] en 1973. La population visée par la campagne de réinstallation était au total de 344 familles. Le travail s'est fait lentement pour le personnel du village ainsi que pour les familles relocalisées. Le 3 octobre 1973, les fonctionnaires n'avaient distribué que 35 parcelles aux villageois et étaient en train d'effectuer des relevés sur 12 autres parcelles. Une fois qu'on leur avait attribué une parcelle de terre, les familles elles-mêmes étaient responsables du travail ardu de défrichage de la brousse. Le défrichage était particulièrement pénible pour les villageois réinstallés à

---

<sup>360</sup> Comme on l'a vu avec la construction d'une portion du chemin de fer depuis Kilosa jusqu'à l'usine de transformation KSCL en 1961.

<sup>361</sup> Expression en Swahili pouvant être traduit par « vivre près du rail », « *kando* » signifiant « côté » ou « à côté » et « *rely* » signifiant « chemin de fer ».

Chita, car leurs parcelles étaient situées dans une forêt dense »<sup>362</sup> (Monson, 2009 : 77).

Juste au nord du village de Chita, ce sont trois villages qui furent créés pour le programme de réinstallation : Mchombe au nord, Mngeta et Mkangawalo (**Carte 7**). J. Monson souligne qu'avant

« [l]a construction du chemin de fer, les habitants de la région vivaient dans des villages qui étaient gouvernés par des chefs de famille élargie appelés *wandzagara*. Certains chefs de famille [...] avaient été des représentants du gouvernement pendant la période coloniale britannique, et leurs colonies portaient leur nom »<sup>363</sup> (Monson, 2009 : 78).

La mise en place de la TAZARA et les programmes de relogement furent vécus de façons bien différentes selon les personnes, les lieux, et surtout, selon la disponibilité en terres de ces nouveaux lieux<sup>364</sup>. Le train transforma l'économie de la vallée, offrit de nouvelles opportunités de débouchés, notamment de vente de riz vers la région d'Ininga ou Dar es Salaam, et ouvrit également l'accès à de nouveaux produits depuis d'autres régions. Une femme rencontrée à Mbingu (**Carte 8**) nous disait :

« A l'époque, quand on allait dans une boutique, comme celle-là là-bas [*l'interviewée montre une échoppe faite de paille où sont proposés divers produits, savon en barre, gâteaux, lessive, cigarettes...*] on n'avait pas le choix ! Un savon, un bidon d'huile. Une fois que le train est arrivé, et après qu'*ujamaa* ait été terminé, on

---

<sup>362</sup> [The government set a deadline of 1977 for moving the entire rural population of Tanzania into village settlements. If necessary, force would be used. [...] In the TAZARA corridor, government surveyors began to map out homestead plots for resettlement near Chita railway station in 1973. The targeted population for the relocation campaign was a total of 344 families. Work went slowly for the villagization staff as well as for the relocated families. By October 3, 1973, officials had distributed only 35 plots to villagers and were in the process of completing surveys of an additional 12 plots. Once they had been allocated a plot of land, the families themselves were responsible for the arduous work of clearing the bush. Clearing was especially taxing for villagers resettled at Chita, because their plots were located in a dense forest].

<sup>363</sup> [Prior to the construction of the railway, people living in this area were living in settlements that were governed loosely by extended family heads known as *wandzagara*. Some heads of families, Chalachimu and Mtwanga, for example, had been government jumble representatives during the British colonial period, and their settlements were named after them].

<sup>364</sup> Voir le chapitre "Living along the Railway" de J. Monson (2009).

a eu accès à bien d'autres produits ! » (Entretien à Mbingu, Mbingu Sister estate, 07/08/2015).

Au-delà des transformations liées aux programmes de concentration des populations (d'abord incitée puis forcée), et de mise en place d'une certaine collectivisation des terres (et dans une moindre mesure, et selon les cas, des bénéfices liés aux productions), ainsi que de la présence du chemin de fer TAZARA qui accentua l'augmentation démographique, l'immigration et la concentration de populations sur les fans alluviaux fertiles de la vallée ; le gouvernement y prévoyait également des projets de grande envergure, dont les modèles étaient la continuité-même des projets coloniaux.

### ***b. La Mngeta farm : renaissance d'un projet colonial***

Ainsi, pendant les années 1970, le programme *ujamaa* initié par J.K. Nyerere, outre qu'il procéda à la nationalisation des plantations coloniales, organisa la démarcation de vastes surfaces de terre dans l'objectif d'y développer un modèle agricole collectivisé, dont les nouveaux villageois seraient les producteurs. Le rapport de 1961 de la FAO prévoyait la mise en place de systèmes d'irrigation sur de grandes surfaces. J. Jätzold et E. Baum (1968) indiquaient que déjà à la fin des années 1950, l'idée d'établir une grande plantation de riz avait été émise par les autorités coloniales :

« La Trust Territory Authority a tenté deux fois de produire du riz de façon rentable au travers d'une agriculture mécanisée sur de larges surfaces. L'intention était d'utiliser la terre favorable à la culture du riz pour combler les manques alimentaires du pays et de la vallée du Kilombero. Le projet a survécu deux ans. Durant les deux années, les lourds engins prévus pour la récolte ne pouvaient pas être utilisés au moment critique puisque les sols n'étaient pas encore suffisamment secs » <sup>365</sup> (Jätzold et Baum, 1968 : 118).

Malgré les échecs précédents et malgré les conseils d'experts, le gouvernement, s'appuyant sur une étude réalisée par la FAO en 1961 sur les potentiels de développement

---

<sup>365</sup> [In the late fifties the Trust Territory Authority attempted to produce rice profitably by mechanical cultivation of large areas. The intention was to use the land favourable for rice to close the food gap which existed in the country as a whole and in the Kilombero Valley itself. The project survived only two years. In both years harvesting machinery could not be used at the critical times as the soils had not dried sufficiently].

du bassin Rufiji, et dans la continuité des modèles d'aménagement coloniaux, démarque alors 5 818 ha pour la production de riz à Mngeta (**Carte 7**).



**Photo 2. Peinture de la Mngeta Farm et du chemin de fer TAZARA (Réalisation : Charlery de la Masselière, Mngeta, 28/02/2017)**

Peinture de la plantation Mngeta avec le chemin de fer TAZARA à gauche au pieds des montagnes Udzungwa (le train passe en surplomb de la rivière Mngeta sur cette peinture), et à gauche des blocs de riz (en jaune) sont situés les bâtiments de l'usine de transformation de riz (en gris).

Dans son ouvrage sur la TAZARA, J. Monson (2009) met en avant les liens entre la TAZARA et la mise en place de grandes plantations :

« Un visiteur à la périphérie du village de Mngeta en 1999 y aurait trouvé un nombre improbable de bâtiments industriels gris, la plupart d'entre eux en mauvais état et habités par des chauves-souris frugivores. Il s'agissait de l'ancien siège de KOTACO, un projet rizicole mécanisé à grande échelle mis en place par les Nord-Coréens en 1988, puis brusquement abandonné en 1994. Les immenses rizières défrichées et drainées par les Nord-Coréens étaient à peine visibles au loin, la plupart d'entre elles étant déjà s'étaient retransformées en prairies boisées. Au-delà des portes de la principale enceinte administrative se trouvaient des rangées de tracteurs chinois handicapés, et plusieurs des fenêtres des bureaux de gestion étaient brisées ou manquantes.

[...] La peinture murale représentait un paysage apprivoisé et ordonné : sur cette image [voir **photo 2**], la rivière Mngeta, en mouvement rapide, avait été endiguée et utilisée pour l'énergie hydroélectrique ; les bois et les prairies de la vallée avaient été défrichées ; et les rizières rectangulaires



étaient disposées en rangées parallèles le long des canaux de drainage. Les tracteurs chinois étaient occupés dans les champs, tandis que les bâtiments administratifs gris surplombaient la scène du haut d'une colline. Les voies du chemin de fer de TAZARA traversaient le centre de la murale, qui constituait la colonne vertébrale de l'ensemble de l'entreprise »<sup>366</sup>.

Les projets agricoles et les projets de transports ferroviaires étaient encore intimement liés dans les années 1970, que ce soit la plantation de riz à Mngeta (**Photo 2**), ou encore les gares créées à Uchindile et à Idete, entre les plantations de Green Resources, Sao Hill et Mufindi Paper Mills (**Carte 10**).

---

<sup>366</sup> [A visitor to the outskirts of Mngeta village in the year 1999 would have found there an unlikely cluster of grey industrial buildings, most of them in disrepair and inhabited by fruit bats. This was the former headquarters of KOTACO, a large-scale mechanized rice project established by North Koreans in 1988 and then abruptly abandoned in 1994. The huge rice fields that had been cleared and drained by the North Koreans were barely visible in the distance, most of them having already reverted back to wooded grassland. Beyond the gates of the main administrative compound stood rows of disabled Chinese tractors, and several of the windows of the management offices were broken or missing. The mural portrayed a tamed and ordered landscape: in this image the swift-moving Mngeta river had been dammed and put to use for hydroelectric power; the woodlands and grasslands of the valley were cleared; and rectangular rice fields were laid out in parallel rows alongside drainage canals. The Chinese tractors were busy in the fields, while the grey administration buildings overlooked the scene from high on a hillside. Running through the center of the mural—providing the backbone for the entire enterprise—were the tracks of the TAZARA railway. A passenger train was shown gliding over a bridge on its way to the west].

*c. Ruipa : la renaissance d'un projet basé sur une carte historique*

Par ailleurs, en 1976, alors que l'administration coloniale des forêts souhaitait mettre en place une scierie dans la plaine de Ruipa quelques années auparavant, l'entreprise paraétatique en charge de la filière sucrière (la Sugar Development Corporation – SUDECO <sup>367</sup>), avec l'aide de la British Booker & Tate Company, a évalué et démarqué 9 272,54 ha de terres dans la vallée de Ruipa, avec l'objectif d'y établir une plantation de canne à sucre. Certains anciens des villages racontent que les Cubains jouèrent un rôle dans l'établissement de la plantation de canne à sucre, en utilisant des balises pour délimiter les frontières. D'autres affirment que ces frontières avaient déjà été démarquées par les Boers en 1953 pendant la colonisation. Selon feu Mzee Tadeo Mawuwele (alors âgé de 85 ans), représentant du village de Namwawala en 1982 :

« Je suis arrivée en 1972 dans ce village. Avant j'étais à Mbingu, en 1953. Cette plantation a d'abord été créée par un Boer <sup>368</sup> qui s'appelait M. John, et j'en suis intimement sûr comme j'en ai été témoin, j'étais encore un jeune homme. J'avais 23 ans et beaucoup de gens étaient employés pour aider à l'arpentage et au marquage de la zone. En 1978, il y a eu un groupe de personnes qui ont fait le suivi de l'enquête et ils sont passés pour voir les limites qui avaient été marquées en 1953 » (Entretien avec Tadeo Mawuwele, village de Namwawala, 19/07/2015).

De façon intéressante, lorsque j'ai posé la question de la légitimité des villageois à revendiquer le droit de cultiver les terres convoitées par le gouvernement, il me répondit, de façon plus ou moins directe, que les villageois avaient « envahi » les terres délimitées et enregistrées (durant la colonisation) « par les Boers » :

« Je suis triste de dire que je ne sais pas comment je vais vous répondre. Mais à ma connaissance, et ce que je comprends ce sont les

---

<sup>367</sup> En 1974, le gouvernement a créé l'institution paraétatique Sugar Development Corporation (SUDECO) à la suite de la National Agricultural and Food Corporation (NAFCO) pour développer l'industrie sucrière et gérer la distribution, l'exportation et l'importation du sucre.

<sup>368</sup> Une raison peut expliquer ceci : la famille Pletts qui possédait une plantation de canne à sucre à Sanje venait d'Afrique du Sud. Elle est ensuite retournée en Afrique du Sud après la déclaration d'Arusha en 1967. Mais nous n'avons pu nous entretenir de nouveau avec M. Mawuwele, décédé l'année suivante (en 2016) avant mon arrivée.

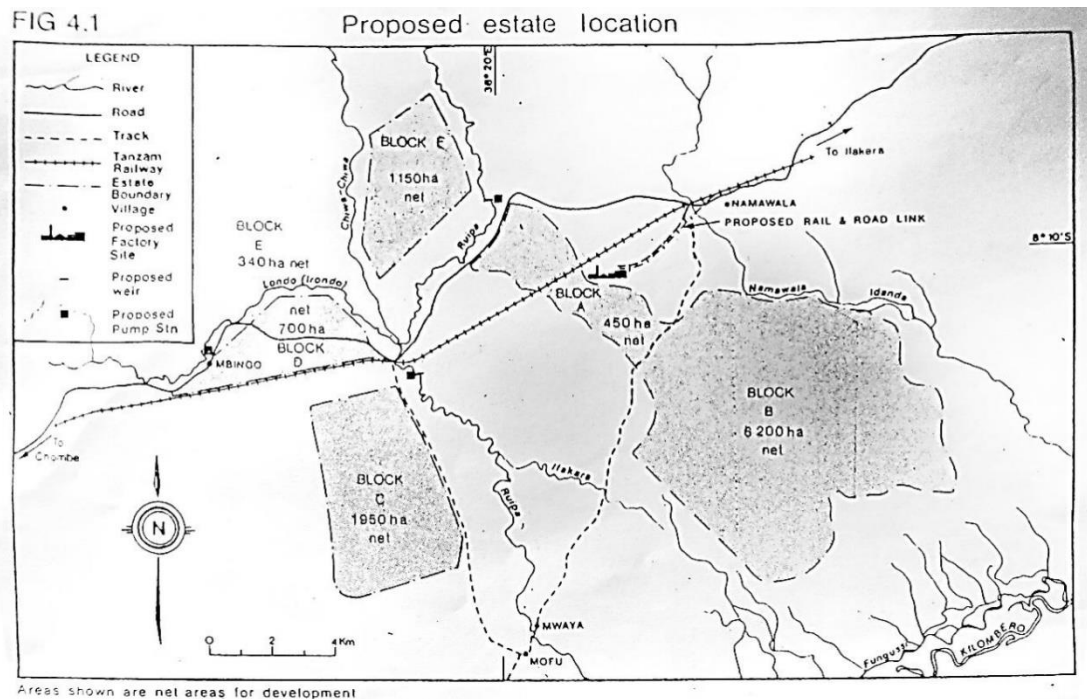
villageois qui ont envahi la zone [située dans les limites du projet de canne à sucre]. Même les bornes qui ont été installées par les Boers il y a longtemps, les villageois les ont supprimées. [...] Mais, imaginez par exemple, je construis ma maison et vous venez, vous la démolissez, diriez-vous que c'est votre terre ? Certes, les limites étaient là, mais les villageois les ont supprimées. Puissiez-vous me pardonner mais c'est la vérité que je connais » (Entretien avec Tadeo Mawuwele, village de Namwawala, 19/07/2015).

Enfin, son témoignage relate un autre aspect de la problématique du transfert des terres contemporain dans la vallée : celui de l'indigénité, ou de l'autochtonie et concomitamment, du droit à la décision vis-à-vis du transfert des terres à un investisseur. Ainsi, ce même interlocuteur nous disait :

« Les villageois demandent des terres, mais la manière dont ils le font n'est pas appropriée, et la **plupart d'entre eux ne sont pas des autochtones de cette région**. Certains viennent d'Iringa, de Mbeya, de Shinyanga, **qui ne sont pas des autochtones de la région**. Donc, **quand ils** [les opposants au projet de canne à sucre] **disent qu'ils veulent leurs terres, de quelles terres parlent-ils exactement** ? Les habitants de Mofu sont les véritables autochtones de cette région. Même quand [les Boers] sont venus faire l'enquête en 1953, Mofu existait. Moi-même, je suis un Hehe, d'Iringa. Quand nous nous sommes installés à Mbingu, et que nous sommes venus de Mbingu à Namwawala, je ne peux pas ne pas dire que j'étais un indigène de cet endroit » (Entretien avec Tadeo Mawuwele, village de Namwawala, 19/07/2015).

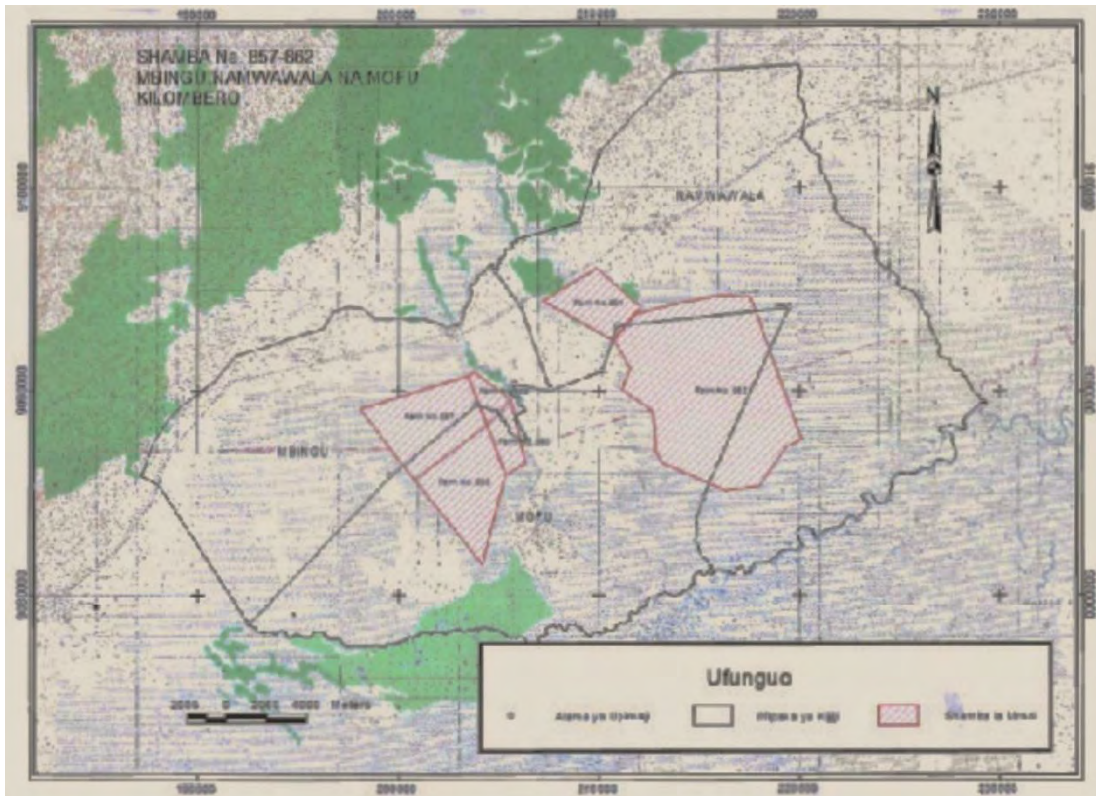
Finalement, les premiers rapports d'ONGs (Haki Ardhi, 2007, LHRC, Haki Ardhi, 2009) affirment que le site a été démarqué en 1984. Néanmoins, les seules preuves historiques et tangibles d'une démarcation sont deux cartes représentant les blocs de la plantation envisagée (**Carte 16** et **17** ci-après) (LHRC & HakiArdhi, 2009), dont l'une d'entre elle (**Carte 17**) est utilisée par le district, et sur laquelle ce dernier fonde son plan d'occupation des sols actuel. Le gouvernement tanzanien, en 2012, indique que « [l]e site a été initialement sélectionné, inspecté et évalué positivement à la fin des années 1970 par Booker Tate, puis récemment réévalué pour tenir compte de la croissance des villages

locaux »<sup>369</sup> (SAGCOT, 2012a : 28). Les premiers villages qui se sont créés ou qui ont été créés par la politique de villagisation dans la région furent Mofu et Mbingu, puis Namwawala et Idete, qui se sont étendus le long des voies ferrées à partir de gares en construction du chemin de fer. Comme pour tous les villages longeant la TAZARA, la construction du chemin de fer a été déterminante dans la localisation et la structuration des villages à l'ouest de la vallée du Kilombero. De plus, cette plantation fut pensée à la fin des années 1970, alors qu'étaient mis en place la villagisation forcée, et donc la concentration de population sur les zones alors délimitées pour la plantation de canne à sucre.



Carte 16. Carte non datée pour le développement de la canne à sucre à Ruipa (Source : Haki Ardhi, 2015). Si cette carte est non datée, y figure cependant le chemin de fer intitulé « Tanzam Railway » (au lieu de « Tazara Railway »), ce qui laisse à penser qu'elle a été réalisée après 1973.

<sup>369</sup> [The site was initially selected, surveyed, and positively evaluated in the late 1970's by Booker Tate, resurveyed recently to take account of local villages growth].



Carte 17. Carte pour le développement de la canne à sucre à Ruipa (Source: SAGCOT, 2012a : 30)

## **B. Des programmes d'ajustement structurels (PAS) à la conceptualisation du SAGCOT**

### ***1. Conséquences des PAS sur les politiques foncières et agricoles***

La politique de J.K. Nyerere était fondée sur la communautarisation de la force de travail, la collectivisation des moyens de production, ainsi que l'accès aux services publics et gratuits (éducation, santé) (Ibhawoh et Dibua, 2003 ; Soyinka, 2015). Alors que pendant la politique *ujamaa*, la crise internationale – à la suite du choc pétrolier de 1974 et de la chute des prix des produits d'exportation (café, sisal notamment) – va durement affecter le pays, et remettre en cause le 3<sup>ème</sup> plan quinquennal, à savoir la « Stratégie des industries de base » (« Basic Industrial Strategy ») de biens de production, parallèlement à la réforme agraire en cours. Le pays avait misé sur plusieurs accords multilatéraux de coopération avec la Chine (pour la construction de la TAZARA), les Etats-Unis (pour la construction de la TANZAM), la Corée du Nord (pour l'établissement de plantations de riz) ou encore le Commonwealth Development Corporation (pour la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company) notamment.

En 1976, la destruction des récoltes de café au Brésil entraîna au niveau mondial le « boom du café », redynamisant l'économie du pays, encore extravertie, et fondée essentiellement sur les produits de rente tel que le café. Engagé dans des négociations avec plusieurs institutions internationales afin d'obtenir des financements pour son développement, le gouvernement tanzanien se vit contraint d'accepter les conditions imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) : libéralisation des importations, retrait des quotas et des taxes aux importations, restriction du budget alloué aux services publics, libéralisation des produits agricoles, etc. J.K. Nyerere se montrera d'abord très hostile à ces programmes. Ces programmes d'austérité auront d'importantes conséquences sur l'importation de biens de consommation et sur l'économie agraire locale. En 1984, malgré les tentatives du président J.K. Nyerere de se retirer des plans d'ajustement structurels (PAS) et d'adopter une orientation résolument « anti-FMI », le pays, au bord du gouffre financier, dont l'industrie chutait de plus de 100 % et dont les entreprises paraétatiques ainsi que les *estates* nationalisés ne parvenaient plus à combler les manques de subvention, dut abdiquer. La dévaluation du shilling tanzanien, l'arrêt des subventions publiques aux aliments de base, l'arrêt des subventions

aux transports, et la libéralisation du commerce intérieur et extérieur transformèrent radicalement la politique impulsée par le président J.K. Nyerere, lequel se retira au profit d'Ali Hassan Mwinyi. Les tensions internes au parti et les dissensions ne cessèrent alors d'aller croissantes. On a vu que les politiques de villagisation forcée et le travail dans des blocs de ferme n'avaient pas été vécues de façon homogène dans le pays (et dans la vallée particulièrement), et qu'elles représentaient souvent une nouvelle forme de domination et de contrôle, difficilement acceptées par les populations rurales. On a vu aussi qu'entre 1976 et 1982, la suppression des coopératives avait entraîné de nouvelles formes de cooptation et de clientélisme de la part des autorités des districts. En 1986, le gouvernement dut réattribuer un pouvoir important aux coopératives, se retirer du contrôle des échanges de produits agricoles, refonder son économie vers une libéralisation, et appliquer les politiques imposées par le FMI. Après la crise économique de la fin des années 1970 et du début des années 1980, la mise en place du plan de recouvrement économique établi avec le FMI et la Banque mondiale influença profondément les politiques économiques du pays, lesquelles s'orientèrent vers l'augmentation de l'extraction des ressources et le repositionnement de l'État en tant que « facilitateur » et intermédiaire des investisseurs étrangers. En 1997, le gouvernement créa la Loi sur les investissements en Tanzanie (Tanzania Investment Act No.26), ainsi que créa le Centre d'Investissement Tanzanien (Tanzania Investment Center – TIC), afin de coordonner, promouvoir, faciliter et encourager les investissements publics et privés en Tanzanie. Ces initiatives trouveront également leur écho au travers d'un arsenal législatif renouvelé, notamment en termes de politiques foncières et agricoles de plus en plus libéralisées.

Nous examinerons dans un premier temps les nouvelles politiques foncières engagées dans les années 1980-1990 (1.a.), pour ensuite nous intéresser à la façon dont les politiques agricoles se sont déclinées dans la vallée du Kilombero, au travers des cas de la plantation de riz Mngeta Farm (1.b.), puis de la plantation de canne à sucre KSCL (1.c.).

### ***a. Les nouvelles politiques foncières***

Après l'échec des politiques *ujamaa* au début des années 1980, la libéralisation de l'économie tanzanienne va s'accompagner de politiques agricoles et foncières moins

restrictives pour les investisseurs étrangers, menant à davantage d'individualisation, de privatisation de la gestion des terres, et permettant ainsi de créer un environnement favorable aux investissements privés (Izumi, 1998 ; Shivji, 1998). Durant les années 1980-1990, les institutions financières internationales vont exiger davantage d'« assouplissement » des politiques d'importation des intrants, la baisse drastique des subventions à l'agriculture, mais vont également s'impliquer dans la reformulation des lois foncières. L'évolution vers des politiques néolibérales a renouvelé et intensifié les formes de compétition et de concurrence des investisseurs étrangers pour l'accès à la terre.

En 1997, sous la présidence de Benjamin Mkapa, le gouvernement promulgue la Loi sur les investissements (*Tanzania Investment Act n°6 of 1997*), qui a donné naissance au Centre d'Investissement tanzanien (*The Tanzanian Investment Center - TIC*). Celui-ci a été conçu pour être l'organisme ou l'agence principale du gouvernement afin de coordonner, d'encourager, de promouvoir et de faciliter l'investissement dans le pays. L'une des principales tâches du TIC est d'identifier des terres pouvant être allouées à des investisseurs, et de créer une Banque foncière nationale (« *Land Bank* »). Les « missions et visions » de cette institution mise en place durant le tournant libéral du pays, résident principalement dans la mise en place d'un environnement favorable aux investissements privés. Sur son site Internet, le TIC affirme que « la Tanzanie dispose de 44 millions d'hectares de terres arables, dont environ 29,4 millions sont adaptés à l'irrigation »<sup>370</sup>, et encourage les investisseurs étrangers à investir dans le pays au travers de multiples incitations fiscales. L'idée est d'identifier les terres considérées comme « inutilisées » et disponibles à l'investissement, et d'en faciliter l'attribution aux investisseurs en créant un registre national recensant les terres concernées dans une « banque foncière » nationale.

En parallèle de la création du TIC et de la banque foncière, des groupes de réflexion se forment à la fin des années 1980 afin de repenser la loi foncière de 1963, dont la « Commission Shivji ». Le président Ali Hassan Mwinyi, élu en 1985, avait convoqué une Commission présidentielle d'enquête sur les problématiques foncières (*Presidential Commission of Inquiry into Land Matters*) présidée par I. G. Shivji<sup>371</sup>. Ce dernier, juriste

---

<sup>370</sup> [Tanzania has 44 million hectares of arable land with an estimated 29.4 million hectares suitable for irrigation].

<sup>371</sup> I. G. Shivji est un professeur de droit et militant pour les droits de l'homme. Il a créé l'ONG Haki Ardhi, qui signifie « droit foncier » en swahili. Haki Ardhi publie de nombreux rapports sur les différents conflits



critique et militant pour les droits humains, dénonçait déjà en son temps le « *land grabbing* », vu comme le fait par des personnes en position de pouvoir et/ou détenant un capital financier, matériel et/ou social important, d'acquérir une terre sans le consentement de toutes les parties impliquées (Shivji, 1998 : 36). Les recommandations de ladite Commission porteront notamment sur davantage de décentralisation et de démocratisation de la gestion des terres, ainsi que sur la suppression des expropriations forcées, légalisées par la Loi d'acquisition forcée de 1967 (Compulsory Land Acquisition Act, No.47, 1967). Malgré les propositions de la Commission, le Ministère des Terres, du Logement et de l'Urbanisme (Ministry of Lands, Housing and Human Settlement Development) n'en tiendra pas compte et s'appuiera sur les conseils d'un autre groupe d'experts composé de membres du ministère. En 1995, la Politique foncière nationale (National Land Policy) va formuler deux nouvelles lois foncières : la Loi Foncière n°4 (Land Act) et la Loi foncière Villageoise n°5 (Village Land Act), entrées en vigueur en mai 2001. Ces lois ont mis en place trois régimes fonciers définissant le statut des terres.

On distingue ainsi : les terres gouvernementales (« *general lands* »), les terres de réserves environnementales (« *reserve lands* »), et les terres villageoises (« *village Lands* »). Les terres gouvernementales sont gérées par le Commissaire aux terres (du Ministère des terres, du logement et de l'urbanisme), et les terres de réserve sont placées à la fois sous l'autorité du Ministère des ressources naturelles et du tourisme (Ministry of Natural Resources and Tourisme – MNRT), de l'organisme de gestion des parcs de Tanzanie (Tanzania National Parks Authority – TANAPA), de celui de gestion de la faune (Tanzania Wildlife Authority – TAWA), de la Wildlife Division (WD)<sup>372</sup> et du Tanzania Wildlife Research Institute (TAWIRI)<sup>373</sup>. Les terres villageoises sont quant à elles placées

---

fonciers observés en Tanzanie. J'ai pu obtenir auprès des membres des conseils de village des documents attestant le soutien de cette ONG à des plaintes portées par les villageois, ainsi que des comptes rendus de missions établis par les juristes de l'ONG dans leurs locaux à Dar es Salaam. Le think-tank The Oakland Institute a également publié de nombreux rapports sur des cas d'accaparements en Tanzanie (Mousseau et Mittal, 2011 ; Oakland Institute, 2015).

<sup>372</sup> En charge des réserves de chasse : Game Reserves, Game Controlled Areas et Wildlife Management Areas.

<sup>373</sup> Les terres de réserves comprennent les parcs nationaux, les réserves forestières, les sites Ramsar et les parcs et réserves marines ; dans une visée à la fois de protection de la biodiversité et d'augmentation des revenus issus du tourisme.

sous la gouvernance du conseil de village, élu par l'Assemblée villageoise. Il n'en demeure pas moins que ces lois, régies par la Politique foncière nationale (*National Land Policy*), réitérent le même principe issu des lois foncières coloniales, à savoir que « toutes les terres en Tanzanie sont des terres publiques dévolues au Président, considéré comme garant du peuple tanzanien »<sup>374</sup> (*The Village Land Act*, 1999 Cap.114, Part.II.: 7).

Aujourd'hui encore, il n'y a pas de propriété privée (*private ownership*) ni de droits de propriété (*ownership*) mais des droits d'occupation (*rights of occupancy*). Ces droits d'occupation sont distingués de deux façons : les *granted rights of occupancy* (Droits d'Occupation Attribués), et les *customary rights of occupancy* (Droits d'Occupations Coutumiers). Les *granted Rights of Occupancy* sont alloués par le Commissaire (« *Commissioner*») du Ministère des Terres, du logement et des occupations humaines (Ministry of Land, Housing and Human Settlement) ou par le Centre d'Investissement Tanzanien (TIC) en tant que garant et centralisateur des investissements étrangers en Tanzanie. Les droits d'occupation coutumiers sont quant à eux alloués par le conseil de village (Sundet, 2005 ; 2006). Les villageois qui « possèdent » de façon collective l'ensemble des terres villageoises peuvent obtenir des certificats coutumiers individuels d'occupation des terres.

Les terres villageoises sont donc placées sous l'autorité du conseil de village et des assemblées villageoises, créées à la suite de la villagisation et dont la structure est régie par la loi n°7 de 1982 portant sur les administrations locales (à l'échelle du district)<sup>375</sup>. Avec l'entrée en vigueur de la loi n°5 de 1999 sur les terres villageoises, les villageois sont présumés pouvoir choisir entre vendre ou louer leurs terres à un investisseur, et donc contrôler l'attribution ou non par le gouvernement<sup>376</sup> des terres du village à un

---

<sup>374</sup> [*All Land in Tanzania is public Land vested in the President as trustee on behalf of all citizens*].

<sup>375</sup> L'assemblée villageoise est constituée de l'ensemble des membres du village (âges de 18 ans et plus). À partir de cette assemblée villageoise, les villageois élisent cinq anciens qui constitueront le Conseil des anciens (« *Baraza la Wazee la Ardhi* » en swahili). Leur mandat est d'une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Le Conseil peut être révoqué par un vote majoritaire de l'Assemblée. Pour assurer la séparation des pouvoirs, « un membre de la *Baraza* ne doit pas en même temps être membre du Conseil du Village » (Shivji, 1998 : 65).

<sup>376</sup> Le ministère des terres, le TIC, les commissaires de district, une agence paraétatique telle que la Rufiji Basin Development Authority – RUBADA, le représentant de la commune ou du village.

investisseur. Alors que la gestion décentralisée du foncier villageois au niveau du conseil du village permet, en théorie, aux villageois d'avoir le dernier mot sur les décisions de transfert d'usage des terres, la pratique est bien différente. Lorsqu'un investisseur veut acheter ou louer un terrain qui est enregistré comme une terre villageoise, il doit suivre une procédure particulière.

Pour les investissements de moins de 250 ha, l'investisseur peut entrer directement en contact avec le conseil du village, puis le conseil du village demande la tenue d'une assemblée de village, et les villageois acceptent ou non de louer ou vendre le droit d'usage. Si le projet est supérieur à 250 ha, l'investisseur doit suivre une autre procédure. Il doit d'abord négocier directement avec les conseils de village. Si les négociations aboutissent, la terre convoitée doit être juridiquement catégorisée en « terre gouvernementale », avec l'accord du ministère des terres et du Président. Une fois cette démarche juridique effectuée, la transaction est annoncée publiquement dans un journal officiel. Si le conseil du village accepte de donner la terre à l'investisseur, la terre devient une « terre gouvernementale » à travers le Centre d'Investissement Tanzanien. Si le conseil de village ne donne pas son accord pour le transfert d'une terre villageoise, alors l'investisseur peut se tourner vers d'autres instances décisionnelles, telles que le District ou le Ministère des terres. En outre, contrairement aux investisseurs tanzaniens qui peuvent obtenir des droits d'occupation sur des terres gouvernementales, les investisseurs étrangers ne peuvent se voir accorder que des droits d'occupation dérivés (*Derivative Rights of Occupancy*), généralement sous la forme de titres de location à long terme (*Long Term Leasehold Titles*) ou baux emphytéotiques. Par conséquent, ils doivent passer par le TIC, qui demeure juridiquement le détenteur des droits fonciers. Mais nombreuses sont les transactions informelles qui se font par le biais de Tanzaniens, même lorsqu'il s'agit d'investisseurs internationaux.

Les investisseurs étrangers ne sont pas autorisés à acheter directement des terres auprès des villageois individuels directement. Le Centre d'investissement tanzanien (Tanzanian Investment Center – TIC) souligne ainsi sur son site internet :

« En vertu de la loi tanzanienne sur l'investissement de 1997 et de la loi foncière de 1999, l'occupation des terres par des investisseurs non citoyens est limitée aux terres à des fins d'investissement. Les terres peuvent être louées pour une durée maximale de 99 ans, mais la loi n'autorise pas les Tanzaniens

à vendre des terres à des étrangers. Il existe un certain nombre de possibilités pour les étrangers de louer des terres, notamment par l'intermédiaire du TIC, qui a désigné des parcelles de terrain spécifiques (une banque foncière) à mettre à la disposition des investisseurs étrangers.

Les investisseurs étrangers peuvent également conclure des contreparties avec des Tanzaniens, auquel cas le Tanzanien fournit [le droit] d'usage du terrain (mais en conserve la propriété, c'est-à-dire le bail). Le [gouvernement tanzanien] développe actuellement la banque foncière du TIC, par le biais d'un fonds de compensation de la banque foncière, et modernise son système d'enregistrement et d'enregistrement des titres de propriété »<sup>377</sup>.

Ici, il est important de noter que même si le projet échoue ou que les villageois ne perçoivent pas l'indemnité due par les investisseurs, ils ne peuvent pas récupérer leurs terres (Sulle et Nelson, 2009). Si un accord de transfert de propriété est conclu par les autorités locales, régionales et/ou nationales et un investisseur, les populations locales qui se voient refuser le droit d'utiliser ces terres sont obligées de partir, même si le projet échoue. Selon le Village Land Act No.5 de 1999, les villageois expulsés n'ayant pas de titre foncier coutumier officiellement reconnu, ne sont pas éligibles à une indemnisation du fait de leur migration forcée (Wily, 2012b, c).

Selon les textes, la Loi foncière villageoise de 1999 met en avant « l'approche participative » ainsi que de nombreuses procédures qui impliqueraient les villageois en cas de nouvel investissement. Les assemblées villageoises et les conseils de village permettraient selon cette loi d'instaurer une forme de démocratie ainsi qu'une transparence dans les transferts de terres. Les lois de 1999 furent ainsi perçues par les institutions internationales telles que la Banque mondiale, comme favorisant la « sécurité

---

<sup>377</sup> [Under the Tanzania Investment Act of 1997 and the Land Act of 1999, occupation of land by non-citizen investors is restricted to lands for investment purposes. Land may be leased for up to 99 years, but the law does not allow individual Tanzanians to sell land to foreigners. There are a number of opportunities for foreigners to lease land, including through TIC, which has designated specific plots of land (a land bank) to be made available to foreign investors.

Foreign investors may also enter into joint ventures with Tanzanians, in which case the Tanzanian provides the use of the land (but retains ownership, i.e., the leasehold). The URT is currently expanding TIC's land bank, through an established land bank compensation fund, and modernize its land titling and registration system]. (<http://www.tic.go.tz/protectionOfRights>)

foncière » des villageois. Certaines analyses récentes soutenues par des chercheurs sont révélatrices de la vision portée sur l'héritage de la période *ujamaa* et de la Loi foncière de 1999, vue comme une de celles garantissant le mieux les droits fonciers des populations rurales en Afrique :

« Bien qu'il y ait des risques à extrapoler à partir de quelques cas seulement, mes conclusions indiquent que [...] les risques de violation des conditions de durabilité forte <sup>378</sup> sont atténués dans le cas de la Tanzanie, car les villages ont souvent la propriété d'importantes étendues de terres inutilisées en raison de l'histoire unique de la villagisation *Ujamaa* » <sup>379</sup> (Purdon, 2013 : 3).

Et en effet, les « risques » sont bien réels. D'une part, plus que la création « d'importantes étendues de terres inutilisées » (Kikula, 1997 <sup>380</sup>), la villagisation a entraîné un phénomène de concentration de terres. Par ailleurs, ce n'est pas la villagisation qui a conféré la « propriété » aux villages, dans la mesure où le contrôle des terres demeurerait sous l'autorité du Président, et dans la mesure où les lois foncières post-villagisation de 1999 favorisaient la détention de titres coutumiers individuels plutôt que collectifs. Enfin, cette interprétation omet d'une part le fait que les droits de propriété sont des droits d'usage et que le Président est le garant des terres du pays, et d'autre part, que la loi de 1967 portant sur les expropriations (Compulsory Land Transaction Act, 1967) – toujours en vigueur, confère au Président le droit de transférer l'usage d'une terre à un investisseur si « l'intérêt général de la Nation » l'exige. Par ailleurs, il est important de noter que les deux lois foncières, issues d'une même politique nationale ont des définitions juridiques différentes de ce que représente la « terre » :

---

<sup>378</sup> L'auteur distingue plusieurs types de durabilité, qui font en fait référence à la préservation des conditions d'existence (« *livelihoods* »).

<sup>379</sup> [While there are risks in extrapolating from only a few cases, my findings indicate that [...] Risks of violating the conditions of strong sustainability is mitigated in the case of Tanzania because villages often have ownership of significant tracts of unused land as a result of Tanzania's unique history of *Ujamaa* villagization].

<sup>380</sup> I. S. Kikula (1997) a démontré comment la politique de villagisation, accompagnée d'incitations agricoles techniciennes et de dévalorisation des savoirs traditionnels, a mené à la dégradation des sols dans ce qui est connu aujourd'hui comme le district d'Iringa, à l'ouest du district du Kilombero, et où se situe actuellement la plantation Green Resources Ltd. dont nous reparlerons dans cette thèse.

- La Loi foncière villageoise de 1999 (Village Land Act) définit la terre (« *land* ») comme étant « la surface du sol et le sol situé sous la surface, les choses qui poussent de façon naturelle sur la terre, les bâtiments et autres structures fixées sur ou dans le sol et la terre couverte par l'eau »<sup>381</sup> (*The Village Land Act* Chap.114. Part. I. 2. : 15).
- La Section 2 de la Loi foncière (Land Act) définit quant à elle le terme « *land* » de façon plus précise, et dispose que celui-ci inclut « toutes les substances autres que minérales ou le pétrole sur ou sous la surface »<sup>382</sup> de la terre.

Par ailleurs, lorsque l'on examine de façon précise ces deux lois foncières, on s'aperçoit qu'il y a une différence dans la définition même des terres dites « gouvernementales » :

- Le Village Land Act définit les « terres gouvernementales » comme étant « toutes les terres qui ne sont pas [des terres] de réserve ou villageoises » ;
- Alors que le Land Act les définit comme étant « toutes les terres qui ne sont pas [des terres] de réserves ou villageoises, et **incluent les terres villageoises inoccupées ou inutilisées** ».

Cette subtilité, de même que l'intégration de la notion de terre « inoccupée ou inutilisée », permettent au gouvernement de considérer les terres pastorales et les terres mises en réserve pour de futurs usages ou en prévision d'une augmentation de la population, comme n'étant pas occupées et donc comme étant des terres gouvernementales, transférables de ce fait à des investisseurs. Les forêts villageoises peuvent également être considérées comme inoccupées alors-mêmes qu'elles constituent des ressources essentielles pour les populations locales. Par ailleurs, l'article 181 de la Loi foncière dispose que cette dernière loi prévaut en cas de conflits dans l'interprétation des catégories des terres. À la lecture de ce qui précède, force est de constater que les lois foncières pourraient être conçues comme de véritables outils de dépossession des villageois.

---

<sup>381</sup> [*'land' includes the surface of the earth and the earth below the surface, things naturally growing on the land, buildings and other structures permanently affixed to or under land and land covered by water*].

<sup>382</sup> [*'land' includes the surface of the earth and the earth below the surface and all substances other than minerals or petroleum forming part of or below the surface*].

Comme l'ont remarqué de nombreux auteurs, la caractéristique la plus fondamentale du régime foncier en Tanzanie est le monopole du titre foncier (*radical title – ultimate ownership and control*) sur les terres dévolues au président en tant que chef de l'exécutif (Shivji, 1998 : 2), à l'instar du gouverneur à l'époque coloniale. D'autres auteurs ont montré que ces lois avaient mené à l'individualisation de la gestion des communs villageois, à la marchandisation de la terre, ainsi qu'à l'accroissement de l'« insécurité foncière ». Ce cadre juridique a permis de sécuriser davantage les investissements au profit d'investisseurs privés (et au détriment des populations locales) et a contribué à l'augmentation des inégalités d'accès à la terre pour les jeunes et pour les femmes (Duvail *et al.*, 2010 ; Sulle et Nelson, 2009 ; Mollel, 2014 ; Dancer, 2015). D'autres auteurs soulignent que ces lois foncières auraient entraîné une « complète marchandisation des terres agricoles »<sup>383</sup> dans un cadre foncier « étatique » (Boone, 2015). Par ailleurs, comme dans d'autres pays africains, on observe dans des régimes fonciers centralisés et « étatiques » (« *statist land tenure* », Boone, 2015), le renforcement d'une bureaucratie foncière facilitant les transferts ou non, en fonction notamment de son intérêt propre :

« Les gouvernements postcoloniaux, y compris les gouvernements ghanéen et tanzanien, ont activement affiné ou modifié les institutions foncières héritées en réponse à leurs propres besoins et logiques politiques. La distinction typologique entre les institutions foncières néocoloniales et étatiques reste cependant aussi importante et utile sur le plan analytique pour décrire les régimes fonciers postcoloniaux, et **les continuités postcoloniales sous forme institutionnelle sont frappantes dans la plupart des pays** »<sup>384</sup> (Boone, 2015 : 172).

Pour toutes ces raisons, de nombreux chercheurs (Shivji et Maoulidi, 2004, Chachage, 2010 ; Sundet, 2005 ; 2006) ont expliqué que la transformation des lois foncières dans les années 1990, supposées consacrer juridiquement les droits coutumiers,

---

<sup>383</sup> [*fully commoditising agricultural land*].

<sup>384</sup> [*Postcolonial governments, including Ghanaian and Tanzanian governments, have actively refined or modified inherited land institutions in response to their own political needs and logics. The typological distinction between neo-customary and statist land institutions remains as salient and analytically useful in describing postcolonial land tenure regimes, however, and postcolonial continuities in institutional form are striking in most parts of most countries*].

n'a dans les faits aucunement amélioré la capacité d'accès des populations rurales à la terre, voire a favorisé la précarisation des plus pauvres (Maganga *et al.*, 2016).

Ainsi, les années 1980-1990 et les politiques globales de libéralisation du marché qui les ont escortés, ont également eu des conséquences sur la refonte des politiques foncières, au travers d'une individualisation et d'une privatisation croissante de la terre, sous couvert d'une rhétorique de décentralisation, afin de conférer un pouvoir plus important aux populations rurales. La légitimation principale des institutions internationales portait principalement sur l'idée que la propriété privée de la terre favoriserait la réduction de la pauvreté, en sécurisant l'accès et le maintien du contrôle de la terre par les populations paysannes. Néanmoins, comme l'ont montré les auteurs précités et comme nous le verrons par la suite, ces politiques foncières ont davantage profité aux acteurs détenant un pouvoir économique, financier et politique important, qu'aux populations rurales les plus démunies.

Les programmes d'ajustement structurels visaient également le secteur agricole. Ainsi, le pays fut contraint de privatiser la majeure partie des anciens *estates* nationalisés, de réduire les subventions allouées à l'agriculture, et de refonder les politiques fiscales d'exportation et d'importation des denrées alimentaires.

Voyons maintenant comment ces politiques de libéralisation du marché et du foncier ont été déclinées dans la vallée du Kilombero, au travers de la privatisation des différents *estates*, mais également, au travers de l'accroissement d'investissements publics-privés sur de nouvelles surfaces dans la vallée.

### ***b. De KOTACO à KIHOCO : l'exemple de la ferme de Mngeta***

En 1986, un partenariat public est conclu entre les gouvernements tanzanien et nord-coréen aux fins de la mise en place, dans la vallée du Kilombero (à Mngeta, **Carte 7**) d'une plantation. Le partenariat prévoyait la transformation de 5 818 ha de terres en culture de riz mécanisée et intensive, sous la responsabilité de la Korea Tanzania Joint Agricultural Company (KOTACO). On se souvient des deux tentatives d'établissement par les Anglais de grandes plantations de riz dans le courant des années 1950, qui avaient



chacune échoué. Ce sera également le cas de celle-ci. Dans son ouvrage sur la TAZARA, J. Monson (2009) explique de son côté, quelques raisons de cet échec :

« Les Nord-Coréens avaient à l'origine envisagé un projet beaucoup plus vaste de 15 000 hectares, mais se sont contentés de 5 000 hectares et n'ont fini par défricher que la moitié de cette zone et par aménager une route et un réseau de ponceaux. Au cours de la première saison de production, 400 hectares ont été cultivés ; cette superficie a atteint 860 hectares l'année suivante. Les rizières coréennes étaient infestées par les mêmes oiseaux et animaux sauvages qui attaquaient les *shambas* [champs] des fermiers locaux - les hordes de petits oiseaux pouvaient dévaster jusqu'à 50 hectares à la fois, avec l'aide des hippopotames, des phacochères, des antilopes et des buffles. En fin de compte, selon le directeur de la ferme, Moses Kisugite, le projet a été un échec décevant, non seulement à cause des problèmes rencontrés par les Coréens dans les rizières mais aussi à cause de leur départ soudain »<sup>385</sup>.

La plantation avait été délimitée entre la réserve de chasse contrôlée du Kilombero couvrant la zone humide située à l'est, et les montagnes Udzungwa situées à l'ouest. Si la présence d'animaux explique en partie les dégâts causés sur cette plantation, cela ne revient pas à dire que les animaux sont l'unique raison de son échec. Sur des surfaces « à taille humaine », les populations locales arrivaient en effet à contrôler l'environnement dans toute sa complexité et sa diversité (animaux, crues et décrues notamment). Mais tout comme dans les années 1950 lors de la colonisation britannique, le contrôle d'une si grande surface de terres à proximité d'une zone humide, ainsi que les difficultés inhérentes à la période des pluies (notamment l'embourbement des machines) contribuèrent également à l'échec des productions. Ce modèle d'agriculture mécanisée et en monoculture sur une très large surface se révéla être beaucoup moins « résilient » et productif que les petites (et mieux adaptées) exploitations des paysans voisins.

Après plusieurs tentatives d'exploitation de la plantation et 25 millions de dollars dépensés pour défricher une partie du terrain, construire 185 km de route, 290 km de

---

<sup>385</sup> [The North Koreans originally contemplated a much larger project of 15,000 hectares, but settled for 5,000 and ended up clearing only half that area along with developing a road and culvert system. During the first growing season 400 hectares were cultivated; that amount reached 860 hectares the following year. The Korean rice fields were plagued by the same birds and wild animals that raided the *shambas* of local farmers—flocks of small *quelea* birds could devastate as many as 50 hectares at a time, with the help of hippos, wild pigs, antelope, and buffalo].

fossés de drainage et cultiver 2 500 ha (sur les 5 818 ha) (Oakland Institute, 2015), le projet échoua et le partenaire public coréen se retira en 1993 (Monson, 2009 ; Greco, 2015). Par ailleurs, on se souvient des politiques de villagisation et de la croissance démographique engendrée par l'opération « *kando ya Reli* » (qui visait à regrouper la population autour des gares alors récemment construites du chemin de fer TAZARA). Nous avons vu que les villages de Mngeta, Mchombe et Mkangawalo (**Carte 7**) avaient été concernés par ces programmes de relogement et de concentration des personnes. La délimitation d'une plantation sur des terres alors de plus en plus occupées (depuis les piedmonts Udzungwa jusqu'à la rivière du Kilombero) provoqua des conflits avec les villageois. Bien que la KOTACO n'eut cultivé qu'une partie de la surface délimitée par le gouvernement, le développement des terres les plus accessibles depuis la route, les plus praticables et les plus productives entraîna déjà à cette époque des déplacements des champs et des habitats des populations vers des zones périphériques.

Les conflits avec les villageois qui n'avaient pas été indemnisés en 1986 de la perte de leurs terres, perdurèrent après la première faillite de 1993-1994. Comme nous l'avions précédemment évoqué, le départ du partenaire coréen, le manque de capital du gouvernement tanzanien, la libéralisation et la privatisation croissantes de l'économie tanzanienne, menèrent par ailleurs à l'arrêt des opérations de développement de la plantation.

Les entretiens menés dans les villages limitrophes ont révélé qu'un autre investisseur de Morogoro – « Mike, un *muzungu* [européen, aussi appelé Babu, serait] venu pour relancer l'exploitation de 1995 à 1998, mais aurait finalement échoué » (Focus group, Isago village, 12/07/2015). D'autres chercheurs font état d'une « vente partielle qui a eu lieu en 1995 à une société plutôt obscure - BMK - qui ne l'a pas développée et l'a laissée non cultivée »<sup>386</sup> (Greco, 2015 : 11). La faillite de la KOTACO fut officialisée en 1997 lorsque l'institution paraétatique RUBADA racheta les actions coréennes et en devint l'unique propriétaire<sup>387</sup>.

---

<sup>386</sup> [partial sale that occurred in 1995 to a rather obscure company – BMK – which failed to develop it and left it unfarmed].

<sup>387</sup> Contrat intitulé “Sale of Shares agreement between the Korea South-South Joint Venture Company and Rufiji Basin Development Authority” (7/11/1997).

En 1999, une autre société (la Kilombero Holding Company – KIHOCO –) tenta d’exploiter la plantation mais ne réussit à cultiver qu’au plus 400 ha, ce qui, pour certains villageois, était positif car ils pouvaient encore cultiver le reliquat de la plantation ou y faire paître leur bétail. Comme me l’a indiqué un ancien Maasaï à Mgudeni (**Carte 7**) : « Par rapport à KPL, nous avons de bonnes relations avec les autres investisseurs, et nous pouvions faire paître notre bétail sur les terres en jachère » (entretien avec un représentant Maasaï Namyaki, village de Mgudeni, 27/07/2015). Mais comme le souligne E. Johansson et E. Isgren (2017 : 9), « [l]es gens peuvent glorifier le passé, et certaines affirmations peuvent être des rumeurs et des spéculations. Cela dit, même si les perceptions des participants ne coïncident pas toujours avec la ‘réalité’, c’est leur ‘réalité subjective’ qui façonne les comportements actuels et futurs et les changements du système foncier »<sup>388</sup> (Johansson et Isgren, 2017 : 9)<sup>389</sup>.

Les échecs des *estates* nationalisés, le tournant libéral entrepris par le gouvernement et la privatisation des *estates* concernera également d’autres plantations dans la vallée, comme on va le voir maintenant au travers de l’exemple de la plantation de canne à sucre KSCL.

***c. De la Kilombero Sugar Company à la Kilombero Sugar Company Ltd. (KSCL) (ou « Illovo »)***

En 1998, la Kilombero Sugar Company est privatisée et cédée pour partie au groupe britannico-sud-africain Illovo Sugar Ltd., premier producteur de canne à sucre en Afrique et au groupe ED&F Man, groupe négociant en produits agricoles. La plantation est détenue à 55 % par Illovo Sugar Ltd., à 20% par ED&F Man et à 25% par le gouvernement Tanzanien (au travers de l’entreprise paraétatique Sugar Board of

---

<sup>388</sup> [People might glorify the past, and some claims might be rumors and speculations. That said, even though participants’ perceptions do not always coincide with “reality,” it is their “subjective reality,” that is shaping current and future behavior and land-system changes].

<sup>389</sup> Comme nous l’avons évoqué dans la méthodologie, au-delà des archives, des données factuelles officielles ou des articles de presse, nous avons mis l’accent sur cette subjectivité des représentations pour comprendre le vécu des populations.

Tanzania <sup>390</sup>, anciennement SUDECO). Elle sera ensuite dénommée officiellement Kilombero Sugar Company Ltd., ou encore « Illovo », ou « Kilombero sugar » par les populations de la vallée.

A l'époque de la privatisation de cette plantation, l'agrandissement de ses frontières (**Figures 1 et 2**) entraîne l'expulsion de plus de 2 000 personnes, essentiellement à partir des villages de Kitete, Msolwa *ujamaa*, Katurukira et Msolwa station (**Carte 6**). Les conflits fonciers engendrés par l'expansion de la plantation durant la période des ajustements structurels et qui avaient provoqué l'expulsion de villageois, amenèrent ces derniers à saisir la Haute Cour de Tanzanie (Land Division) afin de récupérer les terres qu'ils estimaient avoir été « accaparées » par Illovo (entretiens à Msolwa Station, 22/08/2016 ; Chachage, 2013).

Néanmoins leurs plaintes demeurèrent en suspens. La restriction d'accès aux espaces protégés (Parc national des monts Udzungwa à l'ouest, Parc national de Mikumi au nord, Réserve de gibier de Selous à l'est et la Réserve forestière de Magombera au sud), empêcha l'expansion des surfaces agricoles par les villageois. Les migrations engendrées par les expulsions participèrent du remodelage de certaines parties de la vallée, comme on le verra par la suite, avec le cas de « Ruipa » notamment. Certains villageois décrivirent les conditions de leurs voyages forcés dans des camions à bétail vers les tentes de refuge à Nyange (**Carte 6**).

---

<sup>390</sup> SUDECO est devenu le Sugar board of Tanzania (SBT), autorité de régulation dite « autonome » d'après le gouvernement, créée en vertu de la loi n° 26 de 2001 relative à la filière sucrière. Le SBT dépend du ministère de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et des Coopératives (<https://www.kilimo.go.tz/index.php/en/stakeholders/view/sugar-board-of-tanzania-sbt>.)

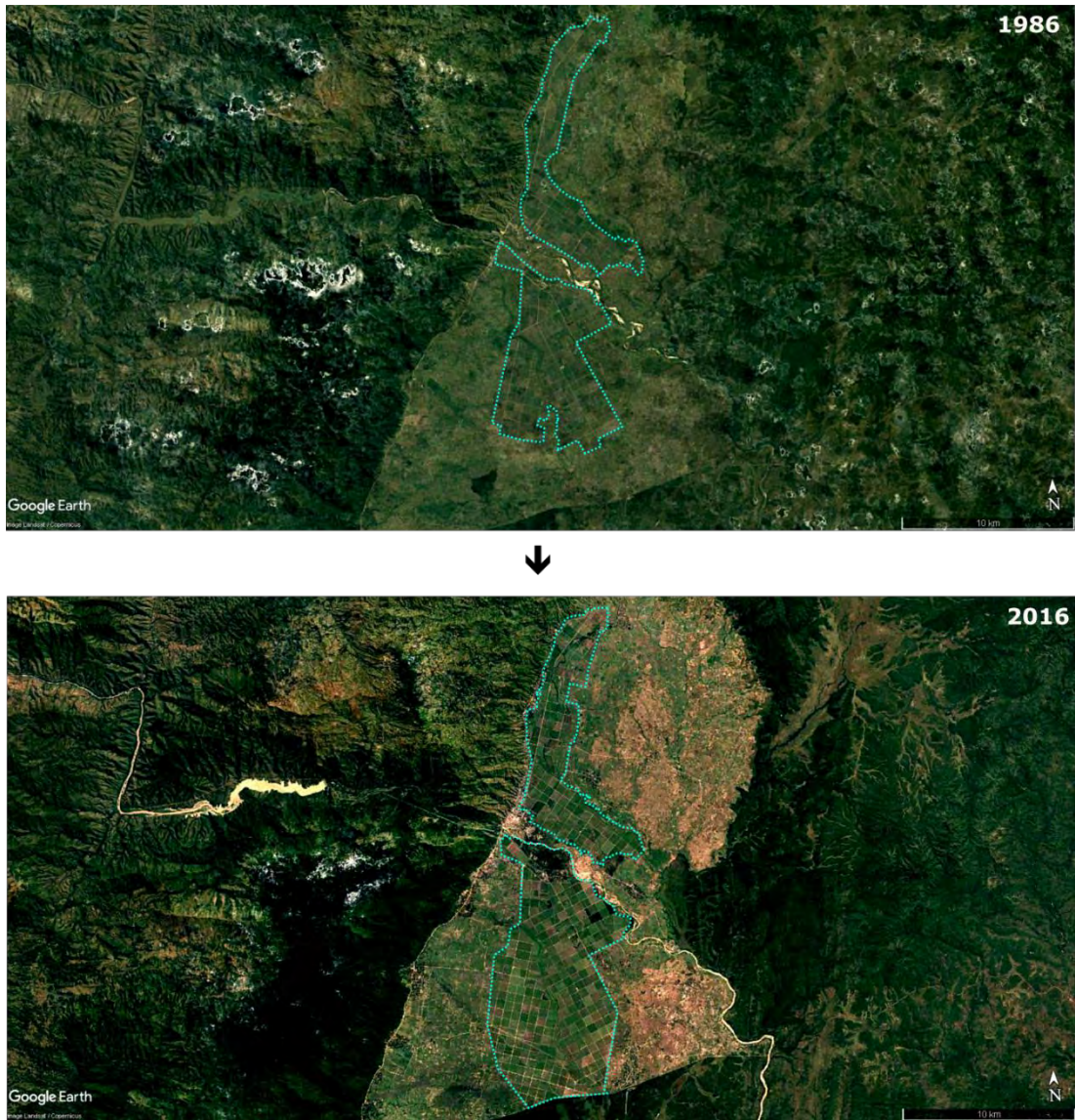
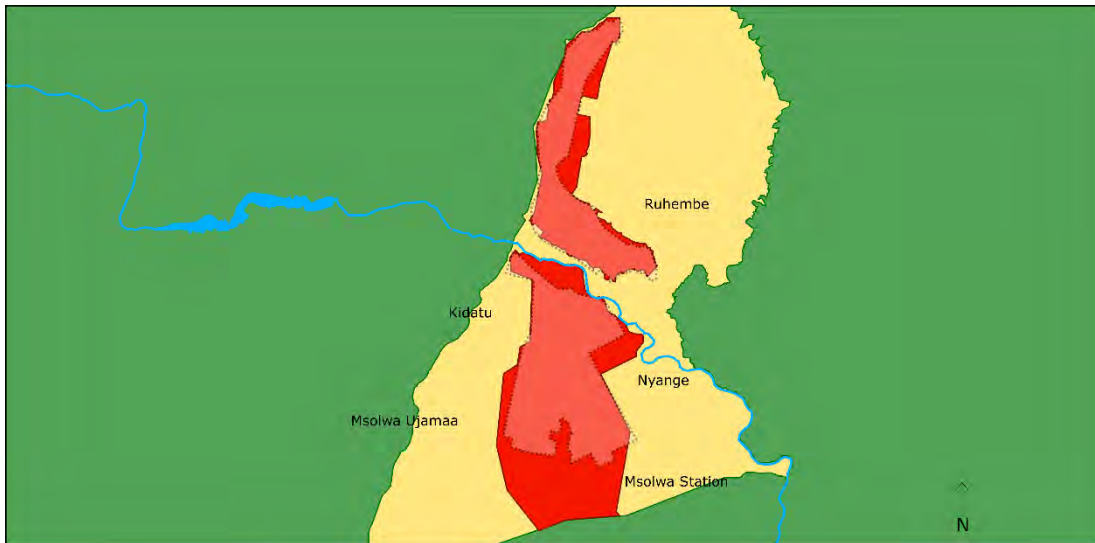


Figure 2. Extension de la plantation de canne à sucre KSCL de 1986 à 2016 (Réalisation : A. Blache, 2017 ; Source: Google Earth)



**Figure 3. Croquis de l'extension de la plantation de canne à sucre KSCL de 1986 à 2016 (Réalisation : A. Blache, 2019 ; Source : Google Earth)**

Une villageoise de Nyange m'a ainsi révélé :

« La police est venue en pleine nuit, avec les gens d'Ilovo et du District, ils ont tout détruit avec des Caterpillar et ils nous ont embarqués dans des camions, comme si on était du bétail ! Ils nous ont installé des grandes tentes. Nous étions au moins 200 dans chacune. Les femmes d'un côté, avec les enfants. Dans l'autre c'était pour les hommes » (Entretien à Nyange, 10/08/2016).

A Msolwa Station, un villageois me relatait la perte de 30 acres de terres dans ce qui était alors la zone la plus fertile du village avant 2000 :

« Ça s'est passé de façon dictatorial. Peu importe si on le voulait ou non, ils allaient prendre notre terre, entre 1 800 et 2 000 ha. La police et le gouvernement ont assisté les gens de la compagnie. Les gens étaient battus, embarqués par la police et ont été enfermés au poste de police. Certaines personnes ont initié une affaire à la Haute Cour de Tanzanie. Mais aujourd'hui, il n'en reste que peu qui suivent l'affaire. Elle est toujours en cours. 12 000 personnes ont été affectées par l'éviction ici. Elles ont été éparpillées un peu partout. Il y en a qui ont toujours leur maison ici à Msolwa Station, mais ont dû trouver de nouvelles terres ailleurs pour cultiver. Beaucoup sont partis à Ruipa, à Mbingu, à Mngeta, à Ikule, Kiberege ou Signali. Les évictions et tout ce processus a duré trois ans, jusqu'en 2003 ! » (Entretien B.Ms., Msolwa Station, 10/08/2016)

Certains reçurent à titre de compensation 0,5 acre afin de construire une maison à Nyange, village enclavé entre la Réserve de gibier du Selous et la plantation de canne à sucre (**Carte 6.**). Les villageois se retrouvèrent sans terre cultivable quand d'autres n'eurent au final aucune compensation. Ces expulsions entraînèrent des mobilités et des migrations à long terme. Certaines personnes, détenant d'autres terres situées ailleurs purent y rester (à Msolwa Station par exemple), mais perdirent leur terres de culture. D'autres, qui n'avaient pour seul bien foncier que les terres qu'ils perdirent durent mettre en place des stratégies précaires de diversification de leurs activités (emplois dans les champs des voisins, emplois occasionnels sur la plantation, développement de petits commerces dans la vallée notamment). Un villageois de Myongani, ancien hameau de Sanje devenu indépendant en 1999, nous racontait ainsi l'histoire de la privatisation de la plantation :

« La plantation a été établie en 1961. Une partie des terres étaient cultivées par la compagnie et le reste, des villageois ont reçu quelques terres en allant simplement demander aux mairies des villages alentours. Mais ces villageois ont commencé à construire des maisons, alors que Kilombero Sugar avait le titre foncier. En 1998, quand Mkapa <sup>391</sup> est venu ici, il a décidé de la donner à un investisseur privé. Ils ont annoncé que l'entreprise avait été privatisée et qu'elle serait maintenant gérée par des Boers d'Afrique du Sud. Entre 2000 et 2004, toutes les personnes ont été chassées par la force. Il y avait des forces de police partout qui sillonnaient et détruisaient les maisons. Quand ils expulsaient les gens, les personnes de la compagnie leur disaient 'Vous voulez aller où ?', et ensuite ils embarquaient les gens, avec ce qu'ils avaient pu emporter, et débarrassaient tout par terre, même au pied des arbres des fois. [...] Plus de 2 000 personnes ont été chassées. Ils sont allés se plaindre au gouvernement. Il y en a même qui ont entamé une affaire à la Haute Cour de Tanzanie. Mais ça n'a rien donné. La plupart sont restés dans les alentours. Ils ont dû demander de nouvelles terres dans les villages autour.

---

<sup>391</sup> Président de la Tanzanie de 1995 à 2005.

Certains sont venus ici à Myongani, d'autres ont dû partir... jusqu'à Ruipa <sup>392</sup>  
même ! » (Entretien à Myongani, Y.H.M. et R.R.M., 08/08/2016)

Les récits de villageois à Msolwa Station, dans le hameau de Magombera, permettent aussi de comprendre les nouvelles dynamiques engendrées par les expulsions forcées, et les mobilités qu'elles entraînent. En effet, entre 2000 et 2003, après le rachat de la plantation par Illovo Group, certains villageois dont les terres avaient été attribuées par les représentants de leur village dans les années 1970-80, furent expulsés. La mémoire de ces expulsions perdure encore et nourrit les résistances. Nombreuses sont les familles à avoir migré, dans la vallée du Kilombero ou au-delà. J'ai pu rencontrer, à plusieurs reprises, des personnes qui avaient été expulsées des villages de Msolwa station, Msolwa ujamaa et Katurukila. Comme évoqué précédemment, certaines personnes ont été relogées dans le village de Nyange, mais n'ont eu accès qu'à 0,5 acres, de quoi construire une maison. Aucune terre (pour l'agriculture) ne leur fut concédée en compensation, et ils se retrouvent aujourd'hui à devoir travailler dans les champs des autres villageois. Ils n'ont pas d'accès à la terre et n'ont pas les capacités financières pour louer des terres. Certains habitants de Magombera ont également migré dans d'autres parties de la vallée, à la recherche de nouvelles terres vacantes, notamment à Ruipa, à Mngeta, ou à Ikule, plus au sud de la vallée. En particulier, l'installation à Ruipa faisait suite à un appel radiophonique du District au travers d'une station locale informant de l'existence de terres vacantes dans la localité.

Ces migrations depuis la zone « Msolwa-Ruhembe » (KSCL) vers Ruipa s'accompagnèrent, également d'une migration de populations venues d'autres parties du pays. En effet, la privatisation d'un grand nombre d'*estates* dans les années 1990 et au début des années 2000 entraîna le déplacement d'un grand nombre d'éleveurs et d'agriculteurs dans la vallée venus de plusieurs lieux de Tanzanie. Une nouvelle vague d'immigration - essentiellement Maasai et Sukuma – eut lieu au début des années 2000 en raison de la privatisation des *estates* de riz dans la région de Mbeya, district de Mbarali (Tenga *et al.*, 2008 ; Maganga *et al.*, 2009). Ces nouveaux venus, qui n'avaient aucune

---

<sup>392</sup> Cette référence à Ruipa est intéressante car nous avons pu rencontrer des personnes qui avaient été expulsées de Msolwa station, et qui sont ensuite arrivées à Ruipa, où elles sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle menace d'expulsion.



connaissance du projet de la canne à sucre à Ruipa, se virent allouer des terres éloignées des voies ferrées par les conseils de village de Mofu, Namwawala ou Mbingu ; ces terres se situant dans les limites du projet de canne à sucre du gouvernement (**Carte 8**). Nous verrons dans la **Partie III** les problématiques engendrées par cette situation démographique et les liens entre les expulsions liées à l'agrandissement de la KSCL et la remise au jour du projet de canne à sucre à Ruipa.

Finalement, c'est un fait établi que le tournant libéral et l'imposition de nouvelles politiques d'individualisation des titres fonciers, de même que la privatisation de l'ensemble des secteurs, entraîna la privatisation des plantations et la mise en place de nouveaux partenariats publics-privés. Voyons à présent comment les politiques libérales vont se décliner au travers de l'enjeu lié à la préservation de l'environnement.

## ***2. Conséquences des PAS sur les politiques environnementales et les plantations forestières***

Alors que du temps de la colonisation, la forêt constituait à la fois une menace, un risque à contrôler, tout autant qu'une opportunité pour l'approvisionnement en bois ou pour la chasse, c'est également le « verdissement » de l'économie qui depuis les années 1990 a favorisé des investissements d'afforestation et de reforestation sur de très larges surfaces, qui se sont avant tout révélées être des exploitations forestières (Benjaminsen *et al.*, 2011 ; Bergius *et al.*, 2017). Nous avons vu que pendant les années 1980-1990, les institutions internationales, les organismes de développement et les financeurs se sont de plus en plus orientés vers la conservation de l'environnement, sur la protection de la biodiversité, puis sur l'atténuation du réchauffement climatique. L'objectif d'un développement dit « durable » va donc s'inscrire dans la plupart des programmes de développement, et nombre d'instruments juridiques et politiques vont désormais déterminer les interventions et les investissements publics et privés dans les pays du Sud. C'est également à cette période que le Protocole de Kyoto introduit le dispositif de compensation carbone au travers des « crédits carbones ». À cette époque, la protection de la nature devient une ressource particulière du système capitaliste, que les investisseurs vont s'approprier, sous des formes rhétoriques de légitimation des activités extractives et productives, ou au travers de la conservation, même d'espaces particuliers. Les nouvelles opportunités d'investissement dans la conservation ou encore dans l'afforestation ou la

reforestation de certains espaces des pays du Sud vont s'accroître, et permettre ainsi de diversifier les revenus des acteurs du système capitaliste.

Nous nous intéresserons d'abord à l'évolution des politiques de conservation de l'environnement entre les années 1980 et les années 2000, et verrons comment celles-ci se sont déclinées dans la vallée du Kilombero et les escarpements alentours (**2.a.**). Nous aborderons ensuite le cas des plantations de teck de la Kilombero Valley Teak Company (KVTC) (**2.b.**), puis nous nous intéresserons aux plantations de pins et d'eucalyptus de Green Resources Ltd., dont l'histoire remonte aux plantations de Sao Hill durant les colonisations allemandes puis britanniques, et qui firent l'objet d'un intérêt particulier durant la période *ujamaa*, puis dans les années 1990 (**2.c.**).

### ***a. Les réserves environnementales et l'augmentation des fonds internationaux***

A la fin des années 1990, le gouvernement entreprend, tout comme il l'a fait pour les politiques foncières ou agricoles, un processus de réforme de la politique de protection de la faune sauvage, des réserves naturelles, forestières et des exploitations forestières. En 1998 est actée la politique relative à la faune sauvage : la Wildlife Policy. Celle-ci fut largement approuvée et soutenue par les organisations internationales de conservation environnementale et par les financeurs étrangers (Nelson *et al.*, 2007 : 242). La Wildlife policy de 1998 visait à « permettre aux communautés rurales et aux détenteurs de terres privées de gérer [par eux-mêmes] la faune sauvage sur leurs terres, dans leur propre bénéfice »<sup>393</sup> (URoT, MNRT, 1998 : 14). Alors que cette politique mettait en avant les communautés rurales dans la gestion de l'environnement « dans leur propre bénéfice », il convient cependant de rappeler que « [l']affichage participatif par l'État, les institutions internationales et une partie des ONG exprime souvent d'abord la recherche de légitimation et d'adhésion à leurs projets » (Chauveau et Lavigne-Delville, 2013 : 2).

Durant les années 1990 et au début des années 2000, les financements des institutions de Bretton-Woods tout comme les fonds privés, vont demander aux Etats récipiendaires de développer des politiques mettant l'accent sur la « participation » des communautés locales, pour bénéficier des aides financières. L'idée est donc de « faire

---

<sup>393</sup> [to allow rural communities and private land holders to manage wildlife on their land for their own benefit].

participer » des communautés pour leur « propre développement » et leur « propre bénéfique », selon leur « propre conception ». Mais, c'est avant tout une « participation imposée » définie par des orientations politiques et économiques définies par le centre qui définira les années de « développement participatif ». Ainsi, en Tanzanie, la loi de 1998 met l'accent sur la gestion participative de l'environnement et de la faune sauvage, et de nombreux projets vont voir le jour, guidés par cet objectif de promotion des intérêts et des bénéfices générés pour les populations locales.

C'est à la suite de cette nouvelle politique et l'idée de projets de conservation portés par les communautés (« *community-based conservation* »), que vont être mis en place les « aires de gestion de la faune sauvage » (« Participatory Wildlife Management Areas – ci-après WMA) (Nelson *et al.*, 2007 : 242).

Cette nouvelle politique dédiée à la conservation ne changera pas pour autant le droit de propriété du gouvernement concernant la faune sauvage, qui restera l'ultime propriétaire de celle-ci, et des revenus issus du tourisme, ou de la chasse. Néanmoins, cette politique prône la création d'un « environnement légal, réglementaire et institutionnel permettant aux communautés rurales et au secteur privé de participer à la conservation de la faune sauvage »<sup>394</sup> (URoT, MNRT, 1998 : 14). Nous détaillerons dans la **Partie III**, la mise en place de WMAs dans la vallée du Kilombero, bordant soit la Réserve de gibier du Selous ou l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (KGCA), observations qui concordent avec celles effectuées par de nombreux chercheurs dans d'autres parties de la Tanzanie, depuis le début des années 2000.

Voyons maintenant comment se sont déclinées les politiques forestières (à la suite des PAS, du Sommet de Rio de 1992 et du Protocole de Kyoto de 1997), dans la vallée du Kilombero et les escarpements alentours.

---

<sup>394</sup> [an enabling legal, regulatory, institutional environment for rural communities and private sector to participate in wildlife conservation].

***b. Une plantation de teck en échange de la réduction de la dette***

Si les plantations d'arbres ont débuté lors de la colonisation puis ont continué (et ont étendu leurs surfaces) durant la période *ujamaa*, le tournant post-Sommet de Rio de 1992 va entraîner de nouveaux investissements dans l'industrie forestière. À titre d'exemple, en 1992, dans l'optique de stabiliser les comptes et de réduire la dette du pays, le Commonwealth Development Corporation (CDC) propose au gouvernement tanzanien de lui transférer 28 000 ha de terres dans la vallée du Kilombero (**Carte 9**), en échange d'une réduction de la dette. Trente ans exactement après l'indépendance politique du pays, le CDC acquiert alors ces terres, pour y produire du teck. L'objectif affiché était la protection de l'environnement et la production de teck (« *Tectona grandis* »), dont 90 % de cette production sont exportés en Inde et au Vietnam, et les 10 % restant étant destinés aux hôtels de Zanzibar, du Kilimanjaro et des « *guest-houses* » des entreprises de safari <sup>395</sup>. On se souvient que durant les années 1960 déjà, des parcelles de teck avaient été plantées dans la vallée, à titre expérimental (Beck, 1964 : 42).

La délimitation des frontières des plantations de teck par la Kilombero Valley Teak Company (KVTC) dans les villages met en lumière les tensions provoquées par la définition même des frontières des villages, dans lesquels les investissements sont effectués. Y. M., du village de Kidugalo (**Carte 9**), retrace son histoire :

« Le village a été enregistré en 1975. Mais on est encore en conflit avec les villageois de Namwaga. En fait, au début, Namwaga était un hameau de Kidugalo. Pendant *ujamaa*, on s'était regroupé et tous les habitants de Namwaga étaient venus à Kidugalo pour cultiver ensemble. Certains étaient allés à Nakafuru, et il n'y avait plus personne à Namwaga. A la fin d'*ujamaa*, entre 1978 et 1980, les gens de Namwaga sont retournés dans leur hameau. Ils ont accepté de garder les mêmes frontières. Mais ils sont devenus un village à part entière, en 2005 parce qu'ils avaient voté pour le représentant de la commune qui leur avait promis [cette 'indépendance']. Aujourd'hui, ils envahissent notre village. Mais une partie de ces conflits [fonciers] est liée à la plantation KVTC. Quand KVTC est venu en 1992, on a dû partager 1,5 million de shillings. C'est ici que KVTC a construit le premier bureau. Ils nous

---

<sup>395</sup> Entretien avec Hans Lemm, directeur de KVTC, 27/08/2015 ; Entretien avec un investisseur indien, client de KVTC, 29/08/2015.

ont promis des écoles, de l'eau et des infrastructures. Ils nous ont dit que l'école primaire serait comme en Europe, toute neuve ! Mais maintenant, on n'a plus de terre, pas d'hôpital, et vous avez vu l'école... ? C'est pour ça aussi que les gens de Namwanga nous posent problème. On n'a plus de terre. » (Y. M., village de Kidugalo, 14/08/2016).

Par ailleurs, l'absence de conclusion de contrat de cession d'une partie des terres villageoises est souvent mentionnée dans les entretiens, et ce dans tous les villages limitrophes. À Nakafuru, S.A.L. nous disait qu'

« en 1991, KVTC est d'abord allé au district et ils sont venus ensuite avec les membres du district. Ils ont organisé un grand rassemblement dans le village, pour nous vanter les bénéfices de cet investissement. Ils nous ont dit qu'il y avait plein d'avantages à ce qu'il y ait une plantation de teck ici : cela créerait de l'emploi, les villages recevraient un certain montant [d'argent] chaque année et ils construiraient des écoles et des établissements de santé. Les villageois étaient bien sûr contents et optimistes à l'idée d'avoir tout ça ! Après ils ont commencé à arpenter les villages, avec toute une équipe. Il y avait aussi les représentants du district. J'étais là pour voir les délimitations, parce qu'ils avaient demandé à ce qu'une équipe de villageois se joigne à eux à chaque fois. C'était en 1992. Ils avaient désigné cinq représentants dans le village, des anciens comme des jeunes. KVTC nous disait qu'on devait commencer à 4 km du centre du village, ils avaient des GPS. [...] Comme on n'avait vraiment pas beaucoup d'argent à cette époque, les gens du district ne nous disaient pas grand-chose sur les bénéfices qu'on aurait mais qu'ils nous promettaient du changement [positif], on avait dit "oui". On n'a rien signé nulle part. Ensuite, les membres du district et KVTC sont revenus au village et la secrétaire du village à l'époque a écrit une lettre pour dire que tous les villageois étaient d'accord. Ce n'était pas vrai ! Même si tout le monde était d'accord pour être employé. La secrétaire du village à l'époque était Rosina Nachanga, et même le représentant du village a signé. Ensuite ils ont amené la lettre à la capitale du district, à Mahenge. Depuis, on n'a jamais retrouvé trace de cet accord. Ni au District, ni à la Région. » (Entretien avec S.A.L., Nakafuru, 03/08/2016).

Cette problématique contractuelle, et celle de la délimitation des frontières revenaient à chaque entretien. Tous les comités de villages limitrophes de la plantation engagèrent des procédures auprès des différentes autorités, à différents échelons, afin de questionner la légitimité de cet investissement, ainsi que les obligations liées aux promesses initiales d'investissement de la part de KVTC. Les réponses que les villageois

obtinrent de la part des autorités du District comme de celles de la Région étaient toujours les mêmes : « nous n'avons pas le contrat, c'est le gouvernement central qui a décidé de cet investissement et s'en est chargé », alors même qu'un rapport de 2011 concernant les zones humides de Kilombero (et particulièrement l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero – KGCA), souligne que :

« La Kilombero Valley Teak Company dispose d'une superficie de 57 227,25 acres [en fait de 28 000 ha] de terres où elle plante du teck à des fins commerciales sur des sites loués aux villages » <sup>396</sup> (URoT, MRNT, TAWIRI, 2011 : 37).

Un représentant de la commune d'Iragua nous faisait part de ce qui suit :

« KVTC est venu en 1991 officiellement, mais déjà en 1945, ils avaient fait des recherches dans la forêt de Nambinga. Quand ils sont revenus, c'était Winfried Wanda le représentant du village. Ils sont venus avec le représentant du district, et KVTC était représenté par quelqu'un appelé « Nyoka » <sup>397</sup>... il était employé par le gouvernement, par la TANAPA <sup>398</sup>. Ils ont simplement demandé un rendez-vous avec le comité du village. [...] Après, le représentant de la commune d'alors, R. K. est juste allé parler aux villageois, un à un, dans la rue, pour vanter les bénéfices de KVTC. Ils [les représentants du gouvernement et des membres de l'entreprise] disaient à tout le monde que la plantation amènerait des tracteurs, des hôpitaux, de l'eau potable dans les robinets, des écoles. Ils disaient aux gens de passer de la culture du coton à celle du teck. A cette époque, beaucoup de personnes ont arrêté de cultiver du coton, parce qu'il y avait des emplois dans la plantation. Et comme on devait vendre le coton aux coopératives, les gens ne voyaient pas les bénéfices qu'ils pouvaient faire. [...] En tous cas, quand KVTC a eu l'accord de prendre la terre, il n'y avait aucun document officiel pour prouver le transfert de terres. Il y avait juste un papier qui disait que KVTC avait

---

<sup>396</sup> [The Kilombero Valley Teak Company has an area of 57,227.25 acres of land which plants teak trees for commercial purpose on sites rented from the villages].

<sup>397</sup> Nous avons vu que le « Nyoka » (signifiant « serpent » en swahili) avait été utilisé contre un officier anglais durant la période coloniale. « Nyoka » désigne aujourd'hui une personne travaillant à la TANAPA, et dont le nom est revenu à plusieurs reprises lors des entretiens. Cette personne est décrite comme possédant plusieurs terres, notamment à Kisegeese, dans la zone de Ruipa. Nous n'avons pu valider cette information.

<sup>398</sup> Au département des ressources naturelles et du tourisme.

investi, mais rien sur le nombre d'années, le montant, ou les frontières »  
(Entretien avec le représentant de la commune d'Iragua, Iragua, 15/08/2016).

Ce témoignage, et l'ensemble de ceux recueillis auprès des populations vivant dans les villages limitrophes de la plantation KVTC, dressent le constat d'un « flou » particulièrement important s'agissant de la problématique contractuelle, et interrogent quant aux manipulations des anciens représentants locaux, qui servaient alors, selon ces mêmes personnes interrogées, de relais aux villageois aux fins de la conclusion d'un accord. Par ailleurs, le fait que l'entreprise réserve plus de la moitié des terres de la plantation à la conservation de l'environnement, est présenté différemment aux diverses parties prenantes selon qu'il s'agisse des villageois, des financeurs, du gouvernement, ou des chercheurs. Les récits des villageois questionnés lors des différents terrains de recherche dressent ainsi un constat très négatif du volet « environnemental » (ou « écologique ») des activités de l'entreprise KVTC. Ce dernier est perçu par la majorité des villageois interviewés comme un prétexte dénué de démarches tangibles visant uniquement à permettre l'extension ultérieure de l'exploitation de teck, prétexte corroboré par le fait que certains villageois nous ont fait part de la destruction par l'entreprise d'espaces arboricoles et de plantes indigènes, au profit de la culture du teck.

Au travers de l'établissement de cette plantation, nous approfondirons dans **la Partie III** de cette thèse les aspects suivants : **1)** le pouvoir de l'entreprise dans le financement et la réalisation des plans d'aménagements des villages limitrophes de ses plantations, **2)** la mise en place de programmes de gestion dits « participative » des forêts, l'incitation des villageois vivant à proximité de la plantation à produire du teck, ainsi que les dispositifs de Responsabilité Sociétale mis en place par l'Entreprise (RSE) *via* l'aide financière au développement des villages, et enfin **3)** la question de l'emploi dans les plantations et l'usine de transformation.

### *c. Une plantation de pins et d'eucalyptus*

Nous avons évoqué l'expansion de la plantation de pin et d'eucalyptus de l'entreprise publique Sao Hill, dans les montagnes Udzungwa, durant la période *ujamaa*, ainsi que les conséquences foncières de cette expansion sur l'accès par les villageois aux terres investies. En 1996, à la suite des PAS, la scierie de Sao Hill, jusque-là nationalisée,

fut privatisée et louée (sous forme de bail emphytéotique) à l'entreprise Green Resources (Kangawale, 2018 : 64). En 1997, la libéralisation du secteur de l'exploitation forestière dans le pays entraîna la privatisation des plantations de Sao Hill, dont l'entreprise Green Resources deviendra le principal exploitant (Kangawale, 2018 : 58). A cette date également, l'endettement du pays et le manque de capitaux nécessaires à la pérennité de l'entreprise de fabrication de papier Southern Paper Mills à Mgololo, entraînèrent la fermeture de celle-ci.

En dépit du fait que ces plantations soient situées en dehors de la vallée du Kilombero, il m'a semblé intéressant d'analyser les « racines » du modèle, les continuités historiques de l'exploitation des forêts et les transformations post-Sommet de Rio de 1992, d'une part car certaines de ces plantations <sup>399</sup> se situent au sein même du district de Kilombero. D'autre part car les liens entre les entreprises des plantations de Green Resources et celles de KVTC n'ont cessé de se renforcer au fur et à mesure des années de terrain, au travers des Programmes de Gestion Participative des Forêts (Participatory Forest Management – ci-après PFM), mais également au travers des liens entre les directions des deux entreprises privées et leurs financeurs internationaux. Par ailleurs, du fait de leur situation en amont de la vallée du Kilombero, et dans les montagnes d'où certains des affluents de la rivière Kilombero prennent leur source, il me semblait important de souligner l'influence de ces exploitations forestières sur les eaux en aval, compte tenu de la multiplicité des études « alarmantes » relatives à la conservation des zones humides et de l'eau dans la plaine.

Par ailleurs, Green Resources a acquis d'autres plantations en 1997 (**Carte 10**). Green Resources est une filiale de Green Resources AS, et est la plus grande entreprise de plantation forestière en Afrique, avec l'exploitation de plusieurs autres plantations en Ouganda, ainsi que de 42 330 ha de terres au Mozambique, dans le couloir Niassa (Mombo F. *et al.* 2011 ; Mittal *et al.* 2015 ; SAGCOT, 2013). Green Resources Tanzania Ltd. possède un total de 60 000 ha de terres, dont 24 558 ha de pins et d'eucalyptus sont certifiés par le label international environnemental FSC (créé en 1993), dans les communes d'Uchindile, Idete et Mapanda notamment. Green Resources Ltd. (auparavant

---

<sup>399</sup> Dont nous en avons appris l'existence grâce aux plans d'aménagement du district de Kilombero et des entretiens avec les autorités de ce même district.



dénommée Tree Farms) fut créée en 1995 sous forme de société privée de droit norvégien. D'après les documents du district Kilombero, GRL aurait racheté les parts de son prédécesseur, la société Escarpment Forest Company Ltd. L'entreprise a plusieurs actionnaires, tels que Phaunos, Timber Fund, New Africa, Steinerub (Bergius *et al*, 2017). L'objectif affiché par l'entreprise est celui de l'afforestation et de la reforestation par la plantation de pins et d'eucalyptus, dont l'entreprise expose ses *mérites* dans sa communication au grand public : « nous croyons que les compensations de carbone de Green Resources sont uniques, apportant plus d'avantages à la population locale que d'autres projets » <sup>400</sup> (greenresources.no).

Les entretiens réalisés à Uchindile révèlent les mêmes formes d'imposition des limites des exploitations forestières par le gouvernement central et le district, de même que l'absence de concertation avec les villageois, et qui furent observées en 1992 lors de la mise en place de la plantation de teck KVTC. A titre d'exemple, à l'occasion d'un entretien mené à Uchindile, un ancien du village me disait que

« GRL est venu avec les membres du district directement, les représentants du district nous ont dit que c'était le nouvel investisseur. On n'a pas eu notre mot à dire. Les membres du district ont accepté de ne pas vendre la terre, mais de louer sur une période de 99 ans. Ils se sont mis d'accord sur une surface partant du centre, là-bas, jusqu'à la rivière Lwiga » (Entretien Uchindile, Mzee OM, 20/08/2016).

Si les villageois ont souligné le rôle joué par les membres du district dans l'allocation et la délimitation des frontières des plantations, des membres du département d'aménagement du district de Kilombero m'ont quant à eux fait part de leur mécontentement s'agissant de la présence de cette plantation, essentiellement parce qu'ils ne « bénéficient en rien de la présence même de la plantation, et que le gouvernement central lui-même a décidé du transfert, sans nous consulter » (Entretien, M.U., Land use officer, Kilombero District, 19/08/2015). En effet, comme pour la plupart des plantations en Tanzanie, lorsqu'il s'agit de grandes surfaces <sup>401</sup>, les négociations se jouaient,

---

<sup>400</sup> [We believe Green Resources carbon offsets are unique, bringing more benefits to the local population than other projects].

<sup>401</sup> Supérieures à 5 000 ha pour ce qui est du terrain que j'ai pu enquêter.

et se jouent encore aujourd'hui, au niveau du gouvernement central et non des districts, et encore moins des villages.

Par ailleurs, à cette période, de la même façon que la réforme des politiques de conservation et l'accent mis sur les politiques participatives, le pays se vit allouer de plus en plus de fonds internationaux en soutien aux projets d'afforestation ou de reforestation, ainsi qu'aux projets de gestion dite « participative » des forêts. S'agissant du projet de plantation de pins et d'eucalyptus qui nous intéresse, le Ministère des ressources naturelles et du tourisme a par exemple, bénéficié d'aides financières publiques comme privées, de la part de nombreuses institutions :

« [...] [à] partir de 2002, le ministère a mis en œuvre le programme de conservation et de gestion des forêts avec le soutien de la Banque mondiale, du gouvernement du Danemark et du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). L'un des objectifs du programme était de renforcer la capacité d'administration et de gestion des services forestiers de Tanzanie (TFS) »<sup>402</sup> (Kangawale, 2018 : 59).

Ainsi, les PAS et la libéralisation du marché tanzanien vont avoir de nombreuses répercussions en termes de contrôle, de gestion et de financement des exploitations forestières du pays. C'est également à cette période, après le Sommet de Rio de 1992 et le Protocole de Kyoto signé en 1997 (mais entré en vigueur en 2005), que vont s'accroître les plantations forestières, dont les objectifs affichés seront à la fois la production de bois aux fins de la croissance des pays dits « en développement », l'atténuation des risques liés au changement climatique par l'afforestation et la séquestration du carbone. Si les liens entre « réserves forestières » et exploitation rationnelle des forêts étaient déjà bien établis durant la colonisation puis la période *ujamaa*, ils le furent également durant cette période-ci.

---

<sup>402</sup> [...] *from 2002 the ministry implemented the Forest Conservation and Management Programme with support from the World Bank, the Government of Denmark and the Global Environmental Facility (GEF). One of the aims of the programme was to strengthen the capacity for administration and management of Tanzania Forest Services (TFS)*

## Conclusion du Chapitre 2

On a vu que dès l'aube des indépendances, les institutions internationales s'étaient préparées en vue de conserver un certain contrôle dans les orientations politiques et économiques des anciennes colonies. L'ensemble des secteurs était concerné, aussi bien l'agriculture, l'arboriculture, ou encore la conservation de l'environnement. La période postcoloniale et les années 1970, malgré la volonté gouvernementale de s'émanciper du joug des puissances occidentales, fut marquée par l'importance des fonds alloués aux projets de développement agricoles, d'exploitation forestière ou d'infrastructures de transport (la TAZARA par exemple).

Cependant, la période relative aux politiques d'ajustement structurel vit les institutions internationales renforcer leur contrôle et leur pouvoir d'ingérence dans les politiques du pays. En échange d'une réduction de la dette, le Commonwealth Development Corporation (qui, rappelons-le, était l'ancienne banque d'exploitation des colonies de l'Empire britannique), acquit 28 000 ha de terres pour la production de teck. Par ailleurs, la faillite des entreprises publiques, la libéralisation de l'économie, et les incitations à la privatisation de l'ensemble des secteurs, vont entraîner un mouvement massif d'investissements, que ce soit dans l'agriculture, l'arboriculture, ou encore la conservation de l'environnement.

Les plans d'ajustement et le tournant libéral auront, comme ailleurs, des conséquences négatives importantes sur les populations les plus vulnérables, en Tanzanie (Campell et Stein, 1992 ; Booth, 1994). Entre 2001 et 2008, le pays connaît l'une des croissances économiques les plus élevées du continent (7 % de croissance annuelle du PIB environ), essentiellement du fait de l'exploitation accrue de ses ressources minières, pétrolifères et gazières faisant suite à l'augmentation mondiale du cours des matières premières. Par ailleurs, les politiques d'ajustement structurel et le tournant libéral adopté par le gouvernement dans les années 1990, firent du pays un « bon élève » selon les institutions internationales, lesquelles lui accorderont de nouvelles aides. Entre 1990 et 2004, l'aide internationale passe ainsi de 29,10 \$/habitant à 46,40 \$ (Ewald., 2010).

## CONCLUSION DE LA PARTIE II

La longue histoire de capture et de contrôle de l'espace de la vallée du Kilombero a mené certains auteurs à qualifier la zone de « Msolwa-Ruhembe » (**Carte 6**), où se trouve la plantation de canne à sucre KSCL de « zone frontière » (« *frontier area* »),

« [c]aractérisée par la pénétration et l'installation d'agriculteurs européens (et autres étrangers), par l'augmentation des méthodes de production capitaliste, le besoin en main-d'œuvre qui en découle et l'intégration des petits paysans dans le circuit de l'agrobusiness »<sup>403</sup> (Martiniello, 2015 : 7).

En effet, depuis la période coloniale, les propriétaires d'exploitations agricoles et forestières avaient mis en place des programmes d'agriculture sous contrat avec les populations locales, comme ce fut le cas dans de nombreux pays africains (Green, 2011) ou asiatiques (Barral, 2015) notamment. Comme nous l'avons évoqué dans la Première Partie de cette thèse, nous avons lié cette notion de « zone frontière » aux notions de « frontières internes » ou de « frontières interstitielles » énoncées par I. Kopytoff (1987), en recontextualisant l'évolution de ces frontières non pas au début de la période coloniale mais en amont de celle-ci. En effet, cette zone était celle située la plus proche de la route caravanière menant de Dar es Salaam à Tunduma, et avait connu de nombreuses reconfigurations de ses frontières internes à la suite des différents peuplements, des conquêtes impériales et des invasions extérieures précoloniales. L'évolution des « frontières internes », ou « frontières interstitielles » de la vallée du Kilombero, met en lumière des politiques différentes guidées par une idéologie commune. Les plans de relogement ou de concentration des personnes dans certains villages débutèrent sous la domination coloniale allemande, au prétexte de combattre la maladie du sommeil ou l'érosion des sols, mais visaient dans les faits à contrôler les populations et à collecter les taxes. Les programmes de concentration organisée des personnes continuèrent et s'accéléchèrent pendant la période coloniale anglaise, avec les mêmes registres de

---

<sup>403</sup> [*characterized by the penetration and settlements of European (and other foreign) farmers, increased capitalist production methods, the ensuing need for labour, and the integration of smallholders within the circuit of agribusiness*].

légitimation, et la multiplication et la création ou l'extension des réserves forestières, des réserves de chasse (KGCA, Selous).

La volonté de mise en réseaux des moyens de transport apparaîtrait également comme étant constante et commune aux deux régimes coloniaux, mais les tentatives de construction de chemin de fer se soldèrent à cette époque, par des échecs. Les mobilités provoquées par la colonisation vers la vallée ou depuis la vallée vers les *estates* de sisal à Kilosa notamment, participèrent aussi au façonnement des frontières internes, certaines personnes revenant ensuite des *estates* pour s'installer sur les terres vacantes. Alors que les routes représentaient l'ossature d'un réseau de zones productives, la structuration progressive des moyens de transport assura, d'une part, l'ordonnancement des paysages et des villages et, d'autre part, permis de contrôler au plus près les populations locales et les productions.

Nous avons finalement vu que les deux périodes coloniales allemande puis britannique, furent marquées par des continuités importantes : l'imaginaire d'abondance de ressources (terres, hévéa, forêts, eau, faune) qu'il fallait maîtriser au travers de mises en réserves, de restrictions de chasse, de déplacement de populations, d'obligation à cultiver, mais aussi en imaginant de vastes plans de réseaux de transports fluviaux, routiers et ferroviaires. A la fin des années 1950, l'idée de structurer les affluents et les rivières de la vallée par des systèmes d'irrigation « à grande échelle » entraînait également dans cette logique de contrôle des ressources. Par ailleurs, nous avons également observé les continuités coloniales de légitimation de la domination de l'administration coloniale, par la délégitimation des savoirs indigènes, et la constance d'une figure du paysan « destructeur » de son environnement, des sols, des forêts et de la faune, non productif et « sauvage », qu'il fallait « guider », « contrôler » au plus près. Enfin, nous avons pu observer des constances dans les politiques d'exploitation des ressources et de conservation de l'environnement durant cette période. Support de légitimation pour restreindre l'accès des populations locales aux forêts et à la chasse, la mise en réserve de la nature servait également à imposer une vision coloniale de l'exploitation des ressources, ou alors une vision « occidentale » guidée par une « éthique » qui se voulait « rationnelle » de la chasse et de la maîtrise de la faune sauvage.

Malgré tout, nous avons pu évoquer tout au long de la période coloniale les stratégies d'évitement de la part des populations locales, de dépassement des règles et du

contrôle exercé par l'administration et la police coloniale. Plus tard, nous avons observé la formation d'organisations syndicales puis d'une résistance organisée à l'échelle nationale, qui mena à l'acquisition de l'indépendance du pays en 1961. La période *ujamaa*, si elle se voulait marquer un tournant dans l'orientation politique et l'idéologie économique de développement, elle ne constitua cependant pas un changement radical des modèles agricoles, ou de conservation de l'environnement. Par ailleurs, si officiellement, la politique *ujamaa* avait pour objectif de décentraliser les centres de décision et de gestion des ressources, de développer une autonomie des villageois, autour de la mise en place de productions communautaires et de redistribution des bénéfices, on observa plutôt un renforcement du contrôle des populations, au travers de concentrations forcées des populations, et l'obligation de produire certaines cultures, ainsi que la consolidation du pouvoir des élites locales. Également, bien que les lois foncières substituèrent au terme « Gouverneur » celui de « Président », la teneur de ces lois n'en demeurait pas moins inchangée et conférait au Président un pouvoir exorbitant sur le contrôle des terres.

Par ailleurs, la période *ujamaa* illustre la constance des modèles de production et de conservation de l'environnement par rapport à la colonisation. Ainsi, on a vu que le développement des grands estates (KSCL, KOTACO par exemple) avaient été pensé durant la période coloniale mais ont été mis en place à l'aube de l'indépendance ou durant la période *ujamaa*. Il en va de même pour les politiques de conservation, bien que les années 1970 furent davantage marqué par la promotion du tourisme environnemental, et que les politiques de conservation furent orientées vers un accroissement des réserves, des parcs nationaux, dans l'objectif de favoriser ce tourisme-ci. Si le programme de villagisation permettait officiellement de rassembler les villageois autour de services publics, d'écoles, de grandes plantations collectivisées, on retrouve dans les regroupements forcés de grandes similitudes avec ceux de la période coloniale. Enfin, que ce soit le développement des *estates*, des infrastructures de transport, ou la gestion de l'environnement, les institutions internationales maintinrent leur contrôle sur l'orientation économique du pays par les aides financières et les ressources humaines étrangères particulièrement.

Enfin, l'accroissement de la dette du pays et la crise économique internationale mèneront les institutions internationales à imposer des programmes d'ajustement

structurel, visant essentiellement à libéraliser le marché au travers de nouvelles réglementations appliquées à tous les secteurs de l'économie du pays. S'en sont suivies la mise en place de nouvelles lois foncières promouvant davantage la titrisation des terres et les investissements privés étrangers dans l'agriculture et la conservation de l'environnement notamment. Les nouvelles réglementations en matière de foncier ou de conservation vont néanmoins axer leur rhétorique sur une gestion « participative » des ressources par les habitants, rhétorique qui rejoindra finalement davantage l'idée de privatisation des ressources plus que d'une réelle participation et un réel pouvoir de décision de la part des populations concernées.

La privatisation des secteurs agricoles et forestiers mena à la privatisation des *estates*, comme on l'a vu pour la plantation de canne à sucre KSCL, ou encore les tentatives d'investissement sur l'*estate* de riz KOTACO, ou encore la privatisation de la scierie de Sao Hill (et son rachat par Green Resources). Par ailleurs, à la suite du Sommet de Rio de 1992, les investissements dans le secteur forestier vont s'accroître, comme ce fut le cas pour la location sous forme de baux emphytéotiques de grandes surfaces de terres par Green Resources (pour les plantations de pins et d'eucalyptus), ou par KVTC (pour les plantations de teck).

La présence d'acteurs internationaux dans le contrôle et dans l'exploitation des ressources de la vallée du Kilombero date de la colonisation, et a continué durant la période *ujamaa*. Les investissements privés étrangers dans la vallée vont cependant s'accroître fortement à partir des années 1980-1990. Voyons maintenant comment se déclinent ces modèles de développement depuis les années 2000 jusqu'à nos jours, en nous intéressant d'abord à la situation foncière actuelle et aux raisons de la mise en place des différentes réserves environnementales dans la vallée, pour ensuite nous intéresser aux discours portés par le programme SAGCOT. Nous verrons dans un deuxième temps les situations vécues autour des plantations de riz (Mngeta farm ou KPL), de canne à sucre (KSCL), puis le cas de la plantation en cours de négociation de Ruipa. Nous achèverons cette partie en nous penchant sur les cas de la plantation de KVTC et de Green Resources, puis enfin, la façon dont la mise en clôture de l'environnement peut servir à des fins d'exploitation d'hydrocarbures et de minerais. Une conclusion générale de cette partie mettra en lumière les dynamiques interstitielles liées aux processus de mobilité, de diversification des activités et d'urbanisation dans et au-delà de la vallée.

**Partie III. DYNAMIQUES CONTEMPORAINES  
D'ACCAPAREMENTS DE TERRES DANS LA  
VALLEE DU KILOMBERO**



## INTRODUCTION DE LA PARTIE III

Nous avons vu l'évolution sur deux siècles des stratégies de production de l'espace, ainsi que l'évolution des frontières interstitielles dans la vallée du Kilombero. La vallée a continuellement été investie de l'extérieur, mais les différentes formes d'appropriation de son espace n'ont pas été uniquement « extérieures ». En effet, les populations locales n'ont été ni de simples réceptrices ni des acteurs passifs et dominés d'un modèle de développement imposé. Depuis la période coloniale allemande, la vallée a connu une certaine « surévaluation » de ses potentiels agroécologiques, guidée par l'ambition d'y implanter de grandes plantations, alors même que sa biodiversité a attiré l'attention des colons et des sociétés de conservation de l'environnement.

Les différentes périodes évoquées dans la partie précédente ont montré une forte continuité dans les modèles d'extraction des ressources et de contrôle de la population depuis les débuts de la colonisation, bien que nous ayons exposé les évolutions particulières propres aux différents régimes. Il importe dans cette partie de s'intéresser à la façon dont ces formes de domination sont déterminées, cartographiées, imposées et vécues aujourd'hui dans la vallée du Kilombero.

Si la deuxième partie de ce manuscrit était construit de façon « chronologique », tout en tâchant de limiter les éléments historiographiques à la stricte démonstration des hypothèses de cette thèse ; la troisième partie sera, en quelques sortes, « découpée » par « études de cas ». Nous avons évoqué dans la **Partie II**, les « racines » et l'évolution historique – bien que de façon plus ou moins approfondie en fonction de leur histoire et des données recueillies sur le terrain et dans la littérature, des cas des plantations et des réserves environnementales contemporaines. Cette volonté de retracer l'évolution de la vallée dans son ensemble, bien qu'en y insérant des éléments des « sites d'étude contemporains », et non d'opter pour une présentation monographique et historique de chaque cas n'a pas été chose aisée. Mais l'objectif était de montrer les continuités de l'entrelacement des politiques de conservation et de contrôle de l'extraction des ressources de la vallée depuis les débuts de la période coloniale allemande (et donc de participer à la démonstration des hypothèses 1 et 2). Le deuxième objectif de ce plan résidait dans le fait de montrer que déjà durant la période coloniale, les stratégies d'évitement et de résistance face aux projets de développement étaient nombreux, et ont

participé à modeler la vallée du Kilombero, à combattre les différents régimes jugés par une grande partie des villageois comme « injustes » et « autoritaires », tout autant que la façon dont cette mémoire influence les prises de position politique actuelles vis-à-vis de nouveaux projets d'investissements (en cours de négociation, ou établis de « longue date ») <sup>404</sup>. J'ai également pu montrer l'importance de la mémoire des « anciens » dans « l'aménagement » de la vallée, que ce dernier eût été impulsé (en fait, imposé) par les autorités coloniales puis post-coloniales (du régime dit « socialiste » ou après le tournant libéral des années 1980-1990), ou par les populations locales elles-mêmes.

Nous allons maintenant nous intéresser à la façon dont cette mémoire influence les représentations dynamiques actuelles, mémoire parfois utilisée, instrumentalisée, déjouée, reconstruite ou réinventée, mais qui donne, encore une fois, une image de la façon dont l'espace la vallée du Kilombero est vécu et représenté, aujourd'hui, par les populations.

Nous présenterons dans le **Chapitre 1** de cette **Partie III**, la situation (principales activités, démographie, situation foncière et catégories légales des terres allouées à différents « usages ») (**A** et **B**). Nous verrons ensuite la façon dont le SAGCOT participe du changement néolibéral de la politique agricole tanzanienne, et contribue à façonner de nouvelles frontières dans la vallée du Kilombero (**C**).

Par ailleurs, dans le **Chapitre 2**, nous analyserons la façon dont les trois cas d'exploitation agricole participent aujourd'hui à la restructuration de l'espace, des mobilités et des systèmes de production, mais contribuent également à la mobilisation des populations locales dans leur quotidien et leur environnement. Nous observerons d'abord comment l'exploitation de riz KPL, pensée durant les années coloniales et mise en place dans les années 1970 a remodelé à la fois le paysage, les relations foncières, la dépendance des paysans au marché ou encore, a revitalisé les tensions inter-ethniques (**A**). Nous verrons ensuite comment la plantation de canne à sucre KSCL, mise en place au sortir de la colonisation, puis sa privatisation dans les années 1990, ont entraîné un marché foncier de plus en plus effréné, lié encore une fois par la mise en dépendance des paysans à la

---

<sup>404</sup> Nous aborderons la question des positionnements politiques et de la « Politique » en lien avec les questions foncières au travers du cas de « Ruipa », site où nous avons particulièrement observé les discours des représentants communaux et nationaux, ainsi que des électeurs, durant la campagne électorale de 2015.

plantation mère (**B**). Dans ces deux situations, nous démontrerons cependant la façon dont l'introduction d'une culture marchande a dynamisé les minces interstices restantes, par l'augmentation des mobilités, la venue de nouveaux investisseurs, la construction de nouvelles infrastructures de communication ou de points de vente ou d'habitations. Finalement, nous nous intéresserons au cas du projet « Ruipa » (**C**), projet en cours de négociation qui entraîne des problématiques d'expulsion et plus largement de participation citoyenne au développement rural, et permet de s'intéresser aux liens entre cartographie, pouvoir et politique. Nous achèverons ce **Chapitre 2** par le cas des plantations arboricoles dont la légitimation principale donnée à leur présence est l'afforestation ou la reforestation des espaces ruraux, le développement économique et d'infrastructures des villages limitrophes, ainsi que l'atténuation du dérèglement climatique. Avec la plantation KVTC (**D**), nous examinerons le cas du teck et les problématiques foncières, environnementales et sociales qu'elle engendre ; pour ensuite nous intéresser à la plantation de pins et d'eucalyptus Green Resources qui au-delà des problématiques similaires à celles de KVTC, s'ajoute la question de la compensation écologique dans le cadre plus générale d'un « *greenwashing* » à l'échelle mondiale.

Nous concluons cette **Partie III** sur la façon dont les différentes formes de « verdissement » de l'économie et la mise en réserve de l'environnement peuvent servir de vivier à des entreprises d'exploitation pétrolière et gazière, ce qui démontre profondément les contradictions du modèle actuel de développement et d'usage des ressources. Nous verrons enfin que, malgré les différentes formes d'accaparements de terres, les stratégies de diversification d'activités et les mobilités observées sont plurielles et révèlent l'intensité des dynamiques interstitielles.

## Chapitre 1. SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES CONTEMPORAINES

### A. Une économie dominée par l'agriculture vivrière et commerciale

La principale activité économique dans la vallée est l'agriculture. Néanmoins, comme on le voit dans le tableau ci-dessous provenant du plan d'aménagement du district de Kilombero, d'autres activités non agricoles contribuent également à l'économie de la vallée. Ces données sont à relativiser car la plupart des personnes engagées dans des activités de commerce pratiquent également l'agriculture, et vice-versa.

**Tableau 8. Part des activités économiques engagées et contribution à l'économie du district de Kilombero (Source : DLUP Kilombero, 2016 : 5)**

Activité	Population (%)	Contribution à l'économie du district (%)
Agriculture	95	85
Agro-Pastoralisme	2	22
Pêche	14	32
Commerce	34	52

#### 1. *L'agriculture : une activité dominante dans la vallée*

Nous avons évoqué, tout au long de la **Partie II**, les cultures dont les productions avaient été imposées par les colons ou le gouvernement indépendant aux populations de la vallée. Il importe cependant de préciser que de tout temps, les paysans produisaient également d'autres cultures, vivrières et marchandes, et que la vallée est encore aujourd'hui, reconnue à l'échelle du pays comme étant un « grenier » riche et diversifié. Aujourd'hui, les principales cultures en termes de surface sont la riziculture (*mbege*<sup>405</sup>) et le maïs (*mahindi*). Pendant l'entre-saison, les paysans s'adonnent également à la culture du

---

<sup>405</sup> Les noms de plantes et de fruits dont la graphie est en italique dans ce paragraphe sont en swahili, langue utilisée par les personnes avec lesquelles je me suis entretenue sur le terrain.

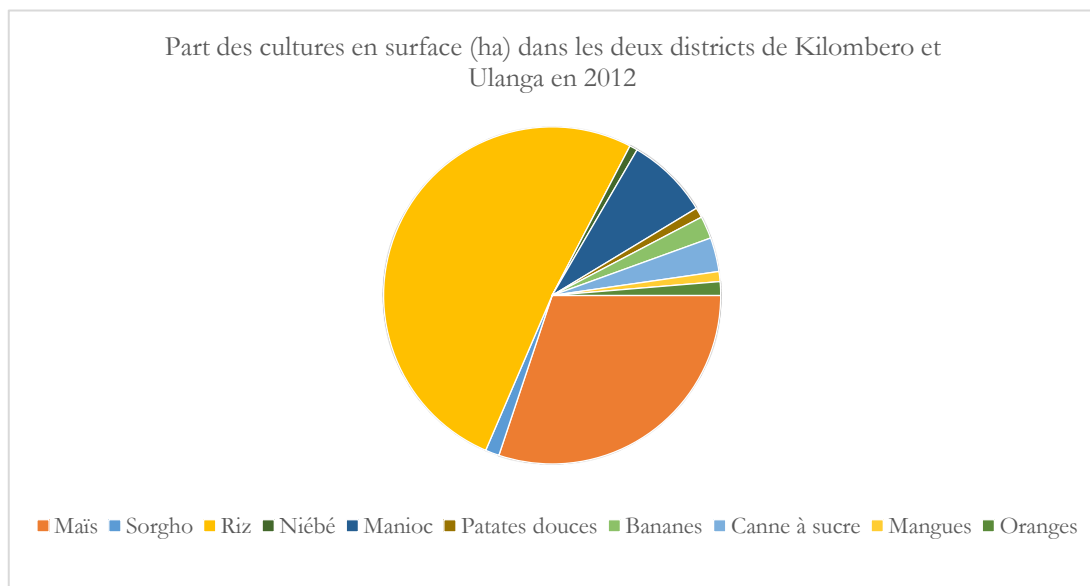
manioc (*mbogo*), en sus des cultures pérennes de manguiers (*embe*), de bananiers (*ndizizi*) et de cocotiers notamment. Le riz pluvial (*mpunga*) est essentiellement cultivé en monoculture. Le maïs (*mabindi*), les patates douces (*viazi*), le sésame (*ufuta*) et le manioc (*mbogo*) sont quant à eux cultivés en association avec des plantes secondaires telles que le niébé (*kunde*), le pois cajun (*njegere*), les haricots (*mabarage*), l'arachide (*karanga*). Enfin, le sorgho (*mtama*), les bananes plantain (*migomba*), le tournesol (*alizeti*), les tomates (*nyanya*), les oignons (*kitunguu*), les choux (*kabichi*), le poivre (*pilipili*), les papayers (*papai*), les courges (*maboga*), l'ananas (*nanasi*), les fruits de la passion (*matunda la pasbeni*), les palmiers à huile (*mavese*), les cocotiers (*nazi/ndafu*), les orangers (*machungwa*), ou encore les citronniers (*limao*) sont cultivés dans la vallée.

**Tableau 9. Cultures et parts des surfaces cultivées dans les districts de Kilombero et d'Ulanga en 2009, 2010 et 2012 (Réalisation : Blache, 2019 ; Source : Lahr *et al.*, 2016 : 15)**

Groupes de culture	Culture	Surface cultivée					
		Kilombero (ha)	%	Ulanga (ha)	%	Total (ha)	% par rapport à la surface totale cultivée dans les deux districts
Cultures annuelles	Céréales						
	Maïs	18 960	19,85%	26 240	47,83%	45 200	30,06%
	Sorgho	430	0,45%	1 570	2,86%	2 000	1,33%
	Riz	58 560	61,31%	18 260	33,28%	76 820	51,09%
Légumineuses	Haricots	0	0,00%	50	0,09%	50	0,03%
	Niébé	600	0,63%	550	1,00%	1 150	0,76%
Racines et tubercules	Manioc	5 290	5,54%	6 630	12,08%	11 920	7,93%
	Patates douces	1 450	1,52%	0	0,00%	1 450	0,96%
Fruits et légumes	Tomates	58	0,06%	118	0,22%	176	0,12%
	Oignons	15	0,02%	58	0,11%	73	0,05%
Cultures pérennes							
	Bananes	2 860	2,99%	370	0,67%	3 230	2,15%
	Canne à sucre	4 751	4,97%	138	0,25%	4 889	3,25%
	Mangues	776	0,81%	669	1,22%	1 445	0,96%
	Oranges	1 757	1,84%	212	0,39%	1 969	1,31%
<b>Total</b>		<b>95 507</b>	<b>100,00%</b>	<b>54 865</b>	<b>100,00%</b>	<b>150 372</b>	<b>100,00%</b>

Les surfaces indiquées dans le tableau ci-dessous sont issues du Ministère de l'Agriculture (de 2009/2010) ou des données issues des recensements agricoles du Ministère de l'Agriculture de 2007/2008. Mais lorsqu'on observe les données que j'ai pu

recueillir personnellement auprès des autorités des districts de Kilombero et d'Ulanga dans le cadre de mes terrains de recherche, on s'aperçoit de différences importantes quant aux surfaces mises en production pour les différentes cultures. À titre d'exemple, bien qu'il y ait cinq ans d'écart avec les données recueillies par les auteurs du document : dans le DLUP d'Ulanga (2015), on observe un écart de 37 252 ha pour la culture du riz (le DLUP de 2015 indiquant 56 112 ha de culture de riz, et non 18 260 ha évalués par le Ministère de l'agriculture). En conséquence, tout comme les données relatives au foncier présentées ci-après, il est nécessaire d'adopter un recul suffisant vis-à-vis des données présentées, issues de documents « officiels ».



**Graphique 3. Part des cultures en surface (ha) dans les districts d'Ulanga et Kilombero en 2012**  
(Source : Kilombero DLUP, 2016 et Ulanga DLUP, 2015)

Si l'on reprend certaines données établies pour les districts de Kilombero et d'Ulanga (**Tableau 9 ; Graphique 3**), l'on constate que dans le district d'Ulanga, la culture la plus importante en surface est celle du maïs (47,83 % des surfaces cultivées), alors que la riziculture est de loin la culture la plus pratiquée dans le District de Kilombero (61,31 % des surfaces cultivées).

Concernant la production de riz dans le district de Kilombero, chaque ménage cultive en moyenne 1 à 2 hectares de terre et produit annuellement 3,5 tonnes de riz. Par rapport au prix moyen du riz (1 200 Tsh le kilo, soit 0,46 €/kg), le revenu net par ménage s'élève à 3 000 000 Tsh (1 166 €), soit environ 600 000 Tsh (233 €) de revenu moyen par habitant et par an (soit 0,63 €/jour/habitant).

On constate également que 63,51 % des surfaces cultivées dans la vallée se situent dans le district de Kilombero, alors que le district d'Ulanga représente 36,46 % des terres cultivées à l'échelle de la vallée. Cela s'explique entre autres par le différentiel entre les surfaces allouées aux réserves environnementales, et celles allouées aux villageois, bien que toutes les terres villageoises ne soient pas mises en culture, et que certaines parties des réserves environnementales sont quant à elles mises en culture.

## *2. La pêche : une activité essentielle de la vallée*

La pêche est également une activité importante dans la vallée du Kilombero, historiquement pratiquée par les Ndamba, mais aujourd'hui, également par les Nyakyusa venus de la région de Mbeya, notamment. Les revenus générés par cette activité contribueraient à hauteur d'environ 30 % des revenus du district d'Ulanga (Ulanga DLUP, 2015 : 74) et à hauteur de 32 % des revenus du district de Kilombero (Kilombero DLUP, 2016 : 5). Dans le district d'Ulanga, en 2015, 250 licences de pêche ont été délivrées. Cette même année, 74 bateaux ont été officiellement recensés dans le district, alors qu'il est estimé que plus du double (168) n'apparaissait pas dans les registres (Ulanga DLUP, 2015 : 74). Les principales techniques de pêche utilisées sont la pêche au filet de maille (**Planche 10** <sup>406</sup>), la pêche à l'hameçon et la pêche au piège <sup>407</sup>. Par ailleurs, les pêcheurs (majoritairement des hommes) pratiquent la pêche essentiellement sur la rivière Kilombero et ses affluents, et dans une moindre mesure dans les cours d'eau inondés pendant la saison des pluies, entre les champs de riz ou à proximité des routes (**Photo 3**).

---

<sup>406</sup> Ces ont été prises lors de l'observation d'une pêche sur la rivière Kihanso, à proximité du camp de pêcheurs Fibwe.

<sup>407</sup> Cette technique de pêche employée est similaire à celle observée par Paul et al., (2011 : 159), « la senne simple (kuchokoa ou njenje) ».

Les variétés de poissons et de crustacés pêchés sont principalement la sardine (*dagaa*<sup>408</sup>), le tilapia (*perege*), l'anguille (*mkunga*), le poisson tigre (*ndungu*) et la crevette (*kamba*).



Planche 10. Pêche au filet sur la rivière Kihansi (A. Blache, 26/08/2016)

Deux saisons de pêche existent : la saison allant de janvier à avril (pendant la grande saison des pluies), et celle allant d'avril à juin (avant la récolte du riz). Le revenu moyen issu de la pêche varie entre 10 000 et 80 000 Tsh mensuels (soit entre 4 € et 31 € / mois), mais les ventes varient selon les villages. R. Y. M. Kangalawe et E. T. Liwenga (2005) montrent les différences de revenus générés par les ventes annuelles de poissons dans deux villages de la vallée : de 20 000 à 360 000 Tsh (7,7 € à 140 €/an) pour le village de Signali (dans la vallée extérieure – **Carte 5**), et de 60 000 à 160 000 Tsh (23 € à 62 €/an) à Idete plus au sud (**Carte 8**). Les personnes viennent chercher le poisson depuis plusieurs localités, mais la majeure partie des ventes de poisson se fait à proximité du pont de Kivukoni le long de la rivière Kilombero (**voir Carte 9**), ou encore sur le marché principal d'Ifakara. Le reste du poisson, principalement vendu séché, est exporté dans d'autres districts par train, par camion ou en bus.

---

<sup>408</sup> Ci-après, traduction en swahili des noms de poissons et de crustacés pêchés dans la vallée.





Photo 3. Pêche à l'hameçon dans un cours d'eau inondé à proximité d'un champ de riz (sur la route d'Ifakara vers Namwawala) (A. Blache 21/03/2017)

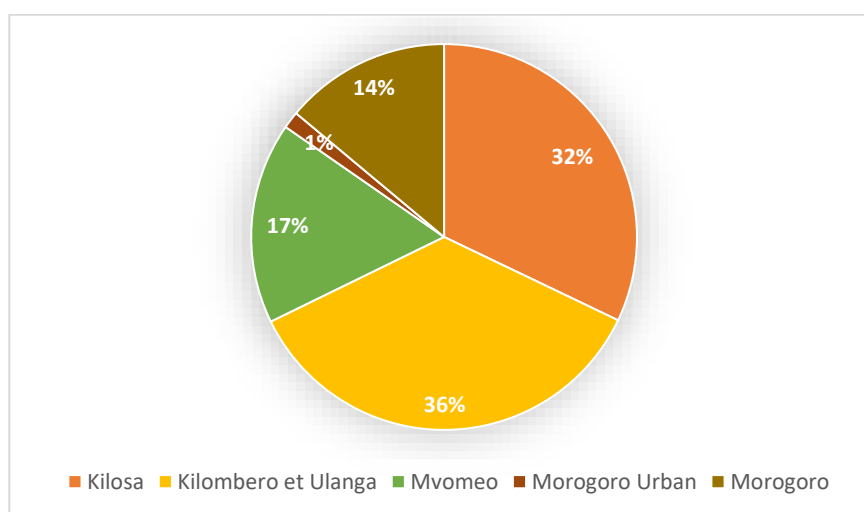
### *3. L'élevage : une activité de plus en plus pratiquée et de plus en plus contrôlée et restreinte*

L'élevage constitue également une activité importante dans la vallée. Les études réalisées dans les années 1950 y indiquaient déjà la présence de bétail, alors même que l'élevage ne représentait pas une activité significative dans la région sud tanzanienne. À l'époque, l'élevage était confiné au sud-est de la vallée, mais aujourd'hui, cette activité s'étend à son ensemble, et est de plus en plus pratiquée, essentiellement par les Sukuma, les Maasaï et les Barbaig.

Le Tableau (Tableau et le graphique (**Graphique 4**) ci-dessous montre l'importance du nombre de têtes de bétail dans les districts de la vallée du Kilombero <sup>409</sup>, par rapport aux autres districts de la région de Morogoro. Le district de Kilosa (également composée d'une vallée au nord de celle de Kilombero) est également dense en bétail.

---

<sup>409</sup> Les données relatives aux districts d'Ulanga et de Kilombero ont été regroupées pour former une seule unité qui représente la vallée du Kilombero.



Graphique 4. Total de bétail par district dans la région de Morogoro (Source: URoT, 2012)

Tableau 10. Nombre de bétail par district selon les catégories (Source : URoT, 2012)

District Name	Cattle	Goats	Sheep	Donkey	Pigs	Chicken	Total/ district	%
Kilosa	215040	93737	25098	2930	5097	500612	842514	32,9%
<b>Kilombero et Ulanga</b>	<b>165369</b>	<b>26804</b>	<b>23890</b>	<b>419</b>	<b>7397</b>	<b>711889</b>	<b>934483</b>	<b>36%</b>
Movemoro	172827	51161	20121	385	6243	192325	383584	15%
Morogoro Urban	4170	4300	180	3	3130	25640	37423	1,5%
Morogoro	35935	295404	5467	55	2543	25804	364908	14,2%
<b>Region Total</b>	<b>593341</b>	<b>441406</b>	<b>74756</b>	<b>3792</b>	<b>24410</b>	<b>1456270</b>	<b>2562912</b>	
<b>% livestock type</b>	23,2%	17,2%	2,9%	0,1%	1,0%	56,8%	100,0%	



Planche 11. Bétail à Ifakara et marché au bétail à Kikurukutu (Réalisation : A. Blache, 2019)

En haut, un troupeau traversant la ville d'Ifakara vers le sud de la vallée du Kilombero (A. Blache, 18/03/2017). En bas, le marché au bétail à Kikurukutu, hameau de Ihenga (alors commune de Mofu) (A. Blache, 22/03/2017).

Nous reviendrons sur le sujet de l'élevage et des migrations d'éleveurs dans la vallée tout au long de cette partie, car cette « problématique » occupe une place prépondérante dans les discours de mise en conservation de l'environnement, tout autant que dans les discours visant à la mise en place de nouvelles plantations.

## **B. Une situation foncière conflictuelle : enjeux socio-écologiques et modèles de planification**

Si les investissements sont majoritairement le fait d'acteurs internationaux, aujourd'hui, l'État tanzanien facilite ces investissements, notamment au travers du récent programme SAGCOT, et au travers de politiques et d'un corpus législatif en cohérence avec une politique de libéralisation du marché. L'État matérialise également son pouvoir par la création de cartes et de plans d'aménagement. Nous verrons dans cette section et tout au long de cette partie, comment les plans d'aménagement inhérents à la vallée du Kilombero, constituent des éléments de compréhension de la situation foncière et des zonages à l'échelle des districts. D'autre part, s'ils peuvent procurer une photographie de la situation à un instant « T », les plans d'aménagement prévisionnels servent également à présenter les futurs projets d'investissement, et constituent une clé de compréhension du rôle et du pouvoir de l'État dans l'allocation des terres.

### ***1. Les plans-cadres d'aménagement : une vision à l'instant « T » de la situation foncière et des projets futurs***

Les plans-cadres d'aménagement du territoire foncier des districts (« *District Land Use Plan* » – ci-après DLUP) qui composent la vallée du Kilombero, sont des sources importantes permettant de se forger une vision d'ensemble de la situation foncière, mais également d'obtenir des détails (bien que non exhaustifs) des données – données intéressantes à exploiter notamment pour leur inadéquation parfois flagrante avec la réalité vécue –, des différentes formes d'enclosure, des variations démographiques, et des activités socio-économiques. De nombreux rapports ont été établis par les membres des départements d'aménagement des districts en question, en étroite collaboration avec la Commission nationale de planification foncière (NLUP)<sup>410</sup>. Ces rapports sont présumés avoir été élaborés à la suite de rencontres avec les membres des conseils de villages, ces derniers étant censés faire valider le plan final par les villageois lors d'une assemblée

---

<sup>410</sup> Instance dépendante du Ministère des Terres, de l'Urbanisme et du Logement.

villageoise. Les rapports des districts d'Ulanga (2013) et du Kilombero (2016 <sup>411</sup>), étaient pourtant d'une inégale exhaustivité : celui d'Ulanga compilait des cartes de géomorphologie, des divisions administratives, de la qualité des sols, et se composait de 142 pages. Celui du district de Kilombero ne comportait « que » 14 pages et ne faisait qu'aborder les différents usages des sols existants ou planifiés <sup>412</sup>.

Jusqu'en 1974, les districts d'Ulanga et de Kilombero ne formaient qu'une seule et même entité : le district d'Ulanga. Par la suite, ce district unique fut scindé en deux districts (Ulanga et Kilombero) et depuis 2017, la vallée du Kilombero est administrativement divisée en trois districts : le district de Kilombero à l'ouest, celui d'Ulanga à l'est, et celui de Malinyi au sud (**Carte 1**) <sup>413</sup>. Comme je l'ai évoqué dans l'**Introduction Générale** de la thèse, durant la période où j'ai effectué mes terrains de recherche, le district de Malinyi faisait encore partie du district d'Ulanga. La cartographie présentée dans cette section et les cartes officielles (**Annexes 5 à 8**), sont issues des DLUP de Kilombero <sup>414</sup> et d'Ulanga (avant la subdivision de ce dernier), ainsi que des fichiers cartographiques sources, obtenus auprès de leurs départements d'aménagement respectifs. Le calcul des différentes catégories foncières présenté ci-après (**Tableau 11**), a cependant été réalisé sur la base des derniers rapports de planification des trois districts datant de 2016 <sup>415</sup>.

L'image foncière globale renvoyée par chacun des districts, nous éclaire ainsi sur les différentes catégories légales des terres qui définissent aujourd'hui, l'accès aux

---

<sup>411</sup> Tous deux obtenus le 16/08/2016 auprès des responsables du département d'aménagement (Land Department) du district de Mahenge et des responsables des programmes liés au site Ramsar.

<sup>412</sup> Dans une perspective d'analyse critique de la cartographie – à la fois comme outil de pouvoir et comme pouvant être outil d'émancipation –, nous reviendrons par la suite et au travers des différents cas, sur le rôle de ces plans d'aménagement qui, à une plus grande échelle, se déclinent en plans d'aménagement villageois.

<sup>413</sup> Bien que la plantation KSCL dispose d'un *estate* situé dans le sud du district de Kilosa, à la bordure du district de Kilombero, le long de la rivière Great Ruaha.

<sup>414</sup> Le plan d'aménagement prévisionnel du district de Kilombero pour les années 2016-2036 (NLUP, 2017), ne montre pas de changement significatif par rapport à celui de 2012, hormis des précisions sur la délimitation de la frontière du district avec la région d'Iringa à l'ouest, et l'indication dans la légende d'une terre co-détenue par l'entreprise Suisse Kilimo Cha Yesu (KCY) et l'ONG Suisse Mumau, soutenues par HST - Help for Self-Help (Haule, 2015 ; Land Matrix, 2020).

<sup>415</sup> Disponibles uniquement depuis 2018.

ressources des populations villageoises. Nous avons vu précédemment qu'il existe en Tanzanie, trois catégories principales du foncier : les terres gouvernementales (« *general lands* »), les terres de réserves environnementales (« *reserve lands* ») et les terres villageoises (« *village lands* »).

Comme nous pouvons l'observer dans le **Tableau 11** et le **Graphique 5** ci-après, près de 50 % des terres des trois districts qui composent la vallée sont dévolus aux réserves environnementales. Si l'on regroupe les terres gouvernementales et les terres de réserves, alors plus de **70%** de l'ensemble des terres des trois districts **ne sont pas des terres villageoises** et sont par conséquent **inaccessibles** aux populations, du moins de façon légale. Les districts ne sont pas égaux s'agissant du privilège de préemption de l'État sur les terres. **60,10 %** des terres du district de Kilombero ne sont pas des terres villageoises, alors que les villageois se voient refuser l'usage de **70,84 %** des terres du district d'Ulanga. Le district de Malinyi, *de jure* « consacré » comme une division administrative territoriale indépendante après sa séparation d'avec le district d'Ulanga en 2016, se composait alors de plus de **85 %** de terres n'appartenant pas aux villageois.

**Tableau 11. Part des catégories foncières dans les trois districts en 2016 (Source : Wilson *et al.*, 2017 : 18, d'après NLUP, 2016)**

District	Aire totale	Terres villageoises		Terres gouvernementales		Terres de réserves environnementales		Terres non-villageoises
<b>Kilombero</b>	<b>1 491 800</b>	<b>595 245,65</b>	<b>39,90%</b>	<b>142 542,50</b>	<b>9,56%</b>	<b>754 011,83</b>	<b>50,54%</b>	<b>60,10%</b>
<b>Ulanga</b>	<b>1 068 889</b>	<b>311 714,59</b>	<b>29,16%</b>	<b>252 216,78</b>	<b>23,60%</b>	<b>504 958,06</b>	<b>47,24%</b>	<b>70,84%</b>
<b>Malinyi</b>	<b>1 111 173</b>	<b>164 222,34</b>	<b>14,78%</b>	<b>474 501,60</b>	<b>42,70%</b>	<b>472 449,91</b>	<b>42,52%</b>	<b>85,22%</b>
<b>Total</b>	<b>3 671 862</b>	<b>1 071 182,58</b>	<b>29,17%</b>	<b>869 260,88</b>	<b>23,67%</b>	<b>1 731 419,80</b>	<b>47,15%</b>	<b>70,83%</b>

**Graphique 5. Répartition des catégories légales des terres (Source : Wilson *et al.*, 2017 : 18, d'après NLUP, 2016)**



Avant la séparation des deux districts, le plan-cadre d'aménagement du territoire foncier d'Ulanga présentait 188 878 ha de terres réservées à la Banque foncière (« *Land bank* ») au sud de la vallée, comme étant une « réserve foncière » en 2013 (d'après le DLUP d'Ulanga, 2013 ; **Annexe 8**). Ce sont en partie ces terres du district qui par la suite furent transférées au district de Malinyi. Quand bien même nous n'avons pas eu accès au plan-cadre de 2016 de Malinyi, nous savons 43 % du district ont été affectés à l'État au titre de terres gouvernementales (en 2016). Partant, nous supposons donc que cette banque foncière est toujours en cours d'institutionnalisation <sup>416</sup>.

<sup>416</sup> Ceci étant, on ne peut supposer que ces 188 878 ha de terres auparavant définies comme « banque foncière » sont aujourd'hui catégorisées comme « terres gouvernementales », mais qu'elles sont simplement

Les terres gouvernementales comprennent à la fois les plantations dont le droit d'usage a été transféré à des acteurs étrangers, les plantations forestières appartenant aux districts, les sites militaires et leurs plantations, ainsi que les sites miniers ou d'extraction d'hydrocarbures <sup>417</sup> notamment. En effet, d'après le Land Act de 1999, une terre inutilisée ou vacante, même située au sein d'un village, pourrait être requalifiée juridiquement de « terre gouvernementale ».

Dans le même ordre d'idée, une terre située au sein d'un village, habitée par des villageois et faisant l'objet d'une exploitation par ceux-ci, pourrait néanmoins être qualifiée juridiquement de « terre gouvernementale », dès lors qu'un projet d'investissement est prévu par l'État, « dans l'intérêt de la nation ». Il est ainsi extrêmement difficile de catégoriser précisément et objectivement les surfaces à partir des différents plans d'aménagement, que ce soit à l'échelle des districts, ou à celle des villages <sup>418</sup>. Par ailleurs, les « terres de réserve » représentent l'ensemble des formes d'aires protégées qui ne relèvent pas des villages. Ainsi, les « forêts villageoises » ne sont normalement pas comptabilisées comme « terres de réserve », mais comme « terres villageoises » <sup>419</sup>. Néanmoins, de nombreux problèmes apparaissent lorsqu'il s'agit d'estimer les surfaces. A titre d'exemple, on retrouve au sein des plans d'aménagement villageois (« *Village Land Use Plans* » – ci-après VLUP), des terres dites « de réserve », ou encore des portions de plantations, espaces n'appartenant donc pas aux villageois.

---

encore conçues comme pouvant être transférées à des investisseurs au travers de la Banque foncière du Centre d'investissement tanzanien (TIC).

<sup>417</sup> Il est important de noter qu'aucun site minier ou d'extraction d'hydrocarbure n'est présenté dans les plans d'aménagement des districts. Ces sites (comme par exemple celui d'Epanko), n'apparaissent qu'à l'échelle des plans d'aménagement villageois, ou dans certains documents relatifs au site Ramsar.

<sup>418</sup> Même si les catégories étaient « claires », précises, univoques et que les règles d'accès étaient respectées, une évaluation sur la base des plans d'aménagement serait impossible, au vu des disparités observées lors de la consultation des différents fichiers de formes (« *shapefiles* ») obtenus auprès des départements de cartographie des districts de Kilombero et d'Ulanga. En effet, les « *shapefiles* », qu'ils soient utilisés pour le plan d'aménagement d'un district ou celui d'un village, ne sont pas nécessairement les mêmes.

<sup>419</sup> Contrairement aux chiffres du document précédemment cité du SAGCOT (2012e : 135) qui indique que 91,4 % des terres du « cluster Kilombero » sont désignés comme « aires de conservation », alors-même que ces aires de conservation comprennent les forêts villageoises.



Par ailleurs, à l'échelle des districts ou des villages, les plans d'aménagement ne représentent pas toujours les « corridors écologiques » ou les « aires de gestion de la faune sauvage » (« *Wildlife Management Areas* » - WMA), alors que ces espaces spécifiques sont bien représentés dans les documents officiels des organisations paraétatiques en charge de la protection de la faune sauvage. Dans certains cas, ces corridors et ces aires de gestion sont même effectivement établis, et par conséquent légalement inaccessibles à toute culture ou à toute activité ou infrastructure humaine, alors même que les plans d'aménagement villageois récemment validés ne les représentent pas. Il convient par conséquent de déterminer dans quelles mesures ces espaces spécifiques sont pris en compte (ou non) dans l'évaluation globale des différentes catégories foncières <sup>420</sup>, ou du moins, si l'évaluation exacte est impossible, de l'indiquer dans la distinction des catégories foncières de la vallée. Il m'a par exemple été impossible de procéder à cette évaluation sur la base des observations et relevés GPS effectués sur le terrain, au vu d'une part de l'état d'avancement des projets de réserves, mais d'autre part également, des différentes formes d'occupations illégales, des conflits liés à l'allocation des titres d'occupation entre villageois, des conflits de frontières inter-villageoises, ou encore des juxtapositions de catégorisations foncières « légalement » reconnues.

Les VLUP sont ainsi légitimés auprès des villageois comme « [l]'un des éléments clés qui leur permet d'avoir un succès durable dans les activités économiques et sociales » <sup>421</sup> (Kilombero District Land Use Plan, 2016-2036 : ii). S'ils sont liés aux projets d'investissement du SAGCOT, ces plans d'aménagement sont régis par une loi datant de 2007 (*Land Use Planning Act*), qui introduit la notion de « planification de l'usage des terres villageoises ». Cette loi vise non seulement à organiser l'usage des terres au sein des villages, qu'ils soient des espaces de culture, de pâture, des espaces résidentiels, de centres de commerce ou encore, des zones de réserves pour la protection de l'environnement. Ils ont également pour but de déterminer des surfaces réservées soit aux usages futurs des

---

<sup>420</sup> Ils ne sont pas indiqués dans les calculs de ces catégories foncières, car ces corridors écologiques ne sont pas transférés directement en tant que « terres de réserve », mais peuvent rester labélisés « terres villageoises ».

<sup>421</sup> [*one of the key elements for enabling [them] to have sustainable success in economic and social activities*].

villageois, soit pour un potentiel transfert d'une partie du village au gouvernement, à une ONG ou à un investisseur.

D'après la loi de 2007, les villageois sont censés réserver entre 15 et 20 % des terres du village en prévision d'un investissement lors de l'établissement des plans d'aménagement. Si un investissement est effectué sur les terres villageoises par un acteur étranger, alors les terres concernées sont catégorisées en terres gouvernementales. La loi de 2007 précise l'importance des villageois dans le processus en disposant que « chaque conseil de village est une autorité d'aménagement du territoire pour le village concerné »<sup>422</sup>, et que les plans d'aménagement du territoire doivent être approuvés par les assemblées villageoises<sup>423</sup> (Land Use Planning Act, 2007 : 13). Officiellement donc, le processus doit être participatif et doit suivre les directives stipulées dans le document intitulé « Directives pour la gestion participative de l'utilisation des terres des villages en Tanzanie » (« *Guidelines for Participatory Village Land Use Management in Tanzania* »)<sup>424</sup>. Le moyen permettant de s'assurer du caractère participatif du processus fut l'instauration d'une équipe de gestion de l'utilisation des terres dans chaque village (« *Village Land Use Management Team* »), afin d'assister les villageois, le district, la Commission des terres et les experts dans la délimitation des zones et des frontières spécifiques.

Au niveau des villages, la formalisation des terres comporte deux étapes distinctes mais interdépendantes. En premier lieu, les frontières du village doivent être identifiées, démarquées et enregistrées aux fins de l'obtention d'un certificat foncier de village (*Village Land Certificate – VLC*), certificat réglementé par la Loi sur les terres villageoises (*Village Land Act*) et délivré par le Commissaire aux terres. C'est ce certificat qui confère au conseil du village le droit de gérer les terres ainsi délimitées (*Village Land Act*, 1999 : 49-50). En cas de contestation entre plusieurs villages quant à la délimitation des frontières, le ministre des terres est tenu de nommer un « médiateur » qui assistera les parties en conflit afin de trouver un « compromis » (*Village Land Act*, article 7., paragraphe 2., point a.).

---

<sup>422</sup> [Every village council shall be a village land use planning authority for the respective village].

<sup>423</sup> [Subject to approval by respective Village Assembly [...]].

<sup>424</sup> Ce document créé en 2007 a été revu en 2011 et était intitulé « *Guidelines for Participatory Village Land Use Planning, Administration and Management in Tanzania* », puis en 2020, et est maintenant intitulé « *Guidelines for Integrated and Participatory Village Land Use Planning, Management and Administration in Tanzania* ».

En second lieu, à la suite du processus de certification des frontières villageoises et de la délivrance du VLC, l'évaluation des différents usages des terres du village doit être effectuée afin d'obtenir un Plan d'aménagement villageois (VLUP). Deux plans sont élaborés. Le premier doit décrire l'usage actuel des terres, et le second doit prévoir l'usage des terres du village pour les dix prochaines années. Nous avons déjà noté qu'un VLUP doit nécessairement être mis en place, afin qu'un conseil de village, puis le district et finalement la Commission des terres puissent accorder des droits dérivés aux investisseurs au sein du village (*Village Land Act*, section 33 : 169).

Pourtant, malgré ce cadre réglementaire prometteur, deux aspects concernant ce programme de planification méritent d'être évoqués. En premier lieu, la mise en œuvre de ces politiques est loin d'être homogène dans le pays : on observe des variations importantes dans les pratiques entre les régions, les districts, les communes ou les villages. Les droits des villageois à être consultés et à participer à l'exercice de planification de leurs terres villageoises sont parfois purement et simplement ignorés par les autorités locales, qui sont alors considérées comme des « courtiers locaux » du gouvernement central, des investisseurs ou des institutions internationales. En effet, au vu des éléments recueillis lors des terrains successifs dans la vallée du Kilombero, j'ai pu observer que si la planification villageoise est censée être « participative et inclusive », elle peut également être utilisée comme un outil par les autorités de l'État afin de transférer les terres que les villageois conçoivent comme étant les leurs, à un investisseur, ou pour la création d'une réserve environnementale. Les zonages dessinés sur les plans d'aménagement représentent des patchworks de couleur plus ou moins esthétiques qui sont en inadéquation avec la réalité d'utilisation des sols. Nous rejoignons ici Vandergeest et Peluso (1995 : 387) lorsqu'ils soulignent le fait que « les cartes sont bien plus que des représentations de la réalité ; ce sont des instruments par lesquels les organismes d'État tracent des frontières, créent des territoires et font valoir leurs droits devant les tribunaux »<sup>425</sup>, si tant est qu'elles représentent une quelconque « réalité ».

---

<sup>425</sup> [Maps do more than represent reality; they are instruments by which state agencies draw boundaries, create territories, and make claims enforced by their courts of law].

En 2016, la vallée du Kilombero, 191 villages étaient reconnus par les autorités des trois districts. 51% de ces villages possédait un plan d'aménagement (**Tableau 12**). Mais ces plans pouvaient avoir été établi en 2012, ou être en cours de validation.

**Tableau 12. Administration et plans d'aménagement en 2016 (Source : Wilson *et al.*, 2017a : 17)**

District	Communes	Villages	Hameaux	% de VLUP
Kilombero	26	99	383	53%
Ulanga	21	59	222	49%
Malinyi	10	33	164	48%
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>191</b>	<b>769</b>	<b>51%</b>

Si les districts et villages de la vallée du Kilombero comptent un nombre de plans d'aménagement réalisés (51 % pour le villages) plus important que sur l'ensemble du pays, c'est d'une part parce qu'ils se situent au sein d'un cluster du SAGCOT, mais également parce que les trois districts font partie du site Ramsar ; et d'autre part parce que les trois districts constituent des projets pilotes dans le cadre du nouveau programme de soutien à la régulation foncière tanzanien (Land Tenure Support Programme – LTSP).

## ***2. Une augmentation démographique « alarmante » pour l'écologie***

La vallée du Kilombero et sa zone humide n'attirent pas que l'attention des grands groupes privés, des institutions internationales, gouvernementales et des ONGs. Si l'on compile les recensements réalisés à différentes périodes et ceux réalisés dans les districts de Kilombero, d'Ulanga et de Malinyi réalisés en 2016 <sup>426</sup>, on constate une croissance de 87,3 % de la population entre 1967 et 1988, de 57,8 % entre 1988 et 2002, et de 30,7 % entre 2002 et 2012. La croissance démographique annuelle est estimée à 3 % dans la vallée, comparée à des taux oscillants entre 0,5 et 1,5 % dans les districts alentours (MNRT, 2017) (**Tableau 13** et **Graphique 6**). D'après les recensements successifs effectués entre

---

<sup>426</sup> J'ai eu accès aux plans d'aménagement de Kilombero et d'Ulanga auprès des départements d'aménagement de ces deux districts respectivement en juillet 2015 et août 2016, mais ces derniers ne comprenaient que les recensements datant de 2012. Je n'ai pas directement eu accès aux plans de 2016, mais j'ai pu consulter les données en ligne parmi les documents de la Commission Nationale de la Planification Foncière (NLUP, 2017), et parmi les documents relatifs au site Ramsar (Wilson *et al.*, 2017).

1967 et 2016, nous pouvons observer un taux global d'augmentation de 449,5 % entre 1967 et 2012, et un taux d'augmentation de 117,4 % entre 1988 et 2012 (URoT, 2016a).

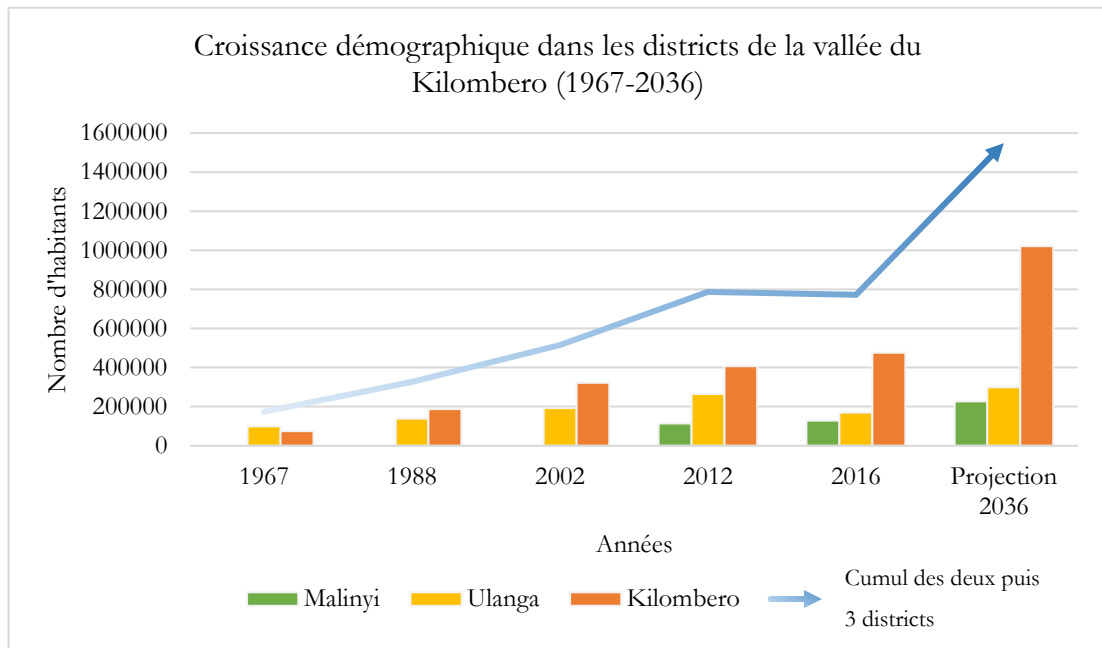
Si l'on considère la période 1967-2016, la vallée du Kilombero dans son ensemble a connu une augmentation démographique de 343,5 %. En 2012, le district de Kilombero comptait 407 880 personnes et en 2016, les autorités prévoient une augmentation de la population jusqu'à 655 436 personnes d'ici 2036, soit une augmentation de 61% de la population. On peut lire dans le plan d'aménagement du district de Kilombero de 2016 : « D'ici 2036, le district comptera une population totale de 655 436 habitants et 151 888 ménages. La superficie consacrée à l'agriculture est de 404 828,06 hectares, soit 2,65 hectares par ménage » <sup>427</sup> (Kilombero DLUP, 2016-2036 : 8) <sup>428</sup>.

**Tableau 13. Population par district depuis 1967 et projection 2036 (Source : NLUP, 2017 ; Wilson et al., 2017 : 53)**

	1967	1988	2002	2012	2016	Projection 2036	Taux de croissance annuelle
<b>Kilombero</b>	74 222	187 593	321 611	407 880	475 329	1 021 657	<b>3,9%</b>
<b>Ulanga</b>	100 000	138 642	193 280	169 294	169 294	299 757	<b>2,9%</b>
<b>Malinyi</b>	-	-	-	114 202	128 037	226 801	<b>2,9%</b>
	<b>174 222</b>	<b>326 235</b>	<b>514 891</b>	<b>691 376</b>	<b>772 660</b>	<b>1 548 215</b>	<b>3,23%</b>

<sup>427</sup> [By the year 2036 the district will have the total population of 655,436 people having 151,888 households. The area set aside for agriculture is 404,828.06 hectares which will provide 2.65 hectares per household].

<sup>428</sup> Cependant, encore une fois, s'il est indiqué 404 828,06 ha de terres consacrées à l'agriculture, il n'est pas mentionné si celles-ci sont cultivées par les villageois ou si elles représentent également les grandes plantations. Lorsque nous reprenons les données présentées par la NLUP (2017), les terres villageoises du district de Kilombero représentent 595 245,65 ha et les terres gouvernementales 142 542,50 ha. On peut cependant supposer que le chiffre présenté de 2,5 ha de terres par ménage se base sur les terres cultivées par les villageois, et donc faisant partie des « terres villageoises ».



**Graphique 6. Croissance démographique dans les districts de la vallée depuis 1967 et projection 2036 (Réalisation : A. Blache, 2019; Source : (Source : NLUP, 2017 ; Wilson *et al.*, 2017 : 53)**

Cette croissance démographique est la conséquence de plusieurs facteurs : les plans de relogement durant les différentes périodes coloniales avaient déjà concentré les populations dans les interstices des réserves environnementales, le long des routes. Dans les années 1970, la politique de villagisation et la construction du chemin de fer TAZARA avaient entraîné une forte migration de population et l'installation de nombreux travailleurs du rail (Monson, 2009). Depuis les années 1980, la population a fortement augmenté du fait de l'immigration d'éleveurs et d'agro-pasteurs dont les terres asséchées dans le nord-ouest du pays ne leur permettaient plus de subsister ; du fait de l'expulsion des paysans et éleveurs de la région de Mbeya lors de la privatisation des anciens *estates* laissés à l'abandon (Tenga *et al.*, 2008; Maganga *et al.*, 2009) ; mais aussi du fait de l'expulsion de paysans à la suite de l'expansion du Parc national Ruaha dans la région d'Iringa (paysans relogés dans la vallée avec le concours du WWF notamment) ; de la délimitation du Parc national des monts Udzungwa, ou encore du fait des multiples conflits fonciers dans la vallée de Kilosa (Benjaminsen *et al.*, 2009). Enfin, l'immigration de travailleurs et d'investisseurs attirés par les nouvelles opportunités offertes par les plantations (emplois, agriculture sous contrat), a également constitué l'un des facteurs de cette importante croissance démographique. Les expulsions et la mobilité engendrée par celles-ci ont façonné la vallée, modelant de nouveaux hameaux et villages dans les

interstices de plus en plus resserrés des parcs et des plantations industrielles. Par ailleurs, le programme du gouvernement SAGCOT (SAGCOT, 2013a : 51) souligne les raisons de cette croissance démographique récente :

« Au cours des dix dernières années, et plus particulièrement après les expulsions des agro-pasteurs d'Ihefu [District de Mbarali] en 2006 et le conflit entre les Maasai et les cultivateurs à Kilosa, le nombre de groupes d'éleveurs et d'agro-pasteurs tels que les Maasai, les Sukuma et les Barabaig se déplaçant dans la vallée a augmenté. Ils sont venus à la recherche de pâturages en raison des pressions exercées sur les pâturages ailleurs. Les relations entre les éleveurs et les villageois sont souvent considérées comme mauvaises, en raison des plaintes selon lesquelles leur bétail endommagerait les cultures. De nombreux Sukuma (agro-pasteurs), par rapport aux Maasai et aux Barabaig, ont mieux réussi à s'intégrer dans les communautés où ils se sont installés. [...] Ils louaient des terres, faisaient des cultures et avaient même des postes dans les structures de gouvernance communautaire et les organisations communautaires (CBO – Community Based Organization). Les Maasai et les Barabaig, en revanche, ont eu tendance à être plus isolés des communautés et des prises de décision » <sup>429</sup>.

Cette croissance démographique a eu pour conséquence une exploitation accrue des ressources et une extension des surfaces mises en culture ou en pâture. De nombreuses études ont montré l'évolution de l'usage des sols dans la vallée. W.A. Ntongani *et al.* (2014) se sont par exemple intéressés aux représentations locales de l'évolution du paysage de la vallée. En recourant à la connaissance vernaculaire des transformations des usages des sols, ainsi qu'à l'étude des différentes populations aviaires. Les auteurs ont mis en avant la conversion des zones boisées et des prairies en zone de culture ou en terre de pâturage. Les forêts ont également été transformées en espaces de

---

<sup>429</sup> [Over the last 10 years, and especially after the 2006 evictions of agro-pastoralists from Ihefu [Mbarali District] and conflict between Maasai and crop farmers in Kilosa, the number of pastoralist and agro-pastoralist groups such as the Maasai, Sukuma and Barabaigs moving into the valley has increased. They have come in search of grazing land due to pressures on grazing elsewhere. The relationship between pastoralists and villagers is often reported to be poor, due to complaints that their cattle cause damage to crops. Many Sukuma (agro-pastoralists), in comparison to the Maasai and Barabaig, have been more successful in becoming integrated into the communities in which they settle. [...] They were renting land, growing crops and even had positions in community governance structures and community-based organisations (CBOs). The Maasai and Barabaig, on the other hand, have tended to be more isolated from communities and decision making].

culture, en terres de pâture, ou encore en zones résidentielles. C'est ce qui expliquerait, selon les personnes avec lesquelles je me suis entretenue, la diminution du nombre d'oiseaux présents principalement dans la plaine alluviale. Les pêcheurs que j'ai interrogés constatent par ailleurs, une baisse des ressources poissonnières depuis la fin des années 1980. Certains imputent cette baisse au « changement climatique », à l'utilisation d'intrants chimiques dans les champs agricoles, mais aussi à la présence de plus en plus importante de bétail dans les zones humides.

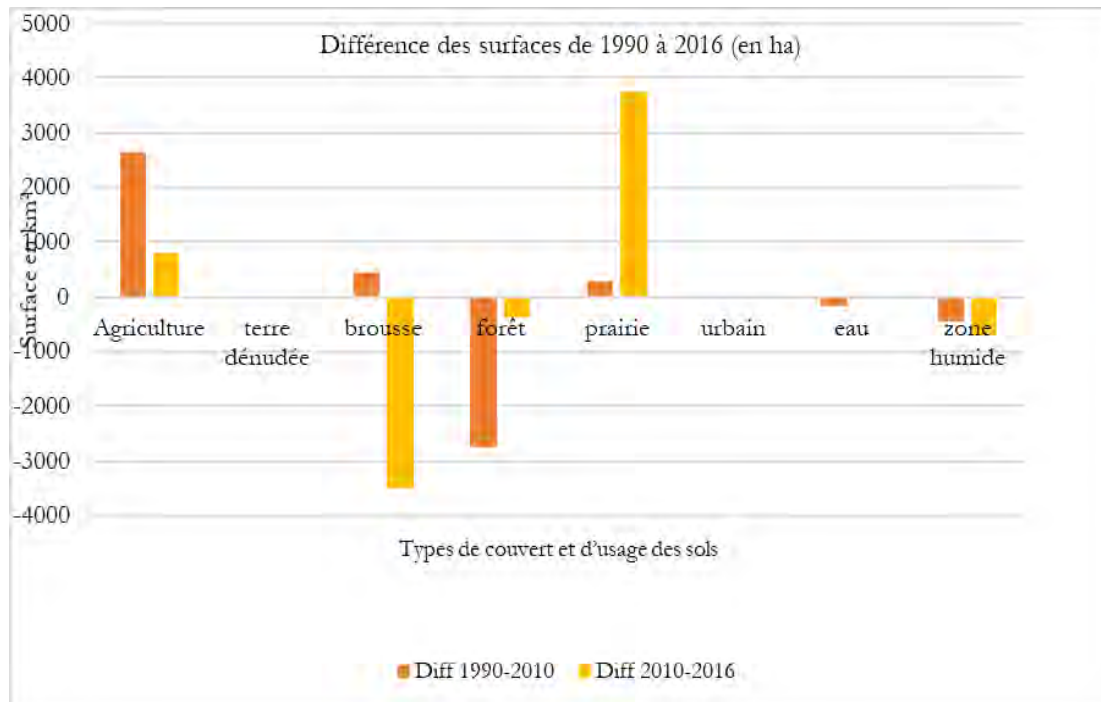
Les changements de couvert et d'usage des sols ont été analysés dans le cadre de plusieurs études (Leemhuis *et al.*, 2017 ; Mombo *et al.* 2011 ; Näschen *et al.*, 2019). Récemment, Leemhuis *et al.* (2017) ont analysé ces changements sur une période de trente ans (de 1994 à 2004 et de 2004 à 2014), sur l'ensemble de la vallée. À une plus grande échelle (c'est-à-dire sur une plus petite surface), H.A. Seki *et al.* (2017) ont analysé les transformations du couvert des sols dans le marais de Kibasira (entre Mofu et Mngeta, à proximité de la plantation de riz KPL), entre les années 1990, 1998 et 2011. Les deux études précitées ont révélé une augmentation importante de la surface des sols mis en culture, aux dépens des forêts et du papyrus, et dénoncent les conséquences négatives de l'extension des terres mises en culture vers les zones humides, sur les animaux et la biodiversité. Lors de la saison sèche, les sols sont nus car la majorité des paysans pratiquent l'agriculture pluviale et n'ont pas de systèmes d'irrigation à partir des eaux souterraines. Les projets de développement de systèmes d'irrigation ont été nombreux depuis la période coloniale, et les nouveaux projets d'intensification agricole les réactivent.

N.K. Msofe *et al.* (2019) ont également proposé une analyse de l'évolution des sols de 1990 à 2016 (**Tableau 14, Graphique 7**), et ont conclu, de la même façon, à une augmentation des surfaces agricoles aux dépens des forêts et des zones humides. Ils ont observé une intensification de l'usage des sols depuis les années 1990 à la suite du tournant capitaliste néolibéral des politiques agricoles qui menèrent à la privatisation des *estates* et à une intégration croissante des producteurs à l'économie de marché. Lorsque l'on reprend les données compilées par Msofe *et al.* (2019) issues du site <http://glovis.usgs.gov/> pour les années 1990, 2010 et 2016, on peut observer une baisse constante des ressources en eau, des forêts et de la brousse, au profit des surfaces cultivées et des terres de pâture.



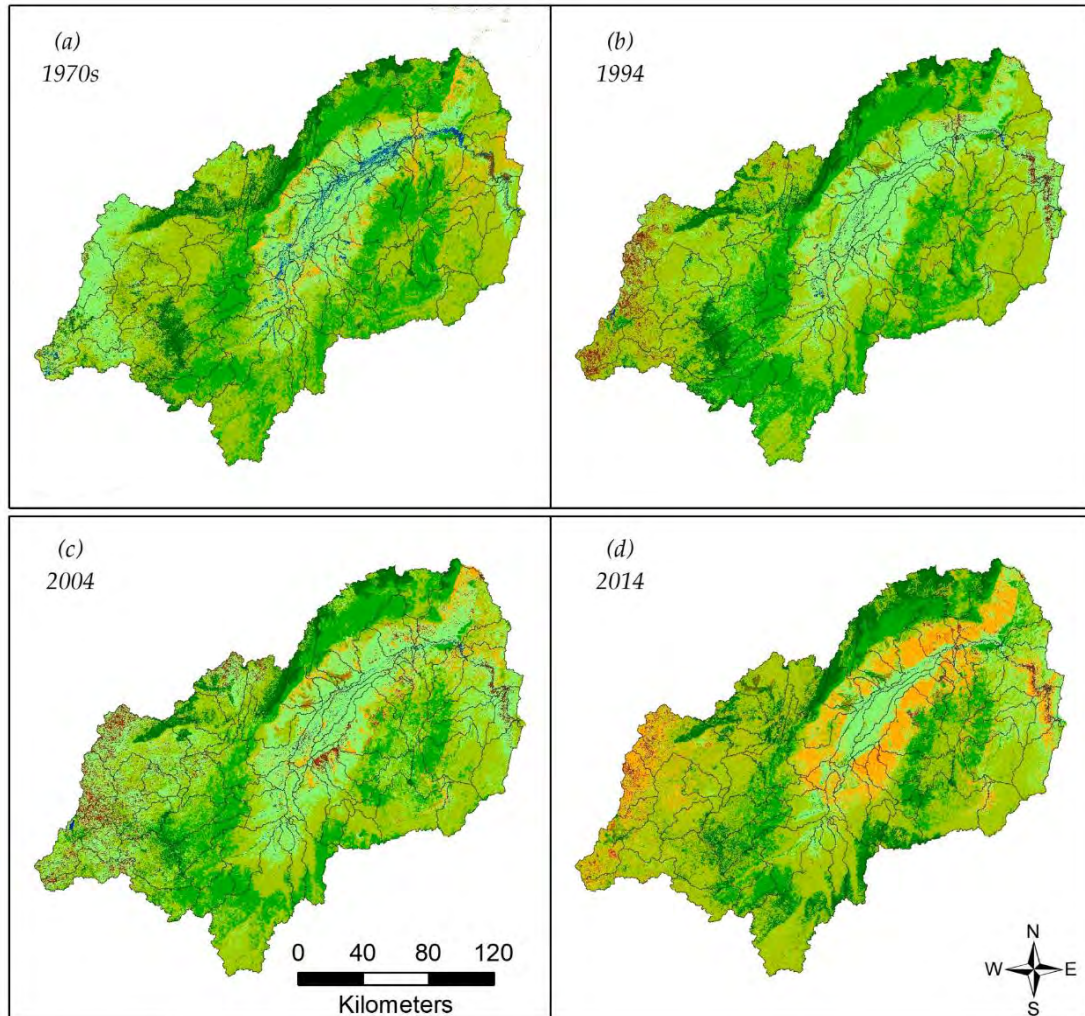
Tableau 14. Changements d'usages des sols de 1990 à 2016 (Source : Msofe *et al.*, 2019)

Usage des sols	1990		2010		2016		1990-2010		2010-2016		1990-2016	
	Surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)	surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)	surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)	surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)	surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)	surface (km <sup>2</sup> )	Surface ratio (%)
Agriculture	1412	5%	4053	13,3%	4842	15,9%	2641	8,7%	789	2,6%	3430	11,3%
terre dénudée	11	0,0%	7	0,0%	7	0,0%	-4	0,0%	0	0,0%	-4	0,0%
brousse	5497	18,0%	5943	19,5%	2460	8,1%	446	1,5%	-3483	-11,4%	-3037	-10,0%
forêt	19544	64,1%	16792	55,1%	16415	53,9%	-2752	-9,0%	-377	-1,2%	-3129	-10,3%
prairie	2370	7,8%	2660	8,7%	6425	21,1%	290	1,0%	3765	12,4%	4055	13,3%
urbain	0	0,0%	1	0,0%	38	0,1%	1	0,0%	37	0,1%	38	0,1%
eau	229	0,8%	56	0,2%	30	0,1%	-173	-0,6%	-26	-0,1%	-199	-0,7%
zone humide	1415	4,6%	966	3,2%	261	0,9%	-449	-1,5%	-705	-2,3%	-1154	-3,8%

Graphique 7. Changement d'usages des sols de 1990 à 2016 (Source : Msofe *et al.*, 2019)

L'analyse de l'évolution des images satellites depuis les années 1970 illustre un déboisement croissant des forêts de *miombo* et des zones humides, ainsi qu'une intensification agricole. Il faut noter que s'il est mentionné un différentiel de 0 pour la catégorie « urbain », cela ne signifie pas que les indicateurs d'urbanité (infrastructures de transport, bâtis, magasins, restaurants) n'a pas augmenté. Le travail réalisé par Näschen *et al.* (2019) permet de visualiser l'augmentation drastique des sols transformés pour

l'agriculture Par ailleurs, l'étude de K. Näschen *et al.* (2019) permet d'illustrer depuis 1968 l'évolution de l'usage des sols dans la vallée au travers des cartes suivantes (**Planche 12**) :



**Legend**

<b>Land use classes</b>	Forest mixed	Forest evergreen	Forest deciduos
Barren	Agriculture	Savanna	Water
Urban, low density	Range-grasses	Wetland nonforested	

**Planche 12.** Evolution du couvert et de l'usage des sols dans la vallée depuis les années 1970 (Source : Näschen et al., 2018)

Ryan Shallom, directeur de l'entreprise de chasse Wild Foot Print <sup>430</sup> répondit à une journaliste du Guardian en 2017 : « pour moi, c'est un chapitre clos, une pilule très

<sup>430</sup> Détenant deux concessions respectivement de 1 304 km<sup>2</sup> et 1 174 km<sup>2</sup> dans l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (Ulanga DLUP, 2012 : 79).

amère que j'ai dû avaler. Kilombero est finie maintenant. C'est terminé »<sup>431</sup> (van der Zee, Tremblay, 13/08/2017). Il écrit également sur le forum Internet Africa Hunting : « Pour ceux qui m'ont suivi sur le Kilombero, je suis désolé de vous annoncer que tout est parti et qu'il n'y a tout simplement plus rien à sauver. [...] La vallée du Kilombero n'est plus »<sup>432</sup> (Shallom, 04/02/2009<sup>433</sup>). La pression démographique et la diminution drastique des forêts, de la biodiversité, tout autant que d'eau dans les zones humides, ont amené les écologues, les autorités en charge de l'environnement, des ONGs (WWF, Frontier-Tanzania), la Coopération au développement belge et l'Union européenne, à proposer d'ajouter de nouvelles aires de protection de la faune sauvage et de la biodiversité, et de renforcer le contrôle de l'accès à ces réserves.

### **C. La vallée du Kilombero contradictions et violences d'un « Eden de biodiversité »**

Nous avons observé la façon dont les différents gouvernements ont restreint l'accès aux ressources pour les populations locales, et la continuité des politiques de conservation de l'environnement, qui, si elles n'ont pas fondamentalement changé, ont continuellement étendu les surfaces des réserves, et donc diminué les surfaces accessibles légalement aux villageois.

#### ***1. Situation actuelle des réserves environnementales dans la vallée : une biodiversité riche « à préserver »***

Dans la vallée du Kilombero, près de 50 % des terres ont été mises en réserve dans un objectif déclaré de protection des zones humides, des forêts et de la faune sauvage (**Tableau 10, Graphique 5**). Reprenant l'imagerie biblique du « jardin d'Eden » (Anderson et Grove, 1987), le propriétaire d'une concession de l'aire de chasse contrôlée

---

<sup>431</sup> [To me it is a closed chapter, a very bitter pill I had to swallow. Kilombero is done now. It's over].

<sup>432</sup> [For those who kept track with me on the Kilombero, I am sorry to report it has all gone and there is simply nothing left to salvage. [...] The Kilombero Valley is no more].

<sup>433</sup> <https://www.africahunting.com/threads/shallom-is-back.8118/>

du Kilombero, la Kilombero North Safari <sup>434</sup> décrit cet espace : « [...] la vallée du Kilombero est la plus grande zone humide d'Afrique de l'Est, et habitat pour un véritable **Eden de biodiversité** » (Aziz, 2014). Dans la même lignée, le rapport visant à la création du site Ramsar souligne le fait que « la plaine inondable de la vallée de Kilombero est **d'importance mondiale, nationale, régionale et locale en termes d'écologie et de biodiversité** » <sup>435</sup> (MNRT, RAMSAR, 2002 : 3).

En effet, plus de 350 espèces de plantes poussent dans la vallée du Kilombero, dont des plantes endémiques et parfois des variétés menacées. La vallée accueille également une importante variété d'espèces animales (Hood *et al.*, 2002 ; Starkey *et al.*, 2002). Le crapaud Merera <sup>436</sup> et le crapaud de Kihansi <sup>437</sup>, y sont (ou y étaient) par exemple des espèces endémiques. Par ailleurs, plus de 300 espèces d'oiseaux ont été recensés dans la vallée, dont certaines endémiques (Dinesen, 2016). Enfin, de nombreux mammifères migrent depuis la Réserve de gibier du Selous jusqu'aux montagnes Udzungwa et habitent de façon saisonnière ou permanente la plaine inondable. C'est le cas notamment des antilopes puku <sup>438</sup>, dont 75% de la population mondiale de l'espèce se trouve dans la plaine (Jenkins *et al.*, 2003), ou encore du primate Colobe baie d'Iringa <sup>439</sup> (Burgess *et al.* 2007). Les migrations d'éléphants, de buffles et de lions sont fréquentes, même si des études ont alerté sur le déclin drastique du nombre d'animaux dans la vallée (Jones *et al.*, 2012 ; Nindi *et al.*, 2014).

La présence d'une telle biodiversité, ainsi que les menaces de déforestation, de braconnage et d'usage des zones humides ont amené les institutions nationales et internationales à multiplier le nombre de réserves environnementales, dont l'accès est plus ou moins restrictif. Si ces réserves ne sont pas nouvelles, et nous avons, dans la **Partie II**,

---

<sup>434</sup> Cette compagnie qui possède deux concessions dans la KGCA (Ruhudji/Ifinga Open area et Mlimba), possède également deux concessions de chasse dans le Selous : Selous L1 et Selous LU1-LU2. Elle est spécialisée dans la chasse au buffle et au léopard.

<sup>435</sup> [Kilombero Valley Floodplain is of global, national, regional and local importance in terms of its ecology and biodiversity].

<sup>436</sup> Le *Amietophrynus reesi*.

<sup>437</sup> Le *Nectophrynoides asperginis*.

<sup>438</sup> Le *Kobus vardoni*.

<sup>439</sup> Le *Ptilocolobus gordonorum* ou encore *Udzungwa Red Colubus* en anglais.

observé l'évolution de certaines d'entre elles depuis la colonisation, resituons ici les différentes aires de conservation présentes de nos jours, dans la vallée (**Carte 5**).

Au nord, se trouve le Parc national de Mikumi (PNM), s'étendant sur une superficie de 323 000 ha. Le PNM a en premier lieu été établi comme réserve de gibier en 1951 (pendant la colonisation), puis, en 1964, 107 000 ha de cet espace ont été reconvertis en parc national. En 1975, 216 000 ha supplémentaires au nord et au sud, ont été ajoutés à la surface initiale de 107 000 ha. À l'est, la Réserve de gibier du Selous, s'étendant actuellement sur une superficie de 5 400 000 ha, est découpé en 47 blocs de chasse. Pour rappel, c'est en 1974 que son expansion a atteint son maximum pour former les frontières actuelles (Noe, 2019 : 7). Le Parc national de Mikumi tout autant que la Réserve de gibier du Selous ont donc vu leurs surfaces largement accrues pendant la période *ujamaa*, alors même qu'étaient forcées de se regrouper les Tanzaniens dans des villages et que des terres auparavant habitées ou « utilisées » étaient laissées « vacantes ». La Réserve de gibier du Selous fut inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982. Depuis la fin des années 1990, dix aires de gestion dites « participatives » de la faune sauvage (Wildlife Management Areas – WMA) ont été créées à la bordure du Selous (Noe, 2019 : 3). Alors que son expansion a été soutenue par de nombreuses initiatives et capitaux internationaux, l'étude de la mise en place et de la gestion du Selous par J.L. Paul *et al.* (2011) nous éclaire sur « la constance du pouvoir, colonial et postcolonial, qui a permis la construction d'une nature sauvage, purifiée de toute présence humaine et le zèle meurtrier des gardes qui la préservent » (Paul *et al.*, 2011 : 173).

Au nord-ouest, les montagnes Udzungwa ont été converties en un parc national d'une superficie de 199 000 ha, inauguré en 1992 par le fondateur et ancien président de l'actuel WWF, Prince Bernhard. On y recense plus de 2 500 espèces de plantes, dont 50 seraient endémiques, et 160 seraient utilisées par les populations locales pour leurs vertus médicinales. Douze espèces de primates sont présentes, dont deux (le Sanje Mangabey et le Iringa Red Colobus <sup>440</sup>), ne se trouvent que dans ces montagnes. Plus de 250 espèces d'oiseaux y sont également recensées, dont deux sont endémiques (la Xénoperdrix des

---

<sup>440</sup> Respectivement le *Cercocebus sanjei* et le *Ptilocolobus gordonorum*.

Udzungwa et le Souimanga Rufipenne à ailes rousses <sup>441</sup>). Il y a également plus de 250 espèces de papillons dont certaines sont endémiques. De nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens y sont observées, recensées, préservées. Certaines ont disparu, telle que le crapaud de Kihansi, espèce considérée comme éteinte en milieu naturel (UICN). Pour ce dernier, la population était estimée à 20 000 en 1996 (Poynton *et al.*, 1998) et a fortement chuté après la construction du barrage hydroélectrique de Kihansi (qui a dérivé 90 % des cours d'eau qui alimentaient les gorges de Kihansi), d'une part, et qui fut victime de la chytridiomycose (maladie fongique), d'autre part (IUCN, 2009). La faune et la flore de ces montagnes en font un haut lieu de biodiversité à préserver.

Par ailleurs, les montagnes Udzungwa possèdent la plus grande surface de couvert forestier de tout l'Arc Est Africain. Comme le résume un rapport du centre de gestion du Parc national Udzungwa (Rovero *et al.*, 2007 : 7) : « en conséquence, ces montagnes se classent très haut en termes de priorités internationales en matière de conservation » <sup>442</sup>. Ces montagnes ont connu différentes formes de conservation depuis la période coloniale. Alors qu'elles étaient auparavant habitées par les populations Hehe <sup>443</sup>, de nombreux raids et attaques de la part des colons allemands, appuyés par quelques chefs locaux cherchant à conquérir les territoires Hehe ont bouleversé leur occupation. Avant d'être converties en tant que parc national, les montagnes Udzungwa avaient été établies comme réserves forestières dans les années 1920-1930. On se souvient qu'en 1937, les forestiers britanniques dénonçaient (sur la base d'observations erronées) l'exploitation « irrationnelle » des bois de *mwawa* et de *mwule* dans la forêt de Matundu. Cela avait mené à l'établissement de cinq réserves : Mwanihana, West Kilombero Scarp, Nyanganji, Matundu et Iwonde Reserves. Aujourd'hui, les ruines d'anciens villages sont les vestiges de l'histoire précoloniale et coloniale. Certains sites des réserves du Parc national des monts Udzungwa sont toujours considérés comme sacrés, mais leur accès demeure malgré tout limité.

Démonstration supplémentaire des continuités d'une vision coloniale et paternaliste portée à l'égard des villageois – ces derniers qui surexploiteraient les forêts et

---

<sup>441</sup> Respectivement la *Xenoperdix udzungvensis* et la *Cinnyris rufipennis*.

<sup>442</sup> [As a consequence, these mountains rank very highly in terms of international conservation priorities].

<sup>443</sup> « Wadzungwa » signifiant en kihehe « les Hommes qui vivent à flanc de montagne ».

détruiraient la nature, on peut lire dans les rapports officiels actuels de l'agence en charge des montagnes Udzungwa que « [l]a forêt de Matundu a été sévèrement exploitée dans le passé, à l'exception de certaines parties intérieures, et c'est maintenant une forêt en régénération et l'une des plus grandes forêts de basse altitude d'Afrique de l'Est » <sup>444</sup> (Rovero *et al.*, 2007 : 16). Ces rapports soutiennent, encore aujourd'hui, « [...] qu'il reste toujours un fort besoin d'éducation des communautés et de sensibilisation à l'importance de la conservation de la biodiversité » <sup>445</sup> (*ibid.*, 2007 : 36).

Les réserves de Matundu et de Lyondo, ainsi qu'une partie de l'escarpement ouest du Kilombero (**Carte 5**) étaient auparavant catégorisées en tant que « Catchment Forest Reserves » et été transformées en « Nature Reserve », afin de restreindre davantage son accès aux populations locales. La catégorie de « réserve naturelle » (« *Nature Reserve* ») est en Tanzanie comparable à celle des parcs nationaux : « La réserve naturelle est le niveau de protection le plus élevé prévu par la législation de la Division tanzanienne de la Sylviculture et de l'Apiculture, équivalant au statut de parc national de l'Autorité des Parcs Nationaux de Tanzanie [TANAPA] » <sup>446</sup> (Marshall *et al.*, 2007 : 429), et serait une « [...] zone désignée pour maintenir les processus naturels et les habitats dans un site non perturbé à des fins d'étude scientifique, de surveillance environnementale et d'éducation » <sup>447</sup> (Rovero *et al.*, 2007 : 33). Les réserves de Matundu et de Lyondo forment aujourd'hui la Réserve naturelle et forestière de Kilombero (Kilombero Nature Forest Reserve – 1 396 km<sup>2</sup> soit 139 600 ha) située entre le Parc national Udzungwa (au nord) et la Réserve naturelle des escarpements Udzungwa (au sud-ouest) (**Carte 5**).

Le long du piémont des Udzungwa, le consortium de chercheurs et d'organisations gouvernementales de protection de la nature et d'ONGs internationales

---

<sup>444</sup> [Matundu has been severely logged in the past, except for some interior parts, and it is now a regenerating forest and among the largest, lowland forests in East Africa].

<sup>445</sup> [...] there remains a great need for community education and generating awareness of the importance of biodiversity conservation].

<sup>446</sup> [Nature Reserve is the highest level of protection under Tanzanian Forestry and Beekeeping Division legislation, equivalent to the National Park status of the Tanzania National Parks Authority].

<sup>447</sup> [...] area designated to maintain natural processes and habitats in an undisturbed site for scientific study, environmental monitoring and education].

(WWF-Tanzanian Programme Office, Tanzania Forest Conservation Group – TFCG, Trento Museum of Natural Sciences - MTSN) a insisté sur la nécessité d'« incorporer des zones tampons sur les terres villageoises bordant les réserves forestières [...] pour atténuer les frontières “champs-réserves” qui ont résulté en l’empiètement [des réserves] et [ont] même [conduit] à des conflits humains-faune sauvage »<sup>448</sup> (Rovero, 2007 : 37). À l'est de la vallée, la TANAPA a établi une « zone tampon » (« *buffer zone* ») de 113 123 ha sur les terres villageoises (Ulanga DLUP, 2013 : 101). Conçue comme une extension du Selous, cette zone tampon constitue de fait un outil légal supplémentaire d'exclusion de l'accès à cet espace, à cette « forteresse » de biodiversité, dont les populations sont considérées comme étant un danger à circonscrire<sup>449</sup>.

Les tentatives visant à créer un système de conservation en réseau, interconnecté, sont nombreuses. Ainsi, les grandes aires protégées précédemment présentées, sont reliées par des corridors écologiques et bordent de nombreuses zones tampons, des réserves forestières villageoises ou gouvernementales (**Carte 5**). À titre d'exemple, la forêt de Namwai située à Mofu, considérée comme étant « en danger » depuis l'arrivée de nombreux agropasteurs qui coupent les bois pour y cultiver du maïs, est quant à elle au centre de dispositifs visant à former le « corridor Ruipa » entre le Selous et les montagnes Udzungwa (**Carte 8**). Enfin, un projet de création d'un corridor de 63 km<sup>2</sup> (6 300 ha) située entre la Réserve de Lyondo et les escarpements Udzungwa, appelé « corridor de

---

<sup>448</sup> [*Incorporation of buffer zones in the village land adjacent to FRs is necessary to smooth the farm-to-reserve borders that have resulted in encroachment and even human-wildlife conflicts*].

<sup>449</sup> La quantification exacte des aires de conservation sur l'ensemble de la Tanzanie est pratiquement impossible, et cela explique les différences observées entre les chiffres donnés par les différentes institutions (Bart, 2018). En effet, seules les grandes aires (parc nationaux, aires de conservation, réserves de gibier et réserves forestières particulièrement) sont indiquées sur les cartes. Mais lorsqu'on affine l'observation, on constate que les « zones tampons », les réserves forestières villageoises ou encore les corridors écologiques sont nombreux. Nous reprenons l'idée de F. Bart lorsqu'il décrit la difficulté d'utiliser la définition d'une « aire protégée » de l'Union internationale de conservation de la nature (IUCN) telle qu' : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par des moyens efficaces, juridiques ou autres, pour parvenir à la conservation à long terme de la nature des services fournis par les écosystèmes associés et des valeurs culturelles ». Pour Bart, (2018 : 5) « cette définition internationale occulte en fait la diversité des statuts et donc des mesures de protection effectives, ce qui rend très aléatoire toute démarche universaliste et comparative ».



Mngeta », est également en cours (**Carte 5 et 7**). Celui-ci est promu et financé par plusieurs organisations internationales : par des organisations de protection environnementale (WWF, Tanzania Forest Conservation Group – TFCG), par le programme SUSTAIN, par un projet de partenariat dirigé par l'UICN, par l'African Wildlife Foundation en Tanzanie, par l'Initiative pour le développement de l'intégration des ressources en eau (WARIDI), par l'USAID, ainsi que par la compagnie KPL contrôlant la plantation de 5 800 ha de riz hybride Saro 5 à Mngeta.

Par ailleurs, depuis 2002, toute la plaine inondable a été délimitée comme site Ramsar sur une surface de 796 735 ha, avec le soutien financier (à hauteur de 6 803 738 €) de la Coopération belge pour le développement (Belgium Tanzanian Cooperation – BTC) et de l'Union européenne. Ce nouveau dispositif s'accompagne de tout un arsenal rhétorique visant à légitimer sa mise en place et à capter les fonds internationaux. Les arguments principaux invoqués à l'appui de l'établissement du site Ramsar furent la protection des antilopes puku<sup>450</sup> et du poisson tigre, ainsi que la préservation des zones humides. Comme le souligne D. Brockington (2002) à propos de la création d'un sanctuaire de rhinocéros dans le nord du pays, ici la délimitation du site Ramsar peut également servir de moyen afin d'intégrer la réserve à la carte du pays, et ainsi attirer l'attention sur celui-ci à l'échelle internationale et obtenir des fonds pour sa mise en place et sa gestion. Si l'on considère la superficie globale du site Ramsar, c'est près de l'ensemble de la vallée du Kilombero qui est inclus dans ce site (Siima, 2012 : 134) (**Carte 5 et Carte 18**).

Alors que le site Ramsar avait été défini en 2002, la forte croissance démographique a eu pour conséquence la subdivision de nombreux villages, et la création de nouveaux villages au sein du site Ramsar. Afin de coordonner la gestion du site Ramsar, le gouvernement belge, l'Union européenne et la TANAPA ont mis en place un programme appelé « Kilombero Lower Rufiji Wetlands Ecosystem Management Project »

---

<sup>450</sup> Le prix annoncé par l'entreprise touristique Kilombero North Safaris Ltd. pour la chasse d'un puku s'élève à 1 575 \$. D'après Jenkins *et al.* (2003 : 794), celui-ci s'élève à 255 \$ et un seul puku peut être tué par personne durant un safari de 21 jours.

(KILORWEMP, Site Internet <sup>451</sup>, consulté le 17/04/2015). D'après les documents officiels du KILORWEMP, celui-ci vise à

« [...] gérer durablement l'écosystème des zones humides de la vallée du Kilombero et du Bas Rufiji, afin de préserver son équilibre écologique, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et de soutenir le développement économique » <sup>452</sup> (site Internet du KILORWEMP, 2016) <sup>453</sup>.

L'appui financier international et le lobby environnementaliste ont renforcé le statut juridique et la mise en place des restrictions effectives d'accès associé à ce type de réserve. En 2012, ceci a amené la Coopération belge et le Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme, à redéfinir les frontières de l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (notamment grâce à l'analyse par drones de l'occupation des sols), ainsi qu'à mettre en place de nouvelles balises. Le projet KILORWEMP se compose de plusieurs volets. D'abord, la planification de l'utilisation des ressources à l'échelle de l'ensemble du site, prenant en compte les différentes réserves de protection environnementale, en amont comme en aval des zones humides. Ensuite, la modélisation de différents scénarios à long terme sert essentiellement à légitimer l'association de différentes formes de conservation, de grandes monocultures et dans une moindre mesure à légitimer la diminution de l'espace cultivable et de pâture pour les populations locales. Enfin, la cartographie, la redéfinition des frontières des villages, et l'installation de balises comme marqueurs des nouvelles limites de la KGCA sont les volets les plus sensibles du programme. D'après les données recueillies sur le terrain, le travail de cartographie et de re-délimitation des frontières du KGCA et du site Ramsar s'effectue de manière « *top-down* ». Différentes étapes sont planifiées : l'analyse spatiale et la cartographie des villages et de leurs frontières, la mise en

---

<sup>451</sup> <https://open.enabel.be/fr/TZA/1985/updates/kilombero-and-lower-rufiji-wetlands-ecosystem-management-project.html>

<sup>452</sup> [[...] *to sustainably manage the wetlands ecosystem of Kilombero Valley and Lower Rufiji so that its ecological balance is conserved, the local communities' livelihoods are improved and economic development is sustained*].

<sup>453</sup> <https://open.enabel.be/fr/TZA/1985/updates/kilombero-and-lower-rufiji-wetlands-ecosystem-management-project.html>, consulté le 04/03/2017).

place de plans d'aménagements des villages (*Village Land Use Plan*), et l'attribution de droits coutumiers d'occupations des terres aux villageois (*Customary Rights of Occupancy*).

Cette transformation du statut juridique de cet espace en a modifié les droits d'accès, ainsi que les modalités d'exploitation des zones humides par les villageois. Alors qu'ils étaient auparavant gérés à l'échelon du village, c'est maintenant à l'échelon du district et de groupes communaux définis par les autorités à un échelon supérieur, *via* l'installation de nouvelles bornes et le déploiement de gardes, que l'espace est géré. Malgré la prise en compte de l'intensification du parcellaire agricole et de l'usage des zones humides, la redéfinition des frontières de la KGCA a supprimé jusqu'à 75 % de la superficie de certains villages. La majorité des villageois riverains de ces réserves ne peut plus chasser, faire paître leur bétail, ni cultiver du riz et du maïs de façon légale.

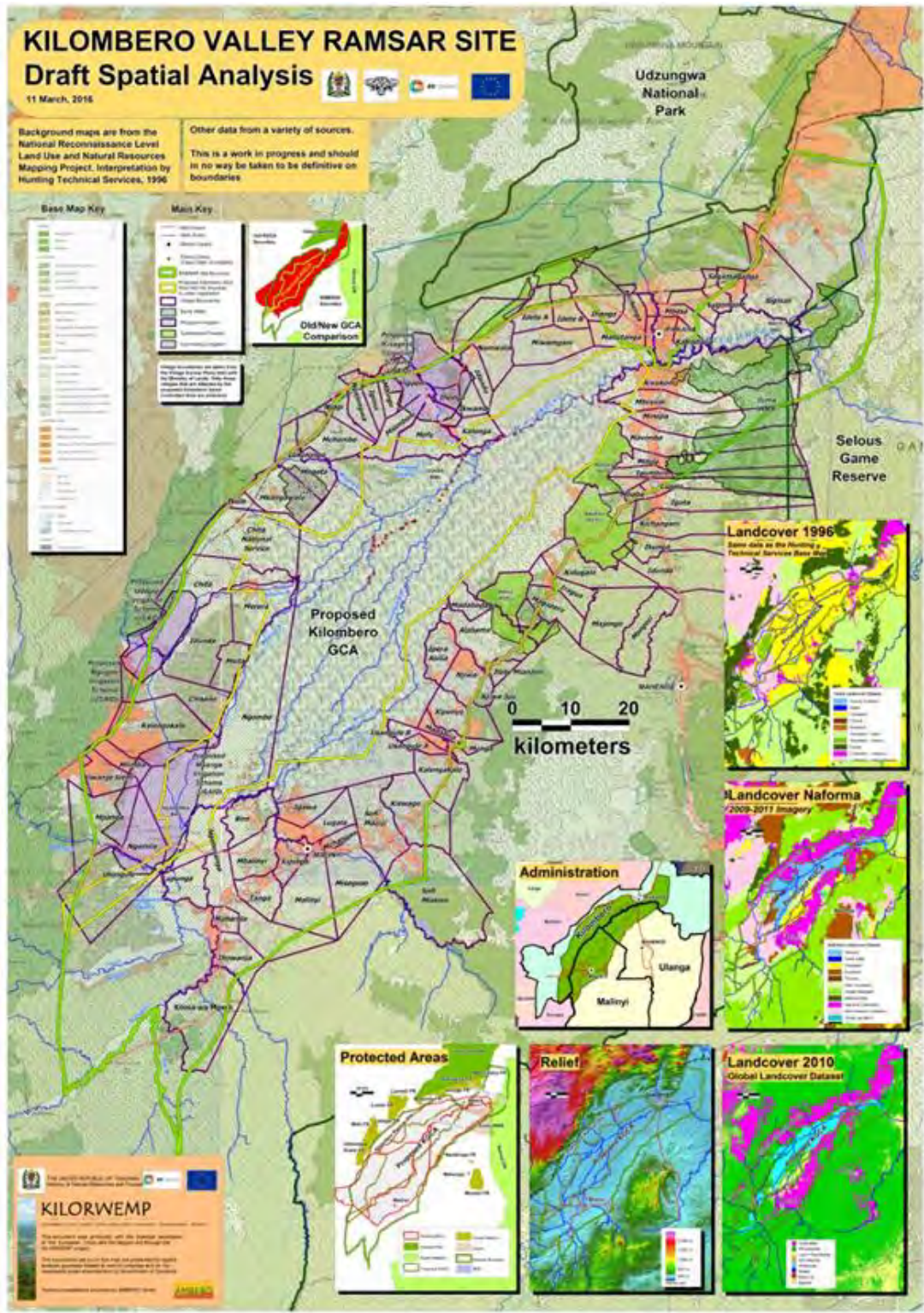
A ce stade du projet, une équipe constituée de chargés de projets des différents organismes de développement, d'employés du MNRT, du Département de l'Aménagement de l'espace de la région, ainsi que des employés des districts concernés, se déplace de village en village afin d'effectuer des relevés géographiques, notamment des écoles et des bureaux officiels des villages. Leur venue n'est pas toujours connue des représentants élus de ces villages. La réalisation de la cartographie des villages, des champs existants, de l'utilisation des sols et des projets de développement de la vallée a été soustraite à l'entreprise allemande Ambero (**Carte 18**). On distingue la délimitation des nouvelles frontières des villages en fonction du projet de mise en place effective de l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (KGCA), mais également en fonction de la délimitation de nouvelles WMAs au sein même des villages.

A la suite de la redéfinition des frontières de la KGCA, les expulsions d'éleveurs et de paysans furent nombreuses. Alors que les effets négatifs du pâturage sur les populations de puku ne sont pas « scientifiquement » prouvés (Jenkins *et al.*, 2003 : 8 <sup>454</sup>),

---

<sup>454</sup> « Cependant, il n'y a actuellement aucune preuve directe dans la KGCA [l'aire de chasse contrôlée du Kilombero] que le bétail nuit au puku. Néanmoins, des observations préliminaires pendant la saison sèche ont indiqué que le puku et le bétail utilisent rarement les mêmes zones » (Jenkins, 2003 : 8). [*However, there is currently no direct evidence from the KGCA that cattle are detrimental to puku. Nevertheless, preliminary observations during the dry season have indicated that puku and cattle rarely use the same areas*].

les éleveurs et agropasteurs immigrés dans la vallée depuis les années 1990 ont été les plus touchés par les procédures d'expulsion<sup>455</sup>.



Carte 18. Carte provisoire du site Ramsar et délimitation des frontières des villages (Source : Kilombero District KILORWEMP manager, 2016)

Au-delà de l'omission de l'existence même de certains villages, le rapport de la Tanzania Wildlife Research Institute (TAWIRI) concernant la KGCA souligne l'importance accordée aux antilopes puku par rapport aux citoyens tanzaniens :

« Nous recommandons de retirer six villages [...] non officiellement enregistrés de [l'aire de chasse contrôlée – GCA] proposée. L'existence de ces villages à proximité de la GCA proposée pourrait avoir un impact négatif de taille sur la population restante de puku dans la région. En outre, ces villages ne sont pas enregistrés et aucune compensation n'est donc nécessaire » <sup>456</sup> (TAWIRI, MNRT, 2011 : 54).

La carte comme outil d'exclusion est le vecteur d'une domination de la rationalité technocratique (Peluso et Lund, 2011 ; Bluwstein et Lund, 2016) mais, lorsqu'on confronte ces cartes à la réalité du « terrain », nous observons de grandes disparités entre la « dessin » et la réalité vécue <sup>457</sup>. Les plans d'aménagement villageois sont surtout des cartes « sur papier » qui ne sont pas forcément respectées.

Par ailleurs, la catégorie « d'aire de chasse contrôlée » ne serait pas, pour les bénéficiaires de concessions de chasse, assez restrictive en termes d'accès et d'utilisation des ressources. Les propos de l'un des propriétaires d'une des concessions de chasse illustrent cette pensée quant au peu de restrictions associées à ce type de réserve, ainsi que le besoin de préserver les ressources en gibier :

« La vérité, c'est que beaucoup de "zones ouvertes" et de 'aires de chasse contrôlée' seront soumises à la pression de l'empiètement. Dans ma

---

<sup>455</sup> Pour rappel, entre 2012 et 2013, 5 000 éleveurs et leurs 486 736 têtes de bétail ont été expulsés de la vallée. Voir **Introduction Générale** de cette thèse.

<sup>456</sup> [Six unsurveyed villages [...] are recommended to be removed from the proposed GCA. The existence of these villages close to the proposed GCA may influence strong negative impact to remnant Puku population in the area. Besides, these villages are not registered and therefore no compensation may be required. These villages are Igwachu, Ikwacho, Itema, Mkuuyuni, Mpapata and Kilimi].

<sup>457</sup> Comme je l'ai indiqué dans la **Partie I**, et particulièrement dans le chapitre relatif à la méthodologie scientifique adoptée pour démontrer mes hypothèses, j'ai confronté les localisations géographiques effectuées grâce au GPS (tracés, points, heures, dates) avec les plans d'aménagement recueillis dans les départements d'aménagement des districts et les cartes réalisées dans le cadre du programme KILORWEMP.

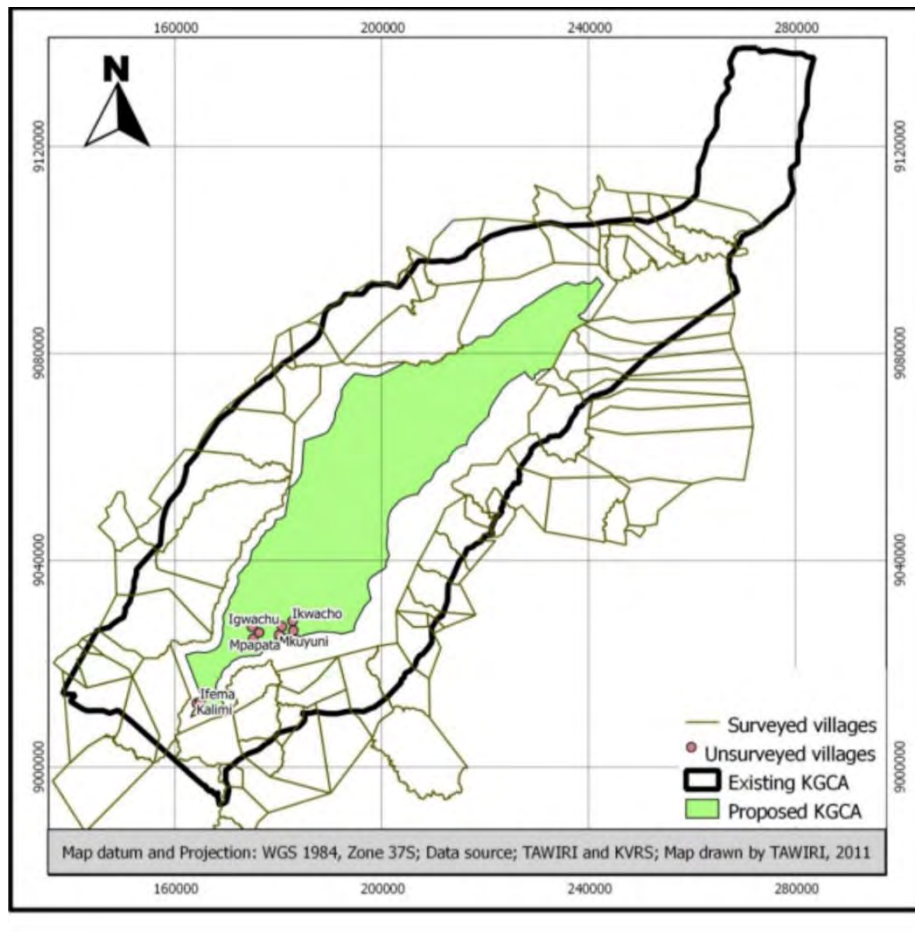
région de Kilombero, le désastre est complet et il ne reviendra jamais à sa gloire écologique passée. Il en va de même pour de nombreuses aires de chasse qui n'ont pas un statut de protection 'élevée'. Une des raisons pour lesquelles je n'ai postulé que pour les 'réserves de gibier'. Une concession de réserve animalière ne permet aucune activité humaine autre que la chasse touristique. Par conséquent, vous vous trouvez dans une région éloignée et riche, sachant que la loi est claire et que vous pouvez vous concentrer sur les opérations de conservation et de chasse, sachant que la politique ne peut pas être manipulée politiquement ou abusée par des pouvoirs d'autorité individuels » <sup>458</sup> (Shallom, HuntingAfrica.com, 22/05/2012).

Comme noté par le MNRT, « [...] [s]elon les responsables du district de Kilombero, de plus en plus de personnes se réinstallent dans la vallée du Kilombero de manière 'illégal' » <sup>459</sup> (MNRT, 2016).

---

<sup>458</sup> *[The truth of the matter is many 'open areas' and 'game controlled areas' will fall to the pressure of encroachment. In my Kilombero area, the disaster is complete and it will never return to anything close to its former ecological glory. The same applies to many hunting areas which do not have a "high protection status". One of the reasons I applied for only 'game reserves'. A game reserve concession does not allow for any human activity other than tourist hunting. Therefore, you are in a remote and substantial area knowing that the law is clear and can focus on conservation and hunting operations knowing the policy cannot be manipulated politically or abused by individual powers of authority].*

<sup>459</sup> *[[...] [a]ccording to the Kilombero district officials, people are relocating back into the Kilombero valley 'illegally' in increasing numbers].*



Carte 19. Carte localisant les villages à « retirer » du site Ramsar (Source : URoT, MNRT, TAWIRI, 2011 :54)

Mais ces pratiques désormais rendues illégales sont soumises à des sanctions importantes, et les propos recueillis sur le terrain montrent les contrôles fréquents effectués par des rangers, et les punitions à l'égard des éleveurs qui ont pu y faire paître leur bétail. Ainsi, une amende datant du 8 janvier 2013 (**Annexe 12**) indique :

« RECONNAISSANT UNE INFRACTION À LA LOI DE 1974 SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE".

- Le formulaire a été rempli au poste d'Ilonga le 8 janvier 2013.
- Nom du coupable : [...]
- Infraction : Faire paître du bétail dans la zone protégée sans l'autorisation du directeur.
- Le coupable a choisi [...] (Officier) pour résoudre l'affaire et il a payé 2 000 000 shillings tanzaniens [746 €] comme amende due.

- Le formulaire a été signé le 8 janvier 2013 avec [...] comme témoin et l'officier. » (Obtenu auprès de Godfrey Lwena, village de Namwawala, 20/08/2015)

Les pêcheurs sont aussi concernés par la recatégorisation des zones humides. Par ailleurs, bien que l'activité halieutique (non officielle) soit fréquente, les pêcheurs insistent sur les restrictions de plus en plus importantes édictées par le gouvernement au moyen de l'imposition de nouvelles licences payantes, et de la mise en place de rondes fréquentes effectuées par les rangers de l'institution paraétatique Tanzania Wildlife Management Authority – TAWA <sup>460</sup>).

La pêche sur les affluents de la rivière Kilombero est aujourd'hui contrôlée par des rangers, alors que l'activité était historiquement soumise à des droits coutumiers. Les Ndamba (« premiers arrivants ») et les Nyakyusa (originaires de la région de Mbeya) <sup>461</sup> notamment, doivent acquérir une licence de pêche auprès des officiers de la pêche (*fisheries officers*), membres des comités de gestion des ressources à l'échelle du village. Ces officiers sont les représentants directs du conseil du district. Il existe également des Unités de Gestion des Berges (*Beach Management Units – BMU*), en charge de contrôler la pêche, d'enregistrer les embarcations et de valider les techniques de pêche (Paul *et al.*, 2011). Les membres du BMU ou les gardes employés par la TANAPA sont donc en droit (et ont

---

<sup>460</sup> Contrairement à la TANAPA, la TAWA est en charge de mettre en place des patrouilles « anti-braconnage » en dehors des zones régies par la TANAPA et par l'Autorité en charge de l'aire de conservation du Ngorongoro (NCAA) : [TAWA is mandated to implement the Wildlife Conservation Act No. 5 of 2009 and subsequent regulations to ensure that wildlife resources available outside TANAPA and NCAA are properly conserved. In response to the rapid rise in wildlife crime, including poaching and illegal ivory trade, rhino horn and other animal product experienced in Tanzania that lead to the consequent decline in wildlife populations, especially of African elephants, TAWA is strive to reinforce law enforcement by conducting Anti poaching patrols, protection of human and their properties against problem animals, strengthening of law enforcement by conduct inspection of trophy at entry and exit points to prohibit poaching and Illegal Wildlife Trafficking and outflow of trophies outside the country and supervise hunting activities conducted in different blocks and inspecting permits at zoos and farms. Other activities include liaison with other law enforcement agencies investigation and prosecution of Wildlife related cases] (<https://www.tawa.go.tz/about-us/mission-and-vision/>).

<sup>461</sup> Dont les conflits sur les techniques employées et les quantités de poissons pêchés furent révélées entre les années 1990 et 2000 par J. Monson (2009 : 141-146).



même l'obligation) d'infliger des amendes lorsque les règles relatives à l'activité halieutique ne sont pas respectées. Ainsi, dans un rapport KILORWEMP, on peut lire :

« Les contrevenants sont tenus de payer des amendes allant de 50 000 à 100 000 TZS et reçoivent un avertissement de ne pas répéter l'infraction. En dehors de la BMU, l'agent des pêches perçoit des amendes allant généralement de 50 000 à 200 000 TZS et, si le cas concerne une activité de pêche illégale, l'agent des pêches confisque l'engin de pêche »<sup>462</sup> (Kolding *et al.*, 2017 : 45).

Les opérateurs des compagnies de safari participent également au contrôle des activités de pêche sur leurs concessions. Par ailleurs, les auteurs du rapport précité soulignent que

« selon la réglementation tanzanienne en matière de pêche (URT, 2009), chaque pêcheur doit respecter les règlements et les conditions fixés par les BMU dans leurs zones respectives. Les pêcheurs immigrés et les non-citoyens ne sont pas autorisés à être 'membres' d'une BMU »<sup>463</sup> (Kolding *et al.*, 2017 : 57).

Ici encore, l'extension des aires de conservation et l'arsenal législatif qui les accompagne poussent les éleveurs, les paysans et les pêcheurs à occuper l'espace et à utiliser les ressources de façon illégale, à contourner les règles malgré les risques encourus. Au-delà des contournements de la loi, en 2012, une affaire fut portée devant la Haute Cour de Tanzanie par des villageois, soutenus par le Legal and Human Right Center (LHRC) pour contester l'interdiction d'accès aux zones humides et aux rivières. L'affaire n°161 de 2012 était portée par Godfrey Lwena, Zabron Mpuage, Eliam Mkupile et John Massere. Godfrey Lwena, alors candidat à la commune de Namwawala et membre du Legal and Human Right Center (LHRC), m'avait ainsi décrit la façon dont s'était déroulée

---

<sup>462</sup> [Within the BMU, offenders are required to pay fines ranging from TZS 50,000 to TZS 100,000, and receive a warning not to repeat the offence. Outside the BMU the fisheries officer collects fines from offenders usually ranging from TZS 50,000 to TZS 200,000 and, if the case involves an illegal fishing activity, the fisheries officer will confiscate the fishing gear].

<sup>463</sup> [According to Tanzania's Fisheries Regulations (URT, 2009), then "every fisher shall abide by the bylaws and conditions set by the BMUs in their respective areas". Immigrant fishers and non-citizens shall not be allowed to be 'members' of a BMU].

la mise en place des nouvelles limites du site Ramsar, ainsi que les procédures juridiques qu'il avait enclenchées avec d'autres villageois :

« Au début, il n'y avait pas de conflit avec le site Ramsar car il ne s'agissait que de la conservation des berges. Mais les choses ont changé après la révision de la Loi relative à la conservation de l'environnement n°20 de 2004, modifiée en 2008. Cette loi stipule qu'aucune activité n'est autorisée sur les berges jusqu'à 60 m de la rivière.

Mais plus tard, les membres de l'autorité en charge de la faune sauvage du MNRT sont venus et ont saisi les terres, ils ont étendu la zone de conservation de 60 m à 9-11 km. Il y a 126 villages concernés, par exemple : la limite a été fixée à 7 km de la rivière Kilombero dans le village de Namwawala, soit 2 400 ha en moins, Niwangani à 9-10 km (4500 ha), Ikwambi (anciennement hameau de Mofu) à plus de 11 km (presque trois quarts du village sur 6 000 ha).

Le LHRC est allé enquêter auprès du conseil de district de Kilombero, pour savoir pourquoi les villageois n'étaient pas impliqués dans cette opération et dans la prise de décision. L'agent exécutif du district nous a dit que c'était un ordre du gouvernement. Ils nous ont dit qu'ils travaillaient sous l'ordre du bureau du vice-président.

Les agents du district ont posé des pierres pour délimiter le terrain et ont dit aux personnes présentes sur le site de s'en aller.

Le LHRC a décidé d'aller au tribunal, 1 988 personnes étaient impliquées dans l'affaire. Le gouvernement a donné un ordre disant que si les gens ne déménageaient pas, ils viendraient brûler les maisons et prendre les animaux pour les vendre, et les gens seraient battus. Ils ont essayé de les menacer pour les forcer à déménager.

Les villageois étaient là depuis 1971. Ils ont donc été surpris d'apprendre qu'il s'agissait d'une zone de conservation, car ils y vivaient depuis longtemps.

Comme vous ne pouvez pas aller au tribunal avant d'avoir envoyé une notification 90 jours avant, nous l'avons écrit le 30/10/2012. Il s'agissait du dossier n°212 de 2012.

Mais, seulement douze jours après, le commissaire régional de Kilombero, les forces de police, le commissaire de district d'Ulanga et celui de Kilombero, l'OCD (commandant de police de Kilombero et d'Ulanga), et le MNRT sont venus pour commencer les opérations, brûler les maisons et vendre les animaux. L'argent de la vente a été conservé par les membres du gouvernement.

Le LHRC et les villageois ont donc décidé de retourner devant la Haute Cour de Tanzanie, car le gouvernement n'avait pas respecté la notification légale et le délai de 90 jours. Ensuite, le gouvernement a décidé d'arrêter les activités dans la vallée pendant 5 jours.

L'affaire a été publiée, j'ai été interviewé par les médias (ITV, Star TV), j'ai été entendu dans toute la nation. Les officiers de district ont appelé le président et le président lui-même leur a dit de continuer les opérations.

Après cela, j'ai décidé d'imprimer les documents de la Haute Cour en 300 000 à 400 000 exemplaires pour les donner aux villageois, afin qu'ils puissent comprendre qu'il y avait un ordre de la Cour d'arrêter les opérations. Les villageois, lorsqu'ils ont reçu la lettre, sont revenus sur leurs terres 4 jours après, alors qu'ils avaient été repoussés pendant 2 mois. Et quand les policiers sont venus, ils ont pu montrer la lettre.

Après cela, les membres de la Région, le Commissaire de District et les policiers ont dit que je devais être arrêté. En 2012, j'ai été amené au poste de police, et ils ont ouvert un dossier contre moi n°112 "accusant Godfrey Lwena d'aller à l'encontre du gouvernement et d'être une source de conflit".

J'ai été arrêté et les policiers ont refusé que je paie la caution pour sortir du poste, et ils m'ont signalé que je devais aller en prison le décembre 2014, pendant 4 jours. J'ai d'abord été gardé dans les cellules de la police, afin que je puisse être emmené à la prison pour 1 mois.

Mais j'ai refusé l'accusation, et les membres du LHRC ont envoyé des avocats (Regnald Martin, Harold Songussia, et Mkulu Guensi) pour me défendre. La Haute Cour a dit qu'ils devaient me libérer parce qu'une affaire judiciaire était en cours de négociation.

Les avocats ont appelé les journalistes des médias, et j'ai été interviewé sur la façon dont le gouvernement n'obéissait pas aux ordres de la Cour et ne respectait pas les droits de l'Homme. Après l'interview, la Cour a accusé les commissaires régionaux et tous ceux qui étaient impliqués dans mon arrestation, d'interférer dans les ordres de la Cour.

Après, la Cour a donné l'ordre d'arrêter les activités sur le site Ramsar. Maintenant, les gens cultivent sur le site, et même moi, j'ai un terrain là-bas. C'est pourquoi maintenant, quand je vais dans les bureaux du district, on me respecte un peu.

Les villageois se sont organisés pour fixer les limites de la zone protégée 1 km après les berges de la rivière, mais maintenant, dans chaque village, il y a un policier qui garde le site RAMSAR 11 km après la rivière Kilombero » (Entretien avec Godfrey Lwena, à Namwawala, 20/08/2015).

Au vu des différentes occupations illégales des aires de conservation et du refus des villageois riverains d'adhérer aux nouvelles mesures de restrictions d'accès aux ressources, une meilleure (ou plutôt, « une ») intégration des populations locales a paru nécessaire à plusieurs acteurs.

## **2. Les WMA et la rhétorique « participative »**

« Même si la multiplication des approches participatives a atténué l'affrontement entre usages locaux et protection de l'environnement, il n'en demeure pas moins que l'intention des projets reste fortement teintée d'une idéologie conservationniste, et qu'on y décèle les relents des anciens discours » (Ballouche, 2016 : 196).

Jenkins, conservationniste spécialiste des puku, membre du programme de recherche de Frontier-Tanzania, conclut ainsi dans un article collectif (Jenkins *et al.*, 2003 : 795) que : « dans les zones proches des fermes et des villages, nous préconisons le fait que la conservation des puku dans la vallée du Kilombero se fasse en tandem avec la gestion communautaire des terres » <sup>464</sup>. De même, le directeur de l'aire de chasse Wild Foot Prints, qui avait annoncé avoir abandonné les zones humides, insiste sur la nécessité d'impliquer les villageois dans la gestion de la biodiversité :

« l'avenir des zones de nature sauvage en Tanzanie exige une participation locale et un sentiment d'appropriation des ressources par les acteurs locaux dans le cadre d'efforts de collaboration avec les acteurs étrangers » <sup>465</sup> (Shallom <sup>466</sup>, 22/05/2012).

La prise en compte des populations locales et de leurs besoins, du moins dans les discours, s'inscrit dans une politique plus large de décentralisation initiée depuis les années 1980, et répond au nécessaire ancrage des projets dans le cadre du « développement participatif » (Chauveau et Lavigne Delville, 2013). En effet, alors que la « *fortress conservation* » (Brockington, 2002) était la vision dominante de la protection

---

<sup>464</sup> [In areas close to farms and villages we advocate that puku conservation in the Kilombero Valley occurs in tandem with community-based land management].

<sup>465</sup> [The future of wilderness areas in Tanzania requires local involvement and a sense of ownership of resources by local stakeholders in collaborative efforts with foreign stakeholders].

<sup>466</sup> <https://www.africahunting.com/threads/shallom-is-back.8118/>

environnementale, à partir des années 1980, l'émergence du paradigme de « développement durable » et de l'impératif « participatif », impulsés par les institutions internationales, a opéré une réorientation des politiques nationales de gestion des ressources naturelles et de la faune sauvage.

La TANAPA souligne d'ailleurs son objectif d'une « conservation durable pour le développement »<sup>467</sup> (Kauzeni *et al.*, 1993 : 45). Des promesses d'aides financières (pour la construction d'écoles, de services de santé), sont faites aux villages limitrophes des parcs nationaux, dans l'objectif notamment d'obtenir l'appui des villageois aux fins de la protection des frontières et du parc. De nouvelles formes d'inclusion des villageois dans la gestion de la biodiversité ont été créées depuis les années 1990 : la « gestion communautaire des ressources naturelles » (« *Community-Based Natural Resources Management* » - CBNRM) et leur caractérisation spatiale et institutionnelle la plus généralisée, les « aires de gestion de la faune sauvage » (*Wildlife Management Areas* - WMA).

La « participation » et la mise en place d'une gestion « par les villageois » des ressources avait déjà été conçues pendant la période coloniale et surtout pendant la période de décentralisation. À partir des années 1990, la « participation », qu'elle soit déclinée au travers des WMAs, des groupements agricoles ou des aires de gestion des forêts ont été conçues pendant la période de décentralisation, promues et imposées par les institutions internationales, les ONGs et les bailleurs de fonds dans le cadre plus global d'un nécessaire « développement durable » (Latouche, 2003). Ceci, à titre de condition d'obtention de financements pour les gouvernements hôtes (Paul *et al.*, 2011 : 166), et légitimées comme pouvant permettre aux villageois de générer des revenus issus du tourisme environnemental (Benjaminsen et Bryceson, 2012) et d'assurer une meilleure gestion de la biodiversité (Jeudy-de-Grissac et Rodary 2009). La Wildlife Policy de 1998 (et ses révisions de 2007 et 2009) indique que les WMA permettent

« [...] aux communautés rurales et aux propriétaires fonciers privés  
de gérer la faune sauvage sur leurs terres dans leur propre intérêt » et « de

---

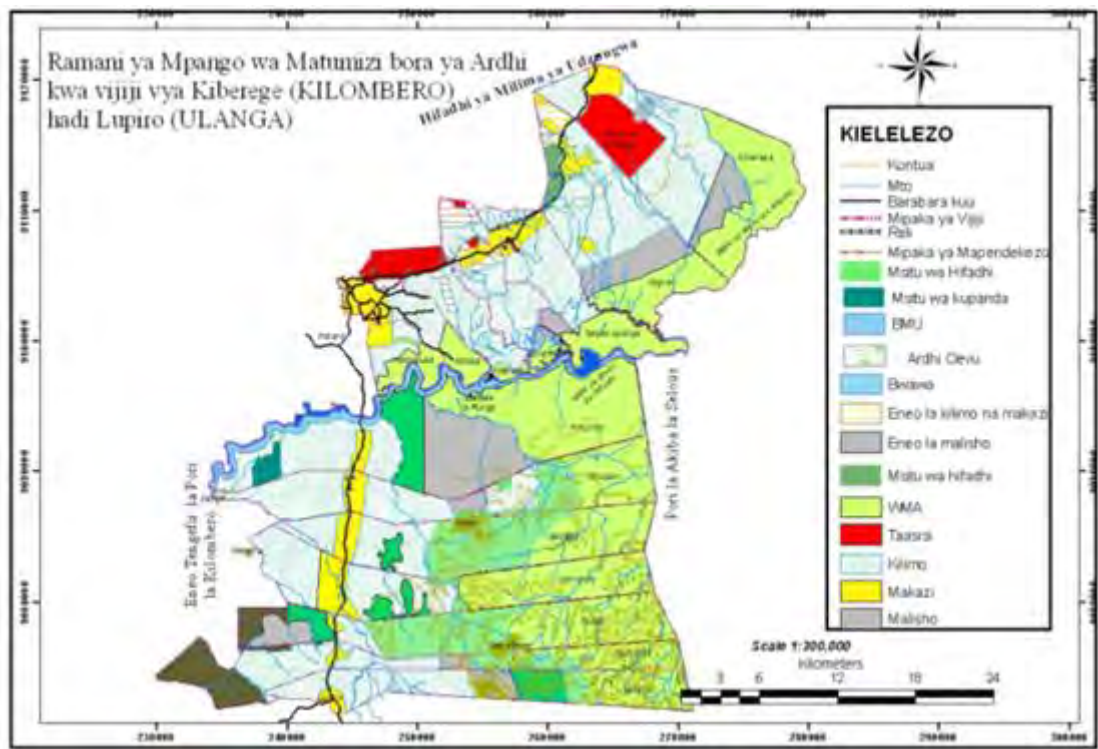
<sup>467</sup> [Following the 1992 UN Conference on Environment and Development (UNCED) held in Rio de Janeiro, Tanzania has modified the NCS process to encompass the goals and priorities of Agenda 21, one of the main accords agreed at UNCED. Accordingly, work is proceeding, with support from SIDA, on preparing a National Conservation Strategy for Sustainable Development (NCSSD)].

déléguer la responsabilité de la gestion des zones habitées et des zones en dehors des zones protégées aux populations rurales et au secteur privé ».

Depuis la mise en place de la Wildlife Policy de 1998, le gouvernement s'est donc engagé vers la mise en place de modèles orientés vers l'implication des populations usagères, ou voisines des aires protégées, dont la participation dans la gestion pourrait servir à leur propre bénéfice, ainsi que le secteur privé. Néanmoins, si les différentes catégories légales de protection de l'environnement et de la biodiversité supposent des modèles de conservation différents et des formes de gestion, d'inclusion ou d'exclusion des populations locales plus ou moins avancées, elles n'impliquent pas d'être respectées par les habitants ni de favoriser la conservation de la biodiversité.

*a. Le cas de la WMA « Iluma »*

Dans la vallée du Kilombero, deux principales WMAs ont été délimitées dans la continuité des frontières du KGCA et de celles du Selous Game Reserve. À l'est des zones humides, entre le Selous Game Reserve et le site Ramsar, une WMA s'étendant de Kivukini à Igota a été enregistrée sous le nom d'« ILUMA ». L'emprise de l'aire de protection « ILUMA » représente 30 à 60 % des villages concernés (**Carte 20**). L'accès à cet espace est totalement restrictif : le ramassage de bois de chauffe et l'agriculture sont interdits, et les agropasteurs et les éleveurs n'y sont pas autorisés à faire paître leur bétail.



Carte 20. Carte de la WMA Iluma (Source : Ulanga District Council 2016)

Elle regroupe sept villages dans le district de Kilombero et d'Ulanga (dans les communes d'Ifakara, de Lupiro et de Mangu'la). L'établissement d'une WMA nécessite l'implication d'au moins deux villages. Néanmoins, la surface allouée dans chacun des villages varie (Ulanga DLUP, 2015). S'agissant de Minepa, la surface allouée représente 4 223 ha sur une surface villageoise d'une superficie totale de 10 819 ha (soit 39 % des surfaces du village). S'agissant de Mavimba, 49 % de la superficie totale des terres du village furent mises en réserve. S'agissant de Milola, 7 613 ha sur une superficie totale de 9 700 ha furent mis en réserve, soit une diminution de 78,5 % de l'accès aux terres villageoises (données issues des VLUP de chacun de villages concernés).

Cette nouvelle WMA constitue une « zone tampon » au sein des villages bordant le Selous, dont la mise en réserve aurait selon les promoteurs du projet, un triple avantage : la conservation de la biodiversité et des réserves forestières et hydrauliques, l'atténuation des risques liés au changement climatique et le développement des villages grâce aux revenus issus du tourisme (Wilson *et al.*, 2017).

Une autre WMA est en cours de négociation au sud d'Igota (Ulanga District Council, 2015). Cette dernière regrouperait les villages de Chikuti, Lukande, Mbuga,

Iputi <sup>468</sup>, Luhombero et Ketaketa et couvrirait une surface d'une superficie totale de 121 557 ha, le long de la « zone tampon » limitrophe du Selous (Ulanga District Land Use Plan, 2015 : 100). La TANAPA indique ainsi que « [l]es communautés sont consultées et éduquées sur l'importance de la conservation des ressources naturelles et elles mettent volontairement leurs terres de côté pour la conservation » <sup>469</sup>. Néanmoins, le rapport établi par l'agence paraétatique TAWIRI indique que les WMAs situées dans la vallée

« [s]eront établies en combinant des terres qui seront mises de côté par un certain nombre de villages et qu'aucune WMA ne sera formée par un seul village. Il est à noter qu'il ne s'agissait pas dans le cadre de cette étude d'évaluer la volonté des gens d'établir des WMA, mais plutôt de proposer des zones potentielles pour l'établissement de WMA sur la base de preuves scientifiques » <sup>470</sup> (TAWIRI, 2011 : 45).

Alors que la délimitation des frontières de la nouvelle aire de chasse contrôlée fut en effet pensée et décidée par des institutions internationales et nationales, puis à l'échelle du district, puis proposée à validation par les assemblées villageoises, la majorité des villageois avec lesquels je me suis entretenue n'avaient alors pas connaissance des nouvelles frontières. À Milola (**Carte 9 et 21**), seule une carte dessinée sur un grand panneau indique la présence de cette aire à l'échelle intervillageoise (**Photo 4**), mais ses limites effectives ne sont pas connues.

---

<sup>468</sup> Voir **Annexe 10** concernant les exactions menées par les rangers et policiers dans ce village bordant le Selous. A titre d'exemple, dans le village d'Iputi bordant la réserve de gibier du Selous à l'est de la vallée (**Carte 5**), de nombreuses exactions, des meurtres, des viols, des tabassages, des humiliations et des arrestations ont eu lieu en 2013, suite à une opération visant à arrêter les « braconniers ». (LHRC, 2015). Le ministre des Ressources Naturelles et du tourisme d'alors, Khamis Kagasheki avait formulé un positionnement fort et radical à l'encontre de ceux qu'il considérait comme des braconniers :

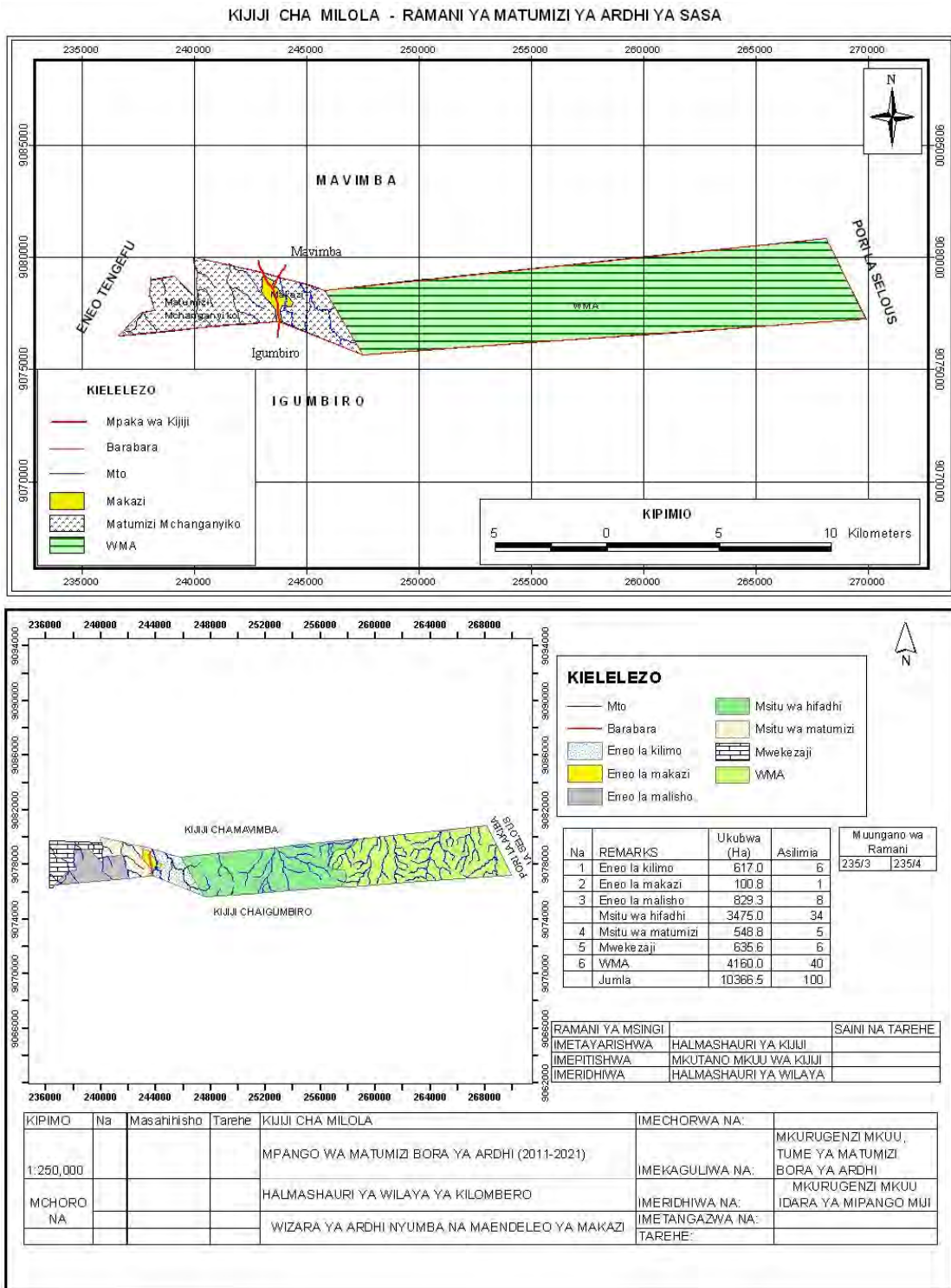
« Les braconniers doivent être sévèrement punis car ce sont des personnes sans pitié qui ne veulent que tuer nos animaux sauvages et parfois les gardes forestiers. La seule façon de résoudre ce problème est d'exécuter les tueurs sur le champ » <sup>468</sup> (The Citizen, 05/10/2013 ; The Guardian, 08/10/2013).

<sup>469</sup> [*The communities are consulted and educated on the importance of natural resources conservation and they voluntarily set aside their land for conservation*].

<sup>470</sup> [*WMAs will be established by combining land that will be set aside by a number of villages and that no WMA will be formed by a single village. It must be noted that it was not part of this study to gauge people's willingness on the establishment of WMAs rather this study was tasked to propose areas possible for the establishment of WMAs based on scientific evidences*].







Carte 21. VLUPs de 2011 et VLUP prévisionnel de Milola (Source: Ulanga District, 2016)

On peut noter que la WMA Iluma semble minorée, en superficie, dans le plan d'aménagement (VLUP) de Milola de 2011-2021 par rapport à celui de 2008-2018 (**Carte 21**), car une partie a été transformée en « forêt interdite d'accès » (« *Msitu wa bifadhi* » en swahili). Par ailleurs, on peut observer dans le plan d'aménagement de Milola de 2008-2018 la répartition suivante des catégories d'usage des sols, décidés par le district d'Uluga <sup>471</sup> :

**Tableau 15. Catégories foncières du village de Milola de 2008 à 2011 (Source: Milola VLUP, 2008-2018)**

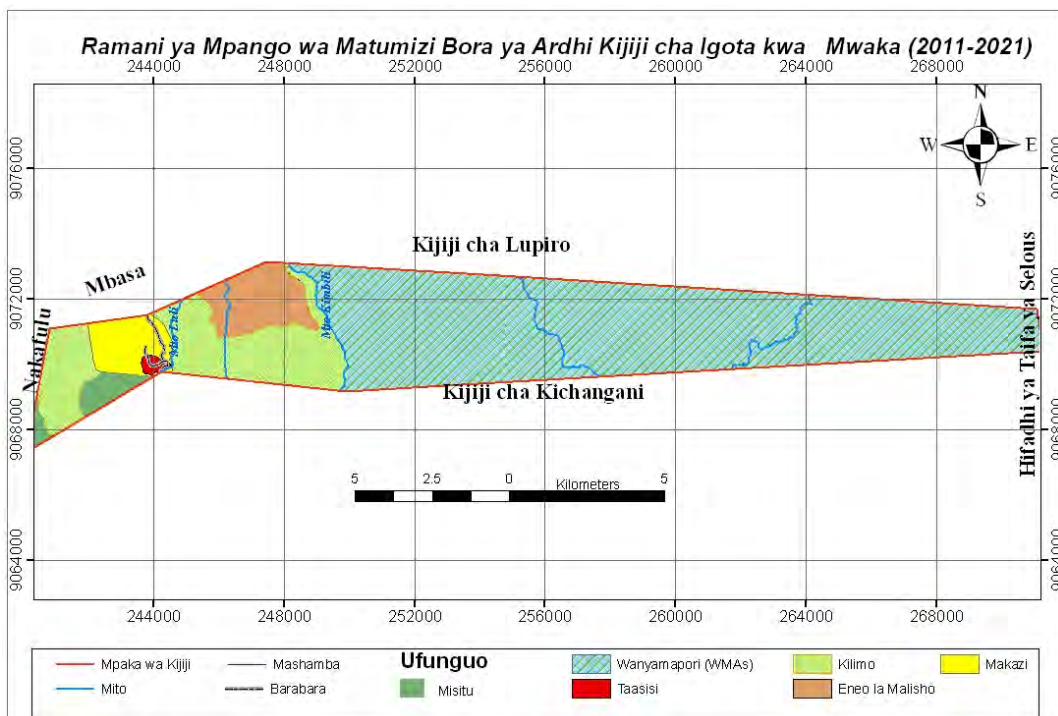
S/N	Matumizi	Ukubwa (Ha)	Asilimia % (Ha)
1.	Makazi (Logement)	117	1.2
2.	Matumizi mchanganyiko (Usage mixte)	1 970	20.3
3.	WMA	7 613	78.5
Jumla		9,700	100.0

Igota qui se situe un peu plus au sud de Milola, n'est pas considéré, d'après la carte du KILORWEMP (**Carte 18, Photo 4**) et d'après les plans d'aménagement du district (**Annexe 7 et 8**) comme faisant partie de la WMA Iluma. Malgré tout, on retrouve au centre du village un panneau indiquant que plus de la moitié des terres du village est dédiée à une WMA (**Photo 5 et Carte 22**). La WMA indiquée pour ce village fait donc partie d'une autre aire de chasse contrôlée. Le plan d'aménagement du village a été financé et assisté techniquement par l'ONG Frontier. Dans le rapport d'aménagement du village, on retrouve le plan suivant :

<sup>471</sup> Il faut noter que les chiffres présentés dans ce tableau, issu du VLUP de Milola (2008), sont différents des chiffres présentés dans les cartes issues de ce même VLUP.



Photo 5. Photographie d'un panneau représentant le plan d'aménagement du village d'Igota pour la période 2011-2021. La zone avec des rayures bleues représente la WMA (© A. Blache, 03/03/2017)



Carte 22. Plans de la WMA dans le village d'Igota d'après le District (Source : Igota VLUP, 2011)

Les représentations de la WMA varient en fonction du type de cartographie utilisé. Les distorsions induites par la multiplicité de ces représentations amènent à se représenter

la WMA bien moins importante que la représentation qui en est faite dans les plans du district. Par ailleurs, lorsqu'on superpose les limites de la WMA d'Iluma sur une image satellite, on s'aperçoit que celle-ci n'est qu'une frontière théorique, un zonage sur panneau qui n'est pas forcément respecté (**Planche 13**).

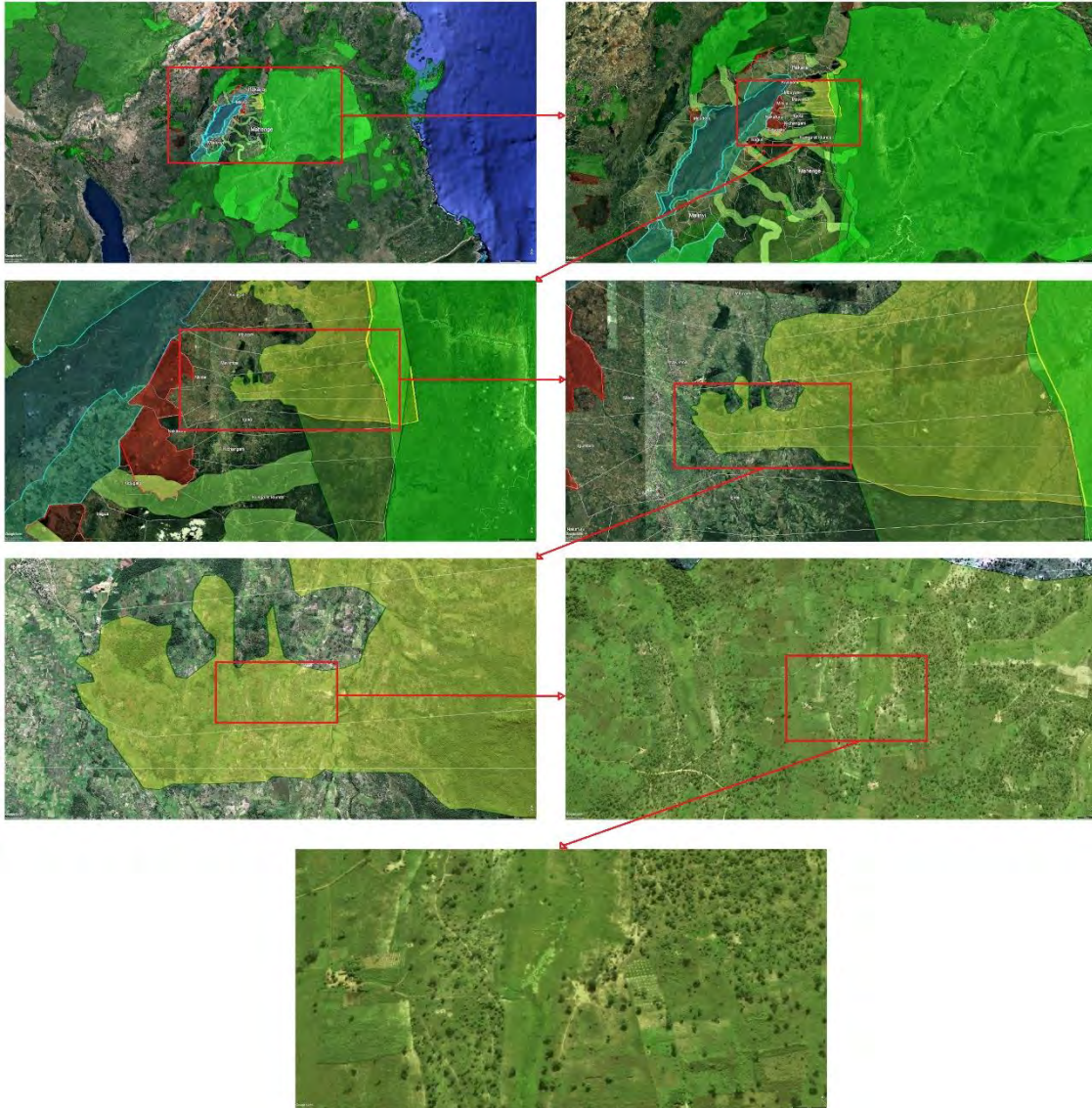


Planche 13. La WMA Iluma : contournements des restrictions et occupations des terres par les villageois (Réalisation : A. Blache, 2018)

*b. Processus de négociation et consultation pour la mise en place de la WMA Iluma*

Alors que la WMA est présentée comme un outil de gestion « participative et inclusive » de la nature par les villageois, que ce soit dans sa conception, dans sa mise en place et dans sa délimitation, mais encore dans le contrôle des nouvelles réserves, on observe très peu de consultations, d'intégration, et par conséquent d'implications citoyennes dans le processus dit « participatif ». La conception de cette aire est pensée à l'échelle des institutions internationales, des agences paraétatiques, des ONG, mais également des districts. L'observation du processus de mise en place des zonages de l'aire montre une réalité fort différente des objectifs annoncés. La conception de la WMA a été faite sans aucune consultation des populations locales en amont. En effet, l'observation du processus dit de « consultation » sur le terrain en 2016, a démontré au contraire une démarche opaque, et a mis en lumière l'incompréhension par la majorité des villageois rencontrés de l'utilité présumée de ces réserves.

Par ailleurs, la consultation ne s'est accompagnée d'aucune sensibilisation écologique (si tant est qu'il y en ait eu besoin) par les futurs « gérants » de la réserve. La prise en compte des besoins des villageois, de leurs représentations de la biodiversité, et des différentes formes de gestion préexistantes au projet n'a pas réellement été prévue. Si les documents promotionnels insistèrent sur les bénéfices que l'établissement de ces nouvelles réserves apporterait aux populations locales, j'ai pu observer d'importantes contradictions entre les discours et la réalité. Ces contradictions furent par ailleurs observées dans la mise en place d'autres projets de WMA en Tanzanie (Benjaminsen *et al.*, 2013, Igoe et Croucher, 2007 ; Noe, 2019). De plus, au-delà de la perte d'un espace cultivable (qui en elle-même constitue déjà une perte de revenus et d'autosubsistance importants), l'extension des réserves destinées à la préservation des animaux est vue comme une menace par les paysans dont les champs se retrouveraient menacés de déprédations, alors même que le Ministère des ressources naturelles et du Tourisme, ainsi que la TAWIRI, indiquent qu'il faut :

« [e]ncourager les communautés limitrophes de la KGCA [à comprendre] l'importance d'avoir des pratiques d'utilisation durable des terres et des zones de gestion de la faune sauvage **dans le but de profiter des avantages de la faune sauvage en dehors des zones réservées**, et

d'obtenir de la valeur ajoutée grâce aux revenus du tourisme »<sup>472</sup> (URoT, MNRT, TAWIRI, 2011 : 53).

D'autre part, beaucoup d'agropasteurs cultivent ces terres, et grande est la crainte de voir les conflits fonciers s'exacerber dans l'espace interstitiel restant. Enfin, ce n'est pas uniquement la perte d'accès à une terre agricole ou de pâture qui est stigmatisée, mais également l'accès aux ressources forestières : bois de chauffe, herbes médicinales, produits de la cueillette et gibier. S'agissant de la mise en place d'une WMA, alors que les textes prévoient la participation des villageois à la décision de transférer une partie de leurs terres à l'établissement de l'aire, l'un des responsables charge du KILORWEMP pour le district d'Ulanga m'a décrit le processus comme suit :

« Les villageois choisissent d'établir une WMA. D'abord les villageois doivent réaliser un plan d'aménagement du village, qui doit être validé lors d'une assemblée villageoise. Il faut au minimum 200 km<sup>2</sup> de terres et chaque village doit participer en réservant une surface des terres de leur village. Sur ces terres, ils peuvent mettre en place du tourisme de chasse ou du tourisme photographique. Une des motivations pour eux est que 75 % des revenus reviennent à la communauté pour le développement des écoles, l'accès à l'eau ou l'électricité. Les membres de l'organisation communautaire sont choisis au niveau des villages. Ils doivent créer un business plan et ainsi, ils peuvent comprendre la valeur des ressources qu'ils ont et cela permet à des entreprises touristiques de venir s'associer au village » (entretien à Mahenge, département d'aménagement du district de Mahenge, 16/08/2016).

Ayant eu l'opportunité de rencontrer des membres du Ministère des Ressources naturelles et du Tourisme en exercice à Mavimba (**Carte 9**), j'ai pu comprendre le processus de « participation » proposé. En réalité, un groupe de travail constitué de membres du ministère et du district sélectionne des personnes identifiées comme « incontournables » dans le village, et les regroupe afin de leur expliquer l'objectif des zones amenées à être créées. Les personnes sélectionnées sont instituées « représentants » de la WMA, et sont investies de la responsabilité d'expliquer au reste du village la teneur

---

<sup>472</sup> [Encouraging the communities around the KGCA on the importance of having sustainable land use practices and wildlife management areas for the purpose of enjoying the benefits of having wildlife outside the reserved areas, and adding value through tourism revenues].

des nouvelles règles régissant l'accès à la WMA. Dans les faits, la majorité des villageois interrogés n'a jamais été consultée dans le cadre de la mise en place de la WMA. Des élus et représentants des villages nous ont d'ailleurs fait part de leur incapacité à comprendre en quoi consisteraient les retombées économiques promises par le gouvernement tanzanien et par le district. Le partage entre les villages des revenus issus des potentielles visites touristiques demeure également opaque. Certains villageois m'ont par exemple expliqué qu'on leur avait promis des retombées financières lorsque les touristes prendraient des photos. Mais la conséquence la plus immédiatement visible, c'est la restriction de l'accès à plus de 80 % des terres du village, ainsi que l'éviction d'agropasteurs et de paysans.

D'après Bluwstein et Lund, (2016 : 3), en 2015, 38 WMAs étaient opérationnelles ou en passe de l'être, ce qui représenterait 13 % de la surface totale du pays. Les WMAs font l'objet d'une campagne de promotion par le gouvernement tanzanien, les institutions internationales et les ONGs, et sont présentées comme étant « participatives » ou « gérées par les communautés » (« *communy-based managment* » - CBO) sous la forme d'organisations communautaires. Par ailleurs, rappelons que la protection de la biodiversité en Tanzanie est intrinsèquement liée à l'industrie touristique, et inversement. On retrouve ce lien dans la dénomination même du ministère en charge de la protection environnementale : le Ministère des Ressources Naturelles **et** du Tourisme. Le tourisme dans le pays est essentiellement tourné vers les parcs nationaux ou les réserves de gibier <sup>473</sup>. Les rapports des agences en charge des différentes réserves soulignent fréquemment l'intérêt financier

---

<sup>473</sup> En 2018, les retombées financières liées à l'activité touristique s'élevaient à 25 % des devises étrangères et représentaient près de 15 % du PIB national (Les montants indiqués sont compris entre 4,7 % et 17,5 % du PIB national selon les sources). Les activités qui relèvent de prime abord du champ de la conservation (tourisme, safaris photo, safaris de chasse), engendrent des retombées financières et économiques importantes pour le pays, du moins au niveau national. Il s'agit donc bien d'un modèle de développement, tourné vers l'activité « éco-touristique », essentiellement soutenu par la délimitation de zones non anthropisées. Aujourd'hui, 44 % des terres de la Tanzanie sont mis en clôture aux fins de la protection de l'environnement (Maganga, 2016), sous la forme de 16 parcs nationaux, d'une aire de conservation (Ngorongoro), de 38 réserves de chasse et 43 aires de chasse contrôlées (MNRT, 2017), de réserves forestières nationales, ainsi que des sites Ramsar. Le MNRT indique quant à lui 28% de la Tanzanie mais n'inclue pas les réserves forestières, les sites Ramsar ni les zones tampons (« buffer-zones »).



que les réserves environnementales représentent. Ainsi, la Réserve de gibier du Selous située en aval de la vallée, et qui couvre la majeure partie du Bassin Rufiji (**Carte 4 et 5**), est présentée comme : « [...] une source de revenus majeure pour la Tanzanie, en générant plus d'un million de dollars US par an »<sup>474</sup> (Rovero *et al.*, 2007 : 11).

À ce sujet, il est intéressant de rappeler que les entreprises bénéficiaires de concessions de chasse (parfois depuis l'époque coloniale) – et accordées par l'Etat, mettent en avant leur attachement à la biodiversité, et le rôle crucial qu'elles joueraient dans la protection de la faune sauvage. Elles n'hésitent pas à dénoncer les pratiques illégales de pêche et à s'associer avec des ONGs en proposant l'application de nouvelles règles et de nouvelles formes de contrôle de leurs concessions. Par exemple, l'un des directeurs de l'opérateur touristique Wild Foot Prints opérant dans l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (KGCA) et dans les montagnes Udzungwa, notamment à Hondo Hondo Tented Camp à flanc de montagne, est également volontaire pour l'ONG Frontier. Cette dernière ONG exerce un rôle particulièrement important de « lanceur d'alerte » afin de favoriser la biodiversité dans la vallée du Kilombero. Le site Internet de la North Safari Ltd. décrit ainsi son rôle dans la conservation de l'environnement :

« En tant que chasseurs professionnels, nous, Kilombero North Safaris Ltd., sommes convaincus qu'**il est de notre responsabilité de jouer un rôle capital dans la conservation et dans l'amélioration de l'environnement en Tanzanie.** Des initiatives de lutte contre le braconnage à la protection de la flore et de la faune, en passant par le développement des communautés, nous vous garantissons qu'en choisissant de chasser avec nous, **vous jouez votre rôle dans la préservation de ces environnements vierges mais fragiles pour que les générations futures puissent en profiter.** [...] Attendez-vous à accumuler une vie entière de souvenirs en quelques semaines seulement. C'est **l'Afrique intemporelle et étonnante dont vous avez toujours rêvé.**

Kilombero North Safaris a entrepris une augmentation spectaculaire de ses efforts, adoptant véritablement notre slogan '**Conserver pour mieux**

---

<sup>474</sup> [This reserve is a major source of revenue to Tanzania, generating about one million U.S. dollars annually].

utiliser' »<sup>475</sup> (Site internet de Kilombero North Safari, consulté le 10/08/2019<sup>476</sup>)

Au-delà d'un discours exotico-colonial porté sur une « Afrique intemporelle et étonnante dont vous avez toujours rêvé », cette citation est intéressante quant à la responsabilité portée par les bénéficiaires des concessions vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, accentuée par le slogan « conserver pour mieux utiliser ». Benjaminsen *et al.* (2013) démontrent néanmoins que la nouvelle loi de gestion de la faune sauvage (*Wildlife Management Act*) de 2007, s'apparente davantage à un renforcement du pouvoir de l'État ainsi qu'à une forme de recentralisation, après une phase de promotion « plus ou moins déguisée » de la décentralisation au niveau des villages. En effet, avec l'afflux de touristes, de nombreuses entreprises touristiques s'étaient établies sur les terres villageoises, promouvant notamment des formes d'éco-tourisme ou de tourisme « au plus près des traditions » (Trench *et al.* 2009). L'institutionnalisation des formes de gestion de cet « éco-tourisme » sur les terres villageoises a entraîné à l'imposition de nouvelles réglementations relatives à ces activités, lesquelles ont par-là-même, parfois entraîné des retombées socio-économiques bénéfiques aux villageois.

Ce ne fut pas le cas dans la vallée du Kilombero, située malgré tout loin des grands sites touristiques du pays. La nouvelle loi sur la gestion de la faune sauvage de 2007 constituerait plutôt une nouvelle façon de réglementer le tourisme sur les terres villageoises, de réguler l'utilisation des terres villageoises qui sont situées sur des aires de chasse contrôlées, ou encore de renforcer le contrôle sur la chasse et les profits associés (Bluwstein et Lund, 2016 : 3 ; Benjaminsen *et al.*, 2013 ; Benjaminsen et Bryceson, 2012 ; Benjaminen *et al.*, 2011).

---

<sup>475</sup> [As sportsmen, we at Kilombero North Safaris Ltd, strongly believe that it's our responsibility to play a vital role in the conservation and improvement of the environment of Tanzania. From anti-poaching initiatives to flora and fauna protection and, most importantly, community development, we guarantee that by choosing to hunt with us, you are playing your part in maintaining these pristine but fragile environments for future generations to enjoy. [...] Expect to gather a lifetime of memories in just a few weeks. This is the timeless, amazing Africa that you have always dreamt about. Kilombero North Safaris has undertaken a dramatic increase in efforts, truly embracing our slogan 'Conserve in Order to Utilise'].

<sup>476</sup> <https://kns.co.tz/index.php/tanzania/>.

***c. Une gestion « participative » vectrice d'inégalités et de criminalisation des usages locaux des ressources***

Dans le cadre de la mise en place de la WMA Iluma, la création de 84 « Groupes d'utilisateurs des ressources » (« *Resource User Groups* ») et de « Comités villageois pour la protection des ressources naturelles » (« *Village Natural Resource Committees* ») (372 membres et les représentants de chaque village) est en cours. D'après les données recueillies sur le terrain, la création de ces comités est opaque et peu connue du reste des villageois, et la création des WMA est quant à elle ressentie comme une perte d'accès à la terre et un danger propice à de futurs conflits fonciers.

Enfin, la création de groupes de pêcheurs dans le cadre du KILORWEMP participe également de l'institutionnalisation des pratiques de pêche. C'est notamment dans le village de Kivukoni que fut créé un *Community Fishery Management Group*. Ces groupes, tout comme les organisations communautaires [*Community Based Organisations* – CBO], excluent nombre de pêcheurs de la rivière Kilombero et de ses affluents et criminalise les activités halieutiques traditionnelles.

Dans le cadre d'une politique néolibérale de gestion de la nature, la mise en place de WMA relève plutôt d'une incitation à se muer en entrepreneur du tourisme environnemental. Ainsi, le projet KILORWEMP prévoit des formations à l'entrepreneuriat pour la mise en place de « potentielles activités économiques (*business*) [qui] pourraient être : la chasse touristique, la chasse locale et le tourisme photographique. Cependant, les entreprises touristiques – comme toute entreprise – ont besoin de bonnes compétences en affaires pour réaliser des profits viables et durables »<sup>477</sup> (site Internet du KILORWEMP<sup>478</sup>, consulté le 03/02/2017). L'idée principale est donc de « renforcer les compétences entrepreneuriales » des groupes de villageois, et ce « particulièrement en termes de *business plans*, marketing, gestion administrative, financière et

---

<sup>477</sup> [*The business potentials include: tourist hunting, local hunting, and photographic tourism. However, tourism business – like any other business – requires good business skills for viable and sustainable profits*].

<sup>478</sup> <https://open.enabel.be/en/TZA/1985/47/u/strengthening-business-skills-in-the-iluma-wildlife-management-area.html>

d’approvisionnement »<sup>479</sup> (site Internet du KILORWEMP<sup>480</sup>, consulté le 03/02/2017). La CBO de la WMA Iluma se compose de 42 membres dont 24 % sont des femmes (Mombo *et al.*, 2018 ; Leemhuis *et al.*, 2017, Swertvaegher, 2016). Une villageoise rencontrée dans le village de Milola me relatait son mécontentement :

« Ils nous ont dit qu’on pourrait vendre des cartes postales aux touristes, et qu’à chaque animal tué, on aurait un certain pourcentage pour construire des écoles ! Mais nous, aujourd’hui, si on n’a plus de terre, on fait comment pour cultiver le maïs et faire paître les bêtes ? » (Entretien à Milola, 14/03/2017).

Par ailleurs, la constitution des CBO demeure floue. En août 2016, un entretien avec le directeur en charge du projet KILORWEMP à Mavimba, lors d’une rencontre avec un groupement de pêcheurs, m’a permis de comprendre la façon dont était constitué ces groupes : dans un premier temps, le district s’adresse au représentant élu du village afin qu’il sélectionne des villageois, que ceux-ci soient issus du conseil villageois ou non. Dans un second temps, une rencontre entre les villageois sélectionnés et les représentants du district est organisée. Dans le plan d’aménagement du village de Milola (Milola VLUP, 2008-2018 : 45), on peut lire :

« Toutes les zones désignées pour la conservation de la faune (WMA) doivent être évaluées, mesurées, enregistrées. [...] Le conseil du village doit former un comité qui sera responsable pour gérer cette zone et les activités. Lorsque ce comité n’est pas nommé, le comité en charge de la gestion des terres du village s’en chargera jusqu’à ce que le comité soit formé »<sup>481</sup>.

Pourtant, la majorité des villageois rencontrés nous a fait part de leur méconnaissance de ces groupes et des membres qui les constituaient. Un fonctionnaire

---

<sup>479</sup> [especially in terms of business plans, marketing, administration, financial and procurement management].

<sup>480</sup> <https://open.enabel.be/en/TZA/1985/47/u/strengthening-business-skills-in-the-iluma-wildlife-management-area.html>

<sup>481</sup> [Eneo la Hifadhi Wanyamapori Jamii (WMA). Maeneo yaliyotengwa kwa ajili ya Hifadhi Wanyamapori Jamii (WMA) yapimwe, yasajiliwe na kuendelezwa kama maeneo ya machimbo ya matofali. [...] Halmashauri ya kijiji itatena kamati ya kusimamia eneo hili. Wakati kamati hii haijateuliva kamati ya usimamizi wa ardhi ya kijiji itasimamia kwa niaba ya Halmashauri ya kijiji] en swahili.

en charge de la vulgarisation des pratiques agricoles m'a confié que lui-même ne savait pas vraiment quel était le fonctionnement de ces groupes, ni quelle était l'utilité des WMA (entretien à Milola, 14/03/2017).

Les programmes de formation et de sensibilisation écologique se concentrent sur la formation de ces CBO et non sur l'ensemble des membres du village, comme le soulignent les membres du KILORWEMP :

« [l]a formation s'adresse aux membres du CBO qui sont censés gérer les entreprises commerciales d'Ilima. Les responsables de district qui ont besoin de soutenir l'organisation communautaire reçoivent également une formation par le biais d'une approche d'apprentissage par l'action »<sup>482</sup>.

La création de groupes de gestion, la sélection des membres de ces groupes et les risques de cooptation de certains villageois par les élus caractérise la nature même des incitations et des politiques dites du « développement ». Par la sélection de certains villageois, le risque de créer des différenciations socio-économiques et de favoriser les « courtiers du développement » et la captation de la rente au profit de certains acteurs est grand.

Enfin, seules les retombées économiques et financières sont mises en avant par les autorités publiques. Cependant, les promesses de retombées financières, économiques et sociales, qui relèvent d'un discours sur le développement encore utopiste, sont inexistantes, comme le montre la majorité des études réalisées sur les WMA (Bluwstein et Lund, 2016 : 9 ; Paul *et al.*, 2011 : 170). Les revenus issus du tourisme dans les WMA sont dans un premier temps, centralisés à l'échelle du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme au travers de la Wildlife Division, puis dans un second temps, reversés au district. Le district est ensuite supposé reverser aux CBOs de chacun des villages la part leur revenant.

Les villageois doivent également constituer un groupe de gardes-forestiers dont les missions sont, encore une fois, guidés par la même logique punitive plutôt qu'inclusive, et ces missions sont dictées par les institutions centralisées au niveau du gouvernement.

---

<sup>482</sup> [The training targets CBO members who are expected to manage Ilima business ventures. District officials who need to support the CBO also receiving training through an action learning approach].

À titre d'exemple, le plan d'aménagement de Milola (Milola VLUP, 2008-2018 : 45) précise qu'« il n'est pas permis de cultiver, de couper et de brûler du bois. Cette zone est préservée et son usage doit suivre les directives établies par les départements en charge de la biodiversité à l'échelle nationale »<sup>483</sup>.

S'agissant de l'accès des touristes à ces nouvelles réserves, celui-ci est soumis à un paiement le plus souvent à « entrée unique ». Le MNRT souligne d'ailleurs que :

« [l]e partage des bénéfices issus du tourisme est limité par la politique nationale d'entrée unique [dans les parcs] et particulièrement pour les WMA : les communautés locales et les WMA souffrent de cette politique car il revient cher à un touriste de se rendre en dehors des aires protégées pour un jour afin d'explorer les activités touristiques culturelles »<sup>484</sup> (MNRT, 2017).

En outre, le manque de transparence dans les flux financiers nationaux comme internationaux, de même que la captation par une certaine élite d'une rente, ont fait que les retombées financières au niveau des villages sont de façon générale, inexistantes, du moins à la lumière des dernières observations et enquêtes effectuées en 2017. Par ailleurs, la captation par les autorités villageoises, départementales ou nationales, d'une rente issue des flux financiers internationaux, ne permet pas la redistribution des revenus potentiels issus du tourisme dans les aires de gestion participative de la biodiversité.

\*\*\*\*\*

De la planification des frontières à la création d'un groupe de villageois, le processus de création des WMA consolide les élites locales et favorise une conservation néolibérale de la nature (Igoe et Croucher, 2007) que certains qualifient de « marchandisation de la nature » (Fairhead *et al.*, 2012). En effet, comme l'ont observé plusieurs chercheurs au travers de l'analyse de différentes WMA en Tanzanie (Paul *et al.*, 2014 ; Igoe et Croucher, 2007 ; Benjaminsen et Svarstad, 2009 ; Benjaminsen *et al.*, 2015 ; Bluwstein et Lund, 2016), celles-ci, bien qu'instituées comme outil politique et stratégique

---

<sup>483</sup> [Hairubusivi kulima, kufyeka na kuchoma moto. Eneo hili libifadhive na kutumika kwa kufuata miongozo ya Sekta ya Wanyamapori] en swahili.

<sup>484</sup> [[b]enefits sharing limited by single entry policy, especially for WMA: Local communities and WMA suffer from this policy as it makes it expensive for tourist to go outside of the PA for the day to explore cultural tourism activities].

innovant de la préservation de la nature, ne favorisent en rien la participation des populations locales, et ne garantissent aucunement une meilleure conservation de la biodiversité. Dans la lignée de l'étude menée par Igoe et Croucher (2007) à travers l'observation d'une WMA située entre les parcs nationaux du Tarangire et celui du Lac Manyara, les enquêtes que j'ai réalisées entre 2015 et 2017 dans le district d'Ulanga, démontrent que les agences transnationales de conservation de l'environnement, avec la complicité des agents du district, provoquèrent une diminution de l'accès aux ressources naturelles, ce qui eut comme conséquences une exacerbation des conflits fonciers dans les interstices, ainsi que l'augmentation d'une précarité financière et économique menant à des contournements et à la délégalisation de certaines pratiques (coupe de bois, feux pour le charbon, pêche, chasse non autorisée, etc.).

S'agissant des ONGs, la labellisation « participative » des nouvelles formes de conservation sert surtout à capter des fonds à l'échelle nationale comme internationale, de même qu'à « attirer le financement de l'État et des institutions ainsi que des entreprises et des particuliers fortunés » <sup>485</sup> (Benjaminsen et Svarstad, 2009 : 403). S'agissant des États hôtes, cette labellisation sert à attirer des fonds internationaux. Au-delà du discours, on constate que ces nouvelles formes de conservation ne sont qu'une extension du réseau de parcs nationaux, de corridors et de réserves de gibier, dans une logique tout aussi restrictive (et étriquée) du modèle de conservation de la biodiversité.

Ainsi, comme le souligne E. Rodary (2011 : 19), on observe, malgré l'enrobage participatif et inclusif des nouveaux projets, que les politiques environnementales et les modèles de conservation de la biodiversité relèvent essentiellement de :

« [...] mesures de conservation de la nature, opérées par les administrations coloniales [et postcoloniales] et qui se déploient très largement contre les pratiques des habitants. Ainsi, [...], la conservation de la nature "africaine" procède [encore] davantage d'une exclusion que d'une réappropriation, quand bien même les asymétries de pouvoir n'enlèvent pas toute capacité d'action aux plus exclus ou aux plus démunis ».

---

<sup>485</sup> [...] *to attract funding from state and agencies as well as from companies and wealthy individuals*].

Enfin, si la cartographie et l'établissement des WMA n'ont pas impliqué d'implication citoyenne, la création d'une « police » locale ne présume en rien l'adhésion des habitants et le respect par eux des nouvelles règles. Comme on a pu le voir, l'occupation des sols de la WMA Iluma est importante. Les terres occupées le sont en grande partie par des agropasteurs Sukuma, qui ont immigré dans la vallée, à la suite des grandes sécheresses observées dans le nord-ouest du pays, ou qui avaient été chassés à plusieurs reprises des terres qu'ils occupaient depuis les années 1980 et à la suite de la privatisation de différents *estates* qui ont entraîné leur expulsion de ces espaces. Se pose alors la question de la légitimité de ces occupations par des citoyens se qualifiant comme étant « réfugiés de l'investissement », ou encore comme étant « réfugiés de la conservation » (entretien à Nakafuru, 03/03/2016). En outre, si certains villageois mettent en premier plan les réserves environnementales comme source de manque d'accès aux terres et aux ressources, les récents programmes de « modernisation agricole » accentuent ce sentiment de dépossession.

#### **D. Le SAGCOT : Corridors, clusters : la fabrique d'un territoire**

##### ***1. Objectifs du SAGCOT et ancrage institutionnel : un complexe dense d'acteurs multi-situés et multi-secteurs***

Dans la continuité des modèles initiés dans les années 1990 et guidé par la volonté de renforcer la place de l'agriculture au centre du développement économique du pays, mais également par la volonté de répondre à la demande croissante d'investissements dans le foncier agricole, en 2009, le gouvernement tanzanien a élaboré de nouvelles stratégies de « modernisation » de l'agriculture. Comme ce fut le cas durant la colonisation jusqu'à la période des ajustements structurels, l'idée de produire davantage de nourriture constitue la base de la rhétorique des programmes d'investissement actuels dans l'agriculture. Ainsi, dans l'un des rapports du SAGCOT (2016 : 10), on peut lire :

« Il y a une grande urgence au niveau mondial, et en particulier en Afrique subsaharienne (ASS), à augmenter durablement la productivité agricole pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en donnant



aux petits exploitants agricoles les moyens d'accroître leur potentiel économique »<sup>486</sup> (SAGCOT, 2016 : 10).

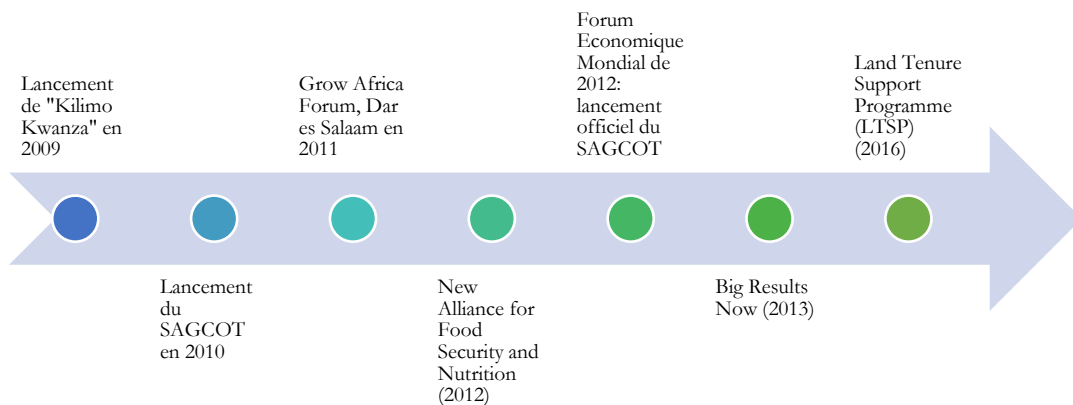
Comme nous l'avons vu dans la **Partie I.** de cette thèse, le développement de pôles de croissance agricole en Afrique depuis 2003 s'est accompagné d'une complexification du système d'acteurs publics et privés dont les relations se nouent autour d'Alliances (AGRA – Alliance pour la Révolution verte en Afrique créée en 2006 créée par les fondations Bill and Melinda Gates et Rockefeller, qui se rencontrent et décident de nouvelles orientations politiques en Afrique lors de Forums Economiques, en lien avec des grandes industries agroalimentaires (comme l'Agrican Green Revolution Forum de 2010 organisé par Yara et AGRA notamment), et des institutions internationales (Banque mondiale, FAO par exemple) (**Figures 4 et 5**).



Figure 4. Les partenariats publics-privés au cœur du SAGCOT (Source: SAGCOT, 2014 : 5)

<sup>486</sup> [There is great urgency globally, and especially in Sub Saharan Africa (SSA), to sustainably increase agricultural productivity for improved food security and nutrition while empowering smallholder farmers to increase their economic potential].

En Tanzanie, le SAGCOT a été officiellement lancé en 2012 lors du Forum Economique Mondial (FEM), mais s'ancre dans une politique nationale nommée « Kilimo Kwanza » (« Priorité à l'agriculture ») initiée par le président J.M. Kikwete en 2009, et dont l'objectif est d'inciter les investissements dans le secteur agricole, et d'intensifier la production agricole au niveau national. Cette politique nationale s'ancre elle-même dans des programmes régionaux tels que the Agricultural Sector Development Programme I and II, the Comprehensive Africa Agriculture Development Program (CAADP), ou des programmes internationaux tels que the New Alliance for Food Security and Nutrition, et l'initiative The Big Results Now (BRN) (**Graphique 8**).



**Graphique 8. Chronologie des programmes et forums liés à l'agriculture en Tanzanie depuis 2009 (Source: SAGCOT, 2014 : 4)**

Si les habitants de la vallée du Kilombero n'ont que peu entendu parler de ce programme, et encore moins des différents forums, alliances et programmes régionaux et internationaux, on prend conscience de l'ampleur de la complexité des relations entre des acteurs à différentes échelles géographiques et institutionnelles lorsqu'on aborde la problématique de l'accès au foncier pour la production agricole. De plus, comme l'ont montré de nombreux auteurs, cet ancrage institutionnel souligne l'importance du rôle des institutions internationales et des organisations non-gouvernementales mais également des organisations philanthropiques dans l'orientation des politiques nationales de développement agricole, ainsi que dans la mise en pratique, sur le terrain, d'une agriculture intensive mécanisée et nécessitante en intrants chimiques (Bergius, 2014 ; Mittal *et al.*, 2015). Ainsi, le SAGCOT est un programme reliant un vaste réseau d'acteurs établis par l'entremise de partenariats publics-privés (PPP) conclus entre le gouvernement tanzanien (et ses institutions paraétatiques) et (i) de nombreuses entreprises multinationales telles

que Monsanto, Yara, Cargill, Unilever, Nestlé, Syngenta, Dupont, (ii) de nombreuses organisations philanthropiques telles que The Gates Foundation, The Rockefeller Foundation, (iii) des institutions internationales telles que la Banque mondiale, la FAO, l'USAID, (iv) des fonds de développement gouvernementaux tels que ceux de Grande Bretagne, de Suède (SIDA), ou encore de Norvège (Norway Fund). Le gouvernement tanzanien, au travers de Dr. Mary Michael Nagu, alors Ministre, en charge de l'investissement et de l'*empowerment*, énonce clairement sa position politique : « Renforcer le secteur privé dans le pays est l'une de nos priorités »<sup>487</sup> (URoT, T.I.C., 2013 : 9) (Figures 4 et 5).



Figure 5. Exemples de parties prenantes PPP au SAGCOT (Source : SAGCOT, 2012c : 7)

Par ailleurs, le gouvernement tanzanien a déjà signé un nombre conséquent de traités internationaux qui garantissent et facilitent les investissements, et rassure les investisseurs étrangers en indiquant plusieurs éléments clés (SAGCOT, 2012a : 48) :

<sup>487</sup> [Strengthening the private sector in the country is one of our priorities].

« - Accords internationaux : La Tanzanie a signé un certain nombre d'accords multilatéraux tels qu'avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (ICSID). Des accords bilatéraux sont en place avec tous les principaux partenaires commerciaux et des accords de double imposition ont été signés avec plus de 20 pays.

- Non-discrimination : les **investisseurs étrangers ont les mêmes droits et privilèges que les investisseurs locaux.**

- Rapatriement des fonds : Le transfert de fonds par l'intermédiaire de toute banque agréée dans une devise librement convertible est autorisé pour les bénéfices nets, le remboursement des prêts étrangers, les redevances, les frais liés à la technologie étrangère, la remise des recettes et le paiement des émoluments, etc.

- Propriété étrangère : les **investisseurs étrangers ne sont pas obligés d'avoir un partenaire tanzanien dans leurs investissements - le capital peut être à 100% étranger.**

- Règlement des différends : pour tous les investissements réalisés par des ressortissants étrangers, la Tanzanie est membre de Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (ICSID), et la loi tanzanienne sur les investissements ainsi qu'une série d'accords bilatéraux garantissent une procédure équitable et transparente »<sup>488</sup>

L'objectif principal affiché du SAGCOT est « d'accroître les partenariats entre les petits producteurs et l'agro-business dans le corridor sud, afin d'améliorer la productivité agricole et d'accroître les revenus et les opportunités d'emplois des populations en milieu

---

<sup>488</sup> [*International Agreements: Tanzania has signed a number of multilateral agreements such as the Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA) and International Centre for Settlement of Investment Disputes (ICSID). Bilateral agreements are in place with all major trading partners and double tax agreements with more than 20 countries have been signed.*

*Non-Discrimination: foreign investors have the same rights and privileges as local investors.*

*Repatriation of Funds: Transfer of funds through any authorized bank in freely convertible currency is allowed for net profits, repayment of foreign loans, royalties, fees charges in respect of foreign technology, remittance of proceeds and payment of emoluments, etc.*

*Foreign Ownership: foreign investors are not obliged to have a Tanzanian partner in their investments— the capital can be 100% foreign.*

*Dispute Resolution: for all investments by foreign nationals, Tanzania is a member of the International Court for Settlement of Investment Disputes (ICSID), and the Tanzanian Investment Act and a range of bilateral agreements warrant a fair and transparent procedure].*

rural »<sup>489</sup> (SAGCOT, 2013 : 4). Selon les documents officiels du SAGCOT, en promouvant une « révolution verte » (« *green revolution* »), les résultats du programme seront :

« (i) l'augmentation de l'investissement privé dans l'agro-industrie ;  
(ii) l'augmentation du nombre de petites exploitations reliées à des chaînes de valeur agro-industrielles spécifiques ; et (iii) l'augmentation des emplois créés dans les chaînes de valeur agroalimentaires »<sup>490</sup> (*ibid.*, 2013 : 4).

Les objectifs attendus du projet consistent à

« [t]ransformer 350 000 hectares de terres agricoles en production commerciale pour les marchés régionaux et internationaux, augmenter les revenus agricoles d'1,2 milliards de dollars annuellement, sortir plus de 2 millions de personnes (environ 450 000 ménages agricoles) de la pauvreté d'ici à 2030 »<sup>491</sup> (*ibid.*, 2013 : 4).

On peut soulever ici encore la considération d'une agriculture paysanne « non intensive » qu'il faudrait moderniser grâce au pouvoir de la technique, comme cela l'était durant l'époque coloniale. De plus, le SAGCOT valorise le schéma « plantation noyau et agriculteurs sous contrat » (« *nuclueus & outgrower* »), plutôt que des projets de type « *estate* » détenus et gérés à 100 % par l'investisseur, ou bien des projets dont les investisseurs seraient « uniquement commerçants ou transformateurs » (« *pure traders/processors models* ») (SAGCOT, 2012c) (**Figure 6**).

---

<sup>489</sup> [To expand partnerships between smallholder farmers and agribusinesses in the Southern Corridor leading to improved agricultural productivity and increased rural incomes and employment opportunities].

<sup>490</sup> [(i) increase in private agribusiness investment; (ii) increase in number of smallholder farms linked with specific agribusiness value chains; and (iii) increase in employment created in agribusiness value chains].

<sup>491</sup> [Over the next 20 years, SAGCOT aims to bring 350,000 hectares of farmland into commercial production for regional and international markets, to increase annual farming revenues by US\$1.2 billion, to lift more than 2 million people (roughly 450,000 farm households) out of poverty].

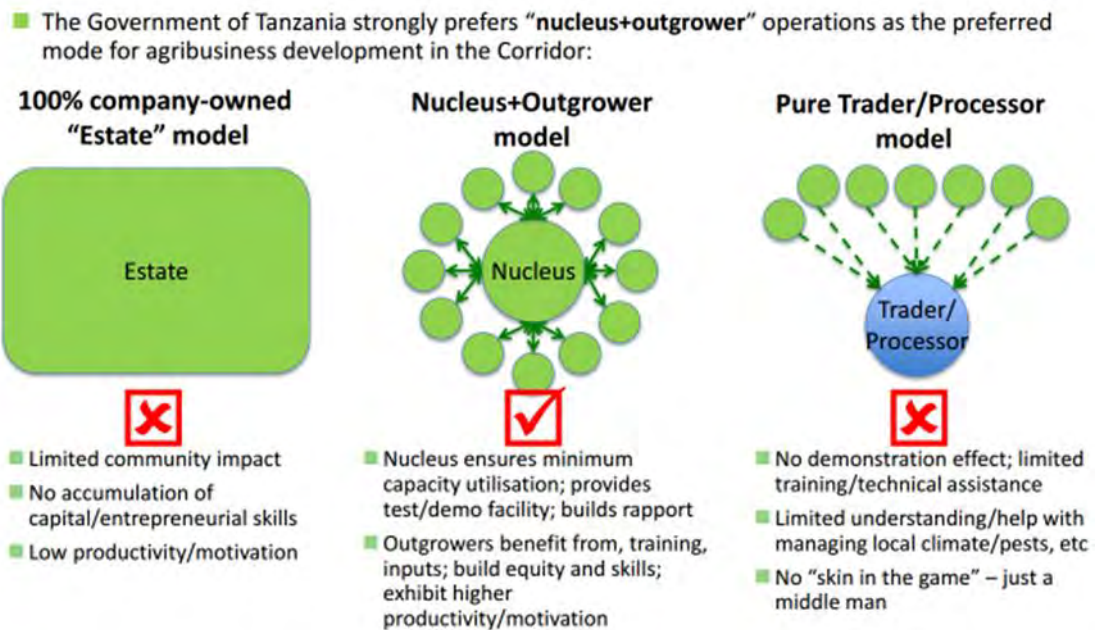


Figure 6. Modèle de « plantation noyau & agriculteurs sous contrats » préféré dans le cadre du SAGCOT (Source: SAGCOT, 2012c)

Pour ce faire, le SAGCOT a identifié sept zones prioritaires (« *clusters* ») (Carte 2) dans lesquelles il prévoit le regroupement d’investissements agricoles, depuis l’allocation de grandes surfaces de terres pour la production, la création d’infrastructures de stockage, de transports, permettant de couvrir l’ensemble de la chaîne de production, jusqu’à l’exportation ou la commercialisation des produits.

Les territoires alors « produits » et mis en compétition les uns avec les autres ne sont plus pensés dans leurs hétérogénéités culturelles, sociales et politiques, mais se caractérisent autant par leur dotation en espaces productifs ou en ressources naturelles exploitables que par leur capacité à s’insérer dans une logique d’hyper-connectivité à l’échelle globale. L’idée même de cluster est, *in fine* de relier, de la production à l’exportation, différents acteurs par des investissements localisés, notamment au moyen du développement des moyens de communication.

En effet, cette « hyper-connectivité » est caractérisée par l’accent mis dans les discours gouvernementaux de promotion d’un espace doté en moyens de transports tels que le chemin de fer TAZARA et la route goudronnée TANZAM, permettant d’acheminer les productions directement à Dar es Salaam ou dans la sous-région, ou encore de transporter les intrants depuis le port de Dar es Salaam jusqu’aux différents

clusters (Figure 7). A titre d'exemple, la société norvégienne Yara, première productrice et distributrice d'engrais chimiques dans le monde, participe à la construction et à l'alimentation d'un terminal à engrais de 20 millions de dollars dans le port de Dar es Salaam :

« Yara s'engage pleinement à investir et à développer l'agriculture en Tanzanie en s'appuyant sur son potentiel agricole [...]. [L'entreprise] a mis en service un terminal d'engrais en 2015 au port de Dar Es Salaam avec une capacité de traitement de plus de 500 kT par an (le double des besoins du pays) » <sup>492</sup> (site Internet de Yara <sup>493</sup>, consulté le 15/10/2016).

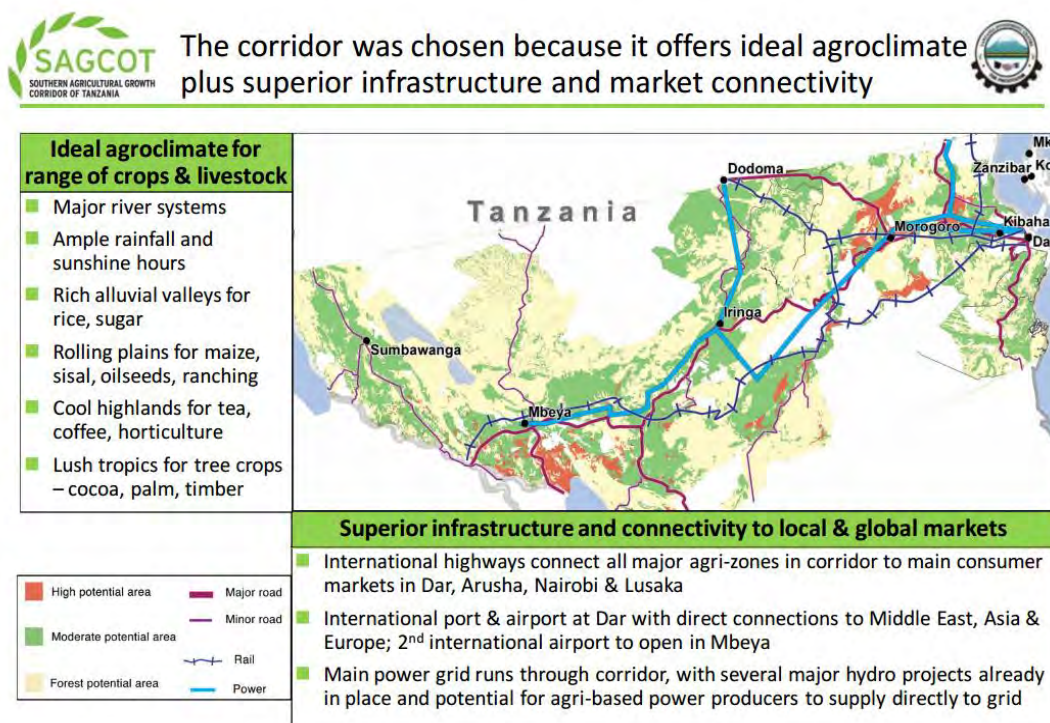


Figure 7. Une « hyperconnectivité au marché » : infrastructures de transport, d'énergie dans le SAGCOT (Source: SAGCOT, 2012c : 5)

<sup>492</sup> [Yara is fully committed to invest and develop agriculture in Tanzania based on the agriculture potential [...]. It has commissioned a fertilizer Terminal in 2015 at the port of Dar Es Salaam with a capacity to handle in excess of 500kT annually (Double the country's needs)].

<sup>493</sup> <https://www.yara.co.tz/about-yara/yara-tanzania/>.

## *2. Estimation de l'espace à investir dans le cluster Kilombero*

Dans le cadre du SAGCOT, chacun des sept clusters identifiés se voit allouer une ou deux cultures de prédilection, en fonction essentiellement sur les composantes climatiques et écologiques qui composent les espaces alors stratégiquement et cartographiquement « cloisonnés ». Également appelé en français « Pôle de compétitivité », le corridor regroupe des entreprises de petites, moyennes et grandes tailles dans une même région géographique, avec l'idée d'associer des organisations et entreprises publiques comme privées, au sein d'un « couloir géographique » cloisonné, formé par des infrastructures de transport (TAZARA/TANZAM), des infrastructures de stockages, et l'insertion des petits producteurs locaux au marché mondial.

Cette logique rappelle grandement les plans de développement agricoles coloniaux : les zones de plaine où l'on établissait de vastes cultures de sisal, d'arachide, de coton ou de canne à sucre, alors que les montagnes étaient destinées selon un étagement déterminé, à la culture du café, des bananes (Charlery de la Masselière, 2003 : 299). L'accent mis sur les réseaux de transport depuis les plantations jusqu'au marché, dans les documents du SAGCOT comme dans les plans de développement coloniaux, va de pair avec cette logique extractiviste.

Si nous reprenons la citation indiquée en épigraphe de l'**Introduction** de la **Partie II**, on s'aperçoit de la constance de l'idéal d'aménagement véhiculé, au fil des années depuis la période coloniale, jusque dans les documents du programme SAGCOT :

« Ces près de 800 000 hectares de plaines inondables sont parmi les plus précieux en Tanzanie pour la production de riz [...] et de canne à sucre à grande échelle, en raison des inondations saisonnières et de la possibilité d'irrigation à grande échelle. L'objectif serait de relier les petits exploitants aux chaînes de valeur agricoles » <sup>494</sup> (SAGCOT, 2013a : 27).

---

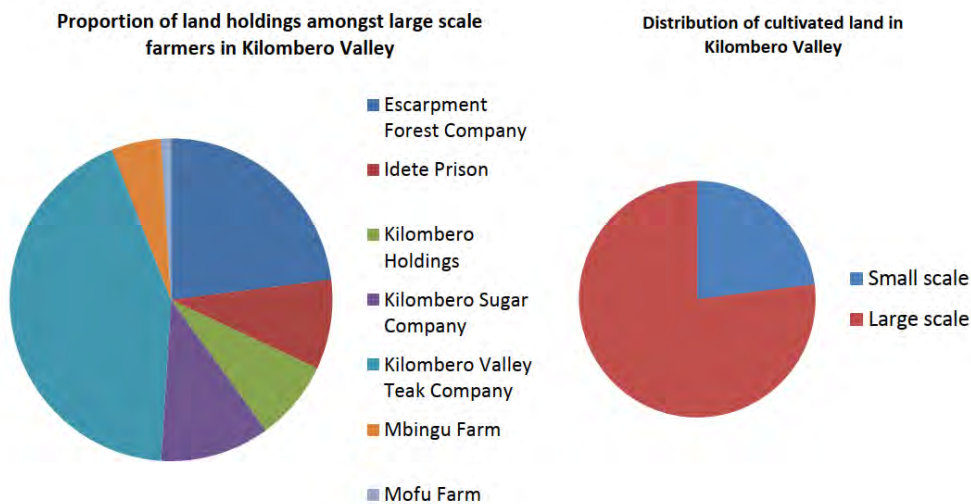
<sup>494</sup> [These nearly 800,000 hectares of flood plain are among the most valuable in Tanzania for large scale paddy rice and sugarcane production due to seasonal flooding and potential for large scale irrigation schemes. [...] The objective [...] would be to link smallholder farmers in agricultural value chains].



Par ailleurs, on peut lire dans un document du SAGCOT que le nombre d'exploitations agricoles détenues par des entreprises (étrangères) est déjà important dans la vallée, avant même la mise en place du programme de « modernisation agricole » :

« [c]ontrairement au reste de l'agriculture tanzanienne, qui est généralement dominée par les petits exploitants, seuls 23 % de la superficie totale cultivée dans la vallée de Kilombero le sont par des petits exploitants, tandis que 77 % appartiennent à de grands exploitants » (SAGCOT, 2012e : C-10) <sup>495</sup>.

**Graphique 9. Proportion des titres fonciers des grandes propriétés et distribution des terres cultivées dans la vallée du Kilombero (Source : SAGCOT, 2012e : C-10)**



Le graphique ci-dessus (**Graphique 9**), issu d'un document du SAGCOT illustre ainsi la part des terres allouées aux entreprises, ainsi que la distribution des terres cultivées, entre petits producteurs et grandes entreprises. Il est néanmoins impossible de vérifier si ces chiffres sont évalués sur la base des catégories « gouvernementales » ou des catégories « villageoises », alors même que les terres exploitées par des entreprises étrangères (c'est-à-dire celles représentées dans ce graphique, hormis celles de la plantation de la prison Idete et de la plantation du camp militaire de Chita qui n'y figurent pas) sont censées être catégorisées en tant que « terres gouvernementales » selon la Loi foncière de 1999.

<sup>495</sup> [Unlike the rest of Tanzania agriculture which is typically dominated by smallholders, only 23 per cent of the total area under cultivation in the Kilombero Valley is cultivated by smallholders while 77 per cent is owned by large scale farmers].

Plusieurs documents du SAGCOT ou de l'organisation paraétatique RUBADA <sup>496</sup>, établissent une estimation des surfaces à allouer aux investisseurs dans la vallée. Ces surfaces varient cependant d'un document à l'autre. Ainsi, d'après le SAGCOT (2012b : 12), **28 %** des terres villageoises du district de Kilombero (sur 653 505 ha de terres villageoises estimées) représentant **182 198 ha** seraient disponibles à l'investissement ainsi que **8 %** des terres villageoises du district d'Ulanga représentant **23 507 ha** (sur les 305 975 ha de terres villageoises) (SAGCOT, 2012b : 12) (**Tableau 16**).

**Tableau 16. Potentielles terres dites « transférables » dans le couloir SAGCOT (SAGCOT, 2012b : 12)**

	District	Nb. De villages avec des VLUPs	Surface totale des villages (ha)	Potentiel de terres pour investissement (Ha)	%
Pwani	Bagamoyo	22	527573	93108	18%
	Mkuranga	12	116893	29347	25%
	Kisarawe	24	340698	25101	7%
	Rufiji	32	566972	65758	12%
	Mafia	9	17181	721	4%
Morogoro	Morogoro (V)	31	610951	51867	8%
	Mvomero	1	3569		0%
	Kilosa	8	67124	2156	3%
	Kilombero	70	653505	182198	28%
	Ulanga	24	305975	23570	8%
Iringa	Iringa (V)	9	80450	13125	16%
	Kilolo	3	51185	12321	24%
	Mufindi	4	94751	16850	18%
Njombe	Njombe	2	34665	1335	4%
	Ludewa	3	26985	1683	6%
	Makete	2	5104		0%
Mbeya	Mbeya (V)	4	65889	5610	9%
	Chunya	18	882736	101393	11%
	Ileje	3	38256		0%
	Mbarali	14	100160	8544	9%
	Mbozi	1	3481		0%
Ruvuma	Songea (V)	7	364269	75100	21%
	Namtumbo	24	832852	171922	21%

<sup>496</sup> Qui, rappelons-le, est en charge du développement de l'ensemble du bassin Rufiji.

	Mbinga	6	145806	12472	9%
	Tunduru	9	86716	4330	5%
Rukwa	Nkasi	2	21448		0%
Katavi	Mpanda	15	86 578	13734	16%
Total		359	6 131 771	912245	15%

Cependant, un document du SAGCOT (SAGCOT, 2012f : 12) indique que les surfaces villageoises des districts de Kilombero et d'Ulanga représentaient respectivement 653 503 ha et 305 975 ha, soit 959 478 ha de terres villageoises pour les deux districts – Kilosa faisant alors partie d'Ulanga – et que 205 768 ha de ces terres villageoises (soit 36 % de l'ensemble des terres villageoises – 198 192 ha pour Kilombero et 23 570 ha pour Ulanga) seraient prêts à l'investissement. Si ces chiffres ne représentent pas des superficies grandement différentes, on verra par la suite, que ces chiffres sont en contradiction avec la représentation cartographique du cluster du SAGCOT faite dans le même document.

Par ailleurs, concernant le pourcentage de terres de réserves environnementales, il faut également noter les disparités relatives aux différents documents issus du gouvernement. Ainsi, un document du SAGCOT (SAGCOT, 2012e : 135) indique que 91,4 % des terres du « cluster Kilombero » sont désignés comme « aires de conservation », mais celles-ci comprennent « treize réserves forestières [20,4% du total du cluster], essentiellement détenues par les villages » (*ibid.*, 2012e : 135), ce qui peut prêter à confusion, notamment lorsqu'on compare ces chiffres-ci avec d'autres documents du SAGCOT indiquant que 205 578 ha des terres villageoises du « cluster » sont prêts à l'investissement.

Au total, s'il est indiqué dans ce document du SAGCOT (2012b) que **205 705 ha dans la vallée** (soit **36 % des terres villageoises des districts de Kilombero et Ulanga**) seraient proposés à l'investissement dans la vallée, dans un autre document du SAGCOT également établi en 2012, le gouvernement tanzanien prévoit de mettre à disposition des investisseurs près de **50 000 ha** de terres :

« Le plan directeur propose une variété de nouvelles entreprises agricoles dans le cluster [Kilombero], y compris 14 000 hectares de nouvelles plantations de riz et de riz améliorées, 20 000 hectares de nouvelles plantations de canne à sucre, cinq fermes mixtes totalisant 13 250 hectares [soit au total

47 250 ha] et des investissements supplémentaires dans les bananes, les agrumes et l'amélioration des chaînes de valeur [superficie inconnue]. **Étant donnée la disponibilité [actuelle] des terres [de la vallée du Kilombero], une grande partie de cet investissement serait probablement concentrée dans la bande plutôt étroite de terres planes et sèches aux pieds des montagnes Udzungwa** »<sup>497</sup> (SAGCOT, 2012e : 53-55).

S'il est indiqué dans ce document de 2012 (SAGCOT, 2012e) qu'un total de 47 250 ha de terres seraient proposés à l'investissement dans la vallée, il est en revanche indiqué dans un document de RUBADA établi en 2013, que **49 018 ha** de terres de la vallée sont prêts à être transférés à un investisseur (**Tableau 17**).

**Tableau 17. Projets d'investissement dans le plan stratégique de RUBADA, 2013 (Source : RUBADA, 2013 : 29-30)**

Plantation	Villages	District	Superficie (Ha)	Investisseur potentiel	Culture
Mngeta	Situé à Mchombe, Lukolongo, Mkangawalo, et Mngeta	Kilombero	5 818	KPL	Riz
Kihansi	Udagaji, Chisano, Merera, et Chita	Kilombero	5 200	KPL	Riz
Ruipa	Situé à Namawala, Kisegece et Mofu	Kilombero	20 000	Sugar Board of Tanzania	Canne à sucre
Misegese	Misegese <sup>498</sup>	Ulanga	5 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz
Ngoheranga	Ngoheranga <sup>499</sup>	Ulanga	5 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz
Kilosakwa Mpepo	Kilosa kwa Mpepo <sup>500</sup>	Ulanga	5 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz

<sup>497</sup> [The Blueprint proposes a variety of new agricultural enterprises in the Cluster, including 14,000 hectares of new and upgraded rice plantations, 20,000 hectares of new sugar plantations, five mixed farms totalling 13,250 hectares, and additional investment in bananas, citrus, and value chain improvements. Given the patterns of land suitability, much of this investment would likely be concentrated in the rather narrow band of flat, dry land at the toe of the Udzungwa Mountains].

<sup>498</sup> D'après le VLUP du village de Misegese (2014-2024 : 31), il est indiqué que « en termes d'investissement agricole, le village de Misegese a réservé 2 006 hectares équivalents à 5 015 acres pour l'investissement » [Kwa upande wa kilimo cha uwekezaji kijiji cha Misegese kimetenga hekta 2006 sawa na ekari 5015 kwa ajili ya uwekezaji] (VLUP Misegese, 2014 : 42).

<sup>499</sup> D'après le VLUP de Ngoheranga (planifiant la période de 2014-2024), obtenu auprès du département d'aménagement du district d'Ulanga, 15,2 % des terres du village seraient disponibles à l'investissement, soit environ 1 900 ha (VLUP Ngoheranga, 2014-2024). La différence de surface est surprenante étant donné que l'institution paraétatique RUBADA s'est portée garante de la confection de ce VLUP-ci.

<sup>500</sup> D'après le VLUP du village de Kilosa Kwa Mpepo, les terres disponibles à l'investissement représenteraient 2 151 ha (ou 3 341 ha si l'on prend en compte les conversions erronées du VLUP), et non

<b>Mbalinyi</b>	Mbalinyi	Ulanga	1 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz
<b>Tanga</b>	Tanga village	Ulanga	1 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz
<b>Ihowanja</b>	Ihowanja <sup>501</sup>	Ulanga	1 000	Pas d'investisseur	Maïs, riz
<b>Vallée du Kilombero</b>			<b>49 018</b>		

S'agissant de ce tableau (**Tableau 17**), on peut noter que toutes les localisations indiquées pour le district d'Ulanga figuraient dans son plan d'aménagement, sous la dénomination « banque foncière » (« *Land Bank* »), ce jusqu'en 2016 et la création du district de Malinyi (**Voir Annexe 8**). Nous pouvons également noter qu'en 2013, KPL avait déjà investi la ferme de Mngeta, depuis 2006, dont RUBADA possède 8,3 % des parts. KPL n'était donc pas un investisseur « potentiel ». Enfin, il est indiqué ici que 20 000 ha de terres seraient alloués à une plantation de canne à sucre à Ruipa, et dont le potentiel investisseur serait l'organisation paraétatique en charge de la canne à sucre (Sugar Board of Tanzania).

En 2013, un autre document du SAGCOT établit les surfaces disponibles pour la mise en place de grands projets d'irrigation dans la vallée (**Tableau 18**). Certains de ces

5 000 ha comme l'indique RUBADA, alors même que RUBADA s'est également portée garante du VLUP du village. (Ci-après, source : VLUP Kilosa Kwa Mpepo obtenu au district d'Ulanga en 2016, issu de « Ulanga District PLUM, enquête communautaire participative village de Kilosa Mpepo, Octobre 2014 ») :

Terres proposées à l'investissement  [Eneo la kilimo unwekezaji]	Terrain situé entre les rivières Kidatu et Ruhuji  [Eneo hili lipo kati ya mto Kidatu na Ruhuji]	Si l'on prend en compte la conversion du VLUP et non la conversion « réelle » d'une acre en hectare : « 809,79 hectares soit 2024 acres et 1316,84 hectares soit 3292,10 acres [à proumouvoir à l'investissement] ».  [809.76 sawa na ekari 2024; 1316.84 sawa na ekari 3292.10]  <b>NB</b> : Mais 2 024 acres représentent 819 ha ; et 3292 acres représentent 1332 hectares. Soit un total de 2 151 près à l'investissement et non 5 000 ha, comme l'indique le document de RUBADA, 2013 : 29-30 ; voir p. précédente).
--	--	---

<sup>501</sup> Le VLUP d'Ihowanja (2014-2024) n'indique aucune terre prête à l'investissement pour ce village, mais au contraire une utilisation « pleine » du village, soit 87,59 % réservé à l'agriculture, 8,05 % aux logements, 1,51 % aux service sociaux, et 0,24 % aux bords des rivières et des sources d'eau (Ihowanja VLUP, 2014 ; obtenu auprès du district d'Ulanga en 2016). Il en est de même pour le village de Tanga, dans lequel aucune terre n'est réservée à l'investissement en 2014 (VLUP Tanga, 2014-2024 : 33), et celui de Mbalinyi (VLUP Mbalinyi, 2014-2024 : 37). Ces deux villages ont cependant reçu l'aval de RUBADA pour valider leurs VLUPs.

projets sont destinés à de grandes plantations, d'autres ont pour objectif affiché l'irrigation des terres des petits producteurs.

Tableau 18. Programmes d'irrigation actuels et planifiés dans le sous-bassin du Kilombero (Source : SAGCOT, 2013a : 21)

Nom du schéma	Potentiel (ha)	Developé (ha)	Produit	Remarques
Mngeta Farm	5780	5780	Riz	Kilombero Holdings <sup>502</sup>
Kihansi Farm	5100		Riz	
Ngalimila	5000			
Ngohelanga	5000		Riz	
Kilombero Sugar Company	7000	7000	Canne à sucre	
Idete Prison	6000	6000	Riz	
Mofu Farm [ <i>Connue sous le nom de Kilombero Farms Company Ltd.</i> ]	500		Riz	
Mbingu Farm	3000	3000	Riz	
Udagaji	1935			Sponsorisé par l'USAID
Mgugwe	2270			Sponsorisé par l'USAID
Kisegese	7298			Sponsorisé par l'USAID
Mpanga-ngalimila	31500			Sponsorisé par l'USAID
<b>Total</b>	<b>80383</b>	<b>21780</b>		

Dans ce tableau, les surfaces déjà irriguées représentent les grandes monocultures alors que nous n'avons pas d'indication précise concernant les objectifs sur les surfaces potentiellement irrigables. Si nous soustrayons les surfaces déjà irriguées, alors 58 603 ha resteraient à irriguer. S'il n'est pas indiqué dans ce tableau la destination de ces projets d'irrigation (petites ou grandes exploitations), nous savons par exemple que le plan intitulé « Kisegese » se situe dans la zone délimitée pour la plantation de canne à sucre Ruipa<sup>503</sup>. Si les surfaces varient d'un document à l'autre, le SAGCOT insiste sur le fait qu'« une série de sites prioritaires sont préparés de manière proactive, **avec de pleines**

<sup>502</sup> Si ce tableau indique que la ferme Mngeta était investie par Kilombero Holdings, elle était cependant, encore une fois, déjà investie par KPL en 2013.

<sup>503</sup> Les projets indiqués comme étant « sponsorisés par l'USAID » sont visibles sur la carte provisoire du KILORWEMP (Carte 18).

**consultations des communautés et évaluations d'impacts environnementaux et sociaux** »<sup>504</sup> (SAGCOT, 2012d : 14).

Afin de mettre en place ces investissements, le SAGCOT détaille un processus « clair », de transfert des terres villageoises à un investisseur, qui « protège les communautés villageoises », tout en étant réalisé dans un laps de temps « raisonnable pour les investisseurs » (SAGCOT, 2012b : 5). Lorsque les terres sont utilisées par les populations locales, le gouvernement prévoit des procédures de déplacement et de compensation, conformément aux lignes directrices édictées par la Banque mondiale (**Annexe 1**). Le SAGCOT (2013b) a élaboré des programmes particuliers de relogement des populations expulsées : Project Affected People (PAP), Resettlement Action Plan (RAP), Resettlement Policy Framework (RPF) (**Figure 8**) . Le programme prévoit cependant que les

« [...] investissements réalisés dans le cadre du SAGCOT éviteront ou du moins réduiront au minimum les déplacements involontaires dans la mesure du possible. Toutefois, lorsque le déplacement des populations est inévitable, des mesures appropriées pour atténuer les impacts négatifs seront soigneusement planifiées et mises en œuvre en suivant le cadre général défini dans le [Plan cadre] »<sup>505</sup> (SAGCOT, 2013b : 24).

Les procédures détaillées dans le Plan cadre de la politique de déplacement, de réinstallation et de compensation sont appliquées pour les investissements bénéficiant de prêts de la Banque mondiale, et sont recommandées pour les autres.

---

<sup>504</sup> [A series of priority sites are being proactively prepared **with full community consultation and environmental and social impact assessments**].

<sup>505</sup> [[...] investments under SAGOT will avoid or at least minimize involuntary resettlement to the extent possible. However, where it is unavoidable, appropriate measures to mitigate adverse impacts will be carefully planned and implemented following the general framework outlined in this document].



Tanzania has a clear process for leasing land that protects communities, within a reasonable timetable for investors

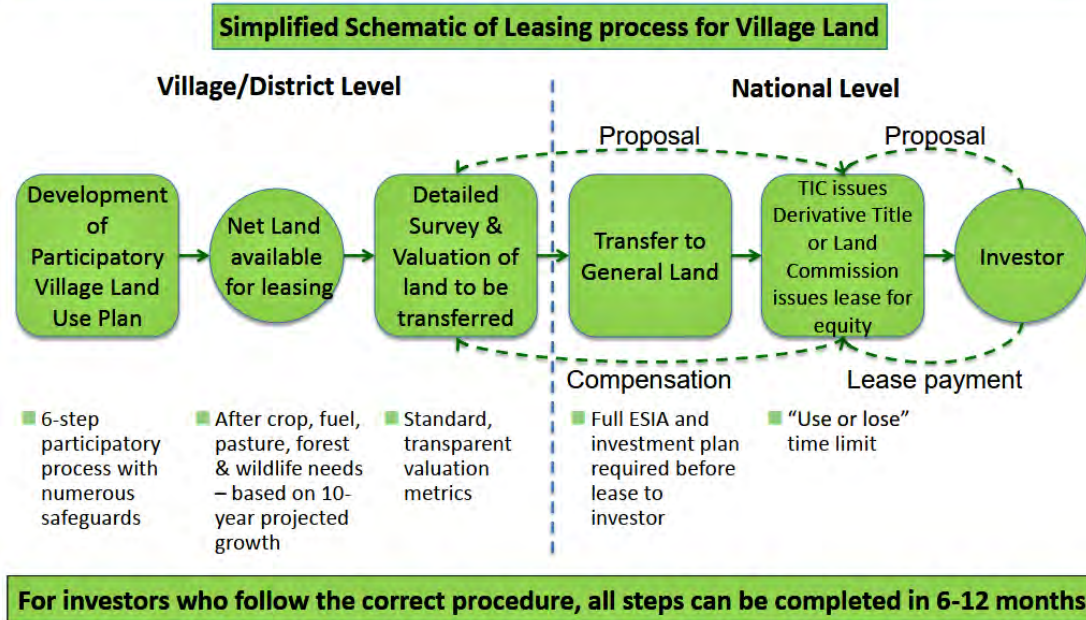


Figure 8. Procédure simplifiée de transfert des terres villageoises (Source : SAGCOT, 2012b : 5)

La première étape de la procédure de transfert est la réalisation d'un plan d'aménagement villageois. Celui-ci composé de « 6 étapes participatives avec de nombreuses garanties », permet la distinction de « surfaces nettes disponibles pour la location », après avoir « évalué les besoins de terres pour les cultures, l'énergie, les pâturages, la forêt et la faune sauvage – basé sur une projection de croissance sur dix ans ». L'étape suivante est la réalisation d'« une enquête et d'une évaluation détaillées des terres transférables », au travers de « mesures d'évaluation standardisées et transparentes ».

A la suite de ces étapes effectuées à l'échelle du village, la procédure continue à l'échelle gouvernementale. La terre villageoise identifiée et évaluée est recatégorisée « terre gouvernementale », et l'investisseur potentiel est censé réaliser un plan d'investissement et une étude d'impacts sociaux et environnementaux avant que la TIC lui délivre un Derivative Title ou que la Commission foncière lui délivre un Lease for equity. L'investisseur doit ensuite payer le montant de la location, et s'engage à développer la terre, sans quoi il perd son titre d'usage.

Si un investisseur est intéressé par une terre qui n'a pas été identifiée en amont comme « potentiellement transférable » par le gouvernement, alors il doit « soumettre une



demande au TIC ; ensuite le TIC demande au Ministère des Terres de réaliser un plan d'aménagement villageois s'il n'existe pas encore et une évaluation des impacts sociaux et environnementaux (ESIA) »<sup>506</sup> (SAGCOT, 2012d : 14). Les investissements doivent donc, *a priori*, être effectués dans des villages où ont été réalisés et validés en assemblée, des plans d'aménagement villageois.

Les plans d'aménagement des villages situés au sein du SAGCOT (et ici du cluster Kilombero) décrivent d'ailleurs clairement les liens entre leur existence et le programme de modernisation agricole. A titre d'exemple, en introduction du VLUP du village de Mbingu (**Carte 8**), nous pouvons lire :

« Ce travail [de cartographie] va de pair avec la mise en œuvre de l'initiative KILIMO KWANZA. L'agriculture est le thème central de la révolution verte dont l'objectif principal est de transformer l'agriculture tanzanienne [pour qu'elle devienne] plus moderne et commerciale. La mise en œuvre des projets agricoles a d'abord lieu en examinant les zones précédemment désignées pour l'agriculture et **en allouant de nouvelles zones pour les investissements de grande et moyenne taille, et le développement des petits agriculteurs**. Le programme SAGCOT est un projet agricole unique en son genre dans la région sud de la Tanzanie (régions de Ruvuma, Dodoma, Rukwa, Morogoro, Iringa, Mbeya et de la côte). Dans la mise en œuvre de ce projet, **l'une des stratégies et des outils clés utilisés pour atteindre les objectifs visés est [de réaliser] et d'obtenir des plans d'usage des terres appropriés à tous les niveaux de gouvernance et de gestion des terres** : au niveau du village, du district, de la région et au niveau national. A l'échelle nationale, la Commission d'aménagement du territoire achève le Plan national d'aménagement du territoire et continue de préparer et de coordonner la préparation des plans d'aménagement de district, régionaux et communaux. Comme la plupart des Tanzaniens vivent dans les villages et que la terre est la source principale de leur développement, la Commission a mis un accent particulier sur la possibilité pour les villageois de préparer et de mettre en œuvre des plans pour une meilleure utilisation de leurs villages. Ce travail se fait parallèlement au renforcement des capacités des Conseils des districts respectifs en formant une équipe [Participatory Land Use Management Team – PLUM] et en leur fournissant une formation

---

<sup>506</sup> [...] *submit proposal to TIC; TIC will then request Ministry of Lands to complete village LUP and ESIA process, if it does not exist yet*.

appropriée et en renforçant les institutions [de gestion et de gouvernance foncières] des villages respectifs »<sup>507</sup> (VLUP Mbingu, 2012 : 8-9).

Enfin, en parallèle du SAGCOT, le nouveau programme de formalisation foncière Land Tenure Support Programme (LTSP) au travers de l'allocation de titres coutumiers d'occupation des terres aux villageois va de pair avec la cartographie des villages dans le cadre du programme de protection du site Ramsar mais également du programme SAGCOT. Ce programme a d'ailleurs défini comme site « pilote » au niveau national, les trois districts de la vallée du Kilombero. Depuis février 2016, ce programme de « sécurisation » et de formalisation foncière, financé par les fonds publics d'aide au développement anglais (DFID), suédois (SIDA) et danois (DANIDA) vise en effet à « renforcer la sécurité foncière, qui contribue à la croissance de la production agricole et des investissements dans les infrastructures urbaines »<sup>508</sup> (site internet DFID, 2016), et à permettre d'accéder à

« [u]n secteur foncier plus transparent, plus efficace et mieux doté en ressources [humaines et financières], afin de garantir que la demande actuelle et future de terres se traduise par des résultats bénéfiques et équitables pour les populations rurales de Tanzanie, tout en continuant à attirer et à

---

<sup>507</sup> [Kazi hii inaenda sambamba na utekelezaji wa KILIMO KWANZA. Kilimo kwanza ni kaulimbiu yenye dhana ya kuleta mapinduzi ya kijani kwa lengo la kufanya kilimo cha Tanzania kuwa cha kisasa na cha kibiasara. Utekelezaji wa kilimo kwanza unafanyika kwa kufanya uhakiki wa maeneo yaliyokwishatengwa awali kwa ajili ya kilimo na kutenga maeneo mapya kwa ajili ya kilimo cha uwekezaji mkubwa, wa kati na kuendeleza wakulima wadogo (vijijini). SAGCOT ni mradi unaotekeleza malengo ya kilimo kwanza katika ukanda wa kusini mwa Tanzania (mikoa ya Ruvuma, Dodoma, Rukwa, Morogoro, Iringa, Mbeya na Pwani). Katika utekelezaji wa mradi huu, Mkakati mojawapo na nyenzo mubimu zinazotumika kufanikisha malengo yanayokusudiwa ni kuwa na mipango ya matumizi ya ardhi inayofaa katika ngazi zote za utawala na usimamizi wa ardhi ngazi ya kijiji, wilaya, mkoa, kanda na kitaifa. Kwa ngazi ya kitaifa, Tume ya Mipango ya Matumizi Bora ya Ardhi inakamilisha Mpango wa Taifa wa Matumizi ya Ardhi, na inaendelea na kuandaa pamoja na kuratibu maandalizi ya mipango ya wilaya, mikoa na kanda. Kwa kuwa ngazi ya kijiji ndipo mahali Watanzania wengi wanapoishi na ardhi ndio msingi mkuu wa maendeleo yao, Tume imeveka nguvu ya pekee katika kuvawezesha wanakijiji kuandaa na kutekeleza mipango ya matumizi bora ya vijiji vyao. Kazi hii inafanyika sawia na kujenga uwezo wa Halmashauri za Wilaya husika kwa kuunda timu ya PLUM na kuipatia mafunzo stabiki na kuimarisha taasisi za vijiji husika].

<sup>508</sup> [...] to strengthen security of tenure, contributing to growth in agricultural production and more and better-planned investment in urban infrastructure].

soutenir des investissements de haute qualité »<sup>509</sup> (site internet LTSP, 2019<sup>510</sup>).

Afin d'atteindre l'étape des titres fonciers individuels, et en accord avec la loi de 2007 sur les plans d'aménagement villageois et les lois foncières de 1999, le programme prévoit en amont la formalisation des frontières villageoises et la réalisation des plans d'aménagement. La délimitation des villages pose de nouveaux problèmes dans la vallée alors même que des projets d'investissements sont en cours de négociation et que les réserves environnementales s'étendent. En effet, même si un grand nombre de villages ont été créés dans les années 1970 durant la période *ujamaa*, l'importante croissance démographique a pour conséquence l'extension de certains villages et la création de nouveaux hameaux au sein de ces villages. La reconnaissance de ces hameaux en tant que villages à part entière pose particulièrement problème lorsque ceux-ci se situent sur un projet de développement d'une nouvelle plantation. Par ailleurs, la délimitation par drone des frontières des villages pose la question de l'implication des villageois dans les nouvelles cartographies, ainsi que le rôle des conseils de village dans les résolutions de conflits fonciers inter-villageois.

Les observations de terrain effectuées en 2016 et 2017 m'ont permis de distinguer les différentes étapes du déroulement du programme : tout d'abord, les autorités du district et une équipe du Ministère des terres organisent des assemblées villageoises pour informer les villageois du processus. Ensuite, les autorités se rendent dans les différents villages afin de géolocaliser les principaux bâtiments officiels (écoles, mairie, magasins « officiels » notamment). Enfin, le Conseil de village doit entrer dans un registre tous les terrains utilisés par les villageois.

Des villageois d'Idunda, dans le district d'Ulanga, m'ont décrit le processus initial (en 2017) et les difficultés liées aux conflits avec les autres villages ainsi :

« Des chercheurs de l'ONG Frontier étaient venus ici pour aider à réaliser un VLUP avec des villageois d'ici. On s'était assis ensemble, on a

---

<sup>509</sup> [...] *a more transparent, efficient and better resourced land sector, in order to ensure that current and future demand for land leads to beneficial and equitable outcomes for Tanzania's rural populations, while at the same time continuing to attract and support high quality investment*].

<sup>510</sup> <https://www.gov.uk/government/news/dfid-supports-tanzania-land-tenure-support-programme-ltsp>.

dessiné la carte, et le DED [District Executive Officer], puis le Ministère des terres et après nous les villageois, on a signé le nouveau VLUP. La carte ne montrait pas la plantation KVTC alors qu'on partage une frontière avec KVTC. Mais c'est parce qu'on a un conflit de frontière avec Nakafuru. C'était en 2011. A l'époque on ne comprenait pas tout. Mais maintenant, on comprend et on est pas contents. Parce que récemment, certains chercheurs du programme LTSP sont venus ici avec des questionnaires, des GPS et ont interviewés seulement quelques personnes dans les maisons. Mais pas dans les champs. Un autre groupe est venu pour nous dire de finir de construire la mairie du village pour garder les certificats fonciers en sécurité » (Focus group, Idunda, 14/03/2017).

Les récits concernant la mise en œuvre de ce programme de titrisation varient cependant d'un village à l'autre. A Kidugalo, en août 2016, un représentant du village nous relatait ainsi qu'

« une équipe du Ministère des terres et des membres du district [d'Ulanga], se présentant au nom du LTSP sont venus pour inscrire les gens qui possédaient plus de 50 acres. Mais la plupart des personnes ici qui ont autant de terres comme ça viennent d'Ifakara, de Morogoro, ou de Dar es Salaam. Certains d'entre eux ont même 300 acres. Mais pas nous ! » (Entretien avec Y.MK., village de Kidugalo, 14/08/2016).

En avril 2017, 21 154 parcelles dans huit villages des districts de Kilombero et d'Ulanga avaient été vérifiées et inventoriées. Le programme a également préparé 9 112 certificats coutumiers d'occupation des sols (*Customary Certificates for Rights of Occupancy – CCROs*) sur les 21 154 parcelles évaluées. 2 111 CCROs furent alloués aux villageois de Nyange à l'est de la plantation de canne à sucre Kilombero Sugar Company (**Carte 6**). D'après le rapport de la NLUP (2017 : 15),

« jusqu'août 2017, un total de 22 814 exploitations agricoles ont été évaluées, environ 6 000 CCRO ont été préparés et 2 100 CCRO ont été délivrés par le biais du programme de soutien au régime foncier (LTSP) en collaboration avec le conseil de district de Kilombero. [...] Le Land Tenure Support Programme a développé une base de données complète pour la préparation, la production et la gestion des CCRO. La base de données conserve les enregistrements des CCRO en indiquant les districts, les quartiers, les villages, les hameaux, les propriétaires des CCRO, le sexe, la taille

de la parcelle, le type de propriété et le type d'utilisation des terres pour chaque parcelle »<sup>511</sup>.

Le rapport donne un aperçu des terres enregistrés et des CCROs alloués dans deux corridors écologiques :

**Tableau 19. Droits d'occupations accordés dans les corridors de Magombera et Mngeta (Source : NLUP, 2017 : 17)**

**Table 5 |** Granted right of occupancies in the two landscapes

No	Plot No/ID No.	Village	Area (Ha)	Uses	Owner
1.	411	Mngeta	5,818	Agriculture & pastoralism	KPL
2.	289875	Mbingu	0.2	Agriculture & pastoralism	Stephano George Mbwambo
3.	88/702336	Mbingu	3,621	Agriculture & pastoralism	The Registered Trustee of Diocese of Mahenge
4.	371	Kisegese	196.4	Agriculture & pastoralism	George Themis Salewa
5.	Ruipa	Ruipa (ILLOVO)	10,324	Agriculture	Kilombero Sugar Company Ltd
6.	Ruipa	Ruipa	4,030.17	Agriculture & pastoralism	Kilombero Farms Limited
7.	371	Kisegese	196.54	Farm	George Temi
8.	107	Mngeta	64.48	Farm	Rufiji Basin Development Authority
9.	210	Mkula	1.511	Farm	Willibard R. Makamla
10.	502	Msolwa	17.55	Farm	Rashid M. Mkwana
11.	507	Msolwa	27.78	Farm	Fred L. Mwasakile
12.	702274	Msolwa	240	Farm	Sadrudin R. Meghji & Moez R. Meghji
13.	702573	Msolwa	193.96	Farm	Sadrudin Meghji
14.	979	Sanje	153.72	Farm	Saleh S. Nahid
15.	978	Sanje	153.72	Farm	Mohamed Suleiman
16.	703798	Sanje	103.114	Farm	Ally O. Madenge
17.	798/799	Mbingu	4.12	Farm	Stephano G. Mbwambo
18.	985	Msolwa	981	Farm	Environment Camping Hunting
19.	702650	Mchombe	10.42	Farm	The Registered Trustees of Diocese of Mahenge
	<b>TOTAL</b>		<b>26,137.685</b>		

Source: Kilombero District Land Use Framework Plan, 2016

<sup>511</sup> [Until August 2017, a total of 22,814 farms have been adjudicated, about 6,000 CCROs have been prepared and 2,100 CCROs have been issued through the Land Tenure Support Programme (LTSP) in collaboration with Kilombero District Council. [...] The Land Tenure Support Programme has developed a comprehensive database for preparation, production and management of CCROs. The database keeps records of CCROs showing relevant Districts, Wards, Villages, hamlets, owners of CCROs, gender, size of the parcel, ownership type and land use type for every land parcel].

Ces nouvelles données sont intéressantes lorsque l'on compare avec les rapports du SAGCOT ou de RUBADA observés précédemment. En effet, la majeure partie des droits d'occupation formalisés dans les corridors écologiques concernés sont ceux des plantations, de l'église ou d'entreprise de chasse.

En 2018, le programme couvrait 58 des 99 villages (reconnus comme tels par les autorités) situés dans le district de Kilombero. Les villages restants n'avaient pas encore été évalués en raison de leur recatégorisation en zone urbaine (et non en village dit « rural »), ou encore en raison de conflits relatifs à la délimitation des frontières villageoises, ou enfin en raison de conflits relatifs à la catégorisation des terres (villageoises, gouvernementales ou de réserve). Enfin, si le nombre exacte de CCROs alloués à l'échelle de la vallée en 2022 n'est pas encore connu, j'ai pu observer que le programme favorise les villages à proximité des *estates* déjà établis et catégorisés en terres gouvernementales, et que les villageois ne sont pas tous « égaux » vis-à-vis de ce programme.

En outre, l'idée sous-jacente est que les villageois gagneront en sécurité s'ils ont un titre de propriété (d'usage) formelle. Néanmoins, si ce nouveau programme de titrisation entend allouer des titres coutumiers de droits d'usage et non des titres de propriété privée, se pose la question d'un possible mouvement d'enclosure des terres communales et notamment des forêts villageoises. Les observations que j'ai faites dans le district d'Ulanga et particulièrement dans le village d'Idunda (**Carte 9**) ont révélé le fait que les villageois, ayant connaissance du processus de titrage en cours, divisèrent la forêt villageoise en parcelles individuelles afin que chacun d'entre eux puisse obtenir quelque chose. En avril 2017, de nombreux villageois en recherche rapide de liquidités proposèrent de vendre leur « nouvelle parcelle » à très bon marché. Ceci risquait ainsi de conduire au démantèlement d'une partie des terres mises communales, et notamment des forêts. Les villageois d'Idunda m'ont ainsi décrit les conséquences de l'annonce du programme LTSP :

« Après que la venue des chercheurs, il y avait une rumeur dans le village qui disait qu'on aurait des certificats fonciers individuels formels. Alors on a décidé de diviser les terres avant qu'ils allouent les certificats. Ce n'était pas une décision du gouvernement mais c'était nous. On s'est dit que ce serait plus simple parce qu'on pourrait chacun avoir un titre et des sous. On ne sait pas exactement le montant total de terres qui ont été divisées, pas tout le

village, mais beaucoup [...]. On a divisé une forêt et aussi des champs de culture. Après la division, certains villageois ont déjà vendu les terres. On les vend parce qu'on a besoin de 'cash', au moins ça nous fait un revenu quand on a un soucis. Pas seulement aux gens du village mais surtout à des gens de Mahenge, ou de Dar es Salaam. Ils viennent pour cultiver du teck, des mangues ou des noix de cajou surtout. C'est environ 50 000 Tsh pour 1 acre » (Focus group, Idunda, 14/03/2017).

Plus tard, d'autres villageois me décrivaient le profil, plus détaillé des investisseurs intéressés par les terres alors à vendre :

« Un gars [J.J.] est venu et a demandé 1 100 acres de terres. Le conseil de village lui a répondu qu'ils ne pouvaient accepter que maximum 50 acres, et pas plus. Sinon l'investisseur doit suivre les procédures au niveau du district. Depuis on a reçu aucune nouvelle de lui. [...] A l'époque il y avait le représentant du village [S.M.] et [G.C.] représentant de la commune de Kichangani, et il y avait aussi [B.P.], un officier du district [d'Ulanga]. Ils avaient présenté la proposition de [J.J.] d'abord à la réunion du comité villageois, puis à l'assemblée villageoise en 2013. On avait une lettre de [J.J.] disant qu'il voulait acheter les terres. Les gens étaient convaincus qu'il permettrait de créer de l'emploi. Certains villageois ont dit oui, d'autres non. Le village possède un tracteur [mis en commun], mais on n'a pas de remorque, alors [J.J.] en avait apporté un ici comme cadeau, il avait aussi apporté 5 t-shirts de foot, et des ballons. Il nous avait dit qu'il apporterait des chaussures de foot plus tard. Au début il nous avait dit que c'était un cadeau, mais en fait, c'est devenu comme un accord pour l'achat de 500 acres. Et quand les villageois ont demandé la confirmation de l'accord, personne ne l'a trouvé. On pense que l'officier exécutif villageois [VEO] ou le représentant villageois d'alors l'avait signé. Lui, il est parti à Dar es Salaam depuis.

Un groupe de personnes est venu malgré tout pour mesurer les 500 acres concernés, pendant trois jours. On a essayé de résister, on a formé un comité avec le parti CUF [Civic United Front] <sup>512</sup> pour essayer de savoir si la transaction était légale ou non. On a appris qu'il fallait bien que l'investisseur passe par des procédures auprès du district pour cette surface. Depuis, on a rien entendu dans les assemblées villageoises, mais l'investisseur est passé

---

<sup>512</sup> Chama Cha Wananchi en Swahili, membre de l'Internationale Libérale, fédération mondiale des partis politiques libéraux.

directement par le représentant villageois. Lui, ils nous a dit que les évaluations de mesure avaient commencé et que l'accord était passé. Mais l'investisseur n'a pas encore débuté les cultures » (Focus group, Idunda, 15/03/2017).

Par ailleurs, des membres des administrations ont aussi investi dans le village :

« H.M., il travaille à l'administration du district, il a acheté 20 acres ici et il y plante des mangues. Mais il contribue un peu à la vie du village de temps en temps. M. de l'administration du district d'Ifakara a aussi acheté 50 acres. Et M.T. a acheté 45 acres et lui, il plante du teck. Y en a un autre, qui travaille pour Big Result Now, de Machine Complex, qui est venu pour acheter 100 acres pour planter des légumes » (Focus group, Idunda, 15/03/2017).

En outre, les titres fonciers individuels (CCROs) sont promus par les autorités et les institutions nationales et internationales comme pouvant servir d'hypothèque vis-à-vis des banques, ce qui pose la question de la sécurité d'accès à la terre de villageois incapables de rembourser les prêts leur ayant été consentis. Le rapport de la NLUP de 2017 concernant l'avancée du programme soulignait que

« MKURABITA et la Sugarcane Farmers Association ont fait des efforts en collaboration avec la CRDB Bank, la NMB Bank et les compagnies d'assurance pour sensibiliser et éduquer les agriculteurs sur l'accès aux prêts en utilisant les CCROs comme garantie » (NLUP, 2017 : 14).

Par ailleurs, comme l'a également fait remarquer Walwa (2017), les sources de financement de la planification, de la cartographie et de l'allocation des titres, ne sont précisées nulle part dans la loi sur l'aménagement du territoire de 2007 (Walwa, 2017 : 6). Les programmes de titrisation et de formalisation foncière ont tous été fortement financés et conçus par des donateurs et des agences internationales. Le LTSP a été financé par la DANIDA, le DFID et le SIDA. Le Plan stratégique pour la mise en œuvre des lois foncières (*Strategic Plan for Implementation of Land Laws - SPILL*) a quant à lui été soutenu par l'International Land Equity, qui a aidé le gouvernement à travailler sur le « programme de réforme foncière conçu pour soutenir les activités clés du SPILL afin de faciliter le



développement d'un secteur privé national compétitif »<sup>513</sup> (Site Internet de Land Equity International<sup>514</sup>).

En définitive, depuis 2000, un processus complexe et institutionnalisé de démarcation et d'évaluation des terres est en cours : en effet, depuis l'introduction du certificat de droits d'occupation coutumiers en 2004, on a pu constater la mise en œuvre de plusieurs programmes ambitieux et fortement financés visant à formaliser les droits fonciers et à clarifier les frontières et les plans des villages : la loi n° 6 de 2007 sur l'aménagement du territoire (Land Use Planning Act) qui « prévoit des procédures pour la préparation des plans d'aménagement du territoire villageois de manière durable et participative » (Land Use Planning Act, 2007 : 126) ; le partenariat Tanzanie-G8 sur la transparence foncière (Tanzania Land Transparency Partnership - TLTP) en 2013, ; le programme de soutien foncier (Land Tenure Support Programme) lancé en partenariat avec la coopération danoise au développement (DANIDA), le Département britannique pour le développement international (DFID) et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) en 2016.

Enfin, en août 2015, la Tanzanie a entamé une révision de sa politique foncière nationale de 1995. Le projet de 2018 de Politique foncière nationale révisée (*The revised National Land Policy of 2018*) n'aborde pas les contradictions inhérentes aux flous juridiques induits par les différentes lois foncières de 1999, ni n'apporte de solutions viables aux problèmes liés à l'insécurité de la tenure et au chevauchement des structures institutionnelles en matière d'attribution des terres, d'administration et de règlement des litiges. En outre, il réitère constamment trois postulats clés trompeurs concernant les terres en Tanzanie : 1) la Tanzanie dispose de « beaucoup de terres villageoises inutilisées ou inoccupées »<sup>515</sup> ; 2) la principale activité économique des villageois – l'agriculture de subsistance - est économiquement improductive ; 3) la seule voie apte à favoriser le développement socio-économique est d'engager le secteur privé dans des investissements dans les terres agricoles. Au vu de ces postulats, il n'est pas surprenant que l'accent soit

---

<sup>513</sup> [Land Reform Program [which] was designed to support key activities of SPILL to facilitate development of a competitive domestic private sector].

<sup>514</sup> <https://www.landequity.com.au/news/spill-tanzania/>.

<sup>515</sup> [plenty of unused or unoccupied village land].

mis sur la promotion des investissements dans le secteur foncier : « En ce qui concerne les terres destinées à l'investissement, le pays a grand besoin de promouvoir les investissements locaux et étrangers. [...] Les terres destinées à l'investissement font partie des utilisations prioritaires prises en compte » <sup>516</sup> (projet NLP, 2018 : 59).

Les programmes de formalisation foncière au travers d'allocations de certificats de droits coutumiers d'occupations des terres (CCROs) ont connu une lente progression dans le pays. Il est intéressant de noter que le nouveau projet de politique foncière nationale de 2018 attribue l'inefficacité de la mise en œuvre de ces programmes <sup>517</sup> à des autorités locales « incompetentes », qui ont « entravé » la mise en œuvre de la loi sur les terres villageoises (NLP, 2018 : 54). C'est à partir de ce raisonnement que le gouvernement central légitime l'innovation législative que constitue la création de bureaux fonciers au niveau des communes et des villages afin de superviser les processus de planification et de cartographie. En d'autres termes, les villageois seront toujours autorisés à gérer leurs terres, mais ils le feront désormais sous la responsabilité d'un nouvel agent nommé par l'État au niveau du village, qui travaillera directement avec le Commissaire de district chargé des terres. Ainsi, le projet de politique foncière nationale semble donc pousser plus loin la centralisation de la gestion et de la planification des terres, risquant ainsi également de rendre les autorités des villages davantage dépendantes du gouvernement central, alors que leurs pouvoirs et leur autorité sont clairement énoncés dans la loi sur les terres villageoises de 1999. Ainsi, plutôt que de favoriser le développement socio-économique des villages et l'autonomie décisionnelle des villageois, les autorités locales de planification jouent un rôle central en utilisant les processus de Certificats fonciers villageois (Village Land Certificates (VLC) et de VLUP comme outils de dépossession des petits exploitants de leurs terres.

De plus, en dehors des programmes nationaux, le manque de financement pour la réalisation des VLUP a conduit à devoir solliciter des acteurs extérieurs, tels que les investisseurs et les donateurs, afin d'y participer et de les financer. Cette situation est

---

<sup>516</sup> [In respect to land for investment purpose, the country is in great need of promoting local and foreign investment. [...] Land for investment is among priority uses taken into account].

<sup>517</sup> En 2018, sur les 12 545 villages du pays, 11 000 sont étudiés, mais seulement 1 645 ont reçu, soit 12 % ont reçu des VLUP (Kolumbia, 2018).

potentiellement très problématique car elle ouvre la porte à une influence étrangère et à des conflits d'intérêts évidents dans le processus de planification des terres villageoises.

### **Conclusion chapitre 1**

Au terme de ce premier chapitre, la complexité de la situation foncière de la vallée du Kilombero révèle les tensions et les conflits liés à l'accroissement des réserves environnementales, à la multiplication des investissements dans l'agriculture sur de grandes surfaces et à l'augmentation démographique.

En outre, on observe que les efforts de formalisation des frontières villageoises dans le pays, sont orientés vers les zones géographiques où sont promus des investissements agricoles, comme c'est le cas pour le cluster Kilombero ; ou encore où sont en projet de nouvelles réserves environnementales, comme nous avons pu le voir pour les villages concernés par les WMA. Alors que ces nouveaux plans d'aménagement sont annoncés comme des outils conférant aux villageois une certaine sécurité foncière face aux investissements, j'ai pu constater que les plans d'aménagement réalisés de façon précipitée dans la vallée ne permettent pas aux villageois de prendre le temps de considérer les conséquences à long terme des changements de catégorisation des sols. Cette analyse coïncide avec les constatations faites par Tomitho et Myer (2012) dans la région du SAGCOT. Le gouvernement, pressé d'allouer des terres à des investisseurs, met tout en œuvre afin de faciliter la réalisation des plans d'aménagement dans la région. Les observations que j'ai effectuées dans la vallée du Kilombero rejoignent également les conclusions de Tenga *et al.* (2008), lorsqu'ils soutiennent que le droit foncier tel qu'il a été conçu est une menace pour les éleveurs, notamment concernant la notion de terres vides et inexploitées ; et celles de K. Boudreaux, qui fait également part de ses craintes concernant la disponibilité en terres dans la région du SAGCOT.

En effet, la vallée du Kilombero présentée comme cluster est déjà investie par de nombreuses plantations et réserves environnementales. Voyons à présent quelle est la situation vécue par les habitants, dans et autour des sites présentés comme « modèles à suivre » dans le cadre du SAGCOT, ou encore comme « vides et prêts à l'investissement ».

## **Chapitre 2. EXPLOITATION DES RESSOURCES ET CONTINUITÉ POSTCOLONIALE DES PROJETS AGRICOLES ET ARBORICOLES**

### **A. La ferme Kilombero Plantation Ltd. : l'entêtement pour un modèle agricole en perpétuel échec**

Les tentatives de plantations de riz sur de grandes surfaces remontent à la période coloniale anglaise. On a vu que, déjà en 1950, les Anglais tentèrent sans succès à deux reprises de développer une culture de riz mécanisée. Située à l'ouest des zones humides de Kilombero, la ferme de Mngeta a une longue histoire d'utilisation des terres avant la privatisation en 2006. Historiquement, la terre était cultivée par les Ndamba qui avaient pour activités principales l'agriculture et la pêche. Sur les monts Udzungwa, les Hehe utilisaient les forêts pour la production de caoutchouc, la construction de canoës et l'agriculture, jusqu'à ce que les forestiers anglais leur restreignent l'accès par la mise en place de réserves forestières. Les villages de cette région furent enregistrés au début des années 1970. Certains furent créés autour des gares de la TAZARA, à l'époque *ujamaa*. À cette époque, de nombreuses personnes extérieures à la vallée y ont immigré. Certaines étaient d'anciens travailleurs de la TAZARA, d'autres sont venus chercher des terres disponibles. En 1977, des Maasaï du clan Namyaki vinrent au village de Mkangawalo afin de demander des terres, et s'établirent dans ce qui est aujourd'hui les villages de Luvilikila ou de Mgudeni <sup>518</sup>, entre la ferme et les zones humides du Kilombero (**Carte 7, Planche 17**). A cette époque, une cuve d'immersion pour le bétail était située sur la zone de la ferme de Mngeta (entretien, Ng.K, 22/08/2016).

En 1986, le gouvernement s'associa à la Corée du Nord pour développer une plantation de plus 5 000 ha, qui se solda par un échec. Par la suite, plusieurs exploitants tentèrent sans succès de redémarrer l'exploitation. Le titre foncier fut alors placé sous le contrôle de l'Agence parapublique de développement du bassin Rufiji (RUBADA). Au cours de la première période d'investissement du gouvernement coréen entre 1986 et

---

<sup>518</sup> Entretien personnel avec des anciens Maasaï du clan Namyaki à Mgudeni, le 27 juillet 2015.

1995, les éleveurs et les agriculteurs utilisaient encore la terre, puisque seulement 300 ha sur un total de 5 818 ha étaient cultivés par la société.

Néanmoins, les villages créés pendant la période *ujamaa*, et la nouvelle loi foncière de 1999, remirent en question la pertinence de ce titre gouvernemental, alors même que des personnes furent forcées de s'installer dans ces villages afin de protéger le chemin de fer et de vivre « ensemble ». Entre les premières expulsions en 1986 et leur attribution à Agrica LTd. en 2006, les terres ont été réinvesties par les agriculteurs et les éleveurs qui ont demandé aux assemblées villageoises qu'elles soient redistribuées aux villageois (Greco, 2015 ; entretiens, 2015-2017). La vallée du Kilombero a connu une croissance démographique de 117% depuis les années 1980 sous l'impulsion du plan de villagisation (*ujamaa vijijini*), de la construction du chemin de fer TAZARA (Monson, 2009), sous l'effet de l'expulsion des habitants de la région de Mbeya où une plantation de riz nationalisée fut privatisée et allouée à des investisseurs chinois (Tenga *et al.*, 2008 ; Maganga *et al.*, 2009), et du fait de l'établissement du parc national Ruaha ou du Parc national Udzungwa avec le soutien du WWF. L'augmentation démographique fut également le fait de l'arrivée en 2006 de Sukuma en provenance de la région de Shinyanga ou du district de Mbarali (région de Mbeya), conséquence de la privatisation d'une autre exploitation de riz au profit d'un investisseur chinois. Les Sukuma se virent allouer des terres principalement dans les villages de Luvilikila (Mgudeni) et de Kichangani, et pratiquèrent la culture du riz et du maïs ainsi que l'élevage.

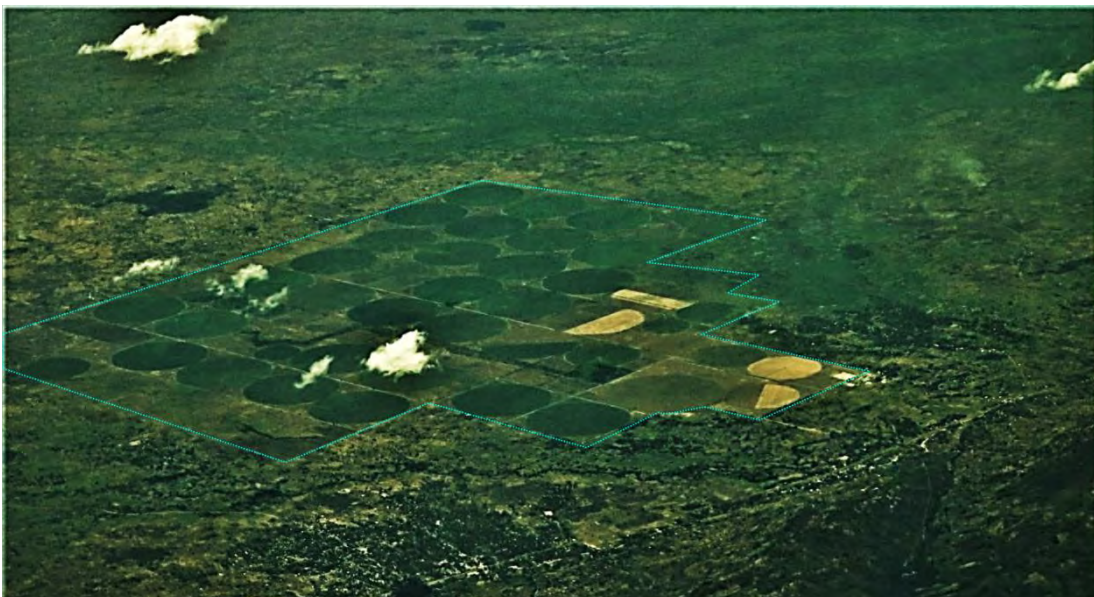


Photo 6. Photographie aérienne des espaces interstitiels entre l'Udzungwa Escarpment Forest et la plantation de KPL (Réalisation: A. Blache, vol Mbeya – Dar es Salaam, 01/11/2017)

De plus, la ferme de Mngeta est située à l'intérieur du site Ramsar et entourée à l'est de l'aire de chasse contrôlée KGCA, à l'ouest de la réserve forestière de l'escarpement d'Udzungwa et à l'ouest du corridor de Mngeta dans les collines en cours de mise en réserve. Toutes ces aires de conservation restreignent l'accès des villageois aux terres agricoles et aux pâturages dans un espace de plus en plus mince. Par conséquent, la transaction foncière s'est déroulée dans une région densément peuplée et cultivée. Malgré tout, en 2006, le gouvernement décide de réallouer le titre à Agrica Ltd.<sup>519</sup>, laquelle acquiert les droits d'usage de la ferme Mngeta de 5 818 hectares sous la forme d'un bail emphytéotique de 99 ans renouvelables. Avec RUBADA, les deux parties forment le partenariat public-privé Kilombero Plantation Ltd (KPL), dont Agrica Ltd. détient 91,7% des parts. L'acquisition Agrica Ltd. s'est accompagnée de plusieurs promesses de développement et de croissance agricole dans les villages limitrophes. Le projet fut financé par un certain nombre d'institutions internationales publiques et privées, dont le Fonds privé Capricorn Investment Group (États-Unis), NORFUND (Norvège), USAID (États-Unis), AgDevCo (Royaume-Uni), ainsi que des fondations philanthropiques comme The Skoll Foundation (États-unis). Enfin, l'entreprise conclut des partenariats avec Monsanto et Yara Ltd. aux fins de la fourniture de pesticides et de semences de riz hybride Sarro 5.

Le projet fut présenté comme un « projet phare » (SAGCOT, 2012), et comme un exemple à suivre pour sa responsabilité sociale et environnementale, vis-à-vis des futurs investissements au sein du SAGCOT. La transaction foncière comprenait une « enquête cartographique participative » (« *participatory mapping survey* ») visant à « énumérer et identifier chaque PAP ('personne affectée par le projet') »<sup>520</sup> (Agrica Ltd., 2015), un plan d'action de réinstallation, ainsi qu'un rapport d'évaluation environnementale et sociale<sup>521</sup>. Lors d'une rencontre avec les personnels du département d'aménagement du district de Kilombero, l'un d'eux m'avait affirmé : « Dans le cas de KPL à Mngeta, personne n'habitait sur la plantation avant l'arrivée de l'investisseur britannique, c'était une terre en friche, déjà délimitée par RUBADA »<sup>522</sup> (Kilombero District, Land Department, M.M.,

---

<sup>519</sup> Anciennement InfEnergy, enregistrée fiscalement dans le paradis fiscal de Guernesey.

<sup>520</sup> [*enumerate and identify every PAP (Project Affected Person)*].

<sup>521</sup> "Resettlement Action Plan" et un "Environmental and Social Assessment report".

<sup>522</sup> [*For the KPL case in Mngeta, nobody was on the plantation before the British investor came, it was an idle land, already demarked by RUBADA*].

07/08/2015). D'après un rapport de l'entreprise, 230 familles étaient concernées par le déplacement, dont 80 disposaient d'une maison, et 150 familles auraient perdu leurs terres de culture (KPL, 2010). En réalité, le nombre de personnes affectées fut beaucoup plus élevé et le processus d'expulsion n'eut de « participatif » que le nom.

Par ailleurs, l'entreprise avait entamé un programme de plantations satellites (« *outgrower schemes* »), fondé sur des technologies de culture de riz intensive (System of Rice Intensification – SRI). Sur le site Internet d'une des agences de financement de KPL, on peut lire qu'« [...] en 2015, 876 petits exploitants ont été formés en SRI et 3 300 en SRI sans labour »<sup>523</sup>, et que « [...] KPL a augmenté les revenus des personnes locales employées de 60 % »<sup>524</sup> (site Internet AgDevCo). Néanmoins, comme nous le verrons, les choses ne furent pas si idylliques. Cet investissement suscita en effet l'inquiétude de nombreux chercheurs, d'institutions de défense des droits fonciers et humains, qui le présentèrent comme un « investissement irresponsable » (Daniel, Mittal, 2010), qui aurait provoqué une « crise de l'expulsion » (« *eviction crisis* ») (Chachage, 2010). Onze ans après l'acquisition par Agrica Ltd., l'entreprise fit faillite pour n'avoir pas remboursé les prêts de plusieurs bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, l'US Overseas Private Investment Corporation (OPIC) notamment.

Même si la faillite survint début 2019, en 2017 le directeur général de l'entreprise était déjà préoccupé par les difficultés qu'il rencontrait pour gérer l'ensemble de l'exploitation et pour concurrencer l'importation illégale de riz dans le pays, sans compter l'état déplorable des infrastructures, les inondations intenses, et surtout les conflits persistants avec les villageois voisins (Entretien avec Graham Anderson à Mngeta, locaux de KPL, 01/03/2017). À l'instar de plusieurs autres plantations en Tanzanie (en Afrique et dans le monde), cette faillite remit de nouveau en cause le modèle de monocultures intensives, la durabilité et la productivité des grandes monocultures hyper mécanisées.

Les problématiques posées par ce cas ont été multiples : la phase initiale de cet investissement (la transaction) et le programme de réinstallation des personnes délogées eurent de nombreuses conséquences, notamment la catégorisation de plusieurs

---

<sup>523</sup> [...] in 2015, 876 smallholders were trained in SRI [System of Rice Intensification] and 3,300 in Zero-till SRI].

<sup>524</sup> [KPL has increased the income of local people employed by 60%].

« squatters » selon leur origine, la date de leur arrivée, ou encore le type d'usage des sols envisagé. Quelles ont été les conséquences d'un tel déplacement ? Au détriment/bénéfice de qui et comment ? Par ailleurs, au-delà de la (non) compensation, cet investissement a reconfiguré les politiques foncières dans les villages limitrophes, et transformé le marché foncier. Avec le programme d'agriculture sous contrat, les différenciations se sont accrues. Qui a participé au programme ? Ce programme fut-il bénéfique ? Pour qui ? Eût-il des conséquences sur l'économie locale et les relations sociales dans les villages alentours ? Comment les populations pastorales réceptionnèrent ce programme ? Les promesses d'emplois et de fonds de développement au bénéfice des villages ont-elles été tenues, et comment ont-elles été reçues et perçues ? Enfin, malgré les rapports d'évaluation environnementale effectués par l'entreprise, quel rôle a pu jouer l'épandage de glyphosate par avion, le prélèvement d'eau depuis les réserves forestières, ou encore le déversement des eaux usées dans les affluents de la rivière Kilombero ?

Pour répondre à ces questions, il est important de revenir à la phase initiale de cet investissement, à savoir le processus de transaction foncière. J'ai notamment interrogé l'utilisation de la question de l'autochtonie dans le programme de réinstallation qui a eu des conséquences différenciées sur les utilisateurs précédents de la terre, selon l'origine, la date d'arrivée et le type d'utilisation de la terre. Outre la compensation et l'attribution des terres, j'ai examiné les conséquences sur la politique foncière dans les villages voisins. L'entreprise a lancé un programme visant à former les agriculteurs à un système de méthode d'intensification de la culture du riz qui fut promu comme étant plus productive que les méthodes traditionnelles. L'idée était d'accorder des prêts aux petits agriculteurs, de leur fournir des semences hybrides et des engrais et d'acheter une partie de la production afin de récupérer le prêt. Qui a bénéficié de ce programme et qui a perdu au change ? Le programme d'abandon a-t-il conduit à des différenciations sociales comme dans le cas KSCL ? Les promesses d'emploi des villageois avoisinants et d'avantages économiques ont-elles été tenues ?

Le modèle de développement et de façonnement du territoire se matérialise par la redéfinition des « frontières intérieures » (Kopytoff, 1987) et l'expansion des espaces exclusifs, nécessitant le recours à la force et la violence physique et symbolique. On a pu observer des formes de violence discrètes ou concrètes mises en évidence dans la transaction foncière à l'étape post-investissement. Les villageois n'ont pas eu de réaction



et de réponse commune à cet investissement. Ils ont engagé divers types de résistance et de stratégies de contournement d'un village à l'autre. Les stratégies de résistance de certains villageois ont-elles joué un rôle dans la faillite de l'entreprise ? Comment la problématique de l'autochtonie est-elle intervenue dans les stratégies de résistance et en quoi ces dernières ont-elles différées d'un village à l'autre ?

**1. Le plan d'action de réinstallation et la catégorisation des types de « squatter » : diviser pour mieux régner**

Agrica Ltd. a obtenu l'« Autorisation de transaction de l'exploitation agricole de Mngeta (exploitation n°411) »<sup>525</sup>, à la suite de la délivrance en 2007 des autorisations nécessaires par diverses autorités gouvernementales (lettre de RUBADA à InfEnergy, 2/09/2008, n°RBDA/C/P.27/Vol.1/26) et d'un certificat de constitution (n°61179) par l'entremise de la loi du 16 juillet 2007 et du titre de propriété n°54580. KPL a commencé à défricher le terrain en décembre 2007 et a semé du riz sur 641 ha début 2008 (Mung'ong'o et Kayonko, 2009 : 2). Cependant, en 2008, de nombreux villageois occupaient encore les terres. En avril 2008, un arpenteur-géomètre de RUBADA et le directeur administratif de la KPL, organisèrent une réunion villageoise à Mngeta, sur l'ordre du Premier ministre, par l'intermédiaire du commissaire du district, déclarant que les villageois « [...] doivent libérer les terres en conflit et pour ceux qui ne le souhaitent pas, on aura recours au mode forcé *via* la FFU [Field Force Unit – police gouvernementale] »<sup>526</sup> (Haki Ardhi, 2010 : 1<sup>527</sup>). En outre, RUBADA a indiqué qu'elle « n'indemniser pas ceux qui ont envahi la terre et vivent sur la zone en conflit, étant donné que l'évaluation sera effectuée pour ceux qui peuvent prouver une production agricole »<sup>528</sup> (Haki Ardhi, 2010). Quatre villages étaient particulièrement préoccupés par la perte de terres : Mkangawalo, Mngeta, Mchombe et Lukolongo. Mngeta se compose de

---

<sup>525</sup> *Authorization of the Mngeta farm Transaction (Farm No.411) letter.*

<sup>526</sup> *[...] must vacate the land in conflict and those who will not oblige, coercive mode via FFU will be used].*

<sup>527</sup> Lettre du Directeur général de the Land Rights and Resources Institute (Haki Ardhi), Beatha Fabian to the Executive Director of the Legal and Human Rights Center, 16/09/2010 intitulée “R.E: Legal Aid Mr. Msafiri Mbibo and Mr. Boniface Venance”.

<sup>528</sup> *[...] they won't compensate those who invaded/ living in the land dispute, though evaluation will be conducted to those with agricultural produce].*

huit hameaux : Mngeta, Mkula, Msesere, Isago, Ikela, Imgore, Kiburubutu et Kichangani. 2 856,08 ha de terres sont alloués à la plantation de riz dans le village de Mngeta (sur 12 005,7 ha soit 23 % des terres du village). Isago est le hameau qui fut le plus lésé par la perte d'une partie de ses terres. Les habitants du hameau d'Isago demandèrent à l'Institut de recherche et de ressources sur les droits juridiques (LARRI), de les aider à récupérer 300 acres qui auraient été préemptés par RUBADA/KPL. Dans une lettre du 16/9/2010, un membre du LARRI fait référence à une réunion villageoise qui s'est tenue dans le hameau d'Isago avec des représentants du village, des géomètres de RUBADA, et le responsable des ressources humaines de KPL. Les villageois qui ne furent pas invités à cette réunion s'en plainquirent et refusèrent de céder cet espace. En 2015, lors d'une discussion de groupe, les villageois rencontrés mirent en évidence la situation suivante : « Le Premier ministre est venu et a dit qu'ils viendraient avec des policiers et nous taperaient si nous ne bougions pas »<sup>529</sup> (Groupe de discussion, village d'Isago, 12/07/2015).

Lukolongo est composé de cinq hameaux : Lukolongo, Towa, Ngai, Mbasu et Ijia. Mbasu est le hameau où KPL a construit vingt maisons pour reloger une partie des agriculteurs (**Planche 14**). C'est la zone où la plupart des soi-disant « squatters » furent localisés par les chercheurs lors de l'enquête (**Carte 23**). Le plan d'occupation des sols du village de Lukolongo ne fait aucune mention de KPL, car une partie des terres était auparavant incluse dans le village de Mngeta. Le village de Mkangawalo est composé de sept hameaux : Mkangawalo, Kidete, Itongowa A, Itongowa B, Idulike, Ilole, Mgudeni. Les terres occupées par KPL représentent 16% de l'ensemble du village de Mkangawalo (3 217 ha).

Début 2009, l'objectif d'exploitation de l'entreprise était de 3 000 ha, mais celle-ci constata que 25 % des terres étaient encore occupées par les agriculteurs (Mung'ong'o et Kayonko, 2009 : 1). En octobre 2009, le Premier ministre, M. Mizengo Pinda, « [...] ordonna aux autorités régionales et de district de réinstaller les villageois dans d'autres lieux où ils seraient aidés à s'installer »<sup>530</sup> (*The Citizen*, 2009). M. Pinda demanda aux

---

<sup>529</sup> [*The Prime minister came and said that they will come with policemen and would bit us if we don't move*].

<sup>530</sup> [[...] *directed the regional and district authorities to relocate the villagers to other places where they would be helped to settle*].

villageois de coopérer avec les autorités « [...] sans que le Gouvernement n'ait besoin de recourir à la force »<sup>531</sup> (*Ibid.*, 2009).

KPL commanda une étude afin d'évaluer l'étendue des occupations et la nature de ces occupations. L'étude dura six jours du 7 au 12 novembre 2008, dans les hameaux de Mbasa, Kichangani et Isago (Mung'ong'o et Kayonko, 2009 : 15). En 2009, le Commissaire du district de Kilombero écrivit une lettre à M. Coleman Carter, directeur d'Agrica Ltd., intitulée « District Approval for Environmental Impact Assesment », qui confirma la visite sur le terrain de trois chercheurs mandatés par KPL pour mener une « enquête sur les squatters » (« *squatter survey* ») (Kilombero District Commissioner's Office, Ref.A.20/34/186, 25 mars 2009).

Considéré comme le meilleur exemple d'investissement socialement responsable, le plan d'action de réinstallation de KPL aurait respecté les lignes directrices de la Société financière internationale (SFI) en matière de réinstallation. Ce plan d'action de réinstallation commandé par KPL, reconnu quatre catégories de squatters :

- Les « squatters locaux » définis comme étant ceux qui « prétendent s'être installés dans la zone avant et juste après l'établissement de la ferme de KOTACO [en 1986] »<sup>532</sup>. Dans ce rapport, les Maasäi furent présumés vivre en dehors de la plantation, à l'est près des zones humides, alors que les entretiens que j'ai effectués avec les anciens Maasäi révélèrent qu'ils avaient établi un ranch (Namyaki Ranch) en 1974 pendant les programmes de villagisation. Entre 1974 et 2008, ils utilisèrent les terres de la ferme de Mngeta afin de faire paître leur bétail, mais ils ne furent pas considérés comme exploitant la terre, aucune culture n'y ayant été effectuée.
- Les « squatters qui occupent des parcelles à l'intérieur de la ferme de Mngeta mais vivent ailleurs »<sup>533</sup> et qui proviennent en majorité « dans le village de Mngeta et de Lukolongo »<sup>534</sup>.

---

<sup>531</sup> [...] *without the need for Government to resort to force*].

<sup>532</sup> [...] *claim to have moved into the area before and just after the Farm were established by KOTACO [in 1986]*].

<sup>533</sup> [*squatters who occupy plots within the Mngeta Farm but live elsewhere*]..

<sup>534</sup> [*from Mngeta and Lukolongo village*].

- Les « personnes à qui le conseil villageois de Mngeta a attribué des terres »<sup>535</sup> et qui « sont des personnes ayant emménagé sur la ferme après avoir été déplacées des montagnes Udzungwa afin de permettre l'expansion et le classement du Parc national des monts Udzungwa en 1999/2000 »<sup>536</sup>.
- Les « vrais squatters » (« *True squatters* ») qui sont définis comme étant ceux qui ont migré d'autres régions de Tanzanie, ainsi que d'autres parties de la vallée du Kilombero dans les années 2000.

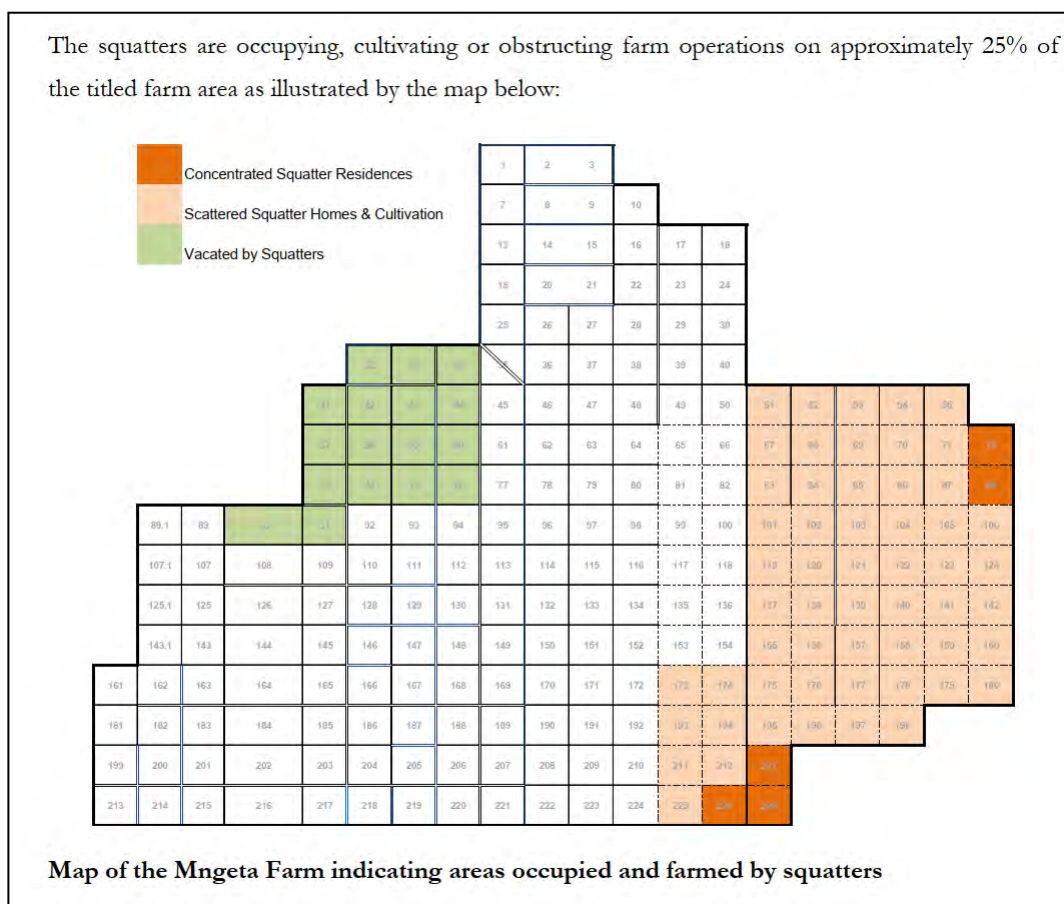
En septembre 2009, un autre rapport stipule qu'« [...] environ 2 238 personnes continuent à vivre ou à cultiver sur environ 25 % de la superficie titrée, certaines étant là depuis 1999. Ils n'ont aucun droit légal d'occuper la ferme, mais ils résistent à la relocalisation »<sup>537</sup> (ENATA et Diaz-Chavez, 2009 : 81).

---

<sup>535</sup> [*people allocated land by Mngeta Village Government*].

<sup>536</sup> [*These are people who moved into the Farm after being relocated from Udzungwa Mountains to give way to the expansion and gazetement of the Udzungwa Mountains National Park in 1999/2000*].

<sup>537</sup> [*[...] approximately 2238 people continue to live or farm on about 25% of the titled area, some who have been there since 1999. They have no legal right to occupy the farm but they are resisting relocation*].



Carte 23. Cartographie des 'squatters' réalisée par Mung'ong'o et Kayonko, 2009

Dans le premier rapport, les chercheurs mandatés par KPL écrivirent que « 48 % [des personnes interrogées] ont indiqué qu'elles n'avaient jamais pensé à quitter l'endroit où elles vivaient parce qu'il n'y avait guère d'autre endroit où aller »<sup>538</sup>. La pression foncière dans les villages environnants et dans tout le district de Kilombero demeurerait un problème pour les experts lorsqu'il s'agissait d'identifier des lieux permettant la réinstallation. Comme l'ont mentionné Mung'ong'o et Kayonko (2009 : 5) : « [l]a relocalisation des squatters peut être problématique car le manque de terres est l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les trois villages, de sorte qu'il est difficile pour les villages d'accueillir les squatters présents actuellement sur la ferme »<sup>539</sup>. En outre,

<sup>538</sup> [48% [of people interviewed] indicated that they had never thought about leaving the place they are living in now because there is barely anywhere else to go].

<sup>539</sup> [Relocation of the squatters may be problematic as land shortage is one of the major problems facing the three villages, such that it is hardly possible for the villages to accommodate the squatters currently on the Farm].

les recherches ont précisé que les zones que KPL prévoyait d'obtenir pour le relogement des « squatters » « [...] ne sont pas adaptées à l'installation d'humains et à la culture, en raison de leur vulnérabilité aux inondations à chaque saison des pluies »<sup>540</sup> (*Ibid.*, 2009 : 37). Néanmoins, le travail de terrain a révélé que les vingt maisons construites dans le hameau de Mbasa l'avaient été dans un marais, complètement inondé pendant la saison des pluies (**Planches 14 et 15**). Par ailleurs, certains villageois ont reçu des terres dans les zones humides, proches de la rivière Kilombero, terres qui furent ensuite catégorisées comme site Ramsar. Une villageoise du hameau de Mbasa m'expliquait ainsi cette situation :

« Quand ils nous ont dit de partir, ils nous ont dit qu'ils nous avaient réservé des terres près des terres humides, mais en 2012, le district est venu avec des gardes disant que les limites de Ramsar avaient changé et que nous devions quitter ces terres aussi ! Maintenant, la seule activité que je peux faire est d'aller chercher des herbes médicinales dans la forêt pour gagner de l'argent pour survivre » (Entretien avec une villageoise, Mbasa, 18/07/2015).



**Planche 14. Photographies des centres de relogement à Mbasa et Kichangani, et de l'épandage d'herbicide par avion (Réalisation : A.Blache)**

Sur la base du Plan d'Action de Réinstallation établi par l'entreprise, certaines familles reçurent une indemnité de 10 000 Tsh (3,75 €) par acre cultivé (contre 15 000

---

<sup>540</sup> [...] *are not suitable for human settlement and cultivation because of their susceptibility to flooding during every rain season.*”

Tsh initialement promis), indemnisation plafonnée à 30 000 Tsh au-delà de 3 acres, et les soixante maisons qui furent construites à Mbasa et à Kichangani, se détériorent graduellement dans la mesure où elles sont situées en zone humide et à proximité des digues de la plantation.



Planche 15. Des villages de relogement sous l'eau (Source : Daniels, Mittal, 2010)

Certains reçurent une acre de compensation afin de construire une nouvelle maison et se retrouvèrent sans terre agricole. Les villageois à qui une terre fut attribuée après leur expulsion se plaignirent du fait que celle-ci était trop petite pour effectuer la moindre culture, qui par ailleurs était inondée en période des pluies. Un agriculteur réinstallé à Kichangani me décrivait ainsi son expérience :

« KPL a promis une terre agricole et une maison pour ceux qui vivaient et cultivaient sur la ferme Mngeta. Mais ce que nous avons maintenant, c'est juste un petit jardin derrière la maison, et la maison ainsi que les toilettes tombent à cause de leur mauvaise construction. Et pendant la saison des pluies, c'est une rivière ici ! Nous avons même de l'eau à l'intérieur de la maison. Maintenant, c'est dur de vivre. Nous empruntons de l'argent aux voisins pour louer un terrain, ou nous achetons du lait aux éleveurs pour le vendre sur le marché, mais il est difficile de survivre » (Entretien avec un agriculteur réinstallé à Kichangani, le 26/08/2016).

Cette problématique fut portée en appel devant la Haute Cour de Tanzanie par de nombreux villageois, lesquels subirent des menaces s'ils poursuivaient leur plainte (Haki Ardhi, 2010 – **Annexe 13** ; entretiens à Kichangani, 17/03/2017).

Le plan d'action de réinstallation (PAR) reconnut que 1 258 personnes, formant 230 ménages furent lésées par une perte de terres. Sur ces 230 ménages, le PAR estime que 80 ont perdu leur maison et que les 150 autres ont « seulement » perdu leur ferme. La majorité des personnes qui utilisaient et/ou vivaient sur la terre, ne reçurent aucune compensation en raison de la non-reconnaissance de leurs droits fonciers, mais aussi parce qu'elles n'étaient pas présentes sur leur terre le jour de l'évaluation.

Dans les villages limitrophes de KPL, les habitants relatent la violence avec laquelle ces projets de dits de « développement » sont mis en place. S'agissant du moment de l'expulsion, les villageois de Mkangawalo m'ont expliqué qu'ils furent les premiers à être expulsés, puis la nouvelle s'est répandue jusqu'aux villages et hameaux de Mngeta et Mbasa plus au nord. A Isago, près de KPL, un habitant décrit ainsi la situation :

« Je ne voulais pas partir, je suis né ici, ma famille est ici, j'ai construit ma vie ici. Quand la police est arrivée, je suis resté à la maison. Ils ont menacé de détruire la maison même si j'y restais ! Ils ont construit des digues autour de ma maison et ont jeté les poules, les chaises et tout ce qui se trouvait dans ma maison ! (Entretien à Isago, 26/08/2016).

Ces expulsions entraînèrent des mobilités et des migrations à long terme. De nombreuses familles émigrèrent dans d'autres parties de la vallée de Kilombero ou au-delà. Ces expulsions conduisirent également à la mise en œuvre de stratégies de diversification des activités (vente au détail de bijoux, culture de maïs et de riz par les Maasaï, récolte et vente de bois et de plantes médicinales, vente de charbon de bois sur les routes par exemple), à l'instauration d'emplois dans les champs voisins, d'emplois occasionnels sur la plantation de KPL, ainsi qu'au développement de petites entreprises ailleurs dans la vallée par exemple. Mais ces expulsions créèrent d'abord de nombreux ressentiments des villageois envers l'entreprise et le gouvernement.



### **3. La « Responsabilité Sociale Entrepreneuriale » (RSE) et les fonds de « développement » dans les villages**

Afin de soulager les tensions avec les villageois voisins, les chercheurs qui ont réalisé le « sondage relatif aux squatters » (« *squatter survey* ») recommandèrent à la direction de KPL d'allouer des fonds de développement aux villages. La Responsabilité Sociale Entrepreneuriale (RSE) est un concept qui vise à combiner la philanthropie entrepreneuriale et l'idée plus générale de responsabilité sociale et environnementale des entreprises s'agissant de l'impact de leurs activités. Néanmoins, elle peut aussi être considérée comme un leurre pour glorifier la présence de l'investisseur. Le business plan d'Agrica Ltd. précisait en 2011 que 50 millions de Tsh (19 181,50 €, soit 1 % du coût annuel de développement de la ferme) seraient dépensés pour « [...] le fonds annuel de développement communautaire, pour la construction de salles de classe et de puits dans les écoles »<sup>541</sup>. Dans une lettre rédigée par Carter Coleman le 11 février 2009, intitulée « *Fonds de développement communautaire de la ferme Mngeta* » (« *Mngeta Farm Community Development Fund* »), il écrivait : « [...] nous pensons qu'il est juste de répartir les 50 millions de shillings entre les 4 villages [dont Mchombe] en fonction de la population de chaque village »<sup>542</sup>. Selon le directeur des ressources humaines de KPL, David Lukindo, les 32 millions de Tsh alloués aux subventions villageoises ont été répartis comme suit : 62 % au bénéfice de Mkangawalo, 32 % au bénéfice de Mngeta et 12 % au bénéfice de Lukolongo (Entretien avec D. Lukindo, locaux de KPL, Mngeta, 15/07/2015). D. Lukindo avait ajouté que c'est en 2015 que les fonds avaient été portés à 50 millions de Tsh. Néanmoins, ce fonds de développement était soumis à l'implication des villageois dans la surveillance de la plantation. Ainsi, dans sa lettre aux représentant des quatre villages, le directeur d'Agrica Ltd., Carter Coleman, avait insisté sur le fait que

« [l']entreprise doit tenir un registre de toutes les semences, le diesel et les engrais qui ont été volés à la ferme chaque année, et ces coûts doivent être déduits du fonds de développement communautaire. Si les villages sont vigilants, quelques mauvaises personnes ne feront pas pâtir au reste des

---

<sup>541</sup> [...] *annual community development fund for the construction of school classrooms and wells*].

<sup>542</sup> [...] *we believe that it is fair to divide the 50 million shillings amongst the 4 villages [including Mchombe] based on the population of each village*].

villageois un potentiel développement »<sup>543</sup> (Lettre de C. Coleman, 11/02/2009).

Dans sa réponse au rapport de l’Oakland Institute intitulé *Irresponsible investment*, C. Coleman affirma que la société avait dépensé 150 000 \$ pour le fonds de développement communautaire afin de construire des salles de classe et des installations pour l’accès à l’eau, et qu’elle avait construit un « centre de santé qui fournit annuellement 60 000 de dollars en services de santé pour la collectivité »<sup>544</sup> (Agrica Ltd., 2015). Néanmoins, les villageois du hameau d’Itongowa (village de Mkangawalo) que j’ai pu rencontrer se sont plaints du fait que le prix d’une nuit au centre de santé (5 000 Tsh) était trop élevé par rapport aux autres établissements publics (Focus group, Itongowa, 14/07/2015). A Mgudeni, village le plus éloigné de la route principale, les villageois se sont plaints de la distance à parcourir pour se rendre au centre de santé de KPL et de la difficulté de s’y rendre en raison de l’état particulièrement dégradé des routes, surtout en période des pluies (Focus group, Mgudeni, 15/07/2015 ; **Planche 16** ; **Photo 7**).



**Photo 7. Photo de la route autour de KPL inondée (Blache, 23/03/2017)**

---

<sup>543</sup> [[t]he company shall keep a record of all seed, diesel and fertilizer that has been stolen from the farm each year, and these costs shall be deducted from the community development fund. If the villages are vigilant then a few bad people will not cost everyone development].

<sup>544</sup> [health centre that provides \$60,000 annually in subsidised health services to the community].

L'entreprise prétend avoir construit des écoles, mais les visites et observations des écoles que j'ai pu effectuer ont révélé leur état de délabrement. D'après les représentants villageois qui m'ont fait visiter ces écoles, seulement quelques toits de taule avaient été installés, alors que les salles de classe étaient pleines de poussière, sans tables ni bancs, avec des fenêtres et des portes détériorées (Observations, 12/07/2016 dans le village de Mkangawalo et observations dans le village de Mgudeni, 23/03/2017 ; **Planche 16**).

La promesse d'électrification n'a pas non plus été tenue, tout comme la mise en place de puits (Observations, 23/03/2017 à Mkangawalo et Mgudeni). Une femme qui avait « bénéficié » d'un relogement à Mbasa reconnaissait qu'elle avait peur d'aller chercher de l'eau sur la plantation « parce que nous pourrions être attrapés par les gardes » (Entretien avec une villageoise, hameau de Mbasa, 12/07/2016). Les entretiens et observations menés à Mngeta, à Mkangawalo, à Mgudeni et Mbasa m'ont permis de comprendre les limites de cette aide au développement.



**Photo 8. Mirador sur la plantation de KPL**



**Planche 16. Un "développement" par la RSE douteux autour de KPL (Réalisation : A. Blache, 2015-2017)**

Par ailleurs, d'autres problématiques se posèrent quant à l'allocation de cette aide au développement. En 2014, comme cela s'est produit en de nombreux endroits de la vallée du Kilombero, les villages limitrophes de la plantation ont été subdivisés, ce qui entraîna des conflits entre les villageois au sujet des montants devant être alloués à chaque village. Les programmes d'appui au développement des villages mis en place par

l'entreprise sont ainsi sources de conflits au sein d'un même village et des hameaux ayant obtenu la pleine reconnaissance de leur village. Plusieurs accusations de détournement de fonds et d'échec dans l'exécution du projet de développement ont été formulées par certains villageois rencontrés autour de la plantation.

De plus, les villageois rencontrés se sont plaints du fait que l'argent n'avait pas été remis au conseil du village, et que l'entreprise exigeait qu'un projet de développement soit rédigé avant de percevoir les fonds. Ils y voyaient-là une forme de « paternalisme » et de restriction de leur autonomie, comme nous l'observerons également avec le cas de la plantation de KVTC. En contrôlant les projets de développement, l'entreprise crée et consolide la dépendance, elle renforce les hiérarchies sociales entre elle et les membres de la communauté, et ce faisant, elle s'adonne dans une certaine mesure au népotisme et au clientélisme. Enfin, en 2017, alors que les villageois de Kichangani m'ont fait part de l'arrêt des fonds d'aide au développement parce que l'entreprise subissait des pertes de profit, Graham Anderson, le directeur général de KPL m'avait indiqué : « nous avons arrêté le financement ; nous avons des conflits qui n'en finissent pas avec les villageois environnants. Et de toute façon, nous ne sommes pas une ONG, nous faisons des affaires ici ! »<sup>545</sup> (Entretien avec Graham Anderson dans les locaux de KPL, Mngeta, 01/03/2017).

#### ***4. Une promesse de développement par l'emploi***

En ce qui concerne l'emploi dans l'entreprise, la majorité des villageois avec lesquels je me suis entretenu ont révélé qu'ils n'étaient employés qu'en tant que travailleurs occasionnels. Ils y travaillaient 1 ou 2 jours par semaine ou par mois, en fonction des besoins de l'entreprise. Certains nous ont indiqué qu'il leur était arrivé de se rendre à l'entreprise le matin, mais que celle-ci n'ayant pas de besoin en main d'œuvre ce jour-là, ils retournaient chez eux. Le fait que les villageois des environs soient employés comme travailleurs occasionnels et à des salaires très faibles, a renforcé la colère envers la compagnie, comme l'a déclaré l'un des jeunes Sukuma à Mgudeni :

---

<sup>545</sup> [we stopped the funding; there is endless conflicts with surrounding villagers. And actually, we are not an NGO, we do business here].

« Ils pensent qu'il n'y a que des animaux ici. Quand nous marchons 10 km jusqu'à l'usine pour trouver un emploi, ils nous disent : "On n'a pas besoin de toi, rentre chez toi !" Et les seuls bons emplois sont pour les gens de Tanga ou du Kenya ! » (Focus group, Mgudeni, 15/07/2015).

Le coût de transport étant fonction de la distance à parcourir jusqu'à la plantation, la majeure partie des habitants résidant loin de l'usine de transformation (Mgudeni, Kichangani, Luvilikila) décida de ne s'y rendre qu'en cas d'extrême nécessité.

Le salaire le plus bas est de 3 846 Tsh/jour<sup>546</sup> (1,47 €/jour) dont doit être déduit 10 % au bénéfice de la Caisse nationale de sécurité sociale (National Social Security Fund - NSSF), ce qui représente environ 11 400 Tsh/mois (4,41 €/mois). Les 3 846 Tsh/jour sont la rémunération de 8 heures de travail journalier, ce qui représente donc un salaire horaire de 475 Tsh (0,18 €/heure). La cotisation obligatoire à la NSSF demeure un problème pour les travailleurs occasionnels, car les certificats de travail ne sont remis qu'aux employés permanents. Soulignons ici la violence institutionnelle occasionnée par le responsable des ressources humaines à l'encontre des villageois alentours : le pouvoir exorbitant de ce manager, s'agissant de la délivrance ou du refus de délivrance du certificat de travail, a été mis en lumière à l'occasion de plusieurs entretiens. Les villageois qui avaient le droit et la « chance » d'obtenir ce certificat, se sont plaints du fait que pour obtenir les fonds relevant des cotisations auprès du district, il fallait dépenser plus de 20 000 Tsh (7,75 €) pour se rendre et revenir d'Ifakara, où se trouvent les institutions publiques. Les travailleurs employés dans l'usine comme ouvrier pour le décorticage du riz par exemple, pouvaient gagner jusqu'à 150 000 Tsh/mois pour 8 heures de travail/jour 6 jours par semaine, ce qui revient à un salaire horaire de 781,25 Tsh (0,30 €/heure).

Tous les travailleurs ont souligné la difficulté des conditions de travail, en particulier les ouvriers agricoles qui travaillent sur la plantation, au soleil et sous les

---

<sup>546</sup> Pour information, le salaire moyen d'un ouvrier est de 170 000 Tsh (67,10 €) ; le salaire minimum d'un employé des services de santé : 132 000 Tsh (51,5 €) ; le salaire minimum dans la fonction publique : 265 000 Tsh (103 €) ; le salaire minimum dans l'agriculture : 100 000 Tsh (39 €) ; le salaire minimum dans le secteur du bâtiment : 250 000 Tsh (97,58 €) ; le salaire minimum dans le secteur de l'industrie et du commerce : 115 000 Tsh (44,89 €). Le coût d'un repas moyen : 2 500 Tsh (0,97 €). Voir Paul *et al.*, 2011 pour les détails des dépenses journalières de familles de pêcheurs à l'est du Selous.

épandages de pesticides, ou ceux travaillant dans la transformation du riz, où la poussière de riz provoque des problèmes respiratoires. Un travailleur rencontré me disait :

« Je ne suis vraiment pas content du tout parce qu'on doit travailler beaucoup alors qu'on est payés au rabais. Le manager dit qu'on n'a pas le droit de se plaindre sinon on ne touchera pas la NSSF et qu'on peut être licencié à tout moment, parce qu'ils peuvent trouver d'autres gens. [...] »

Un syndicat ? Oui, il y a un syndicat, mais les dirigeants du syndicat ont peur de dire quoi que ce soit alors ils ne font rien. Même lorsque les syndicats viennent du district, ils se rendent au bureau de gestion, mais ils ne rencontrent pas les travailleurs. Ils restent avec la direction.

On ne nous donne pas de nourriture, alors qu'il faut au minimum 2 000 Tsh pour un repas. Donc si j'achète de la nourriture tous les jours, à la fin du mois il me reste 90 000 Tsh » (Isago, KPL.T2, 13/07/2015).

Pour les travailleurs permanents, entre 150 000 Tsh et 200 000 Tsh (77,5€) sont alloués chaque année par l'entreprise au titre des frais de scolarité des enfants des travailleurs. Un travailleur à Isago mettait en avant les difficultés rencontrées lors de la signature de son premier contrat :

« Depuis 2009, je travaille dans la section des opérateurs de machines. Je travaille du lundi au samedi. Au début, j'ai travaillé comme employé occasionnel pendant six mois, et après six mois, ils m'ont embauché. Le contrat était en anglais. Je n'ai pas été à l'école secondaire, seulement à l'école primaire [jusqu'à 7 ans], alors j'ai signé le contrat sans comprendre ce qu'il y avait dessus. Le contrat est d'une durée de 10 ans. [...] Je travaille de 7h à 16h30 six jours par semaine. Nous travaillons de 7h à 12h30 puis de 13h30 à 16h30. La compagnie ne fournit pas de nourriture, rien du tout. Nous travaillons en équipe : une personne travaille de 7h à 16h30 et l'autre de 16h30 pour la nuit jusqu'au matin. Nous sommes 3 personnes à la fois, et on change chaque semaine [1 semaine dans la section de jour, 1 semaine dans la section de nuit]. On est obligés de changer. La nuit, c'est le même travail, mais il n'y a pas de pause. [...] Le salaire est de 150,000 Tsh/mois pour 8h/jour pendant 6 jours par semaine. Ce n'est pas suffisant du tout. Ils ne nous donnent ni masque ni gants, juste les chaussures et la veste. Je ne suis vraiment pas content de ce travail, mais c'est la seule entreprise dans le coin, donc je suis obligé de le faire, j'ai une famille, quatre enfants quand même ! Ce n'est pas un bon travail, mais il n'y a pas d'autre solution. J'ai aussi ma propre terre,

mais c'est loin. J'ai 2 acres. Ce n'est pas suffisant pour toute la famille. Quand c'est la saison de culture, c'est ma femme qui travaille à la ferme et on loue un tracteur. Personne d'autre ne travaille à KPL dans ma famille » (Mchombe, KPL.T1, 13/07/2015).

Enfin, les travailleurs insistent sur le clientélisme assumé de l'entreprise, par le biais du directeur des ressources, qui étant originaire de Tanga, emploie en priorité des personnes venant de cette localité pour les postes de direction, les postes qualifiés, et les postes à responsabilité. Les travailleurs migrants de Tanga disposent de maisons dans les bâtiments de la compagnie situés dans le village de Kotaco. Ce village avait été créé pendant la période *ujamaa*, alors que la Tanzanie avait un partenariat avec la Corée du Nord pour la mise en place de la plantation. Pour un technicien, le salaire mensuel peut atteindre 300 000 Tsh avant déduction des 10 % de la cotisation à la NSSF, pour 8 heures de travail par jour pendant 6 jours (1 562,5 Tsh/heure, 0,60 €/heure) (entretiens à Kotaco, 20/08/2016). Le loyer du logement est déduit du salaire, l'électricité et l'eau sont gratuites.

### **5. Agriculture sous contrat et différenciation socio-économique**

L'une des autres raisons pour lesquelles KPL a été présentée comme « vitrine » dans le cadre du SAGCOT, est liée à son programme d'agriculture sous-contrat auprès des villageois alentours. Lors de sa visite à la ferme de Mngeta en 2009, le Premier ministre de l'époque déclara que même si les paysans étaient délocalisés hors de la ferme, « les paysans pourraient encore être utiles en tant que cultivateurs indépendants et contractuels »<sup>547</sup> (*The Citizen*, 2009), et que « le changement permettrait aux paysans d'acquérir des compétences agricoles et l'accès aux infrastructures rizicoles »<sup>548</sup> (*The Guardian*, 19 octobre 2009).

KPL a reçu 650 000 000 de dollars de fonds de l'USAID, en particulier pour la formation et l'assistance technique dans le cadre du programme des cultivateurs de riz sous-traitants, et pour développer « l'entrepreneuriat pour être de bons consommateurs de crédit »<sup>549</sup> (site web de l'USAID, consulté le 15/10/2015). KPL a également reçu 12

---

<sup>547</sup> [[...] *the peasants could still be useful to the commercial farmers as out-growers and contract farmers*].

<sup>548</sup> [[...] *the move would enable the farmers acquire farming skills and access to rice farming infrastructures*].

<sup>549</sup> [[...] *entrepreneurship for being good credit consumers*].



366 491 de dollars de l'organisation AgDevCo <sup>550</sup>, basée au Royaume-Uni, qui a investi dans le programme de microfinance et celui des cultivateurs sous-traitants. En outre, KPL a reçu des subventions du Norfund en décembre 2010 afin d'étendre le programme à 265 petits exploitants (Agrica Business Plan, 2011 : 35). En mai 2011, une nouvelle subvention de 750 000 de dollars de l'African Enterprise Challenge Fund (De Laperouse, 2012) fut accordée à KPL afin d'élargir le programme (De Laperouse, 2012 : 13). Une étude (financée par l'UICN) menée par des chercheurs de l'Université de Wageningen et de Falconsult, a recensé jusqu'à 7 403 agriculteurs « de 10 villages situés dans un rayon de 65 km du programme riz du KPL » qui auraient été formés à l'utilisation du glyphosate et aux « bonnes pratiques », entre 2009 et 2016 (Lahr *et al.* 2016 : 51).

---

<sup>550</sup> Financé par le DfID et Norfund.



**Photo 9. Rizicultures autour de KPL (En haut: un champ faisant partie du programme SRI; en bas un champs villageois ne faisant pas partie du programme) (Réalisation : A. Blache, 2017)**

Comme l'ont remarqué E. Sulle et R. Smalley (2015) à propos de la plantation de canne à sucre de Kilombero dans le nord de la vallée du Kilombero, « [l]es revenus provenant des activités agricoles et des commerces auxiliaires ont augmenté le niveau de vie de nombreux villageois [...], mais la répartition de la richesse est inégale et certaines

personnes ne sont pas incluses, ce qui entraîne des différences sociales »<sup>551</sup> (Sulley et Smalley, 2015 : 125). Le riz est une culture vivrière et les acheteurs sont nombreux, mais le programme mis en place par la société a entraîné des différenciations socio-économiques, une tendance observée ailleurs en Afrique (Wendimu *et al.* 2016 ; Hall *et al.* 2017 ; Adams *et al.* 2018).

Le programme des cultivateurs sous-traitants est fondé sur le Système d'Intensification du Riz (System of Rice Intensification - SRI), qui est une méthode agroécologique visant à augmenter la productivité du riz irrigué en modifiant la gestion des plantes, du sol, de l'eau et des nutriments, y compris par des techniques de transplantation à forte intensité de main-d'œuvre (site Internet du SRI International Network and Resource Center<sup>552</sup>). L'entreprise a offert de nombreuses formations aux agriculteurs, et la plupart des paysans que j'ai pu rencontrer qui l'avaient suivie sont heureux d'avoir acquis ces nouvelles connaissances. En effet, les rendements liés la technique de SRI sont d'environ 40 sacs à l'acre (7 tonnes/ha), contre 25 sacs produits précédents (4,3 tonnes/ha) (Kilave et Mlay, 2019). Ce système diffère du système traditionnel d'agriculture pluviale, et ce de trois façons : les plantules sont repiquées à 8-12 jours au lieu de 21-40 jours, le nombre de plantules par trou est la moitié du système traditionnel (1-2 plantules par rapport à 3-4), et le système ne nécessite pas d'irrigation continue. Néanmoins, certains agriculteurs qui avaient participé au programme se sont plaints du fait que le SRI était une méthode trop exigeante en main-d'œuvre (Groupe de discussion avec des agriculteurs du village de Mkangawalo, 13/07/2015).

Par ailleurs, si la méthode SRI est présentée comme « agroécologique », le programme s'est accompagné de l'introduction de nouvelles semences hybrides (le riz Sarro 5), dont le goût, la consistance et la qualité ne sont pas appréciés par les petits exploitants ou les acheteurs. Cela pose également la question de l'imposition d'une nouvelle semence « transformée et transférée dans le cadre de programmes internationaux d'amélioration et de développement ou de diffusion mis en place par des compagnies multinationales » (Raimond *et al.*, 2014). En effet, « tous ces phénomènes ont, à des degrés

---

<sup>551</sup> [... ] *incomes from out-growing and auxiliary businesses have raised the living standards of many villagers [...], but the distribution of wealth is uneven and some people have not been included, leading to social differentiation*].

<sup>552</sup> <http://sri.ciifad.cornell.edu/aboutsri/methods/index.html>, consulté le 14/05/2019.

divers, une influence sur la biologie autant que sur les dynamiques sociales et spatiales et affectent la répartition des plantes cultivées et des ressources génétiques » (*ibid. et al*, 2014).



**Photo 10. Sarcleuses vendues par KPL dans le cadre du programme d'agriculture sous contrat (Réalisation: A. Blache, 2015 et 2017)**

D'autre part, le programme des cultivateurs sous-traitants s'est accompagné d'un système de prêts octroyés par les institutions de microfinance, la Banque Nationale de Microfinance - NMB et la Youth Self Employment Foundation – YOSEFU, en partenariat avec Agrica Ltd. 849 agriculteurs ont chacun reçu un prêt de 360 000 Tsh

(400 000 Tsh selon les entretiens et focus groups) avec lequel ils durent acheter 12 kg de semences hybrides Saro 5 (30 000 Tsh), des engrais chimiques (50 kg de Yara Mila à 50 000 Tsh et 50 kg d'urée Yara à 50 000 Tsh), ainsi qu'une sarcleuse (70 000 Tsh)<sup>553</sup>. Ils durent rembourser 10 % du prêt toutes les deux semaines, avant la récolte. A la fin de la saison, ils durent également rembourser le prêt en termes de rendement, soit 10 sacs de riz (environ 50 000 à 70 000 Tsh/sac). Lors d'un groupe de discussion, un villageois m'expliquait la répartition du montant du prêt :

« Voilà comment s'est réparti le montant du prêt de 400 000 Tsh :

- Les semences : 30 000 Tsh (12 kg)
- L'engrais (pour la semence) : 50 000 Tsh
- L'engrais (pour la croissance des plants) : 50 000 Tsh
- La sarcleuse : 70 000 Tsh
- =250 000TSH
- Après l'achat de tout cela, on avait 180 000 Tsh.
- Le montant des intérêts : 120 000 Tsh.

Deux semaines après la réception du prêt, nous devions payer 6000 Tsh toutes les deux semaines pendant six mois jusqu'à ce que nous ayons tout payé. À la fin, nous devions également donner 8 sacs de riz (10 seaux ou 15 cages) à KPL » (Focus group, Mkangawalo, 13/07/2015).

Au final, la majorité des villageois n'ont pas bénéficié du prêt accordé, et certains d'entre eux durent travailler sur la plantation de KPL ou vendre une partie de leurs actifs afin de pouvoir le rembourser. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils en étaient réduits à vendre leurs lits, leurs cuisines et leurs vaches pour le rembourser.

Le principal problème était la différence de capital financier à engager dans ce prêt. Ce programme, et le faible prix proposé par KPL pour l'achat du riz, ont contribué à accroître les tensions entre les villageois et l'entreprise. La présence de l'entreprise en tant que fournisseur et acheteur de riz, ainsi que les nouvelles techniques de production ayant été promues comme des promesses pour un « meilleur avenir », la déception fut grande. De nombreux villageois firent valoir que le responsable des ressources humaines

---

<sup>553</sup> Plusieurs villageois m'ont fait part de l'inutilité de ces sarcleuses car elles n'étaient pas adaptées au type de sols.

était celui qui bénéficiait du programme, et qu'il en faisait bénéficier ses proches. Encore une fois, comme nous l'avons vu dans de nombreux autres cas en Afrique (Hall *et al.*, 2017) et dans d'autres plantations de la vallée du Kilombero (Chachage, 2010 ; Sulle et Smalley, 2015 ; Greco, 2016), le programme des cultivateurs sous-traitants n'a pas bénéficié aux plus pauvres et a participé de leur mécontentement.

La majorité des paysannes et paysans qui avaient fait partie du programme d'agriculture sous contrat de la plantation KPL ont ainsi quitté le programme parce que les termes du contrat et l'endettement les avaient poussés dans une crise économique et financière. C'est pourquoi la plupart d'entre eux a quitté le programme, les seuls y étant restés étant ceux ayant le plus de capital foncier et financier.

### ***6. Location de parcelles de terres***

Étant donné que KPL était dans l'impossibilité de cultiver la totalité de la superficie qui lui était concédée, l'entreprise proposa aux villageois voisins de s'organiser et de former des groupes d'agriculteurs en mesure de louer des blocs de terre (50 ha minimum à 2,5 millions Tsh/saison), afin de cultiver du riz. Comme E. Sulle et R. Smalley l'ont révélé en 2015 à propos de la plantation de canne à sucre KSCL, nous nous sommes posés la question de savoir « si les blocs de terres offriraient une solution à ces problèmes ou simplement présenteraient plus d'opportunités de captation [des profits] par les élites »<sup>554</sup> (2015 : 129).

La location de blocs était coordonnée par l'équipe du programme de cultivateurs sous-traitants de KPL, mais celle-ci ne réussit pas à stimuler le programme. Ce dernier s'adressait initialement aux moyennes et grandes exploitations agricoles. Le prix de location des terrains de l'entreprise variait en fonction de l'emplacement et de la présence de canaux d'irrigation. Les entretiens réalisés entre 2015 et 2016 ont révélé le mécontentement des villageois quant au prix et à la superficie des terrains proposés. Les villageois attestèrent en effet qu'ils louaient la terre pour 250 000 Tsh par an et par hectare (100 000 Tsh par acre), d'autres déclarèrent qu'ils devaient louer 50 hectares minimum pour 2,5 millions Tsh/saison. Comme l'a également remarqué E. Greco (2015a), le

---

<sup>554</sup> [whether block farms will offer a solution to these problems or simply present more opportunities for elite capture].

programme des cultivateurs sous-traitants a transformé la politique foncière autour de la plantation. Seuls les agriculteurs cultivant des terres de moyenne et grande taille purent en effet se permettre de louer des terres détenues par KPL, et de nombreux résidents des grandes villes purent investir dans le cadre d'une stratégie de diversification des revenus. Les terrains étaient moins chers à proximité du site Ramsar que ceux situés près de la route principale. Un agropastoraliste Sukuma nous disait :

« Vous devez louer 1 bloc de 50 ha à 6 millions de Tsh. Certains de ces blocs sont à 8 millions par saison. C'est trop ! Lors de l'Assemblée villageoise, nous avons demandé de revoir le prix, mais rien n'a changé. Parfois c'est difficile, il faut emprunter à quelqu'un d'autre, et parfois on est même forcés de devenir pêcheur ! » (Entretien avec un jeune Sukuma à Kichangani, 28/08/2016).

Dans le village de Mkangawalo, les représentants du conseil de village nous ont expliqué que « si vous voulez louer un terrain, vous devez organiser un groupe de personnes et pour chaque acre louée, vous devez donner 1 sac de 100 kg à KPL » (Entretien avec les représentants du village de Mkangawalo, 01/03/2017). En 2016, un seul bloc (de 50 hectares) fut loué aux villageois de Mkangawalo, selon les membres du conseil du village. Les investisseurs venant d'autres régions ou bénéficiant de revenus supplémentaires saisirent donc l'occasion de louer les terres proposées par KPL. Un membre du conseil du village de Mkangawalo m'a ainsi expliqué :

« Des investisseurs de l'extérieur du district viennent louer de 50 à 100 ha. Ils viennent avec des tracteurs de Morogoro, de Dar es Salaam ou d'Arusha par exemple. Ils cultivent du riz et le vendent à KPL. Le directeur des Ressources Humaines de KPL possède également de nombreux blocs de terres, en plus des autres investissements qu'il a réalisés dans des *guesthouses* à Mngeta » (Entretien avec les membres du conseil de Mkangawalo, 01/03/2017).

Les investisseurs sont issus des grandes villes du pays, mais également d'autres parties de la vallée du Kilombero. Par exemple, un ancien directeur d'école de Mofu, membre d'un groupe d'agriculteurs, loua 5 acres pour 50 000 Tsh/acre (19,20 €/acre) pendant l'année 2017/2018, et me précisa qu'il paya la location sous forme de riz (un sac de paddy - 100 kg par acre). L'un de ses voisins louant un bloc était une femme d'Ifakara qui louait 50 acres à l'entreprise (Entretien téléphonique avec G.N.4, retraité de Mofu et cultivant du riz, qui a construit sa maison à Kotaco, 04/01/2019).

Néanmoins, si l'entreprise ciblait des investisseurs disposant d'un capital financier important, la rhétorique des villageois « locaux » qui prétendaient que seuls les investisseurs étrangers à la vallée bénéficiaient de la location, était principalement un moyen pour eux de montrer leur colère et leurs griefs croissants envers l'entreprise. En effet, cette image doit être atténuée, comme l'a rapporté l'ancien directeur d'école de Mofu : « A l'intérieur de la plantation KPL, les blocs loués sont toujours dispersés, il est donc difficile de savoir combien de personnes leur louent des terres. Je ne connais que ceux qui sont proches de mon terrain » (Entretien téléphonique avec G.N.4., 04/01/2019). Un Maasaï de Mgudeni m'a également révélé qu'« il y a neuf blocs de 50 acres loués par trois familles pastorales pour le pâturage. Pour un bloc, nous devons payer 3 millions de Tsh par acre » (Entretien avec Ng.Na., Mgudeni, 24/08/2016).

Le programme des cultivateurs satellites et la location de terres agricoles participèrent au renforcement des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Les éleveurs vivent principalement dans les villages éloignés de la route principale, près de la zone humide à l'est. Ils sont au centre de la rhétorique des agriculteurs qui critiquent la rareté des terres dans les interstices de la plantation. Des phrases telles que « l'entreprise ne loue des terres qu'aux Maasaï pour faire paître leur bétail et non à nous, les paysans » ou « le manque de terre ne serait pas si important si les Sukuma n'avaient pas immigré dans la région » reviennent généralement dans les discussions avec les agriculteurs. A Mngeta, les villageois nous disaient lors d'une discussion que : « KPL loue la terre à des nouveaux venus à prix élevé et ils louent aussi des terres aux Maasaï pour le pâturage, alors que nous, nous avons tout perdu et nous ne pouvons pas nous permettre d'obtenir un terrain, c'est normal ça ? » (Focus group, Mngeta, 11/07/2015). D'un autre côté, les éleveurs Maasaï critiquent le fait que les blocs de fermes ne sont destinés qu'à ceux qui cultivent du riz.

Mais ces tensions révèlent surtout une précarité croissante et une différenciation socioéconomique qui va bien au-delà des tensions « ethniques ». Encore une fois, la question de l'investissement en capital afin de louer la terre, la capacité financière afin de louer des tracteurs, l'emploi de main-d'œuvre afin de cultiver la terre, sont les principaux problèmes qui ont conduit les villageois les plus pauvres autour de la ferme de KPL à se sentir négligés et privés de pouvoir.





Planche 17. Sortie du troupeau, cuve à désinfection du bétail (03/09/2016) et barbecue au marché de bétail à Kichangani (25/08/2016) (Réalisation : A.Blache)

### 7. Questions environnementales

Les initiatives de conservation soutenues par la communauté internationale influencent la réaction négative des villageois envers la plantation de KPL, car ils se retrouvent dans des interstices encore plus minimes, « coincés » entre la réserve forestière de l'escarpement d'Udzungwa à l'ouest et le site Ramsar à l'est. Le marais de Kabisira situé dans le village de Lukolongo (**Carte 7**), est une autre zone importante de biodiversité qui ne peut ni être cultivée ni accueillir quelque habitation que ce soit. On l'a vu, le renforcement des limites du KGCA et la redéfinition du site Ramsar entre 2012 et 2014, avait provoqué l'expulsion de plus de 5 000 éleveurs et leurs 486 736 têtes de bétail dans toute la vallée du Kilombero (IWGIA, 2013 : 3-4). Ce restreint toujours l'accès des agriculteurs et des éleveurs aux zones humides. On se souvient de la lettre écrite par les missionnaires en 1943 citée par L. E. Larson (1976 : 297), qui relatait les faits suivants :

« En 1943, une centaine d'agriculteurs Masagati ont été arrêtés pour avoir échappé à cette réglementation ; ils ont été emmenés à pied sur 150 km jusqu'à Kiberege et ont reçu des châtiments corporels »<sup>555</sup>. Aujourd'hui encore, les meurtres d'éleveurs et la violence des arrestations qui eurent lieu entre 2012 et 2014 sont toujours dans la mémoire collective. Un jeune Maasai de Mgudeni me racontait son expérience, avant le départ pour le pâturage du bétail :

« Les patrouilles de police du District et de la TANAPA sont venues dans le village, ils avaient des camions et ils nous ont demandé d'aller à Ifakara avec notre bétail. Ils nous ont forcés à marcher jusqu'à Ifakara et nous tapaient sur le chemin avec de longs bâtons quand nous n'allions pas assez vite ! Ils les ont pris et les ont vendus à Dar, ou nous ont demandé de les vendre à Ifakara. Et sur la route, des douaniers du district nous arrêtaient pour payer des taxes en route ! » (Entretien Nga.Mu., Mgudeni, 23/08/2016).

Située au sein du site Ramsar, KPL a fait l'objet d'une étude d'impact de ses activités sur l'environnement. L'entreprise a conclu un accord pour le paiement de services écosystémiques dans le marais de Kabisara (Agrica Ltd. Business Plan, 2011), et a investi dans la mise en œuvre du corridor écologique Mngeta pour la conservation de la faune sauvage et de la biodiversité (TidR Tanzania Forest Conservation Group, 2018).

Néanmoins, de nombreux conflits avec les villageois ont justement trait à des problèmes environnementaux et sanitaires. La pulvérisation d'herbicides par avion (glyphosate 7), l'épandage de pesticides et d'engrais qui affecteraient les cultures environnantes et les puits ouverts des villageois, l'épuisement des ressources en eau par l'entreprise, et le déversement des eaux usées dans les rivières qui affecteraient les activités de pêche, sont les principales sources de colère relatées dans les entretiens. Les grandes plantations ont des impacts allant au-delà de leurs limites et affectent les ressources et les populations environnantes : une sociopolitique spatiale plus large doit par conséquent être envisagée, reliant l'investissement à des réseaux économiques et écologiques plus étendus.

---

<sup>555</sup> [The assessment of soil erosion was certainly cursory and probably erroneous. It ignored local contentions that forested crowns were maintained on hills to protect against erosion, and that soil erosion had never been a problem. In 1943 one hundred Masagati farmers were arrested for evading this regulation; they were marched 150 km to Kiberege and given corporal punishment].

L'épandage d'herbicides par avion pose en effet la question de la porosité des frontières entre les grandes plantations et les interstices villageoises. A ce sujet, le responsable des ressources humaines de la plantation KPL nous disait en 2015 que l'épandage était calculé pour faire en sorte que le produit ne dépasse pas la plantation, et qu'il était impossible que des herbicides ou des pesticides s'étalent au-delà de la plantation, tel le nuage de Tchernobyl qui se serait arrêté aux frontières de la France ! Le directeur de la plantation réaffirmait en 2017 que les systèmes de contrôle de l'épandage du glyphosate ne permettaient d'atteindre ni les champs, ni les puits des villages alentours (Entretien, Mngeta, 01/03/2017).

Toutefois, les procédures engagées par les villageois contre l'entreprise, ainsi que les récits relatifs à la qualité des eaux et à la destruction des récoltes, ne donnent pas la même vision des choses (Focus group, Isago, 2015 ; entretien avec les membres du conseil villageois de Mkangawalo, 04/03/2017). Le 28 février 2012, les autorités du District de Kilombero et du village de Mkangawalo avaient approuvé un plan d'aménagement « actuel » et un plan « futur » (jusqu'en 2022) des usages des terres du village. Il est ressorti notamment que :

« La technologie de pulvérisation et les engrais industriels utilisés par la ferme KPL dans la riziculture affectent la santé et les récoltes des villageois »<sup>556</sup>

« Les pesticides, engrais et herbicides sont utilisés sans précaution. Les pesticides, les engrais et les herbicides polluent l'environnement, en particulier l'eau

Les pesticides, les engrais et les herbicides sont nocifs pour la santé humaine.

Les pesticides, les engrais et les herbicides tuent les produits des villageois, en particulier les légumes (Source : Gouvernement villageois et réunion de quartiers, février 2010) »<sup>557</sup> (VLUP Mkangawalo, 2012-2022).

---

<sup>556</sup> [Teknolojia ya unyunyiziaji madawa na mbolea za vivandani inayotumiwa na Shamba la KPL katika Kilimo cha Mpunga inaadhiri afya na mazao ya wanakijiji] en swahili.

<sup>557</sup> [Dawa, mbolea na kemikali za kuua magugu zinatumwa bila ya kuchukua tahadhari. Dawa, mbolea na kemikali za kuua magugu zina chafua mazingira hususan maji. Dawa, mbolea na kemikali za kuua magugu zina adhiri afya za watu.

A ce propos, le pompage par l'entreprise de l'eau des rivières situées à proximité ou au sein des réserves forestières en amont, tout comme le déversement des eaux usées dans le site Ramsar, posent également la question des conséquences de ces enclaves agricoles sur les ressources situées dans leur périphérie. Cela soulève les contradictions inhérentes au modèle de développement, et révèlent l'étendue spatiale du contrôle des propriétaires de ces grandes plantations sur les ressources environnantes (Blache, 2018b). Avec le temps, les conflits liés à l'accès à la terre, à la pollution et à l'eau se sont multipliés, et avec l'augmentation des tensions, les formes de résistance se sont diversifiées.

### ***8. Des conflits qui s'exacerbent au fur et à mesure des années : la résistance s'organise***

Des expulsions aux promesses non tenues d'allocation de nouvelles terres, d'emploi et de développement d'infrastructures, l'animosité envers KPL n'a cessé de croître parmi les villageois. Les paysans et les éleveurs des villages alentours ont adopté différentes stratégies de résistance. Les promesses de développement et les premiers succès de l'entreprise<sup>558</sup> commencèrent à s'estomper, alors que les villageois se faisaient de plus en plus concurrence pour l'accès à la terre dans les interstices. L'investissement agricole de KPL, combiné au renforcement des frontières autour des zones de conservation et à l'investissement par de nouveaux tanzaniens venus des villes, généra ainsi des pénuries foncières et exacerba les tensions villageoises et intervillageoises. Il en résulta des conflits parfois violents, ainsi qu'un mécontentement croissant dans des communautés de plus en plus divisées.

Les habitants mirent dès le départ en œuvre des stratégies de résistance afin de ne pas être expulsés, en occupant l'espace et en demeurant dans leurs maisons en bois malgré les menaces d'expulsion par la police et malgré la présence des bulldozers. A Mngeta et Lukolongo, les villageois intentèrent une action collective devant la Haute Cour de Tanzanie pour regagner leurs terres (tout en étant à nouveau menacés par des

---

*Dava, mbolea na kemikali za kuuu magugu zina uwa mazao ya wanakijiji bususan mboga (Chanzo: Serikali ya Kijiji na Mikutano ya Vitongoji Februari, 2010)* en swahili.

<sup>558</sup> Très acclamés par les autorités locales comme nationales, ainsi que certains bénéficiaires des formations en SRI.

fonctionnaires et des policiers) (Haki Ardhi, 2010). Lorsque KPL coupa la route reliant Mkangawalo au hameau d'Isago, les villageois organisèrent une manifestation sur cette même route. La manifestation fut sévèrement réprimée par la police.

À Mkangawalo, les villageois se plaignirent à plusieurs reprises à KPL et exigèrent que l'avion ne soit plus utilisé pour la pulvérisation du glyphosate. Après des années de silence de la part de la compagnie, ils entreprirent des actions en justice aux fins d'obtenir des compensations compte tenu de la perte de production, qu'ils estimaient être due à la pulvérisation de glyphosate. En 2010, la perte par les villageois de 360 acres de cultures fut compensée par KPL à hauteur de 72 000 Tsh/acre. Le 23 février 2016, les villageois reçurent une lettre de l'Institut de recherche sur les pesticides tropicaux (TPRI), leur indiquant que l'institut avait bien reçu une demande des représentants du village pour qu'une enquête sur les effets de la pulvérisation de glyphosate sur les champs des villageois soit réalisée. La lettre insistait sur le fait que les experts évaluateurs « seront payés par KPL » (TPRI, 2016) <sup>559</sup>.

Dans le même temps, le 28 février 2016, les villageois contactèrent les journalistes d'ITV afin de médiatiser leur situation. Selon les paysans de Mkangawalo, l'épandage par avion aurait détruit 1 000 acres de rizières (ITV, 28/02/2016 <sup>560</sup>) :

« La situation dans nos fermes est mauvaise à cause de l'épandage de pesticides, et cela menace également notre santé et l'accès aux puits que nous utilisons pour le bétail et aucune mesure n'a été prise par le District concernant cet investisseur » <sup>561</sup> (Propos de Renatus Mtemelen, recueillis par les journalistes d'ITV, 28/02/2016).

---

<sup>559</sup> [wataalamu watagharamiva na kampuni ya Kilombero Plantation Limited". Lettre intitulée "Maombi ya wataalamu kuja kuchunguza athari ya kinagugu aina ya glyphosate iliyopulizivwa na dege ya kampuni ya Kilombero Plantation Ltd katika kijiji cha mkangawalo wilaya ya kilombero] No. TPRI/DG/OGC/VOC/VOL.XIII/80 datée du 23 février 2016.

<sup>560</sup> ITV, 28/02/2016, *Zaidi ya hekari za wakulima wa mpunga Kilombero zimeharibwa na mwekezaji*. [https://www.youtube.com/watch?v=kg6o3XZ5ZO4&ab\\_channel=ITVTanzania](https://www.youtube.com/watch?v=kg6o3XZ5ZO4&ab_channel=ITVTanzania)

<sup>561</sup> [Hali iliyopo katika mashamba yetu ni mbaya baada ya mazao kukauka buku pia hali hii inatishia Afya zetu tokana na dawa kuingia hadi kwenye Maji ya visima tunavyotumia sisi na Mifugo na hakuna batua zozote zilizo chukuliwa na Wilaya juu ya mwekezaji huyo].

L'évaluation des dégâts fut effectuée le 08 mars 2016. Dans une lettre en date du 13/05/2016, provenant du Président de la région de Morogoro et intitulée « Étude de l'effet du glyphosate sur les rizières de producteurs situés aux abords de KPL »<sup>562</sup> No. B.A. 9/175/03, celui-ci informe :

« Le bureau du président de la Région de Morogoro a reçu une lettre des dirigeants du village de Mkangawalo portant le numéro MG / KIJ-369/02 en date du 07/05/2016 au sujet des recherches en cours.

La région demande donc à recevoir des informations sur l'évaluation des experts TPRI menée dans le village de Mkagawalo dans la commune de Mngeta.

D'après l'explication de l'expert, il faudrait environ trois semaines pour que l'échantillon prélevé soit analysé.

Les échantillons ont été prélevés le 8 mars 2016 et nous attendons jusqu'au 12 avril 2016 pour que les réponses à l'enquête soient fournies par les membres du TPRI »<sup>563</sup>.

Le 26 octobre 2016, le rapport du TPRI concluait que KPL n'était pas responsable de la perte de riz dans les fermes des villageois voisins. Aucune compensation ne fut versée aux villageois. Les représentants du conseil de village de Mkangawalo m'expliquèrent comment les tensions s'intensifièrent par la suite :

« KPL a arrêté six jeunes soupçonnés d'avoir volé des engrais de la compagnie. Les gardes de KPL sont venus ici et les ont emmenés au poste de police. Quand la nouvelle s'est répandue dans le village, une vingtaine de villageois est allée chercher deux gardes du KPL et les ont enfermés dans le bureau du village. Des policiers sont venus ici et ont arrêté tous ceux qui étaient dans le bureau et ont relâché les gardes. C'est à ce moment-là que les villageois sont allés sur la plantation. Les villageois ont organisé une

---

<sup>562</sup> [Uchunguzi wa athari ya kinagugu aina ya glyphosate kwenye mashamba ya mpunga ya wakulima wa kijiji cha mkangawalo wanaolima pembezoni mwa shamba la kpl].

<sup>563</sup> [Ofisi ya Mkuu wa Moka Morogoro imepokea barua kutoka kwa uongozi wa kijiji cha Mkangawalo yenye kumbukumbu Na. MG/KIJ-369/02 ya tarehe 07/05/2016 wakifuatilia majibu ya utafiti unaoendelea. Hivyo mkoa unaomba kupata taarifa ya maendeleo ya uchunguzi uliofanywa na Wataalam kutoka TPRI uliofanyika katika kijiji cha Mkagawalo kata ya Mngeta. Kutokana na maelezo ya Wataalam kwamba zoezi hilo lingechukua muda wa kuanzia wiki tatu baada ya kuchukua sampuli. Sampuli zilichukuliwa tarehe 8 Machi 2016, tulitegemea mpaka tabere 12 april 2016 mwezi mmoja majibu ya uchunguzi yangetolewa na wabusika kutoka TPRI].

occupation de la plantation et coupé trois acres de maïs <sup>564</sup> cultivé par KPL.  
Ils ont été arrêtés par la police » (Mkangawalo, V.C., 01/03/2017).

Les éleveurs Maasaï mirent également en œuvre des stratégies de résistance, telles que l'occupation des terres de la plantation afin de faire paître leur bétail (tout en étant conscients des risques encourus, à savoir le paiement d'une amende ou la confiscation du bétail). Un jeune Maasaï me racontait que deux de ses bêtes furent retenues par les gardes de sécurité de KPL, et qu'il dut s'acquitter d'une amende de 460 000 Tsh (193 €) :

« Le 12 mars 2016, un agent de sécurité de KPL a attrapé deux de mes vaches qui étaient parties sur les terres de KPL qui étaient en friche. Quand les femelles sont en chaleur, elles peuvent courir partout et en général, qu'est-ce qu'on attend d'une vache à part brouter de l'herbe ?! » (Mgudeni, 24/08/2016).

\*\*\*\*\*

En conclusion, alors que le SAGCOT promeut la réduction de la pauvreté au travers d'investissements sur de grandes surfaces, et la mise sous contrat des petits producteurs, le cas de KPL, les conflits induits et la faillite de l'entreprise questionnent les conséquences à termes de ce modèle de développement. Les enquêtes que j'ai effectuées sur le terrain ont révélé plusieurs conséquences négatives, notamment au travers de l'augmentation des conflits fonciers entre les communautés villageoises et l'entreprise mais également entre les différentes communautés villageoises, et entre habitants d'un même village. Cet investissement a entraîné des différenciations socio-économiques importantes. Par exemple des différenciations entre ceux reconnus comme étant des « squatters légitimes » vis-à-vis de ceux reconnus « squatters illégitimes », les bénéficiaires du programme des producteurs sous-contrat, ceux qui détenaient davantage de terres (et/ou des terres en dehors du « site », dans d'autres parties de la vallée, voire dans d'autres régions). Ou encore, des différenciations socioéconomiques liées au capital financier et social initial, avant la reprise de la plantation par l'entreprise et l'extension de sa mise en culture, ceux qui vivent près de la route principale vs ceux qui sont proches du site Ramsar,

---

<sup>564</sup> L'entreprise a diversifié ses cultures (riz et maïs à partir de 2015).

les investisseurs urbains nationaux avec plus de capital qui viennent investir les terres à ceux qui doivent vendre ou louer une partie des leurs.

Par ailleurs, cet investissement a remodelé le territoire, redéfinissant ses « frontières intérieures » (Kopytoff, 1987) par l'expansion des zones exclusives et excluantes, et remodelant ou accentuant les rapports de pouvoirs dans les interstices. L'affirmation du contrôle a, à son tour, nécessité le recours à la force et à la violence physique et symbolique. La violence des expulsions, la rareté des terres qui a résulté de la prise de contrôle de l'entreprise sur 5 818 ha, et les effets néfastes de l'épandage de pesticide ainsi que de la captation de l'eau sur l'environnement ont provoqué diverses réactions locales. La résistance a pris différentes formes : occupation des terres, coupe de cultures, manifestations, prises en otage de gardes, création de comités de résistance, appel aux médias et actions en justice.

Comprendre ce qu'il advient des investissements au fil du temps - en l'occurrence plus de 13 ans après l'investissement par Agrica Ltd. de la ferme de Mngeta -, révèle une dynamique plus importante qu'un regard furtif sur l'acquisition initiale du terrain ne permet pas d'analyser (Cotula, 2013 ; Kaag, Zoomers, 2014). Au fur et à mesure des années, les conflits se renforcent malgré les tentatives d'atténuation des tensions via la RSE et les aides au développement, les processus de différenciation sociale se consolident, le paysage social, politique et environnemental s'en trouve profondément remodelé, même lorsque l'investissement - comme dans le cas présent - échoue finalement.

Jusqu'en 2018, l'atmosphère était très tendue sur ce terrain d'étude. Après plusieurs menaces de la part de gardes et d'employés de l'entreprise impliqués dans les comités villageois, les villageois ne souhaitaient plus s'adresser aux chercheurs par peur d'une possible répression <sup>565</sup>. Même si Agrica Ltd. fit faillite en 2019, cela ne signifie pas pour autant que les agriculteurs et les éleveurs ont le droit d'utiliser les terres de la ferme Mngeta, ni que celles-ci seront redistribuées aux habitants. Comme nous l'avons vu dans lorsqu'une terre villageoise est transformée en terre gouvernementale, celle-ci devient alors propriété de l'État, quand bien même le projet échouerait. En effet, les terres ne

---

<sup>565</sup> Comme nous l'avons évoqué dans la partie méthodologique de cette thèse, j'ai été interpellée par la police après avoir été suivie par des employés de l'entreprise dans les villages lors du dernier terrain en 2017.



redeviennent pas *de facto* la propriété des villages. Il revient au Président et au gouvernement en place (dans la pratique et non en vertu d'une quelconque disposition légale ou juridique), de décider du sort de ces terres « abandonnées » par l'investisseur. Le droit d'usage de la terre pour l'investisseur (Granted Right of Occupancy, régit par la loi foncière de 1999), permet ainsi de conserver le titre foncier pendant quelques années même si aucun usage n'en est fait <sup>566</sup>. Même si un investissement échoue, il n'en demeure pas moins qu'il reconfigure profondément la politique, l'autorité et les droits sur la terre, à mesure que de nouveaux acteurs interviennent et que de nouvelles formes de différenciation sociale apparaissent (Peluso et Lund, 2011 ; Rasmussen et Lund, 2017).

Dans le même temps, malgré des pressions foncières de plus en plus fortes, les formes de réappropriation de l'espace demeurent variées : d'un espace local mondialisé par l'investissement étranger et par les moyens de communication et de transport, à un espace global localisé par des stratégies d'adaptation, l'imbrication local-mondial permet à chaque acteur de trouver une voie ténue pour s'orienter vers des horizons un peu moins précaires. Enfin, si les problèmes d'accaparement, mais aussi d'emploi, de développement, de pollution environnementale ont été révélés dans le cas de KPL, vont s'ajouter à ceux-ci, la question de la division entre « culture vivrière » et « culture commerciale » autour des *estates* de canne à sucre de la plantation Kilombero Sugar Company Ltd.

---

<sup>566</sup> En 2021, l'État devrait accorder le titre de propriété au camp militaire de Chita, mais les procédures sont encore en cours.

## B. Kilombero Sugar Company Ltd.

La canne à sucre a été introduite dans les années 1930 dans la vallée et s'est progressivement étendue jusqu'à aujourd'hui (Figure 9).



Figure 9. Chronologie de l'histoire de la canne à sucre des années 1930 à 1998 (Réalisation : A. Blache, 2022)

### 1. *Un « modèle » de plantation mère & producteurs sous-traitants*

Malgré l'importance de l'empreinte foncière de la Kilombero Sugar Company Ltd. au nord de la vallée du Kilombero <sup>567</sup>, et le nombre de villageois limitrophes de cette plantation produisant pour cette entreprise, le Ministère de l'Agriculture (Lahr *et al.*, 2016 : 15 ; **Tableau 8**) indique que seulement 4,97 % du district de Kilombero est couvert de canne à sucre. Si l'on combine les surfaces dans les districts de Kilosa et de Kilombero, alors ce sont **8 368 ha** dédiés à cette culture (par les « petits producteurs » selon les données de Lahr *et al.*, 2016 : 15) autour de la plantation. Nous pouvons alors douter de la surface totale dédiée à la production de canne à sucre par les « petits producteurs » dans ces deux districts, évalué à 8 368 ha par les autorités ministérielles. Les données de l'entreprise Illovo semblent se rapprocher davantage des résultats obtenus sur le terrain au travers des entretiens et des observations effectués sur ce site.

La production de l'ensemble des exploitants sous-traitants représente environ 45 % du total de la canne transformée – soit environ 562 500 tonnes produites par les petits producteurs. Les 55 % restant étant produits par l'entreprise elle-même sur ses *estates*, pour un total de 1,25 millions de canne produites et transformées par an.

Selon l'entreprise, « plus de 8 000 producteurs » cultivent de la canne à sucre sur approximativement **16 000 ha** (Illovo, 2017 : 4). Parmi ces 8 000, 6 921 ont des petites exploitations (occupant moins de 20 hectares de terre chacun). Ces derniers participent à hauteur de 78 % de la part de la production sous-traitée et transformée par l'entreprise. Par ailleurs, « 15 % supplémentaires sont fournis par des producteurs de taille moyenne surfaces (occupant entre 20 et 40,5 hectares de terres), les 7 % restants sont fournis par des exploitations commerciales de grande taille » <sup>568</sup> (Illovo, 2017 : 17).

---

<sup>567</sup> Dans le **Tableau 8** n'est comptabilisé que la canne à sucre produite dans le district de Kilombero pour les producteurs qui vendent à la Kilombero Sugar Company, alors que les producteurs se situant dans le district de Kilosa ne sont pas comptabilisés. Si nous avons pu mener des entretiens sans lettre de présentation ou d'autorisation particulière dans le district de Kilosa, je ne me suis pas rendue dans les bureaux administratifs de ce dernier district, mais les données de Lahr *et al.*, (2016) reprennent également les données du district de Kilosa et les données du Ministère de l'agriculture du recensement de 2007/2008.

<sup>568</sup> [An additional 15% is supplied by medium-scale growers (occupying between 20 and 40.5 hectares of land), with the remaining 7% supplied by large-scale commercial farms]..

Il est intéressant de noter que le profil des producteurs sous-traitants d'Illovo dans la vallée, n'est pas représentatif de l'ensemble des régions où Illovo transforme de la canne en Afrique. En effet, un rapport de la compagnie (2017 : 18) souligne :

« La forte proportion de canne fournie par les petits exploitants est presque unique parmi les entreprises d'Illovo Sugar Africa. En dehors d'Illovo Malawi <sup>569</sup>, où toute la canne des cultivateurs sous-traitants est fournie par des petits exploitants, KSCL est la seule société du groupe où les [grandes] exploitations commerciales représentent la minorité de la canne à sucre fournie par les agriculteurs sous-traitants » <sup>570</sup>.

La majeure partie des producteurs de canne à sucre que j'ai pu rencontrer louent ou possèdent entre 1 et 5 acres (soit environ 2 ha) de canne à sucre. Le travail de détection et de calcul des surfaces cultivées en canne à sucre grâce au logiciel Google Earth ne permet malheureusement pas d'attester de la superficie exacte dédiée à cette culture mais permet d'en avoir une estimation. Cependant, à titre d'exemple, l'unique espace situé entre l'*estate* Ruhembe de KSCL, au nord de la rivière Ruaha, et la réserve de gibier du Selous (**Carte 6**) représente environ 13 600 ha. Les interstices entre Nyange et Mswola Station représentent environ 4 000 ha. Les interstices entre Kidatu et Magombera à l'ouest s'étendent sur 7 500 ha environ. Malgré tout, il m'est impossible ici d'affirmer une superficie exacte dédiée à la canne à sucre car d'autres cultures sont produites (maïs, manioc, bananiers, manguiers, papayers) pour la production vivrière.

Néanmoins, la culture principale autour des deux estates de KSCL et de l'usine de transformation est la canne à sucre. Les champs les plus productifs et les plus rentables

---

<sup>569</sup> J'ai pu, à l'occasion du festival Alimentterre de 2015 à Toulouse, rencontrer un producteur de canne à sucre membre d'une association ayant pour objet social de lutter contre les accaparements des terres au Malawi, et qui produisait « pour » Illovo.

Il m'a fait part des conditions de production et de vente, ainsi que les prix imposés par l'entreprise, tout comme les conditions d'emplois dans l'usine de transformation, qui s'apparentaient à celles que j'ai pu observer et dont on m'a fait part lors des 109 entretiens et récits de vie menés, ainsi que lors des 12 groupes de discussion effectués autour de la plantation KSCL.

<sup>570</sup> [*The high proportion of cane supplied by smallholders is almost unique among companies within the Illovo Sugar Africa. Other than Illovo Malawi, where all outgrower cane is supplied by smallholders, KSCL is the only company in the Group where commercial farms account for the minority of outgrower supply*].

sont situés à proximité des *estates* de KSCL, et les prix de location varient en fonction de cette proximité, mais également en fonction de la distance à parcourir jusqu'à l'usine de transformation.

Enfin, lorsqu'on observe à plus petite échelle les images satellites de Google Earth, nous ne pouvons déterminer si les grands champs appartiennent à un seul propriétaire, ou s'ils sont le fruit d'un travail coopératif. À Msolwa Ujamaa (**Carte 6 – Figure 10**) par exemple, où existent encore des coopératives de producteur et des champs mis en commun datant de la période *ujamaa*, on peut observer de grandes parcelles de canne à sucre (au nord, au sud-ouest et au sud-est) qui sont gérées par des groupements de producteurs villageois. Les parcelles plus petites au centre sont détenues par des petits producteurs individuels.

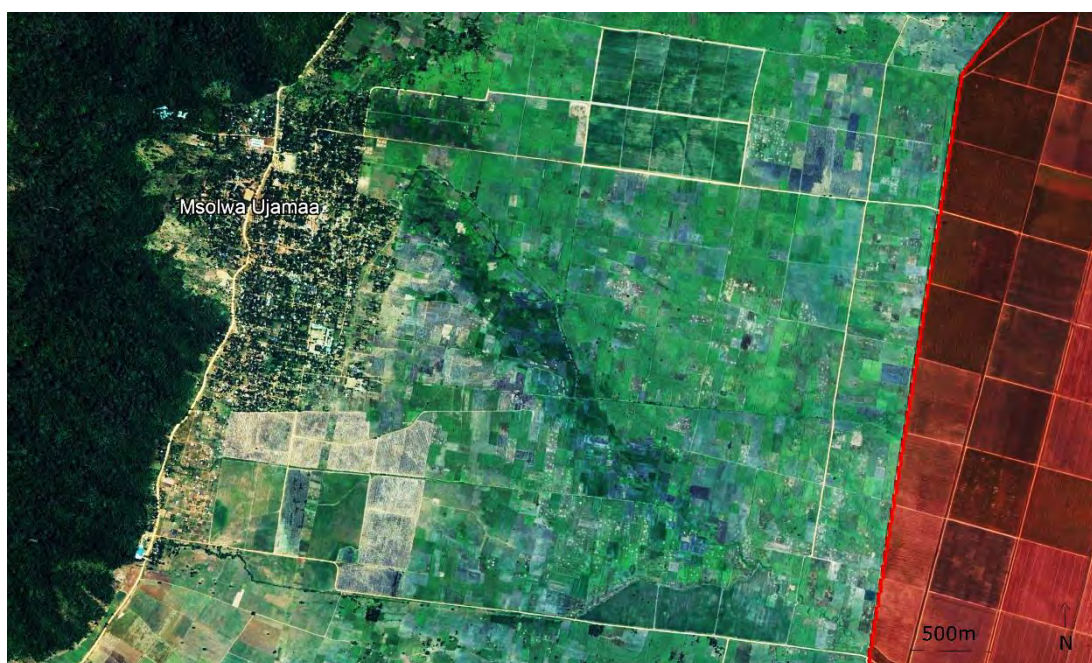
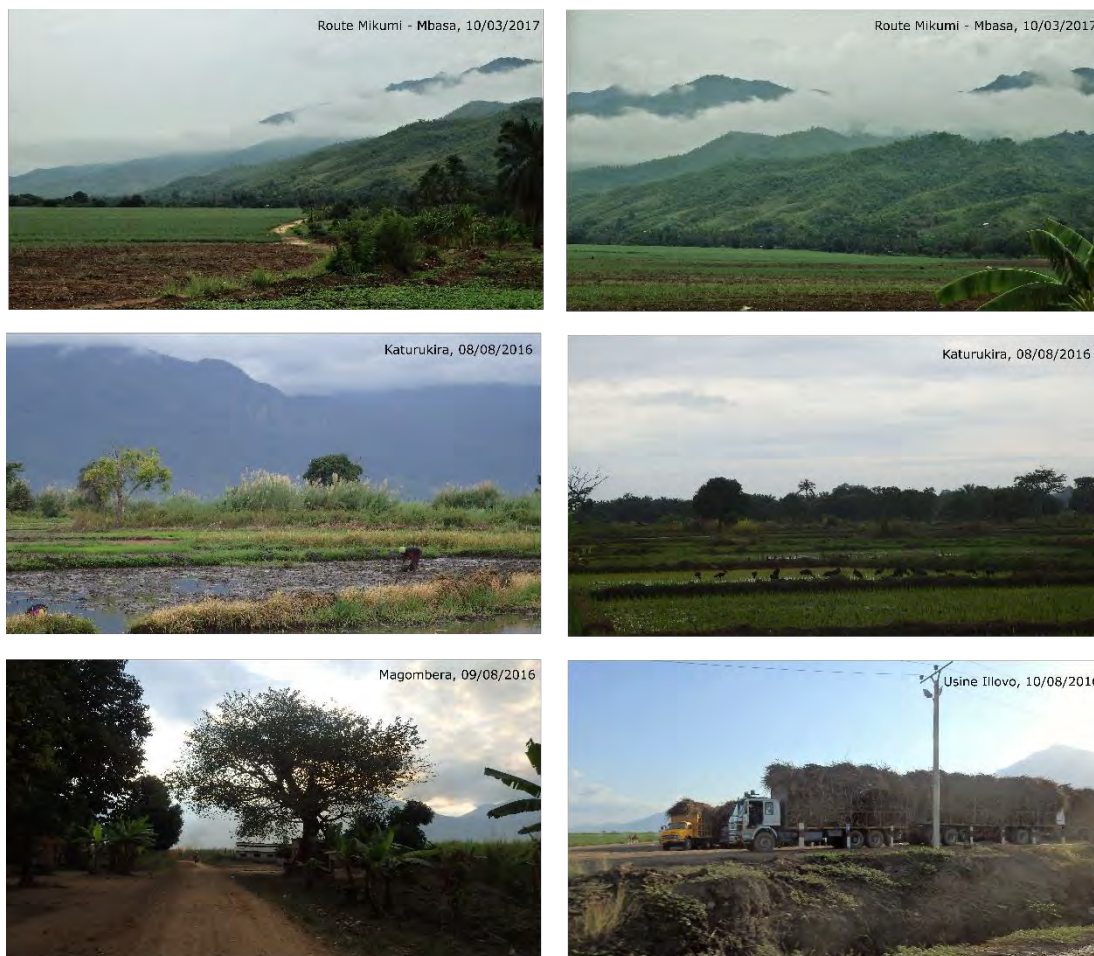


Figure 10. Image satellite du village Msolwa Ujamaa entre le PN Udzungwa à l'ouest et un *estate* de KSCL (Réalisation: A. Blache, 2022 ; Source : Google Earth, 2022)

L'extension du programme de plantation satellite a permis l'augmentation du niveau de vie de certains habitants. Aujourd'hui, en fonction du capital détenu, de la situation sociopolitique de chacun des acteurs et de leur localisation géographique, les conséquences de la mise en clôture de la plantation, du programme d'agriculteurs sous contrats ainsi que l'épandage des herbicides, sont différentes selon les villages et selon les villageois.



**Planche 18. Des paysages variés autour de KSCL (Réalisation : A.Blache, 2021)**

En haut, les deux photographies représentent d'un côté une portion d'un *estate* de KSCL, les interstices villageois avec du manioc, des bananiers, palmiers et papayers et au second plan le Parc national des montagnes Udzungwa ; à l'entrée de la vallée du Kilombero. Les deux photos du milieu montrent les rizicultures entre mangul'A et Katurukira. Sur la photo de Magombera en bas à gauche, on aperçoit au fond un feu dans les champs de canne à sucre et la fumée dans le ciel, signifiant que les cannes vont bientôt être coupées. Le transport de la canne se fait par camion, loués ou détenus par les associations de producteurs. Ces camions qu'on voit en bas à droite de la planche, chargés de cannes attendent devant l'usine de transformation d'Illovo.

Les résultats obtenus lors de mes différentes enquêtes correspondent à ceux d'E. Sulle et R. Smalley (2015 : 130-131), qui ont également souligné ces différenciations socio-spatiales grandissantes autour de la plantation :

« Bien que l'incorporation des petits exploitants agricoles [dans les initiatives comme Big Results Now et le programme SAGCOT] semble encourageante, il n'est pas clair comment ces nouvelles initiatives différeront du modèle KSCL existant, et si elles s'adresseront aux problèmes auxquels les petits producteurs et la société KSCL sont actuellement confrontés. A moins que ces défis ne soient entièrement relevés, il est peu probable que les cultivateurs sous-traitants pauvres tirent grand profit de ce type d'initiatives de commercialisation » <sup>571</sup>.

Dans une situation de monopsonie, les marges de manœuvre des petits producteurs ne leur permettent pas de négocier les prix ni de s'assurer de l'évaluation du taux de sucre, et donc des revenus qu'ils peuvent espérer. La situation de monopsonie d'Illovo crée une dépendance des producteurs envers l'entreprise, car celle-ci détient le monopole de l'achat des cannes, et peut ainsi se permettre de fixer les prix d'achat, le prix de vente des intrants. Par ailleurs, le taux de sucre est évalué au sein de l'usine d'Illovo, alors même que ce taux détermine le prix d'achat des cannes. Ce manque de transparence entraîne un mécontentement fort de la part des producteurs, qui ont le sentiment d'être dupés. Par ailleurs, les difficultés de transport de la canne à sucre, une fois coupée, posent problème : le taux de sucre diminue après la coupe, et le temps passé à attendre la réception de la canne par l'entreprise impacte directement les revenus théoriques des producteurs. Les cargaisons qui stationnent devant l'usine (**Planche 18**) peuvent attendre de nombreux jours avant que les cannes soient acceptées par Illovo, ce qui entraîne une baisse du taux de sucre.

Enfin, l'existence d'associations de producteurs pourrait amoindrir le sentiment de dépendance envers l'entreprise. Néanmoins leurs directions étant souvent acquises à l'entreprise, la marge de manœuvre et de négociation des producteurs est très mince.

---

<sup>571</sup> [*While the incorporation of smallholder farmers [in 'Big Results Now' and SAGCOT initiatives] sounds encouraging, it is unclear how these new initiatives will differ from the existing KSCL model, and whether it will address the problems that KSCL out-growers and the company currently face. Unless these challenges are fully addressed, poor out-growers are unlikely to benefit much from these kinds of commercialisation initiatives*].

Entre 2015 et 2017, 15 associations de producteurs ont pu renégocier à la hausse le prix d'achat de leurs productions de canne à sucre. Il n'en demeure pas moins que le taux de sucrose est évalué par la compagnie elle-même, et que les producteurs n'ont pas la capacité de savoir comment cette évaluation s'effectue. L'investissement nécessaire à la culture de la canne à sucre est important et les maigres fruits de cette production entraînent certains villageois à abandonner définitivement la culture de la canne. La somme à investir et le travail nécessaire à la production des cannes sont importants, mais peuvent être amortis. Le soucis réside alors dans l'incertitude du prix de vente des cannes alors même que les coûts initiaux sont déjà dépensés. Un villageois de Msolwa Ujamaa m'exposait cette crainte :

« On ne peut pas être sûr du revenu exact issu de notre production de canne. Ca dépend beaucoup du taux de sucrose. Si le sucrose est élevé, à 10, le prix de vente recommandé est de 75 000 Tsh/Tonne. On peut espérer 20 à 30 Tonnes de cannes par acre. Donc au total, on peut avoir entre 1 et 1,5 millions de Tsh par acre. Mais ça, c'est sans avoir déduit les coûts liés à la coupe des cannes et au transport des cannes jusqu'à l'usine. Pour les herbicides, je ne passe pas par les associations, car ils les délivrent toujours trop tard. Je les achète en magasin. C'est environ 2 sacs par acre, environ 53 000 Tsh pour 50kg. Ah et il faut aussi payer la location des terres. Je paye 200 000 par acre par an. C'est un contrat de cinq ans. Et j'ai 25 acres ! Je loue à des gens d'ici. Moi je viens d'Iringa, je suis venu en 2004 pour essayer de gagner un peu mieux ma vie. » (Entretien, M.J., Msolwa Ujamaa, 07/08/2016).

Un producteur de canne à sucre et également cultivateur de riz me détaillait les coûts des engrais, des herbicides et des pesticides utilisés :

« J'utilise l'engrais et l'herbicide pour la canne à sucre. Le pesticide c'est pour le riz.

- L'engrais : c'est 50 000 Tsh pour 1 sac de 50 kg
- L'herbicide : c'est 25 000 Tsh par litre
- Le pesticide : c'est 60 000 Tsh par litre

Les champs pour la riziculture sont ici à Msolwa Ujamaa. Il y a un système d'irrigation qui a d'abord été installé par les Chinois en 2006. Ensuite on les a rénovés. C'est un système qui utilise l'eau depuis la rivière Msolwa. Il y a à peu près 100 personnes ici qui utilisent le système d'irrigation.



Je gagne environ 4 millions de Tsh par an avec mes 4,5 acres réservés à la canne. J'utilise cet argent pour payer les frais d'inscription de l'école de mes enfants. J'ai 1 acre pour le riz, mais c'est pour l'alimentation du quotidien. Et 0,5 acre pour les patates douces, qu'on mange le matin.

Le riz je le récolte moi-même. Mais pour la canne à sucre, je fais appel à l'association MUSIGA. Ça me coûte 2 millions en tout pour les dépenses liées à la production de la canne à sucre. Le problème, c'est que ça coûte cher, et qu'en plus, les *musungu* [les blancs] ils achètent vraiment à bas prix notre production. Des fois on nous dit que le taux de sucrose est à 6, des fois il est à 10. Cette année, le prix d'achat était à 75 000 Tsh/tonne quand le taux de sucrose est entre 10 et 11. L'année dernière, c'était 52 000 Tsh/tonne » (Entretien T.A.K., Msolwaa Ujamaa, 07/08/2016).

Les prix relatés par les villageois rencontrés différaient de village en village. Ainsi, un autre paysan de Katurukira me disait :

« Je paye 55 000 Tsh/50 kg d'engrais. 12 000 Tsh/L de pesticides. 15 000 Tsh/L d'herbicides. Pour la canne à sucre, durant la période de récoltes, je fais appel à l'association. Ils viennent, coupent et collectent la canne, et la transportent jusqu'à l'usine de transformation. Normalement, en tenant compte de tout ça, ça coûte 300 000 Tsh/acre que l'association déduit du prix de vente à l'entreprise, une fois que les cannes ont été vendue. Les bénéfices obtenus à la fin sont entre 1 et 1,5 millions Tsh/acre pour la canne à sucre » (Entretien A.K.K., Katurukira, 08/08/2016).

En plus du coût d'investissement élevé, un autre élément pose problème avec la culture de la canne. Elle n'est pas une source d'alimentation (du moins loin d'être pérenne !). A Nyange, la rareté des ressources alimentaires entraîne des pénuries fréquentes. Les rares produits qu'on y trouve (maïs, haricots, riz) sont pour la plupart importés d'autres régions (Iringa, Ruvuma) ou d'autres parties de la vallée, plus au sud. De par la difficulté d'accès aux villages les plus enclavés et éloignés des routes principales, le prix d'achat de ces denrées est très élevé. A titre d'exemple, un sac de 20 kg de farine de maïs est vendu entre 25 000 Tsh et 30 000 Tsh, consommé dans un laps de temps de quelques jours par les familles (Entretiens et focus groups à Nyange, 09/09/2019). Il est donc essentiel pour les producteurs que leur récolte de canne à sucre soit suffisamment rentable pour satisfaire leurs besoins en nourriture. Si ce n'est pas le cas, alors les producteurs doivent investir dans d'autres terres de la vallée, pour pratiquer d'autres

cultures vivrières. À titre d'exemple, un villageois rencontré à Ruhembe me faisait part de sa situation :

« J'ai 62 ans, je suis marié. Je possède 1 acre de canne à sucre à Kidatu, et 2 autres à Ruhembe. Je possède également 2 acres réservés à la nourriture (légumes, maïs) situés à 2 km de la maison. Enfin, je loue 2 acres de terres à Mangul'a A, pour la culture du riz. Ces rizières étant situées à plus de 25 km de chez moi, on se divise la tâche avec ma femme. Moi je m'occupe de la canne à sucre, et quand c'est la saison pour semer le riz et pour la culture, ma femme part à Mangul'A pendant quelques semaines. Des fois on emploie aussi quelqu'un là-bas pour vérifier que tout pousse bien.

Pour les terres dédiées à la canne à sucre je loue pour 120 000 Tsh/acre/an à un villageois de Kidatu qui a beaucoup de terres.

Je fais partie d'une association de producteurs de canne, mais je fais appel à eux que pour le moment de la coupe des cannes et le transport à l'usine d'Ilovo » (Entretien à Ruhembe avec E.N.N., 05/08/2016)

La production de canne à sucre et la rareté foncière ne permettent pas de produire de culture vivrière dans cette zone, et les producteurs de canne sont souvent amenés à investir dans d'autres parties de la vallée, ou au-delà. Un marché foncier se crée *de facto*, lequel pousse le plus souvent les petits producteurs ne pouvant subvenir à leurs besoins en aliments à vendre leurs terres à des investisseurs. Les entretiens menés auprès des villageois ont révélé la multiplication des rachats de parcelles des paysans « locaux » par des investisseurs essentiellement venus des villes (du Kilimandjaro, de Mbeya, de Dar es Salaam, d'Iringa), qui concentrent des surfaces d'une superficie comprise entre 20 et 100 ha. Cet accroissement de riches investisseurs urbains pose la question de l'accumulation et de la concentration des terres aux dépens des paysans ne disposant pas d'un capital financier suffisant, obligés de vendre leurs terres, comme stratégie précaire de survie.

En plus des ventes, nombreuses sont les locations, orales ou écrites, en échange d'une part de la production ou, de plus en plus fréquemment, en contrepartie d'un transfert d'argent. Le prix de location des terres a fortement augmenté depuis 2000 : il est compris entre 100 000 et 150 000 Tsh par acre et par saison, mais peut s'élever jusqu'à

500 000 Tsh pour les terres situées à proximité de l'usine de transformation KSCL<sup>572</sup>. Le prix du loyer augmente d'année en année et les agriculteurs parcourent environ 70 km pour se rendre dans les villages où ils louent des terres. Le prix de la terre à louer est déterminé par le type de culture que l'on souhaite produire. Par exemple, pour la production de riz, un acre est loué pour 50 000 par saison, tandis que la canne à sucre coûte 500 000 shillings pour cinq ans, soit 100 000 shillings par an.

Les stratégies de diversification des revenus en dehors de la production de la canne à sucre s'avèrent parfois nécessaires pour les ménages, afin de subvenir à leurs besoins alimentaires et financiers.

## ***2. Une diversification des activités nécessaire pour « gagner sa vie »***

Certains peuvent travailler dans les champs de leurs voisins, d'autres sont employés sur la plantation – généralement de façon occasionnelle, lorsque la situation n'est plus tenable à proximité de la plantation –, essentiellement parce qu'ils n'ont pas assez de surface de terres agricoles ou qu'ils n'en n'ont pas du tout. Les personnes rencontrées qui n'avaient aucune terre étaient principalement celles qui avaient expulsées lors de la privatisation de KSC et l'achat de celle-ci par Illovo en 1998. Ce rachat avait mené à l'expansion de la surface des *estates* détenus par l'entreprise sur des terres cultivées. Les villageois expulsés avec lesquels j'ai pu m'entretenir m'ont fait part de la précarité foncière et économique de leur situation actuelle. Par ailleurs, pour s'en sortir ou avec l'objectif d'augmenter leurs sources de revenus, les villageois cumulent souvent plusieurs activités. A ce propos, un jeune homme du village de Kitete me disait :

« J'ai 29 ans, je suis marié, et j'ai construit ce bar-restaurant il y a cinq ans. Je travaille de façon saisonnière dans l'usine de transformation d'Illovo, et aussi j'ai un acre de canne à sucre. Je suis né ici à Kitete, dans l'hôpital de l'usine Illovo à K2. Et je suis aussi forgeron, ma femme elle, elle est tisserande.

---

<sup>572</sup> Car le temps de transport de la canne à sucre depuis les champs jusqu'à l'usine de transformation impacte le taux de sucrose et donc le prix d'achat par l'entreprise. Par ailleurs, certains sols, au sud de la plantation d'Illovo, au niveau de Mangul'A-Katurukira ne sont pas adaptés à la culture de la canne, les terres étant situées en zone humide et souvent inondées.

Je ne possède qu'une 1 acre de canne à sucre à Kitete, mais mon père en possède d'autres pour la canne à sucre. Il a aussi 1 acre pour le maïs.

Je fais partie d'une association de producteurs de canne à sucre. J'achète à l'association l'urée (engrais azoté) pour la croissance des cannes. L'association achète en gros à l'entreprise Illovo, puis la vend ensuite aux petits producteurs, soit directement soit sous forme de prêt. Dans ce dernier cas, le prix de l'urée est déduit du montant de la vente des cannes à l'association lorsque ses membres viennent la couper.

Le revenu issu de la canne à sucre est entre 800 000 Tsh et 1 million de Tsh/acre. Mais lorsqu'on récolte la canne, on ne reçoit le paiement qu'un mois après. Et il faut entre 7 et 9 mois depuis la plantation des cannes jusqu'à la récolte. Après 8 mois, le risque est quand même de voir le sucrose diminuer. D'ailleurs, il y a un souci avec le sucrose. Les gens ne comprennent pas comment il est évalué par l'entreprise Illovo. Alors il y a des conflits. En plus, l'entreprise fait attendre les camions remplis de cannes des producteurs d'ici devant l'usine, avant d'avoir transformé les cannes qu'elle produit sur ses terres. Du coup le taux de sucrose diminue pendant ce temps, et on est payé moins.

Je suis aussi employé de façon saisonnière dans l'usine d'Illovo. Je suis technicien (*fundi*) là-bas. Je travaille de mars à juin, pour la maintenance de l'usine. Avant, on était payé toutes les deux semaines, mais maintenant on est payé à la fin du mois. En tant que technicien je gagne 600 000 Tsh par mois (250 €/mois). Pour les assistants-techniciens, c'est la moitié (300 000 Tsh par mois – 125 €/mois). Mais ceux qui coupent la canne sur les champs de KSCL [Illovo], ils sont payés seulement 4 000 Tsh par jour (1,60 €/jour, soit 48 €/mois). C'est peu. Mais moi, je suis toujours assuré d'avoir un poste chaque année, même si le contrat est saisonnier » (Entretien avec J.J.K., Kitete, 05/08/2016).

Un autre villageois, plus âgé, me relatait sa situation, à Msolwa Ujamaa :

« J'ai 60 ans. Je suis venu ici en 1966, quand mon père est mort à Malinyi, dans le sud. Mon frère m'avait dit qu'il y avait des opportunités ici, avec la canne à sucre. Mes enfants eux, ils sont ailleurs. J'en ai deux à Dar es Salaam, un travaille à Rafiki textile, l'autre est conducteur. J'ai aussi une fille, elle est mariée. Je suis resté ici moi. Je cultive de la canne à sucre, mais aussi du riz, et des patates douces. Quand j'ai fini le travail aux champs, je suis tailleur » (Entretien T.A.K., Msolwa Ujamaa, 07/08/2016).

Par ailleurs, la culture de la canne à sucre étant principalement une activité réservée aux hommes (hormis le désherbage), lorsque les ménages possèdent ou louent des terres ailleurs, ce sont les femmes qui partent travailler sur des champs plus lointains, au sud, essentiellement dans les rizières (Dancer et Sulle, 2015 ; Entretien à Kitete, Msolwa Station, et Mangul'A, 2017-2017). Les contrats entre les associations et les producteurs sont en majorité signés au nom des maris, et les revenus tirés de la production de la canne ne sont pas toujours connus des femmes. J'ai rencontré des femmes à Msolwa Station qui avaient constitué un groupe pour l'installation et la gestion d'un poulailler collectif « sans OGM » pour permettre d'acquérir une certaine autonomie financière (**Photo 11**). Une femme du village de Msolwa Station, en train de mettre en sachet de la poudre de lessive devant son épicerie, me disait ainsi :

« Moi j'ai acheté 1 acre de riz à Mangul'A. Je l'ai acheté à Mzee Ruc. J'utilise le train pour y aller. Mais mon mari, il a 3 acres pour la canne à sucre un peu plus proche, et j'utilise le vélo pour y aller. Mon mari il est représentant pour l'association de producteurs KCGA. Moi j'ai cette petite épicerie, ici mais je fais partie du groupement d'élevage de volaille et d'apiculture. Quand il y a besoin d'aide, je ferme le magasin. Au début on a commencé avec 3 ruches, mais maintenant on en a 40 ! On vend le miel sur les marchés locaux, dans les villages. » (Entretien F.R.P, Msolwa Station, 09/08/2016).



Photo 11. Groupement de femmes pour l'élevage de volaille à Msolwa Station (A. Blache, 09/08/2016)

La nécessité de diversifier les activités à Msolwa Station est particulièrement importante, car le village est situé dans les interstices du Selous, de la réserve forestière de Magombera, et de la plantation de canne à sucre (**Figure 11**). Le même groupe de femmes, soutenues par une micro ONG, a disposé des ruches à la bordure des forêts, afin de limiter à la fois le nombre des éléphants envahissant les champs de canne à sucre (le bruit émis par les abeilles déstabilisant les pachydermes), et de générer des revenus issus de la vente du miel.

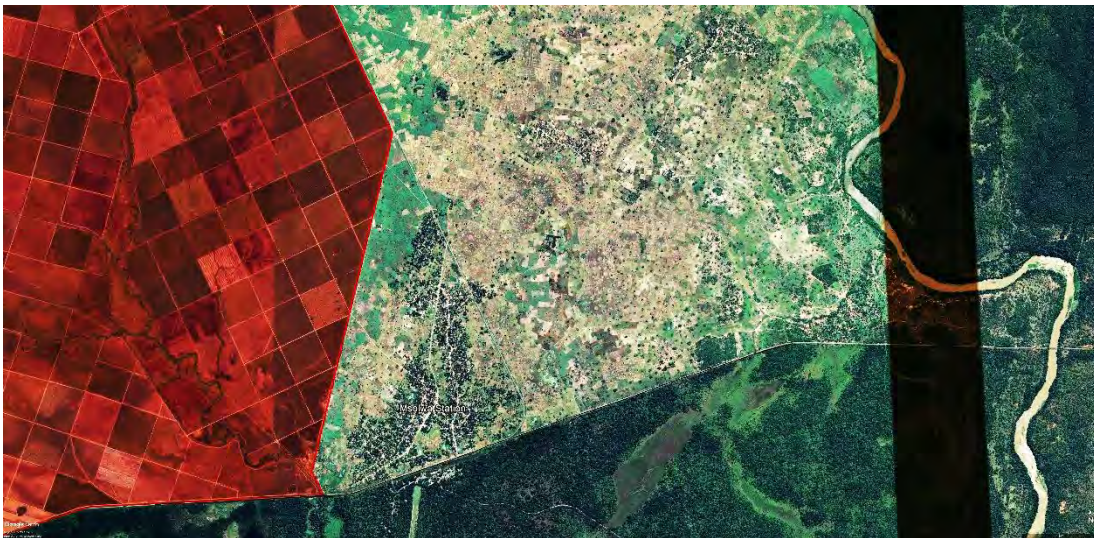


Figure 11. Image satellite du village de Msolwa Station entre un *estate* de KSCL, la forêt de Magombera au sud, le Selous à l'est à partir de la rivière Great Ruaha (Réalisation : A. Blache, 2022; Source: Google Earth, 2022)

### *3. Un développement des zones rurales par l'emploi dans les plantations et leurs usines*

Enfin, l'emploi en général et les conditions de travail dans la plantation en particulier, soulèvent une question d'ordre éthique. En 2010, l'entreprise employait 870 employés permanents et 2 073 travailleurs journaliers (Illovo Sugar Ltd., 2010 : 26). En 2020, on peut voir sur le site Internet que l'entreprise emploie 4 700 « travailleurs permanents et journaliers » (site internet de Illovo Sugar Africa, consulté le 06/10/2020 <sup>573</sup>), bien qu'un rapport de 2017 de cette même entreprise souligne que « [...] KSCL soutient au moins 4 440 emplois en Tanzanie. Pour chacun des **2 087 employés**

---

<sup>573</sup> <https://www.illovosugarafrika.com/about-us/tanzania>

**directs de KSCL** [en 2017], on estime qu'au moins 1,1 emploi est soutenu par les communautés de cultivateurs [de canne à sucre] et par des effets multiplicateurs plus larges dans l'ensemble de l'économie [de la région] »<sup>574</sup>. Si les chiffres officiels se montrent une fois encore discutables, les entretiens effectués sur le terrain auprès des travailleuses et des travailleurs domiciliés aux alentours, ont révélé que la majeure partie d'entre eux ne travaillaient qu'occasionnellement sur la plantation – et ce lorsqu'il leur était nécessaire d'obtenir une rentrée d'argent supplémentaire –, ou n'y avaient travaillé qu'une seule fois et ne souhaitaient plus y retourner.

La baisse des salaires des travailleurs agricoles liée à la privatisation, ainsi que la suppression des avantages dont bénéficiaient les salariés, ont conduit à l'une des plus importantes grèves dans la vallée en 2000, et au licenciement d'une part importante de la force de travail employée avant la privatisation. Les propos de la fille d'un travailleur gréviste sont éloquentes à cet égard :

« En 1998 on est allé vivre à Kilombero Sugar quand j'avais 7 ans, avant ça s'appelait Nairobi Road Camp et maintenant c'est Durban 1st. C'était avant qu'il y ait les Boers. On habitait dans un camp de travailleurs qui n'existe plus maintenant. Quelques temps après que les sud-africains soient venus, ils ont détruit tout le camp. Plus personne ne peut y retourner puisque c'est devenu une plantation de canne à sucre. Il y a eu aussi un autre camp qui a été démolé, le Tanga Road. Comme on n'avait plus rien, mes parents ont décidé de déménager à K2, et je suis allée à l'école primaire de Liayla. C'était en 1999. En 2000, mes parents et leurs collègues ont commencé à se plaindre du mauvais salaire qu'ils percevaient. Comme la compagnie ne disait rien, ils se sont mis en grève. Plus personne n'est allé travailler. Mais la compagnie a dit que si les travailleurs ne revenaient pas au bout d'un mois, ils seraient virés.

La grève a duré d'août jusqu'à octobre 1998. Presque trois mois. Les grévistes manifestaient sur la route, criaient et faisaient du bruit. Y en a qui sont morts à cause de la grève. Il n'y avait plus de sous. Y en a qui sont retournés travailler. Mon père lui, il n'a pas voulu, il voulait continuer la grève. On habitait dans le camp à cette époque. A ce moment, les gardes d'Illovo et la police du gouvernement sont venus et nous ont dit qu'on avait deux semaines pour partir. Mon père n'a même pas eu le salaire des mois

---

<sup>574</sup> [KSCL is estimated to support at least 4,440 jobs in Tanzania. For each of KSCL's 2,087 direct employees, at least 1.1 jobs are estimated to be supported through outgrower communities and wider multiplier effects throughout the economy].

précédents. Des camions sont venus, ils ont demandé où on voulait aller. Ils nous ont pris et nous ont amené là où on voulait, avec toutes nos affaires. Nous, heureusement qu'on avait de la famille ici [à Msolwa Ujamaa], mais y en a d'autres, ils ne savaient pas où aller. Certains sont retournés à Mahenge, à Ifakara, à Mtimbira, Mangul'A, Sanje... [...] Ceux qui n'ont pas fait grève ont été logés près de la Ruaha [rivière Great Ruaha] pour les garder en sécurité, parce qu'ils avaient peur d'être attaqués par les grévistes. [...] Quand on est arrivé ici, mon père n'avait plus de travail et pas de terre. Il a dû travailler dans les champs des voisins, alors qu'avant il était ingénieur dans l'entreprise. [...] On avait plein de choses avant dans le camp, même un frigo ! Maintenant on n'a même pas une bougie... » (Msolwa ujamaa, Entretien avec M.U.2 MB, 09/08/2016)

Plus récemment, un travailleur vivant à Kitete me faisait part des ressentis et des protestations depuis 2015, en me rappelant que celles-ci n'étaient ni nouvelles, ni les dernières :

« Mais les gens d'Ilovo, ils font beaucoup d'argent, alors que les villageois ils n'ont rien. On a protesté pourtant. On continue à le faire. Et on doit pointer à chaque fois qu'on arrive à l'usine. Comme ça ils vérifient qu'on a bien fait toutes nos heures. Si tu te plains, tu es menacé de perdre ton travail. On a essayé d'être augmenté aussi. Les syndicats sont allés à la direction de l'usine et on leur a répondu qu'on serait augmenté de 2 %. On a eu cette augmentation, mais on demandait au moins 5 % d'augmentation et pas 2 %.

Il y a quelques années, les travailleurs ont aussi fait grève. En 1999-2000, les travailleurs se sont mis en grève, et la compagnie ne les a pas payé pendant 10 mois. A cette époque, certains grévistes sont morts, car ils n'avaient plus rien. Même mon père a été viré par l'entreprise. Mon père était employé à K2. Ce sont les travailleurs qui ont commencé la grève, ils se sont unis » (Entretien avec J.J.K., Kitete, 05/08/2016).

Par ailleurs, une partie des salariés sont des travailleurs migrants, très jeunes (20-25 ans), qui ne comptent rester que pour une ou deux saisons le temps d'accumuler un pécule suffisant pour leur permettre d'investir dans une surface à cultiver, ce que J. Monson (2009) appelle le système de la « houe et du salaire ». La majorité des migrations vers la vallée est effectuée en vue d'obtenir un travail dans la plantation de canne à sucre, ou d'investir dans la terre. Ces travailleurs migrants sont évoqués dans les entretiens auprès des villageois « locaux », de la même manière qu'autour de la plantation KPL :



« A l'usine Illovo, ils emploient des travailleurs qui viennent d'ailleurs, et ils sont payés beaucoup plus, à 700 000 Tsh, alors que les gens d'ici pourraient faire le même travail » (Entretien avec J.J.K., Kitete, 05/08/2016).

#### ***4. Une situation environnementale complexe***

Tout comme pour la ferme de Mngeta, la situation des villages enclavés entre de grandes aires de conservation d'un côté, et la plantation de canne à sucre de l'autre intensifie les rancœurs des habitants. Si les conséquences écologiques sur les espaces villageois ne sont pas les mêmes à proximité des plantations ou des réserves, les restrictions de l'accès aux ressources entraînent des formes d'accaparements dans tous les cas. A l'ouest, la restriction de l'accès aux forêts de la montagne Udzungwa ne permet aux villageois d'étendre les espaces de cultures, ni d'accéder aux ressources forestières (bois de chauffe, herbes, fruits, racines par exemple). Au nord et à l'est, le Parc national de Mikumi puis la Réserve de gibier du Selous marquent également les limites de l'espace villageois. La Réserve de gibier du Selous est délimitée par la rivière Great Ruaha, le long de laquelle les villageois ne peuvent cultiver des cultures qu'à partir de 60 m des rives. La présence des gardes de la TANAPA dans la réserve est forte, et les villageois qui se risquent à aller chercher des bois morts relatent les violences physiques subies et les coups infligés par les gardes.

Certains villageois soulignent l'extension de la Réserve de gibier du Selous dans leur village comme principale cause du manque d'accès à la terre. A ce propos, dans le village de Kitete, un homme me disait que

« la TANAPA nous a pris de grandes surfaces ici. A Ruhembe, à Kidogo Basi, à Nyange aussi. Plus de 4 000 ha [4 972 ha] ont été pris par le Selous. On le sait parce qu'on a la carte maintenant, qui est différente de la première de 1974. Les gens de Ruhembe étaient tellement en colère qu'ils ont brûlé la voiture de la TANAPA quand ils sont venus pour déposer les nouvelles balises. Et plus les limites du Selous se rapprochent d'ici, plus on a de problèmes avec les éléphants, les lions qui viennent même jusqu'au centre du village ! » (Entretien R.K.P, Kitete, 06/08/2016)

En 2019, lors d'entretiens et d'exercices de cartographie participative effectués avec des étudiants de l'IDS et des villageois, sont alors ressortis d'autres éléments quand

aux stratégies mises en place par les habitants pour tenter de récupérer les terres prises par la TANAPA :

« En 2017, certains villageois et moi, on est allés voir le ministre des terres et du logement pour trouver une solution. Le ministre nous avait répondu que les terres appartenaient toujours au village, mais qu'elles n'avaient pas encore été restituées par la TANAPA. En outre, l'année dernière, en 2018, d'autres représentants du village sont allés voir le Commissaire des terres pour prendre des nouvelles, car rien n'avait été fait. Mais on leur a répondu que pour l'instant, la terre n'appartient ni à TANAPA, ni aux villageois. Elle est sous le contrôle du gouvernement. Il faudra attendre » (Entretien avec Mzee K.M.L, Kitete, 19/09/2019).

Plus au sud, à Nyange, un groupe de discussion avec des éleveurs révélait également les conflits posés par l'extension du Selous, alors même que les possibilités d'extension vers l'ouest n'étaient pas envisageables.

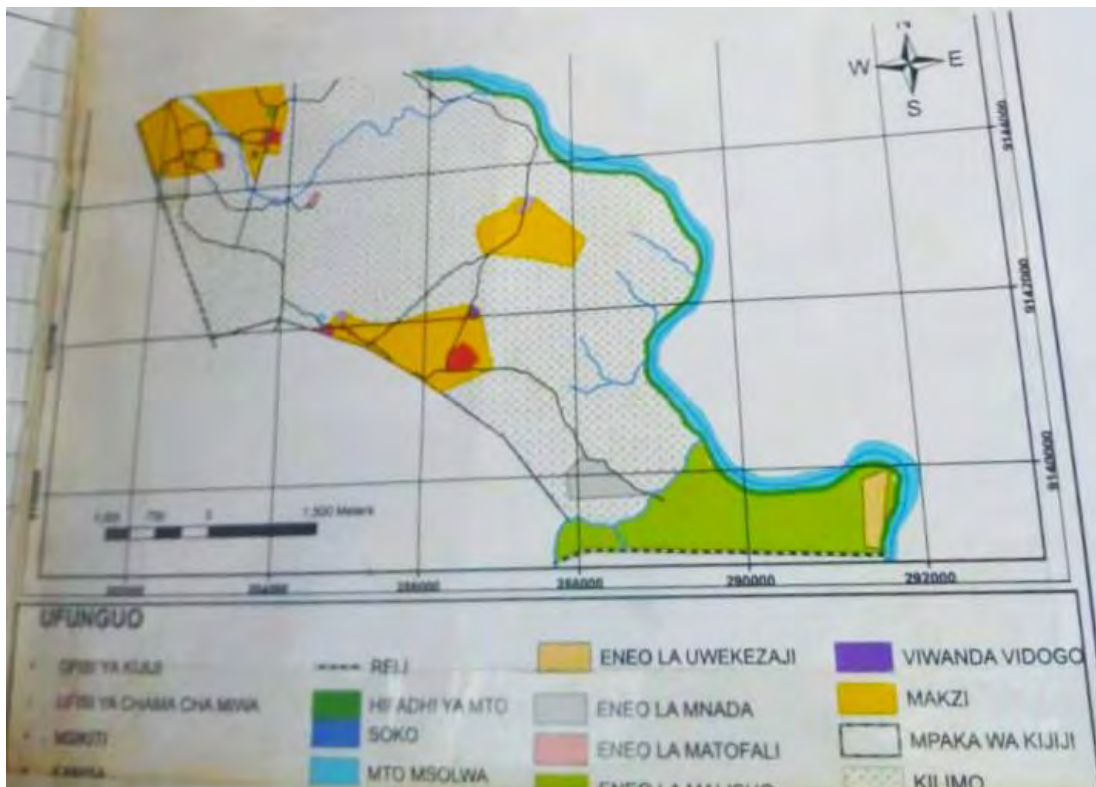


Figure 12. Nyange VLUP (Obtenu à Nyange 19/09/2019)

Le VLUP de Nyange obtenu lors d'un groupe de discussion et d'une séance de « cartographie participative » avec des éleveurs Maasäi du village <sup>575</sup> montre les surfaces interdites d'accès près de la rivière Ruaha (indiquée comme « *Mto Msolwa* » au lieu de « *Mto Ruaha* ») sous l'indication « *Hifadhi ya Mto* » (« *bifadhi* » signifiant « interdit » en swahili, et « *mto* » signifiant « rivière »). On peut également souligner dans ce VLUP la présence d'une aire réservée au pâturage (« *Eneo la malisho* ») mais dans laquelle se situe un espace réservé à l'investissement (« *Eneo la uwekezaji* »). Les éleveurs Maasäi que nous avons rencontré nous ont confié leur mécontentement concernant ce nouvel investissement, alors même qu'ils ont fait face à l'extension de la réserve de gibier du Selous, que les ressources nécessaires au pâturage s'amointrissent sur les terres de pâture, et que la rareté foncière intensifie les conflits avec les paysans.

Enfin, la question environnementale est préoccupante, particulièrement pour les producteurs de riz situés au sud de la zone « canne à sucre », comme c'est le cas à Myiongani, où deux représentants du village nous relatèrent les conséquences de l'épandage d'herbicide sur leurs champs de riz :

« Quand Illovo épand des herbicides avec leur avion, ça affecte les cultures de riz. Quand l'avion tourne, vous voyez là-bas [*montre la direction du village qui directement limitrophe de la plantation KSCL*], juste quand il tourne pour repartir, tous l'herbicide tombe directement dans nos champs de riz. On n'a jamais été dédommagés pour ça... mais même pour la santé, on ne sait pas trop ce qui pourrait se passer, ça ne doit pas être très bon... ! » (Myongani, Y.H.M. et R.R.M., 08/08/2016)

Un autre problème réside dans le fait que l'entreprise Illovo creuse des digues pour le système d'irrigation de leurs *estates*, et en période des pluies, la plupart de l'eau inonde les champs des villageois. La raison invoquée à cette inondation est que les terres, par exemple à Kitete sont à un niveau plus bas que celles de l'*estate* d'Illovo, donc l'eau coule vers le village (entretien avec Mz.K2., 08/08/2016). Enfin, les villageois se sont plaints du problème des produits chimiques provenant de l'usine de transformation, dirigés vers la rivière Msindazi à Kitete. Selon eux, ils ont une grande crainte d'être affectés

---

<sup>575</sup> Dans le cadre de la formation donnée aux étudiants de l'IDS – Université de Dar es Salaam.

par les produits chimiques de l'entreprise, car une fois que ces produits chimiques sortent de l'usine, tout le système écologique de l'endroit où il passe est détérioré.

\*\*\*\*\*

Alors même que la problématique de différenciation socioéconomique est forte autour de la plantation de canne à sucre de KSCL, l'un des défis principaux du gouvernement au travers du SAGCOT est d'étendre la capacité de production de sucre dans le pays. Dans le cluster Kilombero, la possibilité pour le groupe Illovo d'étendre sa capacité de production et d'avoir davantage de producteurs sous-traitants au sein même de la vallée, permettrait de faire des économies d'échelle, bien que la question du transport se pose malgré tout. C'est à Ruipa que le gouvernement prévoyait la mise en place d'une d'*estates* de canne à sucre, alors même que les habitants des terres convoitées ont pour beaucoup été expulsés de la zone « Msolwa-Ruhembe » lors de la privatisation de KSCL. Voyons à présent comment se sont déroulées les « négociations » depuis 2005 entre le gouvernement et les habitants du site.

### **C. Le cas du site Ruipa : les plans d'occupation des sols et les subdivisions des villages dans la ruée foncière mondiale**

En 1961, la FAO avait proposé un plan d'irrigation sur de grandes surfaces autour de la rivière Ruipa (**Carte 3, 8 et 13** ; FAO, 1961), ainsi que le développement d'une seconde plantation de canne à sucre dans la vallée. En 1968, R. Jätzold expliquait cependant les limites d'une telle extension de la production, notamment par la difficulté à trouver des terres libres. Par la suite, durant la période *ujamaa* et suite à la construction du chemin de fer de la TAZARA, le gouvernement « socialiste » avait entamé la délimitation d'une plantation de canne à sucre avec l'aide de l'entreprise britannique Booker & Tate Company. En 2012, un rapport financé par cette même institution et la branche « Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique » (SPAA ou « Monitoring African Food and Agricultural Policies » - MAFAP <sup>576</sup>) souligne que :

---

<sup>576</sup> Le MAFAP est vertébré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les partenaires nationaux des pays participants. Il est soutenu financièrement par la Fondation Bill et Melinda

« Parmi les neuf sites d'investissement potentiels proposés, Ruipa semble être le site le plus adéquat. Ce site présente les avantages suivants par rapport aux autres sites potentiels :

1. Disponibilité de recherches et d'études antérieures pour faciliter l'élaboration d'un plan d'investissement [...].

2. La zone est accessible par la route et le train et est relativement proche du port et du centre commercial de Dar es Salaam.

3. Le projet serait à proximité d'établissements existants (Kilombero [Sugar Company] et, dans une moindre mesure, Mtibwa [Sugar Estate Ltd.]), ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle en ce qui concerne l'achat d'intrants tels que les semences de canne, etc. »<sup>577</sup> (MAFAP, 2012 : 17).

Pour sa part, dans le cadre du programme SAGCOT, le gouvernement présente cet espace comme un site « prêt et démarqué » et à haute priorité pour de futurs investissements (SAGCOT, 2012a) alors que l'espace est, comme nous allons le voir par la suite, densément peuplé et cultivé. Dans cette zone, la résistance est d'autant plus grande que les villages concernés par le projet de plantation de canne à sucre doivent également fait face à une restriction d'accès aux zones humides à l'est<sup>578</sup>, à l'extension des limites de la Réserve forestière de Matundu à l'ouest, et à la création du « corridor Ruipa » entre les deux réserves, le long de la rivière Ruipa (**Cartes 5 et 8**). Par ailleurs, les plantations de teck de la KVTC, à la limite des réserves forestières au nord de Namwawala, la plantation de la Mission « Mbingu Sisters » à Mbingu (2 246 ha, soit environ 44,3 % du village de Mbingu – VLUP Mbingu, 2012 : 41), et à l'ouest du site, la plantation Kilombero Farms Ltd. (500 ha) à Ihenga occupent également des surfaces bien

---

Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO. [MAFAP is implemented by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) in collaboration with the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and national partners in participating countries. It is financially supported by the Bill and Melinda Gates Foundation, the United States Agency for International Development (USAID), and FAO].

<sup>577</sup> [Of the nine potential investment sites proposed, Ruipa seems to be the most adequate site. The site has following advantages over the other potential sites: 1. Availability of previous research and studies to facilitate putting together an investment plan [...]. 2. The area is accessible by road and rail and is comparatively close to the port and commercial center city of Dar es Salaam. 3. The project would be in the proximity of existing establishments (Kilombero and, to a lesser extent, Mtibwa) thus allowing for economies of scale with regards to procurement of inputs such as cane seeds etc.]

<sup>578</sup> Entre 10 et 75% de la surface des villages d'après l'étude des plans d'aménagement des villages.

supérieures à celles occupées par chacun des villageois. Enfin, cet espace ciblé pour la mise en place d'un projet d'irrigation sur 7 298 ha, financé par l'USAID (SAGCOT, 2013).

L'analyse de la situation sur le site « Ruipa » nous permet de montrer la façon dont les plans d'aménagement peuvent être un outil de pouvoir et une source de conflits, particulièrement lorsqu'est en cours la négociation pour le transfert des terres à une entreprise. En effet, cette zone particulièrement riche a historiquement été convoitée pour ses cônes alluviaux fertiles, les forêts voisines et la présence de l'affluent de la rivière Kilombero. Aujourd'hui, alors que la redéfinition des frontières du KGCA interdit l'accès aux zones humides à l'est, et que l'extension de la Réserve naturelle de Kilombero (KNR) restreint l'accès à la forêt à l'ouest, le gouvernement central et les autorités du district prévoient de réactiver un projet de plantation de canne à sucre de 10 000 ha, très contesté par la population locale. Dans un premier temps (1), nous montrerons comment les plans d'aménagement des terres des villages (VLUP) sont utilisés par les autorités en tant qu'outil pour imposer leurs objectifs de planification. Dans un second temps (2), nous soulignerons comment ces plans, issus respectivement de la loi sur les collectivités locales (Local Government Act) et de la loi sur les terres villageoises (Village Land Act) de 1982 et 1999, imposent de réfléchir à la définition de ce qu'est un « village »<sup>579</sup> et à sa reconnaissance juridique dans le cadre d'un potentiel accaparement de terres. Cela nous amènera enfin (3) à questionner la citoyenneté et la reconnaissance de la démocratie villageoise.

En 2005, le gouvernement et le Sugar Board of Tanzania, par l'intermédiaire des responsables de district, voulurent allouer la propriété de cet espace au groupe Illovo. Le rapport des ONGs LHRC et Haki Ardhi de 2009 (2009 : 5) indique que :

« [p]ar-dessus tout, **les villageois se plaignent qu'on leur dicte d'approuver et d'appliquer les ordres venant d'en haut.** Ceci est prouvé par la lettre datée du 1er janvier 2005 et portant le numéro de référence KDC/M.40/1, écrite par le DED intérimaire de l'époque, [...] qui a **ordonné aux représentants des quatre villages de préparer les procès-verbaux**

---

<sup>579</sup> Je remercie particulièrement ici Alain Rochegude, qui m'a montré l'importance de la distinction du terme « village » en anglais et en français, et l'implication de cette différence sur la reconnaissance des droits fonciers, lors des doctorales du Pôle foncier en 2014.

**des réunions des conseils de village et de l'assemblée générale montrant leur consentement à donner des terres à la société sucrière ILOVO** dans leurs villages. [Le titre de la lettre] est le suivant : 'Propriété foncière consentie à l'entreprise de [production de] canne à sucre (Ilovo) dans les limites de la vallée de la rivière Ruipa'. Les procès-verbaux étaient requis dans un délai de 9 jours. Il est évident que cet ordre exigeait une réunion extraordinaire (en urgence) de l'assemblée du village, pratique qui n'est pas procédurale »<sup>580</sup>.

Néanmoins, en 2012, Ilovo annonça s'être retiré de « [...] l'accord de plusieurs milliards [de dollars] en raison de conflits sans fin »<sup>581</sup> (Rugonzibwa, 2012). À la recherche d'un nouvel investisseur dans le cadre du SAGCOT, le gouvernement présenta alors le terrain comme « libre pour investissement » (« *free for investment* ») et comme à l'étape finale de « [...] préparation du site pour le promouvoir et le louer à des investisseurs qualifiés »<sup>582</sup> (SAGCOT, 2012a : 30). Alors que le gouvernement décrit le projet « prêt à l'investissement » et « vacant », la croissance démographique est importante et les pressions foncières actuelles sont fortes. Selon les observations faites sur le terrain, la densité de population dans cette partie de la vallée est très forte et l'occupation des sols également, comme on peut le voir sur les images satellites (**Figure 13**) ou les photographies suivantes.

---

<sup>580</sup> [Above all, villagers complain that they are dictated to endorse and implement the orders from above. This is proved by the letter dated 1/2/2005 with Reference no.KDC/M.40/1 which was written by the then Acting DED, Mr.O.O.Mpombo who ordered the chairpersons of the four villages to prepare the minutes of the village councils' meetings and of the General assembly showing their consent to give land to ILOVO sugar company in their areas. Its title reads: "YAH: UMILIKISHAJI WA ARDHI KWA KAMPUNI YA SUKARI (ILOVO) KATIKA MAENEO YA BONDE LA MTO RUIPA" The minutes were required within 9 days. It is obvious that this order required an unordinary (emergency) village assembly meeting, the practice which is unprocedural].

<sup>581</sup> [...] multi-billion deal due to endless conflicts].

<sup>582</sup> [...] site preparation to promote and lease it to qualified investors].







**Planche 20. Miyomboni, un hameau peuplé par les éleveurs et agropasteurs depuis 1970 (Réalisation : A. Blache, 2018).** En haut à gauche: échope devant l'école de Miyomboni. En haut à droite: terre de pâture à Miyomboni. En bas à gauche: maisons d'agropasteurs Sukuma et champs de riz. En bas à droite: Moment de la soupe de mouton et de feuilles (réservé aux hommes Maasai) dans une forêt dite « magique » à Miyomboni. (© A. Blache, 23/08/2015 et © A.J. Kavishe, 29/08/2016)



**Planche 19. Michondani (dans le bloc B) (© A. Blache, 30/08/2016).** En haut à gauche et en bas à droite, deux boutiques vendant de l'essence, des pagnes, du savon, des chemises et autres produits de nécessité. En bas à gauche, une femme et son enfant faisant sécher du riz, sur un champ qui vient d'être récolté. Au fond, le bétail broute le chaume après la récolte.

A la suite de l'annonce du gouvernement, les villageois s'organisèrent donc en comité, lors d'une assemblée villageoise. Le rapport des ONGs LHRC et Haki Ardhi (2009 : 5) précise que :

« [p]our ces raisons, **les gens ont eu recours à la création du comité lors de l'assemblée générale de leur village le 31 janvier 2009 pour s'enquérir de leur sort.** Le mandat du comité, selon les villageois, était de demander une clarification de la déclaration qui aurait été faite par le DED le 27 janvier 2009 sur la radio Pambazuko FM d'Ifakara, leur demandant de se préparer à un processus d'évaluation au motif que le Président devait acquérir ledit terrain à des fins d'investissement. Cette action de la population a abouti à la tragédie en cours dans le village – l'appréhension des membres du comité par la police »<sup>583</sup>.

À l'image de l'ensemble de la vallée, le site de Ruipa a connu une forte immigration d'éleveurs et agropasteurs depuis les années 2000 qui se sont installés sur les terres non utilisées et se sont de plus en plus orientés vers les terres historiquement démarquées par le gouvernement. En outre, les habitants ayant été expulsés des villages autour de la plantation KSCL représentent une grande partie des habitants de la zone Ruipa. Depuis, les conflits fonciers se traduisent par des violences physiques et morales fortes. Certains de ceux qui se considèrent « autochtones » et qui ne sont pas concernés par une éventuelle expulsion n'hésitent pas à traiter les « nouveaux arrivants » d'étrangers, qu'il faut chasser (focus group, Mofu, 22/08/2015). Le déclenchement d'un processus de transfert de 10 000 ha actuellement habités accentue les tensions entre groupes et les nouveaux arrivants sont pointés du doigt dans les villages non concernés par les expulsions par les élites politiques et les paysans les plus aisés.

---

<sup>583</sup> [Due to these reasons, people resorted to establishing the committee during their village general assembly of 31st Jan, 2009 to inquire on their fate. The mandate of the committee, according to villagers, was to seek a clarification of the statement alleged to have been given by the DED on the 27th Jan, 2009 through Radio Pambazuko FM of Ifakara, requiring them to prepare themselves for valuation process by reason that the President was to acquire the said piece of land for investment purposes. This action of the people has resulted into the ongoing tragedy in village-the apprehension of committee members].

### **1. Les plans d'aménagement villageois et le « processus d'évaluation des terres »**

Jusqu'à présent, la validité de la propriété gouvernementale sur ces terres n'a pas été prouvée par la loi et la seule preuve est une carte datant de 1976 (**Carte 17**). Le rapport de LHRC et d'Haki Ardhi de 2009 souligne un fait important quant à la procédure d'acquisition des terres par une entreprise paraétatique, ou plus généralement par le gouvernement et le président. Ainsi :

« En ce qui concerne la propriété du terrain en litige, les conclusions montrent que le prétendu propriétaire SUDECO (aujourd'hui SBT) n'est pas le propriétaire réel et ne l'était pas non plus dans le passé, mais plutôt, selon les SBT, qui a succédé à SUDECO, n'est qu'un promoteur doté de tels pouvoirs en raison de son expertise dans le domaine de projets sucriers. Ainsi, en 1976 [les membres de SUDECO] ont arpenté le terrain en cette qualité de promoteurs aux fins d'inviter des investisseurs sur ladite parcelle de terrain. Comme nous le verrons plus loin, SUDECO a mené des procédures préliminaires en attendant que le Président donne son accord pour l'acquisition. La procédure n'a pas été achevée comme l'exige la loi, de sorte que l'on peut conclure que la terre appartient toujours aux villageois, sauf preuve du contraire »<sup>584</sup> (LHRC et Haki Ardhi, 2009 : 6)

De plus, la terre n'a pas été mise en valeur par le gouvernement depuis lors. Selon le droit tanzanien, après une période de 10 ans sans mise en valeur par son propriétaire, celui qui cultive peut demander à la transformer en « terre villageoise » si elle se situe à l'intérieur des frontières d'un village.

Les plans d'aménagement du district de Kilombero de 2012 et celui de 2016 présentaient encore le site comme appartenant à SUDECO<sup>585</sup> (« SUDECO – Ruipa

---

<sup>584</sup> [As to ownership of the land in dispute, the findings show that the alleged owner SUDECO (now SBT) is not the actual owner and neither was it in the past but rather, in the words of the DED, SBT the successor of SUDECO is merely a promoter endowed with such powers due to its expertise in matters relating to sugar projects. Hence, in 1976 it surveyed the land in that capacity as a promoter for the purposes of inviting investors to the said piece of land. As it is discussed below, SUDECO conducted preliminary procedures pending the Presidential satisfaction for acquisition. The process was not completed as required by law. Therefore, it may be summed up that the land still belongs to the villagers unless proved otherwise].

<sup>585</sup> Rappelons que l'institution paraétatique Sugar Development Corporation (SUDECO) créée en 1974 est devenue l'entreprise paraétatique Sugar Board of Tanzania (SBT, à la suite de la privatisation de l'économie

Project »). En outre, alors que le processus dit « participatif » de transfert des terres est promu par les autorités gouvernementales – et s’appuie sur des partenariats internationaux pour la transparence sur les terres et les ressources extractives, plusieurs événements ont mis en évidence l’exercice arbitraire du pouvoir et les consultations coercitives des villageois dans le cas de Ruipa. Même si les villageois n’étaient pas d’accord avec l’idée d’un transfert de terres lors d’une assemblée villageoise en 2005, les autorités du district ont utilisé différentes formes de pouvoir pour forcer la mise en œuvre de cette plantation <sup>586</sup>.

La première action montrant l’implication des autorités du district remonte à 2005, lorsque le gouvernement central leur ordonna d’attribuer les terres à l’entreprise Illovo, qui souhaitait étendre sa surface de production. Le 1er janvier 2005, ces autorités ont envoyé une lettre intitulée « Titrage des terres pour Illovo Sugar Company dans la vallée de Ruipa », rédigée par le directeur exécutif du district par intérim de l’époque, aux représentants des villages ciblés (Namwawala, Mbingu, Kisege et Mofu). Cette lettre ordonnait aux représentants d’organiser des assemblées villageoises en urgence dans un délai de 9 jours (ce qui n’est pas en accord avec la loi selon Haki Ardhi & LHRC (2009)).

Trois outils ont été essentiels pour que les autorités du district imposent leur objectif : le processus d’évaluation spatiale et écologique pour la compensation, le dessin et la validation des plans d’aménagements dont les limites des plantations se basent sur celles d’anciennes cartes historiques ; et enfin la (non)reconnaissance de la gouvernance locale des nouveaux villages.

Selon la **Carte 16** non datée, le projet avait été divisé en 6 blocs. Selon la **Carte 17**, Les blocs D, E et F ont été abandonnés par SUDECO. La suppression du bloc D est principalement due au fait que les missionnaires avaient déjà délimité 2 246 ha de terres à Mbingu (représentant 44 % du village actuel) au nord-ouest de la voie ferrée, mais

---

et des différents estates de canne à sucre, et suite à la promulgation de la Loi de 2001 relative à la filière sucrière. Il est cependant intéressant de noter qu’il est encore écrit « SUDECO » les plans d’aménagement des districts et des villages, faisant de fait, remonter l’existence du projet aux années 1970s de la période de J.K Nyerere.

<sup>586</sup> Pour une présentation détaillée des différents événements de 2005 à 2010, voir LHRC & Haki Ardhi, 2009; Chachage, 2010.

également due à la villagisation, le regroupement des personnes autour des gares de train, et la croissance démographique.

En 1987, la société nommée Usafirishaji Mikoani Union avait acquis 2 404 ha dans le village de Chiwachiwa (bloc E) mais ne l'a pas mis en œuvre. Jusqu'en 2017, un comité de villageois constitué principalement d'hommes âgés contestait cette décision devant la Haute Cour et au niveau du district, afin de récupérer la propriété des terres du village. Ils ont gagné le procès en février 2017 parce qu'aucun investissement n'avait été réalisé par l'investisseur depuis 1987, et le président John Magufuli a récemment révoqué les titres de propriété de ce propriétaire (Ndit, 2017).

Ces quatre villages (Mbingu, Namwawala, Mofu et Kisegese) sont inscrits au registre national (TAMISEMI), qui donne officiellement aux villageois le droit de contrôler leurs terres. Cependant, l'élaboration du plan d'aménagement du territoire du district (DLUP) ainsi que la mise en place des plans d'aménagement villageois dans le cadre du programme de « régulation foncière » est l'un des outils les plus puissants des pouvoirs d'exclusion. En décembre 2008, les autorités du district ont demandé la tenue d'une assemblée villageoise à Namwawala où elles ont présenté un nouveau plan d'aménagement, montrant que 62 % du village serait alloué à une plantation sucrière et 10 % pour le site Ramsar (**Figure 14**). Le même processus a été appliqué en 2012 aux villages de Mofu et Kisegese. A Mofu, le VLUP de 2012 a montré que la superficie délimitée pour la plantation de canne à sucre, sous le terme de *uwekezaji* (« investissement » en kiswahili) sur 1184,46 ha (16,64 % des terres du village) et 2173,39 ha (30,55 % des terres du village) réservés au site Ramsar, soit au total 47,19 % des terres du village serait exclus d'usage. Dans la VLUP de Kisegese, on peut également trouver la mention de « shamba [*champs*] SUDECO Kisegese » sur 704 ha qui représente 13,43 % de la superficie totale du village.

L'assemblée villageoise et le conseil du village doivent se mettre d'accord sur le plan d'aménagement villageois (VLUP), dans le cadre d'un processus dit « participatif ». Néanmoins, alors que la SAGCOT (2011 : 2) promeut des initiatives telles que :

« [...] lier la planification locale de l'aménagement du territoire à la planification nationale et infranationale du développement pour assurer une allocation cohérente des terres et de l'eau, protéger contre l'accaparement des

terres et autonomiser les communautés dans les processus de négociation »<sup>587</sup>,

les enquêtes de terrain démontrent que les consultations des populations locales et la prise de décision dite « transparente », ne sont que des outils rhétoriques et ne semblent pas être mises en pratique<sup>588</sup>. En effet, le pouvoir de l'autorité du district est fort quand vient le temps de concevoir et valider le VLUP, surtout quand un grand projet est prévu<sup>589</sup>. De plus, parmi les villageois, certaines personnes peuvent utiliser leur capital financier et social pour accroître leur pouvoir en contrôlant le processus décisionnel (Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan, 2000). Dans le cas du VLUP de Namwawala, l'assemblée villageoise a d'abord été en désaccord avec le VLUP. Néanmoins, l'un des membres du conseil du village a établi un procès-verbal falsifié en utilisant les noms de personnes décédées, d'enfants et d'étrangers pour fournir aux autorités du district les documents nécessaires (Bergius, 2014 ; entretiens à Idandu, 2015).

En janvier 2009, les villageois de Namwawala ont appris par l'intermédiaire d'une radio locale qu'ils devraient accepter un futur processus d'évaluation s'ils ne voulaient pas perdre leur indemnisation promise après l'expulsion. A l'aide de photos et de GPS, les autorités du district, les policiers ainsi que les évaluateurs de la National Land Use Planning Commission and Valuers, ont commencé à évaluer les terres des trois villages concernés, en fournissant des documents d'évaluation des terres et des cultures en vue d'une indemnisation future. Donner son accord avec le processus d'évaluation et le montant de compensation signifie donner son accord pour l'expulsion. Utilisant la force

---

<sup>587</sup> [...] *linking local land use planning with national and sub-national development planning to ensure coherent allocation of land and water, protect against Land grabbing, and empower communities in negotiation processes*].

<sup>588</sup> Pour d'autres exemples de la façon dont les plans d'aménagement sont réalisés de manière technocratique et validés de manière autoritaire en Tanzanie, voir. Bergius, 2015 ; Greco, 2015 ; Chachage, 2010 ; Kauzeni *et al.*, 1993.

<sup>589</sup> Outre les autorités du District, des entreprises et fonds internationaux financent également les VLUP des villages limitrophes de leurs plantations, comme c'est le cas dans d'autres villages de la vallée du Kilombero. Par exemple, Green Resources Ltd. dans le sud-ouest du district a financé le VLUP des villages entourant la plantation de pins et d'eucalyptus; la Coopération belge et l'Union européenne financent le VLUP des villages entourant le Ramsar ; et KVTC dans la vallée centrale du Kilombero a financé le VLUP des villages voisins ; le World Wide Fund for Nature (WWF) a financé les villages limitrophes des montagnes Udzungwa également.

ou l'intimidation, les autorités ont cherché à s'assurer d'une clarification du processus d'expulsion par la signature d'un papier certifiant les limites de champs individuels (**Annexe 14**). Une femme rencontrée à Miyomboni (**Carte 8**) me racontait la façon dont les autorités l'avaient incité à signer ce papier :

« Cette terre, je l'ai eue grâce à mon père. Ma mère est morte, mon père aussi. Mes parents étaient venus dans les années 1970. [...] Quand la police est venue, je leur ai dit que j'étais enregistrée dans le registre villageois. Ils ont juste marché le long de ma parcelle, ils ont pris des photos, et ils m'ont donné ça [*montre un papier indiquant VAL/MYB/353*<sup>590</sup>]. Ils m'ont dit que c'était mieux pour moi, si jamais il y avait un investissement, au moins je serais indemnisée... Mais... moi je ne pense pas qu'il va y avoir d'investissement ! »  
(Miyomboni, W4, 29/07/2016).

Certains ont révélé avoir essayé de résister ou de se cacher dans la forêt pour éviter les fonctionnaires, mais ont été menacés par des policiers (LHRC & HakiArdhi, 2009 ; entretiens à Idandu, 2015 ; 2016).

La force et la violence utilisées par les autorités du district ont alerté les villageois de Namwawala, qui ont commencé à s'organiser en comité le 31 janvier 2009, lors d'une assemblée villageoise prévue juste après l'annonce radiophonique. Ils se sont réunis avec quelques villageois de Mofu et de Kisegese pour enquêter sur la validité de ce transfert de terres et ont notamment fait appel à deux ONG nationales (LHRC et Haki Ardhi) pour les aider dans ce processus. Ici aussi, la mise en œuvre du site Ramsar et l'expulsion d'éleveurs et de leur bétail en 2012-2013 ont également été des catalyseurs d'actions de résistance. Encore une fois, par l'intermédiaire du National Newspaper, les autorités du district les ont averties que ceux « qui iraient à l'encontre de l'intérêt national seraient punis »<sup>591</sup> (Venance 2009, cité par Bergius, 2014 : 97). Depuis lors, il est régulièrement arrivé que des membres actifs du comité soient arrêtés et interrogés (entretien à Idandu, 2016). Plusieurs cas de corruption se sont produits au cours du processus de négociation, impliquant à la fois les autorités du village et du district ainsi que les membres du comité

---

<sup>590</sup> Par soucis d'anonymat, l'immatriculation a été changée.

<sup>591</sup> [*who would go against the national interest would be punished*].

de résistance <sup>592</sup>. Le comité de résistance a déposé une première plainte en 2010, qui a été abandonnée par un membre corrompu du comité. Une deuxième affaire (N°40/2012) était encore en instance, en 2017, devant la Haute Cour de Tanzanie. Depuis 2012, l'affaire n°40 était en attente de jugement et la dernière date proposée du 25 Août 2015 avait été finalement annulée pour être repoussée après les élections générales. Au cours des trois terrains effectués de 2015 à 2017, les membres du comité se sont rendus à plusieurs reprises à la Haute Cour de Dar es Salaam, mais les nominations ont été annulées ou le jugement définitif a été reporté.

## ***2. La recatégorisation du statut légal de « village » dans le cadre d'un projet en cours de négociation***

Tous les pouvoirs utilisés par les officiers de district s'appuient sur des outils géographiques ainsi que sur des interprétations du droit foncier. L'une des principales questions soulevées est donc l'interprétation du droit : qu'est-ce qu'un « village » et qu'est-ce qu'il représente ? Les terres villageoises sont « à l'intérieur des limites du village ». Mais la délimitation des « limites du village », la reconnaissance d'un « village » et son enregistrement formel doivent également être pris en compte dans les négociations.

Lorsque le nombre de personnes représentées augmente dans un village et/ou que le village s'étend vers des zones non encore anthropisées, les organes représentatifs du gouvernement local doivent évoluer et modifier leurs formes et leurs structures : de la *wilaya* (district), la *tarafa* (divisions), les *kata* (quartiers), le *kijiji* (village) au *kitongoji* (hameau), les frontières de l'autorité doivent changer. Néanmoins, la reconnaissance politique du nouveau village à partir de son statut de hameau ne dépend pas seulement des caractéristiques juridiques, telles que le nombre de ménages, les rues, l'école et le bureau du village. C'est principalement sa situation géographique qui détermine si le district permettrait ou non au village d'élire son gouvernement et donc de devenir un « village à part entière ». Le village peut être reconnu comme village et être enregistré au

---

<sup>592</sup> Les interférences entre les députés du district de Kilombero, les membres du conseil d'administration du SBT et les représentants de village ou même les intérêts et le statut étaient des éléments importants à observer pendant les négociations.

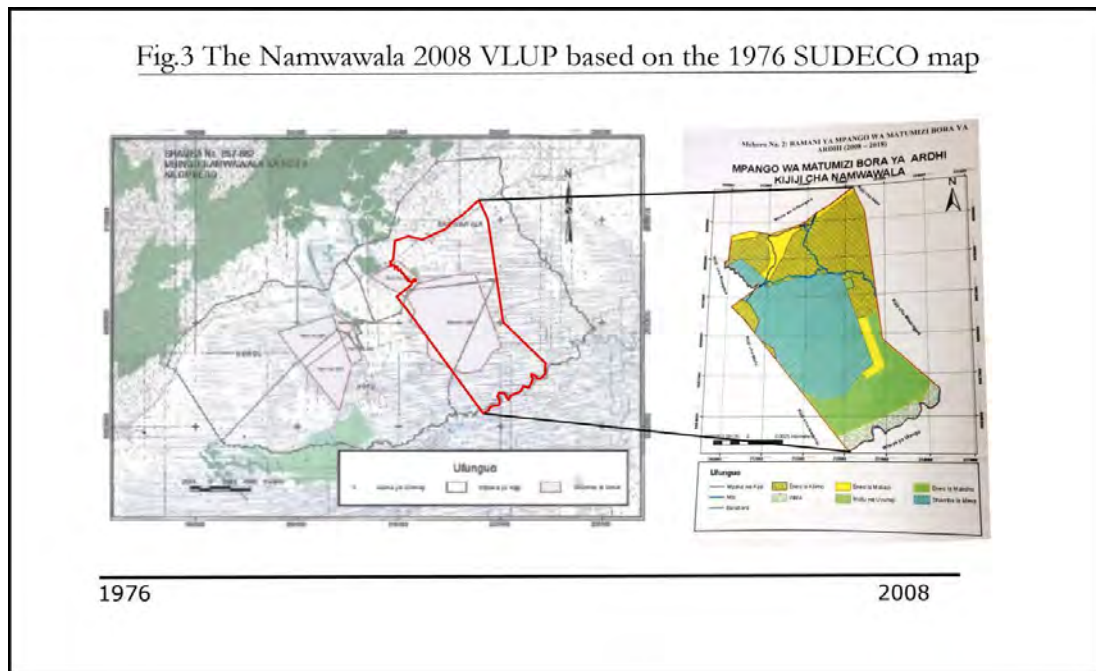


TAMISEMI<sup>593</sup>, mais les autorités du district n'acceptent pas nécessairement que le nouveau village élise son propre gouvernement villageois, ce qui le retient sous l'autorité du « village-mère ». En effet, pour enregistrer pleinement un village, les villageois doivent élire un conseil de village et ensuite convenir avec l'assemblée villageoise d'un VLUP, avec les responsables du district (URT, 1982). Ce VLUP permet au conseil du village d'attribuer des droits coutumiers d'occupation.

Une des représentations du pouvoir des autorités du district est la reconnaissance des nouveaux villages créés par la subdivision des villages de Namwawala, Mofu et Mbingu. En effet, Idandu était un hameau de Namwawala et il a été enregistré en tant que village en 2010. De même Miyomboni et Ihenga qui étaient auparavant des hameaux situés au sein de Mofu ont été reconnus comme village. Ces villages sont principalement situés sur la plantation démarquée par SUDECO en 1974-76, et se sont formés essentiellement au cours de la période *ujamma vijijini*, et après l'opération « *Kando kando ya Reli* » à l'arrivée du chemin de fer ; « les premiers arrivant s'établissant le long du chemin de fer, et les autres allant de plus en plus sur les terres démarquées par SUDECO » (entretien à Namwawala, 07/2015). Cependant, malgré la reconnaissance des nouveaux villages par le Ministère des terres, les autorités du district ne les ont pas autorisés à mettre en place les élections pour les représentants des villages, ce qui les privait d'une parfaite autonomie. Ils n'ont pas validé de nouveau plan d'aménagement et les autorités du district n'ont pu continuer les processus d'évaluation des terres en vue de compensations tant que la Haute Cour ne donnerait pas son jugement.

---

<sup>593</sup> *Tawala Mikoa Serikali Mitaa* (Regional Administration & Local Government)



**Figure 14. Superposition du VLUP de Namwawala (2008) et de la carte du projet de SUDECO de 1976 (Réalisation: A. Blache, 2015; Source: SAGCOTa, 2012)**

Dans le cas de Ruipa, les quatre principaux villages mentionnés ci-dessus étaient constitués d’au moins deux *vitongoji* (hameaux). Selon des documents de la SAGCOT, le site aurait fait l’objet « d’un nouveau relevé récemment pour tenir compte de la croissance des villages locaux »<sup>594</sup> (SAGCOT, 2012a). En réalité, plusieurs villages ont été subdivisés depuis janvier 2010 et cela a affecté à la fois le processus de validation des VLUP et les négociations concernant la mise en place de la plantation de canne à sucre. Le village de Namwawala, enregistré en 1993, était composé de quatre hameaux : Namwawala A, Namwawala B, Kichangani et Idandu. Mofu était composé de Ihenga, Mofu, Ikwambi et Myomboni. Ikwambi et Ihenga ont été reconnus comme villages et ont obtenu leur gouvernement en 2014. Néanmoins, Idandu et Myomboni - les deux hameaux les plus touchés par le projet - attendent toujours d’être « pleinement » reconnus par un gouvernement local élu : en effet, si l’on considère les VLUP de 2008 et 2012 et la carte Ramsar représentant les nouvelles frontières des villages proches du site Ramsar, le projet total représenterait en fait :

<sup>594</sup> [resurveyed recently to account for local villages growth].

- Bloc A : 863,53 ha - 704 ha dans le hameau de Boma Mzinga (Kisegese) et 159,53 ha à Idandu et Namwawala B.
- Bloc B : 6 032,55 ha - 90 % à Namwawala B et Idandu.
- Bloc C : 2376,46 ha - sur le VLUP 2012 de Mbingu, rien ne témoigne d'un plan d'investissement pour la canne à sucre ; néanmoins, Mofu est concerné sur 1 184,46 ha et Miyomboni 1 192 ha.



Figure 15. Superposition de la carte de 1976, des plans d'aménagement de 2008 et 2012 et de la carte Ramsar de 2016 (Réalisation : A.Blache, 2016)

Les actions menées par les villageois pour contester la plantation de canne à sucre ont d'abord rassemblé les habitants de tous les villages et hameaux concernés. Lorsque la question de la subdivision des villages a commencé à se poser, l'organisation s'est divisée et s'est davantage concentrée aux hameaux concernés : la majorité des membres du comité de résistance vivent actuellement dans les hameaux les plus touchés par les pertes potentielles de terres, et qui ont déjà fait l'objet d'expulsion par le passé (entretiens à Idandu, Miyomboni, 2015-2016).

Selon les villageois rencontrés, la reconnaissance du statut village (et non de hameau) est un moyen d'éviter l'influence des « villages-mères » et d'échapper aux décisions de leurs autorités, dont les objectifs peuvent différer : les villages-mères sont principalement formés d'individus qui ne possèdent pas de terres sur l'espace en cours

d'investissement, et où les dirigeants sont plus enclins à l'accueillir, espérant « de nouvelles opportunités de travail, l'accès au marché et le développement des infrastructures » (focus group, Mofu, 2015). A titre d'exemple, les villageois du hameau de Miyomboni demandent un enregistrement complet de leur village, arguant que les dirigeants de Mofu ont validé le VLUP sans leur consentement et ne les ont jamais invités à assister aux débats politiques, aux assemblées villageoises et aux conseils de village.

Reconnaître les hameaux comme des villages signifierait considérer les terres comme des terres villageoises et, par conséquent, ne pas appartenir à SUDECO. Les villageois soutiennent que c'est la raison pour laquelle les autorités du district n'ont pas autorisé Miyomboni et Idandu à élire leur propre gouvernement local. La subdivision des villages a mis fin au processus de planification de l'utilisation des terres et donc à la mise en œuvre de la plantation. Là encore, les contradictions des autorités du district ont montré la complexité de ces négociations. Dans une lettre officielle envoyée en 2013, en supprimant la validité du VLUP de Namwawala de 2008 en raison de la subdivision du village, les autorités du district ont fait valoir que le plan précédent « avait été enregistré dans le bulletin officiel du gouvernement »<sup>595</sup> alors que l'assemblée du village était en désaccord. Deuxièmement, par cette lettre, le directeur du district foncier de Kilombero a reconnu l'existence du village d'Idandu. Cependant, les habitants d'Idandu ne sont toujours pas autorisés à élire leur propre gouvernement local et doivent se fier aux décisions de Namwawala, comme c'est le cas pour le hameau de Miyomboni et le village de Mofu.

Depuis 2000, les processus de négociations ont été le lieu de déploiement de multiples jeux de pouvoir, de conflits et de formes de cooptation. Les « élites locales », autorités politiques et notables, ont ainsi tenté d'être les « intermédiaires » (ou « courtiers »). De plus, les autorités du district en charge de la création des plans d'aménagement ont eu un rôle important dans les négociations : en 2008, les autorités imposent la mise en place d'une assemblée villageoise *urgente* au village de Namwawala pour valider un VLUP sur lequel 60% du village serait alloué à une plantation de canne à sucre. En Tanzanie, les assemblées villageoises forment avec les Conseils et représentants des villages, les « gouvernements locaux ». Dans les textes, l'assemblée villageoise –

---

<sup>595</sup> [had been registered in government magazine].

constituée de l'ensemble des villageois majeurs – est maîtresse dans la décision d'allocation et de transfert des terres du village.

Cependant, il existe une relation étroite des élites locales et les décideurs politiques, appuyée par des politiques agricoles coloniales d'abord et « commerciales » ensuite (Martin, 1998). Alors que les villageois ont le « pouvoir politique » sur le contrôle de leurs terres, la décision finale d'allocation engage un processus plus complexe.

### ***3. Suis-je villageois ? Foncier et citoyenneté, autochtonie et frontières internes***

Lors des négociations pour le transfert des terres villageoises à un investisseur la question de la légitimité des villageois à décider et à prendre part aux négociations a été au cœur de ma recherche. La majorité des villageois rencontrés m'ont fait part du caractère autoritaire des membres du district, mais également de celui du pouvoir central. Les nombreuses arrestations des membres des comités de résistance, les pressions des autorités ainsi que leurs menaces répétées ont exercé une forme de domination souvent vécue comme une non reconnaissance de la citoyenneté. Cela nous rappelle la question posée par S. Sassen : « Qu'est-ce que la citoyenneté lorsque le territoire national est déclassé en terres appartenant à des étrangers pour des plantations et que le reste est expulsé – flores, faunes, villages et petits producteurs ? »<sup>596</sup> (Sassen, 2013 : 27).

D'après la Loi Foncière Villageoise, « 'village' signifie un village enregistré comme tel sous l'autorité de la Loi régissant le Gouvernement Local (les Autorités du District) Chap.287 »<sup>597</sup> (The Village Land Act 1999, Cap.114 : 6). C'est donc un rôle important donné au district quand il est question de reconnaissance légale d'un village en tant que *village*. Lorsque nous employons le terme de « village », nous pensons à un regroupement de population autour d'un centre, de services, d'activités économiques, nous pensons la reconnaissance d'un village par le nombre d'habitants, de rues, la présence d'une église, d'une mairie ou d'une école. Mais la notion de village dans le droit Tanzanien (issu de la

---

<sup>596</sup> [what is citizenship when national territory is downgraded to foreign-owned land for plantations and the rest is evicted – flores, faunas, villages, smallholders?].

<sup>597</sup> ['village' means a village registered as such under the Local Government] (District Authorities Act Cap. 287).

Common Law et des politiques *ujamaa*) est également politique. Ce n'est donc pas une simple reconnaissance administrative *de facto* par le fait que des habitants y vivent et cultivent la terre, mais plutôt la reconnaissance validée ou non par les autorités administratives des échelons supérieurs.

Au niveau juridique, « un villageois signifie une personne résident ordinairement [ou habituellement] dans un village ou qui est reconnu comme tel par le conseil du village concerné »<sup>598</sup> (The Village Land Act 1999. Cap.114 : 6). Cela relève alors de la conception coutumière du droit d'accès aux ressources, droit ici reconnu et institué par la Loi. Mais que signifie « reconnu comme tel par le conseil de village » ? Dans la vallée du Kilombero, les migrations depuis les années 1970 et la création de villages *ujamaa* ont été nombreuses. Les villages sont également composés de personnes qui sont arrivées après avoir été expulsées de leurs terres dans la partie nord de la vallée de Kilombero, notamment de Msolwa Station après l'expansion de la plantation de KSCL en 1998. En 2002, certains villageois se sont installés dans les villages d'Idandu (Cha Moto, hameaux Michundani), Namwawala (Namwawala A, hameaux Kichongani) et de Mofu (Miyomboni, hameaux Ihenga) - qui sont situés sur le projet de canne à sucre.

C'est ainsi, et comme c'est le cas dans de nombreuses régions en Afrique que les éleveurs, ici les Sukuma, Maasai et Barabaig, se sont retrouvés pour certains dans une situation de non reconnaissance des droits d'accès aux ressources. Mais ce n'est pas toujours le cas. A titre d'exemple, le « quartier » de Mikochini, faisant partie du hameau de Namwawala B s'est construit uniquement avec l'arrivée de migrants Sukuma, du clan Sahaani, à la fin des années 1990. La procédure d'allocation des terres aux migrants s'est faite par la négociation auprès du conseil de village, qui leur a alloué des terres situées à 10 km<sup>599</sup> du cœur du village de Namwawala jusqu'au centre actuel de Mikochini, plus loin dans les terres, et plus proche des zones humides.

Cependant, les investissements en cours posent la question de la reconnaissance politico-légale des villages et la capacité des gouvernements locaux à allouer des titres coutumiers aux villageois. La création même de ce village est une procédure impliquant

---

<sup>598</sup> [*villager*' means a person ordinarily resident in a village or who is recognised as such by the village council of the village concerned ].

<sup>599</sup> Calculs effectués par GPS lors d'un trajet le 30/08/2016.

des intérêts particuliers sociopolitiques et économiques complexes : la reconnaissance légale d'un village nécessite sa délimitation géographique et la mise en place d'un plan d'aménagement validé par une assemblée villageoise et les autorités du district, qui donne ensuite l'autorisation de créer un gouvernement local (élection d'un représentant et du conseil de village). Sur le site de Ruipa, les habitants des terres convoitées ne sont pas tous reconnus comme « villageois ». Ainsi, alors que Namwawala est enregistré en tant que « village », Idandu, qui était un hameau (*sub-village*) de Namwawala a vu sa démographie croître, en 2010, il a demandé son enregistrement en tant que village. Idandu est situé à 70% sur le futur projet de plantation. Idandu a réussi à obtenir sa reconnaissance légale en tant que village. Cependant, les villageois d'Idandu n'ont pas eu l'autorisation du district d'organiser des élections locales, ce qui les rend encore dépendant du village-mère. Le plan d'aménagement proposé par le district porte donc sur l'ensemble de Namwawala, et les assemblées villageoises sont souvent organisées à l'échelle de Namwawala uniquement. La non-reconnaissance des anciens hameaux en tant que « village » est également significative de la volonté du gouvernement de garder ces terres comme « terres gouvernementales » (« *general lands* ») plutôt que comme « terres villageoises » (« *village lands* »), afin d'accueillir le projet de plantation. La situation est similaire à Myomboni, hameau de Mofu.

Au-delà des comités d'organisation créés à Namwawala (essentiellement dans le hameau d'Idandu par des paysans expulsés notamment des terres occupées actuellement par la KSCL dans le nord de la vallée) et à Myomboni (par des éleveurs et agropasteurs), les négociations autour de cette plantation soulèvent des conflits d'intérêts entre les décideurs politiques élus, les « notables historiques » des anciens villages et les membres des entreprises paraétatiques.

L'analyse discursive de la campagne électorale présidentielle et départementale m'a permis de comprendre l'importance des différentes strates de l'État (central et communal) et de l'aspect particulièrement politique de la question foncière. A cette occasion, je me suis intéressée à la façon dont les candidats à l'élection des communes utilisaient la question de la terre (et particulièrement du transfert d'une large surface de terres pour la mise en place d'une plantation de canne à sucre) dans leurs discours, confrontant ces derniers aux pratiques mises en place par la suite. Je me suis également intéressée aux

discours des villageois, construits en fonction de leur localisation par rapport au projet de plantation.

J'ai abordé cet événement politique particulier,

« [...] non sur le terrain des institutions formelles, mais sur 'celui des actions qui visent le maintien ou la modification de l'ordre établi' (Balandier 1995 : ix) ; [en prenant en compte le fait que l'analyse de cet événement devait] pousser à mettre en évidence des systèmes de relations et une dialectique des rapports sociaux [...] ; sans pour autant négliger la relation d'expressivité qui s'établit entre le politique et les instances concurrentes [ce] qui impos[ait] de rechercher les significations politiques sous les apparences qui les masqu[ai]ent » (Martin, 1998 : 9).

Le rôle de la campagne électorale dans la dynamique foncière nationale et locale a été analysé principalement en sciences politiques (Boone, 2011, 2015). En analysant la campagne électorale kenyane de 1992, C. Boone affirme par exemple que

« [l]es effets politiques des tensions foncières en période électorale peuvent être dramatiques. Les politiciens qui cherchent à mobiliser un soutien électoral peuvent utiliser les droits fonciers comme une ressource de patronage – c'est-à-dire qu'ils peuvent promettre de récompenser les partisans par des droits fonciers et de révoquer les droits fonciers des non partisans » <sup>600</sup> (Boone, 2011 : 2).

Lors de la campagne présidentielle de 2015 en Tanzanie, les différents candidats à l'élection ont ainsi tour à tour, promis de s'attaquer aux injustices foncières. A l'échelle nationale, le candidat John Magufuli a par exemple promis de « reprendre les terres [inutilisées] qui ser[ai]ent données aux agriculteurs et aux éleveurs pauvres » <sup>601</sup> (*The Citizen*, 06/09/2015). Il a également déclaré, à la suite de son élection que « des réformes foncières [étaient] nécessaires pour promouvoir des incitations au travail du sol afin d'encourager la production agricole » <sup>602</sup> (*The Citizen*, 28/11/2015). En accord avec ceux qui contestent « les accaparements de terres néocoloniaux », et en s'appuyant sur les déclarations de la députée de Kawe Halima Mdee quant à la situation des conflits fonciers dans la région de

---

<sup>600</sup> [[t]he election-time political effects of land-related tensions can be dramatic. Politicians seeking to mobilize electoral support can use land rights as a patronage resource – that is, they can promise to reward supporters with land rights and to revoke the land rights of non-supporters].

<sup>601</sup> [reclaim [unused] land [that] will be given to poor farmers and livestock keepers].

<sup>602</sup> [land reforms [were] needed for promoting incentives to the actual tiller of the land for the promotion of agricultural production].



Boko, l'opposant et candidat du parti CHADEMA Edward Lowassa avait quant à lui, affirmé la nécessité pour les investisseurs étrangers de travailler en partenariat avec les communautés locales (*The Citizen*, 08/09/2015 ; *The Guardian*, 09/11/2015) <sup>603</sup>.

En dehors de ces annonces survenues à l'échelon national, il était intéressant de noter que les villageois étaient davantage sensibles aux discours des candidats des circonscriptions, car ces derniers étaient « directement impliqués dans la politique locale et [pouvaient] apporter des changements concrets » (Entretien à Ihenga, 21/08/2015). Lors de la campagne électorale, les réunions politiques mirent en lumière les relations de pouvoir existantes, mais donnèrent également à voir les préoccupations réelles et essentielles des populations. Les discours des représentants comme des électeurs à l'échelon local, mettaient en avant les problématiques vécues dans les villages. En effet, « la proximité [que les candidats des circonscriptions et des députés ont avec] les centres de pouvoir, la disponibilité de certaines ressources gouvernementales sinon privées sont des avantages considérables » (Martin, 1988 : 162) afin d'obtenir le soutien des villageois.

Pendant la campagne électorale de 2015, les différents réseaux de courtage politique en présence créèrent de nouveaux « nœuds de relations », tandis que les rivalités, les compétitions et les alliances entre factions impliquaient les autorités de district et les représentants des entreprises parapubliques et étrangères. Un « engrenage de niveaux de luttes factionnelles associant les citoyens, les notables, les responsables administratifs ou politiques nommés [ou élus] par le centre » (Martin, 1988 : 223) formèrent un système complexe de parties prenantes, reliant les habitants des villages au plus haut niveau de gouvernement. Cela explique la coexistence de multiples centres de pouvoir, d'importance et de compétence différentes ; « on a affaire à une coexistence de divers centres de pouvoir, d'importance et d'aire de compétence différentes, plus ou moins articulés, hiérarchisés ou concurrents, et relevant souvent de sédimentations historiques

---

<sup>603</sup> On a également pu observer ces annonces dans la campagne électorale ougandaise, au travers du discours du candidat présidentiel du parti FDC, le Dr. Kizza Besigye qui « [avait] dénoncé les cas élevés d'accaparement de terres dans la sous-région, promettant de mettre fin à l'étau une fois au pouvoir » (*Saturday Monitor*, 2016). Il avait en outre « promis [pendant la campagne] de rendre toutes les terres saisies à leurs propriétaires » (*Vision Group*, 2016). Même son adversaire, Museveni « cherch[ait] à trouver des solutions aux injustices foncières historiques en Ouganda, aux conflits et aux litiges fonciers » (*Ibid.*, 2016).

successives » (Olivier de Sardan, 1995 : 165). L'observation des négociations et des discours des représentants et des candidats permet d'appréhender la façon dont le discours relatif aux investissements peut être instrumentalisé par les candidats aux élections. Ces derniers n'hésitent pas à s'engager, comme D. Crozon l'avait souligné à l'occasion de la période électorale de 1994-95 « dans des promesses inconsidérables » (Crozon, 1998) afin d'obtenir des votes, et mettre en place ces investissements.

Pour conclure, l'organisation d'un collectif de résistance sur ce site et les tensions grandissantes autour de ce transfert de terres ont participé à l'arrêt, partiel et temporaire des négociations (Blache, 2017 ; Engström, Bélair, Blache, 2022). Il est cependant important de souligner que la situation d'incertitude des habitants concernant le devenir des terres qu'ils occupent, ne leur permet pas de développer des infrastructures pérennes, d'investir sur des projets à long terme, la peur d'être expulsée étant extrêmement présente parmi les villageois. Enfin, à Ruipa, l'ampleur de la question de la canne à sucre a mis au second rang la présence de deux plantations de teck détenues par l'entreprise KVTC à proximité de la Réserve forestière de Matundu dans les montagnes Udzungwa. Néanmoins, on observe de plus en plus de champs de teck le long de la route menant d'Ifakara à Namwawala, essentiellement au niveau d'Idete (**Carte 8**). Ceci nous amène à présent à voyager de l'autre côté de la vallée, pour nous intéresser de plus près aux investissements dans l'arboriculture au travers des plantations de teck de KVTC.

#### **D. Le cas des plantations forestières KVTC et Green Resources**

KVTC est un exemple emblématique de l'orientation des investissements internationaux dans la protection environnementale et les plantations d'arbres, depuis les années 1990. Rappelons que l'objectif affiché de cette entreprise est la « protection de l'environnement » et la « production verte » de teck. Son directeur insiste aujourd'hui sur le fait que « contrairement aux accaparements des terres avec des monocultures agricoles, [KVTC participe] à la reforestation et la protection de la biodiversité » (Entretien avec Hans Lemm, Mavimba, 27/08/2015). L'entreprise met en avant le fait que la majorité des terres qu'elle a acquis par l'entremise du gouvernement central, est réservée à la protection de l'environnement, comme si elle représentait un corridor environnemental entre la

Réserve de gibier du Selous et la KGCA. Cette entreprise <sup>604</sup> se prévaut de son rôle dans la conservation de la biodiversité : « Au cœur du projet se trouvent la plantation et la récolte durable du teck ainsi que la protection et la gestion de plus de 20 000 hectares de forêts et de zones humides indigènes et d'une grande variété d'espèces sauvages et de flore dans la région » <sup>605</sup> (site internet de KVTC <sup>606</sup>, consulté le 15/05/2017) (**Carte 25**). Néanmoins, les travailleurs de la plantation que j'ai pu rencontrer dénoncent la coupe de forêts primaires. De son côté, un responsable du service des forêts de KVTC met en avant le fait que ces zones réservées n'attendent que d'être investies par du teck lorsque les qualités géomorphologiques sont adéquates, et que la promotion de la conservation de la biodiversité n'est qu'un outil permettant de percevoir des fonds de la part d'institutions internationales (Entretien informel, Igota, 14/03/2017).

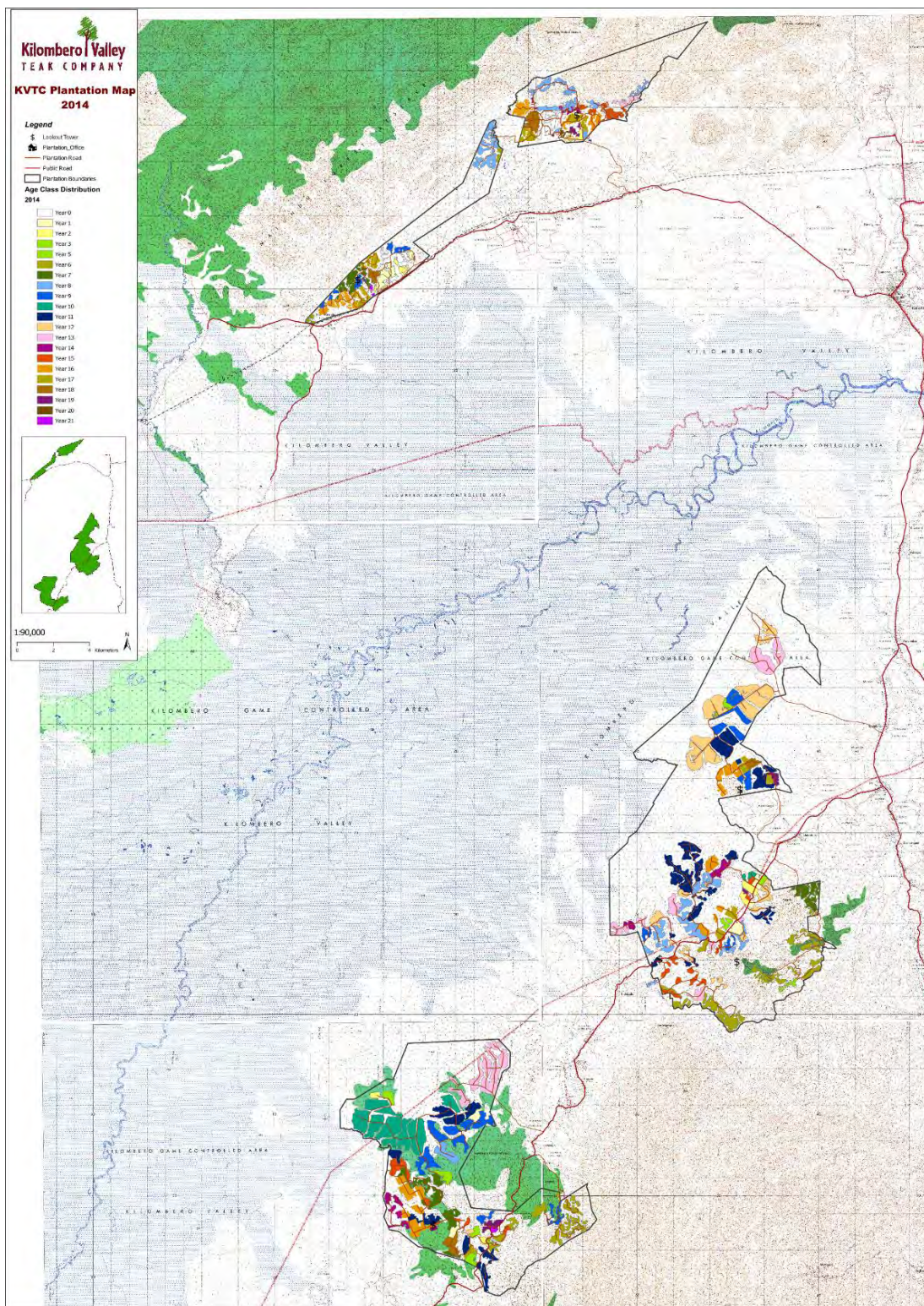
Par ailleurs, les conflits autour de la présence même des plantations de KVTC, d'une part, mais également autour de la question des frontières entre les plantations et les frontières villageoises d'autre part, perdurent depuis 1992. Encore aujourd'hui, les limites des trois plantations demeurent controversées et contestées par les villageois. En 2002, KVTC finança les plans d'aménagement des villages limitrophes de ses plantations, en délimitant une aire de gestion participative des forêts entre le Selous et jusqu'à 7 km de la route principale. Mais ces plans d'aménagement, supposés avoir été conçus de façon « participative » et validés en assemblées villageoises, demeurèrent en général méconnus des habitants. L'aire de gestion participative proposée par KVTC en 2002 n'avait pas empêché l'occupation de plus en plus intensive des terres et la coupe de bois à la bordure du Selous. Nous verrons que certains des plans d'aménagement des villages limitrophes des plantations de KVTC, établis avec l'aide de cette dernière, recensent plus de 50 % des surfaces des villages destinés à la plantation KVTC (Ulanga District Council, 2012).

---

<sup>604</sup> Au départ, détenue par le CDC en 1992, aujourd'hui essentiellement contrôlée par le Finnfund finlandais et le Global Environment Fund privé américain, le premier étant un « gérant mondial de gestion d'actifs alternatifs créé en 1990 pour investir dans les secteurs à forte croissance des énergies propres, de l'efficacité énergétique et des ressources, de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles dans le monde entier » (<http://www.globaleenvironmentfund.com/>, consulté le 05/12/2019).

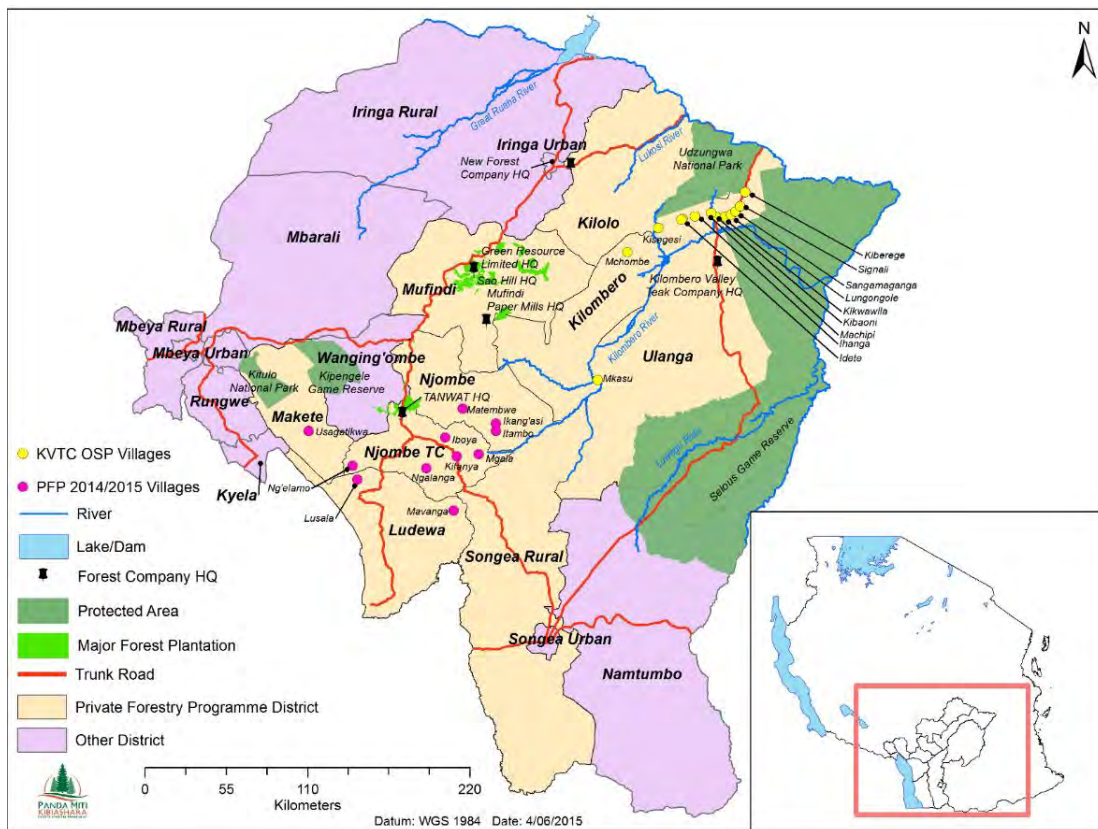
<sup>605</sup> [*At the heart of the project is the planting and sustainable harvesting of plantation teak and the protection and management of over 20,000ha of native forests and wetlands and a wide range of wildlife and flora within the Region*].

<sup>606</sup> <https://www.kvtc-tz.com/>



Carte 24. Localisation des concessions de KVTC et avancement des plantations de teck en leurs seins (Source : KVTC, 2016)

De plus, on observe des contradictions entre les promesses de développement et de retombées économiques faites aux villageois, et la réalité vécue. Alors que des annonces (*via* des radios locales) promeuvent la production de teck par les villageois, à ce jour aucune promesse d'achat n'a été conclue et la majorité des villageois interrogés m'ont confirmé que KVTC se refuse à acheter leur production de bois, dans la mesure où sa propre production se révèle autosuffisante. On a vu que les programmes de gestion participative des forêts (Participatory Forest Management – PFM) ou de Programmes de Soutiens aux Producteurs sous-traitants (Outgrowers Support Programme – OSP) s'étaient multipliés dans les années 1970, puis surtout à partir des années 1980 et 1990 (Carte 26). Mais tout comme pour les plantations de Sao Hill (puis de Green Resources), les plantations de teck villageoises servent alors de « zone tampon » avec les plantations de KVTC, limitant les risques d'incendies sur ces dernières.



Carte 25. Localisation des plantations forestières privées de KVTC et de Green Resources (Source: URoT, MNRT, 2016 : 7)

Enfin, nous verrons comment la politique RSE instituée par KVTC au travers des fonds de développement des villages, sont subordonnés à la constitution de groupes afin

d'assurer la surveillance permanente des plantations de KVTC. Si un incendie y survient, si un chasseur y est surpris à braconner, ou si un éleveur y fait paître ses bêtes, alors le village dans son entier voit la promesse de subvention qui lui a été accordée diminuer drastiquement.

Nous verrons dans cette section comment (1) les plans d'aménagement des villages limitrophes des plantations constituent des outils de dépossession légitimant la présence et les frontières-mêmes des plantations. Nous verrons ensuite (2) comment les programmes de « gestion participative des forêts » participent de la dépossession des villageois de leurs terres ou de leur capacité à atteindre une autosuffisance alimentaire <sup>607</sup>. Nous verrons enfin (3) que les promesses de développement, au travers notamment de la question de l'emploi, doivent être remises en question.

### ***1. Les programmes de gestion participative des forêts (Participatory Forest Management - PFM)***

KVTC présente son projet comme « l'un des projets de gestion forestière les plus novateurs d'Afrique, qui apporte un large éventail d'avantages sociaux, économiques et environnementaux à une région isolée de la Tanzanie » <sup>608</sup> (Linkedin de KVTC <sup>609</sup>, consulté le 15/05/2017). Suivant cette logique, l'entreprise mit en place un programme de gestion des forêts dit « participatif » (« *Participatory Forest Management* » – PFM), promouvant la gestion communautaire des forêts bordant la plantation et incitant les villageois à planter du teck sur les terres villageoises. Ce programme fut présenté comme susceptible d'accroître les bénéfices économiques des villages tout en assurant une reforestation des terres déboisées. Malgré la promesse d'achat par KVTC de la production de bois des producteurs sous-traitants, certains parmi ceux rencontrés sur le terrain m'ont fait part de

---

<sup>607</sup> Bien que les effets sur les espaces dépossédés, et les interstices où sont contraints de vivre les villageois, ne sont pas les mêmes lorsqu'il s'agit de mettre en réserve une forêt primaire ou de délimiter une plantation de riz, ou encore de planter des arbres non endémiques. Lorsqu'il s'agit de teck, de pin ou d'eucalyptus, bien que ce soient des forêts, les effets sur les interstices habitées par les villageois peuvent être néfastes à cause des intrants ou à cause de la présence même des arbres et de leurs racines.

<sup>608</sup> [One of the most innovative forest management projects in Africa, bringing a wide range of social, economic and environmental benefits to a remote area of Tanzania].

<sup>609</sup> <https://www.linkedin.com/company/kvtc>

leur difficulté, quatorze années après le début du projet, à vendre leur production. Un villageois de Mavimba me disait ainsi :

« En 1992 ils nous avaient dit de planter du teck, qu'on serait riche dans dix ans parce qu'on pourrait leur vendre le bois. Mais aujourd'hui, quand on va voir H., il nous dit qu'ils n'en veulent pas, qu'ils ont suffisamment avec leur propre plantation ! Alors c'est pour ça, ce que vous voyez là, c'est une maison que je construis. Je préfère en faire quelque chose de ce bois... » (Entretien avec un villageois de Mavimba, 13/08/2016).

Dans un journal tanzanien *Mwananchi*, un article du 26 mars 2017 intitulé « Les membres du parlement ont des doutes sur les contrats de teck »<sup>610</sup> relatait les faits suivants :

« Les parlementaires dénoncent le fait que les contrats sont trop confidentiels et ils voudraient qu'ils soient envoyés au parlement pour pouvoir en discuter.

Le **Président au parlement pour le comité du Ministère des terres, des ressources naturelles et du tourisme Eng. Atashasta a dit que le comité n'était pas satisfait des contrats signés entre la compagnie de teck et les paysans.** Le président a dit que les **contrats n'étaient pas clairs** et ouverts sur plusieurs questions. Comme les dirigeants de la compagnie l'ont exprimé lors de la visite de la plantation, la compagnie doit payer 50 % pour soutenir les paysans qui entrent en contrat avec elle. [...] Le président du comité a proposé que le Ministère des ressources naturelles et du tourisme revoie ces contrats pour observer la façon dont les agriculteurs impliqués dans le programme peuvent être sortis de la pauvreté, **parce qu'ils utilisent une large part de leurs terres pour la production de teck, laissant ainsi qu'une infime partie pour la production alimentaire.** Il a rappelé que le teck met plus de 15 ans avant de pouvoir être coupé. Cependant, le directeur adjoint de la compagnie, M. Kenneth a réaffirmé qu'ils soutenaient à 50 % les coûts de production des paysans, incluant des pesticides, des insecticides et des plants, et en payaient les salariés employés sur la plantation » (*Mwananchi*, 28/03/2017).

---

<sup>610</sup> [*Wabunge watia shaka mikataba ya mitiki*] en swahili.

Hans Lemm, directeur de la plantation de KVTC jusqu'en 2018, déclarait au journal *The Citizen*, dans un article intitulé « Rapport spécial : la production de teck s'avère lucrative, mais il faut être patient »<sup>611</sup> :

**« La société entretient de bonnes relations avec les communautés locales autour des plantations et nous avons un certain nombre d'initiatives dans le cadre desquelles nous soutenons le développement des infrastructures et les activités génératrices de revenus dans les villages environnants »**<sup>612</sup> (*The Citizen*, 18/06/2017).

Néanmoins, j'ai pu constater que les « bonnes relations » vantées par KVTC n'avaient de « bonnes » que le nom, et que le soutien au développement des infrastructures, ainsi qu'aux activités créatrices de revenus, ne fut pas significatif. Le programme de gestion participative des forêts fut davantage corrélé à la protection des plantations de teck de KVTC, qu'à la promotion d'une sensibilisation environnementale particulière, tout comme ce le fut pour la plantation de pins et d'eucalyptus Sao Hills :

« Le projet de gestion forestière participative (PFM) à la plantation forestière de Sao Hill a été mis en œuvre principalement pour freiner les départs de feu et l'empiètement des terres [sur la plantation mère] »<sup>613</sup> (Kangawale, 2018 : 25)

Les villageois rencontrés exprimèrent surtout un sentiment d'ostracisation, KVTC n'ayant que peu tenu compte de leurs besoins et de leurs revendications. C'est également l'impossibilité de pratiquer l'agroforesterie ou la culture intercalaire qui est problématique avec la présence de teck. Tous les villageois et fonctionnaires en charge de la vulgarisation agricole rencontrés nous ont affirmé qu'il était impossible de cultiver du maïs à proximité ou entre les arbres de teck. En effet, les champs à proximité des forêts se retrouvent asséchés, rendant impossible la pousse du maïs. En mars 2017, un fonctionnaire nous disait que certains villageois « pensent qu'il y a du poison dans les racines, et que ces

---

<sup>611</sup> [*Special report: Teak tree farming lucrative, but one should be patient*].

<sup>612</sup> [*The company maintains good relations with the local communities around the plantations and we have a number of initiatives where we support infrastructure development and income generating activities in the surrounding villages*].

<sup>613</sup> [*The Participatory Forest Management project (PFM) at the Sao Hill Forest plantation was implemented mainly to curb fire outbreaks and land encroachment*].



racines s'étendent bien au-delà de la propriété de KVTC» (Entretien à Milola, 14/03/2017).

La relation reste très conflictuelle avec l'entreprise, et l'absence de contrat de location des terres villageoises avec l'entreprise renforce le sentiment d'injustice. Par ailleurs, si le programme de gestion participative des forêts peut paraître prometteur, force est de constater qu'il a essentiellement pour visée la création de groupes de production de teck et d'une équipe de gardes forestiers. De fait, afin de percevoir les fonds alloués au développement au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), KVTC demanda à chacun des villages limitrophes de ses plantations de désigner deux personnes faisant office de gardes (« *Village Game Scout* » — VGS), payées chacune 150 000 Tsh par mois (environ 57,85 €). Les contrats <sup>614</sup> conclus entre KVTC et les villages concernés stipulent que chaque VGS est payé 5 000 Tsh (1,93 €) par jour, et que 2 500 Tsh (0,96 €) sont versés journalièrement à chaque village. La mission dévolue aux VGS consiste à surveiller les forêts qui bordent leur village, à s'assurer qu'aucun feu n'est allumé, et qu'aucune coupe de bois, aucune chasse ou cueillette ne sont pratiquées, dans l'aire de la plantation. Si les VGS constatent une pratique illégale, alors ils doivent la signaler au conseil de village, puis à la police du district (entretien à Magereza, 15/08/2016). Les contrats indiquent que de telles pratiques, si elles sont dûment constatées et signalées, entraîneront une diminution des fonds alloués au village concerné. On peut ainsi lire dans ces contrats :

«Le contrat de village est un accord de service entre la Kilombero Valley Teak Company (KVTC) et les villages participants à la protection/prévention des incendies, à l'entretien des frontières, à la prévention du braconnage et de l'exploitation forestière et au contrôle de l'empiètement sur la propriété de la KVTC » <sup>615</sup>.

S'agissant des frais de maintenance des frontières de la plantation, ceux-ci sont évalués à 75 600 Tsh par km (soit un total de 10 800 216 Tsh pour les 13 villages bordant

---

<sup>614</sup> Contrats liés à l'allocation des fonds de développement et non à une location foncière entre les parties.

<sup>615</sup> [*The Village Contract is a service agreement between the Kilombero Valley Teak Company (KVTC) and participating villages for the purpose of fire protection/prevention, boundary maintenance, poaching and logging prevention and encroachment control on KVTC property*].

les plantations, soit 4 192,75 € par mois pour les 13 villages, soit environ 322,5 € par mois et par village). S'agissant des fonds alloués aux villages, et comme nous l'indiquons plus haut, les contrats stipulent que : « tout agriculteur se trouvant sur les terres de KVTC sera contraint de partir et le village perdra 50 % de la prime allouée à l'empiètement des terres. Le pâturage des animaux domestiques est interdit » <sup>616</sup> (KVTC village contract : 2).

La responsabilité d'une gestion intervillageoise des frontières de la plantation, pose la question des conflits et des tensions préexistants, s'agissant des frontières villageoises :

« En raison de la confusion vis-à-vis des limites des villages, la compagnie considérera chaque village comme responsable des terres de la compagnie, indépendamment de la propriété de ces terres en termes de frontières villageoises » <sup>617</sup> (KVTC village contract : 2).

Tous les villages de cette région sont en butte à des conflits quant à la détermination de leurs frontières, conséquence de la subdivision de certains villages ou de la création de nouveaux villages. Les tensions se sont accentuées depuis le lancement du projet Land Tenure Support Programme, visant à formaliser les frontières des villages et à mettre en place un système de titrisation foncière des parcelles individuelles dans l'ensemble de la vallée.

Outre d'occulter les tensions foncières préexistantes, le projet de KVTC favorise la délation, la dénonciation de pratiques vues comme illégales, et renforce l'individualisation de la gestion de la biodiversité au profit de celles et ceux qui voudraient s'enrichir grâce de « bonnes relations avec M. H » (entretien à Iragua, 12/03/2017). Pour les individus qui dénonceraient des pratiques illégales, les contrats villageois prévoient un barème de bonus à leur allouer (**Tableau 20**) :

---

<sup>616</sup> [*Any farmers found on KVTC land shall be forced to leave and the village shall forfeit 50% of the bonus allocated to land encroachment. No grazing of domestic animals is allowed*].

<sup>617</sup> [*Due to the confusion with the village boundaries the company shall regard each village as responsible for the company land regardless of the ownership of this land in terms of village boundaries*].

**Tableau 20. Incitations à la délation et montant des amendes dans les contrats villageois de KVTC**  
(Source: KVTC Village Contract)

Offence	Amount in Tsh per incidence
Setting fire on the plantation	100,000/=
Illegal poaching of trees	100,000/=
Illegal hunting	50,000/=
Land encroachment	40,000/=

Les contrats prévoient également un barème de minoration des pourcentages des fonds alloués en fonction de la nature des infractions constatées : déplacement de balises ou chasse illégale, 75% de minoration ; pêche illégale ou récolte de bois de chauffe, 25% de minoration ; etc. (KVTC Village Contrat). La préservation de la biodiversité n'est ici participative que dans la mesure où elle implique la création d'une police villageoise, mais, dans les faits, cette « participation » n'est ni plus ni moins qu'une surveillance et une « criminalisation » de certaines pratiques. Ici, nous nous situons davantage dans un registre punitif que dans une incitation à la préservation des ressources et de la biodiversité. En outre, alors que KVTC met en avant son rôle dans la conservation de la biodiversité, les entretiens menés auprès des travailleurs de la plantation ont révélé que la compagnie s'était livrée à la coupe de bois endémiques. Un rapport établi par le projet KILORWEMP (Swertvaegher, 2016 : 46) souligne que l'arbre de teck pourrait être nocif pour les espèces halieutiques et que les « plantations de teck devraient être placées loin des zones de pêche »<sup>618</sup>. Alors que les plantations de KVTC sont situées sur le site Ramsar, en bordure des zones humides et du KGCA (**Carte 9**), les contradictions entre les différents acteurs qui se présentent chacun comme « acteur de la biodiversité », apparaissent au grand jour. Un autre rapport du MNRT et de la TAWIRI souligne ainsi

« Des routes de migration de la faune traversent la vallée et relient le parc national des monts Udzungwa et la réserve de chasse de Selous, tandis que d'autres routes sont utilisées par la faune pour se déplacer à l'intérieur du site Ramsar. [...] Un certain nombre de corridors sont signalés comme étant fermés en raison du développement des infrastructures, des activités

<sup>618</sup> [Teak plantations should be placed far away from fishing grounds].

humaines et de l'établissement de plantations de teck » <sup>619</sup> (URoT, MNRT, TAWIRI, 2011: 30-31).

Un villageois de Nakafuru nous disait en août 2016 que depuis la mise en place de la plantation,

« [l]a plupart des ressources naturelles ont disparu. Ils coupent beaucoup de forêts primaires et il n'en reste que peu ici ; Ils récoltent encore dans la forêt primaire et coupent les arbres. Certaines rivières ont diminué et d'autres ont complètement disparu » (Entretien à Nakafuru, 14/08/2016).

Une villageoise d'Iragua, situé un peu plus au sud, nous relatait que

« [l]a biodiversité a changé, les papillons, insectes, oiseaux, ils ne sont plus là. La forêt de Nambiga était un endroit spécial avec beaucoup de papillons. Aujourd'hui, la forêt est entourée de teck et nous pouvons voir que cet arbre est mauvais pour l'environnement. Il y a un déclin du nombre de poissons dans les rivières parce que les tecks sont sur les collines d'où viennent les rivières » (Entretien à Iragua, 15/08/2016).

Le programme de recherche Frontier Tanzania Savanna a également soulevé cette contradiction, et le risque lié à l'existence même d'une monoculture de teck pour les autres espèces endémiques (Bamford *et al.*, 2010).

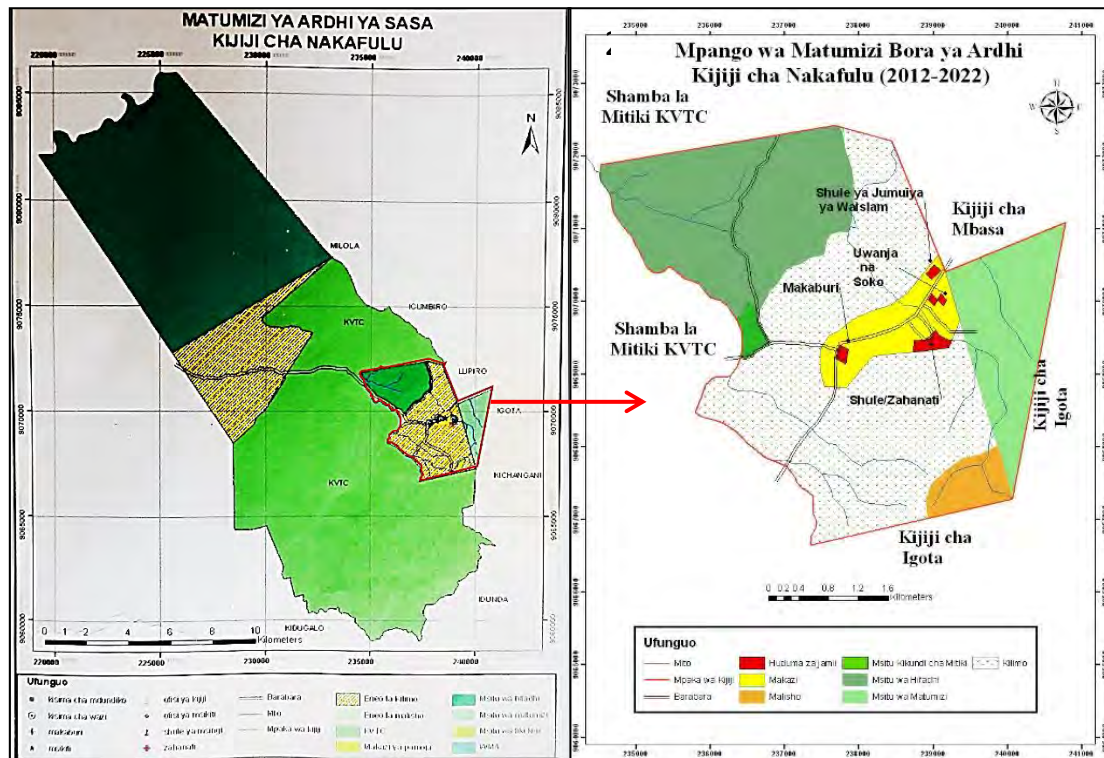
## **2. Les plans d'aménagement villageois autour de KVTC**

Les plans d'aménagement des villages financés par les entreprises qui investissent sur de grandes surfaces, constituent des outils efficaces d'exclusion des villageois de l'accès à ce qui constituait auparavant leurs terres. Comme nous l'avons vu s'agissant de la mise en place d'une aire de gestion « participative » des forêts, l'entreprise KVTC a également financé les plans d'aménagement des villages bordant ses plantations. La rhétorique sous-tendant la création de ces plans d'aménagement fut la diminution des

---

<sup>619</sup> [There are wildlife migration routes 31 across the valley linking Udzungwa Mountains National Park and Selous Game Reserve while other routes are used by wildlife to move within the Ramsar Site. [...] A number of corridors are reported to be closed (dead) due to infrastructure development, activities human activities and establishment of Teak plantations (Ramsar Site Project, 2006)].

conflits fonciers liés à des usages différents (pastoraux, agricoles) de la terre, mais ces plans s'avèrent surtout un moyen efficace de démarquer « noir sur blanc » la propriété de l'entreprise sur les terres villageoises.



Carte 26. Plans d'aménagement de Nakafuru en 2008 (à gauche) et en 2012 (à droite) (Réalisation : A. Blache, 2017 ; Source: Ulanga District Land Planning, 2016)

A Nakafuru, le plan d'aménagement financé par l'entreprise montre l'importance de la prépondérance de celle-ci dans la gestion de l'espace villageois. Lorsque l'on compare les plans de 2008 et de 2012, on observe d'une part la perte de l'accès aux espaces cultivables (en jaune sur le plan de 2008, en pointillés sur le plan de 2012), et d'autre part le retrait de la plantation de teck hors des limites villageoises. Cela pose question alors que l'entreprise prétend louer les terres aux villages.

La délimitation même des terres détenues par KVTC fait débat. En effet, certains anciens représentants villageois, présents lors de la rencontre avec les membres de KVTC, du district et du MNRT, dénoncèrent l'agrandissement de la plantation au-delà des limites arrêtées par l'ensemble des parties prenantes en 1992. Alors que les limites des plantations de KVTC sont déterminées par des balises disposées au sol et des linéaires sur les cartes, la compagnie construisit un dispositif anti-feu consistant en l'aménagement de tranchées

successives de 3 mètres de largeur, d'une route de 30 à 50 mètres de largeur, puis d'une autre tranchée de 3 mètres de largeur, entre les champs villageois et la limite de la plantation (entretien avec M.K., contractant de KVTC, Lupiro, le 13/08/2016). Cet espace (impropre à la culture), d'une largeur comprise entre 36 et 56 mètres pour un périmètre de 86,5 km (s'agissant de la plantation Nakafuru), et de 56,36 km (s'agissant de celle de Mafinji), est situé hors des limites de la plantation telles qu'arrêtées en 1992.

Si l'on effectue un calcul approximatif de la zone tampon, la superficie dont se sont retrouvés amputés les villages limitrophes des plantations de Nakafuru et de Mafinji, est comprise entre 311 et 484 ha (s'agissant de la plantation de Nakafuru), et entre 202,5 et 315 ha (s'agissant de celle de Mafinji), soit une surface théorique maximale de 830 ha <sup>620</sup>.

### ***3. Au-delà du foncier : la question du « développement » au travers de l'emploi à KVTC***

D'autre part, si l'entreprise se targue d'entretenir de bonnes relations avec les villageois et de participer au développement de la région grâce à la création d'emploi, la question des conditions de travail et de la nature même du travail mérite d'être analysée. L'entreprise emploie 300 travailleurs permanents et 300 saisonniers. Le salaire des travailleurs varie de 100 000 Tsh à 300 000 Tsh par mois (39 à 117 €/mois). Néanmoins, les propos recueillis par les villageois s'agissant des conditions de travail dans la plantation (et particulièrement s'agissant de la coupe du bois ou du travail dans la scierie), remettent en question le modèle de « responsabilité sociale » ou encore les « pratiques d'emplois éthiques » (KVTC, 2014 : 8) vantés par l'entreprise et soutenus par les autorités du district (Kisembo, 04/12/2017). Pour preuve, plusieurs villageois nous relataient les conditions de travail dans les plantations :

---

<sup>620</sup> Les calculs ont dans un premier temps été effectués à partir de la connaissance des périmètres de chacune des plantations via Google Earth puis, dans un second temps, à partir des formules utilisées pour un cercle puis un rectangle. Comparée à la surface des plantations, la représentation cartographique des zones tampons est très peu visible. Par ailleurs, les calculs sont approximatifs dans la mesure où les fichiers de formes obtenus du département cartographique du district d'Ulanga ne représentent pas exactement les limites réelles des plantations.

« Il y a plusieurs activités dans les plantations. Soit on coupe les feuilles, soit on doit couper le bois, soit on doit s'occuper d'épandre des herbicides. Moi je suis employé directement par KVTC, je travaille dans l'estate de Mafinji à Iragua. Je dois rester là-bas dans un camp de travailleur pendant une semaine, parce que c'est à 1h30 d'ici [Nakafuru]. Il y a à peu près 40 km. On doit payer le transport, c'est à peu près 4 000 Tsh pour y aller. Là-bas, on travaille de 7h30 à 16h. On a une pause de 12h30 à 13h30. Mais la compagnie ne nous donne pas à manger. On ne paye pas le loyer quand on est dans le camp, mais on est 6 personnes par chambre. Il n'y a pas de matelas, pas de moustiquaire, pas de nourriture, pas de transport. Ils nous donnent juste des médicaments si jamais on se blesse au travail. Il n'y a pas d'électricité et on utilise l'eau de la rivière pour nous nettoyer, pour boire, enfin tout ça. D'ailleurs, l'eau des rivières, elle est polluée. On le sait, puisque c'est nous qui mettons les produits sur les arbres. Mais on est obligée de boire cette eau-là quand même. [...] On est payé 4 000 Tsh (1,57€) par jour. En tout, ça fait 128 000 Tsh (50€) par mois. On est douze à vivre dans le camp. Et comme l'entreprise ne nous donne pas de nourriture, on s'organise. Chacun doit contribuer à hauteur de 15 kg de farine de maïs (15 000 Tsh – 5,91€), 4 kg de haricots (8 000 Tsh – 3,15€) et 2 000 Tsh (0,78€) de tomates pour un mois. Mais des fois, on n'arrive pas à finir le mois avec tout ça, alors on doit repayer. On s'arrange. [...] L'entreprise nous donne un casque, des vêtements, des chaussures et des outils » (Entretien avec NaT2., 56 ans, Nakafuru, 03/08/2016).

Alors qu'elle nous relatait les conditions de travail dans la plantation et l'organisation des travailleurs dans le camp, je demandai à la personne interrogée si le dialogue avec les dirigeants de l'entreprise était fréquent, aisé, et s'il permettait d'améliorer les conditions de travail. Cette personne nous répondit que les travailleurs tentèrent de faire valoir leurs revendications par l'entremise d'un syndicat, mais que toutes leurs demandes furent refusées :

« On s'est plaint au travers de la TPAO, un syndicat, on est allé voir Mr. Hans [Hans Lemm, directeur de KVTC] pour demander 28% d'augmentation du salaire. Hans a refusé et nous a promis qu'il augmenterait de 10% les salaires cette année [2016]. Mais pour l'instant rien n'a changé. L'année dernière, le salaire le plus bas était à 118 000 Tsh/mois [46,5€/mois]. [...] C'est comme de l'esclavage. Si vous pouviez voir les conditions dans lesquelles on dort et on vit là-bas, c'est comme s'il n'y avait pas de

gouvernement dans ce pays, ils n'ont aucun regard sur ce que fait la compagnie ! » (Entretien avec NaT2., 56 ans, Nakafuru, 03/08/2016).

Enfin, de nombreux villageois dénoncent le fait qu'aujourd'hui, une grande partie du travail est sous-traité à d'autres entreprises :

« [...] Après ça, ils ont commencé à planter des arbres pour délimiter les frontières et ensuite, ils ont commencé à nettoyer la terre, ils ont coupé tous les arbres qu'il y avait pour avoir une terre dénudée et pouvoir démarrer leur plantation. En 1993 ils ont commencé à planter le teck et en 1994 ils ont officiellement lancé la plantation dans tous les blocs qu'ils avaient. Cette année-là, ils avaient besoin de beaucoup de main d'œuvre. Mais ça n'a pas duré. Maintenant l'entreprise n'emploie même plus directement mais passe par un intermédiaire » (Entretien avec S.A.L., Nakafuru, 03/08/2016).

Les agissements de KVTC, qu'il s'agisse des fonds d'aide au développement, des conditions de travail, de la dégradation des routes, de la perte d'accès à la terre, ou de l'impossibilité de cultiver du maïs à proximité du teck, ont amené les dirigeants des villages limitrophes aux plantations de la compagnie à s'organiser. Ainsi, dans le village d'Iragua, un représentant du village et un membre du conseil de village me confiait :

« Quand KVTC est arrivé, ils ont pris la terre de beaucoup de personnes ici dans le village. Certains ont résisté et ils ont été embarqués à la prison de Mahenge. Des villageois cultivaient dans la zone de Mgombalenga, et pareil, ils ont été chassés. Près de la moitié du village de Mageza [ancien hameau d'Iragua] a été chassé. Ici, on n'a pas été beaucoup touché, mais les représentants d'avant n'avaient pas pensé à l'augmentation de la population. KVTC nous avait promis qu'ils construiraient une école, des routes, un dispensaire, et qu'ils construiraient une usine de transformation dans le village. Peu de temps après, on a réalisé que ce n'était pas vrai. Et comme KVTC n'avait pas fourni tout ça, ils nous ont proposé les fonds d'aide. Ils nous ont promis un montant annuel, mais avec beaucoup de restrictions. Et ils n'ont fait que contribuer à 30 % de la construction de la maison pour les enseignants. [...] Au début, quand KVTC était arrivé, ils nous disaient que les gens pourraient continuer à cultiver dans les vallées. Mais maintenant, alors qu'ils ne plantent pas de teck, on n'a pas le droit d'y aller quand même. Et la carte que vous voyez là [*carte de la plantation de Mafinji affichée au mur de la mairie du village, comme dans tous les autres villages limitrophes*], elle vient d'où ? Nous on n'a jamais dit oui pour tout ça. On est complètement encerclés par le teck. [...] Maintenant, on ne veut plus entendre parler de KVTC. Les représentants des villages qui bordent KVTC ont décidé de s'unir contre KVTC. On a écrit



une lettre, on est allé jusqu'au Ministère mais rien n'a changé. Les gens du village veulent couper la route des camions de KVTC qui repartent avec tous les bois vers Mavimba. » (Entretien A.D.M., 49 ans, membre du conseil de village, Iragua, 15/08/2016).

Encore une fois, comme dans le cas des autres investissements sur lesquels j'ai pu enquêter, les villageois ne restent pas sans agir face aux expulsions, aux promesses non tenues de « développement » ou encore face aux mauvaises conditions de travail, les tentatives de résistance et d'appels aux autorités administratives à des échelons supérieurs, ou aux médias sont quasiment vaines. Pour conclure cette section relative à l'investissement dans l'arboriculture dans le cadre plus global d'une économie verte, intéressons-nous brièvement au cas des plantations de pins et d'eucalyptus de Green Resources et de Mufindi Paper Mills.

\*\*\*\*\*

L'exemple de l'entreprise Norvégienne Green Resources en Tanzanie est emblématique de ce système de compensation carbone par la reforestation et la vente de crédits carbone. Cette entreprise a acquis plus de 34000 ha de terres au sud de la Tanzanie dans les années 1990. L'idée promue est la reforestation par la plantation de pins et d'eucalyptus sur des terres considérées comme dégradées ou déforestées. L'entreprise est financée par plusieurs investisseurs internationaux, fonds de pension, banques d'investissements publiques ou privés.

Par ailleurs, au travers de cet investissement, de nombreuses entreprises extractives ou de transport achètent des crédits carbone, pour compenser leurs émissions de GES. C'est le cas par exemple de la British Petroleum qui a acheté 8500 TCO<sub>2</sub> CC en 2011-2012, de Nexans qui a acheté 6800 TCO<sub>2</sub> CC en 2010 ou encore de FedEx Corporation, qui a acheté 2000 TCO<sub>2</sub> CC en 2012 sur le marché carbone. Soulignons ici l'aspect de « greenwashing » de la compensation pour ces entreprises qui ont une stratégie forte de communication visant à verdir leur image et leurs activités polluantes.

L'entreprise Green Resources affiche également sa RSE par la promesse du transfert de 10% des crédits carbone vendus aux villages impactés. Mais la réalité observée sur le terrain est bien différente. Comme on le voit sur la **Carte 27** et la **Photo 12**, les surfaces acquises par l'entreprises Green Resources représentent jusqu'à plus de 70% des villages dans lesquelles elle a investi. Par ailleurs, plus de vingt ans après le début des

opérations, les entretiens avec les villageois ont révélé des déceptions et des mécontentements forts concernant les promesses d'aide au « développement ». En effet, alors que l'entreprise promettait 10 % des revenus issus de la vente de crédits carbone au bénéfice des communautés locales, les retombées économiques dans les villages restent minimales. Les aides promises au développement (l'école, électricité, emplois) également sont infimes voire inexistantes.

Il convient également de souligner la présence à proximité (bien qu'en dehors du district de Kilombero) des plantations de Green Resources Ltd., de plantations de thé et d'une forêt appartenant à Unilever (Unilever Tea Estates). Les affluents de la rivière Kilombero trouvent leurs sources dans les montagnes Udzungwa et les montagnes de Mahenge. La mise en réserve de ces montagnes a été justifiée par la nécessité de protéger les sources d'eau, mais les plantations de pins et d'eucalyptus posent question quant à l'usage des sols dans les montagnes. Enfin, de même que le teck, le pin et l'eucalyptus ne sont pas endémiques de Tanzanie, et ces espèces nécessitent l'usage important d'engrais et pesticides, et acidifient les sols, polluent les rivières. Le directeur forestier de l'entreprise de transformation de papier Mufindi Paper Mills (qui a également acquis 10 000 ha de terres dans cette région via l'entremise de Green Resources) nous donnait lui-même son point de vue :

« D'ici dix ans, le sol sera complètement appauvri. Nous sommes obligés d'utiliser des engrais. Les engrais coulent dans les rivières. Et c'est vrai que nous utilisons beaucoup d'eau. Mais pour faire du papier, le pin et l'eucalyptus, c'est bien. Il pousse vite » (Entretien MA. MPM, Mgololo, 19/08/2016).

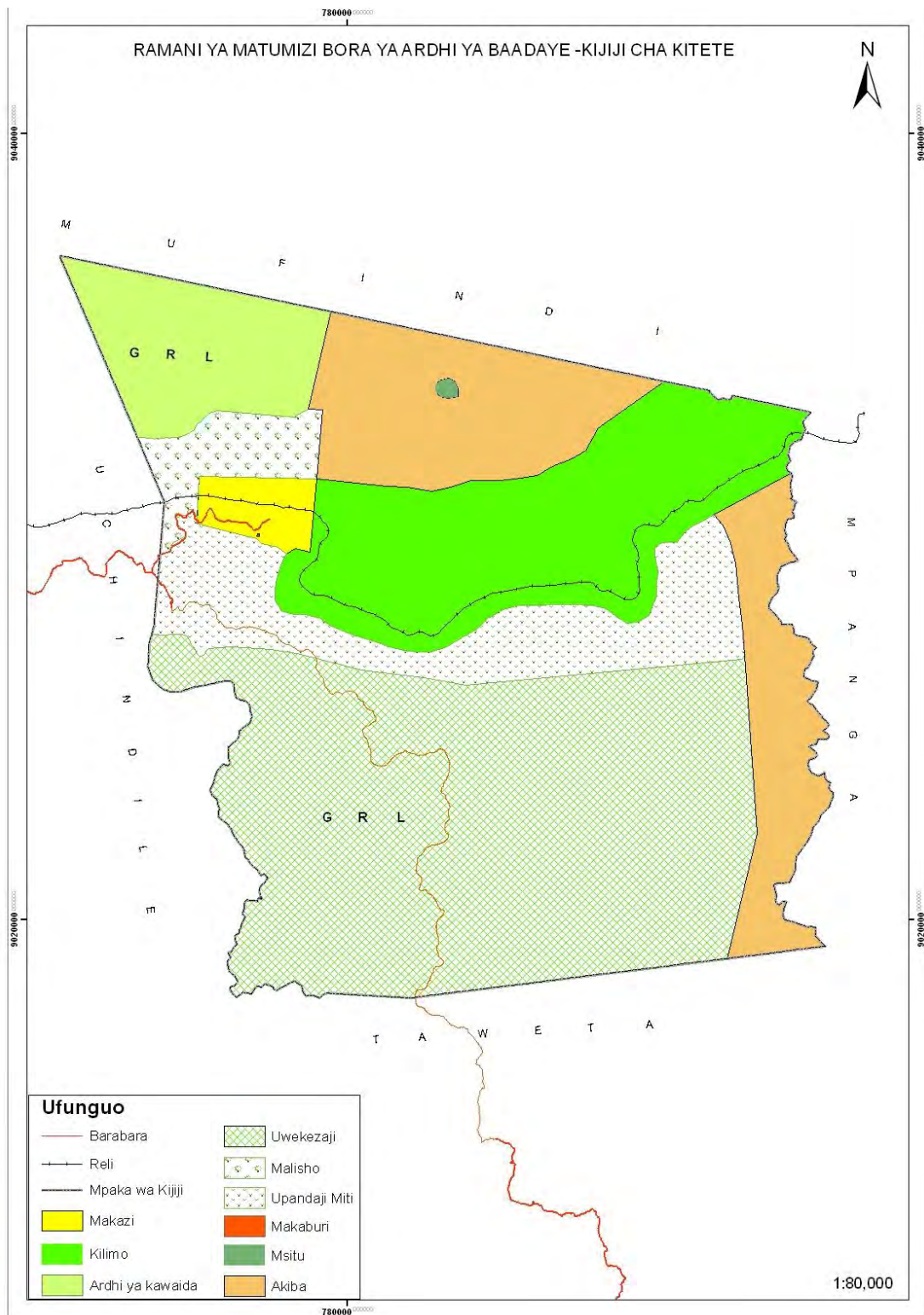
On voit ici la primauté de la question du profit et de la rentabilité à court terme sur la question de la durabilité et de la responsabilité écologique de ces entreprises pourtant conscientes du danger de ces espèces. Cet exemple nous montre ainsi les dérives de la compensation carbone par la reforestation et les dangers intrinsèques à sa mise en place, pour les populations locales, et les écosystèmes.

Un instituteur du village d'Uchindile me faisait également part de ses craintes quand au devenir des terres dans la région autour de Green Resources et de Mufindi Paper Mills :

« D'ici quelques années, il n'y aura plus de terre disponible pour l'agriculture. MPM donne gratuitement 400 000 semis chaque année aux producteurs sous-traitants. Ca fait partie du programme PFP. Mais le problème, c'est que les villageois préfèrent faire pousser des eucalyptus, parce qu'il ne faut que huit ans. Seulement, avec l'eucalyptus, on ne peut pas produire de culture vivrière, ni entre les arbres, ni après la coupe des arbres. Parce que l'eucalyptus a besoin de beaucoup de substances nutritives. Et il sécrète beaucoup d'acide, ce qui détruit les sols, la microflore fongique du sol, et après on ne peut rien faire pousser dessus. Aujourd'hui, personne ne s'est préoccupé par le futur des enfants, personne ne fait attention à l'environnement. On nous dit 'plantez ces arbres, vous serez riches', alors tout le monde se met à planter des arbre » (Entretien avec M.P., Uchindile, 19/08/2016).

Enfin, un autre souci majeur lié à la plantation de pins et d'eucalyptus réside dans la diminution des débits fluviaux. A ce propos, un « ancien » du village d'Uchindile, qui possède 15 ha d'eucalyptus, me faisait part de sa crainte concernant la diminution des débits dans les rivières alentours :

« Certains producteurs plantent des arbres près des rivières. Mais le principal problème, c'est que la rivière est en train de s'assécher. Même les spécialistes de GRL leur ont dit de ne pas planter trop d'arbres près des rivières, parce que ce n'est pas bon. La loi dit qu'on ne peut pas cultiver ni planter à moins de 60 m de la rivière. Mais les gens ne respectent pas cette règle. Avant les rivières étaient vraiment pleines, maintenant il n'y a quasiment plus rien ! Et c'est vrai que les gens aiment l'eucalyptus. Ça pousse vite. Moi aussi, j'en fais pousser. Mais dès qu'on en fait pousser, ça entraîne des problèmes, notamment par rapport à la nourriture. On ne peut rien faire pousser pour les repas. Et personne ne nous dit ça, même pas le gouvernement ! GRL non plus ne nous a pas prévenu des dégâts sur l'environnement. Donc maintenant, on sait que la terre ne sera plus fertile, donc on dépendra de GRL pour continuer à avoir des semis, et des pesticides ! » (Entretien avec Mzee U.O., Uchindile, 20/08/2016)



Carte 27. VLUP du village de Kitete indiquant les plantations détenues par Green Resources Ltd. (GRL), financé par GRL (Source: Kilombero District Land Use Plan - Kitete VLUP, 2009-2019: 38)



Photo 12. Carte topographique du village d'Uchindile comportant les délimitations de Green Resources et de Mufindi Paper Mills (Source: photo prise à la mairie d'Uchindile, 20/08/2016)

La direction de l'usine à papier Mufindi Paper Mills (la plus grande usine à papier d'Afrique de l'est) (GRAS, 2011), créée en 1978 et rachetée par le groupe indien Rai en 2005, a également acquis, grâce à une coopération avec Green Resources, 10 000 ha de terres à Uchindile, le village ayant vu plus de 70% de sa surface transformée en plantations de pins et d'eucalyptus (**Photo 12**). Ces transferts fonciers furent subordonnés à la participation de Green Resources au développement local des villages concernés. Plus de vingt ans après le début de l'exploitation des plantations, les villageois et leurs représentants demeurent sceptiques. Les retombées annoncées (aide financière à la scolarisation, fourniture d'électricité, d'emplois, etc.) sont minimales. À travers les entretiens menés avec les villageois, on devine des déceptions et une amertume certaines, que l'on ressent également à l'échelle des autorités du District. Outre l'expansion de la superficie des plantations, la pression foncière s'accroît dans les interstices. Elle est d'autant plus forte que les programmes d'appui à la production de bois incitent de nouveaux investisseurs à étendre leur production, alors même que la dégradation des sols par ces types d'arbres (pins, eucalyptus ou teck), remet en cause la durabilité des exploitations.

## Conclusion du Chapitre 2

Au travers des cas étudiés dans la vallée du Kilombero, plusieurs éléments permettent de montrer que, malgré les différentes cultures et formes de réserves environnementales, les transferts fonciers sur de grandes surfaces posent soucis quant au devenir des populations locales. Dans tous les cas, la question du consentement des populations à transférer la terre à un investisseur a été particulièrement problématique. Il n'y a que peu de négociations et les annonces d'expulsion et de déplacement se font souvent de manière rapide et violente. Que ce soit dans le cas de KPL ou d'Illovo, les récits de personnes ayant été expulsées en pleine nuit, par des forces de police et des bulldozers raisonnent d'un bout à l'autre de la vallée. Pour les plantations de teck KVTC ou de pins et d'eucalyptus Green Resources, c'est avant tout la méconnaissance des contrats de transfert foncier qui prévaut. Malgré tout, dans tous les cas, les cartes et des plans d'aménagement villageois par le gouvernement et les entreprises sont des outils de dépossession qui assoient de façon efficace la légitimité de la présence de l'investisseur et des objectifs du gouvernement. Aujourd'hui, lors de transferts internationaux de contrôle et d'accès à la terre, les représentants des villages, des districts et des régions sont des

intermédiaires clés pour les acteurs extérieurs voulant investir. Se joue alors dans une « arène politique » de nombreuses formes de cooptation, de clientélisme, de jeux de discours reprenant la dialectique d'un développement « endogène et participatif », mais aussi des conflits, des formes de résistance variées.

Par ailleurs, le modèle promu de production sous-traitante par les petits producteurs est décliné sur l'ensemble des sites étudiés. Si les productions de riz autour de KPL peuvent être vendues à d'autres acheteurs, ce n'est pas le cas pour la canne à sucre autour de KSCL. Le teck peut également être vendu à d'autres acheteurs, mais la valeur de ce bois et le prix des conditions de transport amènent les producteurs à préférer la vente à l'entreprise, plus proche. Ce n'est malheureusement pas toujours possible, l'entreprise n'ayant pas nécessairement besoin de bois supplémentaire. La dépendance envers les plantations mères se révèle à la fois dans la fixation des prix d'achat des productions, mais aussi lorsqu'est mis en place un système de prêt, en échange de semences ou de semis, d'intrants chimiques ou de matériel agricole. Ces programmes d'agriculture sous contrat participent d'une différenciation sociale, et particulièrement dans le cas de cultures non vivrière, car le manque de capitaux nécessaires à la production, qu'ils soient fonciers ou financiers, entraîne les producteurs les plus pauvres et précaires à devoir quitter les programmes, ou à louer leurs terres à des investisseurs plus riches. Le prix de location des terres dépend de la localisation par rapport à la plantation et aux moyens de transport. Autour des deux plantations (KSCL et KPL), l'augmentation des prix d'achat et de location des terres depuis leur mise en place est significative de ce nouveau marché foncier.

Enfin, la question de l'emploi mise en lumière dans chacun des sites révèle la précarité des conditions de travail, la difficulté des tâches et des activités demandées, ainsi que la faiblesse des rémunérations. Les contrats saisonniers, quotidiens ou hebdomadaires ne permettent pas d'assurer une stabilité financière. Par ailleurs, la question de l'emploi des travailleurs migrants a été soulevée de façon similaire dans les plantations de KPL et de KSCL, les habitants locaux dénonçant les différences de salaires entre eux et « les autres ».

Pour conclure, la question de la pollution environnementale, pourtant au cœur des discours des entreprises a été mise en avant par les villageois, dans tous les cas et pour toutes les cultures.

## CONCLUSION DE LA PARTIE III. AMBIGUÏTES ET CONTRADICTIONS DU « CAPITALISME VERT »

### 1. *SAGCOT : les liens entre plantations et réserves*

Le corridor permet d'observer la complexification du système d'acteurs dans la production de l'espace. La densification des liens entre acteurs privés, acteurs publics, nationaux comme internationaux se matérialise dans la conception même du programme dit de « modernisation agricole verte ». Au travers de cette densification, ou ramification du réseau d'acteurs, nous pouvons observer une consolidation de la place et du pouvoir de certains des acteurs historiquement présents dans la vallée (par exemple le CDC, certains entrepreneurs auparavant assignés à des charges administratives mais qui ont pu acquérir des terres pour leur propre bénéfice). Nous observons également une hybridation des stratégies d'actions, ainsi qu'une intervention de nouveaux acteurs dans des réseaux de plus en plus complexes. Le maintien des acteurs « historiques » - ayant eux-mêmes mutés durant le tournant colonial, dans le contrôle de l'agriculture tanzanienne, et l'introduction de nouveaux acteurs « nationaux » et « internationaux » font tout autant partie de cette continuité du modèle de développement colonial et postcolonial. Ils reproduisent les pratiques et les discours relatifs à une agriculture intensive productive ou de conservation de la nature.

Tout comme durant la période Ujamaa ou plus encore durant les années 1980s, les liens entre les acteurs financiers tels que le Commonwealth Development Corporation, la Banque mondiale, les fonds de développement des gouvernements Européens, l'Union Européenne et l'USAID, se renforcent. Ces acteurs financent à la fois des projets des grandes plantations monoculturelles et à la fois les réserves environnementales. La densification des relations entre acteurs du secteur privé et public, se meuvent dans des toiles de plus en plus alambiquées. Ceci montre l'ampleur de la complexité des relations entre les acteurs à des niveaux institutionnels multiples et parfois enchevêtrés, notamment par le truchement des ONGs visant à la promotion d'investissements privés pour la conservation, comme c'est le cas pour la majorité de la direction de KPL (**Annexe 15**).



On constate également que l'entreprise KVTC est en relation étroite avec Green Resources, elle-même liée à Rai Group qui contrôle Mufindi Paper Mills. De plus, Hans Lemm, directeur de KVTC de 2008 à 2019, est devenu directeur de Green Resources Ltd. en avril 2019 <sup>621</sup>. Les deux entreprises travaillent étroitement avec des programmes de conservation, ainsi qu'avec la Belgium Tanzania Cooperation aux fins de la mise en place du programme KILORWEMP, et sont toutes deux partenaires du SAGCOT. En outre, elles collaborent dans le cadre des programmes de gestion participative de la forêt ou encore les WMA bordant le Selous et le KGCA.

De plus, l'un des concessionnaires de la KGCA, la Kilombero North Safaris Ltd., qui opérait déjà pendant la colonisation a transformé 500 ha de blocs de chasse en une plantation de riz après la réduction du nombre d'animaux dans les années 1980. En 1999, une partie de la concession de Kilombero North Safaris Ltd. fut transformée et enregistrée sous le titre de société Kilombero Farms Ltd. <sup>622</sup>, par un Tanzanien, lequel travaillait auparavant comme comptable pour l'investisseur canadien (entretien à Ihenga, juin 2016).

Depuis la Conférence de Rio+20, les politiques de développement promeuvent des « investissements responsables et durables », en incluant un volet environnemental dans les programmes de modernisation agricole (SAGCOT), dans le cadre des Mécanismes de Développement Propres (Clean Development Mechanisms - CDM), ou encore dans le cadre des initiatives REDD+. On retrouve ainsi des groupes de travail communs entre l'IUCN, le SAGCOT et le Tanzania Forest Dialogue (TFD), à l'exemple du *Land Use Dialogue* (LUD) pour une « transformation agricole verte inclusive et durable », ou de la promotion du « *conservation business* » pour une « *green Revolution* ».

Ainsi dans le cadre du SAGCOT, les zones inondables du cluster Kilombero sont présentées comme un « potentiel pour des projets d'irrigation à grande échelle » alors qu'elles sont définies comme site Ramsar, excluant les éleveurs d'aires de pâture, et les paysans de champs à cultiver. On a vu par ailleurs que le programme SAGCOT comporte

---

<sup>621</sup> Avant de travailler dans le secteur forestier en Afrique, Hans Lemm avait obtenu le diplôme d'ingénieur des mines et avait travaillé pour l'entreprise minière Placer Dome en Papouasie-Nouvelle Guinée, en Australie et en Afrique du Sud (<https://ceo-roundtable.co.tz/member/green-resources-as/>, consulté le 10/12/2020).

<sup>622</sup> Parfois désignée comme « Mofu Farms » dans certains documents administratifs.

un volet environnemental, auquel s'est associé la coopération belge pour la mise en place de l'Aire de chasse contrôlée du Kilombero (KGCA). Ainsi, les membres du SAGCOT soulignent l'importance de la présence d'aires protégées dans la vallée du Kilombero (**Tableau 21**). Si le gouvernement soulignait déjà en 2012 (SAGCOT, 2012e : 53-55) le manque de disponibilité des terres dans la vallée, il met en avant les risques environnementaux liés aux futurs investissements. Dans un autre document du SAGCOT de 2013, le gouvernement stipule clairement que :

« [L]es scénarios de tableaux modélisant les changements agricoles dans la vallée du Kilombero confirment **les fortes pressions existantes sur les ressources naturelles : il y a peu de terres inutilisées** ; l'accroissement démographique transforme rapidement les terres villageoises restantes en cultures ; les pâturages et l'approvisionnement en bois de chauffage sont déjà des **problèmes critiques** dans certains endroits ; le **débit des rivières en saison sèche ne permettra pas l'expansion prévue des irrigations**, sauf en cas de construction de barrages et, en tout état de cause, **l'irrigation à grande échelle aura des répercussions négatives importantes sur l'hydrologie et l'écologie, en consommant l'eau et en polluant par des produits et des déchets agricoles** » <sup>623</sup> (SAGCOT, 2013b :7).

---

<sup>623</sup> [*Spreadsheet scenarios modelling agricultural change in the Kilombero Valley confirm the high existing pressures on natural resources: there is little unused land; population increase is rapidly converting remaining village land to crops; grazing land and fuelwood supplies are already critical issues in some areas; dry season river flows will not support the planned irrigation expansion unless storage dams are built; and in any case large-scale irrigation development is likely to have significant negative hydrological and ecological effects through consumptive use of water and contamination by agrochemicals and wastes*].

**Tableau 21. Part des terres mises en réserves (villageoises et gouvernementales) dans le cluster Kilombero (Source : SAGCOT, 2012e : C-13)**

Aires de conservation	Description	Aire en ha	% du total des terres
Réserves forestières	Treize réserves forestières, appartenant principalement à des <u>villages</u> .	112 440	20,4 %
Réserve de gibier / site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO	La Réserve de gibier de Selous, l'une des plus grandes zones sauvages restantes avec de nombreuses populations d'espèces de gibier.	8 850	1,6 %
Parcs nationaux	Le Parc national de Mikumi, contigu à la Réserve de Selous, abrite de grandes populations de gros gibier, et le Parc national Udzungwa est connu pour la biodiversité de ses forêts humides de hautes terres.	125 890	22,9 %
Site Ramsar de la vallée du Kilombero	Couvre la zone humide et certaines parties de la plaine inondable environnante qui constituent un habitat essentiel pour les espèces indigènes et menacées.	255 640	46,4 %
<b>Total des aires de conservation</b>		502 820	<b>91,4 %</b>
<b>Total des terres</b>		550 400	<b>100 %</b>

Enfin, si les documents du SAGCOT montrent que les objectifs mêmes de ce programme apportent un risque de dégradation environnementale, une autre institution gouvernementale émet également des réserves, ce qui illustre les contradictions intrinsèques au modèle de développement porté par un même gouvernement. Ainsi, le MNRT souligne que :

« [...] ces dernières années, le gouvernement a pris l'initiative de fournir des intrants agricoles (produits chimiques et engrais) en réponse à la stratégie Kilimo Kwanza dans le but de faire de la région une source clé de nourriture pour le pays. Ce risque de pollution augmente les menaces vis-à-vis de la conservation de la faune sauvage, des zones humides et des communautés en aval » <sup>624</sup> (URoT, MNRT, TAWIRI, 2011 : 38).

L'évolution historique des enclosures dans la vallée du Kilombero montre en effet un accroissement des surfaces mises en culture sur de grandes surfaces, qui s'est couplée à l'augmentation du nombre de mises en réserves (**Cartes 28**). La pression démographique

<sup>624</sup> [...] *there has been a move in recent years by the government to provide agricultural inputs (chemicals and fertilizers) as a response to Kilimo Kwanza strategy for the purpose of making the region a key source of food for the country. This possibility of pollution increases threats to wildlife conservation, to wetlands and downstream communities*].

associée à la multiplication des réserves amènent à considérer la situation foncière plus que critique dans cette région de la Tanzanie (**Carte 29**).

Malgré tout, et en contradiction avec les propos tenus en 2013, le gouvernement tanzanien annonce en 2018 le lancement officiel du « cluster Kilombero », en mettant en avant la valorisation des grandes infrastructures et la conservation de l'environnement, au travers d'une rhétorique inclusive et durable d'une « révolution verte » :

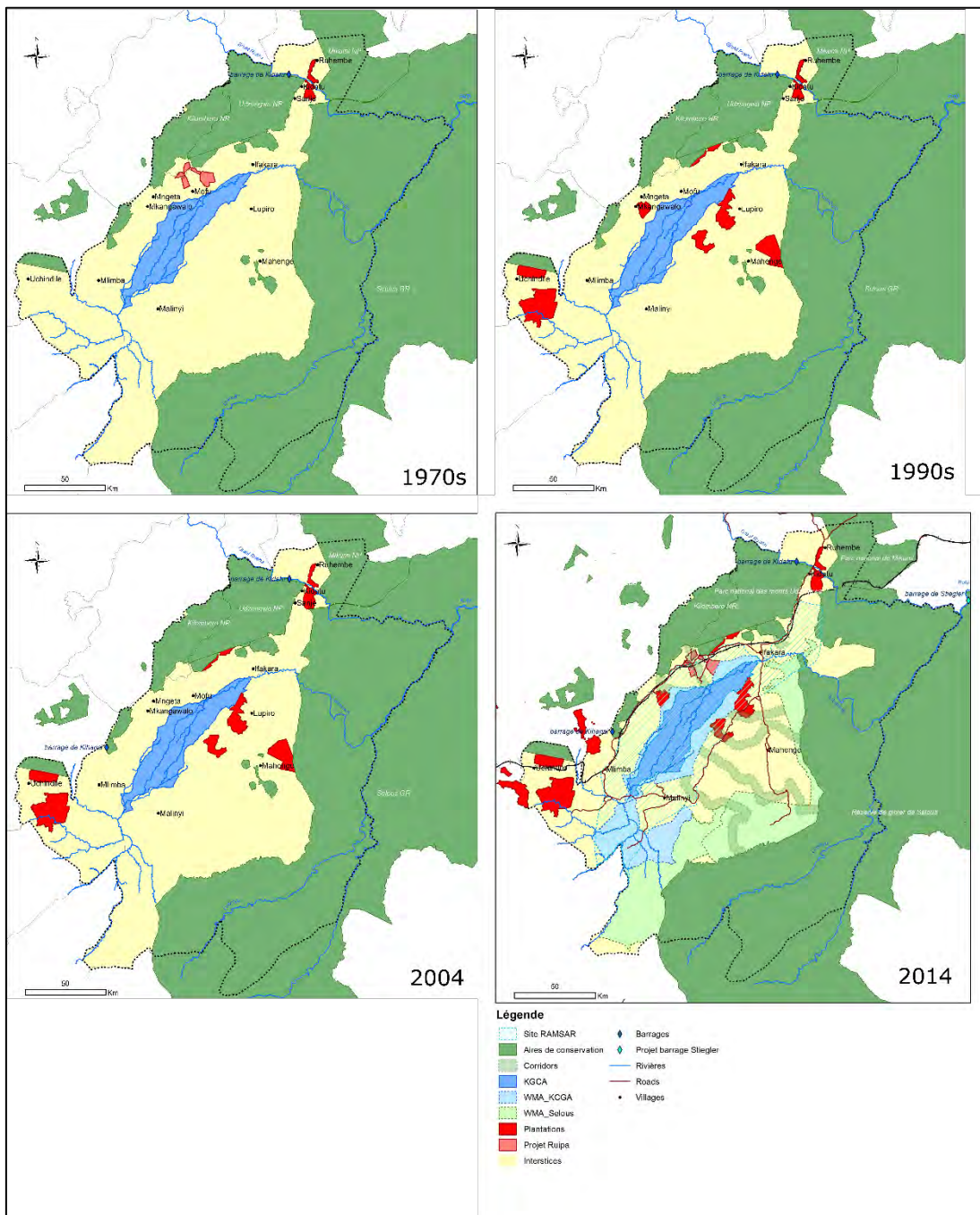
« Aujourd'hui, 19 novembre 2018, le Centre SAGCOT Ltd. a le plaisir d'annoncer le lancement du troisième cluster du Corridor de croissance agricole du sud tanzanien (SAGCOT) - Kilombero Cluster - couvrant la région de Morogoro, qui ouvre la Tanzanie à de nouveaux **investissements agricoles inclusifs et durables**.

Le lancement du cluster de Kilombero nous rapproche de la réalisation des objectifs de l'initiative SAGCOT : contribuer à **la sécurité alimentaire** et à **la nutrition nationales**, promouvoir **des agro-industries inclusives** et, surtout, garantir **des investissements durables** qui **préservent l'environnement**. Les investissements dans le cluster de Kilombero seront soigneusement engagés pour **veiller à la préservation de la flore et de la faune naturelles, des ressources en eau et des autres ressources naturelles de la région** » <sup>625</sup> (Site internet du SAGCOT, consulté le 01/02/2020 <sup>626</sup>).

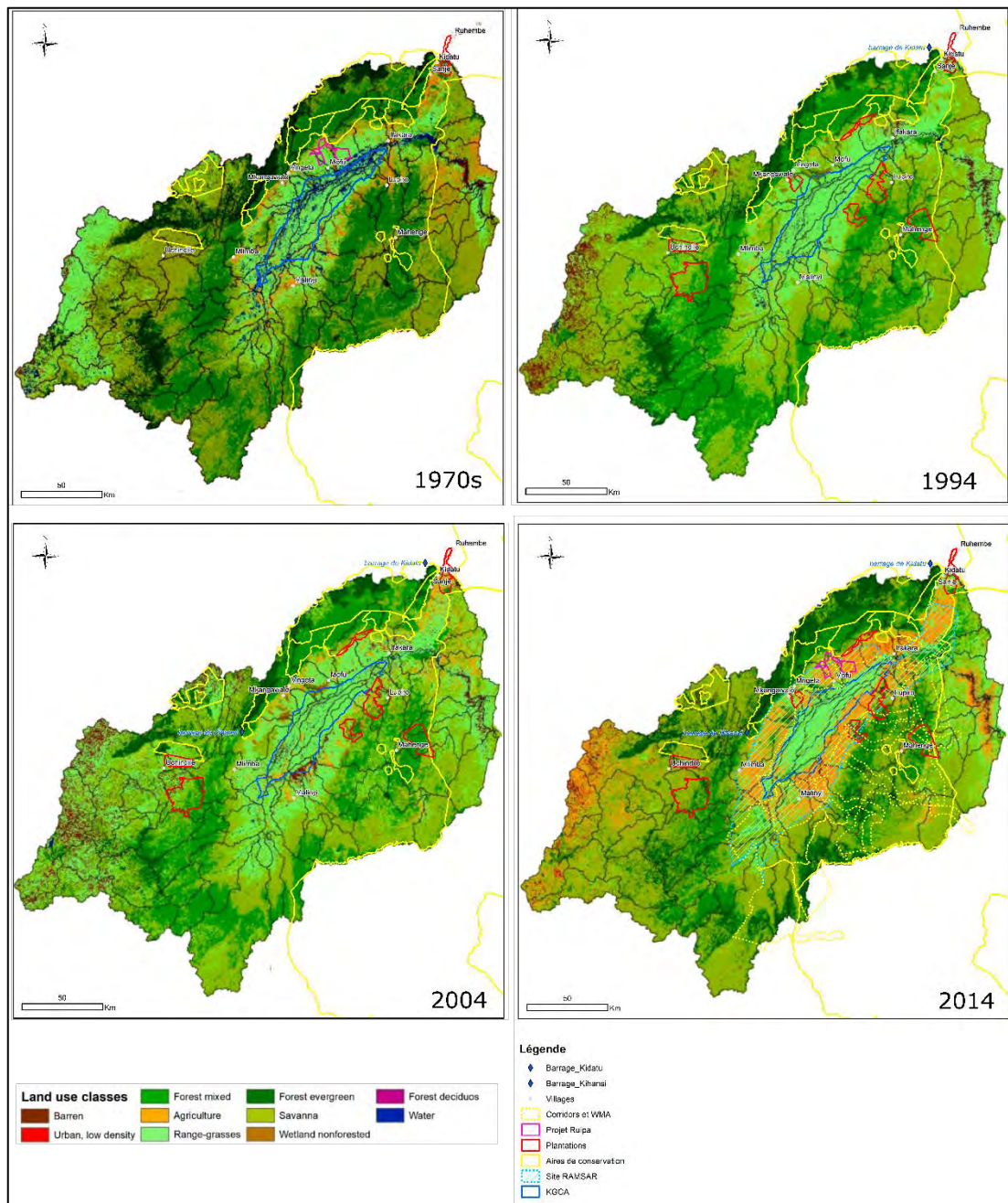
---

<sup>625</sup> [Today, 19th November 2018, the SAGCOT Centre Ltd is pleased to announce the launch of the third Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania (SAGCOT) Cluster – Kilombero Cluster – covering the region of Morogoro, which opens up Tanzania to further inclusive and sustainable agricultural investment. The launch of Kilombero Cluster takes us one step closer to realising the SAGCOT Initiative goals; to contribute to national food security and nutrition, promotion of inclusive agribusinesses and most importantly – ensure sustainable investments which conserve the environment. Investments in the Kilombero Cluster will be keenly employed to ensure the preservation of the areas of natural flora, fauna, water resources and other natural resources].

<sup>626</sup> <https://sagcot.co.tz/index.php/a-boost-for-agriculture-in-tanzania-with-the-launch-of-the-sagcot-kilombero-cluster/>.



Carte 28. Evolution des enclosures dans la vallée depuis les années 1970 (Réalisation : A. Blache, 2019)



Carte 29. Evolution des enclosures sur l'évolution du couvert et de l'usage des sols dans la vallée depuis les années 1970 (Réalisation : A. Blache, 2019 ; à partir de Näschen *et al.*, 2019)

En 2002, la convention du site Ramsar de la vallée du Kilombero (MNRT, RAMSAR, 2002 : 9) craignait déjà une expansion des usages de la vallée dans la plaine inondable, alors même que la population était estimée à 280 197 personnes :

« [L]a majeure partie de la population estimée à **280 197 personnes** [en 2002] est confinée dans une bande de **858 850 ha de terres** arables mixtes,

de zones humides et de forêts de Miombo. La seule possibilité d'expansion est dans la plaine inondable ou au sud-ouest le long de la vallée »<sup>627</sup>.

Aujourd'hui, alors que les projections démographiques prévoient un doublement de la population (portée à 1 548 215 personnes) dans la vallée d'ici à 2036, les nouveaux programmes de développement agricole soulèvent la problématique de l'usage des sols et de la rareté grandissante des ressources en terre et en eau dans le futur, dans des interstices de plus en plus minces. La conclusion de l'étude de Näschen *et al.* (2019) est une forme d'alerte s'agissant du projet d'intensification agricole du SAGCOT :

« Concernant le projet envisagé de développement du riz à grande échelle du corridor de croissance agricole sud tanzanien (SAGCOT), la plaine inondable pourrait être transformée en riziculture plutôt qu'en terre de culture, ce qui influencera grandement l'évapotranspiration »<sup>628</sup> (Näschen *et al.*, 2019 : 21).

Ces auteurs soulignent enfin que « la conversion des prairies en terres cultivées dans le corridor de croissance agricole [aura] également un impact négatif sur la qualité de l'eau, ce qui est un autre aspect important pour l'étude des zones humides »<sup>629</sup> (*ibid.*, 2019 : 21). Dans la même lignée, N.K. Msofe *et al.* (2019) font également part de leurs inquiétudes s'agissant du recours accru aux pesticides et aux herbicides chimiques, ainsi qu'aux conséquences liées à l'augmentation du nombre de grandes plantations mettant en place des programmes d'agriculture sous contrat. D'après ces auteurs, cela pourrait dans le futur, amener davantage de personnes à investir dans la vallée, et par conséquent favoriser une croissance démographique encore plus importante, alors que le taux de croissance annuel y est déjà de l'ordre de 3,9 % par an, par opposition au taux de croissance moyen annuel (2,7 %) de l'ensemble de la Tanzanie.

---

<sup>627</sup> [The bulk of the estimated population of 280,197 people [in 2002] is confined to a strip of 858,850 ha of mixed arable land, wetland and Miombo woodland. The only room for expansion is into the floodplain or southwest along the valley].

<sup>628</sup> [For the envisioned large-scale rice schemes of the Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania (SAGCOT) plans, the floodplain could be modified into rice instead of agricultural land use, which will influence evapotranspiration significantly].

<sup>629</sup> [The implicated conversion from grassland to cropland in the growth corridor additionally affects water quality negatively, which is another important aspect when investigating wetlands].

## ***2. Dans et au-delà des aires de conservation : barrages hydroélectriques, exploitations minières et gazières***

Les liens entre réserves environnementales et projets de « développement » s’observent notamment dans les interstices de la conservation, où vivent 772 660 personnes (URoT, 2016b). Les contradictions sont poussées jusque dans les plantations de pin et d’eucalyptus, qui selon les dires mêmes du responsable des forêts de Mufindi Paper Mills, amèneront d’ici quelques années, un assèchement total des rivières dans les montagnes, à un appauvrissement des sols, ce qui aura des conséquences directes sur l’approvisionnement en eau de la vallée du Kilombero et de tout le bassin Rufiji. Les plantations de teck dans la plaine sont également problématiques car elles sont très demandeuses en eau, comme le pin et l’eucalyptus (Scott and Lesch 1997). Elles ne permettent pas le déplacement de la faune sauvage au travers de rangées d’arbres qui ne constituent pas des refuges suffisants et où les herbes et feuilles endémiques ont été coupées : le teck ne se mange pas et au-delà d’un corridor de déplacement, ces espaces ne sont pas des espaces de conservation.

Au-delà de la biodiversité, la protection de l’environnement dans l’ensemble du bassin Rufiji représente un enjeu économique de taille. Les contradictions entre préservation environnementale et développement industriel s’observent également dans les discours des organismes internationaux, mais les objectifs d’usage des espaces concernés sont loin d’être figés lorsqu’on constate que, au-delà d’une extraordinaire biodiversité et des retombées financières issues de l’économie touristique, les sous-sols tanzaniens regorgent de minerais ou de gaz. La mise en place des réserves est justifiée pour légitimer l’exclusion des populations locales au nom d’une nature à préserver, mais non lorsqu’il s’agit, au nom de l’intérêt de la Nation, de mettre en place un projet de développement industriel, tel qu’un barrage hydroélectrique, une mine ou l’extraction de gaz en plein cœur d’un espace protégé. Dans ce dernier cas, on observe plutôt ce que J.L. Paul *et al.* qualifient de « collaborations conflictuelles » (2011 : 163).

Du point de vue hydrographique, les montagnes Udzungwa alimentent la majeure partie des zones humides du Kilombero et les deux centrales hydroélectriques de Kidatu (sur la rivière Ruaha) et de Kihansi. La construction de la centrale de Kihansi provoqua de vifs débats, car le barrage entraîna la diminution de 90 % du volume d’eau dans les gorges, ce qui restreignit l’accès à l’eau de plus de 20 000 personnes dans la vallée, et



contribua directement à l'extinction à l'état naturel du crapaud de Kihansi. Comme l'indique l'USAID dans le rapport d'un projet d'irrigation à partir de la rivière Ruipa « le but principal de déclarer une réserve forestière est la protection des bassins versants et l'amélioration de la production en aval » (Global Environment Management Support – USAID, 2016 : 3). À la lecture d'un rapport relatif à la valorisation de la protection des montagnes Udzungwa, on comprend mieux les difficultés institutionnelles d'allier conservation et développement :

« Les forêts de ces montagnes alimentent les bassins versants, les ruisseaux et les rivières qui fournissent des réserves abondantes d'eau cristalline tout au long de l'année. Cette eau est à la base de toute l'agriculture (grande et petite) et de l'utilisation domestique dans la vallée du Kilombero. Non seulement des milliers de personnes dans la vallée en bénéficient, mais l'eau de ces forêts alimente deux installations hydroélectriques qui fournissent environ 70 % de l'hydroélectricité de la Tanzanie et 52,6 % de l'énergie totale du pays (années 2000-2005, URoT, 2006) »<sup>630</sup> (Rovero *et al.*, 2007 : 7).

KPL a par ailleurs hérité d'une centrale hydroélectrique située sur la rivière Mngeta<sup>631</sup>, d'une puissance hydroélectrique de 340 kW, à laquelle elle a ajoutée deux turbines supplémentaires en 2013, portant sa puissance à 840 kW (KPL, 2015 ; Blache, 2020). Actuellement, à l'est de la vallée, le projet de barrage hydroélectrique sur les gorges de Stiegler dans la Réserve de gibier du Selous, fait également débat. Le projet de construction d'un barrage sur les gorges de Stiegler remonte à l'époque coloniale, au début des années 1900, et couvrirait une superficie de 1 350 km<sup>2</sup>. WWF est particulièrement active dans la lutte contre cette « pression industrielle » envers la faune sauvage :

« Cela menacera les nombreux animaux qui y vivent - en particulier les éléphants et les lions. Mais VOUS pouvez nous aider. Dites au

---

<sup>630</sup> [The forests on these mountains serve as water catchments, feeding streams and rivers that provide abundant supplies of crystal-clear water throughout the year. This water is the basis for all agriculture (large and small) and domestic use in the Kilombero Valley. Not only do many thousands of people in the valley benefit from this, but the water from these forests serves 2 hydroelectric installations that provide approximately 70% of Tanzania's hydroelectricity and 52.6% of the country's total energy (years 2000-2005, GoT 2006)].

<sup>631</sup> Où le couloir écologique « Mngeta » est en cours d'institutionnalisation, qui a impliqué l'éviction des villageois de leurs terres.

gouvernement tanzanien de renforcer sa gestion de la faune sauvage et de protéger à la fois la réserve et les zones environnantes »<sup>632</sup> (WWF, 2017).

Aujourd'hui, la chancellerie allemande tente d'influencer le projet gouvernemental tanzanien de barrage en en dénonçant les dangers (*Daily Nation*, 28/06/2017).

En outre, l'attraction d'investisseurs étrangers pour la prospection de pétrole dans le site Ramsar, alors même que la mise en place de ce dernier avait mené à l'expulsion de plus de 5 000 éleveurs et de leur bétail, apparaît contradictoire. Ces contradictions sont visibles dans les confrontations entre les différentes constellations d'acteurs : la TANAPA est intervenue pour prévenir des dangers de l'exploitation de pétrole pour l'antilope puku, mais également par le biais de RUBADA, des risques que cette exploitation représenterait pour la mise en place du projet de centrale hydroélectrique des Stiegler Gorges au sein du Selous. Par ailleurs, de nombreuses concessions ont été allouées pour l'activité minière dans la Réserve de gibier du Selous, telles le Mkuju River Project (s'étendant sur une superficie de 189 km<sup>2</sup>) aux fins de l'extraction d'uranium par une société canadienne Uranium One.

La vallée du Kilombero est aussi riche en minéraux et en hydrocarbures. L'activité minière artisanale se développe principalement dans le district d'Ulanga, et notamment sur le plateau de Mahenge. Les minéraux extraits sont les pierres précieuses et l'or. Le rubis et le spinelle sont essentiellement extraits sur le plateau de Mahenge par des investisseurs indiens. Enfin, l'entreprise australienne Kibaran Resources a récemment acquis une concession d'extraction de 334,98 ha de graphite à Epanko, dans le district d'Ulanga à proximité du Selous, alors que les WMA devraient à terme s'étendre sur l'ensemble des limites de la réserve (**Annexe 11**). Le slogan affiché par la compagnie est le suivant : « Prêt à démarrer, prêt à se développer » (« *Ready to go, ready to grow* »). La mise en place de cette nouvelle mine s'est accompagnée de l'expulsion des villageois, mais le processus d'éviction fut récemment suspendu dans quelques villages par le gouvernement tanzanien, dans la mesure où aucun plan de relogement ne fut établi (Entretien avec le Vice Chancelier de l'église Vigoi, Mahenge, mars 2017). L'entreprise Kibaran a reçu

---

<sup>632</sup> [This will threaten the many animals that live there - especially elephants and lions. But YOU can help. Tell the Tanzanian government to strengthen its wildlife management and protect both the reserve and surrounding areas].

confirmation par le gouvernement allemand de l'éligibilité de principe d'une garantie de prêt de la banque publique allemande KfW-IPEX.

L'extraction minière est escortée de nombreuses problématiques écologiques, qu'il s'agisse de l'exploitation au sein de réserves forestières protégées, ou de l'exploitation aux abords des rivières qui affecte le volume d'eau ainsi que la biodiversité des cours d'eau. S'agissant de l'extraction de l'or, outre l'envasement des rivières, c'est l'utilisation de produits chimiques tels que le cyanure ou le mercure qui préoccupe les membres du département des ressources naturelles et de la faune sauvage (Ulanga DLUP, 2015). Les villageois d'Idunda me faisaient ainsi part de leur inquiétude quant à l'extraction de graphite à Epanko :

« Même si nous avons divisé une forêt villageoise, nous avons toujours des forêts, surtout à proximité du Selous, à peu près à 10-12km du centre du village. Certaines forêts sont réservées pour le bois de chauffe, mais d'autres sont laissées intactes pour la conservation de l'eau. L'eau qu'on puise dans les rivières vient de la rivière Lulli, d'Epanko, où il y a un site d'extraction minière. C'est dangereux et inquiétant pour nous, on trouve. Parce que la rivière est polluée, et il y a de moins en moins d'eau et de poissons ! » (Focus group, Idunda, 14/03/2017).

On observe ainsi, au sein des interstices de la conservation, ou au sein même des réserves environnementales, la prolifération d'exploitations minières et gazières, ce en totale contradiction avec les objectifs affichés de préservation des ressources en eau de l'ensemble du bassin Rufiji.

Par ailleurs, alors que les zones humides ont été recatégorisées en site Ramsar, que l'aire de chasse contrôlée KGCA a vu ses frontières renforcées et que le nombre de WMA le bordant se sont multipliées (**Annexe 11**), en octobre 2015, la compagnie pétrolière et la société Tata Petrodyne Swala Oil&Gas Plc Tanzania conclurent un accord d'exploitation d'hydrocarbures sur une aire d'une superficie de 6 000 ha, dans le bassin de Kidatu au nord de la vallée. Le bassin de Kilombero et la vallée de Kilosa firent également l'objet d'une étude de faisabilité, grâce à une licence d'exploration couvrant une superficie de 27 300 ha. Le consortium prévoit d'extraire des hydrocarbures sur le site Ramsar, sous réserve de la condition suivante : « [...] l'une des conditions données à Swala sont de donner l'assurance que l'entreprise conservera l'antilope puku, une espèce endémique

seulement trouvée dans la zone humide de Kilombero »<sup>633</sup> (Khatibu, cité par Xinhua, 16/07/2017) et « d'utiliser un minimum de bruit pendant ses opérations pour éviter de déranger la faune, y compris l'antilope puku »<sup>634</sup> (Kombe, cité par Xinhua, 16/07/2017). La superficie de la surface totale de la licence couvre « quelques 17 675 km<sup>2</sup> et un certain nombre de réserves naturelles et de parcs naturels », même si la superficie de la surface d'activité d'extraction devrait se limiter à environ 675 ha<sup>635</sup>.

De nombreuses études de faisabilité ont été menées par la société Swala Energy Ltd., dans la plaine inondable et la vallée de Kilosa au nord de la vallée du Kilombero. Avec son partenaire australien (l'entreprise Otto Energy), la filiale a sous-traité à l'entreprise canadienne Polaris International l'organisation d'études sismiques dans la vallée. L'entreprise entend forer jusqu'à 1300 m de profondeur pour extraire du pétrole dans la plaine inondable. Ce projet d'extraction fait écho aux projets menés dans la majorité des villages rencontrés, par des investisseurs « asiatiques » (d'après les dires des villageois). Il fait également écho au projet d'investissement sur 1 500 ha par ARK investment Ltd., prévu à proximité de KPL, et bordant le site Ramsar, dans le village de Mkangawalo. L'objectif premier était la prospection de gaz, par la suite renégocié aux fins de la production de biocarburant sur 500 ha.

Enfin, la multiplication des monocultures (riz, canne à sucre, pin, eucalyptus, teck), l'allocation de concessions pétrolières au sein même du site, ainsi que l'expansion des terres mises en culture vers les zones humides et la rivière du Kilombero montrent que la catégorisation de cet espace en site Ramsar n'entraîne pas nécessairement la restriction totale d'accès au « site ». La convention Ramsar demeure d'ailleurs très imprécise dans sa définition de l'« usage rationnel » (« *wise use* ») des zones humides. Il s'agirait du « maintien de leurs caractéristiques écologiques, obtenu par la mise en œuvre

---

<sup>633</sup> [...] *one of the conditions given to Swala was to give assurance that the firm will conserve the puku antelope, an endemic species only found in Kilombero wetland*].

<sup>634</sup> [Swala has also been instructed to use minimum noise during its operations to avoid disturbing wildlife, including the puku antelope].

<sup>635</sup> On retrouve un cas similaire au Niger avec l'antilope Addax dans la Réserve naturelle nationale du Termit Tin Toumma, et l'exploitation pétrolière par la China National Petroleum Corporation. Voir l'étude menée par G. Magrin et G. van Vliet (2014) sur ce cas.

d'approches écosystémiques, dans le contexte du développement durable »<sup>636</sup> (Ramsar Convention Secretariat, 2010 : 16). Si l'on se replace dans la logique de protection d'un site Ramsar, on pourrait entrevoir une contradiction entre l'éviction violente d'éleveurs et de paysans, et l'allocation d'une partie de leurs terres aux fins de l'extraction de gaz. On constate surtout une certaine complémentarité dans le transfert d'usage selon une logique productiviste, l'espace ainsi enclot et contrôlé par le gouvernement pouvant être alloué à de nouveaux acteurs internationaux à des fins extractivistes. Mais les logiques propres aux différentes constellations d'acteurs présents dans les sphères de protection environnementale, et celles propres à l'industrie de l'extraction pétrolière, diffèrent et s'affrontent sur un même espace. Le poids dans les négociations varie cependant, car les rentes financières issues du pétrole et celles issues du tourisme environnemental et de la conservation de la biodiversité, sont bien différentes.

### ***3. Mobilités, mise en réseau, des acteurs, des territoires, infrastructures de transport***

Malgré les flux financiers internationaux irriguant les projets et les contradictions inhérentes aux programmes de développement, les résistances engagées de la part des occupants devenus « illégaux » contrastent avec la rationalité technique et dépolitisée des cartographies et frontières imposées. Les zones exclusives et excluantes des plantations et des réserves ne s'arrêtent pas à l'espace enclos. D'autre part, l'agriculture sous contrat, l'emploi ou encore l'amélioration des transports promus par le SAGCOT, sont réappropriés par les habitants de la vallée, à leur façon et selon leur situation économique. C'est ici que se dévoilent les *dynamiques interstitielles*.

La route menant de Mikumi jusqu'à Ifakara nous fait traverser les multiples villages situés dans les interstices à proximité de la KSCL. Après Ifakara, que ce soit pour prendre la direction du cône sud-ouest de la vallée vers le projet Ruipa ou plus au sud vers la ferme de Mngeta, ou alors pour aller vers l'est aux abords des plantations de teck, les villages situés dans les interstices dévoilent des dynamiques bien singulières. Au-delà de l'expansion des frontières d'exclusion, les interstices habitables et cultivables des espaces

---

<sup>636</sup> [Wise use of wetlands is the maintenance of their ecological character, achieved through the implementation of ecosystem approaches, within the context of sustainable development].

ruraux sont densément peuplés, pleins de vie et d'activités. Grâce à l'analyse de l'évolution des images satellites, mais aussi aux observations et aux récits de vie, nous avons pu constater des transformations importantes et un processus spatial de *rurbanisation agricole*. Je le qualifie ainsi car la densification du tissu urbain dans les interstices est impulsée et polarisée autour des plantations industrielles et des réseaux de transports.

Cette *rurbanisation agricole* se lit dans l'émergence de nouvelles formes de marchés fonciers, une densification, une fragmentation accrue du parcellaire agricole, une concentration au profit d'investisseurs « urbains », et la multiplication du bâti et des commerces. Dans les interstices, ces formes d'hybridation de l'espace rural s'accompagnent des dynamiques de mobilité à court, à moyen et à long terme, journalières ou mensuelles, et des dynamiques de diversification des activités impulsées par plusieurs facteurs : **1)** les « *Outgrower schemes* » (plantations satellites), les nouveaux investissements fonciers autour des plantations et les stratégies des travailleurs migrants, **2)** la présence d'entreprises agricoles dans les villages et la mise en réseaux des transports.

La mise sous contrat (même indirecte) des paysans devenus producteurs entraîne ainsi une différenciation socio-spatiale, due à une différenciation du capital (foncier, social, financier) initial, mais aussi au problème que posait déjà à l'époque coloniale, la division du travail entre « cultures de rente » et « cultures vivrières ». Les investissements fonciers agricoles s'orientent essentiellement vers la production des cultures de rente des plantations noyaux. Les travailleurs migrants dans les plantations participent aussi aux transformations de l'espace interstitiel. Certains travailleurs venus pour une saison ou quelques années décident parfois de s'y installer de façon pérenne. Au-delà de l'acquisition du foncier ou des investissements agricoles, ils investissent dans des infrastructures telles que les restaurants, les compagnies de bus, le commerce de pneus et de roues, participant ainsi à l'hybridation de l'espace rural de plus en plus urbanisé. De même, en quête de stratégies de diversification des revenus, les ménages ruraux autour des plantations investissent aussi dans de nouvelles activités le long de routes quand ils ont le capital financier suffisant, au sein des villages ; activités qui leur demandent de plus en plus de mobilités.

L'intensification du réseau d'infrastructures de transports et de communication, parfois depuis la période coloniale, vers et autour des grandes plantations ou des exploitations minières, alimentent les dynamiques foncières et la reconfiguration des

territoires ruraux. Les chemins de fer permettaient de « transporter » une main d'œuvre des zones peuplées vers les plantations coloniales (*Manamba* en Tanzanie). Mais aussi les officiels colons et les troupes pour collecter les taxes, maintenir l'ordre et éviter les insurrections et les vols sur les plantations. Le développement des routes et des moyens de communication a structuré le territoire de la vallée, et les modes de vie des habitants. La construction du chemin de fer TAZARA associée aux programmes de villagisation *ujamaa* a également participé à la création ou à la consolidation des villages situés à l'ouest de la vallée, autour des gares principalement. De sa construction en parallèle des programmes de villagisation jusqu'à nos jours, le chemin de fer a structuré la géographie de peuplement et permis de nouveaux échanges avec l'extérieur, de même qu'il a permis de trouver de nouveaux débouchés pour les productions de riz, et d'acquérir des denrées produites dans les hautes terres à l'ouest ou des produits manufacturés depuis Dar es Salaam. Aujourd'hui encore, dans le cadre du SAGCOT, le réseau de transports multimodaux (TAZARA, TANZAM) est mis en avant dans le choix des sites des « clusters ». La réhabilitation des infrastructures dans le cadre du SAGCOT accroît les mobilités au sein des interstices et au-delà, comme c'est le cas du pont Kivukoni, dont la construction avec l'aide de la coopération chinoise fut achevée en 2018 (**Cartes 5 et 9, photo 13**).



Photo 13. Embarcadère et pont en construction à Kivukoni (Réalisation : E. Ngyie, 03/2017)

Aujourd'hui, ces infrastructures, l'économie (agricole) et la libéralisation des marchés guident les mutations actuelles en matière de mobilités, dans le cadre plus large

du corridor. Dans ce cas-là, les améliorations des infrastructures bénéficient directement aux habitants des zones rurales :

« [L]a logique de corridor de transport qu'on observe alors renforce la concentration des investissements sur quelques axes et influe sur l'implantation locale des opérateurs logistiques et de transport internationaux, présents d'abord aux débouchés de grandes infrastructures et non dans les espaces intermédiaires. Le décalage entre logique de transport international et territoire étatique paraît alors croissant » (Lombard et Ninot, 2012).

Malgré les objectifs initiaux d'acheminement des ressources vers les ports d'exportation, ces moyens de transport ont été appropriés, et sont aujourd'hui vecteurs de mobilités importantes. Pour la vallée du Kilombero, J. Monson dans son ouvrage *Africa's Freedom Railway* (2009) a montré comment le chemin de fer TAZARA a été source de mobilités, d'immigration, d'échanges extérieurs à la vallée, d'enrichissement et de développement important et qu'il a par là même participé au façonnement de la vallée, des villages, des réseaux de transports depuis les gares. Aujourd'hui, le train sert encore fortement aux déplacements et aux échanges commerciaux internes et externes à la vallée, pour éviter notamment les tronçons de routes non réhabilitées ou inondées en période des pluies. Les investissements privés sur de grandes surfaces ont transformé les sites étudiés en zones rurales très dynamiques, qui ont été façonnées par des entrées et sorties permanentes de personnes, d'argent, de produits et d'information. La privatisation croissante et la commercialisation dans le secteur agricole se traduisent par le fait que la commercialisation des intrants et des produits agricoles est principalement entreprise par des entrepreneurs privés.

De plus, la terre est de plus en plus commercialisée. En raison de cette commercialisation un grand afflux de citadins a lieu. Ces derniers viennent d'abord pour investir dans le riz ou la canne à sucre et beaucoup sont impliqués dans le programme de petits agriculteurs comme des agriculteurs sous contrat. Ils peuvent venir de Dar es Salaam, de Mbeya, d'Iringa, de Moshi et se déplacent régulièrement sur les terres acquises, particulièrement durant la saison de production, ou alors s'installent à Ifakara, principale ville du district pour une saison. Cela est dû à la proximité de la ville et à la bonne infrastructure routière qui permet aux ménages de se connecter facilement aux villes



principales et secondaires et aux villes à la fois lointain et proche (Mainet et Racaud, 2015 ; Mainet, 2017 ; Mainet et Kihonge, 2021).

Dans ce contexte, où les questions foncières sont prédominantes et où le nombre de demandeurs de terres augmente, les ménages ruraux ont été forcés de chercher d'autres stratégies de subsistance. Pour les Maasai de la vallée du Kilombero, la pression exercée sur la terre, mais également sur le nombre de têtes de bétail ou encore les opportunités offertes par la culture du riz, entraînent la transformation d'un système purement pastoral en un système agro-pastoral plus diversifié, ou encore à entreprendre dans d'autres activités non agricoles. D'autres migrent avec leur bétail vers d'autres endroits avec des pâturages plus grands et plus favorables, contournent les lois et se risquent, malgré les potentielles amendes à faire pâturer leur bétail dans les zones humides protégées, ou sur des terres non cultivées appartenant aux propriétés des *estates*.

Les villageois se retrouvant dans des situations de plus en plus précaires cherchent des moyens de subsistance supplémentaires pour, par exemple, ouvrir de petites boutiques tandis que d'autres achètent une moto chinoise ou indienne et deviennent chauffeur de taxi ou ouvrent des cabines téléphoniques, quand d'autres s'engagent dans l'industrie de la construction, ou la petite restauration le long des routes. Les travaux de construction comprennent l'extraction et la vente de pierres pour les fondations, la fabrication de briques pour l'élévation de murs, la coupe et l'abattage de grands arbres, la menuiserie, la maçonnerie ou encore l'électricité. Bien que les travaux de construction combinés aux activités commerciales et de transport génèrent des revenus supplémentaires dans la région, ils sont généralement combinés à des activités agricoles.

Dans ce sens, la dynamique rurale déclenche une variété de flux de mobilité et de liens entre les villes et les campagnes. Cependant, tout le monde ne peut pas bénéficier autant de ces flux. Certains groupes de la population sont très vulnérables dans les transformations agricoles et foncières en cours. Ceci est d'autant plus vrai que la terre est de moins en moins disponible et que les marchés ne sont pas toujours accessibles. En effet, certains ménages ne sont plus en mesure de gagner leur vie en agriculture, doivent chercher de meilleures opportunités ailleurs ou en dehors du secteur agricole.



Planche 21. Transport et vente de poisson séché à Kivukoni (Réalisation : Charlery de la Masselière, 03/2017)

En termes spatiaux, les modèles de mobilité à court terme sont beaucoup plus complexes et multifacettes que les modèles de mobilité à long terme. Outre les déplacements en milieu rural entre les parcelles, un nombre important de membres du ménage se rendent dans les régions rurales pour chercher du travail ou des occasions d'affaires, participer à des marchés temporaires, comme nous avons pu le constater avec le marché de bétail à Kikurukutu (**Planche 11**), les points de vente de poisson séché à Kivukoni (**Planche 21**), les différents marchés des centres communaux, ou encore, à Mkamba, ville en plein essor à proximité de la plantation de canne à sucre KSCL (**Figure 17**). La plupart des personnes mobiles ne se déplacent pas plus loin que les limites du district. Dans les cas où l'on trouve du travail dans des lieux urbains plus éloignés, les membres du ménage optent pour la dispersion spatiale de leur ménage par le biais d'arrangements multi-locaux.

Les variabilités saisonnières sont déterminantes dans les formes de mobilités et d'échanges dans et au-delà de la vallée. Elles influencent la qualité des routes, les activités économiques, les flux de marchandise et les mobilités. En période de pluies et de culture, les routes autour des plantations ne sont absolument plus praticables. La plaine est inondée jusqu'à la mi-mai, modifiant les moyens de transport et de communication entre les deux cônes alluviaux, comme les systèmes de production. Les mobilités sont quotidiennes, vers les champs, à vélo ou à pied, mais les voyages vers la capitale du district ou au-delà sont restreints. Pendant la saison de récolte du riz, de nombreux acheteurs venus des grandes villes (Iringa, Dar es-Salaam, Morogoro) occupent les *guest houses*, le trafic de Noah et de *bajaji* augmente, la vie dans les bars s'anime et les poulets grillent. La saison des pluies est passée et les routes sont praticables. Tout comme dans les villes intermédiaires du Kenya, étudiées par H. Mainet et E. Kihonge (2015 : 22),

« [i]l y a donc un réel dynamisme des petits entrepreneurs dans les domaines privilégiés de l'articulation urbain-rural (activités marchandes, transports, services). Pourtant, le contexte actuel de mutation des activités économiques ne leur est pas nécessairement favorable. Ils doivent s'adapter aux évolutions socio-économiques et aux concurrences tant locales qu'extérieures ».

L'empreinte des compagnies agricoles se matérialise dans les villes et villages à proximité des plantations et transforme à la fois leur structure et leur dynamique de

développement : des *compounds* hiérarchisés de travailleurs sont excentrés sur les flancs des montagnes ou à proximité des usines de transformation et des centres de décision. Les responsables des compagnies investissent dans de nouvelles *guest-bouses*, des restaurants ou la location de *bodaboda* (mototaxi). La dynamique de circulation du capital monétaire, d'accroissement du bâti et des commerces est plus forte près des plantations de riz et de canne à sucre qui attirent de nouveaux investisseurs. À titre d'exemple, Ruaha et Mkamba sont des villes en plein essor de par leur proximité géographique avec l'usine de transformation d'Illovo et les camps de travailleurs migrants. Ces villes sont les carrefours entre les districts de Kilosa et de Kilombero avant et après le passage du pont de la rivière Great Ruaha (**Figure 16** et **Figure 17**). On peut y trouver un grand marché, les villes sont densément peuplées et on y trouve de nombreux restaurants, épiceries, magasins de produits agricoles ou non agricoles, magasins de réparation de vélos, de locations de *boda boda*, des banques telles que la NMB, la CRDB et d'autres services financiers tels que M-Pesa ou Tigo-Pesa (services financiers *via* le téléphone portable) (**Planche 22**) :

« Avec l'intensification des politiques de libéralisation [...] un nombre croissant d'acteurs sont impliqués dans les relations villes-campagnes. Les villes petites et moyennes sont plus que jamais pourvoyeuses de nombreux services publics et privés, notamment en lien avec les activités rurales (agricoles et non agricoles) » (Mainet et Kihonge, 2015 : 12).



Planche 22. Dynamiques interstitielles: mobilités et pluriactivités dans la vallée (Réalisation : A. Blache, 2020)



Figure 16. Densification et étalement de Ruaha entre 2013 et 2020 (Réalisation : A. Blache, 2021; Source: Google Earth, 2021)



Figure 17. Densification et étalement de Mkamba entre 2013 et 2020 (Réalisation : A. Blache, 2021 ; Source: Google Earth, 2021)

Le constat est différent à l'est de la vallée, dans les interstices de la plantation de teck et de la Réserve de gibier du Selous car le teck n'attire que très peu d'investisseurs extérieurs à part des investisseurs indiens basés à Ifakara. Même si on observe une dynamique de développement différente de chaque côté de la vallée, Ifakara en est le cœur stratégique et commercial. C'est le carrefour des échanges, des mobilités entre les deux cônes alluviaux. Ifakara est la capitale du district de Kilombero et regroupe 55 956 personnes (selon le recensement de 2012) soit une croissance démographique de 23 % depuis 2002. Jusqu'en 2018, la traversée de la rivière Kilombero pour rejoindre le district d'Ulanga se faisait grâce à une barge où les personnes à pied, en *bodaboda*, en *bajaji* (pousse-pousse motorisé), en camion ou en Noah (van) attendaient plusieurs minutes que la barge

revienne du bon côté. Depuis 2018, un pont financé par le gouvernement tanzanien et construit par une entreprise chinoise relie les deux rives et facilite les mobilités (**Photo 13**).

Pour conclure, l'exemple d'Anthony est significatif des transformations en cours et du dynamisme de multi activités et multi mobilités que l'on peut observer dans les transformations rurales en cours. Né à Rombo au Kilimandjaro, ce jeune homme qui a fait ses études à Moshi, puis à Dar es Salaam et ensuite à Londres pour étudier l'agronomie et le commerce international, et ensuite retourné en Tanzanie pour développer ses activités. Sa femme est institutrice à Ifakara, ses enfants en bas âge vivaient jusqu'à peu au Malawi avec sa mère, qui a développé une micro entreprise de tissus et de marchandises chinoises. De son côté, il a investi dans plusieurs terres de la vallée du Kilombero, dans des cultures pérennes comme la plantation de citronniers, mais également dans la production porcine à Namwawala, et plus récemment dans l'élevage de volaille à Ifakara, dans une pièce réservée de sa maison. Il se déplace de façon hebdomadaire dans sept villages de la vallée du Kilombero pour vendre des œufs, et chercher de nouveaux clients, en plus de ceux déjà acquis à Ifakara. Enfin, il se déplace de façon mensuelle à Dar es Salaam, où vit sa sœur, et y fait acheminer du riz qu'il achète en gros aux producteurs de Mngeta ou de Mangu'la. Finalement, si ses déplacements physiques sont nombreux, c'est avec son téléphone portable que les communications et les échanges sont les plus fréquents, que ce soit les prises de commande, la vérification du bon acheminement des produits ou encore la réception des paiements.



## **CONCLUSION GENERALE DE LA THESE**

À travers l'exemple de la vallée du Kilombero, nous avons pu observer la constance avec laquelle les États coloniaux et postcoloniaux avaient renforcé et renforcent encore aujourd'hui leur contrôle politique, au travers de grands projets de développement, de politiques de conservation ou de transactions foncières dans les espaces ruraux. Au-delà des ressources qu'il enclot, le contrôle de cet espace par les autorités politiques et économiques est un moyen de contrôle sur les sociétés qui l'habitent. Historiquement, ce modèle de développement, axé sur une « modernisation » de l'agriculture africaine, que l'on doit « aider », « techniciser », « intégrer au marché », couplé à des idéaux d'une nature à préserver des menaces « indigènes », a façonné l'espace sans nécessaire considération préalable de l'usage initial de ce dernier, sur lequel une pluralité de « toiles de vies » s'est tissée. Les logiques d'extraction des ressources et d'encadrement de la paysannerie d'une part, et la nécessaire maîtrise de la nature non anthropisée d'autre part, guident encore les différents projets de développement postcoloniaux. Ces continuités des représentations du paysan « non productif » qu'il faudrait faire entrer dans la modernité, encadrer et intégrer dans l'économie de marché d'une part, et des indigènes destructeurs de la nature et de l'environnement d'autre part, continuent de guider les programmes de « développement ».

La « modernisation agricole verte » proposée par le SAGCOT, tout comme les plantations d'arbres (Green Resources, MPM, KVTC) ou encore les aires de gestion dites participatives de la faune sauvage ne sont que des « solutions spatio-temporelles » (Harvey, 2001), permettant au système capitaliste et postcolonial de s'étendre à de nouveaux espaces, de capter de nouvelles ressources et d'acquérir de nouveaux travailleurs, qu'ils soient producteurs sous contrat ou salariés saisonniers. Paré de nouveaux habits verdoyants et accompagnés de rhétoriques toujours plus attrayantes et prometteuses, le modèle de développement capitaliste contemporain reproduit les anciennes pratiques de captation et de domination. Aujourd'hui, les objectifs de développement du pays s'opèrent via un aménagement agrotechnicien « verdissant » hyperconnecté aux échelles locales, nationales, régionales et internationales, tout en promouvant la gestion décentralisée des ressources et de la nature, au plus près des villageois, et l'intégration des petits producteurs au marché.

En promettant un développement par le biais d'une agriculture « modernisée », afin de réduire l'agriculture dite « traditionnelle » et « improductive », l'idéologie de

marché qui sous-tend le programme SAGCOT et son modèle agricole capitaliste remet en question la caractérisation des terres dites « vacantes et inutilisées ». Cette idéologie relève d'un mythe de l'abondance de ressources, et particulièrement de la pensée dominante de l'abondance de terres « vacantes » en Tanzanie. Cet imaginaire a pu être déconstruit au travers du cas de Ruipa, densément peuplé et utilisé, alors même que le gouvernement le présente comme un site « prêt et démarqué » pour la mise en place d'une plantation de canne à sucre. On a également pu souligner dans les documents-mêmes des institutions gouvernementales et ONGs internationales, les craintes liées à l'exploitation des ressources de la vallée. C'est d'ailleurs pour cela que ce même gouvernement a multiplié les formes de protection des zones humides et des forêts limitrophes. La contradiction est alors prégnante lorsque le gouvernement s'entête à présenter la vallée comme « vide et inexploitée ».

En outre, si la territorialisation est entendue comme le fait de proscrire ou de permettre des activités spécifiques au sein de limites spatiales (Vandergeest et Peluso, 1995 : 387 ; Peluso et Lund, 2011), la mise en place de réserves environnementales permet le contrôle des ressources, au-delà même des limites spatiales des réserves. Ainsi, d'un côté, « l'idéologie conservationniste » produit un discours basé sur la « conservation de la biodiversité » et promeut des solutions technologiques et technocratiques contre l'érosion des sols, la préservation des forêts ou d'espèces animales particulières, d'un autre, la mise en réserve de sources hydriques dans les montagnes permet une rationalisation de la production en aval, *via* des aménagements techniques (en priorité sur de grandes surfaces).

Par ailleurs, les réserves peuvent être vues comme un vivier de ressources et qui peuvent muter dans leurs usages. Alors que les ressources en eau en amont sont préservées par des réserves naturelles ou forestières (et exploitées pour certaines par des plantations industrielles) et les réserves en aval conservées de par leur désignation en site Ramsar, on trouve dans les interstices bordant ces sites de conservation, la prolifération de monocultures sur de grandes surfaces, hautement mécanisées et utilisant de nombreux intrants chimiques, et des sites d'extraction d'hydrocarbures.

De plus, malgré les formes inclusives et participatives promues par les nouvelles aires de gestion de la biodiversité et les nouveaux investissements dans le cadre du SAGCOT, le dénominateur commun reste le même. La constance de l'imaginaire exotico-colonial continue d'irriguer les programmes de conservation de la biodiversité alors même

que les préoccupations locales et l'importance de la préservation de la biodiversité pour les populations locales n'est pas prise en compte. Les modèles continuent de préférer une forme exclusive et excluante plutôt que d'interroger et d'observer connaissances vernaculaires. La criminalisation des pratiques de chasse locales est vue comme l'unique façon de penser la conservation.

On a vu que depuis la colonisation, les habitants de la vallée du Kilombero avaient réagi de façons différentes aux formes de domination. De l'imposition de taxes, de la mise en place du travail forcé, de l'obligation de cultiver du coton malgré des conditions agroécologiques parfois défavorables, de l'inclusion des petits producteurs dans la chaîne de production (de coton, d'hévéa, de canne à sucre, de riz notamment), des modèles d'agriculture sous contrat jusqu'au programme SAGCOT (qui promeut un modèle « *estate & producteurs satellites* »), les modèles se suivent et se ressemblent. De la même façon, les modèles de protection de la biodiversité, de la faune et de la flore ont, à toutes les périodes, été guidés par une conception de « conservation forteresse », de délimitation stricte des espaces de « nature sauvage », et par la criminalisation de plus en plus forte des pratiques locales. Les restrictions d'accès aux forêts furent vécues comme des limitations d'accès à des sources d'alimentation, de sources d'énergie, pour la collecte du bois de chauffe, d'herbes médicinales, de tubercules ou de gibier, et, ou à de ressources permettant d'obtenir des revenus en cas de mauvaise récolte. Entendus comme construits sociaux (Descola, 2005 ; Heritier, Guichard-Anguis, 2008), nous pouvons ainsi souligner que les « patrimoines naturels » représentés par les différentes réserves, sont non seulement des outils de pouvoir, mais encore d'un pouvoir aménageur excluant. La catégorisation juridique de ces patrimoines, mais aussi le « découpage cohérent de compétences administratives » (Lefeuvre, 1990 : 50-51) de ces « patrimoines [dits] naturels », en permettent donc le contrôle et déterminent les termes de leur usage.

Nous avons ainsi analysé comment les différentes formes de pouvoir d'exclusion (Hall, Hirsh et Li (2011)) sont utilisées par différents acteurs à différents moments et pour différents objectifs :

- La « légitimation » d'une part des investissements agricoles pour « moderniser » de façon « écologique » les pratiques de paysans encore considérés comme « arriérés » ; et d'autre part les mises en réserve de l'environnement pour protéger la nature des dangers que représenteraient les paysans ;

- La « force » utilisée par les autorités gouvernementales du district au gouvernement central, par la police, les rangers ou les gardes des plantations, ou les villageois eux-mêmes, poussés à la délation en échange de fonds de développement villageois ;
- La « régulation », particulièrement prégnante au travers des lois foncières et des processus d'évaluation, de reconnaissance des terres villageoises et de leurs limites, ou encore du nombre de tête de bétail par ménage ;
- Et enfin, le pouvoir du « marché », au travers des mécanismes d'incitation à intégrer des programmes d'agriculteurs sous contrat, ou sous-traitants – et l'imposition des prix par les entreprises, ou encore les emplois précaires proposés par les entreprises.

Par ailleurs, les formes d'exclusion ne s'arrêtent pas aux limites des plantations ou des parcs et sur le temps court des expulsions. Elles s'immiscent également dans les interstices, sur le temps long. Le pouvoir de l'Etat et des compagnies se décline sous de multiples formes : lorsqu'on longe la route depuis Kidatu au nord, jusqu'à Mngeta, de nombreux panneaux bordent la forêt indiquant l'interdiction de l'accès des villageois aux forêts sous menace de sanctions, surveillés par des gardes perchés sur des miradors et des postes de contrôle fréquents aux abords des plantations.

Des zones de frontière directes, même si elles sont moins visibles sont établies : des « zones tampons » (*buffer zones*) autour des forêts de teck ou des parcs, sur des terres villageoises, des digues autour des plantations (qui sont en période de pluie ensevelies sous les eaux, ce qui provoque de graves accidents), des routes non réhabilitées, voire dégradées par les allers-retours réguliers et fréquents des camions remplis de matières premières prêts à être exportées de la vallée, sont des formes d'exclusion « intra-interstitielles ».

Enfin, les restrictions d'accès à un espace entraînent de nouvelles formes de mobilités. Les investissements dans le secteur agricole et la mise en place de réserve pour la protection de l'environnement entraînent de nouvelles formes de mobilités, individuelles, familiales et collectives. Celles-ci sont les reflets partiels des stratégies à court, moyen ou long terme des populations locales faces aux phénomènes de dépossession, d'expulsion (mobilité forcée), d'intégration dans des programmes d'agriculture sous contrat (stratégies de diversification d'activités pour certains), ou encore d'accès à l'emploi sur les plantations ou dans les usines de transformation.

Les restrictions d'accès aux espaces investis par les grandes monocultures ou la mise en place d'une réserve forestière modifient également l'accès aux marchés, aux services financiers et marchands. Dans tous les sites observés dans la vallée, l'investissement agricole ou arboricole a modifié les conditions de transport. Autour de la ferme de riz KPL, les routes inondées par le déversement des eaux restreint les conditions de mobilités des villageois les plus excentrés de la route principale. Malgré tout, les habitants de ces villages tentent quotidiennement de se rendre au siège de l'entreprise en quête d'un emploi, même précaire, parcourant des dizaines de km et souvent à pied. Autour de la plantation de canne à sucre KSCL, les conditions de transport sont moins précaires, les villageois relatant même les efforts faits par l'entreprise pour garantir le maintien des routes depuis des villages reculés, jusqu'à l'usine de transformation. Si ce maintien est avant tout pour permettre le transport sans encombre de la canne produite par les villageois jusqu'à l'usine, les routes couvertes de mélasse sont empruntées par les villageois pour se rendre dans des marchés le long de la route principale (le long du piedmont des Udzungwa). Autour des plantations de teck de KVTC, la situation est encore différente, et les villageois dénoncent ici la dégradation des routes (nids de poule, bossellement, ensablement) due allers et venues des camions chargés de bois de teck, depuis les plantations jusqu'à Mavimba, où se trouve l'usine de transformation. Les camions défilant sur les routes qui traversent les villages laissent derrière eux des nuages de sable qui tapissent ensuite les épiceries, les restaurants et les pas de maison. Les conditions de transport et de mobilités sont ainsi plus difficiles dans cette partie de la vallée, et ce d'autant plus en période des pluies. Les dynamiques de mobilités sont également différentes de chaque côté de la vallée, de par la présence de la TAZARA, qui permet de se rendre dans les villes des hautes montagnes du sud-ouest, ou dans les villes intermédiaires comme Ifakara, ou vers Morogoro ou Dar es Salaam. Le petit commerce au niveau des gares est également très dynamique, les colporteurs, vendeuses de banane, de riz, de canne à sucre ou noix de cajou profitant de l'opportunité de chaque passage du train. Les dynamiques de changement se sont moulées sur les axes et les réseaux de communication qui ont irrigué et continuent aujourd'hui d'irriguer le tissu spatial en s'arrimant aux centres

urbains, construits comme des nœuds intermédiaires. L'analyse, en fond, du triptyque « transport, urbanisation et mobilités » m'a permis de mettre en lumière des logiques local-global de développement des espaces en territoire productifs, la façon dont l'État se construit au travers de grands projets de développement, mais également et surtout, les mutations que rencontrent les sociétés rurales et urbaines en Tanzanie. Par ailleurs, si les mobilités forcées des paysans peuvent entraîner un exode rural vers les zones urbaines, la majeure partie des personnes rencontrées qui ont vécu une expulsion, s'orientent vers d'autres terres ailleurs dans la vallée ou en dehors, mais avec l'objectif de recommencer une activité agricole. La précarité foncière dans laquelle ces personnes se retrouvent entraîne par ailleurs la nécessité de diversifier et de multiplier les activités, qui ne sont que très rarement uniquement agricoles.

On observe également des formes de « mobilités inversées » car de plus en plus d'investisseurs urbains, enrichis par des activités économiques non agricoles en ville, réinvestissent dans les zones rurales, avec pour objectif de développer de nouvelles activités, agricoles ou non-agricoles. C'est ce que j'ai pu constater autour de la plantation de canne à sucre KSCL, où des investisseurs venus des villes louent des surfaces de terres pour y produire de la canne et sous-traient des paysans locaux pour travailler la terre, ou encore des investisseurs de qui développent des activités annexes, comme une société de transport de bus, de mini vans, de *bajaji*, de mototaxi, ou de vélo. Nombreux sont ceux qui développent dans les villes intermédiaires à proximité de KSCL, des *guest houses* ou des restaurants. C'est le cas aussi sur la route à proximité de KPL. Autour de cette ferme, les producteurs vendent essentiellement à des acheteurs venus d'autres localités, de villes comme Dar es Salaam ou bien des montagnes du sud-ouest tanzanien. En période de récolte du riz, les *guest houses* sont pleines et il est difficile de trouver une chambre disponible. Pendant quelques jours, les acheteurs et les producteurs négocient les prix et les quantités, et les bars et les restaurants s'animent. Ils le sont aussi après que les ventes aient été effectuées, les producteurs profitant de leur pécule pour déguster des *nyama choma* (bœuf grillé), de la *mbuzi choma* (chèvre grillée) ou du *kuku wa kukaanga* (poulet grillé) avec une Kilimandjaro bien fraîche.

A Msolwa Station, les rails marquent la limite entre deux zones excluant : la plantation de canne à sucre et la Réserve de gibier du Selous à l'est. Le train quitte la vallée et les interstices, pour plonger les voyageurs dans cet autre espace de 5 400 000 ha, réservé

aux animaux sauvages et aux touristes... Finalement, « à qui appartient l'espace rural », espace de plus en plus imbriqué dans des espaces productifs, symboliques, représentatifs plus larges - y compris urbains -, dans un réseau de plus en plus dense d'espaces d'opportunités, de risques, d'inégalités, dont les diversités et les complexités sont à la base d'innovations sociales et collectives et de la transformation – au sens large – des sociétés rurales d'abord, mais *in fine*, des sociétés dans leur ensemble ? Associer l'analyse de la production de l'espace aux aires de mobilités permet d'aborder la question des accaparements de terres en ne se focalisant pas uniquement sur l'espace enclos, mais en considérant également les dynamiques socio-économiques interstitielles. Malgré les pressions foncières de plus en plus fortes, les formes de réappropriation de l'espace sont variées : d'un espace local globalisé par les investissements étrangers et les moyens de communication et de transport, d'un espace global localisé par des stratégies d'adaptation, les imbrications local-global permettent à chaque acteur de trouver une mince voie de sortie vers des horizons un peu moins précaires. L'accès à l'information, à la communication sont aujourd'hui des outils de réappropriation d'un espace personnel comme collectif. Enfin, des contestations et des formes de résistances au niveau local, national ou régional émergent, pouvant rappeler par certains aspects « l'Utopie » d'Henri Lefebvre, d'un espace vécu, réapproprié par ses acteurs.



## BIBLIOGRAPHIE

### A.

ABDALLAH K., ENGSTRÖM L., HAVNEVIK K., SALOMONSSON L., 2014, « Large-scale acquisitions in Tanzania: a critical analysis of practices and dynamics », in KAAG M., ZOOMERS A., *The Global Land Grab: Beyond the Hype*, London, New York, Zed Book, pp. 36-53.

ACHERAIOU A., 2011, *Questioning Hybridity, Postcolonialism and Globalization*, Palgrave Macmillan, 223 p.

ADAMCZEWSKI-HERTZOG A., 2014, *Qui prendra ma terre ? : l'office du Niger des investissements internationaux aux arrangements fonciers locaux*, Thèse, Géographie, Université de Montpellier 3, 344 p.

ADAMS T., GERBER J-D., AMACKER M., HALLER T., 2018, « Who gains from contract farming? Dependencies, power relations and institutional change », *The Journal of Peasant Studies*, pp. 1435-1457.

ADAMS W., HULME D., 2001, « Conservation and Communities: Changing Narratives, Policies and Practices in African Conservation », in HULME D. et MURPHREE M. (dir.), *African Wildlife and Livelihoods: The Promise and Performance of Community Conservation*, London, James Currey Ltd, pp. 9-23.

ADGER N. W., BENJAMINSEN T. A., BROWN K., SVARSTAD H., 2001, « Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses », *Development and Change*, Vol. 32, pp. 681-715.

AGAMBEN G., 2006, « Théorie des dispositifs », *Poésies*, vol. 115, n°1, pp. 25-33.

AMANOR K. S., 2012, « Land Governance in Africa. How Historical Context has Shaped Key Contemporary Issues Relating to Policy on Land », *Land Governance in the 21st Century: Framing the Debate Series*, n°1, 64 p.

AMANOR K. S., 2008, « Sustainable Development, Corporate Accumulation and Community Expropriation: Land and Natural Resources in West Africa », in AMANOR K. S., MOYO S. (dir.), *Land and Sustainable Development in Africa*, London, Zed Books, pp. 127-158.

ANDERSON D., GROVE R., 1987, « Introduction: The Scramble for Eden: past, present and future in African conservation », in ANDERSON D., GROVE R. (dir.),

*Conservation in Africa: people, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 238-252.

ANDERSON D., GROVE R. (dir.), 1987, *Conservation in Africa: people, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 368 p.

ANSEEUW W., BOCHE M., BREU T., GIGER M., LAY J., MESSERLI P., NOLTE K., 2012, *Transnational land deals for agriculture in the global south. Analytical report based on the Land Matrix Database*, Bruxelles, CDE/CIRAD/GIGA, 74 p.

ANSEEUW W., COTULA L., TAYLOR M., 2012, « Expectations and implications of the rush for land: understanding the opportunities and risks at stake in Africa », in ALLAN T., KEULERTZ M., SOJAMO S., WARNER J. (dir.), *Handbook of land and water grabs in Africa: foreign direct investment and food and water security*, London, Routledge, pp. 421-435.

ANSEEUW W., WILY L. A., COTULA L., TAYLOR M., 2012, *Land rights and the rush for land: findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*, Rome, International Land Coalition, 84 p.

ANSOMS A., HILHORST T. (dir.), 2014, *Losing your land: Dispossession in the Great Lakes*, Melton, Ed. James Currey, 218 p.

ARAGHI F., KARIDES M., 2012, « Land Dispossession and Global Crisis: Introduction to the Special Section on Land Rights in the World-System », *Journal of World-Systems Research*, vol. 18, n°1, pp. 1-5.

ARDHI. H., 2013, *Biofuels in Tanzania: Small Scale Producers and Sustainable Environmental Management, Research Report*, Dar es Salaam, 138 p.

AREZKI R., DEININGER K., SELOD H., 2011b, « La “course” aux terres : théorie et déterminants empiriques des acquisitions transfrontalières agricoles », *Economie et Statistique*, INSEE, n°444-445, pp. 223-239.

## **B.**

BABBHA H.K., 1994, *The location of culture*, Londres et New York, Routledge, 171 p.

BAGLIONI E., GIBBON P., 2013, « Land grabbing, large- and small-scale farming: what can evidence and policy from 21th century Africa contribute to the debate? », *Third World Quarterly*, vol. 34, n°9, pp. 1558-1581

BAKA J., 2013, « The Political Construction of Wasteland: Governmentality, Land Acquisition and Social Inequality in South India », *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 409-428

BALANDIER G., 2013, *L'anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

BALLOUCHE A., 2016, « L'héritage d'un forestier colonial en écologie et géographie tropicale de l'Afrique de l'Ouest », in CHARTIER D., RODARY E., *Manifeste pour une géographie politique environnementale, Géographie, écologie, politique*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 185-204.

BARRAL S., 2015, « Chapitre 1. La toute-puissance du planteur colonial », in BARRAL S., *Capitalismes agraires. Économie politique de la grande plantation en Indonésie et en Malaisie*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 35-66.

BART F., 2018, Quelles interactions entre espaces ruraux et aires protégées en Afrique orientale? Le cas de la Tanzanie, *Revue Belgeo* [En ligne], 2 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/21109>

BECK A. D., 1964, « The Kilombero Valley of South-Central Tanganyika », *East Africa Geographical Review*, n°2, pp. 37-43

BECKER H., 1963, *Outsiders, Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press, 179 p.

BEINART W., 1984, « Soil Erosion, Conservationism, and Ideas About Development in Southern Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. 11, n°1, pp. 52-83.

BELAIR J., 2019, *Farmland Investments in Tanzania: A Local Perspective on the Political Economy of Agri-Food Projects*, Thèse, Sciences Politiques, University of Ottawa, 242 p.

BELAIR J., 2018, « Land Investments in Tanzania: Assessing the Role of State Brokers », *Journal of Modern African Studies*, vol. 56, n°3, pp. 371-394.

BELL M., BUTLIN R., HEFFERNAN M. (dir.), 1995, *Geography and Imperialism: 1820-1940*, Manchester, Manchester University Press, 338 p.

BENJAMINSEN T. A., GOLDMAN M. J., MINWARY M. Y., MAGANGA F. P., 2013, « Wildlife Management in Tanzania: recentralization, Rent Seeking and Community », *Development and Change*, vol. 44, n°5, pp. 1087-1109

BENJAMINSEN T. A., BRYCESON I., 2012, « Conservation, green/blue grabbing and accumulation by dispossession in Tanzania », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°2, pp. 335-355.

BENJAMINSEN T. A., MAGANGA F. P., ABDALLAH J. M., 2009, « The Kilosa Killings: Political ecology of a farmer-herder conflict in Tanzania », *Development and Change*, vol. 40, n°3, pp. 423-445.

BENJAMINSEN T. A., SVARSTAD H., 2009, « Qu'est-ce que la « political ecology » ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, no. 1.

BERGIUS M., 2017, « Green economy, Scandinavian investments and agricultural modernization in Tanzania », *Journal of Peasant Studies*, vol. 45, pp. 825-852.

BERGIUS M., 2014, *Expanding the Corporate Food Regime – The Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania – Current and Potential Implications for Rural Households*, Mémoire de master, Norwegian University of Life Sciences, 167 p.

BERGIUS M., 2012, *Large scale agro-industrial for biofuel development in Tanzania. Impact on rural households*, Institute of Development Studies, University of Agder, 99 p.

BERHMAN J., MEINZEN-DICK R., GUISEMBING R. A., 2011, « The Gender Implications of Large-Scale Land Deals », *IFPRI Policy Brief*, 4 p.

BERNSTEIN H., 2010, *Class Dynamics of Agrarian Change*, Toronto, Fernwood Publishing, 142 p.

BERNSTEIN H., 1981, « Notes on the state and peasantry: The Tanzanian case », *Review of African Political Economy*, n°21, pp. 44-62.

BERRY S., 2009, « Property, Authority and Citizenship: Land Claims, Politics and the Dynamics of Social Division in West Africa », *Development and Change*, vol. 40, n°1, pp. 23-45.

BERRY S., 2002, « Debating the land question in Africa », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 44, n°4, pp. 638-668.

BERRY S., 2001, *Chiefs know their boundaries. Essays on property, power and the past in Asante, 1896-1996*, Portsmouth, NH: Heinemann.

BERRY S., 1998, « Unsettled Accounts: Stool Debts, Chieftaincy Disputes and the Question of Asante Constitutionalism », *The Journal of African History*, vol. 39, n°1, pp. 39-62.

BERRY S., 1993, *No condition is permanent: The social dynamics of agrarian change in sub-Saharan Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 288 p.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.P., OLIVIER DE SARDAN J.P., 2000, *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD, Karthala, 330 p.

BIERMANN W., FONTAINE J.M., 1987, « Ajustement structurel et stabilisation : Tanzanie et Kenya dans les années 80 », *Revue Tiers Monde*, vol. 109, pp. 123-138.

BLACHE A., 2020, « Conflict & Resistance around a Rice Development Scheme in the SAGCOT Area of Tanzania », in LIND J., OKENWA D., SCOONES I., *Land, Investment & Politics: Reconfiguring Africa's Pastoral Drylands*, London, James Currey, pp. 78-89.

BLACHE A., 2018a, « Entre “Développement” et conservation des aires naturelles : jeux de pouvoir, conflits d’usage et marginalisation dans la vallée du Kilombero, Tanzanie », *Belgeo*, vol. 2, [En ligne] <https://journals.openedition.org/belgeo/27419>.

BLACHE A., 2018b, « The Lands Use Plans and the villages’ subdivisions in the global land rush: the case of the Ruipa Site in the Kilombero Valley, Morogoro Region, Tanzania », *Mambo !*, vol. 15, n°1, 6 p.

BLAIKIE P., 1985, *The political economy of soil erosion in developing countries*, London, Longman, 200 p.

BLANC G., 2020, *L'invention du colonialisme vert : Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain*, Paris, Flammarion, 352 p.

BLANC G., 2015, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 319 p.

BLONDET M., 2008, « Le genre de l’anthropologie. Faire du terrain au féminin », in FASSIN D., BENZA A. (dir.), *Les politiques de l’enquête*, Paris, La découverte, pp. 59-80.

BLUWSTEIN J. (et al.), 2018, « Between dependence and deprivation: The interlocking nature of land alienation in Tanzania », *Journal of Agrarian Change*, pp. 1-25.

BLUWSTEIN J., LUND J. F., 2016, « Territoriality by Conservation in the Selous – Niassa Corridor, Tanzania », *World Development*, n°101, pp. 453-465.

BOARDMAN R., 1981, *International Organization and the Conservation of Nature*, London and Basingstoke, The Macmillan Press Ltd., 215p.

BOCHE M., ANSEEUW W., 2017, « Accès au foncier et relations de pouvoir : l’enchâssement des acquisitions foncières à grande échelle au Mozambique », *Géographie, économie, société*, vol. 19, n°3, pp. 377-401.

BOCHE M., 2014, *Contrôle du foncier, agricultures d'entreprise et restructurations agraires : une perspective critique des investissements fonciers à grande échelle : Le cas de la partie centrale du Mozambique*, Thèse, Sciences économiques, Montpellier 3, 462 p.

BOIDIN C., 2009, « Études décoloniales et postcoloniales dans les débats français », *Cahiers des Amériques latines*, vol. 62, pp. 129-140.

BOIZETTE P., 2013, « Introduction à la théorie postcoloniale », *Revue Silène*, Centre de recherches en littérature et poétique comparées, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, pp. 1-13, [En ligne] [http://www.revuesilene.com/images/30/extrait\\_174.pdf](http://www.revuesilene.com/images/30/extrait_174.pdf)

BOONE C., 2015, « Land Tenure Regimes and State Structure in Rural Africa : Implications for Forms of Resistance to Large-scale Land Acquisitions by Outsiders », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 33, n°2, pp. 171-190.

BOONE C., 2014, *Property and Political Order in Africa. Land Rights and the Structure of Politics*, New York, USA, Cambridge University Press, 416 p.

BOONE C., 2011, « Politically Allocated Land Rights and the Geography of Electoral Violence: The Case of Kenya in the 1990s », *Comparative Political Studies*, vol. 44, n°10, pp. 1311-1342.

BORRAS S.M., FRANCO J., 2015, « Global land grabbing and political reactions “from below” », *Third World Quarterly*, vol. 34, n°9, pp. 1723-1747.

BORRAS S. M. J., HALL. R., SCOONES I. (et al.), 2011, « Towards a better understanding of global Land grabbing: an editorial introduction », *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°2, pp. 209-216.

BORRAS S. M. J., FRANCO J.C., 2010, « From threat to opportunity? Problems with the idea of a ‘code of conduct’ for land-grabbing », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, vol. 13, n°2, pp. 507–23.

BORRAS S. M. J., MCMICHAEL P., SCOONES I. (dir), 2010, « The Politics of biofuels, land and agrarian change », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n°4, pp. 575-592.

BORRAS S. M. J. (ed.), 2009, *Critical Perspectives in Rural Development Studies*, London, Routledge Press, 266 p.

BOUDREAUX K., 2012, « An Assessment of Concerns Related to Land Tenure in the SAGCOT Region For USAID/Tanzania », *Unpublished Report for USAID Tanzania*, 16 p.

BOURBONNIERE M., 2014, « Ripple effects: the groundnut scheme failure and railway planning for colonial development in Tanganyika, 1947–1952 », *Canadian Journal of African Studies*, pp. 365-383.

BOURDIEU P., SAYAD A., 1964, *Le déracinement*, Paris, Les éditions de minuit, 220 p.

BOUVIER N., 2001 [1963], *L'usage du monde*, Paris, éditions Payot, 418 p.

BRANKAMP H., DALEY P., 2020, « Managing Belonging, Bodies, and Mobility in (Post)Colonial Kenya and Tanzania, Migration and society », *Migration and Society: Advances in Research*, vol. 3, n°1, pp. 113-129.

BRAÛTIGAM D., 2013, « Chinese engagement in African agriculture: fiction and fact », in ALLAN T., KEULERTZ M., SOJAMO S., WARNER J. (dir.), *Handbook of land and water grabs in Africa: foreign direct investment and food and water security*, London, Routledge, pp. 91-103.

BRENNER P., 2012, « The Land Matrix: much ado about nothing » , *Farmlandgrab.org*, [En ligne] <http://farmlandgrab.org/post/view/20405>

BRINK H., SMITH R.J., SKINNER K. (et al.), 2016, « Sustainability and long term-tenure: Lion trophy hunting in Tanzania » , *PLoS ONE*, vol. 11, n°9, pp. 1-15.

BROCKINGTON D., DUFFY R., 2010, « Capitalism and conservation: the production and reproduction of biodiversity conservation » , *Antipode*, vol. 42, n°3, pp. 469-484.

BROCKINGTON D., SCHOLFIELD K., 2010, « The Work of Conservation Organisations in Sub-Saharan Africa » , *Journal of Modern African Studies*, vol. 48, n°1, pp. 1-33.

BROCKINGTON D., DUFFY R., IGOE J., 2008, *Nature unbound: conservation, capitalism, and the future of protected areas*, London, Earthscan, 249 p.

BROCKINGTON D., IGOE J., 2006, « Eviction for Conservation: A Global Overview » , *Conservation and Society*, vol. 4, n°3, pp. 424-470.

BROCKINGTON D., 2002, *Fortress conservation: the preservation of the Mkomazi Game Reserve, Tanzania*, Bloomington, Indiana University Press, 196 p.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier, La Documentation française, RECLUS, 518 p.

BURGESS N., BUTYNSKI T., CORDERIR N. (et al.), 2007, « The biological importance of the Eastern Arc Mountains of Tanzania and Kenya », *Biological Conservation*, vol. 134, n°2, pp. 209-231.

BURGHOF S., GABIRI G., STUMPP C., 2017, « Development of a hydrogeological conceptual wetland model in the data-scarce north-eastern region of Kilombero Valley, Tanzania », *Hydrogeological Journal*, vol. 26, n°1, pp. 267-284.

BURNOD P., GINGEMBRE M., RATSIALONANA R. A., 2013, « Competition over Authority and Access: International Land Deals in Madagascar », *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 357-379.

BURNOD P., PAPAZIAN H., ADAMCZEWSKI A. (et al.), 2011, « Régulations des investissements agricoles à grande échelle. Études de Madagascar et du Mali », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n°237, pp. 111-129.

BURTON E., 2013, « Development Concepts of Peasants, Poets and Dancers in German East Africa ca.1870-1918 », Thèse, Philologie, Universität Wien, 200 p.

BUTLER J., ATHANASIOU A., 2013 [2016], *Dépossession*, Paris : Diaphanes, 172 p.

BUUR L., NYSTRAND M. J., PEDERSEN R. H., 2017, « The political economy of land and natural resource investments in Africa: an analytical framework », *Danish Institute for International Studies - Working Paper*, n° 2, pp. 1-48.

BYERS B., RAMPA F., 2013, « Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP », *ECDPM Discussion Paper*, vol. 138, Brussels, European Centre for Development Policy Management.

## C.

CAILLAULT S., 2016, « Les échelles du feu de la brousse : une exploration géographique des dynamiques environnementales à l'ouest du Burkina Faso », in CHARTIER D., RODARY E., *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris : SciencesPo, pp. 305-324.

CALAS B., RACAUD S., 2016, « Entretien avec Bernard Charlery de la Masselière. Propos recueillis par Bernard Calas et Sylvain Racaud », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 273, n°1, pp. 331-348.

CALAS B., 2006, *De Dar es Salaam à Bongoland Mutations urbaines en Tanzanie*, Paris, Karthala, 410 p.



CAMPELL H., STEIN H. (dir.), 1992, *Tanzania and the FMI. The Dynamics of Liberalization*, Boulder, Westview Press.

CARRIÈRE, J. & DE LA MORA, L. 2014, « Précarité urbaine et fragmentation socio-spatiale au sein des métropoles brésiliennes : le cas de Recife. », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n°4, pp. 373-397.

CASTORIADIS C., 1999 [1975], *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 544 p.

CATTARUZZA, A., 2010, « Fragmentation : cloisonnement et/ou recomposition de l'espace politique ? », *L'Espace Politique* [En ligne], vol. 11, n°2, [En ligne] <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1693>

CAULDWELL A., 2004, « Analysis of hunting data of the Selous Game Reserve », *Appendix 9*, pp. 105-151.

CDM SMITH, 2016, *Environmental Flows in Rufiji River Basin assessed from the perspective of Planned Development in the Kilombero and Lower Rufiji Sub-Basins*. Report to the United States Agency for International Development, 146 p.

CESAIRE A., 1955 [1950], *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 41 p.

CHACHAGE C., 2010, *Land acquisition and accumulation in Tanzania. The case of Morogoro, Iringa and Pwani Regions*, Tanzania, Pelum, 49 p.

CHAMUSSY H., 2003, « Les géographes au risque de la complexité », *Géocarrefour*, vol. 78, n°1, pp. 61-70

CHAPONNIERE J.R., GABAS J.J., 2011, « Les investissements agricoles de la Chine : une source d'inquiétude ? », *De Boeck Supérieur, Afrique contemporaine*, pp. 71-83.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 2014a, *Penser la question paysanne en Afrique Intertropicale*, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 176 p.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 2014b, « Vitabuya barabara – Carnets de route, A François Bart ! », in CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B. et CALAS B. (dir.), *A la croisée du transect ; de la montagne à la ville, Eloge d'une géographie tropicale traversière*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 357p.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 2013, « Systèmes spatiaux, systèmes de ressources et identités : redéfinir les contextes des dynamiques territoriales », in CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., THIBAUD B., DUVAT V. (dir.), *Dynamiques rurales dans les pays du Sud, l'enjeu territorial*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., RACAUD S., 2012, « De la terre patrimoine à la terre ressource : tensions entre structures foncières héritées et nouvelles perspectives des acteurs paysans en Afrique de l'Est », in BART F. (dir.), *Bulletin de l'Association de géographes français, Terres et tensions en Afrique*, vol. 89, n°3, pp. 412-426.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., NAKILEZA B., UGINET E., 2009, « Le développement du maraîchage dans les montagnes d'Afrique de l'Est : les enjeux », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 62, n°247, pp. 311-330.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 2003, « Entre haut et bas : les *estates* du Kilimandjaro à la recherche du temps perdu », *Collection Espaces tropicaux*, n°17, pp. 299-323.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 1997, « De la nature comme regret à la nature comme prétexte », in SINGARAVELOU P. (dir.), *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Talence, DYMSET/CRET, pp. 33-44.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 1989, « Les exploitations agricoles dans le nord-ouest du Rwanda – L'organisation territoriale », in PINTON F. (dir.), *Tropiques, lieux et liens*, Paris, ORSTOM.

CHARMAIN L., MARTINEZ A., *Genre, féminismes et développement : une trilogie en construction*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, pp. 347-364.

CHARMILLOT M., DAYER C., 2006, « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°3, pp. 126-139.

CHARTIER D., RODARY E., 2016, *Manifeste pour une géographie politique environnementale, Géographie, écologie, politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 440 p.

CHAUVEAU J.-P., LAVIGNE DELVILLE P., 2013, « Développement participatif », in CASILLO I., BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C., SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation [En ligne] <https://www.dicopart.fr/fr/dico/developpement-participatif>

CHAUVEAU J.-P., 2011, « À l'ombre des acquisitions foncières par des intérêts étrangers... les enjeux nationaux de l'appropriation foncière », *Transcontinentales*, n°10-11, [En ligne] <http://journals.openedition.org/transcontinentales/1140>

CHAUVEAU J.-P., 2007, « Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ? », *Cahiers Agricultures*, vol. 16, n°5, pp. 374-378.

CHAUVEAU J.-P., COLIN J.-P., JACOB J.-P., LAVIGNE DELVILLE P., LE MEUR P.-Y., 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, résultats du projet de recherche*, Londres, Claims, 92 p.

CHAUVEAU J.P., JACOB J.P., LE MEUR P.Y., 2004, « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart*, vol. 30, n°2, pp. 3-23.

CHAUVIN E., MAREI N., LOMBARD J., 2017, « Les circulations mondiales en Afrique : promotion, adaptation et contournement », *Géocarrefour*, vol. 3, n°91.

CHIBBER V., 2013a, *La théorie postcoloniale et le spectre du capital*, Toulouse, L'asymétrie sous les tropiques, 437 p.

CHOUQUER G., 2013b, « Vivre dans les interstices de la firme », *Etudes rurales*, n°191, pp. 149-168.

CHOUQUER G., 2012a, *Terres porteuses, entre faim de terres et appétit d'espace*, Arles, Actes Sud, 246 p.

CHOUQUER G., 2012b, *Les acquisitions massives de terres dans le monde. Bulle foncière ou opportunité de développement ?*, Paris, Publi-Topex, 68 p.

CHOUQUER G., 2011a, « Le nouveau commerce triangulaire mondial. Ou les analogies du foncier contemporain », *Études rurales*, n°187, pp. 95-130.

CHOUQUER G., 2011b, « Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain », *Transcontinentales*, n°10-11, [En ligne] <http://transcontinentales.revues.org/1071>

CHU J., 2011, « Gender and 'Land Grabbing' in Sub-Saharan Africa: Women's land rights and customary land tenure », *Development*, vol. 54, n°1, pp. 35-39.

CHUHILA M. J., KIFYASI A. A., 2018, « A Development Narrative of a Rural Economy: The Politics of Forest Plantations and Land Use in Mufindi and Kilimanjaro, Tanzania; 1920s to 2000s », *International Journal of Social Science and Humanities Research*, vol. 4, n°3, pp. 528-538.

CLAESSENS K., MUDINGA E., ANSOMS A., 2014, «Competition over soil and subsoil: Land grabbing by local elites in South Kivu (Eastern DRC)», in ANSOMSS A., HILHORST T., *Losing your land: Dispossession in the Great Lakes*, Woolbridge: Currey, pp. 82-102.

CLAVAL P., 2008, « Réflexions sur la géographie de la découverte, la géographie coloniale et la géographie tropicale », in SINGARAVELOU P. (dir), *L'empire des géographes : Géographie, exploration et colonisation XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, pp.7-26.

CLERVAL A., FLEURY A., REBOTIER J. (et al.), 2015, « Introduction », in CLERVAL A., FLEURY A., REBOTIER J., WEBER S. (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

COBBING J., 1988, « The Mfecane as Alibi: Thoughts on Dithakong and Mbolompo », *The Journal of African History*, 29(3), 487-519.

COOKE B., KOTHARI U., 2001, *Participation: The New Tyranny?*, Londres, Zed Books, 201 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., 2004, « De la périodisation en histoire africaine. Peut-on l'envisager ? À quoi sert-elle ? », *Afrique & histoire*, n°1, pp. 31-65.

COQUERY-VIDROVITCH C., 2001 [1972], *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris, EHESS, 598 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., HAMILTON C. (dir.), 1999, « The Mfecane Aftermath. Reconstructive Debates in Southern African History », *Cahiers d'études africaines*, vol. 39, n°153, pp. 203-206.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1978, « Économie de traite et misère des investissements en Afrique noire », *Hérodote*, n°11, pp. 69-86.

CORSON C., MacDONALD I., 2012, « Enclosing the global commons: the convention on biological diversity and green grabbing », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 2, pp.263-283.

COTULA L., 2013a, *The Great African Land Grab?: Agricultural Investments and the Global Food System*, New York, Zed Books.

COTULA L., 2013b, « The New Enclosures? Polanyi, international investment law and the global land rush », *Third World Quarterly*, vol. 34, n°9, pp. 1605-1629.

COTULA L., 2012, « The international political economy of the global land rush: a critical appraisal of trends, scale, geography and drivers » , *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°3-4, pp. 649-680.

COTULA L., VERMEULEN S., MATHIEU P. (et al.), 2011, « Agricultural investment and international land deals : evidence from a multi-country study in Africa », *Food Security*, vol. 3, pp. 99-113

COTULA L., LEONARD R., 2010, *Alternatives to land acquisitions: Agricultural investment and collaborative business models*, London, IIED, 133 p.

COTULA L., VERMEULEN S., 2009a, *Land grabs in Africa: Can the deals work for development?*, London, IIED, 4 p.

COTULA L., VERMEULEN S., 2009b, « Deal or no deal: the outlook for agricultural land investment in Africa », *International Affairs*, vol. 85, n°6, pp. 1233-1247

COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., 2009, *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, London, Rome, IIED, FAO, IFAD, 145 p.

COTULA L., DYER N., VERMEULEN S., 2008, *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*, London, IIED, 72 p.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

#### D.

DANCER H., 2015, *Women, Land and Justice in Tanzania*, Suffolk, James Currey, 191 p.

DANCER H., SULLE E., 2015, « Gender implications of agricultural commercialisation: The case of sugarcane production in Kilombero District, Tanzania », *Future Agricultures - Working Paper*, n°118, 36 p.

DARDOT P., LAVAL C., 2009, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La découverte, 497 p.

DE GAURAVA D., 2013, *Commerce with the Universe : Africa, India and Afrasian Imagination*, New York, Columbia University Press, 314 p.

DE SCHUTTER O., 2011a, « How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland », *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°2, pp. 249-279.

DE SCHUTTER O., 2011b, « The green rush: The global race for farmland and the rights of land users », *Harvard International Law Journal*, vol. 52, n°2, pp. 504-562.

DEININGER K., 2003, *Land policies for growth and poverty reduction*, Washington DC, Oxford University Press, 239 p.

DEININGER K. W., BYERLEE D., 2011, *Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits*, Washington DC: World Bank, [En ligne] [http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW\\_Sept7\\_final\\_final.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf)

DELCOURT L., 2009, « Mobilisations dans le Sud face à la crise alimentaire », *État des résistances dans le Sud - 2009: Face à la crise alimentaire*, Paris, Syllepse, 226 p.

DENOEL M., 2019, *Rapports de pouvoir dans l'activité minière : entre modèle néo-extractiviste et variations territoriales*, Thèse, Géographie, Université de Toulouse II Jean-Jaurès, 391 p.

DESCOLA P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 640 p.

DINESEN L., 2016, « The Kilombero Valley Floodplain », in FINLAYSON C. M., EVERARD M., IRVINE K., MCINNES R., MIDDLETON B., VAN DAM A., DAVIDSON N. C. (dir.), *The Wetland Book, Springer Science and Business Media Dordrecht*, Dordrecht, Springer, 49 p.

DORIGNY M., 2021, « Introduction », in DORIGNY M. (dir.), *Atlas des premières colonisations : XV<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle : des conquistadores aux libérateurs*, Autrement, Paris, pp. 6-9.

DRESCH J., 1946, « Sur une géographie des investissements de capitaux ; l'exemple de l'Afrique noire », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n°177-178, pp. 59-64.

DULUCQ S., SOUBIAS P., 2004, « Introduction », in DULUCQ Sophie et SOUBIAS Pierre (dir.) *L'espace et ses représentations en Afrique, approches pluridisciplinaires*, Karthala, Paris, 256 p.

DUMOULIN D., RODARY E., 2005, « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité » in AUBERTIN C. (dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, Éditions de l'IRD, pp. 59-98.

DUVAIL S., MEDARD C., PAUL J. L., 2010, « Les communautés locales face aux grands projets d'aménagement des zones humides côtières en Afrique de l'Est », *Politique africaine*, vol. 1, n°117, pp. 149-172.

## **E.**

EBNER E., 1987, *The History of the Wangoni and their Origin in the South African Bantu Tribes*, Ndanda-Peramiho, Tanzania, Benedictine Publications, 246 p.

EDELMAN M., 2013, « Messy hectares : questions about the epistemology of Land grabbing data », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n°3, pp. 485-501.

EDELMAN M., LEON A., 2013, « Cycles of Land grabbing in Central America : an argument for history and a case study in the Bajo Aguán, Honduras », *Third World Quarterly*, vol. 34, n°9, pp. 1697-1722.

ENGELS F., 1845, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre, Œuvres complètes de Friedrich Engels*, Paris, Editions Sociales, 258 p.

ENGSTROM L., 2018, *Development delayed: Exploring the failure of a large-scale agricultural investment in Tanzania to deliver promised outcomes*, Thèse, Uppsala, Swedish University of Agricultural Sciences, 161p.

EXNER A., BARTELS L. E., WINDHABER M. (et al.), 2015, « Constructing landscapes of value : Capitalist investment for the acquisition of marginal or unused land - The case of Tanzania », *Land Use Policy*, vol. 42, pp. 652-663.

EWALD J., 2010, « Challenges to the Democratisation Process in Tanzania », in HAVNEVIK K. et ISINIKA A. C. (dir.), *Tanzania in Transition : From Nyerere to Mkapa*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, pp. 223-264.

## F.

FAIRBAIRN M., 2013, « Indirect Dispossession : Domestic Power Imbalances and Foreign Access to Land in Mozambique », *Development and change*, vol. 44, n°2, pp. 335-356.

FAIRHEAD J., LEACH M., SCOONES I., 2012, « Green Grabbing : a new appropriation of nature ? », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°2, pp. 237-261.

FAIRHEAD J. LEACH M., 1996, *Misreading the African Landscape, Society and Ecology in a Forest-Savanna Mosaic*, Cambridge: Cambridge University Press, 384 p.

FANON F., 2002 [1961], *Les damnés de la terre*, Paris, La découverte, 311p.

FANON F., 1952, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 225 p.

FEDERICI S., 2014, *Caliban et la Sorcière. Les femmes, les corps et l'accumulation primitive*, Entremonde, 464 p.

FERDINAND M., 2019, *Une écologie décoloniale : Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris : Le Seuil, Anthropocène, 464 p.

FERGUSON J., GUPTA A., 2002, « Spatializing States : Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality », *American Ethnologist*, n°294, pp. 981-1002.

FIMBO G.M., 1992, *Essays in Land Law - Tanzania*, Dar Es Salaam, Tanzania, Dar Es Salaam University Press, 158 p.

FISCHER J., LINDENMAYER D.B., 2007, « Landscape modification and habitat fragmentation : a synthesis », *Global Ecology and Biogeography*, vol.16, n°3, pp. 265-280.

FOUCAULT M., 2008 [1970], *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 294 p.

FOUCAULT M., 1977, *Dits et écrits*, Paris, Alain Moreau, 420 p.

FOUCAULT M., 1976, « Entretien avec Michel Foucault », *Hérodote*, n°1, Paris, François Maspero.

FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 362 p.

FOUCAULT M., 1971, *L'ordre du discours*, Mayenne, Gallimard, 82 p.

FOUERE M.A., 2015, « “Indians are Exploiters and Africans Idlers!” Identity formation and socio-economic conditions in Tanzania », in ADAM M., (dir.), *Indian Africa: Minorities of Indian-Pakistani Origin in Eastern Africa*, pp.361-400.

FOUERE M.A., 2011, « Tanzanie : la nation à l'épreuve du postsocialisme », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, pp. 69-85.

## G.

GIBBLIN J., MONSON J. (dir.), 2010, *Maji Maji, Lifting the Fog of War*, African Social Studies Series, Leiden and Boston, Brill, 325p.

GIBSON J.L., 2008, « Group identities and theories of justice : An experimental investigation into the justice and injustice of land squatting in South Africa », *The Journal of Politics*, vol. 70, n°3, pp. 700-716.

GILLMAN C., 1942, « A Short History of the Tanganyika Railways », *Tanganyika Notes and Records*, vol. 13, pp. 14-56.

GISSIBL B., 2006, « German Colonialism and the Beginnings of International Wildlife Preservation in Africa », in CLOSMANN C., ZELKO F. (dir.), *From Heimat to Umwelt : New perspectives on German Environment History*, Bulletin of the German Historical Institute, n°3, pp. 121-143.

GOLAY C., 2009, *Droit à l'alimentation et accès à la justice: exemples au niveau national, régional et international*, FAO, 68 p.

GOLDBLUM C., 2019, *Françoise d'Eaubonne et l'écoféminisme*, Paris : Le Passager clandestin, 122 p.



GONTHIER F., 2004, « Weber et la notion de “compréhension” », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 116, n°1, pp. 35-54.

GRAJALES J., 2013, « State Involvement, Land grabbing and Counter-Insurgency in Colombia », *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 211-232.

GRAJALES J., 2018, « L’agro-business au village. La notion d’accaparement de terres à l’épreuve du cas ivoirien », *Politique africaine*, vol. 151, n°3, pp. 155-177.

GRAMSCI A., 1971, « State and civil society », in HOARE Q., SMITH G. (dir.), *Selections from the Prison Notebooks*, New York, International Publishers, pp. 445-556.

GRANDIA L., 2013, « Road Mapping : Megaprojects and Land Grabs in the Northern Guatemalan Lowlands », *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 233-259.

GRECO E., 2016, « Village land politics and the legacy of *Ujamaa* », *Review of African Political Economy*, vol. 43, n°1, pp. 22-40.

GRECO E., 2015a, « Local politics of land and the restructuring of rice farming areas : A comparative study of Tanzania and Uganda », *LCSV Working Paper Series*, n°12, 37 p.

GRECO E., 2015b, « Landlords in the making : class dynamics of the land grab in Mbarali, Tanzania », *Review of African Political Economy*, n°42, pp. 225-224.

GREEN E., 2011, « Indirect Rule and Colonial Intervention : Chiefs and Agrarian Change in Nyasaland, ca. 1933 to the Early 1950s », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 44, n°2, pp. 249-274.

GREEN M., 1994, *Shaving Witchcraft in Ulanga. Kunyolewa and the Catholic Church*, African Studies Center, Cambridge, R. G. Abrahams, 45 p.

GRIFFITHS T., ROBIN L. (dir.), 1997, *Ecology and Empire : Environmental History of Settler Societies*. Seattle, University of Washington Press, 258p.

GUETAT-BERNARD H., NDAMI C., 2019, « Géohistoire du genre et du développement rural en Afrique. L’exemple emblématique des régions de l’ouest et du sud du Cameroun », *in*

GULLIVER P.H., 1955, « A history of the Songea Ngoni », *TNR*, vol. 41, pp. 16-30.

GUPTA A., SHARMA A., 2006, « Globalization and Postcolonial States », *Current Anthropology*, vol. 47, n°2, pp. 277-305.

GUPTA A., 1998, *Postcolonial Developments : Agriculture in the Making of Modern India*, Durham, Duke University Press, 409 p.

**H.**

HAGGETT P., 1973, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 1973.

HAIRONG Y., SAUTMAN B., 2010, « Chinese Farms in Zambia: From Socialist to “Agro-Imperialist” Engagement? », *Journal of African and Asian Studies*, vol. 9, n°3, 307-333.

HALL D., 2012, *Land*, Oxford, Polity Press, 204 p.

HALL D., HISCH P., LI M. T., 2011, *Powers of Exclusion: Land dilemmas in Southeast Asia*, National University of Singapore, University of Hawai'i press, Honolulu, 257 p.

HALL R., SCOONES I., TSIKATA D., 2017, « Plantations, outgrowers and commercial farming in Africa: agricultural commercialisation and implications for agrarian change », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 44, n°3, pp. 515-537.

HALL R., SCOONES I., TSIKATA D. (dir), 2015, *Africa's Land Rush: Rural Livelihoods & Agrarian Change*, James Currey, London, 216 p.

HALL R., 2011, « Land grabbing in Southern Africa: The Many Faces of the Investor Rush », *Review of African Political Economy*, n°128, pp. 193-214.

HAMILTON C., (dir), 1995, *The Mfecane Aftermath. Reconstructive Debates in Southern African History*, Johannesburg, Witwatersrand University Press, Pietermaritzburg, University of Natal Press, 493p.

HARPER R., 2000, « The social organization of the IMF's mission work: an examination of international auditing », in STRATHERN M. (dir.), *Audit cultures: anthropological studies in accountability, ethics and the academy*, London, Routledge, pp. 21-53.

HARTEMINK A. E., WIENK J. F., 1995, « Sisal Production and Soil Fertility Decline in Tanzania », *Outlook on Agriculture*, vol. 24, n°2, pp. 91-96.

HARVEY D., 2010, *Géographie et capital, vers un matérialisme historico-géographique*, Syllepse, Paris, 280 p.

HARVEY D., 2003, *The New Imperialism: Accumulation by Dispossession*, Oxford University Press, Oxford, 241 p.

HARVEY D., 2001, « Globalization and “the spatial fix » », *Geographische », geographische revue : Zeitschrift für Literatur und Diskussion*, vol. 3, n°2, pp. 23-30. [En ligne]

[https://publishup.uni-potsdam.de/opus4-ubp/frontdoor/deliver/index/docId/2251/file/gr2\\_01\\_Ess02.pdf](https://publishup.uni-potsdam.de/opus4-ubp/frontdoor/deliver/index/docId/2251/file/gr2_01_Ess02.pdf)

HAVNEVIK J., 1993, *The Limits to Development from Above*, Uppsala, Nordiska Afrika Institutet, 343 p.

HEMINGWAY E., 1936, *Les Neiges du Kilimandjaro*, Gallimard, Paris, 188 p.

HERITIER, S., GUICHARD-ANGUIS, S., 2008, « Présentation », in HERITIER, S. et GUICHARD-ANGUIS, S., (dir.), *Le patrimoine « naturel », entre culture et ressource*, Revue Géographie et Culture, Paris, l'Harmattan, 149 p.

HOGENDORN, J., SCOTT, K., 1981, « The East African Groundnut Scheme: Lessons of a Large-Scale Agricultural Failure », *African Economic History*, n°10, pp. 81-115.

HOOD L., CAMERON A., DAFFA R. (et. al.), 2002, « Botanical survey », in STARKEY M., BIRNIE N., CAMERON A., DAFFA R. A., HADDEELSEY L., HOOD L., JOHNSON N., KAPAPA L., MAKOTI J., MWANGOMO E., RAINEY H., ROBINSON W. (dir.), *The Kilombero Valley Wildlife Project: an ecological and social survey in the Kilombero Valley, Tanzania*, Edinburgh, Kilombero Valley Wildlife Project, 187 p.

HOU L., 2011, « Un land grab chinois en Afrique sub-saharienne ? », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, pp. 151-170.

HUGHES R. H., HUGHES J. S., 1992, *A directory of African Wetlands*, Cambridge, IUCN & WCMC, Nairobi, UNEP, 860 p.

HUIZER, G., 1971, « The Ujamaa village program in Tanzania: new forms of rural development », *Studies in Comparative International Development*, vol.8, n°2, pp. 183–207.

## I.

IBHAWOH B., DIBUA J. I., 2003, « Deconstructing Ujamaa : The Legacy of Julius Nyerere in the Quest for Social and Economic Development in Africa », *African Journal of Political Science*, vol. 8, n°1, pp. 59-83.

IGOE J., CROUCHER B., 2007, « Conservation, Commerce, and Communities: The Story of Community-Based Wildlife Management Areas in Tanzania's Northern Tourist Circuit », *Conservation and Society*, vol. 5, n°4, pp. 534-561.

ILLIFE J., 1979, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge University Press, Cambridge, 616 p.

ILLIFE J., 1969, *Tanganyika under german rule: 1905-1912*, Cambridge University Press, New York, 235 p.

ILLIFE J., 1967, « The Organization of the Maji Maji Rebellion », *Journal of African History*, vol. 8, n°3, pp. 495-512.

IZUMI K., 1998, *Economic liberalisation and the land question in Tanzania*, Thèse, International Development Studies, Roskilde University.

## J.

JACKSON J. M., 2021, « Off to Sugar Valley?: the Kilombero Settlement Scheme and 'Nyerere's People', 1959–69 », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 3, n°15, pp.505-526.

JÄTZOLD R., BAUM E., 1968, « Characteristic Features of the Economic Geography of a Semihumid East African Flood Plain and Its Margins », *AfrikaStudien Series*, n°48, 147 p.

JENKINS R. K., MALITI H. T., CORTI G. R., 2003, « Conservation of the puku antelope *Kobus vardoni*, Livingstone in the Kilombero Valley, Tanzania », *Biodiversity Conservation*, vol. 12, n°4, pp. 787-797.

JEUDY DE GRISSAC A., RODARY E., 2009, « Protection de la nature - Aires protégées », *Encyclopaedia Universalis*, [En ligne], URL: [www.universalis-edu.com.kali.martinique.univ-ag.fr:5000/encyclopedie/protection-de-lanature-aires-protegees/#](http://www.universalis-edu.com.kali.martinique.univ-ag.fr:5000/encyclopedie/protection-de-lanature-aires-protegees/#)

JOHANSSON E., ISGREN E., 2017, « Local perceptions of land-use change: Using participatory art to reveal direct and indirect socioenvironmental effects of land acquisitions in Kilombero Valley, Tanzania », *Ecology and Society*, vol. 22, n°3, pp. 1-12.

JONES T., BAMFORD A. J., FERROL-SCHULTE D. (et al.), 2012, « Vanishing wildlife corridors and options for restoration: a case study from Tanzania », *Tropical Conservation Science*, vol. 5, n°4, pp. 463-74

## K.

KAAG, M. and ZOOMERS, A. (dir.), 2014, *The Global Land Grab, Beyond the Hype*, London, Zed Books, 272p.

KANGALAWA R. Y. M., LIWENGA E. T., 2005, « Livelihoods in the wetlands of Kilombero Valley in Tanzania: opportunities and challenges to integrated water resource management », *Physics and Chemistry of the Earth*, vol. 30, n°11, pp. 968-975.

KANGAWALE H., 2018, *Plantation Forestry in Tanzania: A History of Sao Hill Forests, 1939-2015*, Thèse, Stellenbosch University, 247 p.

KATO F., 2007, « Development of a major rice cultivation area in the Kilombero Valley, Tanzania », *African Study Monographs, Supplement*, n°36, pp. 3-18.

KAUZENI A.S. *et al.*, 1993, *Land use planning and resource assessment in Tanzania : a case study*, International Institute for Environment and Development (IIED), 140 p.

KELLY A.B., 2011, « Conservation practice as primitive accumulation », *The Journal of Peasant Studies*, vol.38, n°4, pp. 683-701.

KEVANE M, GRAY L., 1999, « A Woman's Field Is Made At Night : Gendered Land Rights And Norms In Burkina Faso », *Feminist Economics*, vol. 5, n°3, pp. 1-26.

KIKULA I.S., *Policy Implications on Environment: The Case of villagisation in Tanzania*, Dar es Salaam: DUP LTD., University of Dar es Salaam, 237 p.

KILAVE D. M., MLAY G., 2019 « "SRI" in Kilombero Valley: Potential, Misconception and Reality », *Future Agricultures*, <https://www.future-agricultures.org/blog/sri-in-kilombero-valley-potential-misconception-and-reality>

KIMAMBO I.K., MADDOX G.H., NYANTO S.S., 2017, *A New History of Tanzania*, Mkuki Na Nyota, Dar es salaam. 223p.

KIMARO D.N., 2014, « Potential land for Agricultural use in Tanzania: the case of Kilosa District » , *Journal of Land and Society*, vol.1, n°1, pp. 14-24.

KIMARO D.N., HIERONIMO P., 2014, « Land for Agriculture in Tanzania: Challenges and Opportunities » , *Journal of Land and Society*, vol.1, n°1, pp. 91-102.

KIRIMI F., THIONG'O K., GABIRI G. (et al.), 2018, « Assessing seasonal land cover dynamics in the tropical Kilombero floodplain of East Africa », *Journal of Applied Remote Sensing*, vol. 12, n°2, pp. 1-23.

KJEKSHUS H., 1996, *Ecology Control and Economic Development in East African History*, James Curry, London, 222 p.

KLOPP J.M., 2000, « Pilfering the public : The problem of Land grabbing in contemporary Kenya », *Africa Today*, vol.47, n°1, pp. 7-26.

KLOPP J.M., LUMUMBA O., 2013, « Kenya and the 'global land grab' : a view from below », in KAAG M., ZOOMERS A., *The global land grab: beyond the hype*, Zed Books, New York, 264 p.

KOPONEN J., 1994, *Development for exploitation, German colonial policies in Mainland Tanzania, 1884-1914*, Tiedekirja, 740 p.

KOPONEN J., 1988, *People and Production in Late Precolonial Tanzania: History and Structures*, The Finish Society for Development Studies, Helsinki, pp. 139-50.

KOPONEN J., 1986, « Population growth with an historical perspective », in BOESEN J., HAVNEVIK K. J., KOPONEN J., ODGAARD R. (dir.), *Tanzania: crisis and struggle for survival*, Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala, pp. 31-58.

KOPYTOFF I., 1987, *The African Frontier: the Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 288 p.

KOUTSOURIS J., CHEN D., LYON S. W., 2016, « Comparing global precipitation data sets in eastern Africa: a case study of Kilombero Valley, Tanzania: comparing global precipitation data sets in Tanzania, East Africa », *International Journal of Climatology*, vol. 36, n°4, pp. 2000-2014.

KUGELMAN M., 2012, « Introduction », in KUGELMAN M., LEVENSTEIN S. L. (dir.), *Global farms race: land grabs, agricultural investment, and the scramble for food security*, Island Press, Washington, DC, pp. 1-20.

## L.

LABICA T., 2013, « Avant-propos », in KAIWAR V., *L'Orient postcolonial : sur la « provincialisation » de l'Europe et la théorie postcoloniale*, Syllepse, pp. 9-25.

LACOSTE Y., 2012, « La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique », *Hérodote*, vol. 3, n°146-147, pp. 14-44.

LACOSTE Y., 1981, « Polémique en géographie : est-ce une tare d'être géographe ? », *Hérodote*, n°22, Maspero, Paris, pp. 158-160.

LACOSTE Y., 1978, « Géographie/anticolonialisme – Hommage à Jean Dresch », *Hérodote*, Maspero, Paris.

LALLAU B., 2012, « Land grabbing versus investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », *L'Homme & la Société*, vol. 183-184, n°1, pp. 15-34.

LALLAU B., LANGLADE L., 2005, « L'appropriation privative du foncier, condition de durabilité ? Eléments de réponse en République Démocratique du Congo », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, pp. 249-280.

LARRERE C., 2006, « Développement durable : quelques points litigieux », *Les ateliers de l'éthique*, vol. 1, n°2, pp. 9-18.

LARSON L.E., 2018, *The Local Voice: Patterns of Dissent in the Ulanga District (Tanzania): 1920-1957*, Research Paper, n°1, 33 p.

LARSON L. E., 1976, *A History of the Mahenge (Ulanga) District, 1860-1957*, Thèse, Université de Dar es Salaam, 406 p.

LATOUCHE S., 2003, « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, vol. 121, no. 1, pp. 23-30.

LAVERS T., BOAMAH F., 2016, « The impact of agricultural investments on state capacity: A comparative analysis of Ethiopia and Ghana », *Geoforum*, n°72, pp. 94-103.

LAVERS T., 2012, « “Land grab” as development strategy? The political economy of agricultural investment in Ethiopia », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°1, pp. 105-132.

LEBLOND N., 2017, *Habiter des espaces investis et des espaces gris : une géographie de la constellation agropolitique à l'œuvre au Nord du Mozambique*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Montpellier.

LE CLERC P., 2015, *Adaptation des agriculteurs d'une vallée inondable à l'aléa climatique. Diagnostic agro-économique de la vallée rizicole du Kilombero, Tanzanie*, Mémoire de Master, AgroParisTech, 147 p.

LE MEUR P., BAMBRIDGE T., DEGREMONT M., RODARY E., 2018, « Les espaces marins du Pacifique entre logiques de commun et d'accaparement », *Revue internationale des études du développement*, vol. 234, n°2, pp. 9-30.

LECOQUIERRE B., 2010, « L'usage du voyage en géographie », *Géographie et cultures*, n°75, [En ligne] <http://journals.openedition.org/gc/1638>.

LEFEBVRE H., 1974a, *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 512 p.

LEFEBVRE H., 1974b, « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, n°31-32, pp. 15-32.

LEFEUVRE J.C., 1990, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine nature », in JEUDY H.P. (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, pp. 29-75.

LEVIEN T., 2013, « From industrial estates to Special Economic Zones: The new dispossession regime in Neoliberal India », *Development and Change*, vol.44, n° 2, pp. 381-407.

LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : La Documentation Française, 1137 p.

LI T. M., 2011, « Centering labor in the land grab debate », *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°2, pp. 281-298.

LITTLE P., WATTS M. (dir.), 1994, *Living under contract: contract farming and agrarian transformation in sub-Saharan Africa*, University of Wisconsin Press, Madison, 303 p.

LOCHER M., 2012, *The "Global Land Rush", Local Land Rights and Power Relations: European Forestry Investments in Tanzania*, Thèse, Université de Zurich, 215 p.

LOMBARD J., NINOT O., 2012, « Des mobilités aux transports. Regards croisés en Afrique de l'Ouest », *EchoGéo*, Vol. 20

LOMBARD J., NINOT O., 2010, « Connecter et intégrer. Les territoires et les mutations des transports en Afrique », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°87, pp. 69-86.

LUND C., 2011, « Fragmented Sovereignty: Land Reform and Dispossession in Laos », *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°4, pp. 885-905.

LUND J. F., SUNGUSIA E., MABELE M. B. (et al.), 2017, « Promising Change, Delivering Continuity: REDD+ as Conservation Fad », *World Development*, vol. 89, pp. 124-139.

LYON S. W., KOUTSOURIS A., SCHEIBLER F. (et al.), 2015, « Interpreting characteristic drainage timescale variability across Kilombero Valley, Tanzania », *Hydrological processes*, vol. 29, n°8, pp. 1912-1924.

## **M.**

MACKENZIE J.M., 1988 [2008], *The Empire of Nature*, Manchester University Press, Manchester, 340 p.

MADDOX G., 1996, « Review: The Culwick Papers », *Journal of African History*, vol. 37, pp. 503-550.



MAFAP/SPAA, 2012, *Analysis of Incentives and Disincentives for sugar in the United Republic of Tanzania*, FAO.

MAINET H., KIHONGE E., 2021, « Secondary towns in urban-rural linkages in East Africa. The role of SMEs and their capacity to adapt (Central Kenya) », *Territoire en mouvement.Revue de Géographie et d'Aménagement*, vol. 51.

MAINET H., 2017, « Town dwellers in their networks: urban-rural mobility and households' strategies in Cameroon », *Geografisk Tidsskrift-Danish Journal of Geography*, 2017, vol. 117, n°2, pp. 117-129.

MAINET H., RACAUD S., 2015, « Secondary towns in globalization: challenged position or inconspicuous key role in trade flows? Lessons from East Africa », *Articulo, Journal of urban research*

MAGANGA F., ASKEW K., ODGAARD R. (et al.), 2016, « Dispossession through Formalization: Tanzania and the G8 Land Agenda in Africa », *Asian Journal of African Studies*, vol. 40, pp. 4-49.

MAGANGA F., ODGAARD R., SJAASTAD E., 2009, « Contested Identities and Resource Conflicts in Morogoro Region, Tanzania. Who is Indigenous? » , in B. DERMAN, ODGAARD R., SJAASTAD E. (dir.), *Conflicts over Land and Water in Africa*, James Currey, Oxford, pp. 202-214.

MAGRIN G., MESCLIER É., PIVETEAU A., 2015, « Quand les entreprises du Sud investissent au Sud : un basculement aux contours encore indistincts », *Autrepart*, vol. 76, n°4, pp. 3-28.

MAGRIN G., VAN VLIET G., 2014, *La Réserve du Termit Tin-Toumma et l'exploitation pétrolière au Niger : état des lieux et pistes d'action*, CIRAD/NOE, 34p.

MAGRIN G., 2011, *Des rentes aux territoires. Contribution pour une géographie du développement en Afrique*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Panthéon-Sorbonne, vol. 3, 446 p.

MAMONOVA N., 2015, « Resistance or adaptation? Ukrainian peasants' responses to large-scale land acquisitions », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 42, n°3-4, pp. 602-634.

MARGULIS M. E., MCKEON N., BORRAS S. M. J., 2013, « Land Grabbing and Global Governance: Critical Perspectives », *Globalizations*, vol. 10, n°1, pp. 1-23.

MARSHALL, A.R., ALOYCE Z., MARIKI S., JONES T., BURGESS N., KILAHAMA F., MASSAO J., NASHANDA E., SAWE C., ROVERO F., WATKIN J.,

2007, *Tanzania's second Nature Reserve: improving the conservation status of the Udzungwa Mountains?*, *Oryx*, 41,4, pp. 427–433.

MARSTON S. A., 2000, « The social construction of scale », *Progress in Human Geography*, vol. 24, n°2, pp. 219-242.

MARTIN D. C., 1988, *Tanzanie : l'invention d'une culture politique*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques & Karthala, Paris, 318 p.

MARTINIELLO G., 2015, « “Don't Stop the Mill”: South African Sugar, Agrarian Change and Outgrowers Adverse Incorporation in the Kilombero Valley, Tanzania », *BICAS working paper*, n°19, 29 p.

MARX K., 2014 [1872], *Le Capital*, Livre I section V à VIII, Flammarion, Paris, 448 p.

MATZKE G., 1976, « The development of Selous game reserve », *Tanganyika Notes and Records*, vol. 79-80, pp. 37-48.

MASCARENHAS A. C., 1970, *Resistance and Change in the Sisal Plantation System of Tanzania*, Thèse, Université de Californie, Berkeley.

MASSAY G. E., 2014, « Compensating Land Holders in Tanzania: Law and Practice », *Journal of Land and Society*, vol. 1, n°1, pp. 43-53.

MBILINYI M., SEMAKAFU A. M., 1995, *Gender and employment on sugar cane plantations in Tanzania*, International Labour Organization, 205 p.

MBILINYI M., 1988, « Agribusiness and Women Peasants in Tanzania », *Development and Change*, vol. 19, n°4, pp. 549-583.

M'BOKOLO E., 2009, « Préface », in BA KONARE A. (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage de président Sarkozy*, La Découverte, Paris, 362 p.

MCMICHAEL P., 2012, « The land grab and corporate food regime restructuring », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°3-4, pp 681-701.

MCMICHAEL P., 2011, « Food system sustainability: questions of environmental governance in the new world (dis)order », *Global Environmental Change*, vol. 21, n°3, pp. 804-812.

MEHTA L., VELDWISCH G. J., FRANCO J., 2012, « Introduction to the special issue: water grabbing? Focus on the (re)appropriation of finite water resources », *Water Alternatives*, vol. 5, n°2, pp. 193-207.

MICHAUD C., 2015, « Le syndrome post-expulsion », *Plein point*, n°107, pp. 15-18.

MKELI MPIO S.M., 1988, *Colonial production and underdevelopment in Ulanga District, 1894-1950*, Thèse, University of Dar es Salaam.

MOLLEL A., 2014, « Commercialisation of land and land grabbing in Africa: Implications on pastoralists land rights in Tanzania », *Journal of Land and Society*, vol. 1, n°1, pp. 103-114.

MOMBO F., SPEELMAN S., VAN HUYLENBROECK G. (et al.), 2011, « Ratification of the Ramsar convention and sustainable wetlands management: Situation analysis of the Kilombero Valley wetlands in Tanzania », *Journal of Agricultural Extension and Rural Development*, n°3, pp. 153-164.

MONSON J., 2009, *Africa's Freedom Railway, How a Chinese Development Project Changed Lives and Livelihoods in Tanzania*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 201 p.

MONSON J., 2006, « Defending the People's Railway in the Era of Liberalization: Tazara in Southern Tanzania », *Africa*, vol. 76, n°1, pp. 117

MONSON J., 2000a, « Claims to History and the Politics of Memory in Southern Tanzania, 1940-1960 », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 33, n°3, pp. 543-565.

MONSON J., 2000b, « Memory, Migration and the Authority of History in Southern Tanzania, 1860-1960 », *Journal of African History*, n°41, pp. 347-372.

MONSON J., 1996, « Canoe-Building under Colonialism – Forestry and Food Policies in the Inner Kilombero Valley – 1920-40 », in MADDOX G., GIBLIN J. L., KIMAMBO I. N. (dir.), *Custodians of the Land: Ecology & Culture in the History of Tanzania*, Eastern African Studies, Oxford, Kampala, Dar es Salaam, Nairobi, 285p.

MONSON J., 1993, « From Commerce to Colonization: A History of the Rubber Trade in the Kilombero Valley of Tanzania, 1890-1914 », *African Economic History*, n° 21, pp. 113-130.

MONSON J., 1991, *Agricultural Transformation in the Inner Kilombero Valley of Tanzania 1840-1940*, Thèse, Université de Californie, Los Angeles.

MOREDA T., 2015, « Listening to their Silence? The Political Reaction of Affected Communities to Large-scale Land Acquisitions: Insights from Ethiopia », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 42, n°3-4, pp. 1-23.

MOYO S., YEROS P., 2011a, « Rethinking the Theory of Primitive Accumulation: imperialism and the New Scramble for Land and Natural Resources », 2nd

IIPPE Conference, 20-22/05/2011, Istanbul, 31 p., [En ligne] <http://ccs.ukzn.ac.za/files/Yeros%20Moyo%20sub%20imperialism.pdf>

MOYO S., YEROS P., 2011b, « The Fall and Rise of the National Question », in MOYO S., YEROS P. (dir.), *Reclaiming the Nation: The Return of the National Question in Africa, Asia and Latin America*, Pluto Press, London & New York, pp. 3-28.

MSOFE N. K., SHENG L., LYIMO J., 2019, « Land Use Change Trends and Their Driving Forces in the Kilombero Valley Floodplain, Southeastern Tanzania », *Sustainability*, vol. 11, n°505, pp. 2-25.

MURRAY LI T., 2011, « Centering labor in the land grab debate », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°2, pp. 281-298.

## N.

NAESS A., 1973, « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement. A Summary », *Inquiry*, vol. 16, pp. 95-100.

NÂSCHEN K, DIEKKRÛGER B., LEEMHUIS C., SEREGINA L.S., VAN DER LINDEN R., 2019, « Impact of climate change on water resources in the Kilombero catchment in Tanzania », *Water*, vol. 11, n° 4, pp.2-28.

NALEPA A. R., BAUER D. M., 2012. «Marginal lands: the role of remote sensing in constructing landscapes for agrofuel development» , *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°2, pp. 403-422

NDAMI C., 2018, *Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIXeme siècle aux indépendances*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Toulouse, 434p.

NELSON F., NSHALA R., RODGERS W.A., 2007, «The Evolution and Reform of Tanzanian Wildlife Management» , *Conservation and Society*, vol.5, n°2, pp.232-261.

NEUMANN R. P., 1998a, «Political Ecology of Wildlife Conservation in the Mt. Meru Area of Northeast Tanzania» , *Land Degradation & Rehabilitation*, vol. 3, pp. 85-98.

NEUMANN R. P., 1998b, *Imposing Wilderness. Struggles over Livelihood and Nature Preservation in Africa*, Oakland: University of California Press, 271 p.

NGOITIKO M., SINANDEI M., MEITAYA P., NELSON F., 2010, « Pastoral activists: negotiating power imbalances in the Tanzanian Serengeti » , in NELSON F. (dir), *Community rights, conservation and contested land. The politics of Natural Resource governance in Africa*, Earthscan, London, pp. 269-289.

NINDI S. J., MALITI H., BAKARI S., KIJA H., MACHOKE M., 2014, « Conflicts over land and water resources in the Kilombero valley floodplain, Tanzania », *African Study Monography*, n°50, pp. 173-190.

NOMBO C., 2010, « Sweet Cane, Bitter Realities: The Complex Realities of AIDS in Mkamba, Kilombero District, Tanzania », in NIEHOF A., RUGALEMA G., GILLESPIE S. (dir), *AIDS and Rural Livelihoods*, London: Earthscan, p. 61-76.

NOE C., 2019, « The Berlin curse in Tanzania:(re)making of the Selous world heritage property », *South African Geographical Journal*, Vol. 101, n°3, pp. 379-398.

NTONGANI W. A., MUNISHI P. K. T., MORE S. R., KASHAIGI J. J., 2014, « Local knowledge on the influence of land use/cover changes and conservation threats on Avian Community in the Kilombero Wetlands, Tanzania », *Open Journal of Ecology*, vol. 4, n°12, p. 723-731.

NYERERE J.K., 1964, « Freedom and Unity », *Transition*, n°14, pp. 40-45.

## O.

OLIMA, W.H.A, 1997, « The conflicts, shortcomings, and implications of the urban land management system in Kenya », *Habitat International*, vol. 21, n°3, pp. 319-331.

OLIVEIRA G. de L. T., 2013, « Land Regulation in Brazil and the Global Land Grab », *Development and Change*, vol. 44, n° 2, pp. 261-283.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Bruxelles, Bruylant, 368 p.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala, 221 p.

OMER-COOPER J. D., 1966, *The Zulu Aftermath: a Nineteenth Century Revolution in Bantu Africa*, London-Ibadan, Longman, 222 p.

ONGOLO S., KARSENTY A., 2012, « La lutte contre la déforestation en Afrique centrale : victime de l'oubli du politique ? », *Ecologie & politique*, n°42, pp. 71-80

OYA C., 2013, « Facts, methods and assumptions on land grabs: a methodological reflection on land databases and the land grab literature 'rush' », *Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n°3, pp. 501-518.

**P.**

PAILLARD S., DORIN B., TREYER S., 2010, *Agrimonde : scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, Montpellier, Editions Quae, 296 p.

PAUL J. L., DUVAIL S., HAMERLYNCK O., 2011, « Appropriation des ressources “naturelles” et criminalisation des communautés paysannes. Le cas du Rufiji, Tanzanie », *Civilisations*, vol. 60, n°1, pp. 143-174.

PAUL J. L., HAMERLYNCK O., DUVAIL S., 2014, « La participation des communautés locales à la marchandisation de la Nature », *Civilisations*, vol. 63, n°1, pp. 255-271.

PEDERSEN R. H., 2016, « Access to land reconsidered: the land grab, polycentric governance and Tanzania’s new wave land reform », *Geoforum*, n°72, pp. 104-113.

PEEMANS J-P., 2014, « Land grabbing and development history: the Congolese (RDC) experience » , *in* ANSOMSS A., HILLHORST T. (dir.), *Losing your Land: Dispossession in the Great Lakes*, Woodbridge, James Currey, pp. 11-35.

PEET R., WATTS M. J., 1996, « Liberation Ecology: Development, Sustainability, and Environment in an Age of Market Triumphalism » , *in* PEET R., WATTS M. J. (dir.), *Liberation Ecologies: Environment, Development, Social Movements*, New York, Routledge, pp. 1-46.

PELUSO N. L., LUND C., 2011, « New frontiers of land control: An introduction » , *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°4, p. 667-681.

PERELMAN M., 2000, *The Invention of Capitalism: Classical Political Economy and the Secret History of Primitive Accumulation*, Durham, Duke University Press, 412 p.

PETERSON G. M., GALBRAITH J. K., 1932, « The concept of marginal land », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 14, n°2, pp. 295–310.

PHIRI D. D., 1982, *From Nguni to Ngoni: A History of the Ngoni Exodus from Zululand and Swaziland to Malawi, Tanzania, and Zambia*, Limbe, Malawi, Popular Publications, 187 p.

PIZZO D., 2007, *To Devour the Land of Mkwawa: Colonial Violence and the German-Hebe War in East Africa c. 1884-1914*, University of North Carolina, 312 p.

PLANEL S., 2015a, « Structurations scalaires et exercice de la domination en Ethiopie », *in* CLERVAL A., FLEURY A., REBOTIER J., WEBER W. (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 99-110.

PLANEL S., 2015b, « Transferts de terre en Éthiopie : contrôle foncier et contrôle politique », in REDON M., MAGRIN G., CHAUVIN E., PERRIER BRUSLÉ L., LAVIE É., *Ressources mondialisées : essais de géographie politique*, pp. 225-250.

POLANYI K., 1983 [1944], *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 448 p.

POUCH T., 2010, *La guerre des terres : Stratégies agricoles et mondialisation*, Paris, Choiseul, 256 p.

POUCHEPADASS J., 1993, « Introduction », in POUCHPADASS J. (dir.), *Colonisations et environnement*, Société française d'histoire d'outremer, Paris, pp. 5-22.

POURTIER R., 1986, « Les géographes et le partage de l'Afrique », *Hérodote*, n°41, pp.91-108

POYNTON J.C., HOWELL K.M., CLARKE B.T. (et al.), 1998, « A critically endangered new species of *Nectophrynoides* (Anura: Bufonida) from the Kihansi Gorge, Udzungwa Mountains, Tanzania », *African Journal of Herpetology*, vol. 47, n°2, pp. 59-67.

PURDON M., 2013, « Land acquisitions in Tanzania: strong sustainability, weak sustainability and the importance of comparative methods », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 26, n°6, pp. 1127-1156

## R.

RACAUD S. 2016, « Coexistence des mondes ruraux et des agricultures dans les Suds. Intégration des relations urbain-rural à l'économie mondialisée », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 273, n°1, pp. 15-41.

RAFFESTIN C., BARAMPAMA A., 2014, « Espace et pouvoir », in BAILLY A. (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, pp. 63-74.

RAFFESTIN C., TURCO A., 1984, « Espace et pouvoir », in BAILLY Antoine (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, Masson, 1984. pp. 45-50.

RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Libraires techniques, 249 p.

RAIMOND C., GARINE E., LANGLOIS O. (dir.), 2005, *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, Paris, PRODIG, IRD Editions, Colloques et séminaires, 772 p.

RAIMOND C., ROBERT T., GARINE E., 2014, « Frontières des hommes, frontières des plantes cultivées : introduction générale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 265, [En ligne] <http://journals.openedition.org/com/7031>, pp. 3-12.

RAISON J. P., 1971, « Compte-rendu : The Kilombero Valley. Characteristic Features of the Economic Geography of a Semihumid East African Flood Plain and Its Margins, by R. Jatzold, E. Baum », *Etudes rurales*, n°43-44, pp. 266-269.

RAKATO RAMIARANTSOA H., BLANC-PAMARD C., PINTON F., RAZANAKA S. (dir.), 2012, *Géopolitique et environnement : les leçons de l'expérience malgache*, Marseille, IRD Editions, 298 p.

RASMUSSEN M.B., LUND C., 2016, « Reconfiguring Frontier Spaces: The Territoriality of Resource Control », *World Development*, Elsevier, vol. 101, pp. 388-399.

RAUNTENBERG M., 2003, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », in DAVALLON J. (dir.), *Culture & Musées*, vol. 1, n°1, pp. 19-40.

RECLUS E., 1905, *L'homme et la terre*. Paris, Librairie Universelle.

REDON M., MAGRIN G., CHAUVIN E., *et al.*, 2015, *Ressources mondialisées – essais de géographie politique*, Publication de la Sorbonne, 336 p.

RIBOT J.C., 1999, « Decentralization, Participation and Accountability in Sahelian Forestry. Legal Instruments of Political-Administrative Control », *Africa*, vol. 69, n°1, pp. 1-37.

RIBOT J.C., PELUSO N., 2003, « A Theory of Access », *Rural Sociology*, vol. 68, n°2, pp. 153-181.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005, « L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir », *Norois*, n°195.

RIZZO M., 2006, « What Was Left of the Groundnut Scheme? Development Disaster and Labour Market in Southern Tanganyika 1946-1952 », *Journal of Agrarian Change*, vol. 6, n°2, pp. 205-238

ROBBINS P., 2004, *Political Ecology : A Critical Introduction*, Oxford, Blackwell Press, 288 p.

ROBERTSON B., PER P.-A., 2010, « Global Land Acquisition: Neo-Colonialism or Development Opportunity? », *Food Security*, vol. 2, n°3, pp. 271-283.

RODARY E., 2011, « Crises et résistants : les écologies politiques en Afrique », *Ecologie & politique*, vol. 2, n°42, pp. 19-32.



RODARY E., 2008, « Les parcs nationaux africains, une crise durable », in Héritier S., Laslaz L. (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, pp. 207-226.

RODARY E., CASTELLANET C., ROSSY G. (dir.), 2003, *Conservation de la nature et développement, l'intégration impossible?*, Paris, Karthala, 308 p.

ROLAND O., SANDERSON G.N., 1975, *The Cambridge History of Africa*, vol. 6, c.1870 - c.1905, 974 p.

ROSIERE, S. (dir.), 2008, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 320 p.

ROVERO F. (coord.), 2007, *Conservation status, connectivity, and options for improved management of southern Forest Reserves in the Udzungwa Mountains, Tanzania: urgent need for intervention*, Trento, Critical Ecosystem Partnership Fund, Museo Tridentino di Scienze Naturali, 41 p.

RULLI M.C., D'ODORICO P., 2013, « The science of evidence: the value of global studies on land rush », *Journal of Peasant Studies*, vol. 4, n°5, p. 907-909.

RULLI, M.C., SAVIORI A., D'ODORICO P., 2013, « Global land and water grabbing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110, n°3, pp. 892-897.

RWEGASIRA A., 2012, *Land as a Human Right: A History of Land Law and Practice in Tanzania*, Oxford, African Book Collective, 402 p.

## S.

SABEA H., 2001, « Reviving the dead: Entangled Histories in the Privatisation of the Tanzanian Sisal Industry », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 71, n°2, pp. 286-313.

SALMON K., 1999, « Mobilizing the mothers. Millennium trailblazers 5: Wangari Maathai », *People Planet*, vol.8, n°4, pp. 22-23.

SANTOS M., 1978, « Rêve et cauchemar : problèmes spatiaux de la transition au socialisme. Le cas de la Tanzanie », *Revue Tiers Monde*, n°75, pp. 563-572.

SARRASIN B., 2005, « La construction des problèmes environnementaux en Afrique subsaharienne : la mise en place d'un diagnostic de Washington sur les ressources naturelles », *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, vol. 26, n°4, pp. 799-815.

SASSEN S., 2016, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, 384 p.

SASSEN S., 2013, « Land Grabs Today: Feeding the Disassembling of National Territory », *Globalizations*, vol. 10, n°1, pp. 25-46.

SCHLIMMER S., 2016, « Bureaucracy versus land grabbing? Replacing the state in a fashionable debate in Tanzania », *Mambo!*, vol. 14, n°4, 5 p.

SCHURMANS M-N., 2003, *Les solitudes*, Paris, Presses universitaires de France, 290 p.

SCOONES I., HALL R., BORRAS S. M. J. (et al.), 2013a, « The politics of evidence: methodologies for understanding the global land rush », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n°3, pp. 469-483.

SCOONES I., HALL R., BORRAS S. M. J. (et al.), 2013b, « The politics of evidence: A response to Rulli and D'Odorico », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n°5, pp. 911-912.

SCOONES I., SMALLEY R., HALL R. (et al.), 2018, « Narratives of scarcity: Framing the global land rush », *Geoforum*, vol. 101, pp. 231-241.

SCOTT D. F., LESCH W., 1997, « Streamflow responses to afforestation with Eucalyptus grandis and Pinus patula and to felling in the Mokobulaan experimental catchments, South Africa », *Journal of Hydrology*, vol. 199, n°3-4, pp. 360-377.

SCOTT P. A., SULLIVAN, 2000, *Political ecology: science, myth and power*, London.

SEKI H. A., SHIRIMA D. D., MUSTAPHI C. J. C. (et al.), 2017, « The impact of land use and land cover change on biodiversity within and adjacent to Kibasira Swamp in Kilombero Valley, Tanzania », *African Journal of Ecology*, vol. 56, n°3, pp. 518-527.

SHAW T., 1984, « *Filling gaps in Afric Maps : Fifty years of archeology in Africa* », Bloomington, Indiana University, African Studies Program, 54 p.

SHIVJI I. G., 2009, « Mwalimu's Non-Alignment and Pan-Africanism in Relation to the Tasks of the Post-Neoliberal Generation », University of Dar es Salaam, mimeo.

SHIVJI I. G., 1999, « The Land Acts 1999: A Cause for Celebration or a Celebration of a Cause? » Keynote Address to the Workshop on Land, held at Morogoro.

SHIVJI I. G., 1998, *Not yet democracy: reforming land tenure in Tanzania*, London, IIED – Hakiardhi, 144 p.

SHIVJI I. G., 1996, *Land tenure problems and reforms in Tanzania*, Sahara and Sahel Observatory, 19 p.

SHIVJI I. G., 1987, « The roots of agrarian crisis in Tanzania – a theoretical perspective », *Eastern African Social Science Review*, vol. 3, n°1, pp. 11-134.

SHULTZ J.M., GARFIN D.R., ESPINEL Z. *et al.*, 2014, « Internally Displaced “Victims of Armed Conflict” in Colombia: The Trajectory and Trauma Signature of Forced Migration », *Current Psychiatry Reports*, vol. 16, n°475, pp. 1-16.

SILVA-CASTANEDA L., VERHAEGEN E., CARLIER S., ANSOMS A., 2014, *Au-delà de l'accaparement : ruptures et continuités dans l'accès aux ressources naturelles*, Berne : Peter Lang, 244 p.

SINGARAVELOU P., 2008, « Géographie et colonisation : approches historiographiques », in SINGARAVELOU P. (dir.), 2008, *L'empire des géographes : Géographie, exploration et colonisation. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Belin, Mappemonde, Paris, pp. 45-59.

SMITH D., 2013, « Execute elephant poachers on the spot, Tanzanian minister urges », *The Guardian Newspaper*, 08/10/2013.

SMITH N., 2008 [1984], *Uneven development: Nature, Capital and the Production of Space*, University of Georgia Press, 344 p.

SOYINKA W. (et al.), 2015, *Reimagining pan-africanism: Distinguished Mwalimu Nyerere Lecture Series 2009-2013*, Dar es Salaam, Mkuki Na Nyota, 258 p.

SPIVAK G.C., 1985, « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography », in GUHA R. (dir.), *Subaltern Studies IV*, Delhi, Oxford University Press, pp. 330-336.

SPIVAK G.C., 2009, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Amsterdam, 144 p.

SUBRA P., 2016, *Géopolitique locale : Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, 336 p.

SULLE E., 2016, « Social Differentiation and the Politics of Land: Sugar Cane Outgrowing in Kilombero, Tanzania », *Journal of Southern African Studies*, vol. 43, n°3, p. 517-533.

SULLE E., NELSON F., 2009, *Biofuels, Land Access and Rural Livelihoods*, London, IIED, 87 p.

SULLE E., NELSON F., 2013, « Biofuels Investment and Community Land Tenure in Tanzania. The Case of Bioshape, Kilwa District », *Working paper*, Future Agriculture, n°73, 27 p.

SULLE E., SMALLEY R., 2015, « The State & Foreign Capital in Agricultural Commercialisation: The Case of Tanzania's Kilombero Sugar Company », in HALL R.,

SCOONES I., TSIKATA D. (dir.), *Africa's Land Rush: Rural Livelihoods & Agrarian Change*, n°106, London, James Currey, 216 p.

SULLIVAN L., 2013, « Identity, Territory and Land Conflict in Brazil », *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 451-471.

SUNDET G., 2005, *The 1999 Land Act and Village Land Act. A technical analysis of the practical implications of the Acts*, 21 p.

SUNSERI T., 2010, « The War of the Hunters : Maji Maji and the Decline of the Ivory trade », in GIBBLIN J. et MONSON J. (dir.), *Maji Maji: Lifting the Fog of War*, BRILL, African Social Studies Series, Leiden, Boston, pp. 115-147.

SUNSERI T., 2003, « Reinterpreting a Colonial Rebellion: Forestry and Social Control in German East Africa, 1874-1915 », *Environmental History*, vol. 8, n°3, pp. 430-451.

SUNSERI T., 2002, *Vilimani: Labor Migration and Rural Change in Early Colonial Tanzania*, Portsmouth, Heinemann, 223 p.

SUNSERI T., 1997, « Famine and wild pigs: gender struggles and the outbreak of the Maji Maji War in Uzaramo (Tanzania) », *Journal of African History*, vol. 38, pp. 235-259.

## T.

TRAORE A., 1975, « Rappports agriculture-industrie et "socialisme Ujamaa" en Tanzanie », *Revue Tiers Monde*, n°64, pp. 805-820.

TRENCH C. P., KIRUSWA S., NELSON F., HOMEWOOD K., 2009, « Still 'People of Cattle'? Livelihoods, Diversification and Community Conservation in Longido District », in HOMEWOOD K., KRISTJANSON P., CHENEVIX TRENCH P. (dir.), *Staying Maasai? Livelihoods, conservation and development in East African rangelands*, New York, Springer, pp. 217-256.

## V.

VALLIERES P., 2012, « Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne », *Possibles*, vol.36, n°1, pp. 28-51.

VANDERGEEST P., PELUSO N., 1995, « Territorialization and State Power in Thailand », *Theory and Society*, vol24, n°3, pp. 385-426.

VESCHAMBRE V, 2005, « La notion d'appropriation », *Noroi*, n°195, pp. 115-116

VISSER O., SPOOR M., 2010, « Land grabbing in post-Soviet Eurasia : the world's largest agricultural land reserve at stake », *The Journal of Peasant Studies*, vol.38, n°2, pp. 299-323.

VISSER O., MAMONOVA N., SPOOR M., 2013, « Oligarchs, megafarms and land reserves: understanding land grabbing in Russia », *The Journal of Peasant Studies*, vol.39, n°3-4, pp. 899-931.

## W.

WAINWRIGHT J., 2005, « The Geographies of Political Ecology: after Edward Said », *Environment and Planning A*, vol. 37, pp. 1033-1043.

WALWA W. L., 2017, « Land Use Plans in Tanzania: Repertoires of Domination or Solutions to Rising Farmer–Herder Conflicts? », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 11, n°3, pp. 408-424.

WATTS M., 1983, *Silent violence: food, famine and peasantry in northern Nigeria*, Berkeley, University of California Press, 720 p.

WEBER M., 1905 [2015], *La domination*, Paris : La Découverte/Poche, 427 p.

WENDIMU M.A., HENNINGSEN A., GIBBON P., 2016, « Sugarcane Outgrowers in Ethiopia : 'Forced' to remain Poor? », *World Development*, vol. 83, pp. 84-97.

WEST P., IGOE J., BROCKINGTON D., 2006, « Parks and peoples: the social impact of protected areas », *Annual Review of Anthropology*, vol. 35, pp. 251-277.

WESTERN D., 1997, *In the dust of Kilimanjaro*, Washington DC, Island Press, 312 p.

WHATMORE S., 2002, *Hybrid Geographies: Natures, Cultures, Spaces*, London, Sage, 226 p.

WHITE B., BORRAS S. M. J., HALL R., *et al.*, 2012, « The new enclosures: critical perspectives on corporate land deals », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°3-4, pp. 619-647.

WHITE B., DASGUPTA A., 2010, « Agrofuels capitalism: a view from political economy », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n°4, pp. 593-607.

WILY L. A., 2012a, « Enclosure revisited: putting the global land rush in historical perspective », in ALLAN T., KEULERTZ M., SOJAMO S., WARNER J. (dir.), *Handbook of land and water grabs in Africa: foreign direct investment and food and water security*, London, Routledge, pp. 421-435.

WILY L. A., 2012b, « The global land rush: what this means for customary land rights », *Rights and resources Initiative*, 16 p.,

WILY, L. A., 2012c, « Looking back to see forward : the legal niceties of land theft in land rushes » , *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n°2, pp 751–776.

WOLFORD W., BORRAS S. M. J., HALL R., *et al.*, 2013, « Governing Global Land Deals: The Role of the State in the Rush for Land » , *Development and Change*, vol. 44, n°2, pp. 189-210.

WOODHOUSE P., BERNSTEIN H., HULME D., 2000, *African Enclosures? Social Dynamics of the Wetlands in Drylands*, University of Manchester, Institute for Development Policy and Management, Oxford rd, 256 p.

WRIGHT M., 1995, « Maji Maji: prophecy and historiography » , in Anderson D. and Johnson D. (dir.), *Revealing Prophets*, London, 1995, pp. 124-142.

WRIGHT M., 1993, *Strategies of Slaves and Women*, New York.

## **Z.**

ZOOMERS A., 2010, « Globalisation and the foreignization of space: seven processes driving the current global land grab », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n°2, pp. 429-447.

## RAPPORTS, LOIS FONCIERES ET ARTICLES DE PRESSE

### A.

AGARWAL M., LINSENMEYER D., 1971, « Smallholder tobacco development scheme in Tanzania: a review of Urambo and Tumbi schemes », *Africa Rural Development Study*, International Bank for Reconstruction and Development, 66 p.

AGRICA Ltd., 2015, *Response to Oakland Institute and Greenpeace Africa*, Dar es Salaam, AGRICA Ltd., 13 p., [En ligne] [https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/Agrica%27s\\_Response\\_to\\_Oakland\\_Institute\\_Greenpeace\\_Africa-May-29-2015.pdf](https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/Agrica%27s_Response_to_Oakland_Institute_Greenpeace_Africa-May-29-2015.pdf)

ARDHI. H., 2009, *Facts Finding Mission Report on the Prevailing Land Dispute at Nammawala Village in Kilombero District, Morogoro Region*, Dar es Salaam, Legal and Human Rights Centre, 11 p.

AREZKI R., DEININGER K., SELOD H., 2011a, « What Drives the Global “Land Rush” ? », *World Bank Policy Research*, n°5864, Washington, International Monetary Fund, 37 p.

AZIZ A., 2014, *Kilombero North Safari Brochure*, Dar es Salaam, Kilombero North Safaris Ltd., 28 p., [En ligne] URL: <https://issuu.com/khangaruemedia/docs/kilomberobrochure2014>.

### B.

BALDUS R.D., 2002, « Wildlife Conservation in Tanganyika under German Colonial Rule », TNRTF, 7 p.

BAMFORD A., FERROL-SCHULTE D., SMITH H., 2010, *The Status of the Ruipa Corridor Between the Selous Game Reserve and the Udzungwa Mountains*, Dar es Salaam, Darwin Institute, Frontier Tanzania Savanna Research Programme, 61 p.

BANQUE MONDIALE, 1974, *Tanzania - Kilombero Sugar Project (English)*, Washington DC, World Bank, 37 p.

BENJAMINSEN T. A., BRYCESON I., MAGANGA F. P., REFESTH T., 2011, « Conservation and Land Grabbing in Tanzania », *Global Land Grabbing International Conference*, 6-8 April 2011, Rotterdam, LDPI.

BOOTH D., 1994, *Social, Economic and Cultural Change in Contemporary Tanzania. A People-Oriented Focus*, Rapport, Stockholm, SIDA, 132 p.

BORRAS S. M. Jr., FRANCO, J., KAY, C. (et al.), 2011, *Land grabbing in Latin America and the Caribbean viewed from broader international perspectives*, FAO, 54 p.

### C.

CADO C., 2019, « Le gaspillage alimentaire dans le monde », *ArcGIS Story Maps*  
<https://storymaps.arcgis.com/stories/a01ab3ad18f34645933288d14d7156cb>

CHACHAGE C., MBUNDA R., 2009, *The state of the then NAFCO, NARCO and absentee landlords' farms/ ranches in Tanzania*, Unpublished report, Dar es Salaam, Land Rights Research and Resources Institute (LARRI/HAKIARDHI), 114 p.

COCHET H., 2012, « Agriculture de lopin et agrobusiness en Ukraine », *Comptes Rendus de l'Académie d'agriculture de France*, séance du 13 juin 2012, vol. 98, n°3, pp. 126-130.

COCHET H. et MERLET M., 2011, « Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues », *LDPI paper*, 17p.

COOKSEY B., 2013, *The Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) and agricultural policies in Tanzania: Going with or against the grain?* Brighton, Future Agricultures.

COOKSEY, B., KELSALL, T., 2011, *The political economy of the investment climate in Tanzania*. London, Africa Power and Politics Programme.

### D.

DANIEL S., MITTAL A., 2010, *(Mis)Investment in agriculture. The role of the international finance corporation in global land grabs*, Oakland, USA, The Oakland Institute, 59 p.



DELCOURT L., 2010, « L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre », Rencontres Lascaux De la terre aux aliments, des valeurs aux règles, 28-29 juin 2010, 20 p.

DE LAPEROUSE P., 2012, « Case Studies on Private Investments in Farmland and Agricultural Infrastructure », *High Quest Partners*, 74 p.

DLUP, 2016, *Kilombero District Land Use Plan*, 14 p.

DLUP, 2015, *Ulanga District land use plan*, 144 p.

## E.

ENATA, DIAZ-CHAVEZ, 2009, *Report for Environmental Impact Statement: Redevelopment of Rice & Bean Cropping at Mngeta Farm, Kilombero Valley*, 124 p.

## G.

GEARY K., 2012, « *Our land, our lives* »: *time out on the global land rush*, Nairobi, Kenya, Oxfam International, 26 p.

GILLMAN C., 1932, « Memorandum on the Navigability of the Kilombero River System, 1932 »,

GRAIN, 2012, *Hold-up sur l'alimentation : comment les sociétés transnationales contrôlent l'alimentation du monde, font main basse sur les terres et détraquent le climat*, GRAIN/CETIM, Genève, 173p.

GRAIN, 2008, *Seized: the 2008 landgrab for food and financial security*, Barcelone: GRAIN ONG, 12 p., [En ligne] <https://www.grain.org/article/entries/93-seized-the-2008-landgrab-for-food-and-financial-security>]

GRL Tanzania Ltd., 2021, *Public Summary of the Management Plan 2018-2023*, Mafinga, Iringa, 11 p.

## H.

HASSANI B. A., 2010, *Resettlement Action Plan: Redevelopment of Rice and Bean Cropping at Mngeta Farm, Kilombero Valley, Kilombero District, Morogoro Region, Tanzania*, Dar es Salaam, AGRICA LTD, 88 p.

HLPE, 2014, *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables*, Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, FAO, Rome 2014, 138p.

HOBEN A., BRUCE J., JOHANSSON L., 1992, « Chapter 1. Conceptual Framework of The Land Tenure Structure : A Historical Overview », in HOBEN A., BRUCE J., JOHANSSON L. (dir.), *Rural Land Policy in Tanzania, World Bank Issues Paper, Washington DC, World Bank*

IWGIA, 2013, *Forced Evictions of Pastoralists in Kilombero and Ulanga Districts in Mgorogoro Region in Tanzania*, Copenhagen, IWGIA Brief, 4 p., [En ligne] [https://www.iwgia.org/images/publications/0615\\_BRIEFING\\_pastoralists2606.pdf](https://www.iwgia.org/images/publications/0615_BRIEFING_pastoralists2606.pdf)

## I.

International Land Coalition [ILC], 2012, *Commercial pressures on land*, LIEU, ILC, 26 p., [En ligne] <http://www.commercialpressuresonland.org/land-matrix>

ILLOVO SUGAR AFRICA, 2017, *Kilombero Sugar Company Socio-Economic Impact Assessment*, Internal Management Report, 28 p.

ISAKSSON R., SIGTE I., 2009, *Allocation of Tanzanian Village Land to Foreign Investors Conformity to Tanzania's Constitution and the African Charter on Human and Peoples' Rights*, University of Umea.

IUCN, 2009, « La crise de l'extinction gagne encore du terrain », International Union for Conservation of Nature, [En ligne] <https://www.iucn.org/node/4803>

IUCN, 2012, « Kihansi Spray Toad returns to the wild », International Union for Conservation of Nature, [En ligne] <https://www.iucn.org/content/kihansi-spray-toad-returns-wild>

## J.

JONES T., ROVERO F., MSIRIKALE J., 2007, *Vanishing corridors: a last chance to preserve ecological connectivity between the Udzungwa and Selous-Mikumi ecosystems of Southern Tanzania. A feasibility study*, Trento, Conservation International, Museo di Scienze Naturali, 35 p.

## K.

KAMAGI D., 2017, « Tanzania Eyes Hydropower Project in World-Heritage Site Selous Reserve Igres Criticism », *Daily Nation*, [En ligne] <http://allafrica.com/stories/201706280628.html>

KAMANGA, K C., 2008, *The Agrofuel Industry in Tanzania: A Critical Enquiry into Challenges and Opportunities*, Dar es Salaam, Land Rights Research and Resources Institute, Joint Oxfam Livelihood Initiative for Tanzania.

KILOMBERO PLANTATION LTD., 2011, « Sustainable African Agribusiness », *Business plan*, AGRICA LTD, Dar es Salaam, 45 p.

KISEMBO P., 2017a, « Build more factories to improve economy, employment creation, Dar appeals teak company », *The Citizen*, 04/12/2017.

KISEMBO P., 2017b, « Tanzania: Special Report - Teak Tree Farming Lucrative, but One Should Be Patient », *The Citizen*, 18/06/2017.

KITABU G., 2012, « Three sides of Kilombero evictions drive: Rare species, cattle burden, foreign investments », *IPP Media*, 11/11/2012.

KOLDING J., F., MOMBO B., TEMU, NYANGHURA Q, CUNLIFFE R, 2017, *Technical Advisory Services For Biodiversity Conservation And Wetland Management In Kilombero Valley Ramsar Site* (Service Contract BTC/TAN094/2015)

KOLUMBIA L., 2018, « The pain of land titling charges », *The Citizen*, 16/09/2018, [En ligne] <https://www.thecitizen.co.tz/news/-The-pain-of-land-titling-charges/1840340-4760434-14rat15/index.html>.

KOPOKA P. A., 1989, *Acquisitions and utilization of technological skills for industrial development: a case study of the sugar industry in Tanzania*, Report to IDRC, Dar es Salaam, University of Dar es Salaam.

KPL, 2010, « Redevelopment of Rice and Bean Cropping at Mngeta Farm, Kilombero Valley, Kilombero District, Morogoro Region, Tanzania », *Resettlement Action Plan*, Final Report, Dar es Salaam, 77 p.

KUGELMAN M., 2013, « The global farmland rush », *The New York Times*, 6/02/2013, 25 p.

KVTC, 2014, *Creating value, Conserving forests. Kilombero Valley Teak Company: A model for responsible forestry in Sub-Saharan Africa*, Dar es Salaam, KVTC, 16 p.

**L.**

LAHR J., BUIJ R., KATAGIRA F. (et al.), 2016, *Pesticides in the Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania (SAGCOT): A scoping study of current and future use, associated risks and identification of actions for risk mitigation*, Wageningen, Wageningen Environmental Research, Report, n°2760, 72 p.

LALLAU B., 2011, « Quand la Banque mondiale encourage la razzia sur les terres agricoles », *Le Monde diplomatique*, 09/2011, pp. 20-21.

LAVIGNE-DELVILLE J.P., DURAND-LASSERVE A. (dir.), 2009, *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud - Livre blanc des acteurs français de la Coopération*, Comité technique « Foncier et développement », 126 p.

LAWRENCE P., 1975, « Plantation Sisal: The Inherited Mode of Production », in CLIFFE L., LAWRENCE P. (eds.), *Rural Cooperation in Tanzania*, Rural Development Research Committee, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, pp. 103-130.

LEAGUE OF NATIONS, 1925, Reports Of Mandatory Powers Submitted to the Council of the League of Nations in Accordance with Article 22 of the Covenant and considered by the Permanent Mandates Commission at its Sixth Session (June-July 1925) VII Report by his Britannic Majesty's Government on the Administration Under Mandate of Tanganyika Territory for the Year 1924. c. 452 (d). M. 1 6 6 (d). 1925. VI

LEEMHUIS C., THONFELD F., NÄSCHEN K. (et al.), 2017, « Sustainability in the food-water-ecosystem nexus: the role of land use and land cover change for water resources and ecosystems in the Kilombero Wetland, Tanzania », *Sustainability*, vol. 9, n°1513, 18 p., [En ligne] <https://pdfs.semanticscholar.org/0627/eadf1e3f8bdecfcf791ce897fc158ae9b21d.pdf>.

LES AMIS DE LA TERRE, 2009, *Afrique : terre(s) de toutes les convoitises : Ampleur et conséquences de l'accaparement des terres pour produire des agrocarburants*, 36 p.

LHRC, 2015, *Operesheni Tokomezā Ujangili. Report 2014*, 43 p.

LHRC & HAKI ARDHI, 2009, *Facts Finding Mission Report on the Prevailing Land Dispute at Namwawala Village in Kilombero district*, Morogoro Region, Dar es Salaam, Haki Ardhi/LHRC, 11 p.

LOCHER M., SULLE E., 2013, *Foreign Land Deals in Tanzania: An Update and a Critical View on the Challenges of Data (Re) production*, Rotterdam, LDPI, 55 p., [En ligne] [https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/79407/1/Lochersulle\\_2013\\_LDPI\\_Working\\_Paper\\_Foreign\\_Land\\_Deals\\_in\\_Tanzania.pdf](https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/79407/1/Lochersulle_2013_LDPI_Working_Paper_Foreign_Land_Deals_in_Tanzania.pdf)

## M.

MAKOYE K., 2014, « Anti-Poaching Operation Spreads Terror in Tanzania », *Inter Press Service New Agency*, 06/01/2014, [En ligne] <http://www.ipsnews.net/2014/01/anti-poaching-operation-spread-terror-tanzania/>

MAOULIDI S., 2004, *Critical Analysis of the Land Laws. A study*, Dar es Salaam, Land Rights Research, Resources Institute Hakiardhi, 39 p.

MCINNES R., MBAGA D. P., OUEDRAOGO P., 2017, « Kilombero Valley, United Republic of Tanzania », *Ramsar Site*, Ramsar Advisory Mission Report, Ed Wilson, n°1173, 78 p.

MITTAL A. (et al.), 2015, *Irresponsible Investment: Agrica's broken development model in Tanzania*, Oakland Institute, Greenpeace Africa, Global Justice, 36 p.

MNRT, 2017, « Environmental and Social Management Framework for the Resilient Natural Resources Management for Tourism and Growth Project ».

MNRT, RAMSAR, 2002, Information Sheet on Ramsar Wetlands, 17 p.

MOMBO F., CUNLIFFE R., NYANGHURA Q. (et al.), 2018, *Technical advisory services for biodiversity conservation and wetland management in Kilombero Valley Ramsar Site*, Dar es Salaam, The United Republic Of Tanzania, Ministry of Natural Resources and Tourism BTC/MNRT KILORWEMP, 111 p.

MOUSSEAU F., MITTAL A., 2011, *Understanding Land Investment Deals in Africa - Country Report: Tanzania*, The Oakland Institute, Oakland, 54 p.

MUNG'ONG'O C. G., KAYONKO J., 2009, *Mngeta Farm Squatter Survey Report*, Dar es Salaam, KPL, 55 p.

**N.**

NATIONAL LAND USE PLANNING COMMISSION, 2017, Status of land use planning, land tenure and biodiversity conservation : a focus of Udzungwa-Magombera-Selous landscape and Mngeta corridor in Kilombero district, URT, 34p.

NDITI J., 2017, Tanzania: Magufuli Revokes Title Deeds for 14 Undeveloped Farms, *Daily News*, 15/08/2017, [URL: <http://allafrica.com/stories/201708150094.html>], consulted on 2017/08/15]

NELSON F., SULLE E. & LEKAITA E. 2012, *Land Grabbing and Political Transformation in Tanzania*, LDPI, 24 p.

**O.**

ONU-HABITAT, 2014, « Les expulsions forcées », Fiche d'information n°25/Rev 1, New York et Genève : Nations Unies. [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS25.Rev.1\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS25.Rev.1_fr.pdf)

**P.**

PLETTS D., 2015, « In the shade of the Mvule », Blog, [En ligne] URL : <http://www.theshadeofthemvule.com/sanje-and-sugar-cane/>

**R.**

RUBADA, 2013, *Strategic Plan for the Period 2013/14 – 2017/18*, Dar es Salaam, Tanzania, 49 p.

RUGONZIBWA P., 2012, « Tanzania: Kilombero Sugarcane Project Flops », *Daily News*, 23/01/2012, [En ligne] [URL: <http://allafrica.com/stories/201201240459.html>]

**S.**

SAGCOT, 2011, *Greening the Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania*, Dar es Salaam, SAGCOT, 2 p.

SAGCOT, 2012a, *SAGCOT Investment Partnership Program - Opportunities for Investors in the Sugar Sector*, Dar es Salaam, SAGCOT, 52 p.

---

SAGCOT, 2012b, *SAGCOT Investment Partnership Program Initiatives to ensure full community involvement and environmental safeguards while putting underutilized land to productive use* - Presentation by Hon Minister for Lands, Housing & Human, Dar es Salaam, SAGCOT, 15 p.

SAGCOT, 2012c, *Investment Partnership program, Opportunities for Investors in the Rice Sector*, Dar es Salaam, SAGCOT, 53 p.

SAGCOT, 2012d, *Sugar investment Powerpoint presentation*, Dar es Salaam, SAGCOT, 51 p.

SAGCOT, 2012e, *A Green Growth Investment Framework for SAGCOT*, The SAGCOT Greenprint, 145 p.

SAGCOT, 2012f, *Investment Partnership Program Initiatives to ensure full community involvement and environmental safeguards while putting underutilised land to productive use*, 15p.

SAGCOT, 2013a, *Environmental and Social Management Framework (ESMF)*, Dar es Salaam, SAGCOT, 175 p.

SAGCOT, 2013b, *Applying an Agriculture Green Growth Approach in the SAGCOT Clusters: Challenges and Opportunities in Kilombero, Ibemi and Mbarali*, Dar es Salaam, SAGCOT, 25 p.

SAGCOT, 2014, *Tanzania New Alliance Country Report - Progress in PPP in Agriculture Transformation*

SAGCOT, 2016, *Encouraging Green Agricultural Development in the SAGCOT Region of Tanzania. Research Findings and Related Decision Support Tools*, 24 p.

SARAMBA P., 2013, « Govt issues shoot-to-kill order in attempt to tackle poaching », *The Citizen Newspaper*, 05/10/2013.

SMALLEY R., SULLE E., MALALE L., 2014, « The role of the state and foreign capital in agricultural commercialisation: the case of sugarcane outgrowers in Kilombero District, Tanzania », *Future Agriculture Working Paper*, n°106, 38 p.

Science for nature and People Partnership (SNAPP), 2016, *Encouraging Green Agricultural Development in the SAGCOT Region of Tanzania. Research Findings and Related Decision Support Tools*, 24 p.

SOCIETE DES NATIONS, 1925, *Report by his Britannic Majesty's Government on the Administration Under Mandate of Tanganyika Territory for the Year 1924*, Genève, 51 p.

SPRENGER E., 1989, *Sugarcane outgrowers and Kilombero sugar company in Tanzania*, Nijmegen, Third World Centre, 10 p.

STARKEY M., BIRNIE N., CAMERON A. (et al.), 2002, *The Kilombero Valley Wildlife Project: an ecological and social survey in the Kilombero Valley, Tanzania*, Edinburgh, Kilombero Valley Wildlife Project, 104 p.

SUNDET G., 2006, *The formalisation process in Tanzania: Is it empowering the poor*, Dar es Salaam, Norwegian Embassy, 22 p.

SWERTVAEGHER J., 2016, *Strengthening business skills in the Iluma Wildlife Management Area*, Dar es Salaam, KILORWEMP, [En ligne] URL : <https://open.enabel.be/en/TZA/1985/47/u/strengthening-business-skills-in-the-iluma-wildlife-management-area.html>

## T.

TAWIRI, 2011, *Evaluation of Game Controlled Areas in Tanzania*, Dar es Salaam.

TENGA W. R., KIRONDE, L. J., 2012, *Study of Policy, Legal and Institutional Issues related to Land in the SAGCOT Project Area.*, unpublished: World Bank.

TENGA W. R., MATTEE A., MDOE N. et al., 2008, *A Study on Options for Pastoralists to Secure their Livelihoods in Tanzania, Current Policy, Legal and Economic Issues*, Rapport de ??, 113 p.

T.I.C., 2013, *Tanzania Investment Guide, 2013*, URoT, 54 p.

The New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014, *Increased Private Sector Commitments in Support of New Alliance and Grow Africa*, Public Summary Report, 31 p.

TOMITHO C., MYER K., 2012, *Morogoro Rural District Baseline Study Report.*, not published: Haki Ardhi

TREMBLAY S., 2017, « Tanzania's ghost safari: how western aid contributed to the decline of a wildlife haven », *The Guardian*, 13/08/2017, [En ligne] [URL :



<https://www.theguardian.com/environment/2017/aug/13/tanzanias-ghost-safari-how-western-aid-contributed-to-the-decline-of-a-wildlife-haven>]

TURNER R., 2017, *World Travel and Tourism Council, Ecomic Impact Tanzania*, WTTC, London, 18 p.

## U.

UNEP-WCMC and IUCN, 2020, *Protected Planet : The World Database on Protected Areas (WDPA)*, Rapport, Cambridge, UNEP-WCMC and IUCN.

URoT, 1994, *Report of the Presidential Commission of Inquiry Into Land Matters*, Land Policy and Land Tenure Structure, The Ministry of Lands, Housing and Urban Development, Government of the United Republic of Tanzania, Uppsala, Sweden, vol. 1, 349 p.

URoT, 1994, Report of the Presidential Commission of Inquiry into Land Matters, vol. 1, Land policy and Land tenure structure.

URoT, MNRT, 1998, *The Wildlife Policy of Tanzania*. Government Printer, Dar es Salaam, Tanzania.

URoT, 2016a, « Halmashauri ya Wilaya ya Kilombero, Ofisi ya Mtendaji Kata, Kata ya Uchindile, S.L.P. 263

URoT, 2016b, Morogoro Regional Census, 2016

URoT, MNRT, 2016, “Forestry in Tanzania, Presented by Gladness Mkamba, Director of Forest and Beekeeping – Tanzania, 17 March 2016”, 10 p.

URoT, 2012, National Sample Census of Agriculture 2007-2008, Small Holder Agriculture

URoT, MNRT, TAWIRI, 2011, « Evaluation of Game Controlled Areas in Tanzania. Phase I: Loliondo and Kilombero », 61p.

URoT, 2013, *SAGCOT: Environmental and Social Management Framework (ESMF)*, Environmental Resource Management

URoT, NLUP, Ulanga District Council, 2013, District Land Use Framework Plan – Ulanga District (2013-2033), 156p.

URoT, NLUP, Kilombero District Council, 2016, Kilombero District Land Use Framework Plan (2016-2036), 14p.

URoT, 2014, Expanding rice production project (ERPP), environmental and social management framework (ESMF)

URoT, 2012, Large scale farm report

URoT, 1994, Report of the Presidential Commission of Inquiry Into Land Matters: Vol.I. Land Policy and Land Tenure Structure, The Ministry of Lands, Housing and Urban Development, Government of the United Republic of Tanzania, Uppsala, Sweden, 349 p.

USAID – GEMS, 2017, *Virtual Field Visit Briefing Proposed Smallholder Irrigation Project/Kilombero Valley, Tanzania*, USAID Environmental Compliance and Environmental Procedures Workshop.

## V.

VAN DER ZEE B., TREMBLAY S., 2017, « Tanzania's ghost safari: how western aid contributed to the decline of a wildlife haven », *The Guardian* [en ligne], 13/08/2017,  
URL: <https://www.theguardian.com/environment/2017/aug/13/tanzanias-ghost-safari-how-western-aid-contributed-to-the-decline-of-a-wildlife-haven>, consulté en ligne le 15/08/2017.

VON BRAUN J., MEINZEN-DICK R., 2009, « *Land grabbing' by foreign investors in developing countries: risks and opportunities* », Washington DC, IFPRI Policy Brief, 9 p.

## W.

WILSON E., McINNIS R., MBAGA D.P., *et al.*, 2017, *Kilombero Valley, United Republic of Tanzania, Ramsar Site*, Ramsar Advisory Mission Report, Ed Wilson, Robert McInnes, Damas Patrick Mbaga and Paul Ouedraogo, n°1173, 85 p.

WWF, 2006, *Kuboresha matumizi ya mali asili kandoni mwa milima ya Udzungwa*, Morges, 6 p.

WWF, 2017, *The true cost of power, The facts and risks of building Stiegler's gorge hydropower dam in Selous Game Reserve*, Tanzania, WWF, Gland, Switzerland, 55 p.

## SITOGRAPHIE

<https://africachinareporting.co.za/2013/06/ploughing-africa-the-story-of-a-chinese-sisal-farm-in-tanzania/>

<https://www.africahunting.com/threads/shallom-is-back.8118/>

<https://www.afrik21.africa/niger-l'exploitation-petroliere-de-cnpc-menace-la-reserve-de-termit-et-tin-toumma/>

<http://allafrica.com/stories/201201240459.html>

<http://allafrica.com/stories/201706280628.html>

<https://www.alteogroup.com/sugar-tpc>

<https://issuu.com/khangaruemedia/docs/kilomberobrochure2014>

<https://ceo-roundtable.co.tz/member/green-resources-as/>

<http://climat-data.org>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mecanismes-internationaux-et-nationaux-reduction-des-emissions>

<https://www.future-agricultures.org/blog/sri-in-kilombero-valley-potential-misconception-and-reality>

FAO, 2019, <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>

<http://www.globalenvironmentfund.com/>

<http://glovis.usgs.gov/>

<https://www.gov.uk/government/news/dfid-supports-tanzania-land-tenure-support-programme-ltsp>

<https://www.illovosugarafica.com/about-us/tanzania>

<http://www.ipsnews.net/2014/01/anti-poaching-operation-spread-terror-tanzania/>

<https://www.jamiiforums.com/threads/operation-save-kilombero-valley-a-success-report.393178/>

<https://www.kilimo.go.tz/index.php/en/stakeholders/view/sugar-board-of-tanzania-sbt>

<https://kns.co.tz/index.php/tanzania/>.

<https://www.kvvc-tz.com/>

<https://www.landequity.com.au/news/spill-tanzania/>

<https://www.linkedin.com/company/kvvc>

<http://www.metl.net/en/who-weare/about-us>

<https://open.enabel.be/fr/TZA/1985/updates/kilombero-and-lower-rufiji-wetlands-ecosystem-management-project.html>

<https://open.enabel.be/en/TZA/1985/47/u/strengthening-business-skills-in-the-iluma-wildlife-management-area.html>

<https://www.ramsar.org/about/the-wise-use-of-wetlands>

<http://www.responsibleagroinvestment.org/>

<https://rurbanafrika.ku.dk/>

<http://sri.ciifad.cornell.edu/aboutsri/methods/index.html>

<http://www.theshadeofthemvule.com/sanje-and-sugar-cane/>

<http://www.tic.go.tz/protectionOfRights>

[http://www.udzungwacentre.org/documents/Reports/udzungwa\\_forests\\_mtn\\_report\\_may\\_2007.pdf](http://www.udzungwacentre.org/documents/Reports/udzungwa_forests_mtn_report_may_2007.pdf)

<https://www.yara.co.tz/about-yara/yara-tanzania/>

[https://www.youtube.com/watch?v=kg6o3XZ5ZO4&ab\\_channel=ITVTanzania](https://www.youtube.com/watch?v=kg6o3XZ5ZO4&ab_channel=ITVTanzania)

---

## **ANNEXES**

---

## **ANNEXE 1. LES PRAI : NOUVEAUX PRINCIPES POUR DES « INVESTISSEMENTS AGRICOLES RESPONSABLES »**

---

En 2009, une rencontre à l'initiative de la Banque mondiale et des grands bailleurs de fonds a rassemblé des responsables gouvernementaux et internationaux, ainsi que plus de 200 hommes d'affaires du secteur de l'agrobusiness pour discuter de la façon dont les investissements agricoles pourraient être régularisés. A l'issue de cette rencontre, la Banque mondiale a formulé sept principes visant à guider ces investissements. Les PRAI ont fait l'objet d'une formulation commune de la part de la Banque mondiale, du Fond international de développement agricole (FIDA), de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) <sup>637</sup>.

### **Les 7 principes pour un investissement agricole responsable de la Banque Mondiale :**

1. **Droits fonciers et droit aux ressources** : Les droits fonciers et les droits aux ressources existants sont reconnus et respectés.

2. **Renforcer la sécurité alimentaire** : Les investissements ne mettent pas en péril la sécurité alimentaire, mais la renforcent au contraire.

3. **Renforcer la transparence, la bonne gouvernance et la création d'un environnement propice** : Les processus d'acquisition des terres et les investissements associés sont transparents, font l'objet d'un suivi et garantissent la responsabilité des parties concernées

4. **Consultation et participation**: Ceux qui sont matériellement affectés sont consultés ; les accords issus de ces consultations sont enregistrées et appliquées.

5. **Viabilité économique et investissements responsables des entreprises agricoles** : Les projets sont viables dans tous les sens du terme ; ils respectent la loi en vigueur, reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et ont pour résultat une valeur partagée durable.

6. **Durabilité sociale** : Les investissements génèrent des effets sociaux et distributionnels désirables et n'augmentent pas la vulnérabilité.

---

<sup>637</sup> <http://www.responsibleagroinvestment.org/>

**7. Durabilité environnementale :** Les effets sur l'environnement sont quantifiés et des mesures sont prises pour encourager une utilisation durable des ressources, tout en minimisant et en réduisant les effets négatifs.

Voilà ce que l'on peut lire sur le site web des PRAI :

« D'une part, l'augmentation des investissements dans l'agriculture est essentielle pour atteindre une plus grande productivité et une plus grande production alimentaire, qui à son tour pourra contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et à la réduction de la pauvreté. Que ce soit étranger ou national, privé ou soutenues par le gouvernement, l'investissement joue un rôle clé dans le financement de la croissance agricole. De nombreux pays en développement cherchent activement à attirer des investissements dans leurs secteurs agricoles, avec une vue vers l'amélioration de la disponibilité alimentaire, des rendements, de la production et de la valeur ajoutée, tout en bénéficiant des revenus supplémentaires des fermes et des sociétés, de nouveaux emplois directs et indirects, d'infrastructures productives, de transferts de technologie, du développement de nouveaux produits et d'un meilleur accès aux marchés attractifs »<sup>638</sup>.

De plus, au Sommet de Séoul en Novembre 2010, mais aussi lors du Sommet de Cannes en Novembre 2011 et au Sommet de Los Cabos en Juin 2012, dans le cadre de son plan d'action pluriannuel sur le développement, le G20 a encouragé :

« tous les pays et les entreprises à respecter les principes pour un investissement agricole responsable. Nous demandons à la CNUCED, à la Banque mondiale, au FIDA, à la FAO et aux autres organisations

---

<sup>638</sup> [On the one hand, increasing investment in agriculture is vital to achieving higher productivity and greater food production, which in turn contribute to global food security and poverty reduction. Whether foreign or domestic, private or government-backed, investment plays a key role in financing agricultural growth. Many developing countries are actively seeking to attract investment in and for their agriculture sectors, with a view toward improving food availability, yields, output, and value added, while benefiting from additional farm and firm income, direct and indirect employment, productive infrastructure, technology transfer, new product development, and better access to attractive markets].

internationales compétentes d'élaborer des options pour la promotion de l'investissement responsable dans l'agriculture »<sup>639</sup>.

La Banque mondiale, au travers de ces principes, incite à investir dans le secteur agricole, en ne les rendant ni restrictifs ni obligatoires, mais simplement indicatifs. De ce fait, elle exprime sa réticence face à toute implication, régulation et promotion de la part des gouvernements. Par ailleurs, en énonçant ces principes, l'institution reconnaît les conséquences potentiellement négatives des transactions foncières sur les populations locales, qui pourraient être atténuées grâce à des adaptations, des ajustements, des mesures technico-administratives et la volonté de chacun d'établir un modèle « *win-win* ». En élaborant des bonnes pratiques et un « code de bonnes conduites volontaires », la Banque mondiale ne règle pas le problème des impacts des accaparements de terres au contraire, elle les rend plus acceptables.

De nombreuses institutions soutiennent activement ces principes comme le G8, le G20, le Cadre et directives sur les politiques foncières en Afrique, la Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, le Comité sur la sécurité alimentaire, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, l'APEC et le Parlement panafricain. D'autres institutions participent activement à la promotion des investissements dans le secteur agricole, comme le montre la première conférence internationale (*Global Agrinvesting Forum*) consacrée aux IDE dans le secteur agricole des pays du Sud tenue en juillet 2009 à New York. Lors de cette conférence, de nombreux acteurs de l'agrobusiness, des grands producteurs agricoles aux directeurs de fonds d'investissements, de fonds souverains ou spéculatifs en passant par les propriétaires terriens, ainsi que des experts de la question agricole et foncière du milieu académique se sont rencontrés pour discuter des investissements possibles dans l'agriculture. Cette conférence s'est déroulée quelques mois avant le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de la FAO à Rome, du 16-18 novembre 2009, et l'un de ses initiateurs était Soyatech, un lobby de producteurs de soja et d'agro-carburants, en

---

<sup>639</sup> [...] *all countries and companies to uphold the Principles for Responsible Agricultural Investment. We request UNCTAD, the World Bank, IFAD, FAO and other appropriate international organizations to develop options for promoting responsible investment in agriculture [...]*.



partenariat avec deux entreprises de consultance HighQuest Partners et Investment Management Institute.

De nombreuses critiques se sont dressées face à ces principes. En avril 2010, plus de 130 organisations de coalitions paysannes, d'éleveurs et de pêcheurs artisanaux se sont regroupés pour dénoncer ces PRAI. De plus, en février 2011, le Forum Social de Dakar au Sénégal a regroupé les mouvements de défense des droits de l'homme et de la justice sociale, les mouvements paysans et les organisations environnementales pour faire face aux politiques libérales d'incitation aux accaparements de terres et en lançant un appel public à rejeter ces principes au travers d'une pétition mondiale. Par ailleurs, le Rapporteur spécial des Nations unies sur le Droit à l'alimentation a également publiquement critiqué les PRAI, les accusant d'être totalement inadéquats et a déclaré : « Il est regrettable que, au lieu de relever le défi et d'encourager une agriculture durable d'un point de vue social et environnemental, nous agissions comme si accélérer la destruction du monde paysan devait se faire de manière responsable » (De Schutter, 2010).

La Banque mondiale, même si elle établit un code de bonne conduite, s'emploie activement à faciliter ces contrats et faciliter l'accès aux investissements dans les pays africains. Elle défend ces échanges en facilitant les prêts aux investisseurs et en soutenant des politiques libérales d'ouverture des frontières et de baisse des taxes et une privatisation des terres au profit des plus « efficaces économiquement », c'est-à-dire plus rentables. Au travers de politiques néolibérales, la Banque mondiale s'applique à transformer les droits coutumiers en titres négociables sur le marché, à faciliter et accompagner des réformes nécessaires au fonctionnement d'un marché foncier.

En outre, la Banque mondiale est à la tête de la Société Financière Internationale (SFI), qui joue un rôle majeur dans la promotion des investissements fonciers : C'est en effet un des principaux investisseurs dans de nombreuses sociétés de capital-risque qui achètent des droits de propriété sur les terres agricoles. La Société financière internationale possède des propres « normes de performance » en ce qui concerne les acquisitions de terres qui déterminent sa participation financière et son soutien aux transactions foncières. La Banque mondiale coordonne aussi la MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements), qui accorde des assurances aux principaux acteurs de ces transactions foncières ainsi qu'un soutien concernant les risques pays et politiques, et les meilleurs segments d'investissement.

## ANNEXE 2. GRILLE D'ENTRETIEN

### PERSONAL AND SOCIO-ECONOMIC INFO

#### (1) General information

1.1. N° of questionnaire	
1.1. Date of realization	
1.2. Region	
1.2. District	
1.3. Village	
1.4. Nb.of villagers	
1.5. Estates near the village (Y/N)	
1.6. Name of company	

#### (2) Personal information

2.1. Name	
2.2. N° tel	
2.3. Mwanaume <i>male</i> Mwanaumke <i>female</i>	
2.4. Umri <i>age</i>	
2.5. Civil status (family)	2.5.1. Single 2.5.2. Married 2.5.3. Divorced
2.6. Community	
2.7. Education	2.7.1. <i>Hapana</i> none <i>Shule yamsingi</i> primary <i>Shule ya secondary</i> secondary <i>Au chuo/chuokikuu</i> post-sec

2.8. Unaishi wapi? *where are you from?*

2.8.1. Je mkawa wa Morogoro:

2.8.1.1. District: Morogoro Ulanga Kilosa Gairo Kilombero Mvomero

2.8.1.2. Kijiji *village*: Kata *ward*:

2.8.2. other..... ?

2.8.2.1. Mkawa *Region*: Kijiji *village*: Kata *ward*:

2.9. *Do you live there all year long? If not, where is other place? Why?*

2.10. *Mnaishi Wangapi nyumbani? How many people live in the house?*

2.11. *Wangapi wanafanya kazi? Au Wakulima How many are working? Including cultivating*

2.12. *Kazi gani? What are their activity(ies)?*

2.12.1. *Shamba farmers Umeajiliwa employee Biashara ndogondogo little trade Umeajiliwa serikarini civil servant Au sehemu nyingine other.*

### (3) Main activities (before and after the investment)

3.1. *Una shughuli gani? What are your main activities?*

3.1.1.1. *Shamba*

3.1.1.2. *Mfanyabiashara*

3.1.1.3. *Au sehemu nyingine:*

<i>Activities</i>	<i>Type (crop, products sold, forest, etc.)</i>	<i>Number of persons of the family</i>	<i>Frequencies</i>	<i>Observations (...)</i>

3.2. *Agricultural activities*

3.2.1. *Inputs (fertilizer, seeds, pesticides)?*

3.2.2. *Market and sales (transport? Sales? Middleman?)*

3.2.3. *unauza marangapi kwa wiki? How many days per week do you sell in a market ?*

3.2.4. *Katika soko gani? In which market do you sell? NA NI SIKU ZIPI? Which days ?*

	<b>Jumatatu</b>	<b>Jumanne</b>	<b>Jumatano</b>	<b>Alhamsi</b>	<b>Ijumaa</b>	<b>Jumamosi</b>	<b>Jumapili</b>
<b>Sokoni</b>							
<b>Type, Route Muda, Prices</b>							
<b>kgs</b>							

3.2.5. *Water and irrigation?*

3.2.6. *Where does he get it?*

## 3.3. Non-agricultural activities

3.3.1. commercial

3.3.2. teaching

3.3.3. where?

3.3.4. Why?

## (4) Access to....

	Type	/ No		Comments
<b>Communication</b>	Mobile phone			
	Internet			
	Computer			
<b>Mobility</b>	Car			
	Bike			
	Bicycle			
	Use of Daladala			
	Use of train			
	Use of bus			

<b>VILLAGE ORGANISATION AND INFRASTRUCTURE</b>
--

## (5) Infrastructures in the village

Infrastructures	Number	Year of construction	Observations (who built it? Fund it? ...)

**(6) History of the village**

- 6.1. Since when are you in the village?
- 6.2. Why did you come here?
- 6.3. Do you know the history of the village (demography, pop, infrastructure, agriculture...)?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**(7) Political organization of the village**

- 7.1. Who is the Village chairman?
  - 7.1.1. Since when?
  - 7.1.2. From which family does you comes from?
- 7.2. Could you tell us the history of the leadership in the village?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- 7.3. Village political institutions
  - 7.3.1. Do you have any relationship with the Village leaders? Which one? Relatives?  
Commercial partner?
  - 7.3.2. And the one who was there during the negotiation process?

- 7.4. Who attributes the lands in your village?
  - 7.4.1. Under which law is registered your village?
  - 7.4.2. How does he/she decide to allocate the lands?
  - 7.4.3. Who has access to the allocation process in the village?
  - 7.4.4. Who is in charge in case of conflicts?
  - 7.4.5. How are the conflicts solved?
- 7.5. Do you have personal relationships with the one who allocates the lands?

<b><i>LAND TENURE</i></b>
---------------------------

**(8) Access to land resources**

*Make a drawing of her/his land in the village*

**8.1. Land tenure**

- 8.1.1. How many hectares do you have now?
- 8.1.2. Who is the owner of the land?
  - 8.1.2.1. Him-self
  - 8.1.2.2. Husband
  - 8.1.2.3. Family (who?)
- 8.1.3. Since how many years do you use this land?
- 8.1.4. Have you bought it? Leased it? Inherited it?
- 8.1.5. To who? What are the terms of the contract?
- 8.1.6. How was the process? Where there only the VC or the Village Assembly?
- 8.1.7. Do you have a title of occupancy? CRO?

## 8.2. Location and use

8.2.1. Where is it located? Are they dissociated or all together? What is the surface of each plot?

8.2.2. Time/distance to the plot(s)

8.2.3. Soil (soil type , management )

8.2.4. Water (access to water, flooded land ... )

8.2.5. Cultures (yields, quality,...)

Plot(s)	Hectares	Type of ownership	Culture	Strenghts	Constraintes

## (9) Land market

9.1. Do you rent some lands to someone?

9.1.1. If yes, which one?

9.1.2. Why? Since when?

9.1.3. At what price?

9.1.4. Is there a contract with the renter?

9.1.4.1. What is the type of the contract? The terms?

9.1.4.2. Is there only you and him or it has to be agreed by the VA?

9.1.4.3. In case of conflict, who is in charge?

***ESTATES NEARBY***

**(10) Links with estates (representation, employment, conflicts, etc.)**

10.1. Do you know the story of this estate?

- .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**(11) Changes in "Access..."**

11.1. Access to land

11.1.1. Have you lost some part of lands since the investor came?

11.1.1.1. How much land have you ceded? When?

11.1.1.2. What were you growing on this land?

11.1.1.3. Have you already agreed on price/terms for compensation?

11.1.1.4. What were the conditions / compensations promised by the investor?

11.1.1.4.1. Have the investors kept his promises regarding the compensations?

11.2. Do you still farm on your land?

11.2.1.1. If not, who does it?

11.2.2. Have you been re-settled?

11.2.2.1.1.1. Access to new houses

11.2.2.1.1.1.1. m<sup>2</sup> ? Electricity? Water? Land to farm?

11.2.2.1.1.1.2. If yes, where have you been resettled?

11.2.2.1.1.1.3. Have you been resettled with other villagers? With your family?

11.2.2.1.1.1.4. Is the land enough fertile to grow crops?

11.2.2.1.1.1.5. Do you think it is a good place to be?



- 
- 11.2.3. Could you tell us how has the eviction went on ?
    - 11.2.3.1. Police forces?
    - 11.2.3.2. District officers?
    - 11.2.3.3. Village officers?
    - 11.2.3.4. How many days to move?
  - 11.2.4. Have this investment brought any land conflict in the area?
    - 11.2.4.1. between different villages?
    - 11.2.4.2. between villagers in your village?
    - 11.2.4.3. Between pastoralists and farmers?
    - 11.2.4.4. Are you personally involved in a conflict?
  - 11.2.5. How the conflicts are solved?
  - 11.3. Access to water
    - 11.3.1. Has the access to water changed since the new investor came?
    - 11.3.2. How do you manage now?
  - 11.4. Access to market
    - 11.4.1. Have you changed the
  - 11.5. Access to electricity
    - 11.5.1. How was the electricity access before the investment?
    - 11.5.2. Has the investor invested in some facilities to improve electricity in the village?
    - 11.5.3. Do you have to pay for it?
  - 11.6. Access to roads
    - 11.6.1. Has the road improved since the investor came?
    - 11.6.2. Which roads have been cut with the new plantation?
    - 11.6.3. How much time do you need to go to the
      - 11.6.3.1. field
      - 11.6.3.2. market
      - 11.6.3.3. school
      - 11.6.3.4. health center
  - 11.7. Access to services
    - 11.7.1. Has the investor brought new services?
      - 11.7.1.1. Health center?
      - 11.7.1.2. Schools?
      - 11.7.1.3. Church?
  - 11.8. Access to employment
    - 11.8.1. Do you work for the external land-owners as wage labourers or in other capacities?

- 11.8.1.1. What kind of work?
- 11.8.1.2. Terms? What periods? Wage? Contract-farming?
- 11.8.1.3. Financial services?
- 11.9. Employment
  - 11.9.1. Are you employed in this estate?
    - 11.9.1.1. What are the activities?
    - 11.9.1.2. What are the terms of the contract? Casual or full contract?
    - 11.9.1.3. Wage?
    - 11.9.1.4. Time per day? Frequencies?
  - 11.9.2. What do you think about this work? Working conditions?
    - 11.9.2.1. Are you affected by the pesticides, herbicides when you work?
  - 11.9.3. Does it help you to get new loans and develop new activities?
    - 11.9.3.1. Which ones?
    - 11.9.3.2. Where?
  - 11.9.4. Conflicts and unions
    - 11.9.4.1. What is the type of relationship with the employers?
    - 11.9.4.2. In any conflict situation, who help you? Do you have an employee's organization to negotiate with the employers?
      - 11.9.4.2.1. How does it work?
      - 11.9.4.2.2. Is it helpful? Did you get some new rights?
- 11.10. Part of an out-grower scheme?
  - 11.10.1. Individually
    - 11.10.1.1. Terms (Credit, refunding, insurance, time, technical assistance)
    - 11.10.1.2. Amount of land used for the new crop
      - 11.10.1.2.1. Did he get new land?
      - 11.10.1.2.2. Does he has another land elsewhere?
        - 11.10.1.2.2.1. If yes, why? For which crop?
    - 11.10.1.3. Water use on for the new crop
    - 11.10.1.4. Benefits, problems
    - 11.10.1.5. Does he want to quite or continue?
  - 11.10.2. Association, cooperative
    - 11.10.2.1. Are you engage in any cooperative?
    - 11.10.2.2. How does it work?

***NEGOTIATIONS AND PARTICIPATION PROCESS IN LAND TRANSACTIONS***

**(12) Linkages with institutions and participation in land transactions negotiations**

- 12.1. How have you been informed of the new investments on your land?
- 12.1.1. RUBADA? SAGCOT?
- 12.1.2. District officers? Village officers?
- 12.2. How the negotiation process has been done?
- 12.2.1. Have you participated in the negotiations?
- 12.2.1.1. Was there an agent who mediated the agreement? Who is he?
- 12.3. Do you think the new investments have changed social relationships among villagers?
- 12.3.1. In which way?
- 12.3.2. And in your family? What changed after the arrival of the investor?

**(13) Strategies after losing control over land**

- 13.1. Have you been engaged in new income generating activities after losing tenure of the land?
- 13.2. Have you acquired new land elsewhere for yourself after losing tenure of the land?
- 13.2.1. Where?
- 13.2.2. Tenure? Lease? Bought?
- 13.2.3. Cultivating which crops? Cattle?
- 13.3. Do you plan to stay or to leave the valley? If yes, where?

***LINKS WITH CONSERVATION AREAS***

**(14) RAMSAR / Forest reserves**

- 14.1. Have you lost lands with the RAMSAR or the Forest reserves expansion?
- 14.1.1. How many hectares?
- 14.2. Did the water access changed since the implementation of the RAMSAR?
- 14.3. Why did they established the RAMSAR? How have you been informed? By who?

***CONFLICTS and RESISTANCE***

**(15) Creation/increase of conflicts**

- 15.1. Do you think the investment project has changed social relationships among villagers?
- 15.1.1. In which way?

15.2. Have the negotiations brought any land conflict in the area?

15.2.1. between different villages?

15.2.2. between villagers in your village?

15.2.3. Between pastoralists and farmers?

15.2.4. Are you personally involved in a conflict?

15.3. How the conflicts are solved?

**(16) Organizations, committee, resistance**

16.1. At the village scale

16.1.1. Have you organized meetings to raise voice against “land grabs”?

16.1.2. How do you organize meetings and groups?

16.1.2.1. Gender based?

16.1.2.2. Villages based?

16.1.2.3. Inter-villages?

16.2. Are you part of the organization committee?

16.2.1. Since when?

16.2.2. What is your role in the committee?

16.3. How many times do you meet?

16.4. Do you know the processes at the High Court?

16.5. At the district scale

16.6. At national scale

**(17) Do you have connexions with other NGOs? Research institutes?**

17.1.1. Do you have connexions with Haki Ardhi? LHRC? MVIWATA

<b><i>FUTURE INVESTMENTS</i></b>
----------------------------------

**(18) Representations of the others large-scale plantations in the Valley + new investments**

18.1. Do you know the situations of the others large-scale plantations in the Valley?

18.2. Do you generally think it is a good thing that these external investors have bought land here?

18.3. Would you like to have new investments in your area?

18.4. How do you imagine a good investment which could be profitable for you?

**(19) National institutions**

19.1. Do you know RUBADA?

19.1.1.1. How did they approach you?

19.1.1.2. What did they say?

19.2. Do you know the Kilimo Kwanza initiative?

19.3. Do you know the SAGCOT and their objective?

19.3.1.1. What do you think about it?

**(20) Tanzania Land Tenure Support Programme**


20.1. Are you aware of the new LTSP?

20.2. Who approached you?

20.3. Have your land been evaluated already?

## ANNEXE 3. PERMIS DE RECHERCHE

**THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA  
PRIME MINISTER'S OFFICE  
REGIONAL ADMINISTRATION AND LOCAL GOVERNMENT**



Telephone No. 023-2931511/2931525  
Fax No. 2931511

District Commissioner's Office,  
Kilombero District,  
P.O. Box 34,  
**IFAKARA.**

Ref. No. AB.23/367/01A/61 9<sup>th</sup> July, 2015.

Division Officer  
Ifakara, Mngeta, Mlimba, Kidatu and Mang'ula  
**KILOMBERO DISTRICT**

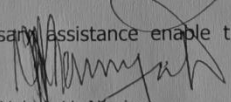
**RE: RESEARCH PERMIT**

May you refer to the head mentioned above.

I have the honor to introduce to you **Ms. Adriana Blache** who is a bonafide PhD student from University of Toulouse – Jean – Jaures – UMR Dynamiques Rures, France and who is at the moment conducting research in our District.

The title of the Research is "**Land Appropriation and Concentration by International Players and their effects on Local Communities Livelihood**". This permit covers the duration from 8<sup>th</sup> July, 20015 to 20<sup>th</sup> September, 2015.

Kindly provide him with all necessary assistance enable the accomplishment of his research.

  
Yahya H. Naniya  
**DISTRICT ADMINISTRATIVE SECRETARY  
KILOMBERO**

Copy to: District Commissioner  
**IFAKARA/KILOMBERO**

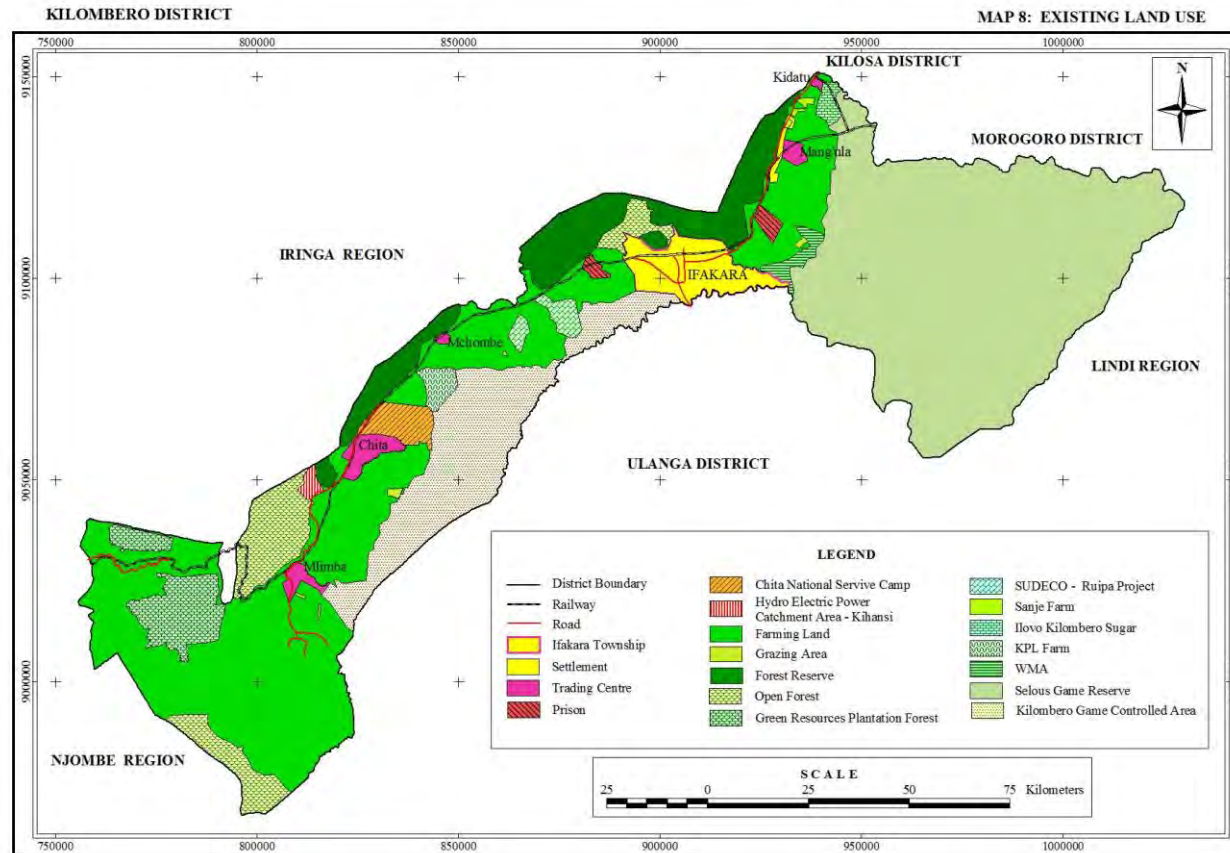
: Vice Chancellor,  
Sokoine University of Agriculture,  
P.O. BOX. 3000,  
MOROGORO

: Ward Executive Officers  
Ifakara, Kidatu, Kiberege, Chita, Utengule, Mngeta and Uchindile

: **Researcher, Ms. Adriana Blache**

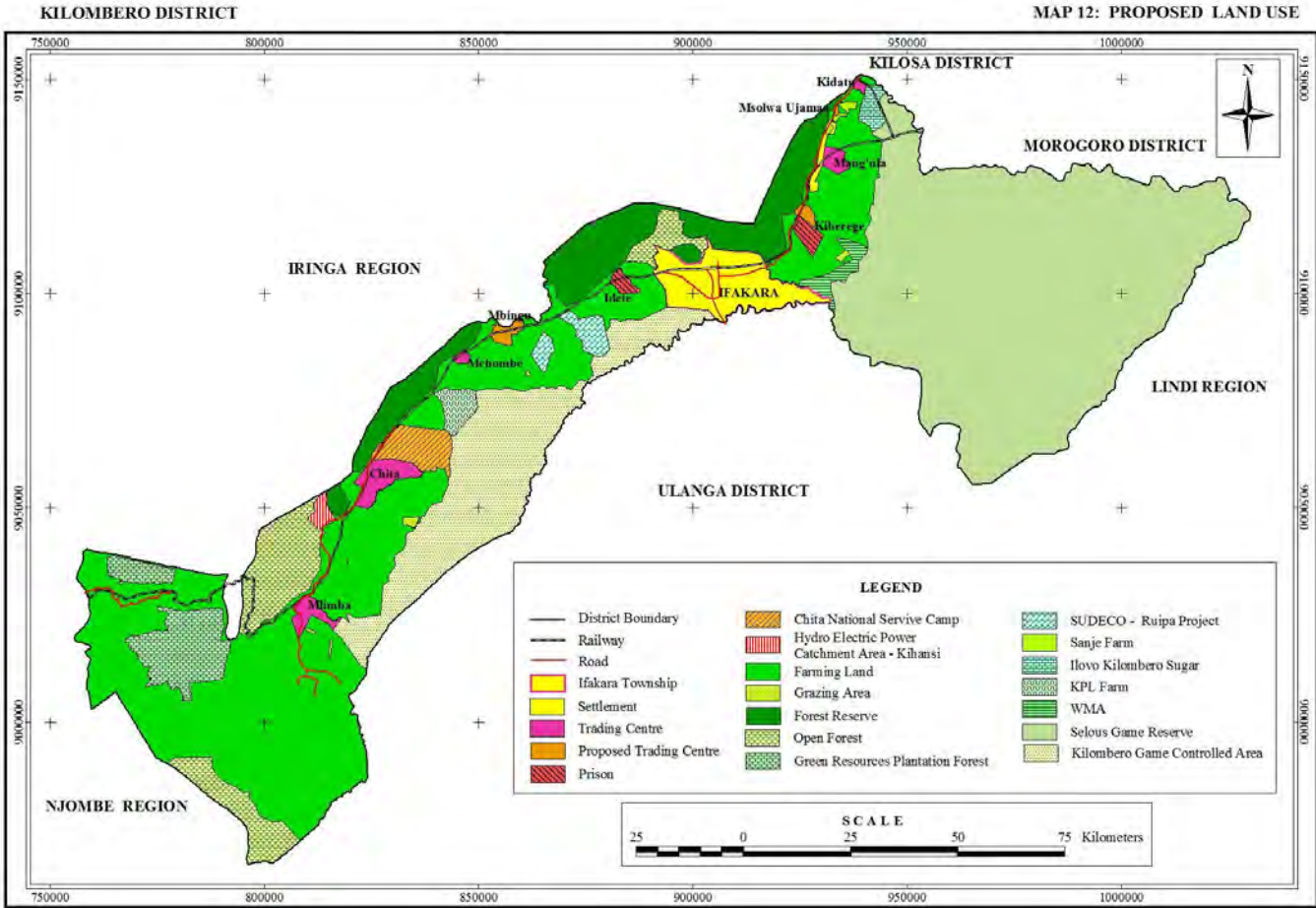


## ANNEXE 5. KILOMBERO DISTRICT LAND USE PLAN (2016)

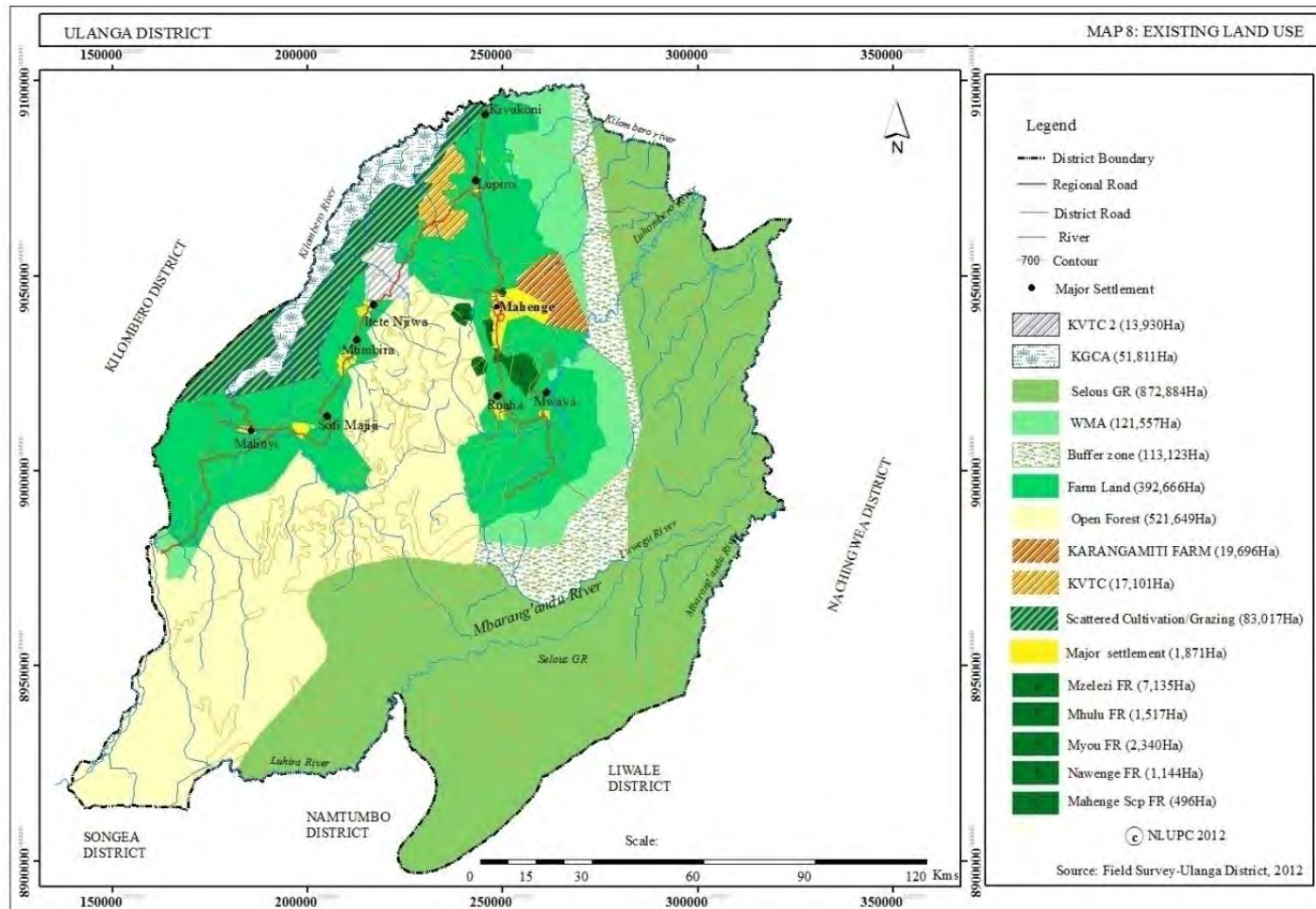




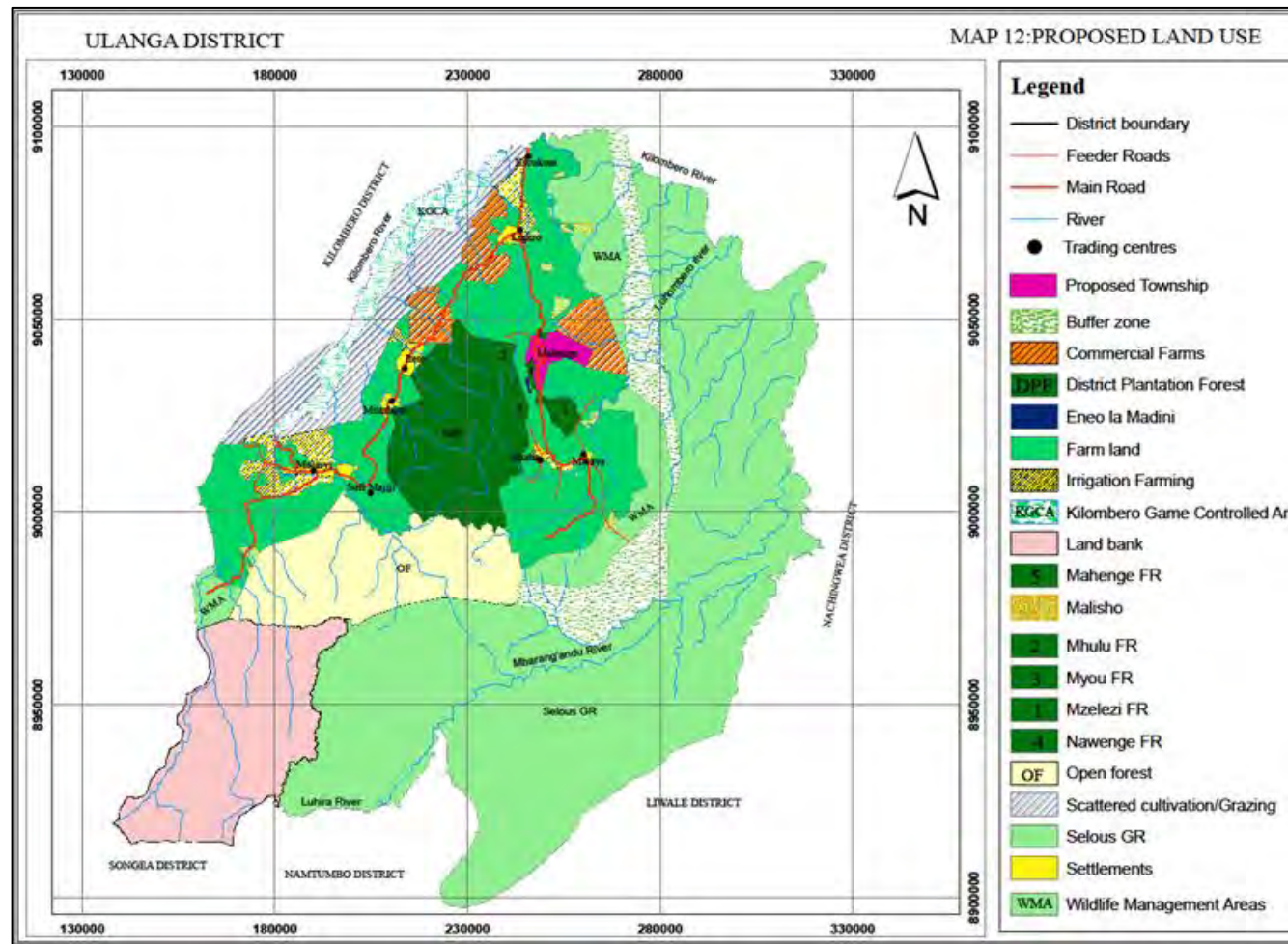
# ANNEXE 6. KILOMBERO DISTRICT LAND USE PLAN (2036)



## ANNEXE 7. ULANGA DISTRICT LAND USE PLAN (2013)



## ANNEXE 8. ULANGA DISTRICT LAND USE PLAN (2033)



*Last updated: 31<sup>st</sup> December, 2021*

## **ANNEXE 9. PARTENAIRES DU SAGCOT ET COMPLEXIFICATION DU RESEAU D'ACTEURS**

---

### **▪Private Sector Companies**

1. Agriculture and Climate Risk Enterprise (ACRE)
2. Africa Fertilizer and Agribusiness Partnership (AFAP)
3. African Grant Advisors
4. AKM Glitters Company Ltd
5. African Potato Initiative
6. ASAS Dairies Ltd
7. Bagamoyo Fruits Company Ltd
8. Bayer Life Science Tanzania Ltd
9. Beula Seed Company Ltd
10. Clinton Development Initiative (CDI)
11. CRDB Bank Plc
12. Darsh Industries Ltd
13. Deka Foods
14. Diageo
15. DOB Equity
16. EA Fruits Farm and Company
17. Empien Farms Ltd
18. Farm for the Future (T) Ltd
19. GBRI Business Solution Co. Ltd
20. Green Valley Agro Ltd
21. Guavay Company Ltd
22. Homeveg Tanzania Ltd
23. HZPC SBDA B.V
24. JNSA Vision Plus Limited
25. Kilombero Sugar Company Ltd (KSC)
26. Live Support Systems (T) Ltd
27. Minjingu Mines and Fertilizer Ltd
28. MORAGG Company Ltd
29. Mtenda Kyela Rice Supply Co. Ltd (MKRS)
30. National Microfinance Bank Plc (NMB)
31. Njombe Milk Factory Company Ltd
32. Olivado Tanzania Ltd
33. Opportunity International
34. Pannar Seed (T) Ltd
35. Pyrethrum Company of Tanzania Ltd
36. Pee Pee Tanzania Ltd
37. Profate Investments Ltd

38. Raphael Group Ltd
39. Righa's Safina Aqua Farming Co. Ltd (Big Fish)
40. SAB Miller/Tanzania Breweries Ltd
41. SeedCo Tanzania Ltd
42. Shambani Graduates Enterprises Ltd
43. Shambadunia Ltd
44. Singida Youth Entrepreneurs & Consultants (SYECCOS)
45. Southern Highlands Agricultural Development Company Limited (SHADECO Ltd)
46. Silverstreet Capital LLP
47. Sunflower Development Company Ltd
48. Syngenta International AG
49. Tamu Tamu Tanzania Ltd
50. TANSEED International Ltd
51. Tanzanice Agrofoods Ltd
52. Tanzania Agriculture Livestock Solutions Ltd (TALAS)
53. Tomoni Farms Ltd
54. Unilever Plc
55. Yara International ASA

### **▪Apex and Farmer Organizations**

56. Agricultural Council of Tanzania (ACT)
57. Confederation of Tanzania Industries (CTI)
58. Njombe Out Growers Services Company Ltd (NOSC)
59. Rice Council of Tanzania (RCT)
60. Sokoine University Entrepreneurs Cooperative (SUGECO Cooperative)
61. Tanzania Chamber of Commerce, Industry and Agriculture (TCCIA)
62. Tanzania Horticultural Association (TAHA)
63. Tanzania Private Sector Foundation (TPSF)
64. Tanzania Seed Trade Association (TASTA)

### **▪Development Partners, Foundations, Research Organizations and CSOs**

65. African Wildlife Foundation (AWF)
66. Agricultural Markets Development Trust (AMDT)
67. Agriterra Tanzania
68. Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA)
69. Building Rural Income through Enterprise (BRiTEN) Department for International Development (DFID)
70. Embassy of the Kingdom of Netherlands
71. Faida Market Link

72. Farm Africa
  73. Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)
  74. Heifer International Tanzania
  75. International Centre for Tropical Agriculture (CIAT)
  76. International Fund for Agricultural Development (IFAD)
  77. International Institute for Tropical Agriculture (IITA)
  78. International Union for Conservation of Nature (IUCN)
  79. International Livestock Research Institute (ILRI)
  80. International Rice Research Institute (IRRI)
  81. Kilimo Trust
  82. Land O' Lakes International Development
  83. Lutheran World Relief
  84. Norges Vel, Tanzania
  85. Royal Norwegian Embassy
  86. SNV Netherlands Development Organization
  87. Stitching IDH Sustainable Trade Initiative
  88. Tanzania Agricultural Partnership (TAP)
  89. Tanzania Coffee Research Institute (TACRI)
  90. Tea Research Institute of Tanzania (TRIT)
  91. The Nature Conservancy (TNC)
  92. United Nations Development Programme (UNDP)
  93. United Nations World Food Programme (UNWFP)
  94. United States Agency for International Development (USAID)
  95. Wildlife Conservation Society
  96. World Vegetable Centre
  97. World Bank
- 98. Government of Tanzania**
- President's Office
  - Vice President's Office
  - Prime Minister's Office
  - President's Office-RALG
  - Ministry of Agriculture
  - Ministry of Livestock & Fisheries
  - Ministry of Finance & Planning
  - Ministry of Industries, Trade & Investment
  - Ministry of Water & Irrigation
- Ministry of Foreign Affairs and East Africa Cooperation
  - Ministry of Lands, Housing and Human Settlement
  - Ministry of Energy & Minerals
  - Ministry of Works, Transport and Communications
  - Ministry of Natural Resources and Tourism
  - Ministry of Information, Arts, Culture and Sports
- 99. Government Agencies/Regulators**
- National Irrigation Commission (NIRC)
  - National Economic Empowerment Council (NEEC)
  - Rural Energy Agency (REA)
  - Tanzania Bureau of Standards (TBS)
  - Tanzania Dairy Board (TDB)
  - Tanzania Food and Drugs Authority (TFDA)
  - Tanzania Fertilizers Regulatory Authority (TFRA)
  - Tanzania Rural and Urban Roads Agency (TARURA)
  - Tanzania Meat Board (TMB)
  - Tanzania Official Seed Certification Institution (TOSCI)
  - Tropical Pesticides Research Institute (TPRI)
  - Tanzania Revenue Authority (TRA)
  - Agricultural Seed Agency (ASA)
  - Tanzania Investment Centre (TIC)
- 101. National Insurance Corporation (T) Ltd**
- **Public Financial Institutions**
- 102.** Financial Sector Deepening Trust (FSDT) **103.** Private Agricultural Sector Support (PASS)
- 104.** Tanzania Agricultural Development Bank (TADB)
- 105.** Tanzania Investment Bank (TIB)

## ANNEXE 10. IPUTI

---

Dans le village d'Iputi bordant la réserve de gibier du Selous à l'est de la vallée, de nombreuses exactions, des meurtres, des viols, des bastonnades, des humiliations et des arrestations eurent lieu en 2013 (Makoye, 2014), à la suite d'une opération visant à appréhender des « braconniers » (LHRC, 2015). Le ministre des Ressources Naturelles et du tourisme d'alors, Khamis Kagasheki avait adopté un positionnement fort et radical à l'encontre de ceux qu'il considérait comme des braconniers :

« Les braconniers doivent être sévèrement punis car ce sont des personnes sans pitié qui ne veulent que tuer nos animaux sauvages et parfois les gardes forestiers. La seule façon de résoudre ce problème est d'exécuter les tueurs sur le champ »<sup>640</sup> (*The Citizen*, 05/10/2013 ; *The Guardian*, 08/10/2013).

On peut constater une différence importante entre le plan d'occupation des sols d'Iputi de 2012, et le plan prévisionnel d'occupation de la décennie 2012-2022 (**Figure 18 ; Tableau 22**) : alors qu'une partie de la zone « *Mchanganyiko* » (signifiant usage « mixte » en swahili) apparaissait dans le plan de 2012, cette partie fut convertie en « *eneo la Uwekezaji* » (« *uwekezaji* » signifiant « investissement ») dans le plan décennal 2012-2022. Par ailleurs, alors que la forêt au sud était répertoriée comme « utilisée » (« *msitu ya Matumizi* ») dans le plan de 2012, elle est aujourd'hui répertoriée comme « *Msitu wa bifadhi* » (c'est-à-dire « interdite ») dans le plan décennal 2012-2022. La reconversion de la notion « *Eneo la Wanyamapori* » (signifiant « zone réservée à la faune sauvage ») qui, dans le plan décennal 2012-2022 devient Aire de chasse contrôlée (« *Eneo la WMA* »), est due au fait que la catégorisation de la terre et les modes de gestion liés à ces espaces vont s'accompagner d'un arsenal législatif, de financements, de procédures et d'incitations à l'entrepreneuriat touristique, sans toutefois que l'interdiction faite aux populations locales

---

<sup>640</sup> [Poachers must be harshly punished because they are merciless people who want only to kill our wildlife and sometimes wardens. The only way to solve this problem is to execute the killers on the spot].

d'utiliser ces espaces ne s'en trouve modifiée. Il est intéressant, toutefois, de noter que « *eneo la wanyamapori* », de par sa signification, exclu clairement les humains.

Ainsi, dans le village d'Iputi, 79,91 % de la surface totale des terres sont réservés à la « protection de la faune sauvage », et 5,45 % le sont à un futur « investissement », comme indiqué dans le plan d'aménagement correspondant (Iputi VLUP, 2012 : 34, Source : Ulanga District, 2016) :

**Tableau 22. Répartition des terres dans le village d'Iputi (Iputi VLUP, 2012 : 34)**

N a	Matumizi (usage [des sols])	Ukubwa (ha)	Asilimia (%)
1.	Makazi ya Pamoja (Lotissements)	902,01	4,92
2.	Huduma za jamii (Services sociaux)	201,50	1,10
3.	Kilimo mesto (Agriculture diverse)	691,09	3,80
4.	Malisho ya mifugo (Pâturages)	883,10	4,82
5.	Msitu wa hifadhi wa Kijiji (Forêt de réserve villageoise interdite d'accès)	<b>7 048,50</b>	<b>38,50</b>
6.	WMA (Wildlife Management Area – Zone de gestion « participative » de la faune sauvage »)	7 580,09	41,41
7.	Eneo la uwekezaji (Zone d'investissement)	998,80	5,45
Ukubwa wa kijiji		<b>18 305,09</b>	<b>100,00</b>

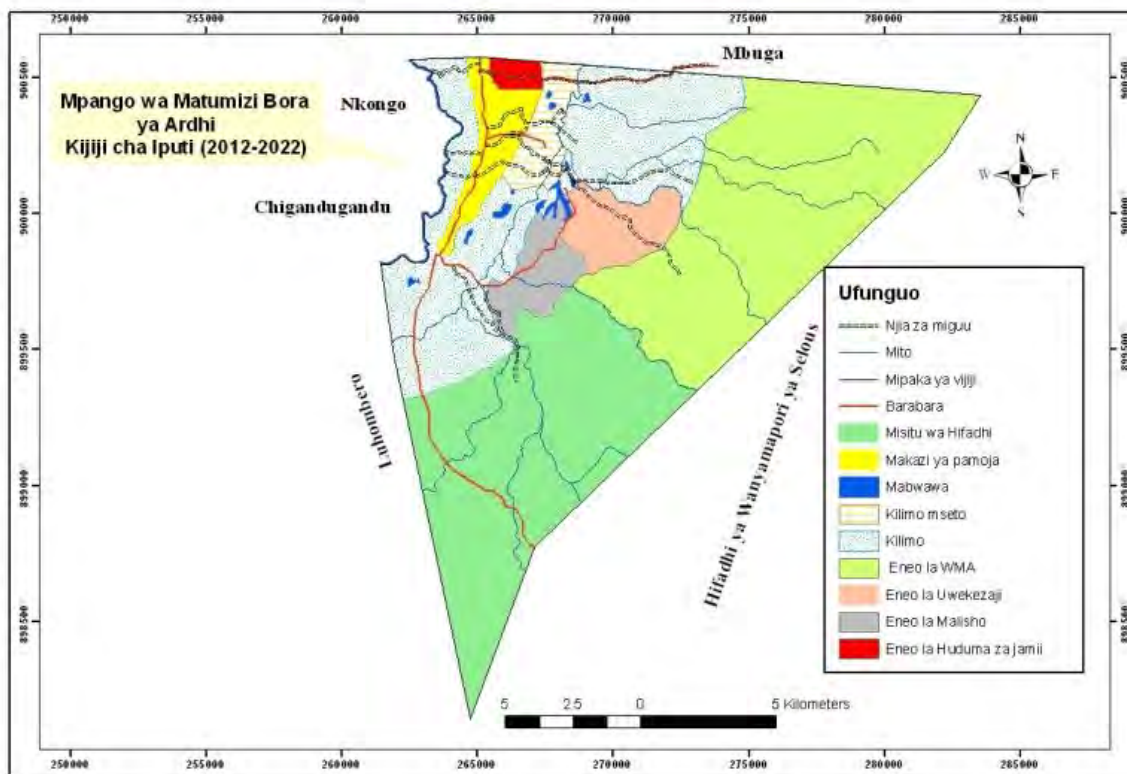
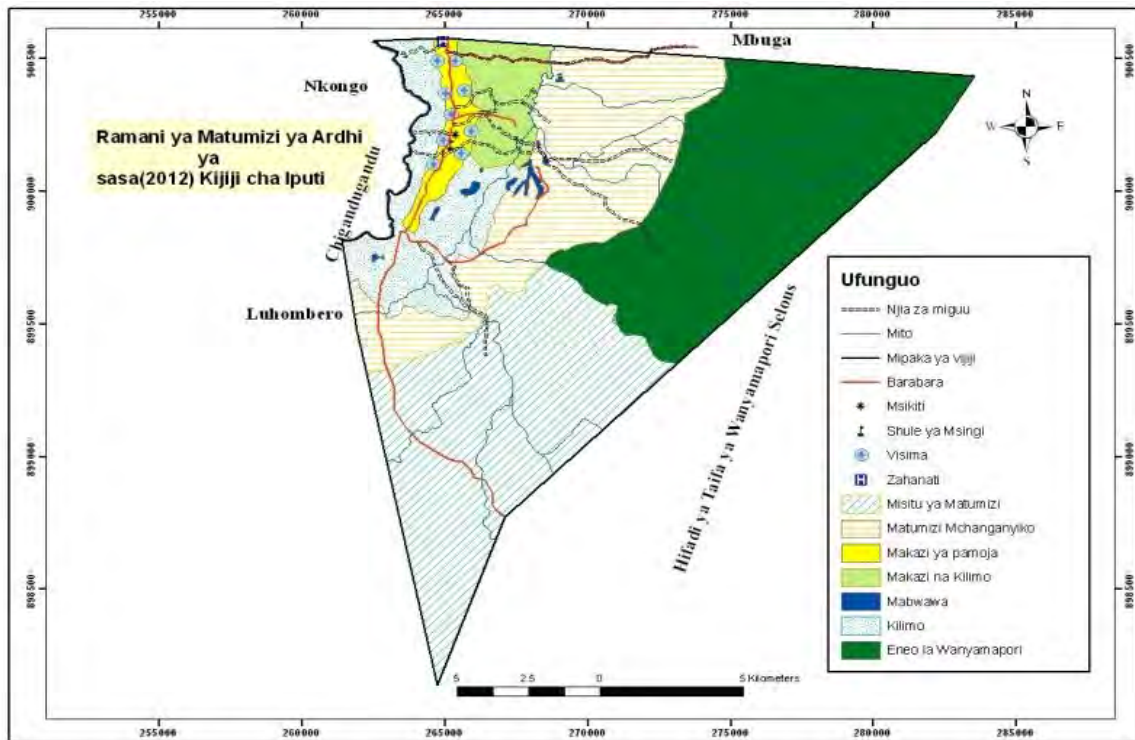


Figure 18. Plan d'aménagement prévisionnel d'Iputi (2012-2022) (Source: Ulanga District, 2016)



## ANNEXE 11. WMA SELOUS



**ANNEXE 12. AMENDE LIEE A L'INVASION DU KGCA**

JAMHURI YA MUUNGANO WA TANZANIA  
KUKIRI MAKOSA CHINI YA SHERIA YA KUHFADHI  
WANYAMA WA PORINI YA 1974

F.W. 18  
(5/75)

N° 17417 Kituo... ILONGA  
Tarehe... 01/01/2013

[Redacted]

alini (jina) ...  
wa (anwani) ...  
nakiri kuwa nimehalifu (taja sheria) ...  
kwa (maelezo ya kosa lenyewe) ... KUMINGIZA NA KUCHU NG'ALA MI FUGO  
MAMANI YA HIFADHI BIKA KIBARI CHA MKURUGENZI  
KIWAANYA MA PORI

na nahakikisha kwamba kwa hiari yangu mwenyewe nimechagua kosa hili limalizwe na (jina la ofisa mwenye mamlaka) [Redacted]

NA Mimi (jina na cheo cha ofisa mwenye mamlaka) ...  
kufuatana na mamlaka niliyopewa na Fungu la 82 la Sheria ya Kuhifadhi Wanyama wa Porini ya 1974 naamuru kwamba huyu (jina la mhalifu) ...  
alipe Shilingi ... (Sh. 200000/=) kwa njia ya mapatano na kwamba vitu vifuatavyo vinachukuliwa na Serikali:—

Tarehe... 09... ya mwezi... 01... 19.2.013.

Sahihi ya Mhalifu  
MAKALO  
Shahidi

Sahihi ya Ofisa mwenye Mamlaka  
Shahidi

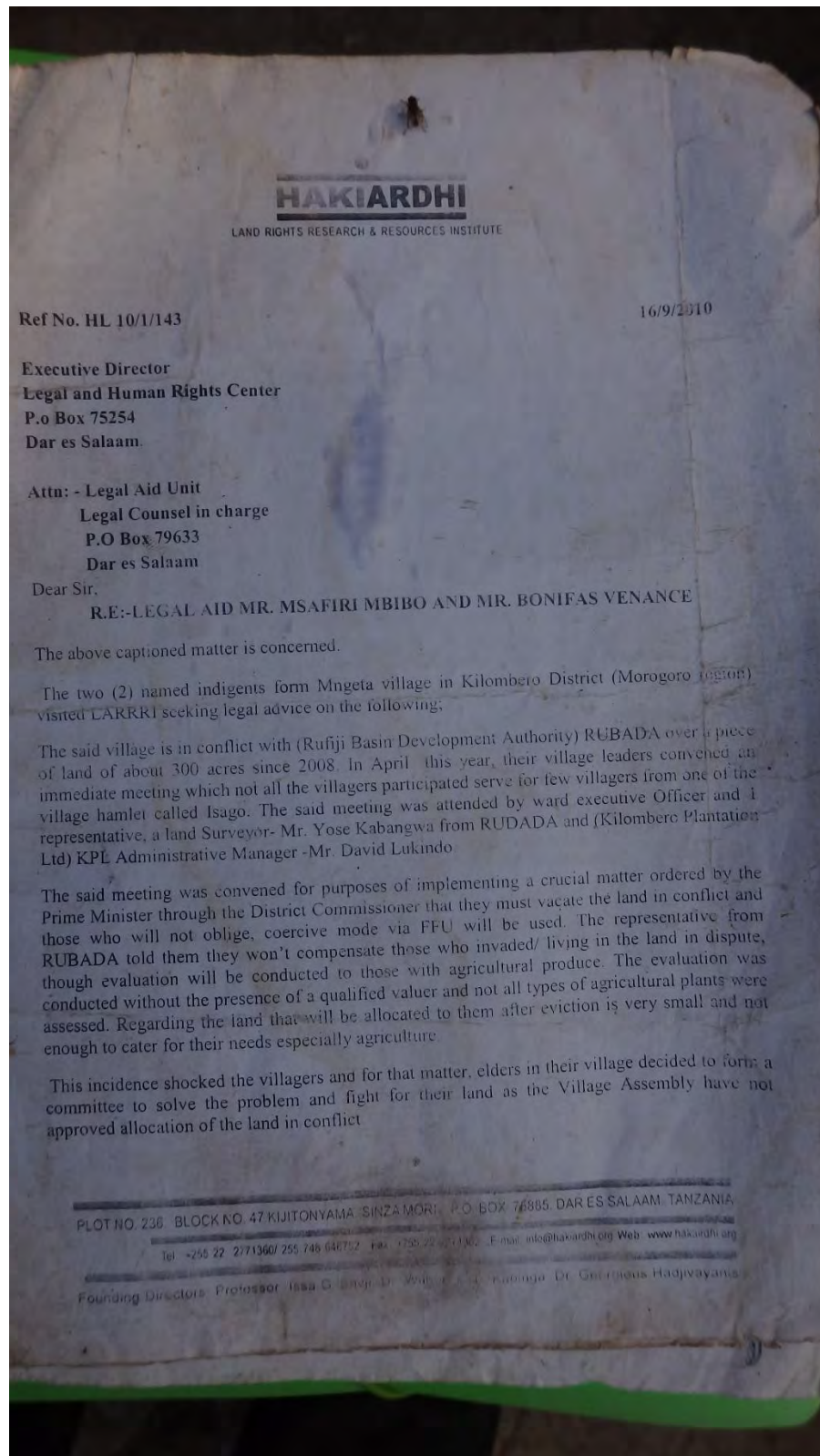
Malipo ya shilingi... yametolewa na mhalifu amepewa  
Stakabadhi (E.R.V.) Na. 4747661234 ya tarehe... 09.1.1.013

Mgawanyo: Nakala ya Kwanza: Mhalifu  
Nakala ya Pili: Mhasibu  
Nakala ya Tatu: Mkurugenzi wa Wanyama wa Porini.

Sahihi ya Ofisa mwenye Mamlaka

U.P. Dina 9712/6-70/Amko, of. d. lva. la. 10004

## ANNEXE 13. LETTRE DE L'INSTITUT HAKI ARDHI DU 16/09/2010



They wrote a letter concerning the problem to various authorities to respond and assist to get their land, which LARRRI too received a copy. The letter was directed to the President, and copied to the Prime Minister, the Minister responsible for land, Regional Commissioner for Morogoro, District Commissioner of Kilombero, Development Manager for the District, and the acting Director for RUBADA.

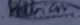
Later after distribution of the letters to the above authorities' two incidences took place;

1. Compensation procedures have begun and are unsatisfactory especially on the distributions of forms and price set for compensation in the said village. The situation is that, if a villager owns acres of land payment set is 10,000/= per acre as land compensation. This price was set by the Village Council within the auspices that the said area is for RUBADA and not the villager. Hence for example, if a villager owns 10 acres, 3 are taken by RUBADA and 7 you get compensated. The 3 acres RUBADA use it for agriculture. Regarding compensation for agricultural produce- it is complicated! He also said that, there is no title deed for RUBADA regarding the area they claim. He had visited the Registrar of titles and found that there is no such an interest for RUBADA contrary to what they claim that they have a title deed which is currently before the World Bank for loan purposes.
2. Again, the committee was assaulted by the authorities at Kilombero district regarding the status of their committee that, its illegal as it was not communicated to the district and approval be made. The committee was also questioned on the letter they had addressed regarding their problem to various authorities. They were threatened that, it was improper to refer the matter to higher authorities thus they have to plead that, all what they stated is unlawful and contrary to the procedures or else they will have to face unbailable charges. Such a circumstance forced them to succumb to the authorities by pleading guilty.

However, villagers still feel it is not yet over. They want to take this matter before the court of law. The committee has already prepared the list of villagers who want to file a suit and are ready to testify further if required. It is for that matter I am humbly forwarding this problem to your Legal Aid Unit for consideration of your legal aid services.

Thank you in advance for your continued cooperation.

With kindest regards,



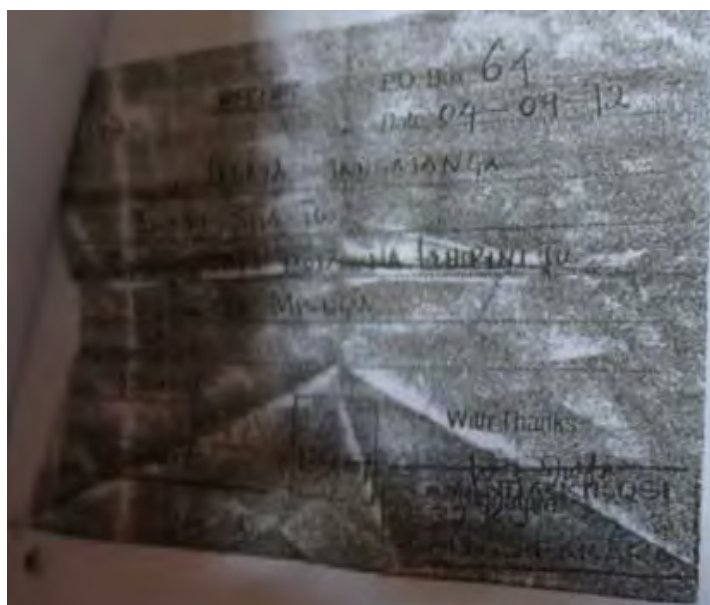
Beatha Fabian

For Executive Director

Land Rights Research and Resources Institute.

C.C Executive Director, on file

## ANNEXE 14. REÇUS D'ÉVALUATION DES TERRES DANS LE CADRE DU PROJET « RUIPA »



Address: 64	Amount: 120,000/= in Tshillings
Date: 04/09/2012	Size: 6 acres
Name: Hidayat Janganga	Purpose: for paddy production



Address: 64	Amount: 60,000/= in Tshillings
Date: 31/8/2012	Size: 3 acres
Name: France Mlanji	Purpose: for paddy production

## **ANNEXE 15. LA DIRECTION DE KPL : ENTRE ENCHEVETREMENT D'INTERETS ET ACTEURS MULTI-SITUES**

---

Carter Coleman, fondateur et directeur exécutif d'Agrica Ltd. a vécu en Tanzanie entre 1987 et 1996, et a créé en 1991 the Tanzania Forest Conservation Group (TFCG), organisation ayant pour domaine d'activité la reforestation et qui a obtenu un financement de 1,2 millions de dollars de la part de gouvernements scandinaves, de l'UNDP et du Global Environment Fund notamment. Par ailleurs, John Paul Whyatt, co-fondateur et représentant financier de KPL, a précédemment travaillé pour les banques d'investissement Dresdner Kleinwort Benson et Bear Stearns, et fut conseiller en prospections de gaz pour Gazprom et d'autres grandes compagnies pétrolières et gazières russes. Si on se penche plus avant sur la composition de la direction de KPL, Nick Browne, co-fondateur et co-directeur de l'entreprise, a d'abord travaillé pour Dexion Capital, agence de consultance pour les placements financiers basée à Londres et Guernesey. Ion Yadigaroglu est quant à lui responsable des investissements directs pour Capricorn Investment Group ; James Cameroun, conseiller de la direction de KPL, est également co-fondateur et président de Climate Change Capital, et a notamment participé aux négociations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC), et aux négociations du Protocole de Kyoto (site internet d'Agrica Ltd., Consulté le 07/08/2019 <sup>641</sup>).

On retrouve dans la direction de SNAPP, qui travaille directement avec KPL et avec le programme SAGCOT, les mêmes liens entre les constellations d'acteurs (Site Internet de SNAPP <sup>642</sup>). SNAPP est financé par The Nature Conservancy, The Wildlife Conservation Society, et the National Center for Ecological Analysis and Synthesis. L'un des membres du bureau des directeurs de SNAPP, Harry Hagey, est l'ancien CEO et membre du bureau de la société américaine de gestion des fonds d'investissements Dodge&Cox. Il a également été directeur du conseil d'administration de l'Investment Council Association of America (ICAA). Un autre, Hugh Possingham est le représentant scientifique de The Nature Conservancy. John Robinson est le représentant en chef de la

---

<sup>641</sup> L'entreprise ayant fait faillite, le site internet d'Agrica Ltd. est indisponible en 2021.

<sup>642</sup> <https://snapppartnership.net/our-people/board-directors/>.

conservation pour The Wildlife Conservation Society. Mark Tercek, ancien directeur général de Goldman Sachs où il a travaillé 24 ans, fait également parti du conseil d'administration de SNAPP, et est président de The Nature Conservancy. Il a par ailleurs publié un ouvrage (*Nature's Fortune: How Business and Society Thrive by Investing in Nature*), en collaboration avec Jonathan S. Adams. Dans cet ouvrage, les deux auteurs soutiennent que :

« [...] la nature n'est pas seulement le fondement du bien-être humain, mais aussi l'investissement commercial le plus intelligent que n'importe quelle entreprise ou gouvernement peut faire. Les forêts, les plaines inondables et les récifs de coraux, souvent considérés simplement comme des matières premières ou comme des obstacles à franchir au nom du progrès, sont en fait aussi importants pour notre prospérité future que la technologie ou le droit ou l'innovation commerciale. Qui investit dans la nature, et pourquoi ? Quels taux de rendement peut-il produire ? Quand **protéger la nature est-il un bon investissement** ? Avec des histoires du Pacifique Sud à la côte californienne, des Andes au golfe du Mexique et même à New York, *Nature's Fortune* montre comment le fait de considérer la nature comme une infrastructure verte permet des percées non seulement pour protéger les approvisionnements en eau ; améliorer la santé de la pêche ; rendre les villes plus durables, vivables et sécurisées ; et faire face au changement climatique inévitable - mais aussi au progrès économique. **Les entreprises dépendent évidemment de l'environnement pour les ressources clés – l'eau, les arbres et la terre. Mais elles peuvent également en tirer des avantages commerciaux substantiels sous forme d'atténuation des risques, de réduction des coûts, de nouvelles opportunités d'investissement et de protection des actifs.** Une fois que les dirigeants apprennent à considérer la nature en termes financiers, ils peuvent incorporer cette valeur dans les décisions et les activités de l'organisation, tout comme ils considèrent habituellement les coûts, les revenus et le retour sur investissement. [...] Regarder la nature à travers ces principes commerciaux de base, met plus d'attention sur les avantages de la conservation. Vous ne deviendrez peut-être pas un défenseur de l'environnement, mais vous réaliserez que la conservation

- la protection de la nature - est un moteur central et important de l'activité économique »<sup>643</sup>.

Ward Woods, membre du Conseil d'administration de SNAPP, est également le président du Conseil d'administration de la Wildlife Conservation Society et siège au conseil consultatif du Woods Institute for the Environment, rattaché à l'Université de Stanford. Il a également été Président de la Stanford Management Company, et gouverneur et trésorier de The Nature Conservancy. Il a en outre été directeur général et partenaire de la banque d'investissement Lehman Brothers. Enfin, il a été membre du comité de direction de du groupe mondial franco-américaine de conseil financier et de gestion d'actifs Lazard Frère & Co.

---

<sup>643</sup> [In *nature's Fortune*, Mark Tercek, CEO of The Nature Conservancy and former investment banker, and science writer Jonathan Adams argue that nature is not only the foundation of human well-being, but also the smartest commercial investment any business or government can make. The forests, floodplains, and oyster reefs often seen simply as raw materials or as obstacles to be cleared in the name of progress are, in fact as important to our future prosperity as technology or law or business innovation. Who invests in nature, and why? What rates of return can it produce? When is protecting nature a good investment? With stories from the South Pacific to the California coast, from the Andes to the Gulf of Mexico and even to New York City, *nature's Fortune* shows how viewing nature as green infrastructure allows for breakthroughs not only in conservation—protecting water supplies; enhancing the health of fisheries; making cities more sustainable, livable, and safe; and dealing with unavoidable climate change—but in economic progress, as well. Organizations obviously depend on the environment for key resources—water, trees, and land. But they can also reap substantial commercial benefits in the form of risk mitigation, cost reduction, new investment opportunities, and the protection of assets. Once leaders learn how to account for nature in financial terms, they can incorporate that value into the organization's decisions and activities, just as habitually as they consider cost, revenue, and ROI. [...] Viewing nature through these basic business principles, focuses more attention on the benefits of conservation. You may not become a conservationist, but you will realize that conservation—protection of nature—is a central and important driver of economic activity” *nature's Fortune: How Business and Society Thrive by Investing in nature*]. <https://islandpress.org/book/natures-fortune>.





*Tables*

## **TABLE DES MATIERES**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>UN GRAND MERCI !.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>INDICATIONS DE LECTURE.....</b>	<b>- 20 -</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>- 24 -</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>- 28 -</b>
DU KILIMANDJARO AUX <i>ESTATES</i> (POST)COLONIAUX.....	- 29 -
LE CHOIX DU TERRAIN DE RECHERCHE .....	- 39 -
UNE THESE AMARREE A PLUSIEURS PROGRAMMES DE RECHERCHE .....	- 41 -
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>43</b>
DES VIOLENCES AU NOM DU « DEVELOPPEMENT » .....	46
UNE APPROCHE HISTORIQUE DES ACCAPAREMENTS DE TERRE .....	47
POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE DE LA NATURE : DES SIMILITUDES A ANALYSER AVEC UNE APPROCHE SYNCHRONIQUE .....	50
LE TERRAIN D'ETUDE : UNE VALLEE CONVOITEE .....	51
QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES.....	56
UNE THESE EN TROIS ETAPES .....	57
<b>PARTIE I. PENSER LES RAPPORTS ENTRE ESPACE, POUVOIR ET POLITIQUE .....</b>	<b>60</b>
INTRODUCTION DE LA PARTIE I.....	61
CHAPITRE 1. CADRE THEORIQUE.....	62
A. <i>Le « land grabbing » : une réalité concrète mais une théorisation problématique</i> 63	
1. Les accaparements des terres : une réalité concrète .....	63
2. Les enjeux méthodologiques liés à l'analyse du « land grabbing ».....	71
3. L'hétérogénéité des formes d'investissements .....	77
B. <i>Espace, pouvoir et politique .....</i>	94
1. Globalisation et expansion du capitalisme à de nouveaux espaces .....	97
2. Le rôle des États hôtes dans le « global land rush » .....	100
3. De l'importance des « courtiers du développement » (Bierschenk, 1993).....	104
C. <i>Une approche passée au prisme des études postcoloniales et décoloniales .....</i>	112
1. L'accaparement des terres : une histoire ancienne et globale .....	115
2. Continuités coloniales : postcolonialisme ou néocolonialisme ?.....	118
3. Fragmentation de l'espace et « dynamiques interstitielles » .....	129
<i>Conclusion du Chapitre 1.....</i>	160
CHAPITRE 2. PRESENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE ET DU PROTOCOLE METHODOLOGIQUE .....	164

A.	<i>Un espace convoité pour l'abondance de ses ressources</i> .....	166
1.	Une zone humide dans la vallée du Rift .....	167
2.	Présentation cartographique des sites d'enquête .....	172
B.	<i>De la nécessité d'une méthodologie hybride et polymorphe</i> .....	185
1.	Les procédures administratives comme outil de récolte de données, de rencontres d'acteurs et d'intermédiaires décisionnels clés .....	185
2.	Une approche compréhensive des relations socio-spatiales .....	191
3.	Le choix des enquêtés et l'usage de « l'effet boule de neige » .....	195
4.	L'enjeu d'une compréhension du sens sans analyse du discours .....	198
5.	La pratique du terrain et la rigueur du qualitatif .....	200
6.	L'usage des outils géomatiques et cartographiques .....	214
	<i>Conclusion du Chapitre 2</i> .....	215
	CONCLUSION DE LA PARTIE I .....	217
	<b>PARTIE II.    CONSTANCES COLONIALES EN AFRIQUE RENTIERE : LE « JARDIN D'EDEN », L'OR BLEU-VERT ET L'OR NOIR</b> .....	<b>218</b>
	INTRODUCTION DE LA PARTIE II .....	219
	CHAPITRE 1.    LA PERIODE COLONIALE VECUE DANS LA VALLEE DU KILOMBERO.....	222
A.	<i>La période coloniale allemande : impérialisme, exploitation, violence et résistances</i> .....	228
1.	La stratégie impériale allemande : exploiter les conflits de territoire, diviser pour mieux régner .....	228
2.	Les nouvelles formes de domination : la taxation et le travail forcé .....	235
3.	La rébellion Maji Maji : une lutte contre l'exploitation.....	245
4.	De la rébellion Maji Maji à la Première Guerre mondiale.....	249
B.	<i>La période coloniale anglaise : grands projets agricoles, mesures antiérosives et concentration forcées</i> .....	256
1.	De la Société des Nations à la colonisation britannique : refonte des droits fonciers ? .....	256
2.	Continuités des modèles et des représentations avec la colonisation allemande : redéfinition des frontières et renforcement du pouvoir .....	263
3.	Les transformations agricoles des années 1920 .....	267
4.	La vallée du Kilombero : un vivier de main-d'œuvre pour les plantations coloniales .....	270
5.	De 1932 à la veille de l'indépendance : des années de plus en plus restrictives .....	281
6.	Montée de la résistance africaine .....	297
	<i>Conclusion du Chapitre 1</i> .....	299
	CHAPITRE 2.    DE L'INDEPENDANCE AUX PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS .....	301
A.	<i>L'indépendance et la période ujamaa</i> .....	302
1.	Politiques foncières, agricoles et environnementales .....	304

2.	Ujamaa dans la vallée du Kilombero.....	312
3.	Le rôle de la TAZARA dans le développement de la vallée du Kilombero : de « l’Imperial link » au « Freedom Railway » .....	331
<i>B.</i>	<i>Des programmes d’ajustement structurels (PAS) à la conceptualisation du SAGCOT</i>	<i>341</i>
1.	Conséquences des PAS sur les politiques foncières et agricoles .....	341
2.	Conséquences des PAS sur les politiques environnementales et les plantations forestières	360
	<i>Conclusion du Chapitre 2.....</i>	<i>370</i>
	CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	371
	<b>PARTIE III. DYNAMIQUES CONTEMPORAINES D’ACCAPAREMENTS DE TERRES DANS LA VALLEE DU KILOMBERO.....</b>	<b>375</b>
	INTRODUCTION DE LA PARTIE III.....	376
	CHAPITRE 1. SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES CONTEMPORAINES 379	
<i>A.</i>	<i>Une économie dominée par l’agriculture vivrière et commerciale.....</i>	<i>379</i>
1.	L’agriculture : une activité dominante dans la vallée .....	379
2.	La pêche : une activité essentielle de la vallée .....	382
3.	L’élevage : une activité de plus en plus pratiquée et de plus en plus contrôlée et restreinte	384
<i>B.</i>	<i>Une situation foncière conflictuelle : enjeux socio-écologiques et modèles de planification</i>	<i>387</i>
1.	Les plans-cadres d’aménagement : une vision à l’instant « T » de la situation foncière et des projets futurs.....	387
2.	Une augmentation démographique « alarmante » pour l’écologie .....	395
<i>C.</i>	<i>La vallée du Kilombero contradictions et violences d’un « Eden de biodiversité » 402</i>	
1.	Situation actuelle des réserves environnementales dans la vallée : une biodiversité riche « à préserver » .....	402
2.	Les WMA et la rhétorique « participative » .....	419
<i>D.</i>	<i>Le SAGCOT : Corridors, clusters : la fabrique d’un territoire.....</i>	<i>439</i>
1.	Objectifs du SAGCOT et ancrage institutionnel : un complexe dense d’acteurs multi- situés et multi-secteurs.....	439
2.	Estimation de l’espace à investir dans le cluster Kilombero .....	447
	<i>Conclusion chapitre 1 .....</i>	<i>466</i>
	CHAPITRE 2. EXPLOITATION DES RESSOURCES ET CONTINUITÉ POSTCOLONIALE DES PROJETS AGRICOLES ET ARBORICOLES	467

A. <i>La ferme Kilombero Plantation Ltd. : l'entêtement pour un modèle agricole en perpétuel échec</i> .....	467
1.    Le plan d'action de réinstallation et la catégorisation des types de « squatter » : diviser pour mieux régner .....	472
3.    La « Responsabilité Sociale Entrepreneuriale » (RSE) et les fonds de « développement » dans les villages.....	480
4.    Une promesse de développement par l'emploi.....	484
5.    Agriculture sous contrat et différenciation socio-économique .....	487
6.    Location de parcelles de terres .....	493
7.    Questions environnementales .....	496
8.    Des conflits qui s'exacerbent au fur et à mesure des années : la résistance s'organise 499	
B. <i>Kilombero Sugar Company Ltd.</i> .....	505
1.    Un « modèle » de plantation mère & producteurs sous-traitants.....	506
2.    Une diversification des activités nécessaire pour « gagner sa vie » .....	514
3.    Un développement des zones rurales par l'emploi dans les plantations et leurs usines 517	
4.    Une situation environnementale complexe.....	520
C. <i>Le cas du site Ruipa : les plans d'occupation des sols et les subdivisions des villages dans la ruée foncière mondiale</i> .....	523
1.    Les plans d'aménagement villageois et le « processus d'évaluation des terres » .....	530
2.    La recatégorisation du statut légal de « village » dans le cadre d'un projet en cours de négociation 535	
3.    Suis-je villageois ? Foncier et citoyenneté, autochtonie et frontières internes .....	540
D. <i>Le cas des plantations forestières KVTC et Green Resources</i> .....	545
1.    Les programmes de gestion participative des forêts (Participatory Forest Management - PFM) .....	549
2.    Les plans d'aménagement villageois autour de KVTC.....	555
3.    Au-delà du foncier : la question du « développement » au travers de l'emploi à KVTC 557	
<i>Conclusion du Chapitre 2</i> .....	565
CONCLUSION DE LA PARTIE III. AMBIGUÏTES ET CONTRADICTIONS DU « CAPITALISME VERT ».....	567
1.    SAGCOT : les liens entre plantations et réserves .....	567
2.    Dans et au-delà des aires de conservation : barrages hydroélectriques, exploitations minières et gazières .....	575
3.    Mobilités, mise en réseau, des acteurs, des territoires, infrastructures de transport 580	
<b>CONCLUSION GENERALE DE LA THESE</b> .....	<b>592</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>600</b>

A.....	600
B.....	601
C.....	607
D.....	612
E.....	613
F.....	614
G.....	615
H.....	617
I.....	618
J.....	619
K.....	619
L.....	621
M.....	623
N.....	627
O.....	628
P.....	629
R.....	630
S.....	632
T.....	635
V.....	635
W.....	636
Z.....	637
<b>RAPPORTS, LOIS FONCIERES ET ARTICLES DE PRESSE .....</b>	<b>638</b>
<b>SITOGRAFIE .....</b>	<b>650</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>652</b>
<b>ANNEXE 1. LES PRAI : NOUVEAUX PRINCIPES POUR DES « INVESTISSEMENTS AGRICOLES</b>	
<b>RESPONSABLES » .....</b>	<b>653</b>
<b>ANNEXE 2. GRILLE D’ENTRETIEN.....</b>	<b>657</b>
<b>ANNEXE 3. PERMIS DE RECHERCHE .....</b>	<b>669</b>
<b>ANNEXE 4. LETTRE DE PRESENTATION AUX AUTORITES .....</b>	<b>670</b>
<b>ANNEXE 5. KILOMBERO DISTRICT LAND USE PLAN (2016).....</b>	<b>671</b>
<b>ANNEXE 7. ULANGA DISTRICT LAND USE PLAN (2013) .....</b>	<b>673</b>
<b>ANNEXE 8. ULANGA DISTRICT LAND USE PLAN (2033) .....</b>	<b>674</b>
<b>ANNEXE 9. PARTENAIRES DU SAGCOT ET COMPLEXIFICATION DU RESEAU D’ACTEURS .....</b>	<b>675</b>
▪ <b>PRIVATE SECTOR COMPANIES.....</b>	<b>675</b>



---

▪	APEX AND FARMER ORGANIZATIONS.....	675
▪	DEVELOPMENT PARTNERS, FOUNDATIONS, RESEARCH ORGANIZATIONS AND CSOS	675
98.	GOVERNMENT OF TANZANIA.....	676
99.	GOVERNMENT AGENCIES/REGULATORS .....	676
▪	PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS.....	676
	ANNEXE 10. IPUTI.....	677
	ANNEXE 11. WMA SELOUS .....	680
	ANNEXE 12. AMENDE LIEE A L'INVASION DU KGCA.....	681
	ANNEXE 13. LETTRE DE L'INSTITUT HAKI ARDHI DU 16/09/2010 .....	682
	ANNEXE 14. REÇUS D'ÉVALUATION DES TERRES DANS LE CADRE DU PROJET « RUIPA » .....	684
	ANNEXE 15. LA DIRECTION DE KPL : ENTRE ENCHEVETREMENT D'INTERETS ET ACTEURS MULTI-SITUES	685
	TABLE DES MATIERES .....	690
	TABLE DES FIGURES ET CARTES.....	697
	TABLE DES TABLEAUX.....	699
	TABLE DES GRAPHIQUES .....	701
	TABLE DES PLANCHES .....	702
	TABLE DES PHOTOS .....	703
	TABLE DES FIGURES .....	704
	RÉSUMÉS.....	705

## TABLE DES CARTES

Carte 1. Districts étudiés et principales toponymies en Tanzanie (Réalisation : A. Blache, 2020 ; Source : Commons_Wikipédia).....	- 30 -
Carte 2. Délimitations des clusters du SAGCOT et principales réserves environnementales (Réalisation: A. Blache : 2018) .....	- 40 -
Carte 3. Topographie, principales rivières et site RAMSAR de la vallée du Kilombero (Réalisation : A. Blache, 2019).....	52
Carte 4. Bassin Rufiji et sous-bassins (Source: CDM Smith, 2016 : 35).....	168
Carte 5. Terrain d'étude et principales enclaves (réserves et plantations) (Réalisation : Blache, 2019).....	172
Carte 6. KSCL.....	175
Carte 7. KPL.....	177
Carte 8. Ruipa.....	179
Carte 9. KVTC.....	181
Carte 10. Green Resources Ltd. ....	183
Carte 11. Carte coloniale ethnique de la région, réalisée par Karl Weule (Heinrich Schnee, Deutsches Kolonial-Lexicon) (Source : Quelle et Meyer, 1921 ; cité par Pizzo, 2007 : 58).....	225
Carte 12. Systèmes d'échanges depuis le bassin du Kilombero en 1926 (Source : Larson, 1976 : 236).....	269
Carte 13. Carte des projets de développement de la FAO, compilés et analysés par Jätzold, 1968.....	290
Carte 14. Evolution des frontières de la Réserve de gibier du Selous (Réalisation et source : C. Noé, 2019 : 8) .....	310
Carte 15. Plan d'aménagement du projet de canne à sucre par la Banque mondiale en 1974 (Source : Banque mondiale, 1974).....	317
Carte 16. Carte non datée pour le développement de la canne à sucre à Ruipa (Source : Haki Ardhi, 2015). Si cette carte est non datée, y figure cependant le chemin de fer intitulé « Tanzam Railway » (au lieu de « Tazara Railway »), ce qui laisse à penser qu'elle a été réalisée après 1973.....	339
Carte 17. Carte pour le développement de la canne à sucre à Ruipa (Source: SAGCOT, 2012a : 30) .....	340
Carte 18. Carte provisoire du site Ramsar et délimitation des frontières des villages (Source : Kilombero District KILORWEMP manager, 2016) .....	411
Carte 19. Carte localisant les villages à « retirer » du site Ramsar (Source : URoT, MNRT, TAWIRI, 2011 :54) .....	414
Carte 20. Carte de la WMA Iluma (Source : Ulanga District Council 2016) .....	422
Carte 21. VLUPs de 2011 et VLUP prévisionnel de Milola (Source: Ulanga District, 2016) .....	425

---

Carte 22. Plans de la WMA dans le village d'Igota d'après le District (Source : Igota VLUP, 2011) .....	427
Carte 23. Cartographie des 'squatters' réalisée par Mung'ong'o et Kayonko, 2009 .....	476
Carte 24. Localisation des concessions de KVTC et avancement des plantations de teck en leurs seins (Source : KVTC, 2016).....	547
Carte 25. Localisation des plantations forestières privées de KVTC et de Green Resources (Source: URoT, MNRT, 2016 : 7).....	548
Carte 26. Plans d'aménagement de Nakafuru en 2008 (à gauche) et en 2012 (à droite) (Réalisation : A. Blache, 2017 ; Source: Ulanga District Land Planning, 2016).....	556
Carte 27. VLUP du village de Kitete indiquant les plantations détenues par Green Resources Ltd. (GRL), financé par GRL (Source: Kilombero District Land Use Plan - Kitete VLUP, 2009-2019: 38) .....	563
Carte 28. Evolution des enclosures dans la vallée depuis les années 1970 (Réalisation : A. Blache, 2019) .....	572
Carte 29. Evolution des enclosures sur l'évolution du couvert et de l'usage des sols dans la vallée depuis les années 1970 (Réalisation : A. Blache, 2019 ; à partir de Näschen <i>et al.</i> , 2019) .....	573

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Temporalité des séjours et terrains en Tanzanie et dans la vallée du Kilombero .....	165
Tableau 2. Nombre de villages, entretiens et groupes de discussion dans la vallée du Kilombero .....	165
Tableau 3. Principales rivières du bassin Rufiji (Source : Wilson et al., 2017 : 10) .....	167
Tableau 4. Total des produits exportés en roupies entre 1907 et 1909 (Source : Mahenge district, cité par Larson, 1976 : 135) .....	250
Tableau 5. Moyennes et totaux des terres aliénées pendant la colonisation britannique (à partir de URoT, 1994, Report of the Presidential Commission of Inquiry into Land Matters, Vol. 2 : 14).....	262
Tableau 6. Nombre de migrants à l'extérieur de la vallée en 1925 (Source : 1926 Annual report for the Mahenge district, cité par Larson, 1976 : 242).....	270
Tableau 7. Chronologie de l'évolution des frontières de la Réserve de gibier du Selous (Réalisation et source : Noé, 2019 : 7).....	311
Tableau 8. Part des activités économiques engagées et contribution à l'économie du district de Kilombero (Source : DLUP Kilombero, 2016 : 5) .....	379
Tableau 9. Cultures et parts des surfaces cultivées dans les districts de Kilombero et d'Ulanga en 2009, 2010 et 2012 (Réalisation : Blache, 2019 ; Source : Lahr <i>et al.</i> , 2016 : 15).....	380
Tableau 10. Nombre de bétail par district selon les catégories (Source : URoT, 2012)	385
Tableau 11. Part des catégories foncières dans les trois districts en 2016 (Source : Wilson <i>et al.</i> , 2017 : 18, d'après NLUP, 2016) .....	389
Tableau 12. Administration et plans d'aménagement en 2016 (Source : Wilson <i>et al.</i> , 2017a : 17) .....	395
Tableau 13. Population par district depuis 1967 et projection 2036 (Source : NLUP, 2017 ; Wilson <i>et al.</i> , 2017 : 53).....	396
Tableau 14. Changements d'usages des sols de 1990 à 2016 (Source : Msofe <i>et al.</i> , 2019) .....	400
Tableau 15. Catégories foncières du village de Milola de 2008 à 2011 (Source: Milola VLUP, 2008-2018).....	426
Tableau 16. Potentielles terres dites « transférables » dans le couloir SAGCOT (SAGCOT, 2012b : 12) .....	449
Tableau 17. Projets d'investissement dans le plan stratégique de RUBADA, 2013 (Source : RUBADA, 2013 : 29-30).....	451
Tableau 18. Programmes d'irrigation actuels et planifiés dans le sous-bassin du Kilombero (Source : SAGCOT, 2013a : 21).....	453

---

Tableau 19. Droits d'occupations accordés dans les corridors de Magombera et Mngeta (Source : NLUP, 2017 : 17).....	460
Tableau 20. Incitations à la délation et montant des amendes dans les contrats villageois de KVTC (Source: KVTC Village Contract).....	554
Tableau 21. Part des terres mises en réserves (villageoises et gouvernementales) (Source : SAGCOT, 2012e : C-13).....	570

---

## TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Pluviométrie et températures dans la vallée du Kilombero (1967-2012) (Réalisation : A. Blache, 2019 ; Sources : Jätzold et Baum, 1968 : 19 ; Ulanga DLUP, 2012 ; climat-data.org) .....	204
Graphique 2. Exportation du caoutchouc sauvage et de plantation entre 1908 et 1912 (Source : Gummi Zeitung, cité par Monson, 1993 : 121).....	241
Graphique 3. Part des cultures en surface (ha) dans les districts d'Ulanga et Kilombero en 2012 (Source : Kilombero DLUP, 2016 et Ulanga DLUP, 2015) .....	381
Graphique 4. Total de bétail par district dans la région de Morogoro (Source: URoT, 2012) .....	385
Graphique 5. Répartition des catégories légales des terres (Source : Wilson <i>et al.</i> , 2017 : 18, d'après NLUP, 2016).....	390
Graphique 6. Croissance démographique dans les districts de la vallée depuis 1967 et projection 2036 (Réalisation : A. Blache, 2019; Source : (Source : NLUP, 2017 ; Wilson <i>et al.</i> , 2017 : 53).....	397
Graphique 7. Changement d'usages des sols de 1990 à 2016 (Source : Msofe <i>et al.</i> , 2019) .....	400
Graphique 8. Chronologie des programmes et forums liés à l'agriculture en Tanzanie depuis 2009 (Source: SAGCOT, 2014 : 4).....	441
Graphique 9. Proportion des titres fonciers des grandes propriétés et distribution des terres cultivées dans la vallée du Kilombero (Source : SAGCOT, 2012e : C-10).....	448

## TABLE DES PLANCHES

Planche 1. Photographies et images satellites de la plantation Simba Farm (Réalisation : A. Blache, 2020).....	32 -
Planche 2. Estate de canne à sucre TPC (Réalisation : A. Blache, 2020).....	33 -
Planche 3. Photographies et images satellites de plantations de Sisal et camps de travailleurs en Tanzanie (Réalisation: A. Blache : 2019) .....	34 -
Planche 4. Rencontre avec un travailleur de la plantation KPL (Entre Isago et Mngeta, A. Blache 12/07/2015) .....	197
Planche 5. Entretiens, groupes de discussion et vie au village (Réalisation : A. Blache, 2022) .....	202
Planche 6. Transports (1) (Réalisation : A. Blache, 2021) .....	207
Planche 7. Conditions de transport dans la vallée (2) (Réalisation : A. Blache, 2020).212	
Planche 8. Evolution du pont de Mofu de 2015 à 2018 (Réalisation : A. Blache, 2020) .....	213
Planche 9. Ancien chemin de fer à proximité de l'usine de transformation de KSCL (© A. Blache, 22/07/2015) .....	314
Planche 10. Pêche au filet sur la rivière Kihansi (A. Blache, 26/08/2016) .....	383
Planche 11. Bétail à Ifakara et marché au bétail à Kikurukutu (Réalisation : A. Blache, 2019) .....	386
Planche 12. Evolution du couvert et de l'usage des sols dans la vallée depuis les années 1970 (Source : Näschen et al., 2018) .....	401
Planche 13. La WMA Iluma : contournements des restrictions et occupations des terres par les villageois (Réalisation : A. Blache, 2018) .....	428
Planche 14. Photographies des centres de relogement à Mbasia et Kichangani, et de l'épandage d'herbicide par avion (Réalisation : A. Blache).....	477
Planche 15. Des villages de relogement sous l'eau (Source : Daniels, Mittal, 2010) .....	478
Planche 16. Un "développement" par la RSE douteux autour de KPL (Réalisation : A. Blache, 2015-2017) .....	483
Planche 17. Sortie du troupeau, cuve à désinfection du bétail (03/09/2016) et barbecue au marché de bétail à Kichangani (25/08/2016) (Réalisation : A. Blache) .....	496
Planche 18. Des paysages variés autour de KSCL (Réalisation : A. Blache, 2021).....	509
Planche 19. Michondani (dans le bloc B) (© A. Blache, 30/08/2016).....	528
Planche 20. Miyomboni, un hameau peuplé par les éleveurs et agropasteurs depuis 1970 (Réalisation : A. Blache, 2018) .....	528
Planche 21. Transport et vente de poisson séché à Kivukoni (Réalisation : Charlery de la Masselière, 03/2017) .....	585
Planche 22. Dynamiques interstitielles: mobilités et pluriactivités dans la vallée (Réalisation : A. Blache, 2020) .....	588

## TABLE DES PHOTOS

Photo 1. Plantation d'hévéa à Sanje (Réalisation : E. Ngyie, 26/02/2017).....	323
Photo 2. Peinture de la Mngeta Farm et du chemin de fer TAZARA (Réalisation : Charlery de la Masselière, Mngeta, 28/02/2017).....	335
Photo 3. Pêche à l'hameçon dans un cours d'eau inondé à proximité d'un champ de riz (sur la route d'Ifakara vers Namwawala) (A. Blache 21/03/2017).....	384
Photo 4. . Panneau représentant la WMA située à Milola (© A. Blache, 12/08/2016)	424
Photo 5. Photographie d'un panneau représentant le plan d'aménagement du village d'Igota pour la période 2011-2021. La zone avec des rayures bleues représente la WMA (© A. Blache, 03/03/2017).....	427
Photo 6. Photographie aérienne des espaces interstitiels entre l'Udzungwa Escarpment Forest et la plantation de KPL (Réalisation: A. Blache, vol Mbeya – Dar es Salaam, 01/11/2017).....	468
Photo 7. Photo de la route autour de KPL inondée (Blache, 23/03/2017) .....	481
Photo 8. Mirador sur la plantation de KPL.....	482
Photo 9. Rizicultures autour de KPL (En haut: un champ faisant partie du programme SRI; en bas un champs villageois ne faisant pas partie du programme) (Réalisation : A. Blache, 2017).....	489
Photo 10. Sarcleuses vendues par KPL dans le cadre du programme d'agriculture sous contrat (Réalisation: A. Blache, 2015 et 2017) .....	491
Photo 11. Groupement de femmes pour l'élevage de volaille à Msolwa Station (A. Blache, 09/08/2016).....	516
Photo 12. Carte topographique du village d'Uchindile comportant les délimitations de Green Resources et de Mufindi Paper Mills (Source: photo prise à la mairie d'Uchindile, 20/08/2016) .....	564
Photo 13. Embarcadère et pont en construction à Kivukoni (Réalisation : E. Ngyie, 03/2017) .....	582



## TABLE DES FIGURES

Figure 1. Croquis d'une portion de cône alluvial (Réalisation : M. Blache, 2019 ; d'après Kato, 2007 ; Le Clerc, 2015) .....	171
Figure 2. Extension de la plantation de canne à sucre KSCL de 1986 à 2016 (Réalisation : A. Blache, 2017 ; Source: Google Earth) .....	356
Figure 3. Croquis de l'extension de la plantation de canne à sucre KSCL de 1986 à 2016 (Réalisation : A. Blache, 2019 ; Source : Google Earth) .....	357
Figure 4. Les partenariats publics-privés au cœur du SAGCOT (Source: SAGCOT, 2014 : 5) .....	440
Figure 5. Exemples de parties prenantes PPP au SAGCOT (Source : SAGCOT, 2012c : 7) .....	442
Figure 6. Modèle de « plantation noyau & agriculteurs sous contrats » préféré dans le cadre du SAGCOT (Source: SAGCOT, 2012c).....	445
Figure 7. Une « hyperconnectivité au marché » : infrastructures de transport, d'énergie dans le SAGCOT (Source: SAGCOT, 2012c : 5).....	446
Figure 8. Procédure simplifiée de transfert des terres villageoises (Source : SAGCOT, 2012b : 5) .....	455
Figure 9. Chronologie de l'histoire de la canne à sucre des années 1930 à 1998 (Réalisation : A. Blache, 2022).....	505
Figure 10. Image satellite du village Msolwa Ujamaa entre le PN Udzungwa à l'ouest et un <i>estate</i> de KSCL (Réalisation: A. Blache, 2022 ; Source : Google Earth, 2022).....	508
Figure 11. Image satellite du village de Msolwa Station entre un <i>estate</i> de KSCL, la forêt de Magombera au sud, le Selous à l'est à partir de la rivière Great Ruaha (Réalisation : A. Blache, 2022; Source: Google Earth, 2022).....	517
Figure 12. Nyange VLUP (Obtenu à Nyange 19/09/2019) .....	521
Figure 13. Ruipa : Un terrain promu comme "vacant" mais densément occupé (Réalisation : A. Blache, 2016; Source: Google Earth, 2016 ; SAGCOT, 2012a).....	527
Figure 14. Superposition du VLUP de Namwawala (2008) et de la carte du projet de SUDECO de 1976 (Réalisation: A. Blache, 2015; Source: SAGCOTa, 2012) .....	537
Figure 15. Superposition de la carte de 1976, des plans d'aménagement de 2008 et 2012 et de la carte Ramsar de 2016 (Réalisation : A.Blache, 2016).....	538
Figure 16. Densification et étalement de Ruaha entre 2013 et 2020 (Réalisation : A. Blache, 2021; Source: Google Earth, 2021).....	589
Figure 17. Densification et étalement de Mkamba entre 2013 et 2020 (Réalisation : A. Blache, 2021 ; Source: Google Earth, 2021).....	590
Figure 18. Plan d'aménagement prévisionnel d'Iputi (2012-2022) (Source: Ulanga District, 2016) .....	679

---

## RÉSUMÉS

---

---

## Muhtasari

---

Katika njia mtambuka ya kijiografia ya kisiasa, ya kimazingira na jiografia ya nguvu, tasnifu hii inajikita katika kuangalia uzalishaji wa eneo au nafasi na utata wake tangu kipindi cha ukoloni, ikihoji kuhusu muendelezo au ukomeshwaji/kukomeshwa unaosababishwa na mienendo ya kisasa iliyoonekana katika bonde la kilombero, Tanzania. Tasnifu inaonyesha msimamo wa mtindo wa maendeleo, ambao umetekelezwa na upanuzi wa mipaka ya ndani na upanuzi wa maeneo ya kipekee na tengefu, ambayo yanahitaji utumiaji wa nguvu na vurugu bainifu na za kiishara. Asili iliyopo katikati ya maeneo ya akiba ya wakoloni, tayari iliruhusu unyonyaji wao. Mifano ya uhifadhi wa kiliberali wa leo inafanana Zaidi na uhalifu wa kimazoea na matumizi kabla ya mipangilio mipya na inahimiza uongezaji wa walinzi, badala ya kupendekeza ufahamu fulani ndani ya maono ya kizazi ya ikolojia ya kisasa. Zaidi ya mipaka ya hifadhi hizi, uzio wa aina hii unaweza kutumika kama hifadhi ya rasilimali kwa shughuli za uchimbaji na mpangilio wa kilimo katika maeneo au nafasi ndogo zilizo achwa kwa ajili ya wananchi kati kati ya hifadhi na mashamba makubwa. Idadi ya watu wa eneo hilo wanazidi kusukumwa katika viunga vya maeneo ya uhifadhi na mashamba ya viwanda. Wakazi wanaozuliwa na upatikanaji wa rasilimali huanzisha mikakati ya kupinga, kukwepa na kurekebisha, ambayo inahitaji uhamaji anuwai na shughuli nyingi, ambazo tunaziita mienendo ya katikati. Hizi zinawakilisha mikakati ya upinzani, aina ya uwezo, aina ya mseto wa shughuli ambazo zinaangazia “utabiri wa kilimo” unaotambuliwa na kuongezeka kwa tofauti za kijamii na anga. Hii ya hivi karibuni inaweza kuonekana katika kuibuka kwa aina mpya za masoko ya ardhi, kuongezeka kwa msongamano na kugawanyika kwa viwanja vya kilimo na kuongezeka kwa kasi kwa majengo na biashara. Aina za mabadiriko vijijini katika maeneo yaliyo achwa ka ajili ya wananchi kati ya hifadhi na mashamba makubwa ya viwanda unaambatana na mienendo ya mseto wa shughuli.

**Maneno muhimu:** uzalishaji wa nafasi, utekaji/uporaji ardhi, uhifadhi wa kiliberali wa kisasa, nguvu(nishati), Mahusiano, Tanzania:

---

## Résumé

---

A la croisée d'une géographie politique environnementale et d'une géographie du pouvoir, cette thèse porte sur la production de l'espace et ses contradictions depuis la période coloniale, en interrogeant les continuités ou discontinuités qu'introduisent les dynamiques contemporaines observées dans la vallée du Kilombero, en Tanzanie. La thèse éclaire la constance du modèle de développement, qui se matérialise par la redéfinition des « frontières internes » et l'expansion des zones exclusives et excluantes, nécessitant l'usage de la force et de la violence physique et symbolique. La Nature, placée au centre des réserves coloniales permettait déjà son exploitation. Les modèles de conservation néolibérale relèvent davantage de la criminalisation des pratiques et usages antérieurs aux nouveaux dispositifs et favorisent la multiplication de gardes, plus qu'ils ne proposent une sensibilisation particulière dans une vision plus large d'écologie politique. Au-delà des limites de ces réserves, la mise en clôture de cette Nature peut servir de vivier de ressources pour l'activité extractive et le développement agricole dans les interstices des espaces de la conservation. Les populations locales se retrouvent de plus en plus dans les *interstices* des zones de conservation et des plantations industrielles. Les populations locales soumises à des restrictions d'accès aux ressources développent des stratégies de résistance, de contournement, d'adaptation, qui font appel à la multi-mobilité et la multi-activité, que nous qualifions de *dynamiques interstitielles*. Celles-ci représentent les relations frontales, les stratégies de résistance, les formes de mobilité, de diversification des activités, qui mettent en lumière une forme de *rurbanisation agricole* marquée par des différenciations socio-spatiales grandissantes. Les formes d'hybridation de l'espace rural interstitiel s'accompagnent de dynamiques de mobilité et de dynamiques de diversification des activités.

**Mots clefs :** Production de l'espace, Accaparement foncier, Conservation néolibérale, Rapports de pouvoir, Tanzanie

---

## Abstract

---

At the crossroads of an environmental political geography and a geography of power, this thesis focuses on the production of space and its contradictions since the colonial period, questioning the continuities or discontinuities introduced by the contemporary dynamics observed in the Kilombero Valley, Tanzania. The thesis highlights the constancy of the development model, which is materialized by the redefinition of “internal frontiers” and the expansion of exclusive and exclusionary zones, requiring the use of force and physical and symbolic violence. The Nature, located at the centre of colonial reserves, already allowed their exploitation. Neoliberal conservation models are more akin to the criminalization of practices and uses prior to the new arrangements, and encourage the multiplication of guards, rather than proposing a particular awareness within a broader vision of political ecology. Beyond the limits of these reserves, the fencing of this Nature can serve as a reservoir of resources for extractive activity and agricultural development in the interstices of conservation spaces. Local populations are increasingly pushed in the interstices of conservation areas and industrial plantations. Local populations subject to restrictions on access to resources develop strategies of resistance, bypass and adaptation, which call for multi-mobility and multi-activity, which we call interstitial dynamics. These represent the strategies of resistance, forms of mobility, forms of diversification of activities, which highlight an “agricultural rurbanization” marked by increasing socio-spatial differentiations. This latest can be seen in the emergence of new forms of land markets, increased densification and fragmentation of agricultural plots and the multiplication of buildings and businesses. The forms of hybridization of the interstitial rural space are accompanied by dynamics of mobility and dynamics of diversification of activities.

**Keywords :** Production of space, Land grabbing, Neoliberal Conservation, Power relationships, Tanzania